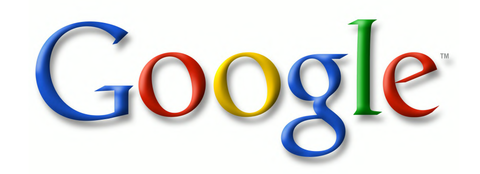





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

# ŒUVRES

# DE BOSSUET.

---

*TOME XXXVI.*

## Se Trouvent

### A VERSAILLES,

CHEZ

LEBEL, Éditeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 129.

### À PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;

PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;

BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;

BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;

LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;

BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;

RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;

TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;

FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;

AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;

POTEY, libraire, rue du Bac.

DELAUNAY, libraire, galerie de Bois.

### ET A BAYEUX,

GROULT, libraire.

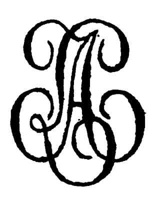
# OEUVRES
# DE BOSSUET,

## ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XXXVI.

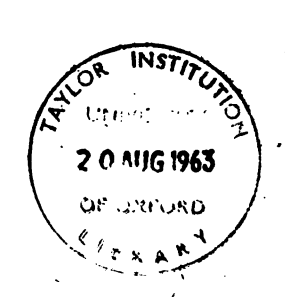


A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1818.



# AVERTISSEMENT

## DES ÉDITEURS.

---

La Politique tirée de l'Ecriture sainte est le plus considérable de tous les ouvrages que Bossuet a faits pour l'instruction du Dauphin, fils de Louis XIV. Ce beau traité et le *Discours sur l'Histoire universelle* composés à la même époque, lorsque le Dauphin entroit dans sa dix-septième année, ont entre eux une liaison essentielle, et tendent au même but. L'auteur a réuni, dans ces deux ouvrages, tout ce que les livres saints, tout ce que les histoires sacrée et profane ont de plus propre à faire connoître la religion au Prince, et à lui donner les règles et les principes du gouvernement le plus sage et le plus parfait.

Tout le dessein de Bossuet éclate dès le titre de l'ouvrage : *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte.* Elle est *tirée de l'Ecriture* ; par conséquent il ne s'y trouve rien de profane, rien même de douteux ou d'incertain. Tout y est

vrai, clair et lumineux; car c'est la vérité même, et la lumière même. Elle est *tirée des propres paroles de l'Ecriture :* ce ne sont point ses conjectures, ses inductions, ses raisonnemens, que l'auteur prétend donner pour maximes; c'est le propre texte de l'Ecriture, ce sont les propres expressions du Saint-Esprit, qu'il met devant les yeux du Prince comme sa règle. Avec quel respect on doit recevoir de pareilles leçons! puisqu'à vrai dire, ce n'est pas l'homme, c'est Dieu même qui les donne. Voilà ce qui caractérise cet ouvrage, et ce qui le rend différent de tous ceux qu'on a pu faire sur la même matière.

Au reste, quoique cette *Politique* soit toute tirée de l'Ecriture, on ne doit pas être surpris, dans quelques endroits très-rares, mais très-importans, où l'on trouve une occasion naturelle et comme nécessaire d'instruire les Rois de France de leurs obligations particulières, si l'auteur ajoute aux exemples et à l'autorité de l'Ecriture, quelques traits tirés de l'histoire de l'Eglise, et de celle de France, ou même les propres paroles du sacre de nos rois; pour engager, s'il se peut, plus fortement le Dauphin à suivre l'exemple, non-seulement des David, des Salomon, des Josaphat, dans le soin qu'ils ont pris de ce qui

regardoit le culte de Dieu, et le ministère sacré; mais encore ceux des rois ses prédécesseurs, de Charlemagne et de saint Louis, par rapport au soin qu'ils ont eu des choses de la religion, et à la protection qu'ils ont accordée au saint Siége, à l'Eglise et à ses pasteurs.

Pour ce qui regarde la division de l'ouvrage, et l'arrangement en détail de chaque matière, la seule inspection de la table des livres, des articles et des propositions, en donne une idée plus que suffisante.

En général, l'ordre qui y est observé est géométrique. Chaque livre est partagé en plusieurs articles, et chaque article en plusieurs propositions, qui suivent toutes naturellement les unes des autres, et ont ensemble une liaison essentielle. Le titre de chacune renferme le précis de ce qui est prouvé plus au long dans le corps de la proposition, et en donne l'idée juste et précise. Ainsi elles sont les unes plus étendues, les autres plus courtes, selon l'étendue et le nombre des passages ou des exemples qui servent de preuve; l'auteur ne passant point d'une matière à une autre dans une même proposition, et ne s'écartant jamais du point de vue de chaque vérité qu'il propose d'abord. Sou-

vent même le titre est joint avec ce qui en fait la preuve; et l'un et l'autre ne fait qu'une même suite de discours.

Il n'y a rien, dans cet ouvrage, qui ne soit suivi et lié à un tel point, que les seuls titres des livres, des articles et des propositions, pris séparément, et tels qu'ils sont dans la table, se trouvent faire comme un discours suivi, et former entre eux un même corps. Ainsi, quoique la matière que l'auteur embrasse soit d'une grande étendue, qu'il entre dans les plus grands détails, que rien n'y soit oublié pour son dessein, que toute l'Ecriture, pour ainsi dire, y passe sous les yeux du Prince; tout cependant s'y développe par principes et par degrés; tout y est en sa place, et dans un ordre si clair et si démonstratif, qu l'esprit humain ne trouve rien à désirer, pour se former l'idée d'un gouvernement stable et heureux, et le modèle d'un prince accompli.

Le style en est partout égal, vif, serré et naturel : les réflexions courtes, nobles, et capables d'élever l'esprit du Prince, et de faire sur lui les impressions les plus fortes et les plus profondes.

Bossuet n'a pas cru devoir s'assujettir à suivre,

dans la traduction française de l'Ecriture, celles qui avoient déjà été publiées. Il a traduit lui-même avec soin tous les passages dont il s'est servi. Il a suivi en tout la Vulgate; il ne s'en est écarté que très-rarement, et seulement dans quelques endroits qu'il a cru devoir éclaircir en les traduisant sur le grec ou sur l'hébreu. Pour peu qu'on y fasse d'attention, et qu'on se donne la peine de comparer les différentes traductions qu'on a de l'Ecriture, on apercevra aisément, dans celle-ci, une brièveté, une netteté, une fidélité, et pour ainsi dire, une ingénuité qui lui est particulière. Et quoiqu'on soit bien éloigné de vouloir la donner pour règle en ce genre, on ne croit pas s'avancer trop que de dire, qu'en bien des choses elle peut servir de modèle aux plus habiles traducteurs, et leur donner des idées qui ne leur seront pas tout-à-fait inutiles, pour arriver à ce qui peut être en ce genre de plus parfait, et à ce qui peut répondre le mieux à la brièveté, à la vivacité, à la simplicité, et tout ensemble à l'élévation et à la majesté du style des saintes Ecritures.

La *Politique tirée de l'Ecriture sainte* fut imprimée pour la première fois en 1709, par les

soins de l'abbé Bossuet, neveu de l'Evêque de Meaux, avec une belle Epître dédicatoire de l'éditeur au Dauphin, pour qui l'ouvrage avoit été composé.

Si l'on est étonné qu'un pareil livre n'ait pas été rendu public par l'auteur même, cette surprise cessera quand on saura qu'il n'a été achevé, et mis en l'état auquel Bossuet vouloit qu'il parût, que peu de temps avant sa mort.

Il n'y avoit eu pendant très-long-temps de fini, que les six premiers livres, et les quatre derniers n'étoient qu'ébauchés, et à proprement parler, que projetés. A la vérité ces six premiers livres, qu'on peut appeler la première partie de l'ouvrage, renferment ce qu'il y a de plus essentiel à l'instruction d'un prince, et au but que l'auteur s'étoit proposé.

C'est aussi en cet état que cette *Politique* fut donnée au Dauphin, qu'elle fut mise entre les mains des trois Princes ses fils, pour servir à leur instruction; qu'elle fut connue des plus illustres et des plus savans hommes, à qui l'auteur en donna la lecture, et qu'elle fit l'admiration des génies du premier ordre, des héros mêmes du dix-septième siècle, et nommément du grand Condé.

Les difficiles et importantes affaires de l'Eglise, dont Bossuet fut chargé aussitôt après l'éducation du Dauphin; les différens ouvrages qu'il composa pour la défense de la religion catholique contre les Protestans; les devoirs indispensables d'un diocèse, auquel il se donnoit tout entier, lui permirent à peine de profiter de quelques intervalles de relâche, pour mettre cet ouvrage dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

Il fallut même, pour l'y engager plus fortement, (et cette circonstance est trop glorieuse à l'Evêque de Meaux, pour n'en pas faire honneur à sa mémoire) il fallut qu'il y fût invité de la part du duc de Bourgogne, sur qui les six premiers livres avoient fait une si grande impression, que les personnes sages et illustres, à qui l'éducation de ce Prince étoit confiée, crurent devoir exciter l'auteur à ne pas laisser imparfait un ouvrage si nécessaire aux princes, si digne d'un évêque, et que lui seul pouvoit achever.

Comme la lecture et la méditation des livres sacrés faisoient ses plus chères délices, sa continuelle occupation, et le plus agréable délassement de son esprit, pendant même ses plus

grands travaux, il revenoit toujours, et avec la même facilité, et avec la même joie sur cette *Politique,* qu'il a toujours regardée avec quelque sorte de complaisance, comme son ouvrage favori; parce qu'il lui sembloit le plus propre, non-seulement à instruire les peuples et les rois, mais encore à leur faire aimer et respecter de plus en plus les saintes Ecritures.

L'auteur a donc enfin rempli son projet, et achevé son ouvrage, par les quatre derniers livres, qu'il a ajoutés aux six autres. C'est dans ces derniers livres, que, pour imprimer encore plus fortement dans l'esprit du Prince ses obligations et ses devoirs, et rendre ces impressions plus ineffaçables, il reprend par ordre les matières qu'il n'avoit traitées qu'en général ou en passant; qu'il approfondit celles qui n'avoient pu être entièrement éclaircies; qu'il touche encore plus fortement, plus en détail, par de nouvelles autorités et par de nouveaux exemples, les devoirs particuliers des Princes, selon les différens regards suivant lesquels ils peuvent concourir au bien et à la conservation de l'Etat, qui est la fin du gouvernement et de la politique.

Il auroit été à souhaiter, pour l'entière perfection de cet ouvrage, qu'il eût été donné au

public dû vivant de l'auteur. Car encore qu'il soit certain qu'il l'a revu exactement la dernière année de sa vie, dans le dessein de le rendre public; on sait assez, qu'après avoir composé ses ouvrages avec le plus grand soin, les avoir même revus et corrigés plus d'une fois, il se réservoit toujours, à l'exemple des plus excellens maîtres dans les beaux arts, au moment de l'impression, d'y ajouter les derniers traits et les plus vives couleurs, et d'y mettre la dernière main. Il ramassoit alors toutes les forces de son génie, pour ne rien laisser sortir de ses mains, qui ne fût achevé.

Il y a encore une nouvelle raison de regretter que Bossuet n'ait pu faire imprimer lui-même son livre. C'est qu'il est certain qu'après l'avoir fini de la manière que nous l'avons, son dessein étoit d'ajouter encore à la fin une récapitulation de tout l'ouvrage, comme il avoit accoutumé de faire dans presque tous ceux qu'il a donnés au public; et comme il l'a fait d'une manière singulièrement intéressante, dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, en s'adressant au Dauphin, et en tournant tout à son instruction : car on trouve à la fin de l'original de cette *Politique*, ces mots écrits de sa main, en titre : *Abrégé et*

*conclusion de ce Discours*. Il ne put exécuter son projet; prévenu par une mort précédée de longues infirmités, pendant lesquelles il a répété plusieurs fois à la personne qu'il laissa dépositaire de ses manuscrits, et qui lui proposoit de rendre cet ouvrage parfait suivant ses vues, en faisant cet abrégé et cette conclusion; que toute la force de son esprit y étoit nécessaire, qu'il n'attendoit qu'un rayon de santé pour l'achever; et que, comme il en avoit seul la parfaite compréhension, lui seul pouvoit y travailler.

C'est la seule chose qui manque à cet ouvrage, achevé d'ailleurs. Mais après ce qu'on vient de dire, qui seroit assez téméraire et assez présomptueux pour oser seulement le tenter?

Les premiers éditeurs de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte* eurent l'heureuse idée de donner pour conclusion à cet ouvrage un fameux passage du cinquième livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, sur le vrai bonheur des princes chrétiens. Cette conclusion a été conservée avec raison dans les éditions postérieures; elle semble faite exprès pour l'ouvrage de Bossuet. D'ailleurs, il paroît que l'Evêque de Meaux s'étoit proposé de se servir du même passage, puisqu'on a trouvé à la fin de son manuscrit ces mots écrits en abrégé

de sa propre main : *Saint Augustin, de la Cité de Dieu.*

C'est de quoi on a cru devoir rendre raison au lecteur, et l'assurer en même temps que c'est la seule liberté qu'on ait prise, et que l'ouvrage a été imprimé tel qu'il est sorti des mains de l'auteur : il n'y avoit que lui seul qui fût en état de retoucher son propre travail, d'y retrancher, d'y ajouter ce qu'il auroit jugé à propos, suivant les différentes vues qu'il pouvoit avoir.

Que si l'on ne peut à présent y suppléer, on en tirera au moins cet avantage, que le lecteur en sera plus disposé à faire grâce aux endroits de l'ouvrage, s'il y en a, qui pourroient peut-être paroître plus négligés : et supposera avec justice, qu'un aussi grand maître en tout genre que l'étoit l'Evêque de Meaux, auroit corrigé avant l'impression jusqu'au moindre défaut.

On n'a fait, dans cet Avertissement, qu'abréger la Préface de la première édition de la *Politique.* Quoiqu'on y annoncât que tous les passages cités avoient été vérifiés avec une attention scrupuleuse, nous avons cru cependant devoir en faire une nouvelle vérification. Notre travail n'a point été inutile; et en comparant cette édition avec les précédentes, on remarquera que non-seule-

ment nous avons rectifié un assez bon nombre de citations inexactes; mais même qu'on a corrigé dans le texte plusieurs fautes qui avoient échappé aux premiers éditeurs.

Voyez, dans l'*Histoire de Bossuet*, tom. I, liv. IV, n. 24 et suiv. l'analyse que M. le cardinal de Bausset a faite de la *Politique sacrée*.

---

# POLITIQUE

## TIRÉE DES PROPRES PAROLES

DE

# L'ÉCRITURE SAINTE.

# POLITIQUE

## TIRÉE DES PROPRES PAROLES

DE

# L'ÉCRITURE SAINTE.

## A MONSEIGNEUR

# LE DAUPHIN.

Dieu est le Roi des rois : c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Ecoutez donc, Monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Ecriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite.

Outre les autres avantages de l'Ecriture, elle a encore celui-ci, qu'elle reprend l'histoire du monde dès sa première origine, et nous fait voir par ce moyen, mieux que toutes les autres histoires, les principes primitifs qui ont formé les empires.

Nulle histoire ne découvre mieux ce qu'il y a de bon et de mauvais dans le cœur humain ; ce qui

soutient et ce qui renverse les royaumes; ce que peut la religion pour les établir, et l'impiété pour les détruire.

Les autres vertus et les autres vices trouvent aussi dans l'Ecriture leur caractère naturel; et on n'en voit nulle part, dans une plus grande évidence, les véritables effets.

On y voit le gouvernement d'un peuple dont Dieu même a été le législateur; les abus qu'il a réprimés et les lois qu'il a établies, qui comprennent la plus belle et la plus juste politique qui fut jamais.

Tout ce que Lacédémone, tout ce qu'Athènes, tout ce que Rome; pour remonter à la source, tout ce que l'Egypte et les Etats les mieux policés ont eu de plus sage, n'est rien en comparaison de la sagesse qui est renfermée dans la loi de Dieu, d'où les autres lois ont puisé ce qu'elles ont de meilleur.

Aussi n'y eut-il jamais une plus belle constitution d'Etat que celle où vous verrez le peuple de Dieu.

Moïse, qui le forma, étoit instruit de toute la sagesse divine et humaine dont un grand et noble génie peut être orné; et l'inspiration ne fit que porter à la dernière certitude et perfection, ce qu'avoient ébauché l'usage et les connoissances du plus sage de tous les empires et de ses plus grands minis-

très, tel qu'étoit le patriarche Joseph, comme lui, inspiré de Dieu.

Deux grands rois de ce peuple, David et Salomon, l'un guerrier, l'autre pacifique; tous deux excellens dans l'art de régner, vous en donneront non-seulement les exemples dans leur vie, mais encore les préceptes; l'un, dans ses divines poésies, l'autre, dans ses instructions que la sagesse éternelle lui a dictées.

Jésus-Christ vous apprendra, par lui-même et par ses apôtres, tout ce qui fait les Etats heureux : son évangile rend les hommes d'autant plus propres à être bons citoyens sur la terre, qu'il leur apprend par-là à se rendre dignes de devenir citoyens du ciel.

Dieu enfin, par qui les rois règnent, n'oublie rien pour leur apprendre à bien régner. Les ministres des princes, et ceux qui ont part sous leur autorité au gouvernement des Etats, et à l'administration de la justice, trouveront dans sa parole des leçons que Dieu seul pouvoit leur donner. C'est une partie de la morale chrétienne que de former la magistrature par ses lois : Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire, donner des décisions à tous les états; à plus forte raison à celui d'où dépendent tous les autres.

C'est, Monseigneur, le plus grand de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes; et ils ne

peuvent être trop attentifs aux règles sur lesquelles ils seront jugés par une sentence éternelle et irrévocable. Ceux qui croient que la piété est un affoiblissement de la politique, seront confondus; et celle que vous verrez est vraiment divine.

# LIVRE PREMIER.

## DES PRINCIPES DE LA SOCIÉTÉ PARMI LES HOMMES.

### ARTICLE PREMIER.

*L'homme est fait pour vivre en société.*

I.^re PROPOSITION.

*Les hommes n'ont qu'une même fin, et un même objet, qui est Dieu.*

« Ecoute, Israël; le Seigneur notre Dieu est le » seul Dieu. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de » tout ton cœur, de toute ton ame, et de toute » ta force (1) ».

II.^e PROPOSITION.

*L'amour de Dieu oblige les hommes à s'aimer les uns les autres.*

Un docteur de la loi demanda à Jésus : « Maître, » quel est le premier de tous les commandemens; » Jésus lui répondit : Le premier de tous les com- » mandemens est celui-ci : Ecoute, Israël; le Sei- » gneur ton Dieu est le seul Dieu; et tu aimeras le » Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute » ton ame, de toute ta pensée, et de toute ta force : » voilà le premier commandement. Et le second,

(1) *Deut.* VI. 4, 5.

» qui lui est semblable, est celui-ci : Tu aimeras » ton prochain comme toi-même (1).

» En ces deux préceptes consistent toute la loi et » les prophètes (2) ».

Nous nous devons donc aimer les uns les autres, parce que nous devons aimer tous ensemble le même Dieu, qui est notre père commun, et son unité est notre lien. « Il n'y a qu'un seul Dieu, dit saint » Paul (3); si les autres comptent plusieurs dieux, » il n'y en a pour nous qu'un seul, qui est le père, » d'où nous sortons tous, et nous sommes faits pour » lui ».

S'il y a des peuples qui ne connoissent pas Dieu, il n'en est pas moins pour cela le créateur, et il ne les a pas moins faits à son image et ressemblance. Car il a dit en créant l'homme : « Faisons l'homme » à notre image et ressemblance (4) » : et un peu après : « Et Dieu créa l'homme à son image; il le » créa à l'image de Dieu ».

Il le répète souvent, afin que nous entendions sur quel modèle nous sommes formés, et que nous aimions les uns dans les autres l'image de Dieu. C'est ce qui fait dire à notre Seigneur, que le précepte d'aimer le prochain est semblable à celui d'aimer Dieu, parce qu'il est naturel que qui aime Dieu, aime aussi pour l'amour de lui tout ce qui est fait à son image; et ces deux obligations sont semblables.

Nous voyons aussi que quand Dieu défend d'attenter à la vie de l'homme, il en rend cette raison :

(1) *Marc.* XII. 29, 30, 31. — (2) *Matt.* XXII. 40. — (3) *I. Cor.* VIII. 4, 5, 6. — (4) *Gen.* I. 26, 27.

« Je rechercherai la vie de l'homme de la main de » toutes les bêtes et de la main de l'homme. Qui» conque répandra le sang humain, son sang sera » répandu, parce que l'homme est fait à l'image de » Dieu (1) ».

Les bêtes sont en quelque sorte appelées, dans ce passage, au jugement de Dieu, pour y rendre compte du sang humain qu'elles auront répandu. Dieu parle ainsi, pour faire trembler les hommes sanguinaires; et il est vrai, en un sens, que Dieu redemandera même aux animaux, les hommes qu'ils auront dévorés, lorsqu'il les ressuscitera, malgré leur cruauté, dans le dernier jour.

### III.e PROPOSITION.

*Tous les hommes sont frères.*

Premièrement, ils sont tous enfans du même Dieu. « Vous êtes tous frères, dit le Fils de Dieu (2), » et vous ne devez donner le nom de père à per» sonne sur la terre; car vous n'avez qu'un seul » père, qui est dans les cieux ».

Ceux que nous appelons pères, et d'où nous sortons selon la chair, ne savent pas qui nous sommes; Dieu seul nous connoît de toute éternité, et c'est pourquoi Isaïe disoit (3) : « Vous êtes notre vrai père; » Abraham ne nous a pas connus, et Israël nous » a ignorés : mais vous, Seigneur, vous êtes notre » père et notre protecteur; votre nom est devant » tous les siècles ».

Secondement, Dieu a établi la fraternité des

(1) *Gen.* IX. 5, 6. — (2) *Matt.* XXIII. 8, 9. — (3) *Isa.* LXIII. 16.

hommes en les faisant tous naître d'un seul, qui pour cela est leur père commun, et porte en lui-même l'image de la paternité de Dieu. Nous ne lisons pas que Dieu ait voulu faire sortir les autres animaux d'une même tige. « Dieu fit les bêtes selon » leurs espèces; et il vit que cet ouvrage étoit bon, » et il dit : Faisons l'homme à notre image et res» semblance (1) ».

Dieu parle de l'homme en nombre singulier, et marque distinctement qu'il n'en veut faire qu'un seul, d'où naissent tous les autres, selon ce qui est écrit dans les Actes (2), « que Dieu a fait sortir d'un » seul tous les hommes qui devoient remplir la sur» face de la terre ». Le grec porte, que Dieu les a faits ( d'un même sang ). Il a même voulu que la femme qu'il donnoit au premier homme fût tirée de lui, afin que tout fut un dans le genre humain. « Dieu » forma en femme la côte qu'il avoit tirée d'Adam, » et il l'amena à Adam, et Adam dit : Celle-ci est » un os tiré de mes os, et une chair tirée de ma » chair : son nom même marquera qu'elle est tirée » de l'homme; c'est pourquoi l'homme quittera son » père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils » seront deux dans une chair (3) ».

Ainsi le caractère d'amitié est parfait dans le genre humain; et les hommes, qui n'ont tous qu'un même père, doivent s'aimer comme frères. A Dieu ne plaise qu'on croie que les rois soient exempts de cette loi, ou qu'on craigne qu'elle ne diminue le respect qui leur est dû. Dieu marque distinctement, que les rois qu'il donnera à son peuple, « seront tirés

(1) *Gen.* I. 25, 26. — (2) *Act.* XVII. 26. — (3) *Gen.* II. 22, 23.

» du milieu de leurs frères (1) »; un peu après : « Ils ne s'éleveront point au-dessus de leurs frères » par un sentiment d'orgueil » : et c'est à cette condition qu'il leur promet un long règne.

Les hommes ayant oublié leur fraternité, et les meurtres s'étant multipliés sur la terre, Dieu résolut de détruire tous les hommes (2), à la réserve de Noé et de sa famille, par laquelle il répara tout le genre humain, et voulut que dans ce renouvellement du monde nous eussions encore tous un même père.

Aussitôt après, il défend les meurtres, en avertissant les hommes qu'ils sont tous frères, descendus premièrement du même Adam, et ensuite du même Noé : « Je rechercherai, dit-il (3), la vie de » l'homme de la main de l'homme et de la main de » son frère ».

### IV.e PROPOSITION.

*Nul homme n'est étranger à un autre homme.*

Notre Seigneur, après avoir établi le précepte d'aimer son prochain, interrogé par un docteur de la loi, qui étoit celui que nous devons tenir pour notre prochain, condamne l'erreur des Juifs, qui ne regardoient comme tels que ceux de leur nation. Il leur montre, par la parabole du Samaritain qui assiste le voyageur méprisé par un prêtre et par un lévite, que ce n'est pas sur la nation, mais sur l'humanité en général que l'union des hommes doit être fondée. « Un prêtre vit le voyageur blessé,

(1) *Deut.* XVII. 15, 20. — (2) *Gen.* VI. — (3) *Gen.* IX. 5.

» et passa; et un lévite passa près de lui et conti» nua son chemin. Mais un Samaritain, le voyant, » fut touché de compassion (1) ». Il raconte avec quel soin il le secourut, et puis il dit au docteur (2): « Lequel de ces trois vous paroît être son prochain? » Et le docteur répondit: Celui qui a eu pitié de lui; » et Jésus lui dit: Allez, et faites de même ».

Cette parabole nous apprend que nul homme n'est étranger à un autre homme, fût-il d'une nation autant haïe dans la nôtre, que les Samaritains l'étoient des Juifs.

### V.e PROPOSITION.

*Chaque homme doit avoir soin des autres hommes.*

Si nous sommes tous frères, tous faits à l'image de Dieu et également ses enfans, tous une même race et un même sang, nous devons prendre soin les uns des autres; et ce n'est pas sans raison qu'il est écrit: « Dieu a chargé chaque homme d'avoir » soin de son prochain (3) ». S'ils ne le font pas de bonne foi, Dieu en sera le vengeur; car, ajoute l'Ecclésiastique (4), « nos voies sont toujours devant » lui, et ne peuvent être cachées à ses yeux ». Il faut donc secourir notre prochain, comme en devant rendre compte à Dieu qui nous voit.

Il n'y a que les parricides et les ennemis du genre humain qui disent comme Caïn (5): « Je ne sais où » est mon frère; suis-je fait pour le garder »?

« N'avons-nous pas tous un même père? N'est-ce

(1) *Luc.* x. 31, 32, *etc.* — (2) *Ibid.* 36, 37. — (3) *Eccli.* XVII. 12. — (4) *Ibid.* 13. — (5) *Gen.* IV. 9.

» pas un même Dieu qui nous a créés? pourquoi » donc chacun de nous méprise-t-il son frère, violant le pacte de nos pères (1) »?

## VI.e PROPOSITION.

### *L'intérêt même nous unit.*

« Le frère, aidé de son frère, est comme une » ville forte (2) ». Voyez comme les forces se multiplient par la société, et le secours mutuel.

» Il vaut mieux être deux ensemble, que d'être » seul; car on trouve une grande utilité dans cette » union. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à celui qui est seul: s'il tombe, il n'a per» sonne pour le relever. Deux hommes reposés dans » un même lit se réchauffent mutuellement. Qu'y » a-t-il de plus froid qu'un homme seul? Si quel» qu'un est trop fort contre un seul, deux pour» ront lui résister: une corde à trois cordons est » difficile à rompre (3) ».

On se console, on s'assiste, on se fortifie l'un l'autre. Dieu voulant établir la société, veut que chacun y trouve son bien, et y demeure attaché par cet intérêt.

C'est pourquoi il a donné aux hommes divers talens. L'un est propre à une chose, et l'autre à une autre, afin qu'ils puissent s'entre-secourir comme les membres du corps, et que l'union soit cimentée par ce besoin mutuel. « Comme nous avons plu» sieurs membres, qui tous ensemble ne font qu'un » seul corps, et que les membres n'ont pas tous une

(1) *Mal.* XI. 10. — (2) *Prov.* XVIII. 19. — (3) *Eccle.* IV. 9, 10, 11, 12.

» même fonction ; ainsi nous ne sommes tous ensemble qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous » sommes tous membres les uns des autres [1] ». Chacun de nous a son don et sa grâce différente.

« Le corps n'est pas un seul membre, mais plu» sieurs membres. Si le pied dit, Je ne suis pas du » corps, parce que je ne suis pas la main, est-il » pour cela retranché du corps? Si tout le corps » étoit œil, où seroient l'ouïe et l'odorat? Mais » maintenant Dieu a formé les membres, et les a » mis chacun où il lui a plu. Que si tous les mem» bres n'étoient qu'un seul membre, que devien» droit le corps? Mais dans l'ordre que Dieu a éta» bli, s'il y a plusieurs membres, il n'y a qu'un » corps. L'œil ne peut pas dire à la main, Je n'ai » que faire de votre assistance; ni la tête ne peut » pas dire aux pieds, Vous ne m'êtes pas néces» saires. Mais, au contraire, les membres qui pa» roissent les plus foibles sont ceux dont on a le » plus de besoin. Et Dieu a ainsi accordé le corps, » en suppléant par un membre ce qui manque à » l'autre, afin qu'il n'y ait point de dissention dans » le corps, et que les membres aient soin les uns » des autres [2] ».

Ainsi, par les talens différens, le fort a besoin du foible, le grand du petit, chacun de ce qui paroît le plus éloigné de lui ; parce que le besoin mutuel rapproche tout, et rend tout nécessaire.

Jésus-Christ formant son Eglise, en établit l'unité sur ce fondement, et nous montre quels sont les principes de la société humaine.

(1) *Rom.* XII. 4, 5, 6. — (2) *I. Cor.* XII. 14.

Le monde même subsiste par cette loi. « Chaque » partie a son usage et sa fonction ; et le tout s'en» tretient par le secours que s'entredonnent toutes » les parties (1) ».

Nous voyons donc la société humaine appuyée sur ces fondemens inébranlables ; un même Dieu, un même objet, une même fin, une origine commune, un même sang, un même intérêt, un besoin mutuel, tant pour les affaires que pour la douceur de la vie.

---

## ARTICLE II.

*De la société générale du genre humain naît la société civile, c'est-à-dire, celle des Etats, des peuples et des nations.*

### I.re PROPOSITION.

*La société humaine a été détruite et violée par les passions.*

Dieu étoit le lien de la société humaine. Le premier homme s'étant séparé de Dieu, par une juste punition la division se mit dans sa famille, et Caïn tua son frère Abel (2).

Tout le genre humain fut divisé. Les enfans de Seth s'appelèrent les enfans de Dieu, et les enfans de Caïn s'appelèrent les enfans des hommes (3).

Ces deux races ne s'allièrent que pour augmenter la corruption. Les géans naquirent de cette union,

(1) *Eccli.* XLII. 24, 25. — (2) *Gen.* IV. 8. — (3) *Gen.* VI. 2.

hommes connus dans l'Ecriture (1), et dans toute la tradition du genre humain, par leur injustice et leur violence.

« Toutes les pensées de l'homme se tournent au » mal en tout temps, et Dieu se repent de l'avoir » fait. Noé seul trouve grâce devant lui (2) »; tant la corruption étoit générale.

Il est aisé de comprendre que cette perversité rend les hommes insociables. L'homme dominé par ses passions ne songe qu'à les contenter sans songer aux autres. « Je suis, dit l'orgueilleux dans Isaïe (3), » et il n'y a que moi sur la terre ».

Le langage de Caïn se répand partout. « Est-ce » à moi de garder mon frère (4) »? c'est-à-dire, je n'en ai que faire, ni ne m'en soucie.

Toutes les passions sont insatiables. « Le cruel » ne se rassasie point de sang (5). L'avare ne se rem- » plit point d'argent (6) ».

Ainsi chacun veut tout pour soi. « Vous joignez, » dit Isaïe (7), maison à maison, et champ à champ. » Voulez-vous habiter seuls sur la terre »?

La jalousie, si universelle parmi les hommes, fait voir combien est profonde la malignité de leur cœur. Notre frère ne nous nuit en rien, ne nous ôte rien; et il nous devient cependant un objet de haine, parce que seulement nous le voyons plus heureux, ou plus industrieux, et plus vertueux que nous. Abel plaît à Dieu par des moyens innocens, et Caïn ne le peut souffrir. « Dieu regarda Abel et ses pré- » sens, et ne regarda pas Caïn ni ses présens : et

(1) *Gen.* VI. 4. — (2) *Ibid.* 5, 6, 8. — (3) *Isai.* XLVII. 8. — (4) *Gen.* IV. 9. — (5) *Eccli.* XII. 16. — (6) *Eccl.* V. 9. — (7) *Isai.* V. 8.

» Caïn

» Caïn entra en fureur, et son visage changea (1) ». De là les trahisons et les meurtres. « Sortons de-» hors, dit Caïn; allons promener ensemble : et » étant au milieu des champs, Caïn s'éleva contre » son frère, et le tua (2) ».

Une pareille passion exposa Joseph à la fureur de ses frères, lorsque, loin de leur nuire, il alloit pour rapporter de leurs nouvelles à leur père qui en étoit en inquiétude (3). « Ses frères voyant que » leur père l'aimoit plus que tous les autres, le haïs-» soient, et ne pouvoient lui dire une parole de » douceur (4) ». Cette rage les porta jusqu'à le vouloir tuer; et il n'y eut autre moyen de les détourner de ce tragique dessein qu'en leur proposant de le vendre (5).

Tant de passions insensées, et tant d'intérêts divers qui en naissent, font qu'il n'y a point de foi ni de sûreté parmi les hommes. « Ne croyez point à » votre ami, et ne vous fiez point à votre guide : » donnez-vous de garde de celle qui dort dans votre » sein : le fils fait injure à son père, la fille s'élève » contre sa mère, et les ennemis de l'homme sont » ses parens et ses domestiques (6) ». De là vient que les cruautés sont si fréquentes dans le genre humain. Il n'y a rien de plus brutal ni de plus sanguinaire que l'homme. « Tous dressent des embûches » à la vie de leur frère; un homme va à la chasse » après un autre homme, comme il feroit après une » bête, pour en répandre le sang (7) ».

(1) *Gen.* IV. 4, 5. — (2) *Ibid.* 8. — (3) *Ibid.* XXXVII. 16, 17, *etc.* — (4) *Ibid.* 4. — (5) *Ibid.* 20, 26, 27, 28. — (6) *Mich.* VII. 5, 6. — (7) *Ibid.* 2.

« La médisance, et le mensonge, et le meurtre, » et le vol, et l'adultère ont inondé toute la terre, » et le sang a touché le sang (1) » : c'est-à-dire, qu'un meurtre en attire un autre.

Ainsi la société humaine, établie par tant de sacrés liens, est violée par les passions, et comme dit saint Augustin : « Il n'y a rien de plus sociable que » l'homme par sa nature, ni rien de plus intraitable » ou de plus insociable par la corruption (2) ».

### II.e PROPOSITION.

*La société humaine, dès le commencement des choses, s'est divisée en plusieurs branches par les diverses nations qui se sont formées.*

Outre cette division qui s'est faite entre les hommes par les passions, il y en a une autre qui devoit naître nécessairement de la multiplication du genre humain.

Moïse nous l'a marquée, lorsqu'après avoir nommé les premiers descendans de Noé (3), il montre par-là l'origine des nations et des peuples. « De ceux-là, » dit-il (4), sont sorties les nations chacune selon sa » contrée et selon sa langue ».

Où il paroît que deux choses ont séparé en plusieurs branches la société humaine. L'une, la diversité et l'éloignement des pays où les enfans de Noé se sont répandus en se multipliant ; l'autre, la diversité des langues.

Cette confusion du langage est arrivée avant la

(1) *Osee.* IV. 2. — (2) *Aug. de Civit. Dei, lib.* XII, *cap.* XXVII ; *tom.* VII, *col.* 325. — (3) *Gen.* X. — (4) *Ibid.* 5.

séparation, et fut envoyée aux hommes en punition de leur orgueil. Cela disposa les hommes à se séparer les uns des autres, et à s'étendre dans toute la terre que Dieu leur avoit donnée à habiter (1). « Allons, dit Dieu, confondons leurs langues afin » qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres; et » ainsi le Seigneur les sépara de ce lieu dans toutes » les terres (2) ».

La parole est le lien de la société entre les hommes, par la communication qu'ils se donnent de leurs pensées. Dès qu'on ne s'entend plus l'un l'autre on est étranger l'un à l'autre. « Si je n'entends point, dit » saint Paul (3), la force d'une parole, je suis étran» ger et barbare à celui à qui je parle, et il me l'est » aussi ». Et saint Augustin remarque, que cette diversité de langages fait qu'un homme se plaît plus avec son chien, qu'avec un homme son semblable (4).

Voilà donc le genre humain divisé par langues et par contrées : et de là il est arrivé qu'habiter un même pays, et avoir une même langue, a été un motif aux hommes de s'unir plus étroitement ensemble.

Il y a même quelque apparence que, dans la confusion des langues à Babel, ceux qui se trouvèrent avoir plus de conformité dans le langage, furent disposés par-là à choisir la même demeure; à quoi la parenté contribua aussi beaucoup; et l'Ecriture semble marquer ces deux causes qui commencèrent à former autour de Babel les divers corps de na-

(1) *Gen.* XI. 9. — (2) *Ibid.* 8. — (3) *I. Cor.* XIV. 11. — (4) *Aug. de Civit. Dei, lib.* XIX, *cap.* VII; *tom.* VII, *col.* 551.

tions, lorsqu'elle dit que les hommes les composèrent « en se divisant chacun selon leur langue et » leur famille (1) ».

III.ᵉ PROPOSITION.

*La terre qu'on habite ensemble sert de lien entre les hommes, et forme l'unité des nations.*

Lorsque Dieu promet à Abraham qu'il fera de ses enfans un grand peuple, il leur promet en même temps une terre qu'ils habiteront en commun. « Je » ferai sortir de toi une grande nation (2) ». Et un peu après : « Je donnerai cette terre à ta postérité ».

Quand il introduit les Israélites dans cette terre promise à leurs pères, il la leur loue afin qu'ils l'aiment. Il l'appelle toujours « une bonne terre, une » terre grasse et abondante, qui ruisselle de tous » côtés de lait et de miel (3) ».

Ceux qui dégoûtent le peuple de cette terre, qui le devoit nourrir si abondamment, sont punis de mort comme séditieux et ennemis de leur patrie. « Les hommes que Moïse avoit envoyés pour recon- » noître la terre, et qui en avoient dit du mal, fu- » rent mis à mort devant Dieu (4) ».

Ceux du peuple qui avoient méprisé cette terre en sont exclus et meurent dans le désert. « Vous » n'entrerez point dans la terre que j'ai juré à vos » pères de leur donner. Vos enfans (innocens et » qui n'ont point de part à votre injuste dégoût) » entreront dans la terre qui vous a déplu ; et

(1) *Gen.* x. 5. — (2) *Ibid.* XII. 2, 7. — (3) *Exod.* III. 8, *et alibi.* — (4) *Num.* XIV. 36, 37.

» pour vous, vos corps morts seront gisans dans ce » désert (1) ».

Ainsi la société humaine demande qu'on aime la terre où l'on habite ensemble; on la regarde comme une mère et une nourrice commune; on s'y attache, et cela unit. C'est ce que les Latins appellent *charitas patrii soli*, l'amour de la patrie : et ils la regardent comme un lien entre les hommes.

Les hommes en effet se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivans, les recevra en son sein quand ils seront morts. « Votre demeure » sera la mienne; votre peuple sera mon peuple, di» soit Ruth à sa belle-mère Noémi (2); je mourrai » dans la terre où vous serez enterrée, et j'y choi» sirai ma sépulture ».

Joseph mourant dit à ses frères (3) : « Dieu vous » visitera et vous établira dans la terre qu'il a pro» mise à nos pères : emportez mes os avec vous ». Ce fut là sa dernière parole. Ce lui est une douceur, en mourant, d'espérer de suivre ses frères dans la terre que Dieu leur donne pour leur patrie; et ses os y reposeront plus tranquillement au milieu de ses citoyens.

C'est un sentiment naturel à tous les peuples. Thémistocle, athénien, étoit banni de sa patrie comme traître : il en machinoit la ruine avec le roi de Perse à qui il s'étoit livré : et toutefois en mourant il oublia Magnésie, que le Roi lui avoit donnée, quoiqu'il y eût été si bien traité, et il ordonna à ses

(1) *Num.* XIV. 30, 31, 32. — (2) *Ruth.* I. 16, 17. — (3) *Gen.* L. 23, 24.

amis de porter ses os dans l'Attique, pour les y inhumer secrètement (1), à cause que la rigueur des décrets publics ne permettoit pas qu'on le fît d'une autre sorte. Dans les approches de la mort, où la raison revient et où la vengeance cesse, l'amour de la patrie se réveille : il croit satisfaire à sa patrie : il croit être rappelé de son exil après sa mort : et, comme ils parloient alors, que la terre seroit plus bénigne et plus légère à ses os.

C'est pourquoi de bons citoyens s'affectionnent à leur terre natale. « J'étois devant le Roi, dit Néhé» mias (2), et je lui présentois à boire, et je parois» sois languissant en sa présence; et le Roi me dit : » Pourquoi votre visage est-il si triste puisque je ne » vous vois point malade? et je dis au Roi : Com» ment pourrois-je n'avoir pas le visage triste, puis» que la ville où mes pères sont ensevelis est dé» serte, et que ses portes sont brûlées? Si vous » voulez me faire quelque grâce, renvoyez-moi en » Judée en la terre du sépulcre de mon père, et » je la rebâtirai ».

Etant arrivé en Judée, il appelle ses concitoyens, que l'amour de leur commune patrie unissoit ensemble. « Vous savez, dit-il (3), notre affliction. » Jérusalem est déserte; ses portes sont consumées » par le feu; venez, et unissons-nous pour la re» bâtir ».

Tant que les Juifs demeurèrent dans un pays étranger, et si éloigné de leur patrie, ils ne cessèrent de pleurer, et d'enfler, pour ainsi parler, de leurs larmes les fleuves de Babylone, en se sou-

(1) *Thucyd. lib.* I. — (2) *II. Esd.* II. 1, 2, 3, 6. — (3) *Ibid.* 17.

venant de Sion. Ils ne pouvoient se résoudre à chanter leurs agréables cantiques, qui étoient les cantiques du Seigneur, dans une terre étrangère. Leurs instrumens de musique, autrefois leur consolation et leur joie, demeuroient suspendus aux saules plantés sur la rive, et ils en avoient perdu l'usage. « O » Jérusalem, disoient-ils, si jamais je puis t'oublier, » puissé-je m'oublier moi-même (1) »! Ceux que les vainqueurs avoient laissés dans leur terre natale s'estimoient heureux, et ils disoient au Seigneur, dans les Psaumes qu'ils lui chantoient durant la captivité : « Il est temps, ô Seigneur, que vous ayez » pitié de Sion : vos serviteurs en aiment les ruines » mêmes et les pierres démolies : et leur terre na» tale, toute désolée qu'elle est, a encore toute leur » tendresse et toute leur compassion (2) ».

---

## ARTICLE III.

*Pour former les nations et unir les peuples, il a fallu établir un gouvernement.*

### I.re PROPOSITION.

*Tout se divise et se partialise parmi les hommes.*

Il ne suffit pas que les hommes habitent la même contrée ou parlent un même langage, parce qu'étant devenus intraitables par la violence de leurs passions, et incompatibles par leurs humeurs diffé-

(1) *Ps.* CXXXVI. — (2) *Ps.* CI. 14, 15.

rentes; ils ne pouvoient être unis à moins que de se soumettre tous ensemble à un même gouvernement qui les réglât tous.

Faute de cela Abraham et Lot ne peuvent compatir ensemble, et sont contraints de se séparer. « La terre où ils étoient ne les pouvoit contenir, » parce qu'ils étoient tous deux fort riches, et ils » ne pouvoient demeurer ensemble : en sorte qu'il » arrivoit des querelles entre leurs bergers. Enfin » il fallut pour s'accorder que l'un allât à droite et » l'autre à gauche (1) ».

Si Abraham et Lot, deux hommes justes, et d'ailleurs si proches parens, ne peuvent s'accorder entre eux à cause de leurs domestiques, quel désordre n'arriveroit pas parmi les méchans?

II.e PROPOSITION.

*La seule autorité du gouvernement peut mettre un frein aux passions, et à la violence devenue naturelle aux hommes.*

« Si vous voyez les pauvres calomniés, et des ju- » gemens violens, par lesquels la justice est ren- » versée dans la province, le mal n'est pas sans » remède; car au-dessus du puissant il y a de plus » puissans; et ceux-là même ont sur leur tête des » puissances plus absolues; et enfin le Roi de tout » le pays leur commande à tous (2) ». La justice n'a de soutien que l'autorité et la subordination des puissances.

Cet ordre est le frein de la licence. Quand chacun

(1) *Gen.* XIII. 6, 7, 9. — (2) *Eccles.* V. 7, 8.

fait ce qu'il veut, et n'a pour règle que ses désirs, tout va en confusion. Un lévite viole ce qu'il y a de plus saint dans la loi de Dieu. La cause qu'en donne l'Ecriture : « C'est qu'en ce temps-là il n'y » avoit point de roi en Israël, et que chacun faisoit » ce qu'il trouvoit à propos (1) ».

C'est pourquoi, quand les enfans d'Israël sont prêts d'entrer dans la terre où ils devoient former un corps d'état et un peuple réglé, Moïse leur dit : « Gardez-vous bien de faire là comme nous faisons » ici, où chacun fait ce qu'il trouve à propos; » parce que vous n'êtes pas encore arrivés au lieu » de repos, et à la possession que le Seigneur vous » a destinée (2) ».

### III.e PROPOSITION.

*C'est par la seule autorité du gouvernement que l'union est établie parmi les hommes.*

Cet effet du commandement légitime nous est marqué par ces paroles souvent réitérées dans l'Ecriture : au commandement de Saül et de la puissance légitime, « tout Israël sortit comme un seul » homme (3). Ils étoient quarante mille hommes, » et toute cette multitude étoit comme un seul (4) ». Voilà quelle est l'unité d'un peuple, lorsque chacun renonçant à sa volonté la transporte et la réunit à celle du prince et du magistrat. Autrement nulle union; les peuples errent vagabonds comme un troupeau dispersé. « Que le Seigneur Dieu des » esprits dont toute chair est animée, donne à cette

(1) *Jud.* XVII. 6. — (2) *Deut.* XII. 8, 9. — (3) *I. Reg.* XI. 7, *et alibi.* — (4) *I. Esd.* II. 64.

» multitude un homme pour la gouverner, qui » marche devant elle, qui la conduise; de peur » que le peuple de Dieu ne soit comme des brebis » qui n'ont point de pasteur (1) ».

IV.e PROPOSITION.

*Dans un gouvernement réglé, chaque particulier renonce au droit d'occuper par force ce qui lui convient.*

Otez le gouvernement, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière. Dieu dit à tous les hommes : « Croissez » et multipliez et remplissez la terre (2) ». Il leur donne à tous indistinctement « toute herbe qui porte » son germe sur la terre, et tous les bois qui y » naissent (3) ». Selon ce droit primitif de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce soit et tout est en proie à tous.

Dans un gouvernement réglé, nul particulier n'a droit de rien occuper. Abraham étant dans la Palestine demande aux seigneurs du pays jusqu'à la terre où il enterra sa femme Sara. « Donnez-moi » droit de sépulture parmi vous (4) ».

Moïse ordonne qu'après la conquête de la terre de Chanaan, elle soit distribuée au peuple par l'autorité du souverain magistrat. « Josué, dit-il, vous » conduira. Et après il dit à Josué lui-même : Vous » introduirez le peuple dans la terre que Dieu lui » a promise, et vous la lui distribuerez par sort (5) ».

La chose fut ainsi exécutée. Josué, avec le con-

(1) *Num.* XXVII. 16, 17. — (2) *Gen.* I. 28. IX. 7. — (3) *Ibid.* I. 29. — (4) *Ibid.* XXIII. 4. — (5) *Deut.* XXXI. 3, 7.

seil, fit le partage entre les tribus et entre les particuliers, selon le projet et les ordres de Moïse (1).

De là est né le droit de propriété; et en général tout droit doit venir de l'autorité publique, sans qu'il soit permis de rien envahir, ni de rien attenter par la force.

### V.e PROPOSITION.

*Par le gouvernement chaque particulier devient plus fort.*

La raison est que chacun est secouru. Toutes les forces de la nation concourent en un, et le magistrat souverain a droit de les réunir. « Race rebelle » et méchante, dit Moïse à ceux de Ruben, de- » meurerez-vous en repos pendant que vos frères » iront au combat? Non, répondent-ils, nous mar- » cherons avancés à la tête de nos frères, et ne re- » tournerons point dans nos maisons jusqu'à ce qu'ils » soient en possession de leur héritage (2) ».

Ainsi le magistrat souverain a en sa main toutes les forces de la nation qui se soumet à lui obéir. « Nous ferons, dit tout le peuple à Josué, tout » ce que vous nous commanderez : nous irons par- » tout où vous nous enverrez. Qui résistera à vos » paroles, et ne sera pas obéissant à tous vos ordres, » qu'il meure! Soyez ferme seulement, et agissez » avec vigueur (3) ».

Toute la force est transportée au magistrat souverain; chacun l'affermit au préjudice de la sienne,

(1) *Jos.* XIII, XIV, *etc.* — (2) *Num.* XXXII. 6, 14, 17, 18. — (3) *Jos.* I. 16, 18.

et renonce à sa propre vie en cas qu'il désobéisse. On y gagne; car on retrouve, en la personne de ce suprême magistrat, plus de force qu'on n'en a quitté pour l'autoriser; puisqu'on y retrouve toute la force de la nation réunie ensemble pour nous secourir.

Ainsi, un particulier est en repos contre l'oppression et la violence, parce qu'il a en la personne du prince un défenseur invincible, et plus fort sans comparaison que tous ceux du peuple qui entreprendroient de l'opprimer.

Le magistrat souverain a intérêt de garantir de la force tous les particuliers; parce que si une autre force que la sienne prévaut parmi le peuple, son autorité et sa vie est en péril.

Les hommes superbes et violens sont ennemis de l'autorité, et leur discours naturel est de dire : « Qui » est notre maître (1) »?

« La multitude du peuple fait la dignité du » roi (2) ». S'il le laisse dissiper et accabler par les hommes violens, il se fait tort à lui-même.

Ainsi le magistrat souverain est l'ennemi naturel de toutes les violences. « Ceux qui agissent avec » violence sont en abomination devant le roi, parce » que son trône est affermi par la justice (3) ».

Le prince est donc par sa charge, à chaque particulier, « un abri pour se mettre à couvert du vent » et de la tempête, et un rocher avancé sous lequel » il se met à l'ombre dans une terre sèche et brûlante. » La justice établit la paix; il n'y a rien de plus beau » que de voir les hommes vivre tranquillement :

(1) *Ps.* XI. 5. — (2) *Prov.* XIV. 28. — (3) *Ibid.* XVI. 12.

» chacun est en sûreté dans sa tente, et jouit du » repos et de l'abondance (1) ». Voilà les fruits naturels d'un gouvernement réglé.

En voulant tout donner à la force, chacun se trouve foible dans ses prétentions les plus légitimes, par la multitude des concurrens, contre qui il faut être prêt. Mais sous un pouvoir légitime chacun se trouve fort, en mettant toute la force dans le magistrat, qui a intérêt de tenir tout en paix pour être lui-même en sûreté.

Dans un gouvernement réglé, les veuves, les orphelins, les pupilles, les enfans même dans le berceau sont forts. Leur bien leur est conservé; le public prend soin de leur éducation; leurs droits sont défendus, et leur cause est la cause propre du magistrat. Toute l'Ecriture le charge de faire justice au pauvre, au foible, à la veuve, à l'orphelin et au pupille (2).

C'est donc avec raison que saint Paul nous recommande « de prier persévéramment, et avec ins» tance pour les rois, et pour tous ceux qui sont » constitués en dignité, afin que nous passions tran» quillement notre vie, en toute piété et chas» teté (3) ».

De tout cela il résulte qu'il n'y a point de pire état que l'anarchie; c'est-à-dire l'état où il n'y a point de gouvernement ni d'autorité. Où tout le monde veut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut; où il n'y a point de maître, tout le monde

(1) *Is.* XXXII. 2, 17, 18. — (2) *Deut.* X. 18. *Ps.* LXXXI. 3, *et alibi.* — (3) *I. Tim.* II. 1, 2.

est maître; où tout le monde est maître, tout le monde est esclave.

## VI.e PROPOSITION.

*Le gouvernement se perpétue, et rend les Etats immortels.*

Quand Dieu déclare à Moïse qu'il va mourir, Moïse lui dit aussitôt : « Donnez, Seigneur, à ce » peuple quelqu'un qui le gouverne (1) ». Ensuite, par l'ordre de Dieu, Moïse établit Josué pour lui succéder, « en présence du grand prêtre Eléazar » et de tout le peuple, et lui impose les mains (2) », en signe que la puissance se continuoit de l'un à l'autre.

Après la mort de Moïse, tout le peuple reconnoît Josué. « Nous vous obéirons en toutes choses » comme nous avons fait à Moïse (3) ». Le prince meurt; mais l'autorité est immortelle, et l'Etat subsiste toujours. C'est pourquoi les mêmes desseins se continuent : la guerre commencée se poursuit, et Moïse revit en Josué. « Souvenez-vous, dit-il à ceux » de Ruben, de ce que vous a commandé Moïse ». Et un peu après : « Vous posséderez la terre que » le serviteur de Dieu Moïse vous a donnée (4) ».

Il faut bien que les princes changent, puisque les hommes sont mortels : mais le gouvernement ne doit pas changer; l'autorité demeure ferme, les conseils sont suivis, et éternels.

Après la mort de Saül, David dit à ceux de

(1) *Num.* XXVII. 16, 17. — (2) *Ibid.* 22, 23. — (3) *Jos.* I. 17. — (4) *Ibid.* 9, 10, 11, 13, 15, 16.

Jabès-Galaad, qui avoient bien servi ce prince : « Prenez courage et soyez toujours gens de cœur ; » parce qu'encore que votre maître Saül soit mort, » la maison de Juda m'a sacré roi (1) ».

Il leur veut faire entendre que comme l'autorité ne meurt jamais, ils doivent continuer leurs services, dont le mérite est immortel dans un Etat bien réglé.

---

## ARTICLE IV.

### *Des Lois.*

#### I.re PROPOSITION.

*Il faut joindre les lois au gouvernement pour le mettre dans sa perfection.*

C'est-à-dire qu'il ne suffit pas que le prince, ou que le magistrat souverain règle les cas qui surviennent suivant l'occurrence ; mais qu'il faut établir des règles générales de conduite, afin que le gouvernement soit constant, et uniforme : et c'est ce qu'on appelle lois.

#### II.e PROPOSITION.

*On pose les principes primitifs de toutes les lois.*

Toutes les lois sont fondées sur la première de toutes les lois, qui est celle de la nature, c'est-à-dire, sur la droite raison, et sur l'équité naturelle. Les

(1) *II. Reg.* II. 7.

lois doivent régler les choses divines et humaines, publiques et particulières; et sont commencées par la nature, selon ce que dit saint Paul (1) : « que les » Gentils qui n'ont pas de loi, faisant naturelle- » ment ce qui est de la loi, se font une loi à eux- » mêmes, et montrent l'œuvre de la loi écrite dans » leurs cœurs par le témoignage de leurs consciences, » et les pensées intérieures qui s'accusent mutuelle- » ment, et se défendent aussi l'une contre l'autre ».

Les lois doivent établir le droit sacré et profane, le droit public et particulier, en un mot, la droite observance des choses divines et humaines parmi les citoyens, avec les châtimens et les récompenses.

Il faut donc, avant toutes choses, régler le culte de Dieu. C'est par où commence Moïse, et il pose ce fondement de la société des Israélites. A la tête du Décalogue on voit ce précepte fondamental : « Je suis le Seigneur, tu n'auras point de dieux » étrangers, etc. (2) »

Ensuite viennent les préceptes qui regardent la société. « Tu ne tueras point, tu ne déroberas » point (3) », et les autres. Tel est l'ordre général de toute législation.

### III.e PROPOSITION.

*Il y a un ordre dans les lois.*

Le premier principe des lois est de reconnoître la divinité, d'où nous viennent tous les biens et l'être même. « Crains Dieu, et observe ses commande- » mens;

(1) *Rom.* XI. 14, 15. — (2) *Exod.* XX. 2, 3, 4, 5, 6, *etc.* — (3) *Ibid.* 3 *et seq.*

» mens ; c'est là tout l'homme (1) ». Et l'autre est « de faire à autrui comme nous voulons qui nous » soit fait (2) ».

### IV.e PROPOSITION.

*Un grand roi explique les caractères des lois.*

L'intérêt et la passion corrompent les hommes. La loi est sans intérêt et sans passion : « elle est » sans tache et sans corruption ; elle dirige les ames ; » elle est fidèle : elle parle sans déguisement et sans » flatterie. Elle rend sages les enfans (3) » : elle prévient en eux l'expérience, et les remplit, dès leur premier âge, de bonnes maximes. « Elle est droite » et réjouit le cœur (4) ». On est ravi de voir comme elle est égale à tout le monde, et comme au milieu de la corruption, elle conserve son intégrité. « Elle » est pleine de lumières » : dans la loi sont recueillies les lumières les plus pures de la raison. « Elle est véritable et se justifie par elle-même (5) » : car elle suit les premiers principes de l'équité naturelle, dont personne ne disconvient que ceux qui sont tout-à-fait aveugles. « Elle est plus désirable » que l'or, et plus douce que le miel (6) » : d'elle vient l'abondance et le repos.

David remarque dans la loi de Dieu ces propriétés excellentes, sans lesquelles il n'y a point de loi véritable.

(1) *Eccle.* XII. 13. — (2) *Matth.* VII. 12. *Luc.* VI. 13. — (3) *Ps.* XVIII. 8. — (4) *Ibid.* 9. — (5) *Ibid.* 10. — (6) *Ibid.* 11.

### V.e PROPOSITION.

*La loi punit et récompense.*

C'est pourquoi la loi de Moïse se trouve partout accompagnée de châtimens : voici le principe qui les rend aussi justes que nécessaires. La première de toutes les lois, comme nous l'avons remarqué, est celle de ne point faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait. Ceux qui sortent de cette loi primitive, si droite et si équitable, dès-là méritent qu'on leur fasse ce qu'ils ne veulent pas qui leur soit fait : ils ont fait souffrir aux autres ce qu'ils ne vouloient pas qu'on leur fît, ils méritent qu'on leur fasse souffrir ce qu'ils ne veulent pas. C'est le juste fondement des châtimens, conformément à cette parole prononcée contre Babylone. « Prenez vengeance d'elle; faites-lui comme elle a » fait (1) ». Elle n'a épargné personne, ne l'épargnez pas; elle a fait souffrir les autres, faites-la souffrir.

Sur le même principe sont fondées les récompenses. Qui sert le public ou les particuliers, le public et les particuliers le doivent servir.

### VI.e PROPOSITION.

*La loi est sacrée et inviolable.*

Pour entendre parfaitement la nature de la loi, il faut remarquer que tous ceux qui en ont bien parlé, l'ont regardée dans son origine comme un

(1) *Jer.* L. 15.

pacte et un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble, par l'autorité des princes, de ce qui est nécessaire pour former leur société.

On ne veut pas dire par-là que l'autorité des lois dépende du consentement et acquiescement des peuples; mais seulement que le prince, qui d'ailleurs par son caractère n'a d'autre intérêt que celui du public, est assisté des plus sages têtes de la nation, et appuyé sur l'expérience des siècles passés.

Cette vérité, constante parmi tous les hommes, est expliquée admirablement dans l'Ecriture. Dieu assemble son peuple, leur fait à tous proposer la loi, par laquelle il établissoit le droit sacré et profane, public et particulier de la nation, et les en fait tous convenir en sa présence. « Moïse convo-
» qua tout le peuple. Et comme il leur avoit déjà
» récité tous les articles de cette loi, il leur dit:
» Gardez les paroles de ce pacte, et les accom-
» plissez, afin que vous entendiez ce que vous avez
» à faire. Vous êtes tous ici devant le Seigneur
» votre Dieu, vos chefs, vos tribus, vos séna-
» teurs, vos docteurs, tout le peuple d'Israël, vos
» enfans, vos femmes, et l'étranger qui se trouve
» mêlé avec vous dans le camp; afin que tous en-
» semble vous vous obligiez à l'alliance du Seigneur,
» et au serment que le Seigneur fait avec vous. Et
» que vous soyez son peuple, et qu'il soit votre
» Dieu. Et je ne fais pas ce traité avec vous seuls,
» mais je le fais pour tous, présens et absens (1) ».

Moïse reçoit ce traité au nom de tout le peuple qui lui avoit donné son consentement. « J'ai été,

(1) *Deut.* XXIX. 2, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.

» dit-il (1), le médiateur entre Dieu et vous, et le » dépositaire des paroles qu'il vous donnoit, et » vous à lui ».

Tout le peuple consent expressément au traité. « Les lévites disent à haute voix : Maudit celui qui » ne demeure pas ferme dans toutes les paroles de » cette loi, et ne les accomplit pas ; et tout le » peuple répond Amen, Qu'il soit ainsi (2) ».

Il faut remarquer que Dieu n'avoit pas besoin du consentement des hommes pour autoriser sa loi, parce qu'il est leur créateur, qu'il peut les obliger à ce qu'il lui plaît ; et toutefois, pour rendre la chose plus solennelle et plus ferme, il les oblige à la loi par un traité exprès et volontaire.

### VII.e PROPOSITION.

*La loi est réputée avoir une origine divine.*

Le traité qu'on vient d'entendre a un double effet : il unit le peuple à Dieu, et il unit le peuple en soi-même.

Le peuple ne pouvoit s'unir en soi-même par une société inviolable, si le traité n'en étoit fait dans son fond en présence d'une puissance supérieure, telle que celle de Dieu, protecteur naturel de la société humaine, et inévitable vengeur de toute contravention à la loi.

Mais quand les hommes s'obligent à Dieu, lui promettant de garder, tant envers lui qu'entre eux, tous les articles de la loi qu'il leur propose ; alors

(1) *Deut.* v. 5. — (2) *Deut.* xxvii. 14, 26. *Jos.* viii. 30, *etc.*

la convention est inviolable, autorisée par une puissance à laquelle tout est soumis.

C'est pourquoi tous les peuples ont voulu donner à leurs lois une origine divine; et ceux qui ne l'ont pas eue ont feint de l'avoir.

Minos se vantoit d'avoir appris de Jupiter les lois qu'il donna à ceux de Crète, ainsi Lycurgue, ainsi Numa, ainsi tous les autres législateurs ont voulu que la convention par laquelle les peuples s'obligeoient entre eux à garder les lois, fût affermie par l'autorité divine, afin que personne ne pût s'en dédire.

Platon, dans sa République, et dans son livre des Lois, n'en propose aucunes qu'il ne veuille faire confirmer par l'oracle avant qu'elles soient reçues; et c'est ainsi que les lois deviennent sacrées et inviolables.

### VIII.e PROPOSITION.

*Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer; il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas.*

C'est principalement de ces lois fondamentales qu'il est écrit, qu'en les violant, « on ébranle tous » les fondemens de la terre (1) » : après quoi il ne reste plus que la chute des empires.

En général les lois ne sont pas lois, si elles n'ont quelque chose d'inviolable. Pour marquer leur solidité et leur fermeté, Moïse ordonne « qu'elles » soient toutes écrites nettement et visiblement sur

(1) *Psal.* LXXXI. 5.

» des pierres (1) ». Josué accomplit ce commandement (2).

Les autres peuples civilisés conviennent de cette maxime. « Qu'il soit fait un édit et qu'il soit écrit » selon la loi inviolable des Perses et des Mèdes, » disent à Assuérus les sages de son conseil qui » étoient toujours près de sa personne. Ces sages » savoient les lois et le droit des anciens (3) ». Cet attachement aux lois et aux anciennes maximes affermit la société et rend les Etats immortels.

On perd la vénération pour les lois quand on les voit si souvent changer. C'est alors que les nations semblent chanceler comme troublées, et prises de vin, ainsi que parlent les prophètes (4). L'esprit de vertige les possède et leur chute est inévitable : « parce que les peuples ont violé les » lois, changé le droit public, et rompu les pactes » les plus solennels (5) ». C'est l'état d'un malade inquiet qui ne sait quel mouvement se donner.

« Je hais deux nations, dit le sage fils de Sirach (6), » et la troisième n'est pas une nation : c'est le peu» ple insensé qui demeure dans Sichem » : c'est-à-dire le peuple de Samarie, qui ayant renversé l'ordre, oublié la loi, établi une religion et une loi arbitraire, ne mérite pas le nom de peuple.

On tombe dans cet état quand les lois sont variables et sans consistance, c'est-à-dire quand elles cessent d'être lois.

(1) *Deuter.* XXVII. 8. — (2) *Jos.* VIII. 32. — (3) *Est.* I. 13, 19. — (4) *Isa.* XIX. 14. — (5) *Isai.* XXIV. 5. — (6) *Eccli.* L. 27, 28.

## ARTICLE V.

### *Conséquences des principes généraux de l'humanité.*

UNIQUE PROPOSITION.

*Le partage des biens entre les hommes, et la division des hommes mêmes en peuples et en nations, ne doit point altérer la société générale du genre humain.*

« Si quelqu'un de vos frères est réduit à la pau» vreté, n'endurcissez pas votre cœur et ne lui » resserrez pas votre main : mais ouvrez-la au pau» vre, et prêtez-lui tout ce dont vous verrez qu'il » aura besoin. Que cette pensée impie ne vous » vienne point dans l'esprit : le septième an arrive, » où selon la loi toutes les obligations pour dettes » sont annullées. Ne vous détournez pas pour cela » du pauvre, de peur qu'il ne crie contre vous » devant le Seigneur, et que votre conduite vous » tourne à pécher; mais donnez-lui, et le secourez » sans aucun détour ni artifice, afin que le Sei» gneur vous bénisse (1) ».

La loi seroit trop inhumaine si en partageant les biens, elle ne donnoit pas aux pauvres quelque recours sur les riches. Elle ordonne, dans cet esprit, d'exiger ses dettes avec grande modération. « Ne » prenez point à votre frère les instrumens néces» saires pour la vie, comme la meule dont il mout » son blé; car autrement il vous auroit engagé sa

(1) *Deut.* XV. 7, 8, 9, 10.

» propre vie. S'il vous doit, n'entrez pas dans sa » maison pour prendre des gages, mais demeurez » dehors, et recevez ce qu'il vous apportera. Et s'il » est si pauvre qu'il soit contraint de vous donner » sa couverture, qu'elle ne passe pas la nuit chez » vous; mais rendez-la à votre frère, afin que dor- » mant dans sa couverture il vous bénisse; et vous » serez juste devant le Seigneur (1) ».

La loi s'étudie en toutes choses à entretenir dans les citoyens cet esprit de secours mutuel. « Quand » vous verrez s'égarer, dit-elle (2), le bœuf ou la » brebis de votre frère, ne passez pas outre sans les » retirer. Quand vous ne connoîtriez pas celui à qui » elle est, ou qu'il ne vous toucheroit en rien, me- » nez son animal en votre maison, jusqu'à ce que » votre frère le vienne requérir. Faites-en de même » de son âne, et de son habit, et de toutes les autres » choses qu'il pourroit avoir perdues. Si vous les » trouvez, ne les négligez pas comme choses ap- » partenantes à autrui » : c'est-à-dire, prenez-en soin comme si elle étoit à vous, pour la rendre soigneusement à celui qui l'a perdue.

Par ces lois, il n'y a point de partage qui empêche que je n'aie soin de ce qui est à autrui, comme s'il étoit à moi-même; et que je ne fasse part à autrui de ce que j'ai, comme s'il étoit véritablement à lui.

C'est ainsi que la loi remet en quelque sorte en communauté les biens qui ont été partagés, pour la commodité publique et particulière.

Elle laisse même dans les terres si justement par-

(1) *Deut.* XXIV. 6, 10, 11, 12, 13. — (2) *Ibid.* XXII. 1, 2, 3.

tagées quelque marque de l'ancienne communauté; mais réduite à certaines bornes pour l'ordre public. « Vous pouvez, dit-elle (1), entrer dans la vigne » de votre prochain, et y manger du raisin tant que » vous voudrez, mais non pas l'emporter dehors. » Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous » en pourrez cueillir des épis, et les froisser avec » la main, mais non pas les couper avec la fau» cille ».

« Quand vous ferez votre moisson, si vous ou» bliez quelque gerbe, ne retournez pas sur vos pas » pour l'enlever, mais laissez-la enlever à l'étranger, » au pupille et à la veuve, afin que le Seigneur » vous bénisse dans tous les travaux de vos mains ». Il ordonne la même chose des olives, et des raisins dans la vendange (2).

Moïse rappelle, par ce moyen, dans la mémoire des possesseurs, qu'ils doivent toujours regarder la terre comme la mère commune, et la nourrice de tous les hommes; et ne veut pas que le partage qu'on en a fait, leur fasse oublier le droit primitif de la nature.

Il comprend les étrangers dans ce droit. « Laissez, » dit-il (3), ces olives, ces raisins et ces gerbes ou» bliées, à l'étranger, au pupille et à la veuve ».

Il recommande particulièrement, dans les jugemens, l'étranger et le pupille, honorant en tout la société du genre humain. « Ne pervertis point, » dit-il (4), le jugement de l'étranger et du pupille :

(1) *Deut.* XXIII. 24, 25. — (2) *Ibid.* XXIV. 19, 20, 21. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* 17, 22.

» Souviens-toi que tu as été étranger et esclave en » Egypte ».

Il est si loin de vouloir qu'on manque d'humanité aux étrangers, qu'il étend même en quelque façon cette humanité jusqu'aux animaux. Quand on trouve un oiseau qui couve, le législateur défend de prendre ensemble la mère et les petits. « Laisse-la aller, » dit-il, si tu lui ôtes ses petits (1) ». Comme s'il disoit, Elle perd assez en les perdant, sans perdre encore sa liberté.

Dans le même esprit de douceur, la loi défend « de cuire le chevreau dans le lait de sa mère (2); » et de lier la bouche, c'est-à-dire de refuser la nourriture au bœuf qui travaille à battre le blé (3) ».

« Est-ce que Dieu a soin des bœufs »? comme dit saint Paul (4): a-t-il fait la loi pour eux, et pour les chevreaux, et pour les bêtes; et ne paroît-il pas qu'il a voulu inspirer aux hommes la douceur et l'humanité en toutes choses; afin qu'étant doux aux animaux, ils sentent mieux ce qu'ils doivent à leurs semblables.

Il ne faut donc pas penser que les bornes qui séparent les terres des particuliers, et les Etats, soient faites pour mettre la division dans le genre humain; mais pour faire seulement qu'on n'attente rien les uns sur les autres, et que chacun respecte le repos d'autrui. C'est pour cela qu'il est dit: « Ne transporte point les bornes qu'ont mis les anciens dans » la terre que t'a donnée le Seigneur ton Dieu (5) ».

(1) *Deut.* XXII. 6, 7. — (2) *Ibid.* XIV. 21. — (3) *Ibid.* XXV. 4. — (4) *I. Cor.* IX. 9. — (5) *Deut.* XIX. 14.

Et encore : « Maudit celui qui remue les bornes de » son voisin (1) ».

Il faut encore plus respecter les bornes qui séparent les Etats, que celles qui séparent les particuliers; et on doit garder la société que Dieu a établie entre tous les hommes.

Il n'y a que certains peuples maudits et abominables, avec qui toute société est interdite, à cause de leur effroyable corruption qui se répandroit sur leurs alliés. « N'aie point, dit la loi (2), de société » avec ces peuples, ne leur donne point ta fille, ne » prends pas la leur pour ton fils, parce qu'ils le » séduiront et le feront servir aux dieux étrangers ».

Hors de là Dieu défend ces aversions qu'ont les peuples les uns pour les autres; et au contraire, il fait valoir tous les liens de la société qui sont entre eux. « N'ayez point en exécration l'Iduméen, parce » que vous venez de même sang; ni l'Egyptien, parce » que vous avez été étrangers dans sa terre (3) ».

Aussi est-il demeuré, parmi tous les peuples, certains principes communs de société et de concorde. Les peuples les plus éloignés s'unissent par le commerce, et conviennent qu'il faut garder la foi et les traités. Il y a, dans tous les peuples civilisés, certaines personnes à qui tout le genre humain semble avoir donné une sûreté pour entretenir le commerce entre les nations. La guerre même n'empêche pas ce commerce; les ambassadeurs sont regardés comme personnes sacrées: qui viole leur caractère est en horreur; et David prit avec raison une vengeance

(1) *Deut.* XXVII. 17. — (2) *Ibid.* VII. 2, 3, 4. — (3) *Ibid.* XXIII. 7.

terrible des Ammonites, et de leur roi, qui avoit maltraité ses ambassadeurs (1) ».

Les peuples qui ne connoissent pas ces lois de société sont peuples inhumains, barbares, ennemis de toute justice, et du genre humain, que l'Ecriture appelle du nom odieux « de gens sans foi et sans » alliance (2) ».

Voici une belle règle de saint Augustin pour l'application de la charité. « Où la raison est égale, il » faut que le sort décide. L'obligation de s'entr'ai- » mer est égale dans tous les hommes, et pour tous » les hommes. Mais comme on ne peut pas également » les servir tous, on doit s'attacher principalement » à servir ceux que les lieux, les temps et les autres » rencontres semblables nous unissent d'une façon » particulière comme par une espèce de sort (3) ».

## ARTICLE VI.

### *De l'amour de la patrie.*

#### I.re PROPOSITION.

*Il faut être bon citoyen, et sacrifier à sa patrie dans le besoin tout ce qu'on a, et sa propre vie, où il est parlé de la guerre.*

Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes, et qu'à vrai dire il n'y ait point d'étranger pour le chrétien, à plus forte raison doit-il aimer ses concitoyens. Tout l'amour qu'on a pour soi-même,

(1) *II. Reg.* x. 3, 4. xii. 30, 31. — (2) *Rom.* i. 31. — (3) *S. August. de Doct. christ. lib.* i, *cap.* xxviii : *tom.* iii, *col.* 14.

pour sa famille, et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie, où notre bonheur et celui de nos familles et de nos amis est renfermé.

C'est pourquoi les séditieux, qui n'aiment pas leur pays, et y portent la division, sont l'exécration du genre humain. La terre ne les peut pas supporter, et s'ouvre pour les engloutir. C'est ainsi que périrent Coré, Dathan et Abiron. « S'ils périssent, dit » Moïse (1), comme les autres hommes; s'ils sont » frappés d'une plaie ordinaire, le Seigneur ne m'a » pas envoyé : mais si Dieu fait quelque chose d'ex» traordinaire, et que la terre ouvre sa bouche pour » les engloutir, eux et tout ce qui leur appartient, » en sorte qu'on les voie entrer tout vivans dans » les enfers, vous connoîtrez qu'ils ont blasphémé » contre le Seigneur. A peine avoit-il cessé de par» ler, que la terre s'ouvrit sous leurs pieds, et » les dévora avec leur tente, et tout ce qui leur » appartenoit ».

Ainsi méritoient d'être retranchés ceux qui mettoient la division parmi le peuple. Il ne faut point avoir de société avec eux; en approcher c'est approcher de la peste. « Retirez-vous, dit Moïse (2), » de la tente de ces impies, et ne touchez rien de » ce qui leur appartient, de peur que vous ne » soyez enveloppés dans leurs péchés et dans leur » perte ».

On ne doit point épargner ses biens quand il s'agit de servir la patrie. Gédéon « dit à ceux de Soccoth : » Donnez de quoi vivre aux soldats qui sont avec

(1) *Num.* XVI. 28, *etc.* — (2) *Ibid.* 26.

» moi, parce qu'ils défaillent, afin que nous pour-
» suivions les ennemis ». Ils refusent, et Gédéon en fait un juste châtiment (1). Qui sert le public sert chaque particulier. Il faut même sans hésiter exposer sa vie pour son pays. Ce sentiment est commun à tous les peuples, et surtout il paroît dans le peuple de Dieu.

Dans les besoins de l'Etat, tout le monde sans exception étoit obligé d'aller à la guerre; et c'est pourquoi les armées étoient si nombreuses.

La ville de Jabès en Galaad, assiégée et réduite à l'extrémité par Naas, roi des Ammonites, envoie exposer son péril extrême à Saül, « qui aussitôt fait
» couper un bœuf en douze morceaux, qu'il envoya
» aux confins de chacune des douze tribus avec cet
» édit : Qui ne sortira pas avec Saül et Samuel, ses
» bœufs seront ainsi mis en pièces : et aussitôt tout
» le peuple s'assembla comme un seul homme : et
» Saül en fit la revue à Bézech; et ils se trouvèrent
» d'Israël trois cent mille, et trente mille de Juda :
» et ils dirent aux envoyés de Jabès : Demain vous
» serez délivrés (2) ».

Ces convocations étoient ordinaires; et il faudroit transcrire toute l'histoire du peuple de Dieu pour en rapporter tous les exemples.

C'étoit un sujet de plainte à ceux qui n'étoient pas appelés, et ils le prenoient à affront. « Ceux
» d'Ephraïm dirent à Gédéon : Quel dessein avez-
» vous eu de ne nous point appeler quand vous
» alliez combattre contre Madian? Ce qu'ils dirent
» d'un ton de colère, et en vinrent presque à la

(1) *Jud.* VIII. 5, 15, 16, 17. — (2) *I. Reg.* XI. 7, 8, 9.

» force ; et Gédéon les appaisa en louant leur va-
» leur [1] ».

Ils firent la même plainte à Jephté, et la chose alla jusqu'à la sédition [2]; tant on se piquoit d'honneur d'être convoqué en ces occasions. Chacun exposoit sa vie non-seulement pour tout le peuple, mais pour sa seule tribu. « Ma tribu, dit Jephté [3],
» avoit querelle contre les Ammonites ; ce que
» voyant, j'ai mis mon ame en mes mains, (noble
» façon de parler qui signifioit exposer sa vie) et
» j'ai fait la guerre aux Ammonites ».

C'est une honte de demeurer en repos dans sa maison, pendant que nos citoyens sont dans le travail et dans le péril pour la commune patrie. David envoya Urie se reposer chez lui, et ce bon sujet répondit [4] : « L'arche de Dieu, et tout Israël et Juda
» sont sous des tentes ; monseigneur Joab, et tous
» les serviteurs du roi mon seigneur couchent sur
» la terre : et moi j'entrerai dans ma maison pour
» y manger à mon aise, et y être avec ma femme !
» Par votre vie je ne ferai point une chose si in-
» digne ».

Il n'y a plus de joie pour un bon citoyen quand sa patrie est ruinée. De là ce discours de Mathatias, chef de la maison des Asmonéens ou Machabées [5] :
« Malheur à moi ! pourquoi suis-je né pour voir la
» ruine de mon peuple, et celle de la cité sainte?
» puis-je y demeurer davantage, la voyant livrée
» à ses ennemis, et son sanctuaire dans la main des
» étrangers? Son temple est déshonoré comme un

(1) *Jud.* VIII. 1, 2, 3. — (2) *Ibid.* XII. 1. — (3) *Ibid.* 2, 3. — (4) *II. Reg.* XI. 10, 11. — (5) *I. Mach.* II. 7, 8, *etc.*

» homme de néant ; ses vieillards et ses enfans sont
» massacrés au milieu de ses rues ; et sa jeunesse a
» péri dans la guerre : quelle nation n'a point ra-
» vagé son royaume, et ne s'est point enrichie de
» ses dépouilles ? on lui a ravi tous ses ornemens ;
» de libre elle est devenue esclave : tout notre éclat,
» toute notre gloire, tout ce qu'il y avoit parmi
» nous de sacré, a été souillé par les Gentils : et
» comment après cela pourrions-nous vivre » ?

On voit là toutes les choses qui unissent les citoyens et entre eux et avec leur patrie : les autels et les sacrifices, la gloire, les biens, le repos et la sûreté de la vie, en un mot, la société des choses divines et humaines. Mathatias, touché de toutes ces choses, déclare qu'il ne peut plus vivre voyant ses citoyens en proie, et sa patrie désolée. « En
» disant ces paroles, lui et ses enfans déchirèrent
» leurs habits, et se couvrirent de cilices, et se
» mirent à gémir (1) ».

Ainsi faisoit Jérémie, « lorsque son peuple étant
» mené en captivité, et la sainte cité étant désolée,
» plein d'une douleur amère, il prononça en gé-
» missant ces lamentations (2) », qui attendrissent encore ceux qui les entendent.

Le même prophète dit à Baruch, qui dans la ruine de son pays songeoit encore à lui-même et à sa fortune : « Voici ô Baruch ce que te dit le Seigneur
» Dieu d'Israël : J'ai détruit le pays que j'avois bâti,
» j'ai arraché les enfans d'Israël que j'avois plantés,
» et j'ai ruiné toute cette terre : et tu cherches

(1) *I. Mach.* II. 14. — (2) *Lam. Jer.*

» encore

» encore pour toi de grandes choses? ne le fais pas;
» contente-toi que je te sauve la vie (1) ».

Ce n'est pas assez de pleurer les maux de ses citoyens et de son pays; il faut exposer sa vie pour leur service. C'est à quoi Mathatias excite en mourant toute sa famille (2). « L'orgueil et la tyrannie
» ont prévalu : voici des temps de malheur et de
» ruine pour vous; prenez donc courage, mes en-
» fans; soyez zélateurs de la loi, et mourez pour
» le testament de vos pères ».

Ce sentiment demeura gravé dans le cœur de ses enfans; il n'y a rien de plus ordinaire dans la bouche de Judas, de Jonathas, et de Simon que ces paroles : Mourons pour notre peuple et pour nos frères. « Prenez courage, dit Judas (3), et soyez
» tous gens de cœur : combattez vaillamment ces
» nations armées pour notre ruine. Il vaut mieux
» mourir à la guerre que de voir périr notre pays
» et le sanctuaire ». Et encore : « A Dieu ne plaise
» que nous fuyions devant l'ennemi; si notre heure
» de mourir est arrivée, mourons en gens de cœur
» pour nos frères, et ne mettons point de tache à
» notre gloire (4) ».

L'Ecriture est pleine d'exemples qui nous apprennent ce que nous devons à notre patrie; mais le plus beau de tous les exemples est celui de Jésus-Christ même.

(1) *Jer.* XLV. 1, 2, 4, 5. — (2) *I. Mach.* II. 49, 50, *etc.* — (3) *I. Machab.* III. 58, 59. — (4) *Ibid.* IX. 10.

## II.e PROPOSITION.

*Jésus-Christ établit, par sa doctrine, et par ses exemples, l'amour que les citoyens doivent avoir pour leur patrie.*

Le Fils de Dieu fait homme a non-seulement accompli tous les devoirs qu'exige d'un homme la société humaine, charitable envers tous et sauveur de tous; et ceux d'un bon fils envers ses parens, à qui il étoit soumis (1) : mais encore ceux de bon citoyen, se reconnoissant « envoyé aux brebis perdues de la » maison d'Israël (2) ». Il s'est renfermé dans la Judée, « qu'il parcouroit toute en faisant du bien, et guérissant tous ceux que le démon tourmentoit (3) ».

On le reconnoissoit pour bon citoyen; et c'étoit une puissante recommandation auprès de lui, que d'aimer la nation judaïque. Les sénateurs du peuple juif, pour l'obliger à rendre « au centurion un ser- » viteur malade qui lui étoit cher, prioient Jésus » avec ardeur, et lui disoient : Il mérite que vous » l'assistiez; car il aime notre nation, et nous a » bâti une synagogue : et Jésus alloit avec eux, et » guérit ce serviteur (4) ».

Quand il songeoit aux malheurs qui menaçoient de si près Jérusalem et le peuple juif, il ne pouvoit retenir ses larmes. « En approchant de la ville et la » regardant, il se mit à pleurer sur elle : Si tu con- » noissois, dit-il, dans ce temps qui t'est donné » pour te repentir, ce qui pourroit t'apporter la » paix! mais cela est caché à tes yeux (5) ». Il dit

(1) *Luc.* II. 51. — (2) *Matt.* XV. 24. — (3) *Act.* X. 38. — (4) *Luc.* VII, 8, 4, 5, 6, 10. — (5) *Luc.* XIX. 41. 42.

ces mots entrant dans Jérusalem au milieu des acclamations de tout le peuple.

Ce soin, qui le pressoit dans son triomphe, ne le quitte pas dans sa passion. Comme on le menoit au supplice, « une grande troupe de peuple et de » femmes, qui le suivoient, frappoient leur poitrine » et gémissoient; mais Jésus se tournant à elles leur » dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur » moi; pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfans, » car bientôt vont venir les jours où il sera dit : » Heureuses les stériles; heureuses les entrailles qui » n'ont point porté de fruit, et les mamelles qui » n'ont point nourri d'enfans (1) ». Il ne se plaint pas des maux qu'on lui fait souffrir injustement, mais de ceux qu'un si inique procédé devoit attirer à son peuple.

Il n'avoit rien oublié pour les prévenir. « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui » lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois » ai-je voulu ramasser tes enfans, comme une poule » ramasse ses petits sous ses ailes; et tu n'as pas » voulu! et voilà que vos maisons vont bientôt être » désolées (2) ».

Il fut, et durant sa vie, et à sa mort, exact observateur des lois et des coutumes louables de son pays, même de celles dont il savoit qu'il étoit le plus exempt.

On se plaignit à saint Pierre qu'il ne payoit pas le tribut ordinaire du temple, et cet apôtre soutenoit qu'en effet il ne devoit rien. « Mais Jésus le prévint en lui disant : De qui est-ce que les rois de la

(1) *Luc.* XXIII. 27, 28, 29. — (2) *Matt.* XXIII. 37, 38.

» terre exigent le tribut ; est-ce de leurs enfans ou
» des étrangers ? Pierre répondit : Des étrangers :
» Jésus lui dit : Les enfans sont donc francs ; et tou-
» tefois, pour ne causer point de désordre, et pour
» ne les pas scandaliser, allez et payez pour moi
» et pour vous (1) ». Il fait payer un tribut qu'il ne devoit pas, comme fils, de peur d'apporter le moindre trouble à l'ordre public.

Aussi, dans le désir qu'avoient les Pharisiens de le trouver contraire à la loi, ils ne purent jamais lui reprocher que des choses de néant, ou les miracles qu'il faisoit le jour du sabbat (2) ; comme si le sabbat devoit faire cesser les œuvres de Dieu aussi bien que celles des hommes.

« Il étoit soumis en tout à l'ordre public, faisant
» rendre à César ce qui étoit à César, et à Dieu
» ce qui est à Dieu (3) ».

Jamais il n'entreprit rien sur l'autorité des magistrats. « Un de la troupe lui dit : Maître, com-
» mandez à mon frère qu'il fasse partage avec moi.
» Homme, lui répondit-il, qui m'a établi pour être
» votre juge et pour faire vos partages (4) » ?

Au reste, la toute-puissance qu'il avoit en main ne l'empêcha pas de se laisser prendre sans résistance. Il reprit saint Pierre qui avoit donné un coup d'épée, et rétablit le mal que cet apôtre avoit fait (5).

Il comparoît devant les pontifes, devant Pilate, et devant Hérode, répondant précisément sur le

(1) *Matt.* XVII. 24, 25, 26. — (2) *Luc.* XIII. 14. *Joan.* V. 9, 12. IX. 14, 15. — (3) *Matt.* XXII. 21. — (4) *Luc.* XII. 13, 14. — (5) *Luc.* XXII. 50, 51. *Joan.* XVIII. 11.

fait dont il s'agissoit à ceux qui avoient droit de l'interroger. « Le souverain pontife lui dit : Je vous » commande, de la part de Dieu, de me dire si vous » êtes le Christ fils de Dieu : et il répondit : Je le » suis (1) ». Il satisfit Pilate sur sa royauté qui faisoit tout son crime, et l'assura en même temps « qu'elle n'étoit pas de ce monde (2). » Il ne dit mot à Hérode qui n'avoit rien à commander dans Jérusalem, à qui aussi on le renvoyoit seulement par cérémonie, et qui ne le vouloit voir que par pure curiosité, et après avoir satisfait à l'interrogatoire légitime. Au surplus, il ne condamna que par son silence la procédure manifestement inique dont on usoit contre lui, sans se plaindre, sans murmurer; « se livrant, comme dit saint Pierre (3), à » celui qui le jugeoit injustement ».

Ainsi il fut fidèle et affectionné, jusqu'à la fin, à sa patrie quoique ingrate, et à ses cruels citoyens qui ne songeoient qu'à se rassasier de son sang avec une si aveugle fureur, qu'ils lui préférèrent un séditieux et un meurtrier.

Il savoit que sa mort devoit être le salut de ces ingrats citoyens, s'ils eussent fait pénitence; c'est pourquoi il pria pour eux en particulier, jusque sur la croix où ils l'avoient attaché.

Caïphe ayant prononcé qu'il falloit que Jésus mourût, « pour empêcher toute la nation de périr »; l'évangéliste remarque (4) « qu'il ne dit » pas cela de lui-même; mais qu'étant le pontife de » cette année, il prophétisa que Jésus devoit mou-

(1) *Matt.* XXVI. 63, 64. *Luc.* XXII. 70. — (2) *Joan.* XVIII. 36, 37. — (3) *I. Petr.* II. 23. — (4) *Joan.* XI. 50, 51, 52.

» rir pour sa nation; et non-seulement pour sa » nation, mais encore pour ramasser en un les en» fans de Dieu dispersés ».

Ainsi il versa son sang avec un regard particulier pour sa nation; et en offrant ce grand sacrifice, qui devoit faire l'expiation de tout l'univers, il voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place.

III.e PROPOSITION.

*Les apôtres, et les premiers fidèles ont toujours été de bons citoyens.*

Leur maître leur avoit inspiré ce sentiment. Il les avoit avertis qu'ils seroient persécutés par toute la terre, et leur avoit dit en même temps « qu'il » les envoyoit comme des agneaux au milieu des » loups (1) »; c'est-à-dire qu'ils n'avoient qu'à souffrir sans murmure, et sans résistance.

Pendant que les Juifs persécutoient saint Paul avec une haine implacable, ce grand homme prend Jésus-Christ, qui est la vérité même, et sa conscience à témoin, que, touché d'une extrême et continuelle douleur pour l'aveuglement de ses frères, « il souhaite d'être anathême pour eux. Je » vous dis la vérité, je ne mens pas : ma conscience » éclairée par le Saint-Esprit m'en rend témoi» gnage (2), etc. »

Dans une famine extrême il fit une quête pour ceux de sa nation, et apporta lui-même à Jérusalem les aumônes qu'il avoit ramassées pour eux

(1) *Matt.* x. 16. — (2) *Rom.* ix. 1, 2, 3.

dans toute la Grèce. « Je suis venu, dit-il (1), pour » faire des aumônes à ma nation ».

Ni lui ni ses compagnons n'ont jamais excité de sédition, ni assemblé tumultuairement le peuple (2).

Contraint par la violence de ses citoyens d'appeler à l'empereur, il assemble les Juifs de Rome, pour leur déclarer « que c'est malgré lui qu'il a » été obligé d'appeler à César; mais qu'au reste il » n'a aucune accusation ni aucune plainte à faire » contre ceux de sa nation (3) ». Il ne les accuse pas; mais il les plaint, et ne parle jamais qu'avec compassion de leur endurcissement. En effet, accusé devant Félix, président de Judée (4), il se défendit simplement contre les Juifs, sans faire aucun reproche à de si violens persécuteurs.

Durant trois cens ans de persécution impitoyable, les Chrétiens ont toujours suivi la même conduite.

Il n'y eut jamais de meilleurs citoyens, ni qui fussent plus utiles à leur pays, ni qui servissent plus volontiers dans les armées, pourvu qu'on ne voulût pas les y obliger à l'idolâtrie. Ecoutons le témoignage de Tertullien. « Vous dites que les » Chrétiens sont inutiles: nous naviguons avec vous, » nous portons les armes avec vous, nous culti- » vons la terre, nous exerçons la marchandise (5) ». C'est-à-dire, nous vivons comme les autres dans tout ce qui regarde la société.

L'Empire n'avoit point de meilleurs soldats: outre qu'ils combattoient vaillamment, ils obte-

(1) *Act.* XXIV. 17. *Rom.* XV. 25, 26. — (2) *Act.* XXIV. 12, 18. — (3) *Ibid.* XXVIII. 19. — (4) *Ibid.* XXIV. 10, *etc.* — (5) *Tertul. Apol.* n. 42.

noient par leurs prières ce qu'ils ne pouvoient faire par les armes. Témoin la pluie obtenue par la légion Fulminante, et le miracle attesté par les lettres de Marc-Aurèle.

Il leur étoit défendu de causer du trouble, de renverser les idoles, de faire aucune violence : les règles de l'Eglise ne leur permettoient que d'attendre le coup en patience.

L'Eglise ne tenoit pas pour martyrs ceux qui s'attiroient la mort par quelque violence semblable, et par un faux zèle. Il pouvoit y avoir quelquefois des inspirations extraordinaires; mais ces exemples n'étoient pas suivis, comme étant au-dessus de l'ordre.

Nous voyons même, dans les Actes de quelques martyrs, qu'ils faisoient scrupule de maudire les dieux; ils devoient reprendre l'erreur sans aucune parole emportée. Saint Paul et ses compagnons en avoient ainsi usé; et c'est ce qui faisoit dire au secrétaire de la communauté d'Ephèse (1) : « Messieurs, il ne faut pas ainsi vous émouvoir. Vous » avez ici amené ces hommes, qui n'ont commis » aucun sacrilége, et qui n'ont point blasphémé » votre déesse ». Ils ne faisoient point de scandale; et prêchoient la vérité sans altérer le repos public, autant qu'il étoit en eux.

Combien soumis et paisibles étoient les Chrétiens persécutés : ces paroles de Tertullien l'expliquent admirablement (2) : « Outre les ordres publics par » lesquels nous sommes poursuivis, combien de » fois le peuple nous attaque-t-il à coups de pierres,

(1) *Act.* XIX. 37. — (2) *Tert. Apol. n.* 37.

» et met-il le feu dans nos maisons dans la fureur
» des bacchanales? On n'épargne pas les Chrétiens
» même après leur mort : on les arrache du repos
» de la sépulture et comme de l'asile de la mort. Et
» cependant quelle vengeance recevez-vous de gens
» si cruellement traités? Ne pourrions-nous pas
» avec peu de flambeaux mettre le feu dans la ville,
» si parmi nous il étoit permis de faire le mal pour
» le mal? et quand nous voudrions agir en ennemis
» déclarés, manquerions-nous de troupes et d'ar-
» mées? Les Maures, ou les Marcomans, et les
» Parthes mêmes qui sont renfermés dans leurs li-
» mites, se trouveront-ils en plus grand nombre
» que nous, qui remplissons toute la terre? Il n'y
» a que peu de temps que nous paroissons dans le
» monde; et déjà nous remplissons vos villes, vos
» îles, vos châteaux, vos assemblées, vos camps,
» les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le
» barreau, la place publique. Nous ne vous laissons
» que les temples seuls. A quelle guerre ne serions-
» nous pas disposés, quand nous serions en nombre
» inégal au vôtre, nous qui endurons si résolu-
» ment la mort; n'étoit que notre doctrine nous
» prescrit plutôt d'être tués que de tuer? Nous
» pourrions même, sans prendre les armes et sans
» rebellion, vous punir en vous abandonnant :
» votre solitude et le silence du monde vous feroit
» horreur : les villes vous paroîtroient mortes; et
» vous seriez réduits, au milieu de votre empire,
» à chercher à qui commander. Il vous demeureroit
» plus d'ennemis que de citoyens; car vous avez

» maintenant moins d'ennemis, à cause de la mul-
» titude prodigieuse des Chrétiens.

» Vous perdez, dit-il encore (1), en nous perdant. » Vous avez par notre moyen un nombre infini de » gens, je ne dis pas qui prient pour vous, car » vous ne le croyez pas, mais dont vous n'avez rien » à craindre ».

Il se glorifie avec raison que parmi tant d'attentats contre la personne sacrée des empereurs, il ne s'est jamais trouvé un seul Chrétien, malgré l'inhumanité dont on usoit sur eux tous. « Et en vérité, » dit-il (2), nous n'avons garde de rien entreprendre » contre eux. Ceux dont Dieu a réglé les mœurs ne » doivent pas seulement épargner les empereurs, » mais encore tous les hommes. Nous sommes pour » les empereurs tels que nous sommes pour nos » voisins. Car il nous est également défendu de » dire, ou de faire, ou de vouloir du mal à per- » sonne. Ce qui n'est point permis contre l'empe- » reur, n'est permis contre personne; ce qui n'est » permis contre personne, l'est encore moins sans » doute contre celui que Dieu a fait si grand ».

Voilà quels étoient les Chrétiens si indignement traités.

## CONCLUSION.

Pour conclure tout ce livre, et le réduire en abrégé.

La société humaine peut être considérée en deux manières :

(1) *Tert. Apol. n.* 43. — (2) *Ibid. n.* 36.

Ou en tant qu'elle embrasse tout le genre humain, comme une grande famille;

Ou en tant qu'elle se réduit en nations, ou en peuples composés de plusieurs familles particulières, qui ont chacune leurs droits.

La société, considérée de ce dernier sens, s'appelle société civile.

On la peut définir, selon les choses qui ont été dites, société d'hommes unis ensemble sous le même gouvernement, et sous les mêmes lois.

Par ce gouvernement et ces lois, le repos et la vie de tous les hommes est mise, autant qu'il se peut, en sûreté.

Quiconque donc n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire, l'état où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain.

# LIVRE DEUXIÈME.

### DE L'AUTORITÉ : QUE LA ROYALE ET L'HÉRÉDITAIRE EST LA PLUS PROPRE AU GOUVERNEMENT.

## ARTICLE PREMIER.

*Par qui l'autorité a été exercée dès l'origine du monde.*

### I.re PROPOSITION.

*Dieu est le vrai roi.*

Un grand roi le reconnoît, lorsqu'il parle ainsi en présence de tout son peuple (1) : « Béni soyez-vous, » ô Seigneur, Dieu d'Israël, notre Père, de toute » éternité et durant toute l'éternité. A vous, Sei- » gneur, appartient la majesté, et la puissance, et la » gloire, et la victoire, et la louange : tout ce qui » est dans le ciel et dans la terre est à vous : il vous » appartient de régner, et vous commandez à tous » les princes : les grandeurs et les richesses sont à » vous ; vous dominez sur toutes choses : en votre » main est la force et la puissance, la grandeur et » l'empire souverain ».

L'empire de Dieu est éternel ; et de là vient qu'il est appelé le Roi des siècles (2).

(1) *I. Par.* XXIX. 10, 12. — (2) *Apoc.* XV. 3.

L'empire de Dieu est absolu : « Qui osera vous » dire, ô Seigneur, Pourquoi faites-vous ainsi ? ou » qui se soutiendra contre votre jugement (1) » ?

Cet empire absolu de Dieu a pour premier titre et pour fondement la création. Il a tout tiré du néant, et c'est pourquoi tout est en sa main : « Le » Seigneur dit à Jérémie (2) : Va en la maison d'un » potier : là tu entendras mes paroles. Et j'allai en » la maison d'un potier, et il travailloit avec sa roue, » et il rompit un pot qu'il venoit de faire de boue, » et de la même terre il en fit un autre ; et le Sei- » gneur me dit : Ne puis-je pas faire comme ce po- » tier ? Comme cette terre molle est en la main du » potier, ainsi vous êtes en ma main, dit le Sei- » gneur ».

### II.e PROPOSITION.

*Dieu a exercé visiblement par lui-même l'empire et l'autorité sur les hommes.*

Ainsi en a-t-il usé au commencement du monde. Il étoit en ce temps le seul roi des hommes, et les gouvernoit visiblement.

Il donna à Adam le précepte qu'il lui plut, et lui déclara sur quelle peine il l'obligeoit à le pratiquer (3). Il le bannit ; il lui dénonça qu'il avoit encouru la peine de mort.

Il se déclara visiblement en faveur du sacrifice d'Abel contre celui de Caïn. Il reprit Caïn de sa jalousie : après que ce malheureux eut tué son frère, il l'appela en jugement, il l'interrogea, il le con-

(1) *Sap.* XII. 12. — (2) *Jer.* XVIII. 1, 6. — (3) *Gen.* III.

vainquit de son crime, il s'en réserva la vengeance, et l'interdit à tout autre (1); il donna à Caïn une espèce de sauve-garde, un signe pour empêcher qu'aucun homme n'attentât sur lui (2). Toutes fonctions de la puissance publique.

Il donne ensuite des lois à Noé, et à ses enfans; il leur défend le sang et les meurtres, et leur ordonne de peupler la terre (3).

Il conduit de la même sorte Abraham, Isaac, et Jacob.

Il exerce publiquement l'empire souverain sur son peuple dans le désert. Il est leur roi, leur législateur, leur conducteur. Il donne visiblement le signal pour camper et pour décamper, et les ordres tant de la guerre que de la paix.

Ce règne continue visiblement sous Josué, et sous les Juges : Dieu les envoie : Dieu les établit : et de là vient que le peuple disant à Gédéon : « Vous dominerez sur nous, vous et votre fils, et le fils de » votre fils; il répondit : Nous ne dominerons point » sur vous ni moi ni mon fils; mais le Seigneur dominera sur vous (4) ».

C'est lui qui établit les rois. Il fit sacrer Saül et David par Samuel; il affermit la royauté dans la maison de David, et lui ordonna de faire régner à sa place Salomon, son fils.

C'est pourquoi le trône des rois d'Israël est appelé le trône de Dieu. « Salomon s'assit sur le trône » du Seigneur; et il plut à tous, et tout Israël lui » obéit (5) ». Et encore : « Béni soit le Seigneur vo-

(1) *Gen.* IV. 4, 5, 6, 9, 10. — (2) *Ibid.* 15. — (3) *Ibid.* IX. 1, 5, 6, 7. — (4) *Jud.* VIII. 22, 23. — (5) *I. Par.* XXIX. 23.

» tre Dieu, dit la reine de Saba à Salomon (1), qui » a voulu vous faire seoir sur son trône, et vous » établir roi pour tenir la place du Seigneur votre » Dieu ».

III.ᵉ PROPOSITION.

*Le premier empire parmi les hommes est l'empire paternel.*

Jésus-Christ, qui va toujours à la source, semble l'avoir marqué par ces paroles : « Tout royaume » divisé en lui-même sera désolé ; toute ville et toute » famille divisée en elle-même ne subsistera pas (2) ». Des royaumes il va aux villes, d'où les royaumes sont venus ; et des villes il remonte encore aux familles, comme au modèle et au principe des villes, et de toute la société humaine.

Dès l'origine du monde Dieu dit à Eve, et en elle à toutes les femmes : « Tu seras sous la puissance de » l'homme, et il te commandera (3) ».

Au premier enfant qu'eut Adam, qui fut Caïn, Eve dit : « J'ai possédé un homme par la grâce de » Dieu (4) ». Voilà donc aussi les enfans sous la puissance paternelle. Car cet enfant étoit plus encore en la possession d'Adam, à qui la mère elle-même étoit soumise par l'ordre de Dieu. L'un et l'autre tenoient de Dieu cet enfant, et l'empire qu'ils avoient sur lui. « Je l'ai possédé, dit Eve, mais par la grâce » de Dieu ».

Dieu ayant mis dans nos parens, comme étant en quelque façon les auteurs de notre vie, une image

(1) *II. Par.* IX. 8. — (2) *Matth.* XII. 25. — (3) *Gen.* III. 16. — (4) *Ibid.* IV. 1.

de la puissance par laquelle il a tout fait ; il leur a aussi transmis une image de la puissance qu'il a sur ses œuvres. C'est pourquoi nous voyons dans le Décalogue, qu'après avoir dit : « Tu adoreras le » Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui » ; il ajoute aussitôt : « Honore ton père et ta mère, afin » que tu vives long-temps sur la terre que le Sei» gneur ton Dieu te donnera (1) ». Ce précepte est comme une suite de l'obéissance qu'il faut rendre à Dieu, qui est le vrai père.

De là nous pouvons juger que la première idée de commandement et d'autorité humaine, est venue aux hommes de l'autorité paternelle.

Les hommes vivoient long-temps au commencement du monde, comme l'atteste non-seulement l'Ecriture, mais encore toutes les anciennes traditions : et la vie humaine commence à décroître seulement après le déluge, où il se fit une si grande altération dans toute la nature. Un grand nombre de familles se voyoient par ce moyen réunies sous l'autorité d'un seul grand-père ; et cette union de tant de familles avoit quelque image de royaume.

Assurément durant tout le temps qu'Adam vécut, Seth, que Dieu lui donna à la place d'Abel, lui rendit avec toute sa famille une entière obéissance.

Caïn, qui viola le premier la fraternité humaine par un meurtre, fut aussi le premier à se soustraire de l'empire paternel : haï de tous les hommes, et contraint de s'établir un refuge, il bâtit la première ville, à qui il donna le nom de son fils Henoch (2).

(1) *Exod.* xx. 12. — (2) *Gen.* IV. 17.

Les

Les autres hommes vivoient à la campagne, dans la première simplicité, ayant pour loi la volonté de leurs parens, et les coutumes anciennes.

Telle fut encore, après le déluge, la conduite de plusieurs familles, surtout parmi les enfans de Sem, où se conservèrent plus long-temps les anciennes traditions du genre humain, et pour le culte de Dieu, et pour la manière du gouvernement.

Ainsi Abraham, Isaac et Jacob, persistèrent dans l'observance d'une vie simple et pastorale. Ils étoient avec leur famille libres et indépendans : ils traitoient d'égal avec les rois. Abimelech, roi de Gérare, vint trouver Abraham ; « et ils firent un traité » ensemble (1) ».

Il se fait un pareil traité entre un autre Abimelech, fils de celui-ci, et Isaac, fils d'Abraham. « Nous » avons vu, dit Abimelech (2), que le Seigneur étoit » avec vous, et pour cela nous avons dit : Qu'il y » ait entre nous un accord confirmé par serment ».

Abraham fit la guerre de son chef aux rois qui avoient pillé Sodome, les défit, et offrit la dîme des dépouilles à Melchisédech, roi de Salem, pontife du Dieu très-haut (3).

C'est pourquoi les enfans de Heth avec qui il fait un accord, l'appellent Seigneur, et le traitent de prince. « Ecoutez-nous, Seigneur ; vous êtes parmi » nous un prince de Dieu (4) » ; c'est-à-dire, qui ne relève que de lui.

Aussi a-t-il passé pour roi dans les histoires profanes. Nicolas de Damas, soigneux observateur des

(1) *Gen.* XXI. 23, 32. — (2) *Ibid.* XXVI. 28. — (3) *Ibid.* XIV. 14, etc. — (4) *Ibid.* XXIII. 6.

antiquités, le fait roi; et sa réputation dans tout l'Orient est cause qu'il le donne à son pays. Mais au fond la vie d'Abraham étoit pastorale; son royaume étoit sa famille; et il exerçoit seulement, à l'exemple des premiers hommes, l'empire domestique et paternel.

### IV.ᵉ PROPOSITION.

*Il s'établit pourtant bientôt des rois, ou par le consentement des peuples, ou par les armes : où il est parlé du droit de conquêtes.*

Ces deux manières d'établir les rois sont connues dans les histoires anciennes. C'est ainsi qu'Abimelech, fils de Gédéon, fit consentir ceux de Sichem à le prendre pour leur souverain. « Lequel aimez-» vous mieux, leur dit-il (1), ou d'avoir pour maître » soixante et dix hommes enfans de Jérobaal, ou de » n'en avoir qu'un seul, qui encore est de votre ville » et de votre parenté : et ceux de Sichem tournèrent » leur cœur vers Abimelech ».

C'est ainsi que le peuple de Dieu demanda, de lui-même, un roi pour le juger (2).

Le même peuple transmit toute l'autorité de la nation à Simon, et à sa postérité. L'acte en est dressé au nom des prêtres, de tout le peuple, des grands, et des sénateurs, qui consentirent à le faire prince (3).

Nous voyons, dans Hérodote, que Déjocès fut fait roi des Mèdes de la même manière.

(1) *Jud.* IX. 2, 3. — (2) *I. Reg.* VIII. 5. — (3) *Machab.* XIV. 28, 41.

Pour les rois par conquêtes, tout le monde en sait les exemples.

Au reste, il est certain qu'on voit des rois de bonne heure dans le monde. On voit, du temps d'Abraham, c'est-à-dire, quatre cents ans environ après le déluge, des royaumes déjà formés et établis de long temps. On voit premièrement quatre rois qui font la guerre contre cinq (1). On voit Melchisédech, roi de Salem, pontife du Dieu très-haut, à qui Abraham donne la dîme (2). On voit Pharaon, roi d'Egypte, et Abimelech, roi de Gérare (3). Un autre Abimelech, aussi roi de Gérare, paroît du temps d'Isaac (4); et ce nom apparemment étoit commun aux rois de ce pays-là, comme celui de Pharaon aux rois d'Egypte.

Tous ces rois paroissent bien autorisés; on leur voit des officiers réglés, une Cour, des grands qui les environnent, une armée et un chef des armes pour la commander (5), une puissance affermie. « Qui touchera, dit Abimelech (6), la femme de » cet homme, il mourra de mort ».

Les hommes qui avoient vu, ainsi qu'il a été dit, une image de royaume dans l'union de plusieurs familles, sous la conduite d'un père commun; et qui avoient trouvé de la douceur dans cette vie, se portèrent aisément à faire des sociétés de familles sous des rois, qui leur tinssent lieu de père.

C'est pour cela apparemment que les anciens peuples de la Palestine appeloient leurs rois Abimelech, c'est-à-dire, Mon père le roi. Les sujets se tenoient

(1) *Gen.* XIV. 1, 9. — (2) *Ibid.* 18, 20. — (3) *Ibid.* XII. 15 : *et* XX. 2. — (4) *Ibid.* XXVI. 1. — (5) *Ibid.* XXI. 15. XXI. 22. — (6) *Ibid.* XXVI. 11.

tous comme les enfans du prince; et chacun l'appelant Mon père le roi, ce nom devint commun à tous les rois du pays.

Mais outre cette manière innocente de faire des rois, l'ambition en a inventé une autre. Elle a fait des conquérans, dont Nemrod, petit-fils de Cham, fut le premier. « Celui-ci, homme violent et guer-
» rier, commença à être puissant sur la terre, et
» conquit d'abord quatre villes dont il forma son
» royaume (1) ».

Ainsi les royaumes formés par les conquêtes sont anciens, puisqu'on les voit commencer si près du déluge, sous Nemrod, petit-fils de Cham.

Cette humeur ambitieuse et violente se répandit bientôt parmi les hommes. Nous voyons Chodorlahomor, roi des Elamites, c'est-à-dire, des Perses et des Mèdes, étendre bien loin ses conquêtes dans les terres voisines de la Palestine (2).

Ces empires, quoique violens, injustes et tyranniques d'abord, par la suite des temps, et par le consentement des peuples, peuvent devenir légitimes : c'est pourquoi les hommes ont reconnu un droit qu'on appelle de conquête, dont nous aurons à parler plus au long avant que d'abandonner cette matière.

### V.e PROPOSITION.

*Il y avoit au commencement une infinité de royaumes, et tous petits.*

Il paroît par l'Ecriture que presque chaque ville, et chaque petite contrée avoit son roi (3).

(1) *Gen.* x. 8, 9, 10. — (2) *Ibid.* xiv. 4, 5, 6, 7. — (3) *Ibid.* xiv, etc.

On compte trente-trois rois dans le seul petit pays que les Juifs conquirent (1).

La même chose paroît dans tous les auteurs anciens, par exemple, dans Homère et ainsi des autres.

La tradition commune du genre humain, sur ce point, est fidèlement rapportée par Justin, qui remarque qu'au commencement il n'y avoit que de petits rois, chacun content de vivre doucement dans ses limites avec le peuple qui lui étoit commis. « Ninus, dit-il, rompit le premier la con» corde des nations ».

Il n'importe que ce Ninus soit Nemrod, ou que Justin l'ait fait par erreur le premier des conquérans. Il suffit qu'on voie que les premiers rois ont été établis avec douceur, à l'exemple du gouvernement paternel.

### VI.e PROPOSITION.

*Il y a eu d'autres formes de gouvernement que celle de la royauté.*

Les histoires nous font voir un grand nombre de républiques, dont les unes se gouvernoient par tout le peuple, ce qui s'appeloit démocratie; et les autres par les grands, ce qui s'appeloit aristocratie.

Les formes de gouvernement ont été mêlées en diverses sortes, et ont composé divers Etats mixtes, dont il n'est pas besoin de parler ici.

Nous voyons, en quelques endroits de l'Ecriture, l'autorité résider dans une communauté.

(1) *Josue.* XII. 2, 4, 7 — 24.

Abraham demande le droit de sépulcre à tout le peuple assemblé, et c'est l'assemblée qui l'accorde (1).

Il semble qu'au commencement les Israélites vivoient dans une forme de république. Sur quelque sujet de plainte arrivée du temps de Josué contre ceux de Ruben et de Gad, « les enfans d'Israël s'assemblèrent tous à Silo pour les combattre; mais » auparavant ils envoyèrent dix ambassadeurs, pour » écouter leurs raisons : ils donnèrent satisfaction, » et tout le peuple s'appaisa (2) ».

Un lévite dont la femme avoit été violée, et tuée par quelques-uns de la tribu de Benjamin, sans qu'on en eût fait aucune justice, toutes les tribus s'assemblent pour punir cet attentat, et ils se disoient l'un à l'autre dans cette assemblée : « Jamais il ne » s'est fait telle chose en Israël; jugez et ordonnez » en commun ce qu'il faut faire (3) ».

C'étoit en effet une espèce de république, mais qui avoit Dieu pour roi.

### VII.e PROPOSITION.

*La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne, et aussi la plus naturelle.*

Le peuple d'Israël se réduisit de lui-même à la monarchie, comme étant le gouvernement universellement reçu. « Etablissez-nous un roi pour nous » juger, comme en ont tous les autres peuples (4) ».

(1) *Gen.* XXIII. 3, 5. — (2) *Jos.* XXII. 11, 12, 13, 14, 33. — (3) *Jud.* XIX. 30. — (4) *I. Reg.* VIII. 5.

Si Dieu se fâche, c'est à cause que jusque-là il avoit gouverné ce peuple par lui-même, et qu'il en étoit le vrai roi. C'est pourquoi il dit à Samuel: « Ce n'est pas toi qu'ils rejettent; c'est moi qu'ils » ne veulent point pour régner sur eux (1) ».

Au reste, ce gouvernement étoit tellement le plus naturel, qu'on le voit d'abord dans tous les peuples.

Nous l'avons vu dans l'histoire sainte : mais ici un peu de recours aux histoires profanes, nous fera voir que ce qui a été en république, a vécu premièrement sous des rois.

Rome a commencé par-là, et y est enfin revenue, comme à son état naturel.

Ce n'est que tard, et peu à peu, que les villes grecques ont formé leurs républiques. L'opinion ancienne de la Grèce étoit celle qu'exprime Homère, par cette célèbre sentence, dans l'Iliade. « Plusieurs princes n'est pas une bonne chose : qu'il » n'y ait qu'un prince et un roi ».

A présent il n'y a point de république qui n'ait été autrefois soumise à des monarques. Les Suisses étoient sujets des princes de la maison d'Autriche. Les Provinces-Unies ne font que sortir de la domination d'Espagne, et de celle de la maison de Bourgogne. Les villes libres d'Allemagne avoient leurs seigneurs particuliers, outre l'Empereur qui étoit le chef commun de tout le corps germanique. Les villes d'Italie qui se sont mises en république du temps de l'empereur Rodolphe, ont acheté de lui leur liberté. Venise même, qui se vante d'être république dès son origine, étoit encore sujette aux

(1) *I. Reg.* VIII. 7.

empereurs sous le règne de Charlemagne, et longtemps après : elle se forma depuis en Etat populaire, d'où elle est venue assez tard à l'état où nous la voyons.

Tout le monde donc commence par des monarchies ; et presque tout le monde s'y est conservé comme dans l'état le plus naturel.

Aussi avons-nous vu qu'il a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire dans la nature même.

Les hommes naissent tous sujets : et l'empire paternel, qui les accoutume à obéir, les accoutume en même temps à n'avoir qu'un chef.

VIII.e PROPOSITION.

*Le gouvernement monarchique est le meilleur.*

S'il est le plus naturel, il est par conséquent le plus durable, et dès-là aussi le plus fort.

C'est aussi le plus opposé à la division, qui est le mal le plus essentiel des Etats, et la cause la plus certaine de leur ruine; conformément à cette parole déjà rapportée : « Tout royaume divisé en lui-» même sera désolé : toute ville ou toute famille » divisée en elle-même ne subsistera pas (1) ».

Nous avons vu que notre Seigneur a suivi en cette sentence le progrès naturel du gouvernement, et semble avoir voulu marquer aux royaumes, et aux villes, le même moyen de s'unir que la nature a établi dans les familles.

En effet, il est naturel que quand les familles au-

(1) *Matt.* XII. 25.

ront à s'unir pour former un corps d'Etat, elles se rangent comme d'elles-mêmes au gouvernement qui leur est propre.

Quand on forme les Etats, on cherche à s'unir, et jamais on n'est plus uni que sous un seul chef. Jamais aussi on n'est plus fort, parce que tout va en concours.

Les armées, où paroît le mieux la puissance humaine, veulent naturellement un seul chef : tout est en péril quand le commandement est partagé. « Après la mort de Josué les enfans d'Israël consul» tèrent le Seigneur, disant : Qui marchera devant » nous contre les Chananéens, et qui sera notre ca» pitaine dans cette guerre? et le Seigneur répondit » ce sera la tribu de Juda (1) ». Les tribus, égales entre elles, veulent qu'une d'elles commande. Au reste il n'étoit pas besoin de donner un chef à cette tribu, puisque chaque tribu avoit le sien. « Vous » aurez des princes, et des chefs de vos tribus ; et » voici leurs noms (2), etc. »

Le gouvernement militaire demandant naturellement d'être exercé par un seul, il s'ensuit que cette forme de gouvernement est la plus propre à tous les Etats, qui sont foibles, et en proie au premier venu, s'ils ne sont formés à la guerre.

Et cette forme de gouvernement à la fin doit prévaloir, parce que le gouvernement militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'Etat après soi.

Cela doit surtout arriver aux Etats guerriers, qui se réduisent aisément en monarchie; comme a fait

(1) *Jud.* I. 1, 2. — (2) *Num.* I. 4, 5, *etc.*

la république romaine, et plusieurs autres de même nature.

Il vaut donc mieux qu'il soit établi d'abord, et avec douceur; parce qu'il est trop violent, quand il gagne le dessus par la force ouverte.

### IX.e PROPOSITION.

*De toutes les monarchies la meilleure est la successive ou héréditaire, surtout quand elle va de mâle en mâle, et d'aîné en aîné.*

C'est celle que Dieu a établie dans son peuple, « Car il a choisi les princes dans la tribu de Juda, » et dans la tribu de Juda il a choisi ma famille, » c'est David qui parle, et il m'a choisi parmi tous » mes frères; et parmi mes enfans il a choisi mon » fils Salomon, pour être assis sur le trône du » royaume du Seigneur, sur tout Israël; et il m'a dit: » J'affermirai son règne à jamais s'il persévère dans » l'obéissance qu'il doit à mes lois (1) ».

Voilà donc la royauté attachée par succession à la maison de David et de Salomon : « et le trône de » David est affermi à jamais (2) ».

En vertu de cette loi, l'aîné devoit succéder au préjudice de ses frères. C'est pourquoi Adonias, qui étoit l'aîné de David, dit à Bethsabée, mère de Salomon : « Vous savez que le royaume étoit à moi, » et tout Israël m'avoit reconnu ; mais le Seigneur » a transféré le royaume à mon frère Salomon (3) ».

Il disoit vrai, et Salomon en tombe d'accord,

(1) *I. Paralip.* XXVIII. 4, 5, 7. — (2) *II. Reg.* VII. 16. — (3) *III. Reg.* II. 15.

lorsqu'il répond à sa mère, qui demandoit pour Adonias une grâce, dont la conséquence étoit extrême selon les mœurs de ces peuples (1) : « Demandez pour lui le royaume ; car il étoit mon aîné, » et il a dans ses intérêts le pontife Abiathar et » Joab ». Il veut dire qu'il ne faut pas fortifier un prince qui a le titre naturel, et un grand parti dans l'Etat.

A moins donc qu'il n'arrivât quelque chose d'extraordinaire, l'aîné devoit succéder : et à peine trouvera-t-on deux exemples du contraire dans la maison de David ; encore étoit-ce au commencement.

### X.e PROPOSITION.

*La monarchie héréditaire a trois principaux avantages.*

Trois raisons font voir que ce gouvernement est le meilleur.

La première, c'est qu'il est le plus naturel, et qu'il se perpétue de lui-même. Rien n'est plus durable qu'un Etat qui dure et se perpétue, par les mêmes causes qui font durer l'univers, et qui perpétuent le genre humain.

David touche cette raison quand il parle ainsi (2) : « C'a été peu pour vous, ô Seigneur, de m'élever » à la royauté : vous avez encore établi ma maison » à l'avenir : et c'est là la loi d'Adam, ô Seigneur » Dieu » : c'est-à-dire, que c'est l'ordre naturel que le fils succède au père.

Les peuples s'y accoutument d'eux-mêmes. « J'ai » vu tous les vivans suivre le second, tout jeune

(1) *III. Reg.* II. 22. — (2) *II. Reg.* VII. 19.

» qu'il est, ( c'est-à-dire le fils du roi ) qui doit oc-
» cuper sa place (1) ».

Point de brigues, point de cabales dans un Etat, pour se faire un roi, la nature en a fait un : le mort, disons-nous, saisit le vif, et le roi ne meurt jamais.

Le gouvernement est le meilleur, qui est le plus éloigné de l'anarchie. A une chose aussi nécessaire que le gouvernement parmi les hommes, il faut donner les principes les plus aisés, et l'ordre qui roule le mieux tout seul.

La seconde raison qui favorise ce gouvernement, c'est que c'est celui qui intéresse le plus à la conservation de l'Etat les puissances qui le conduisent. Le prince qui travaille pour son Etat, travaille pour ses enfans; et l'amour qu'il a pour son royaume, confondu avec celui qu'il a pour sa famille, lui devient naturel.

Il est naturel et doux de ne montrer au prince d'autre successeur que son fils; c'est-à-dire, un autre lui-même, ou ce qu'il a de plus proche. Alors il voit sans envie passer son royaume en d'autres mains; et David entend avec joie cette acclamation de son peuple : « Que le nom de Salomon soit au-dessus de » votre nom, et son trône au-dessus de votre trône (2) ».

Il ne faut point craindre ici les désordres causés dans un Etat par le chagrin d'un prince, ou d'un magistrat, qui se fâche de travailler pour son successeur. David empêché de bâtir le temple, ouvrage si glorieux et si nécessaire, autant à la monarchie qu'à la religion, se réjouit de voir ce grand

(1) *Eccle.* IV. 15. — (2) *III. Reg.* I. 47.

ouvrage réservé à son fils Salomon; et il en fait les préparatifs avec autant de soin, que si lui-même devoit en avoir l'honneur. « Le Seigneur a choisi » mon fils Salomon pour faire ce grand ouvrage, de » bâtir une maison non aux hommes, mais à Dieu » même : et moi j'ai préparé de toutes mes forces » tout ce qui étoit nécessaire à bâtir le temple de » mon Dieu (1) ».

Il reçoit ici double joie, l'une de préparer du moins au Seigneur son Dieu, l'édifice qu'il ne lui est pas permis de bâtir, l'autre de donner à son fils les moyens de le construire bientôt.

La troisième raison est tirée de la dignité des maisons, où les royaumes sont héréditaires.

« Ç'a été peu pour vous, ô Seigneur, de me faire » roi, vous avez établi ma maison à l'avenir, et vous » m'avez rendu illustre au-dessus de tous les hommes. » Que peut ajouter David à tant de choses, lui que » vous avez glorifié si hautement, et envers qui » vous vous êtes montré si magnifique (2) ».

Cette dignité de la maison de David s'augmentoit à mesure qu'on en voyoit naître les rois; le trône de David, et les princes de la maison de David, devinrent l'objet le plus naturel de la vénération publique. Les peuples s'attachoient à cette maison, et un des moyens dont Dieu se servit pour faire respecter le Messie, fut de l'en faire naître. On le réclamoit avec amour sous le nom de fils de David (3).

C'est ainsi que les peuples s'attachent aux maisons

(1) *I. Par.* XXIX. 1, 2. — (2) *Ibid.* XVII. 17, 18. — (3) *Matth.* XX. 30, 31, *etc.* XXI. 9.

royales. La jalousie qu'on a naturellement contre ceux qu'on voit au-dessus de soi, se tourne ici en amour et en respect; les grands mêmes obéissent sans répugnance à une maison qu'on a toujours vue maîtresse, et à laquelle on sait que nulle autre maison ne peut jamais être égalée.

Il n'y a rien de plus fort pour éteindre les partialités, et tenir dans le devoir les égaux, que l'ambition et la jalousie rendent incompatibles entre eux.

## XI.e PROPOSITION.

*C'est un nouvel avantage d'exclure les femmes de la succession.*

Par les trois raisons alléguées, il est visible que les royaumes héréditaires sont les plus fermes. Au reste, le peuple de Dieu n'admettoit pas à la succession le sexe qui est né pour obéir; et la dignité des maisons régnantes ne paroissoit pas assez soutenue en la personne d'une femme, qui après tout étoit obligée de se faire un maître en se mariant.

Où les filles succèdent, les royaumes ne sortent pas seulement des maisons régnantes, mais de toute la nation : or il est bien plus convenable que le chef d'un Etat ne lui soit pas étranger : et c'est pourquoi Moïse avoit établi cette loi : « Vous » pourrez pas établir sur vous un roi d'une autre » nation; mais il faut qu'il soit votre frère (1) ».

Ainsi la France, où la succession est réglée selon ces maximes, peut se glorifier d'avoir la meilleure constitution d'Etat qui soit possible, et la plus con-

(1) *Deut.* XVII. 15.

forme à celle que Dieu même a établie. Ce qui montre tout ensemble, et la sagesse de nos ancêtres, et la protection particulière de Dieu sur ce royaume.

### XII.e PROPOSITION.

*On doit s'attacher à la forme du gouvernement qu'on trouve établie dans son pays.*

« Que toute âme soit soumise aux puissances » supérieures : car il n'y a point de puissance qui » ne soit de Dieu; et toutes celles qui sont, c'est Dieu » qui les a établies : ainsi, qui résiste à la puissance, » résiste à l'ordre de Dieu (1) ».

Il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain qui n'ait ses inconvéniens; de sorte qu'il faut demeurer dans l'Etat auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernemens légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis : qui entreprend de les renverser, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu.

---

## ARTICLE II.

### I.re PROPOSITION.

*Il y a un droit de conquête très-ancien, et attesté par l'Ecriture.*

Dès le temps de Jephté, le roi des Ammonites se plaignoit que le peuple d'Israël, en sortant

(1) *Rom.* XIII, 1, 2.

d'Egypte, avoit pris beaucoup de terres à ses prédécesseurs, et il les redemandoit (1).

Jephté établit le droit des Israélites par deux titres incontestables; l'un, étoit une conquête légitime, et l'autre, une possession paisible de trois cents ans.

Il allègue premièrement le droit de conquête; et pour montrer que cette conquête étoit légitime, il pose pour fondement « qu'Israël n'a rien pris de » force aux Moabites et aux Ammonites : au con- » traire, qu'il a pris de grands détours pour ne point » passer sur leurs terres (2) ».

Il montre ensuite, que les places contestées n'étoient plus aux Ammonites, ni aux Moabites, quand les Israélites les avoient prises; mais à Séhon, roi des Amorrhéens, qu'ils avoient vaincu par une juste guerre. Car il avoit le premier marché contre eux, et Dieu l'avoit livré entre leurs mains (3).

Là il fait valoir le droit de conquête établi par le droit des gens, et reconnu par les Ammonites, qui possédoient beaucoup de terres par ce seul titre (4).

De là il passe à la possession; et il montre, premièrement, que les Moabites ne se plaignirent point des Israélites lorsqu'ils conquirent ces places, où en effet les Moabites n'avoient plus rien.

« Valez-vous mieux que Balac, roi de Moab, ou » pouvez-vous nous montrer qu'il ait inquiété les » Israélites, ou leur ait fait la guerre pour ces » places (5) »?

(1) *Jud.* XI. 13. — (2) *Ibid.* 15, 16, 17, *etc.* — (3) *Ibid.* 20, 21. — (4) *Ibid.* 23, 24. — (5) *Ibid.* 25.

En

En effet il étoit constant, par l'histoire, que Balac n'avoit point fait la guerre (1), quoiqu'il en eût eu quelque dessein.

Et non-seulement les Moabites ne s'étoient pas plaints; mais même les Ammonites avoient laissé les Israélites en possession paisible durant trois cents ans. « Pourquoi, dit-il (2), n'avez-vous rien dit du-» rant un si long temps »?

Enfin il conclut ainsi (3) : « Ce n'est donc pas » moi qui ai tort; c'est vous qui agissez mal contre » moi, en me déclarant la guerre injustement. Le » Seigneur soit juge en ce jour entre les enfans d'Is-» raël, et les enfans d'Ammon ».

A remonter encore plus haut, on voit Jacob user de ce droit dans la donation qu'il fait à Joseph, en cette sorte. « Je vous donne par préciput sur vos » frères un héritage que j'ai enlevé de la main des » Amorrhéens, par mon épée et par mon arc (4) ».

Il ne s'agit pas d'examiner ce que c'étoit, et comment Jacob l'avoit ôté aux Amorrhéens; il suffit de voir que Jacob se l'attribuoit par le droit de conquête, comme par le fruit d'une juste guerre.

La mémoire de cette donation de Jacob à Joseph, s'étoit conservée dans le peuple de Dieu comme d'une chose sainte et légitime jusqu'au temps de notre Seigneur, dont il est écrit, « qu'il vint » auprès de l'héritage que Jacob avoit donné à son » fils Joseph (5) ».

On voit donc un domaine acquis par le droit des armes sur ceux qui le possédoient.

(1) *Num.* XXIV. 25. — (2) *Jud.* XI. 26. — (3) *Ibid.* 27. — (4) *Gen.* XLVIII. 22. — (5) *Joan.* IV. 5.

## II.e PROPOSITION.

*Pour rendre le droit de conquête incontestable, la possession paisible y doit être jointe.*

Il faut pourtant remarquer deux choses dans ce droit de conquête, l'une, qu'il y faut joindre une possession paisible, ainsi qu'on a vu dans la discussion de Jephté; l'autre, que pour rendre ce droit incontestable, on le confirme en offrant une composition amiable.

Ainsi le sage Simon le Machabée, querellé par le roi d'Asie, sur les villes d'Ioppé et de Gazara, répondit : « Pour ce qui est de ces deux villes, elles » ravageoient notre pays, et pour cela nous vous » offrons cent talens (1) ».

Quoique la conquête fût légitime, et que ceux d'Ioppé et de Gazara étant agresseurs injustes, eussent été pris de bonne guerre; Simon offroit cent talens pour avoir la paix, et rendre son droit incontestable.

Ainsi, on voit que ce droit de conquête, qui commence par la force, se réduit, pour ainsi dire, au droit commun et naturel, du consentement des peuples, et par la possession paisible. Et l'on présuppose que la conquête a été suivie d'un acquiescement tacite des peuples soumis, qu'on avoit accoutumé à l'obéissance par un traitement honnête, ou qu'il étoit intervenu quelque accord, semblable à celui qu'on a rapporté entre Simon le Machabée, et les rois d'Asie.

(1) *I. Mach.* xv. 35.

CONCLUSION.

Nous avons donc établi, par les Ecritures, que la royauté a son origine dans la divinité même :

Que Dieu aussi l'a exercée visiblement sur les hommes dès les commencemens du monde :

Qu'il a continué cet exercice surnaturel, et miraculeux sur le peuple d'Israël, jusqu'au temps de l'établissement des rois :

Qu'alors il a choisi l'état monarchique et héréditaire, comme le plus naturel et le plus durable :

Que l'exclusion du sexe né pour obéir, étoit naturelle à la souveraine puissance.

Ainsi nous avons trouvé que, par l'ordre de la divine Providence, la constitution de ce royaume étoit dès son origine la plus conforme à la volonté de Dieu, selon qu'elle est déclarée par ses Ecritures.

Nous n'avons pourtant pas oublié qu'il paroît dans l'antiquité d'autres formes de gouvernemens, sur lesquels Dieu n'a rien prescrit au genre humain : en sorte que chaque peuple doit suivre, comme un ordre divin, le gouvernement établi dans son pays; parce que Dieu est un Dieu de paix, et qui veut la tranquillité des choses humaines.

Mais comme nous écrivons, dans un état monarchique, et pour un prince que la succession d'un si grand royaume regarde; nous tournerons dorénavant toutes les instructions que nous tirerons de l'Ecriture, au genre de gouvernement où nous vivons; quoique par les choses qui se diront sur cet état, il sera aisé de déterminer ce qui regarde les autres.

# LIVRE TROISIÈME.

OU L'ON COMMENCE A EXPLIQUER LA NATURE ET LES PROPRIÉTÉS DE L'AUTORITÉ ROYALE.

## ARTICLE PREMIER.

*On en remarque les caractères essentiels.*

### UNIQUE PROPOSITION.

*Il y a quatre caractères ou qualités essentielles à l'autorité royale.*

Premièrement, l'autorité royale est sacrée;
Secondement, elle est paternelle;
Troisièmement, elle est absolue;
Quatrièmement, elle est soumise à la raison.

C'est ce qu'il faut établir par ordre, dans les articles suivans.

## ARTICLE II.

*L'autorité royale est sacrée.*

### I.re PROPOSITION.

*Dieu établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples.*

Nous avons déjà vu que toute puissance vient de Dieu (1).

(1) *Rom.* XIII. 1, 2.

« Le prince, ajoute saint Paul (1), est ministre » de Dieu pour le bien. Si vous faites mal, trem» blez; car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive : » et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises » actions ».

Les princes agissent donc comme ministres de Dieu, et ses lieutenans sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. « Pensez-vous pouvoir ré» sister au royaume du Seigneur, qu'il possède par » les enfans de David (2) ».

C'est pour cela que nous avons vu que le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. « Dieu a choisi mon fils Salomon » pour le placer dans le trône où règne le Seigneur » sur Israël (3) ». Et encore : « Salomon s'assit sur » le trône du Seigneur (4) ».

Et afin qu'on ne croie pas que cela soit particulier aux Israélites d'avoir des rois établis de Dieu, voici ce que dit l'Ecclésiastique : « Dieu donne à » chaque peuple son gouverneur; et Israël lui est » manifestement réservé (5) ».

Il gouverne donc tous les peuples, et leur donne à tous, leurs rois; quoiqu'il gouverne Israël d'une manière plus particulière et plus déclarée.

### II.e PROPOSITION.

*La personne des rois est sacrée.*

Il paroît de tout celà que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux c'est un sacrilége.

(1) *Rom.* XIII. 4. — (2) *II. Par.* XIII. 8. — (3) *I. Paralip.* XXVIII. 5. — (4) *Ibid.* XXIX. 23. — (5) *Eccli.* XVII. 14, 15.

Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée (1), comme il fait oindre les pontifes et ses autels.

Mais même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentans de la majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins. C'est ainsi que Dieu même appelle Cyrus son oint. « Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus mon oint, » que j'ai pris par la main pour lui assujettir tous » les peuples (2) ».

Le titre de christ est donné aux rois; et on les voit partout appelés les christs, ou les oints du Seigneur.

Sous ce nom vénérable, les prophètes mêmes les révèrent, et les regardent comme associés à l'empire souverain de Dieu, dont ils exercent l'autorité sur le peuple. « Parlez de moi hardiment devant le » Seigneur, et devant son christ; dites si j'ai pris le » bœuf ou l'âne de quelqu'un, si j'ai pris des pré» sens de quelqu'un, et si j'ai opprimé quelqu'un: » Et ils répondirent : Jamais; et Samuel dit : Le » Seigneur et son christ sont donc témoins que vous » n'avez aucune plainte à faire contre moi (3) ».

C'est ainsi que Samuel, après avoir jugé le peuple vingt et un ans de la part de Dieu, avec une puissance absolue, rend compte de sa conduite devant Dieu, et devant Saül, qu'il appelle ensemble à témoin, et établit son innocence sur leur témoignage.

(1) *I. Reg.* IX. 16. XVI, 3, *etc.* — (2) *Is.* XLV, 1. — (3) *I. Reg.* XII. 3, 4, 5.

Il faut garder les rois comme des choses sacrées ; et qui néglige de les garder est digne de mort. « Vive le Seigneur, dit David aux capitaines de » Saül (1), vous êtes des enfans de mort, vous tous » qui ne gardez pas votre maître l'oint du Sei- » gneur ».

Qui garde la vie du prince, met la sienne en la garde de Dieu même. « Comme votre vie a été » chère et précieuse à mes yeux, dit David au roi » Saül (2), ainsi soit chère ma vie devant Dieu même, » et qu'il daigne me délivrer de tout péril ».

Dieu lui met deux fois entre les mains Saül, qui remuoit tout pour le perdre ; ses gens le pressent de se défaire de ce prince injuste et impie ; mais cette proposition lui fait horreur. « Dieu, dit-il (3), » soit à mon secours, et qu'il ne m'arrive pas de » mettre ma main sur mon maître, l'oint du Sei- » gneur ».

Loin d'attenter sur sa personne, il est même saisi de frayeur pour avoir coupé un bout de son manteau, encore qu'il ne l'eût fait que pour lui montrer combien religieusement il l'avoit épargné. « Le cœur de David fut saisi, parce qu'il avoit » coupé le bord du manteau de Saül (4) » : tant la personne du prince lui paroît sacrée ; et tant il craint d'avoir violé par la moindre irrévérence le respect qui lui étoit dû.

(1) *I. Reg.* XXVI. 16. — (2) *Ibid.* 24. — (3) *Ibid.* XXIV. 7, 11, *etc.* XXVI. 23. — (4) *Ibid.* XXIV. 6.

III.<sup>e</sup> PROPOSITION.

*On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience.*

Saint Paul, après avoir dit que le prince est le ministre de Dieu, conclut ainsi (1) : « Il est donc » nécessaire que vous lui soyez soumis, non-seu- » lement par la crainte de sa colère; mais encore » par l'obligation de votre conscience ».

C'est pourquoi « il le faut servir, non à l'œil, » comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne » volonté, avec crainte, avec respect, et d'un cœur » sincère comme à Jésus-Christ (2) ».

Et encore : « Serviteurs, obéissez en toutes choses » à vos maîtres temporels, ne les servant point à l'œil, » comme pour plaire à des hommes, mais en sim- » plicité de cœur et dans la crainte de Dieu. Faites » de bon cœur tout ce que vous faites, comme ser- » vant Dieu et non pas les hommes, assurés de » recevoir de Dieu même la récompense de vos » services. Regardez Jésus-Christ comme votre » maître (3) ».

Si l'apôtre parle ainsi de la servitude, état contre la nature; que devons-nous penser de la sujétion légitime aux princes, et aux magistrats protecteurs de la liberté publique.

C'est pourquoi saint Pierre dit : « Soyez donc » soumis pour l'amour de Dieu, à l'ordre qui est » établi parmi les hommes : soyez soumis au roi,

(1) *Rom.* XIII. 5. — (2) *Ephes.* VI. 5, 6. — (3) *Coloss.* III. 22, 23, 24.

» comme à celui qui a la puissance suprême : et à » ceux à qui il donne son autorité, comme étant » envoyés de lui pour la louange des bonnes actions, » et la punition des mauvaises (1) ».

Quand même ils ne s'acquitteroient pas de ce devoir, il faut respecter en eux leur charge et leur ministère. « Obéissez à vos maîtres, non-seulement » à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à » ceux qui sont fâcheux et injustes (2) ».

Il y a donc quelque chose de religieux dans le respect qu'on rend au prince. Le service de Dieu et le respect pour les rois sont choses unies ; et saint Pierre met ensemble ces deux devoirs : « Craignez » Dieu, honorez le roi (3) ».

Aussi Dieu a-t-il mis dans les princes quelque chose de divin. « J'ai dit : Vous êtes des dieux, et » vous êtes tous enfans du Très-haut (4) ». C'est Dieu même que David fait parler ainsi.

De là vient que les serviteurs de Dieu jurent par le salut et la vie du roi, comme par une chose divine et sacrée. Urie parlant à David : « Par votre » salut et par la conservation de votre vie, je ne » ferai point cette chose (5) ».

Encore même que le roi soit infidèle, par la vue qu'on doit avoir de l'ordre de Dieu : « Par le salut » de Pharaon, je ne vous laisserai point sortir » d'ici (6) ».

Il faut écouter ici les premiers chrétiens, et Tertullien qui parle ainsi au nom d'eux tous : « Nous » jurons, non par les génies des Césars ; mais par

(1) *I. Petr.* II. 13, 14. — (2) *Ibid.* 18. — (3) *Ibid.* 17. — (4) *Ps.* LXXXI. 6. — (5) *II. Reg.* XI. 11. XIV. 19. — (6) *Gen.* XLII. 15, 16.

» leur vie et par leur salut, qui est plus auguste que » tous les génies. Ne savez-vous pas que les gé» nies sont des démons? Mais nous, qui regardons » dans les empereurs le choix et le jugement de » Dieu qui leur a donné le commandement sur tous » les peuples, nous respectons en eux ce que Dieu » y a mis, et nous tenons cela à grand serment (1) ».

Il ajoute : « Que dirai-je davantage de notre re» ligion et de notre piété pour l'empereur, que nous » devons respecter comme celui que notre Dieu a » choisi : en sorte que je puis dire que César est plus » à nous qu'à vous, parce que c'est notre Dieu qui » l'a établi (2) ».

C'est donc l'esprit du christianisme de faire respecter les rois avec une espèce de religion, que le même Tertullien appelle très-bien, « la religion de » la seconde majesté (3) ».

Cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire de la divine, qui, pour le bien des choses humaines, a voulu faire rejaillir quelque partie de son éclat sur les rois.

### IV.e PROPOSITION.

*Les rois doivent respecter leur propre puissance, et ne l'employer qu'au bien public.*

Leur puissance venant d'en haut, ainsi qu'il a été dit, ils ne doivent pas croire qu'ils en soient les maîtres pour en user à leur gré; mais ils doivent s'en servir avec crainte et retenue, comme d'une chose qui leur vient de Dieu, et dont Dieu leur deman-

(1) *Tertull. Apol. n.* 32. — (2) *Ibid. n.* 33. — (3) *Ibid. n.* 35.

dera compte. « Ecoutez, ô rois, et comprenez : ap-
» prenez, juges de la terre : prêtez l'oreille, ô vous
» qui tenez les peuples sous votre empire, et vous
» plaisez à voir la multitude qui vous environne :
» c'est Dieu qui vous a donné la puissance : votre
» force vient du Très-haut, qui interrogera vos
» œuvres, et pénétrera le fond de vos pensées; parce
» qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez
» pas bien jugé, et n'avez pas marché selon ses vo-
» lontés. Il vous paroîtra bientôt d'une manière ter-
» rible : car à ceux qui commandent est réservé le
» châtiment le plus dur. On aura pitié des petits et
» des foibles; mais les puissans seront puissamment
» tourmentés. Car Dieu ne redoute la puissance de
» personne, parce qu'il a fait les grands et les petits,
» et qu'il a soin également des uns et des autres. Et
» les plus forts seront tourmentés plus fortement. Je
» vous le dis, ô rois, afin que vous soyez sages, et
» que vous ne tombiez pas (1) ».

Les rois doivent donc trembler en se servant de la puissance que Dieu leur donne, et songer combien horrible est le sacrilége d'employer au mal une puissance qui vient de Dieu.

Nous avons vu les rois assis dans le trône du Seigneur, ayant en main l'épée que lui-même leur a mis en main. Quelle profanation et quelle audace aux rois injustes, de s'asseoir dans le trône de Dieu pour donner des arrêts contre ses lois, et d'employer l'épée qu'il leur met en main, à faire des violences, et à égorger ses enfans ?

Qu'ils respectent donc leur puissance; parce que

(1) *Sap.* VI. 2, 3, *etc.*

ce n'est pas leur puissance, mais la puissance de Dieu, dont il faut user saintement et religieusement. Saint Grégoire de Nazianze parle ainsi aux empereurs : « Respectez votre pourpre : reconnoissez » le grand mystère de Dieu dans vos personnes : il » gouverne par lui-même les choses célestes ; il par» tage celles de la terre avec vous. Soyez donc des » dieux à vos sujets (1) ». C'est-à-dire, gouvernez-les comme Dieu gouverne, d'une manière noble, désintéressé, bienfaisante, en un mot, divine.

---

## ARTICLE III.

*L'autorité royale est paternelle, et son propre caractère c'est la bonté.*

Après les choses qui ont été dites, cette vérité n'a plus besoin de preuves.

Nous avons vu que les rois tiennent la place de Dieu, qui est le vrai père du genre humain.

Nous avons vu aussi que la première idée de puissance qui ait été parmi les hommes, est celle de la puissance paternelle; et que l'on a fait les rois sur le modèle des pères.

Aussi tout le monde est-il d'accord, que l'obéissance qui est due à la puissance publique, ne se trouve, dans le Décalogue, que dans le précepte qui oblige à honorer ses parens.

Il paroît, par tout cela, que le nom de roi est

(1) *Greg. Naz.*

un nom de père, et que la bonté est le caractère le plus naturel des rois.

Faisons néanmoins ici une réflexion particulière sur une vérité si importante.

I.re PROPOSITION.

*La bonté est une qualité royale, et le vrai apanage de la grandeur.*

« Le Seigneur votre Dieu est le Dieu des dieux, » et le Seigneur des seigneurs : un Dieu grand, » puissant, redoutable; qui n'a point d'égard aux » personnes en jugement, et ne reçoit pas de pré» sens; qui fait justice au pupille et à la veuve; qui » aime l'étranger et lui donne sa nourriture et son » vêtement (1) ».

Parce que Dieu est grand, et plein en lui-même, il se tourne, pour ainsi dire; tout entier à faire du bien aux hommes, conformément à cette parole : « Selon sa grandeur, ainsi est sa miséricorde (2) ».

Il met une image de sa grandeur dans les rois, afin de les obliger à imiter sa bonté.

Il les élève à un état où ils n'ont plus rien à désirer pour eux-mêmes. Nous avons ouï David disant : « Que peut ajouter votre serviteur à toute » cette grandeur dont vous l'avez revêtu (3) »?

Et en même temps il leur déclare, qu'il leur donne cette grandeur pour l'amour des peuples. « Parce que Dieu aimoit son peuple, il vous a fait » régner sur eux (4) ». Et encore : « Vous avez plu au

(1) *Deut.* x. 17, 18. — (2) *Eccli.* II. 23. — (3) *II. Reg.* VII. 20. *I. Par.* XVII. 18. — (4) *II. Par.* II. 11.

» Seigneur, il vous a placé sur le trône d'Israël ;
» et parce qu'il aimoit ce peuple, il vous a fait leur
» roi pour faire justice et jugement (1) ».

C'est pourquoi dans les endroits où nous lisons, que le royaume de David fut élevé sur le peuple ; l'hébreu et le grec portent, pour le peuple. Ce qui montre que la grandeur a pour objet le bien des peuples soumis.

En effet, Dieu, qui a formé tous les hommes d'une même terre pour le corps, et a mis également dans leurs ames son image et sa ressemblance, n'a pas établi entre eux tant de distinctions, pour faire d'un côté des orgueilleux, et de l'autre des esclaves et des misérables. Il n'a fait des grands que pour protéger les petits ; il n'a donné sa puissance aux rois, que pour procurer le bien public, et pour être le support du peuple.

### II.e PROPOSITION.

*Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public.*

C'est une suite de la proposition précédente, et Dieu confirme cette vérité par l'exemple de Moïse.

Il lui donne son peuple à conduire, et en même temps il fait qu'il s'oublie lui-même.

Après beaucoup de travaux, et après qu'il a supporté l'ingratitude du peuple durant quarante ans, pour le conduire en la terre promise, il en est exclus : Dieu le lui déclare, et que cet honneur étoit réservé à Josué (2).

(1) *III. Reg.* x. 9. — (2) *Deut.* xxxi. 7.

Quant à Moïse il lui dit : « Ce ne sera pas vous » qui introduirez ce peuple dans la terre que je leur » donnerai (1) ». Comme s'il lui disoit, Vous en aurez le travail, et un autre en aura le fruit.

Dieu lui déclare sa mort prochaine (2) ; Moïse, sans s'étonner, et sans songer à lui-même, le prie seulement de pourvoir au peuple. « Que le Dieu » de tous les esprits donne un conducteur à cette » multitude, qui puisse marcher devant eux ; qui le » mène et le ramène, de peur que le peuple du » Seigneur ne soit comme des brebis sans pasteur (3) ».

Il lui ordonne une grande guerre en ces termes : « Venge ton peuple des Madianites, et puis tu » mourras (4) ». Il veut lui faire savoir qu'il ne travaille pas pour lui-même, et qu'il est fait pour les autres. Aussitôt, et sans dire un mot sur sa mort prochaine, Moïse donna ses ordres pour la guerre, et l'achève tranquillement (5).

Il achève le peu de vie qui lui reste, à enseigner le peuple, et à lui donner les instructions qui composent le livre du Deutéronome. Et puis il meurt, sans aucune récompense sur la terre, dans un temps où Dieu les donnoit si libéralement. Aaron a le sacerdoce pour lui et pour sa postérité : Caleb et sa famille est pourvu magnifiquement ; les autres reçoivent d'autres dons ; Moïse rien ; on ne sait ce que devient sa famille. C'est un personnage public né pour le bien de l'univers ; ce qui aussi est la véritable grandeur.

Puissent les princes entendre que leur vraie

(1) *Num.* XX. 12. — (2) *Ibid.* XXVII. 13. — (3) *Ibid.* 16, 17. — (4) *Ibid.* XXXI. 2. — (5) *Ibid.* 3, 7.

gloire est de n'être pas pour eux-mêmes; et que le bien public, qu'ils procurent, leur est une assez digne récompense sur la terre, en attendant les biens éternels que Dieu leur réserve.

### III.e PROPOSITION.

*Le prince doit pourvoir aux besoins du peuple.*

« Le Seigneur a dit à David : Vous paîtrez mon » peuple d'Israël, et vous en serez le conducteur (1) ».

« Dieu a choisi David, et l'a tiré d'après les bre- » bis pour paître Jacob son serviteur, et Israël son » héritage (2) ». Il n'a fait que changer de troupeau : au lieu de paître des brebis, il paît des hommes. Paître, dans la langue sainte, c'est gouverner, et le nom de pasteur signifie le prince; tant ces choses sont unies.

« J'ai dit à Cyrus, dit le Seigneur : Vous êtes » mon pasteur (3) ». C'est-à-dire, vous êtes le prince que j'ai établi.

Ce n'est donc pas seulement Homère qui appelle les princes, pasteurs des peuples; c'est le Saint-Esprit. Ce nom les avertit assez de pourvoir au besoin de tout le troupeau, c'est-à-dire, de tout le peuple.

Quand la souveraine puissance fut donnée à Simon le Machabée, le décret en est conçu en ces termes : « Tout le peuple l'a établi prince, et il » aura soin des saints (4) » : c'est-à-dire, du peuple juif, qui s'appeloit aussi le peuple des saints.

(1) *II. Reg.* v. 2. — (2) *Ps.* LXXVII. 70, 71. — (3) *Is.* XLIV. 28, *alibi.* — (4) *I. Mach.* XIV. 42.

C'est

C'est un droit royal, de pourvoir aux besoins du peuple. Qui l'entreprend au préjudice du prince, entreprend sur la royauté : c'est pour cela qu'elle est établie ; et l'obligation d'avoir soin du peuple est le fondement de tous les droits que les souverains ont sur leurs sujets.

C'est pourquoi, dans les grands besoins, le peuple a droit d'avoir recours à son prince. « Dans » une extrême famine, toute l'Egypte vint crier » autour du roi, lui demandant du pain (1) ». Les peuples affamés demandent du pain à leur roi, comme à leur pasteur, ou plutôt comme à leur père. Et la prévoyance de Joseph l'avoit mis en état d'y pourvoir (2).

Voici sur ces obligations du prince une belle sentence du Sage (3). « Vous ont-ils fait prince ou » gouverneur ? soyez parmi eux comme l'un d'eux : » ayez soin d'eux, et prenez courage ; et reposez- » vous après avoir pourvu à tout ».

Cette sentence contient deux préceptes.

1.er PRÉCEPTE. « Soyez parmi eux comme l'un » d'eux ». Ne soyez point orgueilleux : rendez-vous accessible et familier : ne vous croyez pas, comme on dit, d'un autre métal que vos sujets : mettez-vous à leur place, et soyez-leur tel que vous voudriez qu'ils vous fussent, s'ils étoient à la vôtre.

2.e PRÉCEPTE. « Ayez soin d'eux, et reposez-vous » après avoir pourvu à tout ». Le repos alors vous est permis : le prince est un personnage public, qui doit croire que quelque chose lui manque à lui-

(1) *Gen.* XLI. 55. — (2) *Ibid.* 47. — (3) *Eccli.* XXXII. 1, 2.

même, quand quelque chose manque au peuple et à l'Etat.

IV.ᵉ PROPOSITION.

*Dans le peuple, ceux à qui le prince doit le plus pourvoir, sont les foibles.*

Parce qu'ils ont plus besoin de celui qui est, par sa charge, le père et le protecteur de tous.

C'est pour cela que Dieu recommande principalement aux juges et aux magistrats, les veuves et les pupilles.

Job, qui étoit un grand prince, dit aussi : « On » me rendoit témoignage, que j'écoutois le cri du » pauvre, et délivrois le pupille qui n'avoit point » de secours : la bénédiction de celui qui alloit » périr venoit sur moi, et je consolois le cœur de » la veuve (1) ». Et encore : « J'étois l'œil de l'aveu- » gle, le pied du boiteux, le père des pauvres (2) ». Et encore : « Je tenois la première place ; assis au » milieu d'eux, comme un roi environné de sa » Cour et de son armée, j'étois le consolateur des » affligés (3) ».

Sa tendresse pour les pauvres est inexplicable. « Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils demandoient, » et si j'ai fait attendre les yeux de la veuve; si j'ai » mangé seul mon pain, et ne l'ai pas partagé avec » le pupille; parce que la compassion est née avec » moi, et a cru dans mon cœur dès mon enfance : » si j'ai dédaigné celui qui mouroit de froid faute » d'habits ; si ses côtés ne m'ont pas béni, et s'il n'a

(1) *Job*. XXIX. 11, 12, 13. — (2) *Ibid.* 15, 16. — (3) *Ibid.* 25.

» pas été réchauffé par la laine de mes brebis; puisse » mon épaule se séparer de sa jointure, et que mon » bras soit brisé avec ses os (1) ». Être impitoyable à son peuple, c'est se séparer de ses propres membres, et on mérite de perdre ceux de son corps.

Il donne libéralement; il donne pénétré de compassion; il donne sans faire attendre: qu'y a-t-il de plus paternel et de plus royal?

Dans les vœux que David fit pour Salomon le jour de son sacre, il ne parle que du soin qu'il aura des pauvres; et met en cela tout le bonheur de son règne. « Il jugera le peuple avec équité, et fera justice » au pauvre (2) ». Il ne se lasse point de louer cette bonté pour les pauvres. « Il protégera, dit-il, les » pauvres du peuple, et il sauvera les enfans des » pauvres, et il abattra leurs oppresseurs ». Et encore: « Tous les rois de la terre l'adoreront, et » toutes les nations lui seront sujettes, parce qu'il » délivrera le pauvre des mains du puissant, le pau- » vre qui n'avoit point de secours. Il sera bon au » pauvre et à l'indigent; il sauvera les ames des » pauvres: il les délivrera des usures et des vio- » lences, et leur nom sera honorable devant lui ». Ses bontés pour les pauvres, lui attireront avec de grandes richesses la prolongation de ses jours, et la bénédiction de tous les peuples. « Il vivra, et l'or » de Saba lui sera donné; il sera le sujet de tous » les vœux; on ne cessera de le bénir ». Voilà un règne merveilleux, et digne de figurer celui du Messie.

David avoit bien conçu que rien n'est plus royal

(1) *Job.* XXXI. 16, 17, 18, *etc.* — (2) *Ps.* LXXI. 1, 4, 11, 12, *etc.*

que d'être le secours de qui n'en a point; et c'est tout ce qu'il souhaite au roi son fils.

Ceux qui commandent les peuples, soit princes, soit gouverneurs, doivent, à l'exemple de Nehemias, soulager le peuple accablé (1). « Les gouverneurs » qui m'avoient précédé fouloient le peuple, et » leurs serviteurs tiroient beaucoup : et moi, qui » craignois Dieu, je n'en ai pas usé ainsi : au con- » traire, j'ai contribué à rebâtir les murailles; je » n'ai rien acquis dans le pays », plus soigneux de donner que de m'enrichir : « et je faisois travailler » mes serviteurs. Je tenois une grande table, où » venoient les magistrats et les principaux de la » ville, sans prendre les revenus assignés au gouver- » neur; car le peuple étoit fort appauvri ».

C'est ainsi que Nehemias se réjouissoit d'avoir soulagé le pauvre peuple ; et il dit ensuite plein de confiance : « O Seigneur, souvenez-vous de » moi en bien, selon le bien que j'ai fait à votre » peuple (2) ».

### V.e PROPOSITION.

*Le vrai caractère du prince est de pourvoir aux besoins du peuple ; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui-même.*

Aristote l'a dit; mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force.

Il représente en un mot le caractère d'une ame superbe et tyrannique, en lui faisant dire : « Je » suis, et il n'y a que moi sur la terre (3) ».

Il maudit les princes qui ne songent qu'à eux-

(1) *II. Esdr.* v. 15, 16, 17, 18. — (2) *Ibid.* 19. — (3) *Is.* XLVII. 10.

mêmes, par ces terribles paroles (1) : « Voici ce que » dit le Seigneur : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se » paissent eux-mêmes. Les troupeaux ne doivent-ils » pas être nourris par les pasteurs ? Vous mangiez le » lait de mes brebis, et vous vous couvriez de leurs » laines, et vous tuiez ce qu'il y avoit de plus gras » dans le troupeau, et vous ne le paissiez pas : vous » n'avez pas fortifié ce qui étoit foible, ni guéri ce » qui étoit malade, ni remis ce qui étoit rompu, » ni cherché ce qui étoit égaré, ni ramené ce qui » étoit perdu : vous vous contentiez de leur parler » durement et impérieusement. Et mes brebis dis- » persées, parce qu'elles n'avoient pas de pasteurs, » ont été la proie des bêtes farouches ; elles ont » erré dans toutes les montagnes et dans toutes les » collines, et se sont répandues sur toute la face de » la terre ; et personne ne les recherchoit, dit le » Seigneur. Pour cela, ô pasteurs, écoutez la parole » du Seigneur. Je vis éternellement, dit le Seigneur : » parce que mes brebis dispersées ont été en proie » faute d'avoir des pasteurs ; car mes pasteurs ne » cherchoient point mon troupeau ; ces pasteurs se » paissoient eux-mêmes, et ne paissoient point mes » brebis : et voici ce que dit le Seigneur : Je re- » chercherai mes brebis de la main de leurs pas- » teurs, et je les chasserai, afin qu'ils ne paissent » plus mon troupeau, et ne se paissent plus eux- » mêmes ; et je délivrerai mon troupeau de leur » bouche, et ils ne le dévoreront plus ».

On voit ici : premièrement, que le caractère du

(1) *Ezech.* XXXIV. 2, 3, 4, *etc.*

mauvais prince, est de se paître soi-même, et de ne songer pas au troupeau.

Secondement, que le Saint-Esprit lui demande compte, non-seulement du mal qu'il fait, mais encore de celui qu'il ne guérit pas.

Troisièmement, que tout le mal que les ravisseurs font à ses peuples, pendant qu'il les abandonne, et ne songe qu'à ses plaisirs, retombe sur lui.

### VI.e PROPOSITION.

*Le prince inutile au bien du peuple, est puni aussi bien que le méchant qui le tyrannise.*

C'est la règle de la justice divine, de ne punir pas seulement les serviteurs violens, qui abusent du pouvoir qu'il leur a donné, mais encore les serviteurs inutiles, qui ne font pas profiter le talent qu'il leur a mis en main. « Jetez le serviteur inutile » dans les ténèbres extérieures » : c'est-à-dire, dans la prison obscure et profonde, qui est hors de la maison de Dieu : « là seront pleurs et grincemens de » dents (1) ».

C'est pourquoi nous venons d'entendre qu'il reprochoit aux pasteurs, non-seulement qu'ils dévoroient son troupeau, mais qu'ils ne le guérissoient pas, qu'ils le négligeoient, et le laissoient dévorer.

Mardochée manda aussi à la reine Esther, dans le péril extrême du peuple de Dieu : « Ne croyez » pas vous pouvoir sauver toute seule, parce que » vous êtes la reine, et élevée au-dessus de tous » les autres ; car si vous vous taisez, les Juifs seront

(1) *Matth.* XXV. 30.

» délivrés par quelque autre voie; et vous périrez, » vous, et la maison de votre père (1) ».

### VII.e PROPOSITION.

*La bonté du prince ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple.*

Il n'y a rien de plus ingrat envers Moïse que le peuple juif. Il n'y a rien de meilleur envers le peuple juif que Moïse. On n'entend partout, dans l'Exode et dans les Nombres, que des murmures insolens de ce peuple contre lui; toutes leurs plaintes sont séditieuses; et jamais il n'entend de leur bouche des remontrances tranquilles. Des menaces ils passent aux effets. « Tout le peuple crioit contre » lui, et vouloit le lapider (2) ». Mais, pendant cette fureur il plaide leur cause devant Dieu, qui vouloit les perdre. « Je les frapperai de peste, et je les ex» terminerai, et je te ferai prince d'une grande » nation plus puissante que celle-ci : Oui, Seigneur, » répondit Moïse, afin que les Egyptiens blas» phêment contre vous. Glorifiez plutôt votre puis» sance, ô Dieu patient et de grande miséricorde, » et pardonnez à ce peuple selon vos bontés in» finies (3) ».

Il ne répond pas seulement aux promesses que Dieu lui fait, occupé du péril de ce peuple ingrat, et s'oubliant toujours lui-même.

Bien plus il se dévoue pour eux. « Seigneur, ou » pardonnez-leur ce péché, ou effacez-moi de votre » livre (4) » : c'est-à-dire, ôtez-moi la vie.

(1) *Esther*. IV. 13, 14. — (2) *Num*. XIV. 4, 10. — (3) *Ibid*. 12, 13, *etc*. — (4) *Exod*. XXXII. 32.

David imite Moïse. Malgré toutes ses bontés, son peuple avoit suivi la révolte d'Absalon, et depuis, celle de Séba (1). Il ne leur en est pas moins bon; et même ne laisse pas de se dévouer, lui et sa famille, pour ce peuple tant de fois rebelle. « Voyant l'ange qui frappoit le peuple : O Seigneur, » s'écria-t-il (2), c'est moi qui ai péché, c'est moi » qui suis coupable; qu'ont fait ces brebis que vous » frappez? Tournez votre main contre moi, et contre la maison de mon père ».

### VIII.e PROPOSITION.

*Le prince ne doit rien donner à son ressentiment ni à son humeur.*

« A Dieu ne plaise, dit Job (3), que je me sois » réjoui de la chute de mon ennemi, ou du mal » qui lui arrivoit. Je n'ai pas même péché contre » lui par des paroles, ni je n'ai fait aucune imprécation contre sa vie ».

Les commencemens de Saül sont admirables, lorsque la fortune n'avoit pas encore perverti en lui les bonnes dispositions qui l'avoient rendu digne de la royauté. Une partie du peuple avoit refusé de lui obéir : « Cet homme nous pourra-t-il » sauver? Ils le méprisèrent, et ne lui apportèrent » pas les présens ordinaires en cette occasion (4) ». Comme donc il venoit de remporter une glorieuse victoire; « tout le peuple dit à Samuel : Qu'on » nous donne ceux qui ont dit, Saül ne sera pas

(1) *II. Reg.* XV, XX. — (2) *Ibid.* XXIV. 17. — (3) *Job.* XXXI. 29, 30. — (4) *I. Reg.* X. 27.

» notre roi, et qu'on les fasse mourir. A quoi Saül » répondit : Personne ne sera tué en ce jour, que » Dieu a sauvé son peuple (1) ».

En ce jour de triomphe et de salut, il ne pouvoit offrir à Dieu un plus digne sacrifice que celui de la clémence.

Voici encore un exemple de cette vertu en la personne de David. Durant que Saül le persécutoit, il étoit avec ses troupes vers le Carmel, où il y avoit un homme extraordinairement riche, nommé Nabal. David le traitoit avec toute la bonté possible: non-seulement il ne souffroit pas que ses soldats lui fissent aucun tort; chose difficile dans la licence de la guerre, et parmi des troupes tumultuairement ramassées sans paye réglée, telles qu'étoient alors celles de David; mais les gens de Nabal confessoient eux-mêmes, qu'il les protégeoit en toutes choses. « Ces hommes, disent-ils, nous sont fort » bons : nous n'avons jamais rien perdu parmi eux; » et au contraire, pendant que nous paissions nos » troupeaux, ils nous étoient nuit et jour comme un » rempart (2) ». C'est le vrai usage de la puissance : Car que sert d'être le plus fort, si ce n'est pour soutenir le plus foible?

C'est ainsi qu'en usoit David : et cependant comme ses soldats, en un jour de réjouissance, vinrent demander à Nabal, avec toute la douceur possible, qu'il leur donnât si peu qu'il voudroit; cet homme féroce, non-seulement le refusa, mais encore il s'emporta contre David d'une manière outrageuse, sans aucun respect pour un si grand homme, des-

(1) *I. Reg.* XI. 12, 13. — (2) *Ibid.* XXV. 15, 16.

tiné à la royauté par ordre de Dieu; et sans être touché de la persécution qu'il souffroit injustement; l'appelant, au contraire, un valet rebelle qui vouloit faire le maître (1).

A ce coup la douceur de David fut poussée à bout; il couroit à la vengeance : mais Dieu lui envoie Abigaïl, femme de Nabal, aussi prudente que belle, qui lui parla en ces termes (2) : « Que le roi » mon seigneur ne prenne pas garde aux emportemens de cet insensé. Vive le Seigneur, qui vous » a empêché de verser le sang, et a conservé vos » mains pures et innocentes; le Seigneur vous sera » une maison puissante et fidèle, parce que vous » combattez pour lui. A Dieu ne plaise qu'il vous » arrive de faire aucun mal dans tout le cours de » votre vie : Quand le Seigneur aura accompli ce » qu'il vous a promis, et qu'il vous aura établi roi » sur son peuple d'Israël, vous n'aurez point le re- » gret d'avoir répandu le sang innocent, ni de vous » être vengé vous-même; et cette triste pensée ne » viendra pas vous troubler au milieu de votre » gloire; et mon seigneur se ressouviendra de sa » servante ».

Elle parloit à David comme assurée de sa bonté, et le touchoit en effet par où il étoit sensible, lui faisant voir que la grandeur n'étoit donnée aux hommes que pour bien faire, comme il avoit toujours fait; et qu'au reste toute sa puissance n'auroit plus d'agrément pour lui, s'il pouvoit se reprocher d'en avoir usé avec violence.

David pénétré de ce discours s'écrie (3) : « Béni

(1) *I. Reg.* XXV. 8, *etc.* — (2) *Ibid.* 25, 26, *etc.* — (3) *Ibid.* 32, 33.

» soit le Dieu d'Israël qui vous a envoyée à ma ren-
» contre; béni soit votre discours, qui a calmé ma
» colère; et bénie soyez-vous vous-même, vous qui
» m'avez empêché de verser du sang, et de me ven-
» ger de ma main ».

Comme il goûte la douceur de dompter sa colère : et dans quelle horreur entre-t-il de l'action qu'il alloit faire!

Il reconnoît qu'en effet la puissance doit être odieuse, même à celui qui l'a en main, quand elle le porte à sacrifier le sang innocent à son ressentiment particulier. Ce n'est pas être puissant, que de n'avoir pu résister à la tentation de la puissance; et quand on en a abusé, on sent toujours en soi-même qu'on ne la méritoit pas.

Voilà quel étoit David : et il n'y a rien qui fasse plus déplorer ce que l'amour et le plaisir peuvent sur les hommes, que de voir un si bon prince poussé jusqu'au meurtre d'Urie par cette aveugle passion.

Si le prince ne doit rien donner à ses ressentimens particuliers, à plus forte raison ne doit-il pas se laisser maîtriser par son humeur, ni par des aversions ou des inclinations irrégulières : mais il doit agir toujours par raison, comme on dira dans la suite.

### IX.e PROPOSITION.

*Un bon prince épargne le sang humain.*

« Qui me donnera, avoit dit David (1), qui me
» donnera de l'eau de la citerne de Bethléem? Aus-

(1) *II. Reg.* XXIII. 15, 16, 17.

» sitôt trois vaillans hommes percèrent le camp des » Philistins, et lui apportèrent de l'eau de cette » citerne : mais il ne voulut pas en boire, et la » répandit devant Dieu en effusion, disant : Le » Seigneur me soit propice; à Dieu ne plaise que je » boive le sang de ces hommes, et le péril de leurs » ames ».

« Il sent, dit saint Ambroise (1), sa conscience » blessée par le péril où ces vaillans hommes s'é- » toient mis pour le satisfaire, et cette eau qu'il voit » achetée au prix du sang, ne lui cause plus que » de l'horreur ».

### X.e PROPOSITION.

*Un bon prince déteste les actions sanguinaires.*

« Retirez-vous de moi gens sanguinaires », disoit David (2). Il n'y a rien qui s'accorde moins avec le protecteur de la vie et du salut de tout le peuple, que les hommes cruels et violens.

Après le meurtre d'Urie, le même David, qu'un amour aveugle avoit jeté contre sa nature dans cette action sanguinaire, croyoit toujours nager dans le sang; et ayant horreur de lui-même, il s'écrioit : « O Seigneur, délivrez-moi du sang (3) ».

Les violences et les cruautés, toujours détestables, le sont encore plus dans les princes, établis pour les empêcher et les punir. Dieu, qui avoit supporté avec patience les impiétés d'Achab et de Jézabel, laisse partir la dernière et irrévocable sentence, après qu'ils ont répandu le sang de Naboth. Aus-

(1) *Ambr. Apol. David, cap.* VII, *n.* 34; *tom.* I, *col.* 686. — (2) *Ps.* CXXXVIII. 19. — (3) *Ps.* L. 16.

sitôt Elie est envoyé pour dire à ce roi cruel (1) : « Tu as tué, et tu as possédé le bien de Naboth, » et tu ajouteras encore à tes crimes : mais voici ce » que dit le Seigneur : Au même lieu où les chiens » ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi » ton sang ; et je ruinerai ta maison sans qu'il en » reste un seul homme ; et les chiens mangeront le » corps de ta femme Jézabel. Si Achab meurt dans » la ville, les chiens le mangeront ; et s'il meurt à » la campagne, il sera donné aux oiseaux ».

Antiochus, surnommé l'Illustre, roi de Syrie, périt d'une manière moins violente en apparence, mais non moins terrible. Dieu le punit en l'abandonnant aux reproches de sa conscience, et à des chagrins furieux, qui se tournèrent enfin en maladie incurable.

Son avarice l'avoit engagé à piller le temple de Jérusalem, et ensuite à persécuter le peuple de Dieu. Il fit de grands meurtres, et parla avec grand orgueil (2). Et voilà que tout d'un coup entendant parler des victoires des Juifs qu'il persécutoit à toute outrance, « il fut saisi de frayeur à ce dis» cours, et fut jeté dans un grand trouble : il se mit » au lit, et tomba dans une profonde tristesse ; » parce que ses desseins ne lui avoient pas réussi. Il » fut plusieurs jours en cet état ; sa tristesse se re» nouveloit et s'augmentoit tous les jours, et il se » sentoit mourir. Alors, appelant tous ses courti» sans, il leur dit : Le sommeil s'est retiré de mes » yeux ; je n'ai plus de force, et mon cœur est abattu » par de cruelles inquiétudes. En quel abîme de

(1) *III. Reg.* XXI. 19, 23, 24. — (2) *I. Mach.* I. 23, 24, 25.

» tristesse suis-je plongé? quelle horrible agitation » sens-je en moi-même, moi qui étois si heureux, » et si chéri de toute ma Cour dans ma puissance! » Maintenant je me ressouviens des maux et des » pilleries que j'ai faites dans Jérusalem, et des or- » dres que j'ai donnés sans raison pour faire périr » les peuples de la Judée. Je connois que c'est » pour cela que m'arrivent les maux où je suis; » et voilà que je péris accablé de tristesse, dans une » terre étrangère (1) ».

Il se joignit à cette tristesse, des douleurs d'entrailles, et des ulcères partout le corps : il devint insupportable à lui-même, aussi bien qu'aux autres par la puanteur qu'exhaloient ses membres pourris. En vain reconnut-il la puissance divine par ces paroles : « Il est juste d'être soumis à Dieu, et qu'un » mortel ne s'égale pas à lui » ; Dieu rejeta des soumissions forcées. « Et ce méchant le prioit en vain » dans un temps où Dieu avoit résolu de ne lui plus » faire de miséricorde (2) ».

« Ainsi mourut ce meurtrier et ce blasphéma- » teur, traité comme il avoit traité les autres (3) ». C'est-à-dire, qu'il trouva Dieu impitoyable, comme il l'avoit été.

Voilà ce qui arrive aux rois violens et sanguinaires. Ceux qui oppriment le peuple, et l'épuisent par de cruelles vexations, doivent craindre la même vengeance, puisqu'il est écrit (4) : « Le pain » est la vie du pauvre : qui le lui ôte est un homme » sanguinaire ».

(1) *I. Mach.* VI. 8, 9, 10, *etc.* — (2) *II. Mach.* IX. 5, 9, 12, 13. — (3) *Ibid.* 28. — (4) *Eccli.* XXXIV. 25.

## XI.e PROPOSITION.

*Les bons princes exposent leur vie pour le salut de leur peuple, et la conservent aussi pour l'amour d'eux.*

L'un et l'autre nous paroît par ces deux exemples.

Pendant la révolte d'Absalon, David mit son armée en bataille, et voulut marcher avec elle à son ordinaire. « Mais le peuple lui dit : Vous ne viendrez pas : car, quand nous serons défaits, les » rebelles ne croiront pas pour cela avoir vaincu. » Vous êtes vous seul compté pour dix mille, et il » vaut mieux que vous demeuriez dans la ville pour » nous sauver tous. Le roi répondit : Je suivrai vos » conseils (1) ».

Il cède sans résistance ; il ne fait aucun semblant de se retirer à regret ; en un mot, il ne fait point le vaillant : c'est qu'il l'étoit.

« Dans un combat des Philistins contre David, » comme les forces lui manquoient, un Philistin al» loit le percer ; Abisaï, fils de Sarvia le défendit, » et tua le Philistin : alors les gens de David lui di» rent avec serment : Vous ne viendrez plus avec » nous à la guerre, pour ne point éteindre la lu» mière d'Israël (2) ».

La valeur de David s'étoit fait sentir aux Philistins, à ce fier géant Goliath, et même aux ours et aux lions, qu'il déchiroit comme agneaux (3). Cependant nous ne lisons point qu'il ait combattu depuis ce temps. Il ne faut pas moins estimer la con-

(1) *II. Reg.* XVIII. 3, 4. — (2) *Ibid.* XXI. 15, 16, 17. — (3) *I. Reg.* XVII. 36. *Eccli.* XLVII. 3.

descendance d'un roi si vaillant, qui se conserve pour son Etat, que la piété de ses sujets.

Au reste, l'histoire des rois, et celle des Machabées, sont pleines de fameux exemples de princes qui ont exposé leur vie pour le peuple; et il est inutile de les rapporter.

L'antiquité païenne a admiré ceux qui se sont dévoués pour leur patrie. Saül, au commencement de son règne, et David à la fin du sien, se sont dévoués à la vengeance divine pour sauver leur peuple.

Nous avons déjà rapporté l'exemple de David : voyons celui de Saül.

Saül victorieux, résolu de poursuivre les ennemis jusqu'au bout, selon une coutume ancienne, dont on voit des exemples dans toutes les nations, « engagea tout le peuple par ce serment : Maudit celui » qui mangera jusqu'au soir, et jusqu'à ce que je » me sois vengé de mes ennemis (1) »; c'est-à-dire, des Philistins ennemis de l'Etat. Jonathas, qui n'avoit pas ouï ce serment de son père, mangea contre l'ordre, dans son extrême besoin (2); et Dieu, qui vouloit montrer, ou combien étoit redoutable la religion du serment, ou combien on doit être prompt à savoir les ordres publics, témoigna sa colère contre tout le peuple (3). Sur cela que fait Saül (4)? « Vive Dieu, le Sauveur d'Israël, dit-il; si la » faute est arrivée par mon fils Jonathas, il sera irrémissiblement puni de mort. Séparez-vous d'un » côté, et moi je serai de l'autre avec Jonathas. O

(1) *I. Reg.* XIV. 24. — (2) *Ibid.* 27. — (3) *Ibid.* 37. — (4) *Ibid.* 39, 40, 41.

» Seigneur

» Seigneur Dieu d'Israël, faites connoître en qui » est la faute qui vous a mis en colère contre votre » peuple. Si elle est en moi, ou en Jonathas, faites- » le connoître. Aussitôt le sort fut jeté; Dieu le » gouverna; tout le peuple fut délivré; il ne restoit » que Saül et Jonathas. Saül poursuit sans hésiter : » Jetez le sort entre moi et Jonathas : il tombe sur » Jonathas(1) »; ce jeune prince avoue ce qu'il avoit fait; son père persiste invinciblement à vouloir le faire mourir; il fallut que tout le peuple s'unît pour empêcher l'exécution (2); mais du côté de Saül le vœu fut accompli, et Jonathas fut dévoué à la mort sans s'y opposer.

XII.e PROPOSITION.

*Le gouvernement doit être doux.*

« Ne soyez pas comme un lion dans votre maison, » opprimant vos sujets et vos domestiques (3) ».

Le prince ne doit être redoutable qu'aux méchans. Car, comme dit l'apôtre (4), « il n'est pas » donné pour faire craindre ceux qui font bien, » mais ceux qui font mal. Voulez-vous ne craindre » pas le prince? faites bien, et vous n'aurez de lui que » des louanges. Car il est ministre de Dieu pour » le bien : que si vous faites mal, tremblez; car ce » n'est pas en vain qu'il porte l'épée ».

Ainsi le gouvernement est doux de sa nature; et le prince ne doit être rude, qu'y étant forcé par les crimes.

Hors de là, il lui convient d'être bon, affable,

(1) *I. Reg.* XIV. 42. — (2) *Ibid.* 45. — (3) *Eccli.* IV. 35. — (4) *Rom.* XIII. 3, 4.

indulgent, en sorte qu'on sente à peine qu'il soit le maître. « Vous ont-ils fait leur prince, ou leur gou-» verneur? soyez parmi eux comme l'un d'eux (1) ».

C'est au prince de pratiquer ce précepte de l'Ecclésiastique (2) : « Prêtez l'oreille au pauvre sans » chagrin; rendez-lui ce que vous lui devez, et ré-» pondez-lui paisiblement et avec douceur ».

La douceur aide à entendre et à bien répondre. « Soyez doux à écouter la parole, afin de la con-» cevoir, et de rendre avec sagesse une réponse vé-» ritable (3) ».

Par la douceur on expédie mieux les affaires, et on acquiert une grande gloire. « Mon fils, faites vos » affaires avec douceur, et vous éleverez votre gloire » au-dessus de tous les hommes (4) ».

Moïse étoit le plus doux de tous les hommes (5), et par-là le plus digne de commander sous un Dieu qui est la bonté même. « Il a été sanctifié par sa » foi et par sa douceur; et Dieu l'a choisi parmi » tous les hommes pour être le conducteur de son » peuple (6) ».

Nous avons vu la bonté et la douceur de Job, qui, « assis au milieu du peuple comme un roi en-» vironné de sa cour, étoit le consolateur des af-» fligés (7) ».

Moïse ne se lassoit jamais d'écouter le peuple, tout ingrat qu'étoit ce peuple à ses bontés : « Et il y » passoit depuis le matin jusqu'au soir (8) ».

David étoit tendre et bon. Nathan le prend par la

(1) *Eccli.* XXXII. 1. — (2) *Ibid.* IV. 8. — (3) *Ibid.* V. 13. — (4) *Ibid.* III. 19. — (5) *Num.* XII. 3. — (6) *Eccli.* XLV. 4. — (7) *Job*, XXIX. 25. — (8) *Exod.* XVIII. 13.

pitié, et commence par cet endroit, comme par le plus sensible, à lui faire entendre son crime. « Un » pauvre homme n'avoit, dit-il (1), qu'une petite » brebis; elle couchoit en son sein, et il l'aimoit » comme sa fille : et un riche la lui a ravie et » tuée, etc. »

Cette femme de Thécua, qui venoit lui persuader de rappeler Absalon, le prend par le même endroit : « Hélas! je suis une femme veuve : un de mes » fils a tué son frère; et ma parenté assemblée me » veut encore ôter celui qui me reste, et éteindre » l'étincelle qui m'est demeurée : et le roi lui dit : » Allez, j'y donnerai ordre (2) ».

Elle achève de le toucher, en lui représentant le bien du peuple, comme la chose qui lui étoit la plus chère. « D'où vous vient cette pensée contre le » peuple de Dieu, et pourquoi ne rappelez-vous » pas votre fils banni, que tout le peuple désire (3) »?

On peut voir, par les choses qui ont été dites, que toute la vie de ce prince est pleine de bonté et de douceur. Ce n'est donc pas sans raison que nous lisons dans un psaume, qui apparemment est de Salomon (4) : « O Seigneur, souvenez-vous de David » et de toute sa douceur ».

Ainsi, parmi tant de belles qualités de David, son fils n'en trouve point de plus mémorable, ni de plus agréable à Dieu, que sa grande douceur.

Il n'y a rien aussi que les peuples célèbrent tant. « Nous avons ouï dire que les rois de la maison » d'Israël sont doux et clémens (5) ». Les Syriens

(1) *II. Reg.* XII. 3, 4. — (2) *Ibid.* XIV. 5, 6, 7, 8. — (3) *Ibid.* 13. — (4) *Ps.* CXXXI. 1. — (5) *III. Reg.* XX. 31.

parlent ainsi à leur roi Bénadad, prisonnier d'un roi d'Israël. Belle réputation de ces rois parmi les peuples étrangers, et qualité vraiment royale!

## XIII.e PROPOSITION.

*Les princes sont faits pour être aimés.*

Nous avons déjà rapporté cette parole : « Salo-» mon s'assit dans le trône du Seigneur, et il plut » à tous, et tout le monde lui obéit (1) ».

On ne connoît pas ce jeune prince : il se montre, et gagne les cœurs par la seule vue. Le trône du Seigneur, où il est assis, fait qu'on l'aime naturellement, et rend l'obéissance agréable.

De cet attrait naturel des peuples pour leurs princes, naît la mémorable dispute entre ceux de Juda, et les autres Israélites, à qui serviroit mieux le roi (2). « Ces derniers vinrent à David, et lui di-» rent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils » dérobé le roi, et l'ont-ils ramené à sa maison, » comme si c'étoit à eux seuls de le servir? Et ceux » de Juda répondirent : C'est que le roi m'est plus » proche qu'à vous, et qu'il est de notre tribu : » pourquoi vous fâchez-vous? l'avons-nous fait par » intérêt? nous a-t-on donné des présens ou quelque » chose pour subsister? Et ceux d'Israël répondi-» rent : Nous sommes dix fois plus que vous, et nous » avons plus de part que vous en la personne du » roi : vous nous avez fait injure, de ne nous avertir » pas les premiers pour ramener notre roi. Ceux de » Juda répondirent durement à ceux d'Israël ».

(1) *I. Par.* XXIX. 23. — (2) *II. Reg.* XIX. 41, 42, 43.

Chacun veut avoir le roi; chacun, passionné pour lui, envie aux autres la gloire de le posséder : il en arriveroit quelque sédition, si le prince, qui en effet est un bien public, ne se donnoit également à tous.

Il y a un charme pour les peuples dans la vue du prince; et rien ne lui est plus aisé que de se faire aimer avec passion. « La vie est dans la gaîté du » visage du roi, et sa clémence est comme la pluie » du soir ou de l'arrière-saison (1) ». La pluie, qui vient alors rafraîchir la terre desséchée par l'ardeur ou du jour ou de l'été, n'est pas plus agréable qu'un prince, qui tempère son autorité par la douceur; et son visage ravit tout le monde quand il est serein.

Job explique admirablement ce charme secret du prince. « Ils attendoient mes paroles comme la ro- » sée, et ils y ouvroient leur bouche comme on fait » à la pluie du soir. Si je leur souriois, ils avoient » peine à le croire, et ils ne laissoient point tomber » à terre les rayons de mon visage (2) ». Après le grand chaud du jour ou de l'été, c'est-à-dire, après le trouble et l'affliction, ses paroles étoient consolantes; les peuples étoient ravis de le voir passer; et heureux d'avoir un regard, ils le recueilloient comme quelque chose de précieux.

Que le prince soit donc facile à distribuer des regards benins, et à dire des paroles obligeantes. « La » rosée rafraîchit l'ardeur, et une douce parole vaut » mieux qu'un présent (3) ».

Et encore : « Une douce parole multiplie les

(1) *Prov.* XVI. 15. — (2) *Job.* XXIX. 23, 24. — (3) *Eccli.* XVIII. 16.

» amis, et adoucit les ennemis; et une langue agréa-
» ble donne l'abondance (1) ».

Il y faut pourtant joindre les effets. « L'homme
» qui donne des espérances trompeuses, et n'accom-
» plit pas ses promesses, c'est une nuée et un vent
» qui n'est pas suivi de la pluie (2) ».

Un prince bienfaisant est adoré par son peuple.
« Tout le pays fut en repos durant les jours de
» Simon : il cherchoit le bien de sa nation : aussi sa
» puissance et sa gloire faisoient le plaisir de tout
» le peuple (3) ».

Que la puissance est affermie, quand elle est ainsi chérie par les peuples! et que Salomon a raison de dire : « La bonté et la justice gardent le
» roi; et son trône est affermi par la clémence (4) »!

Voilà une belle garde pour le roi, et un digne soutien de son trône.

### XIV.e PROPOSITION.

*Un prince qui se fait haïr par ses violences, est toujours à la veille de périr.*

Il est regardé non comme un homme, mais comme une bête féroce. « Le prince impitoyable
» est un lion rugissant, et un ours affamé (5) ».

Il se peut assurer qu'il vit au milieu de ses ennemis. Comme il n'aime personne, personne ne l'aime.
« Il dit en son cœur : Je suis, et il n'y a que moi
» sur la terre : il lui viendra du mal sans qu'il sache
» de quel côté: il tombera dans une misère inévi-

(1) *Eccli.* VI. 5. — (2) *Prov.* XXV. 14. — (3) *I. Mach.* XIV. 4. — (4) *Prov.* XX. 28. — (5) *Ibid.* XXVIII. 15.

» table. La calamité viendra sur lui, lorsqu'il y
» pensera le moins (1) ».

« Brisez la tête des princes ennemis qui disent :
» Il n'y a que nous (2) ». Ce n'est pas, comme nous verrons, qu'il soit permis d'attenter sur eux ; à Dieu ne plaise ! mais le Saint-Esprit nous apprend qu'ils ne méritent pas de vivre, et qu'ils ont tout à craindre, tant des peuples poussés à bout par leur violence, que de Dieu qui a prononcé que « les
» hommes sanguinaires et trompeurs ne verront
» pas la moitié de leurs jours (3) ».

## XV.e PROPOSITION.

*Le prince doit se garder des paroles rudes et moqueuses.*

Nous avons vu que le prince doit tenir ses mains nettes de sang et de violence ; mais il doit aussi retenir sa langue, dont les blessures souvent ne sont pas moins dangereuses ; selon cette parole de David : « Leur langue est une épée affilée (4) ». Et encore : « Ils ont aiguisé leurs langues comme des
» langues de serpent. Leur morsure est venimeuse
» et mortelle (5) ».

La colère du prince, déclarée par ses paroles, cause des meurtres, et vérifie ce que dit le Sage (6) : « L'indignation du roi annonce la mort ».

Son discours, loin d'être emporté et violent, ne doit pas même être rude. De tels discours aliènent tous les esprits. « Une douce parole abat la colère,
» un discours rude met en fureur (7) ».

(1) *Isai.* XLVII. 10, 11. — (2) *Eccli.* XXXVI. 12. — (3) *Ps.* LIV. 24. — (4) *Ibid.* LVI. 5. — (5) *Ibid.* CXXXIX. 3. — (6) *Prov.* XVI. 14. — (7) *Ibid.* XV. 1.

Surtout un discours moqueur est insupportable en sa bouche. « N'offensez point votre serviteur qui » travaille de bonne foi, et qui vous donne sa vie (1) ». Et encore : « Ne vous moquez pas de l'affligé : car » il y a un Dieu qui voit tout, qui élève, et qui » abaisse (2) ».

Ne vous fiez donc pas à votre puissance; et qu'elle ne vous emporte pas à des moqueries insolentes. Il n'y a rien de plus odieux. Que peut-on attendre d'un prince, dont on ne reçoit pas même d'honnêtes paroles ?

Au contraire, il est de la bonté du prince de réprimer les médisances et les railleries outrageuses. Le moyen en est aisé; un regard sévère suffit. « Le vent de bise dissipe la pluie; et un visage » triste arrête une langue médisante (3) ».

La médisance n'est jamais plus insolente, que lorsqu'elle a osé paroître devant la face du prince; et c'est là par conséquent qu'elle doit être le plus réprimée.

(1) *Eccli.* VII. 22. — (2) *Ibid.* 12. — (3) *Prov.* XXV. 23.

# LIVRE QUATRIÈME.

## SUITE DES CARACTÈRES DE LA ROYAUTÉ.

### ARTICLE PREMIER.

*L'autorité royale est absolue.*

Pour rendre ce terme odieux et insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement absolu, et le gouvernement arbitraire. Mais il n'y a rien de plus distingué, ainsi que nous le ferons voir lorsque nous parlerons de la justice.

#### I.re PROPOSITION.

*Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne.*

« Observez les commandemens qui sortent de la » bouche du roi, et gardez le serment que vous » lui avez prêté. Ne songez pas à échapper de de- » vant sa face, et ne demeurez pas dans de mau- » vaises œuvres, parce qu'il fera tout ce qu'il vou- » dra. La parole du roi est puissante; et personne » ne lui peut dire : Pourquoi faites-vous ainsi? Qui » obéit n'aura point de mal (1) ».

Sans cette autorité absolue, il ne peut ni faire le bien, ni réprimer le mal : il faut que sa puis-

(1) *Eccles.* VIII. 2, 3, 4, 5.

sance soit telle que personne ne puisse espérer de lui échapper : et enfin la seule défense des particuliers, contre la puissance publique, doit être leur innocence.

Cette doctrine est conforme à ce que dit saint Paul : « Voulez-vous ne craindre point la puissance? » faites le bien (1) ».

## II.e PROPOSITION.

*Quand le prince a jugé, il n'y a point d'autre jugement.*

Les jugemens souverains sont attribués à Dieu même. Quand Josaphat établit des juges pour juger le peuple : « Ce n'est pas, disoit-il, au nom des » hommes que vous jugez, mais au nom de Dieu (2) ».

C'est ce qui fait dire à l'Ecclésiastique : « Ne ju- » gez point contre le juge (3) ». A plus forte raison contre le souverain juge qui est le roi. Et la raison qu'il en apporte, « c'est qu'il juge selon la justice ». Ce n'est pas qu'il y juge toujours : mais c'est qu'il est réputé y juger; et que personne n'a droit de juger, ni de revoir après lui.

Il faut donc obéir aux princes comme à la justice même, sans quoi il n'y a point d'ordre ni de fin dans les affaires.

Ils sont des dieux, et participent en quelque façon à l'indépendance divine. « J'ai dit : Vous êtes » des dieux, et vous êtes tous enfans du Très- » haut (4) ».

Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs ju-

(1) *Rom.* XIII. 3. — (2) *II. Par.* XIX. 6. — (3) *Eccli.* VIII. 17. — (4) *Ps.* LXXXI. 6.

gemens, et de leurs personnes. « Dieu a pris sa » séance dans l'assemblée des dieux, et assis au mi- » lieu il juge les dieux (1) ».

C'est pour cela que saint Grégoire, évêque de Tours, disoit au roi Chilpéric, dans un concile : « Nous vous parlons ; mais vous nous écoutez si » vous voulez. Si vous ne voulez pas, qui vous con- » damnera, sinon celui qui a dit, qu'il étoit la » justice même (2) » ?

De là vient que celui qui ne veut pas obéir au prince, n'est pas renvoyé à un autre tribunal; mais il est condamné irrémissiblement à mort, comme l'ennemi du repos public, et de la société humaine. « Qui sera orgueilleux et ne voudra pas obéir au » commandement du pontife, et à l'ordonnance du » juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu » de vous (3) ». Et encore : « Qui refusera d'obéir » à tous vos ordres, qu'il meure (4) ». C'est le peuple qui parle ainsi à Josué.

Le prince se peut redresser lui-même, quand il connoît qu'il a mal fait; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité.

C'est pourquoi il doit bien prendre garde à ce qu'il ordonne. « Prenez garde à ce que vous faites; » tout ce que vous jugerez retombera sur vous; » ayez la crainte de Dieu; faites tout avec grand » soin (5) ».

C'est ainsi que Josaphat instruisoit les juges, à

(1) *Ps.* LXXXI. 1. — (2) *Greg. Tur. lib.* VI *Hist.* — (3) *Deut.* XVII. 12. — (4) *Jos.* I. 18. — (5) *II. Par.* XIX, 6, 7.

qui il confioit son autorité : combien y pensoit-il quand il avoit à juger lui-même.

### III.e PROPOSITION.

*Il n'y a point de force coactive contre le prince.*

On appelle force coactive, une puissance pour contraindre et exécuter ce qui est ordonné légitimement. Au prince seul appartient le commandement légitime; à lui seul appartient aussi la force coactive.

C'est aussi pour cela que saint Paul ne donne le glaive qu'à lui seul. « Si vous ne faites pas bien, » craignez ; car ce n'est pas en vain qu'il a le » glaive (1) ».

Il n'y a dans un Etat que le prince qui soit armé; autrement tout est en confusion, et l'Etat retombe en anarchie.

Qui se fait un prince souverain, lui met en main tout ensemble, et l'autorité souveraine de juger, et toutes les forces de l'Etat. « Notre roi nous jugera, » et il marchera devant nous, et il conduira nos » guerres (2) ». C'est ce que dit le peuple Juif quand il demanda un roi. Samuel leur déclare, sur ce fondement, que la puissance de leur prince sera absolue, sans pouvoir être restreinte par aucune autre puissance (3). « Voici le droit du roi qui ré» gnera sur vous, dit le Seigneur : Il prendra vos » enfans, et les mettra à son service : il se saisira de » vos terres, et de ce que vous aurez de meilleur, » pour le donner à ses serviteurs; et le reste ».

(1) *Rom.* XIII. 4. — (2) *I. Reg.* VIII. 20. — (3) *Ibid.* 11, *etc.*

Est-ce qu'ils auront droit de faire tout cela licitement? à Dieu ne plaise. Car Dieu ne donne point de tels pouvoirs : mais ils auront droit de le faire impunément à l'égard de la justice humaine. C'est pourquoi David disoit (1) : « J'ai péché contre vous » seul : ô Seigneur, ayez pitié de moi » ! « Parce » qu'il étoit roi, dit saint Jérôme sur ce passage (2), » et n'avoit que Dieu seul à craindre ».

Et saint Ambroise dit sur ces mêmes paroles (3) : *J'ai péché contre vous seul;* « Il étoit roi ; il n'étoit » assujetti à aucunes lois, parce que les rois sont » affranchis des peines qui lient les criminels. Car » l'autorité du commandement ne permet pas que » les lois les condamnent au supplice. David donc » n'a point péché contre celui qui n'avoit point » d'action pour le faire châtier ».

Quand la souveraine puissance fut accordée à Simon le Machabée, on exprima en ces termes le pouvoir qui lui fut donné (4). « Qu'il seroit le prince, » et le capitaine général de tout le peuple, et qu'il » auroit soin des saints : (c'est ainsi qu'on appeloit » les Juifs) et qu'il établiroit les directeurs de tous » les ouvrages publics, et de tout le pays ; et les » gouverneurs qui commanderoient les armes et les » garnisons ; et que ce seroit à lui de prendre soin » du peuple ; et que tout le monde recevroit ses » ordres, et que tous les actes et décrets publics » seroient écrits en son nom ; et qu'il porteroit la » pourpre et l'or ; et qu'aucun du peuple ni des

(1) *Ps.* L. 6. — (2) *Hier. in Ps.* L. — (3) *Ambr. in Ps.* L; *et Apolog. David. cap.* X, *n.* 51; *tom.* 1, *col.* 692. — (4) *I. Mach.* XIV. 42, 43, 44, 45.

» prêtres ne feroit contre ses ordres, ni ne s'y pourroit opposer, ni ne tiendroit d'assemblée sans sa permission; ni ne porteroit la pourpre ou la boucle d'or, qui est la marque du prince; et que quiconque feroit au contraire, seroit criminel. Le peuple consentit à ce décret, et Simon accepta la puissance souveraine à ces conditions. Et il fut dit que cette ordonnance seroit gravée en cuivre, et affichée au parvis du temple au lieu le plus fréquenté; et que l'original en demeureroit dans les archives publiques entre les mains de Simon et de ses enfans (1) ».

Voilà ce qui se peut appeler la loi royale des Juifs, où tout le pouvoir des rois est excellemment expliqué. Au prince seul appartient le soin général du peuple: c'est là le premier article et le fondement de tous les autres : à lui les ouvrages publics; à lui les places et les armes; à lui les décrets et les ordonnances; à lui les marques de distinction; nulle puissance que dépendante de la sienne; nulle assemblée que par son autorité.

C'est ainsi que pour le bien d'un Etat, on en réunit en un toute la force. Mettre la force hors de là, c'est diviser l'Etat; c'est ruiner la paix publique; c'est faire deux maîtres, contre cet oracle de l'Evangile: « Nul ne peut servir deux maîtres (2) ».

Le prince est par sa charge le père du peuple; il est par sa grandeur au-dessus des petits intérêts; bien plus, toute sa grandeur et son intérêt naturel, c'est que le peuple soit conservé; puisqu'enfin le

(1) *I. Mach.* XIV. 46, 47, 48, 49. — (2) *Matt.* VI. 24.

peuple manquant, il n'est plus prince. Il n'y a donc rien de mieux, que de laisser tout le pouvoir de l'Etat à celui qui a le plus d'intérêt à la conservation et à la grandeur de l'Etat même.

IV.e PROPOSITION.

*Les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois.*

« Quand vous vous serez établi un roi, il ne lui » sera pas permis de multiplier sans mesure ses che- » vaux et ses équipages; ni d'avoir une si grande » quantité de femmes qui amollissent son courage; » ni d'entasser des sommes immenses d'or et d'ar- » gent. Et quand il sera assis dans son trône, il » prendra soin de décrire cette loi, dont il recevra » un exemplaire de la main des prêtres de la tribu » de Lévi, et l'aura toujours en main, la lisant tous » les jours de sa vie; afin qu'il apprenne à craindre » Dieu, et à garder ses ordonnances et ses juge- » mens. Que son cœur ne s'enfle pas au-dessus de » ses frères, et qu'il marche dans la loi de Dieu sans » se détourner à droite et à gauche, afin qu'il règne » long-temps lui et ses enfans (1) ».

Il faut remarquer que cette loi ne comprenoit pas seulement la religion, mais encore la loi du royaume, à laquelle le prince étoit soumis autant que les autres, ou plus que les autres, par la droiture de sa volonté.

C'est ce que les princes ont peine à entendre. « Quel prince me trouverez-vous, dit saint Am-

(1) *Deut.* XVII. 16, 17, etc.

» broise [1], qui croie que ce qui n'est pas bien ne » soit pas permis; qui se tienne obligé à ses propres » lois; qui croie que la puissance ne doive pas se » permettre ce qui est défendu par la justice? car la » puissance ne détruit pas les obligations de la jus- » tice; mais au contraire c'est en observant ce que » prescrit la justice, que la puissance s'exempte de » crime : et le roi n'est pas affranchi des lois; mais » s'il péche il détruit les lois par son exemple ». Il ajoute : « Celui qui juge les autres, peut-il éviter » son propre jugement, et doit-il faire ce qu'il con- » damne » ?

De là cette belle loi d'un empereur romain. « C'est une parole digne de la majesté du prince, » de se reconnoître soumis aux lois [2] ».

Les rois sont donc soumis comme les autres à l'équité des lois, et parce qu'ils doivent être justes, et parce qu'ils doivent au peuple l'exemple de garder la justice; mais ils ne sont pas soumis aux peines des lois : ou, comme parle la théologie, ils sont soumis aux lois, non quant à la puissance coactive, mais quant à la puissance directive.

### V.e PROPOSITION.

*Le peuple doit se tenir en repos sous l'autorité du prince.*

C'est ce qui paroît dans l'Apologue où les arbres se choisissent un roi [3]. Ils s'adressent à l'olivier, au figuier, et à la vigne. Ces arbres délicieux, contens

(1) *Ambr.* L. II *Apol. David. altera. cap.* III, *n.* 8; *col.* 710. — (2) *L. Digna. C. de Legib.* — (3) *Judic.* IX. 8, 9, 10, 11, 12, 13.

de

de leur abondance naturelle, ne voulurent pas se charger des soins du gouvernement. « Alors tous les » arbres dirent au buisson : Venez et régnez sur » nous (1) ». Le buisson est accoutumé aux épines et aux soins. Il est le seul qui naisse armé, il a sa garde naturelle dans ses épines. Par-là il pouvoit paroître digne de régner. Aussi le fait-on parler comme il appartient à un roi. « Il répondit aux » arbres qui l'avoient élu : Si vous me faites vraiment » votre roi, reposez-vous sous mon ombre; sinon » il sortira du buisson un feu qui dévorera les cèdres » du Liban (2) ».

Aussitôt qu'il y a un roi, le peuple n'a plus qu'à demeurer en repos sous son autorité. Que si le peuple impatient se remue, et ne veut pas se tenir tranquille sous l'autorité royale, le feu de la division se mettra dans l'Etat, et consumera le buisson avec tous les autres arbres, c'est-à-dire, le roi et les peuples : les cèdres du Liban seront brûlés; avec la grande puissance, qui est la royale, les autres puissances seront renversées, et tout l'Etat ne sera plus qu'une même cendre.

Quand un roi est autorisé, « chacun demeure en » repos, et sans crainte sous sa vigne, et sous son » figuier, d'un bout du royaume à l'autre (3) ».

Tel étoit l'état du peuple Juif sous Salomon. Et de même sous Simon le Machabée. « Chacun culti- » voit sa terre en paix : les vieillards assis dans les » rues parloient ensemble du bien public; et les » jeunes gens se paroient, et prenoient l'habit mili-

(1) *Judic.* IX. 14. — (2) *Ibid.* 15. — (3) *III. Reg.* IV. 25.

» taire. Chacun assis sous sa vigne et sous son figuier, » vivoit sans crainte (1) ».

Pour jouir de ce repos, il ne faut pas seulement la paix au dehors, il faut la paix au dedans, sous l'autorité d'un prince absolu.

### VI.e PROPOSITION.

*Le peuple doit craindre le prince; mais le prince ne doit craindre que de faire mal.*

« Qui sera orgueilleux, et ne voudra pas obéir » au commandement du pontife, et à l'ordonnance » du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du » milieu d'Israël : et tout le peuple qui entendra » son supplice craindra, afin que personne ne se » laisse emporter à l'orgueil (2) ».

La crainte est un frein nécessaire aux hommes, à cause de leur orgueil, et de leur indocilité naturelle.

Il faut donc que le peuple craigne le prince; mais si le prince craint le peuple, tout est perdu. La mollesse d'Aaron, à qui Moïse avoit laissé le commandement pendant qu'il étoit sur la montagne, fut cause de l'adoration du veau d'or. « Que vous a » fait ce peuple, lui dit Moïse (3), et pourquoi l'avez- » vous induit à un si grand mal » ? Il impute le crime du peuple à Aaron, qui ne l'avoit pas réprimé, quoiqu'il en eût le pouvoir.

Remarquez ces termes : « Que vous a fait ce » peuple pour l'induire à un si grand mal » ? C'est

(1) *I. Mach.* XIV. 8, 9, 12. — (2) *Deut.* XVII. 12, 13. — (3) *Exod.* XXXII. 21.

être ennemi du peuple, que de ne lui résister pas dans ces occasions.

Aaron lui répondit (1) : « Que mon seigneur ne » se fâche point contre moi; vous savez que ce » peuple est enclin au mal : ils me sont venus dire : » Faites des dieux qui nous précèdent; car nous » ne savons ce qu'est devenu Moïse qui nous a tirés » d'Egypte ».

Quelle excuse à un magistrat souverain de craindre de fâcher le peuple? Dieu ne la reçoit pas, « et irrité » au dernier point contre Aaron, il voulut l'écra- » ser; mais Moïse pria pour lui (2) ».

Saül pense s'excuser sur le peuple, de ce qu'il n'a pas exécuté les ordres de Dieu. Vaine excuse, que Dieu rejette; car il étoit établi pour résister au peuple, lorsqu'il se portoit au mal. « Ecoutez, lui » dit Samuel (3), ce que le Seigneur a prononcé » contre vous : Vous avez rejeté sa parole, il vous » a aussi rejeté, et vous ne serez pas roi. Saül dit à » Samuel : J'ai péché d'avoir désobéi au Seigneur » et à vous en craignant le peuple, et cédant à ses » discours ».

Le prince doit repousser avec fermeté les importuns qui lui demandent des choses injustes. La crainte de fâcher poussée trop avant, dégénère en une foiblesse criminelle. « Il y en a qui perdent leur » ame par une mauvaise honte : l'imprudent qu'ils » n'osent refuser les fait périr (4) ».

(1) *Exod.* XXXII. 22, 23. — (2) *Deut.* IX. 20. — (3) *I. Reg.* XV. 16, 23, 24. — (4) *Eccli.* XX. 24.

### VII.ᵉ PROPOSITION.

*Le prince doit se faire craindre des grands et des petits.*

Salomon, dès le commencement de son règne, parle ferme à Adonias son frère. Aussitôt que Salomon eut été couronné, Adonias lui envoya dire: « Que le roi Salomon me jure qu'il ne fera point » mourir son serviteur. Salomon répondit : S'il fait » son devoir il ne perdra pas un seul cheveu; sinon » il mourra (1) ».

Dans la suite, Adonias cabala pour se faire roi, et Salomon le fit mourir (2).

Il fit dire au grand prêtre Abiathar, qui avoit suivi le parti d'Adonias : « Retirez-vous à la cam» pagne dans votre maison : vous méritez la mort; » mais je vous pardonne, parce que vous avez porté » l'arche du Seigneur devant mon père David, et » que vous l'avez fidèlement servi (3) ».

Sa dignité et ses services passés lui sauvèrent la vie; mais il lui en coûta la souveraine sacrificature, et il fut banni de Jérusalem.

Joab, le plus grand capitaine de son temps, et le plus puissant homme du royaume, étoit aussi du même parti. Ayant appris que Salomon l'avoit su, il se réfugia au coin de l'autel, où Salomon ordonna à Banaias de le tuer. « Ainsi, dit-il (4), vous éloigne» rez de moi, et de la maison de mon père, le sang » innocent que Joab a répandu, en tuant deux

(1) *III. Reg.* I. 51, 52. — (2) *Ibid.* II. 22, 23, 24, 25. — (3) *Ibid.* 26. — (4) *Ibid.* 28, 31, 32, 33.

» hommes de bien, et qui valoient mieux que lui, » Abner fils de Ner, et Amasa fils de Jether : et leur » sang retombera sur sa tête ».

L'autel n'est pas fait pour servir d'asile aux assassins ; et l'autorité royale se doit faire sentir aux méchans, quelque grands qu'ils soient.

Dans le nouveau Testament, et parmi des peuples plus humains, il faut moins faire de ces exécutions sanglantes qu'il ne s'en faisoit dans l'ancienne loi et parmi les Juifs, peuple dur et enclin à la révolte. Mais enfin le repos public oblige les rois à tenir tout le monde en crainte, et plus encore les grands que les particuliers ; parce que c'est du côté des grands qu'il peut arriver de plus grands troubles.

## VIII.e PROPOSITION.

*L'autorité royale doit être invincible.*

S'il y a dans un Etat quelque autorité capable d'arrêter le cours de la puissance publique, et de l'embarrasser dans son exercice, personne n'est en sûreté. Jérémie exécutoit les ordres de Dieu, en déclarant que la ville, en punition de ses crimes, seroit livrée au roi de Babylone (1). « Les grands » s'assemblèrent autour du roi, et lui dirent : Nous » vous prions que cet homme soit mis à mort ; car il » abat par malice le courage des gens de guerre, et » de tout le peuple : c'est un méchant qui ne veut » pas le bien de l'Etat, mais sa ruine. Le roi Sedecias » leur répondit : Il est en vos mains ; car le roi » ne vous peut rien refuser ». Le gouvernement

(1) *Jer.* XXXVIII. 4, 5.



étoit foible, et l'autorité royale n'étoit plus un refuge à l'innocent persécuté.

Le roi vouloit le sauver, parce qu'il savoit que Dieu lui avoit commandé de parler comme il avoit fait. « Il fit venir Jérémie auprès de lui en particu» lier; et il lui dit (1): Vous ne mourrez pas; mais » que les seigneurs ne sachent point ce qui se passe » entre nous; et s'ils entendent dire que vous m'a» vez parlé, et qu'ils vous demandent : Qu'est-ce » que le roi vous a dit? répondez : Je me suis jeté » aux pieds du roi, afin qu'il ne me renvoyât pas » dans ma prison pour y mourir ». Prince foible, qui craignoit les grands, et qui perdit bientôt son royaume, n'osant suivre les conseils que lui donnoit Jérémie par ordre de Dieu.

Evilmérodac, roi de Babylone, fut un de ces princes foibles, qui se laissent mener par force. Par son ordre, Daniel avoit découvert les fourbes des prêtres de Bel, et avoit fait crever le dragon sacré que les Babyloniens adoroient. « Ce que les sei» gneurs ayant ouï, ils entrèrent dans une grande » colère; et s'étant assemblés contre le roi, ils di» soient : Le roi s'est fait Juif, il a renversé Bel, il » a tué le dragon sacré et les prêtres. Et ayant dit » ces choses entre eux, ils vinrent au roi : Livrez» nous Daniel, lui dirent-ils, autrement nous vous » ferons mourir, vous, et votre maison (2) ».

Il leur accorda leur demande (3); et si Dieu délivra Daniel des bêtes farouches, ce roi n'en étoit pas

(1) *Jer.* XXXVIII. 14, 24, 25, 26. — (2) *Dan.* XIV. 27, 28. — (3) *Ibid.* 29, *etc.*

moins coupable de sa mort, à laquelle il avoit donné son consentement.

On entreprend aisément contre un prince foible. Celui-ci, qui se laisse intimider par les menaces qu'on lui fait de le faire mourir, lui et sa maison, fut tué en une autre occasion pour ses débauches et ses injustices (1) : car tout prince foible est injuste, et sa maison perdit la royauté.

Ainsi ces foiblesses sont pernicieuses aux particuliers, à l'Etat, et au prince même contre qui on ose tout, quand il se laisse entamer.

Le prophète Daniel fut encore exposé aux bêtes farouches, par la foiblesse de Darius le Mède (2). « Il vouloit donner à Daniel le gouvernement du » royaume; parce que l'esprit de Dieu paroissoit en » lui, plus que dans tous les autres hommes. Les » grands et les satrapes, jaloux de sa grandeur, » cherchèrent l'occasion de le perdre, et surprirent » le roi. Puissiez-vous vivre à jamais, ô roi Darius! » Les grands de votre royaume, et les magistrats, » et les satrapes, les sénateurs, et les juges, sont » d'avis qu'on publie un édit royal, par lequel il » soit fait défense d'adresser durant trente jours au- » cune prière à qui que ce soit, Dieu ou homme, » excepté à vous ».

Le roi fit cette loi, autant tyrannique qu'impie, selon la forme la plus authentique, et qui la rendoit irrévocable parmi les Mèdes et les Perses (3). On ne doit point d'obéissance aux rois contre Dieu. « Ainsi

(1) *Beros. apud Joseph. l.* 1 *cont. Apion.* — (2) *Dan.* VI. 3, 4, 6, 7. — (3) *Ibid.* 8, 9.

» Daniel prioit à son ordinaire trois fois le jour, ses » fenêtres ouvertes, tournées vers Jérusalem. Ceux » qui avoient conseillé la loi entrèrent en foule, et » le trouvèrent en prières (1) ».

Ils firent leur plainte au roi; et pour le presser davantage, ils le prennent par la coutume des Mèdes et des Perses, et par sa propre autorité. « Sachez, ô » roi, que c'est une loi inviolable parmi les Mèdes et » les Perses, que toute ordonnance faite par le roi » ne peut être changée (2) ».

Darius abandonna Daniel, qui l'avoit si bien servi, et se contenta d'en témoigner une sensible douleur (3). Dieu délivra ce prophète encore une fois; mais le roi l'avoit immolé autant qu'il étoit en lui à la fureur des lions, et à la jalousie des grands plus furieux que les lions mêmes.

Un roi est bien foible, qui répand le sang innocent, pour n'avoir pu résister aux grands de son royaume, ni révoquer une loi injuste, et faite par une surprise évidente. Assuérus, roi du même peuple, révoqua bien la loi publiée contre les Juifs (4), quand il en connut l'injustice, quoiqu'elle eût été faite de la manière la plus authentique.

C'est une chose pitoyable de voir Pilate dans l'histoire de la passion. « Il savoit que les Juifs lui ame- » noient, et accusoient Jésus par envie (5) ».

Il leur avoit déclaré « qu'il ne voyoit en cet » homme aucune cause de mort (6). Il leur dit encore » une fois (7) : Vous l'accusez d'avoir excité le peuple

(1) *Dan.* VI. 10, 11. — (2) *Ibid.* 15. — (3) *Ibid.* 16, 18. — (4) *Esth.* VIII. 5, 8. — (5) *Matth.* XXVII. 18. *Marc.* XV. 10. — (6) *Luc.* XXIII. 4. — (7) *Ibid.* 14, 15, *etc.*

» à sédition; et voilà que, l'interrogeant devant vous,
» je n'ai rien trouvé de ce que vous lui reprochez.
» Hérode, à qui je l'ai renvoyé, ne l'a pas non plus
» trouvé digne de mort. Et ils se mirent à crier :
» Faites-le mourir; mettez en liberté Barabbas, qui
» avoit été arrêté pour sédition, et pour meurtre.
» Pilate leur parla encore, pensant délivrer Jésus :
» et ils crièrent de nouveau : Crucifiez-le, cruci-
» fiez-le. Et il leur dit pour la troisième fois : Mais
» quel mal a-t-il fait? pour moi je ne le trouve pas
» digne de mort! je le châtierai, et le renverrai.
» Et ils faisoient des efforts horribles, criant qu'on
» le crucifiât; et leurs cris s'augmentoient toujours.
» Enfin Pilate leur accorda leur demande. Il délivra
» le meurtrier et le séditieux, et abandonna Jésus à
» leur volonté ».

Pourquoi tant contester pour enfin abandonner la justice? toutes ses excuses le condamnent. « Prenez-le vous-mêmes, leur dit-il (1), et jugez-le selon » votre loi ». Et encore : « Prenez-le vous-mêmes, » et crucifiez-le ». Comme si un magistrat étoit innocent, de laisser faire un crime qu'il peut empêcher.

On lui allègue la raison d'Etat : « Si vous le » renvoyez, vous offenserez César. Qui se fait roi » est son ennemi (2). Mais il savoit bien, et Jésus le » lui avoit déclaré, que son royaume n'étoit point » de ce monde (3) ». Il craignit les mouvemens du peuple, et les menaces qu'ils lui faisoient, de se plaindre de lui à César. Il ne devoit craindre que de mal faire.

(1) *Joan.* XVIII. 31. XIX. 6. — (2) *Ibid.* XIX. 12. — (3) *Ibid.* XVIII. 36.

C'est en vain qu'il « lave ses mains devant tout le » peuple en disant : Je suis innocent du sang de cet » homme juste ; c'est à vous à y aviser (1) » : l'Ecclésiastique le condamne. « Ne soyez point juge, si » vous ne pouvez enfoncer par force l'iniquité : au» trement vous craindrez la face du puissant, et » votre justice trébuchera (2) ».

Cette foiblesse des juges est déplorée par le prophète. « Le grand sollicite, et le juge ne peut rien » refuser (3) ».

Que si le prince lui-même, qui est le juge des juges, craint les grands, qu'y aura-t-il de ferme dans l'Etat? Il faut donc que l'autorité soit invincible, et que rien ne puisse forcer le rempart, à l'abri duquel le repos public, et le salut des particuliers est à couvert.

### IX.e PROPOSITION.

*La fermeté est un caractère essentiel à la royauté.*

Quand Dieu établit Josué pour être prince, et capitaine général, il dit à Moïse (4) : « Donne tes » ordres à Josué, et l'affermis, et le fortifie : car il » conduira le peuple, et lui partagera la terre que » tu ne feras seulement que voir ».

Quand il eut été désigné successeur de Moïse qui alloit mourir, « Dieu lui dit lui-même : Sois ferme » et fort ; car tu introduiras mon peuple dans la » terre que je lui ai promise, et je serai avec toi (5) ».

Quand, après la mort de Moïse, il se met à la tête du peuple, Dieu lui dit encore (6) : « Moïse

(1) *Matt.* XXVII. 24. — (2) *Eccli.* VII. 6. — (3) *Mich.* VII. 3. — (4) *Deut.* III. 28. — (5) *Ibid.* XXXI. 23. — (6) *Jos.* I. 2, 6, 7, 9.

» mon serviteur est mort : lève-toi, et passe le Jourdain : sois ferme, courageux, et fort ». Et encore : « Sois ferme et fort, et garde la loi que Moïse » mon serviteur t'a donnée ». Et encore : « Je te le » commande, sois ferme et fort, ne crains point, ne » tremble point : je suis avec toi ». De même que s'il lui disoit : Si tu trembles, tout tremble avec toi. Quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle : le prince doit être fort ; car il est le fondement du repos public, dans la paix et dans la guerre.

Aussitôt Josué commande avec fermeté. « Il donna » ses ordres aux chefs, et leur dit : Traversez le » camp, et commandez à tout le peuple qu'il se » tienne prêt ; nous allons passer le Jourdain. Il » parla aussi à ceux de Ruben et de Gad, et à la » demi-tribu de Manassé : Souvenez-vous des ordres » que vous a donnés Moïse, et marchez avec vos » armes devant vos frères, et combattez vaillamment (1) ».

Il n'hésite en rien, il parle ferme, et le peuple le demande ainsi pour sa propre sûreté. « Qui ne vous » obéira pas, qu'il meure : seulement soyez ferme, et » agissez en homme (2) ».

Le moyen d'affermir le prince, c'est d'établir l'autorité, et qu'il voie que tout est en lui. Assuré de l'obéissance, il n'est en peine que de lui-même : en s'affermissant il a tout fait, et tout suit : autrement il hésite, il tâtonne, et tout se fait mollement. Le chef tremble quand il est mal assuré de ses membres.

Voilà comme Dieu installe les princes : il affer-

(1) *Jos.* I. 10, 11, 12, 13, 14. — (2) *Ibid.* 18.

mit leur puissance, et leur ordonne d'en user avec fermeté.

David suit cet exemple, et parle ainsi à Salomon (1) : « Dieu soit avec vous mon fils : qu'il vous » donne la prudence, et le sens qu'il faut pour gou- » verner son peuple. Vous réussirez si vous gardez » les préceptes que Dieu a donnés par Moïse. Soyez » ferme, agissez en homme ; ne craignez point, ne » tremblez point ».

Il lui réitère en mourant la même chose : et voici les dernières paroles de ce grand roi à son fils (2) : « J'entre dans le chemin de toute la terre : soyez » ferme, et agissez en homme, et gardez les com- » mandemens du Seigneur votre Dieu ». Toujours la fermeté et le courage : rien n'est plus nécessaire pour soutenir l'autorité ; mais toujours la loi de Dieu devant les yeux : on n'est ferme que quand on la suit.

Néhémias savoit bien que la puissance publique devoit être menée avec fermeté. « Tout le monde » me vouloit intimider, espérant que nous cesse- » rions de travailler aux murailles de la ville : et » moi je m'affermissois davantage. Sémaïas me di- » soit : Enfermons-nous dans la maison de Dieu au » milieu du temple ; car on viendra cette nuit pour » vous tuer : et je répondis : Mes semblables ne » fuient jamais. Je connus que ces faux prophètes » n'étoient pas envoyés de Dieu, et qu'ils avoient été » gagnés pour m'épouvanter, afin que je péchasse, » et qu'ils eussent quelque reproche à me faire (3) ».

(1) *I. Par.* XXII. 11, 12, 13. — (2) *III. Reg.* II. 2, 3. — (3) *II. Esdr.* VI. 9, 10, 11, 12, 13.

Ceux qui intimident le prince, et l'empêchent d'agir avec force, sont maudits de Dieu. « O Sei-
» gneur, souvenez-vous de moi, et faites à Tobie,
» à Sanaballat, et aux prophètes qui vouloient
» m'effrayer, faites-leur Seigneur selon leurs œu-
» vres (1) ».

### X.<sup></sup>e PROPOSITION.

*Le prince doit être ferme contre son propre conseil et ses favoris, lorsqu'ils veulent le faire servir à leurs intérêts particuliers.*

Outre la fermeté contre les périls, il y a une autre sorte de fermeté, qui n'est pas moins nécessaire au prince : c'est la fermeté contre l'artifice de ses favoris, et contre l'ascendant qu'ils prennent sur lui.

La foiblesse d'Assuérus, roi de Perse, fait pitié, dans le livre d'Esther. Aman, irrité contre les Juifs par la querelle particulière qu'il avoit avec Mardochée, entreprend de le perdre avec tout son peuple. Il veut faire du roi l'instrument de sa vengeance; et faisant le zélé pour le bien de l'Etat, il parle ainsi (2) : « Il y a un peuple dispersé par toutes les
» provinces de votre royaume, qui a des lois, et des
» cérémonies particulières, et méprise les ordres du
» roi. Vous savez qu'il est dangereux à l'Etat qu'il
» ne devienne insolent par l'impunité ; ordonnez,
» s'il vous plaît, qu'il périsse, et je ferai entrer dix
» mille talens dans vos coffres. Le roi tira de sa main
» l'anneau dont il se servoit, et le donnant à Aman :
» Cet argent, dit-il, est à vous ; et pour le peuple,
» faites-en ce que vous voudrez ». Aussitôt les ordres

(1) *II. Esdr.* VI. 14. — (2) *Esther.* III. 8, 9, 10, 11.

sont expédiés, les courriers sont dépêchés par tout le royaume (1); et la facilité du roi va faire périr cent millions d'hommes en un moment.

Que les princes doivent prendre garde à ne se pas rendre aisément ! Aux autres la difficulté de l'exécution donne lieu à de meilleurs conseils; dans le prince, à qui parler c'est faire, on ne peut comprendre combien la facilité est détestable.

Il n'en coûte que trois mots à Assuérus, et la peine de tirer son anneau de son doigt : par un si petit mouvement, cent millions d'innocens vont être égorgés, et leur ennemi va s'enrichir de leurs dépouilles.

Tenez-vous donc ferme, ô prince ! Plus il vous est facile d'exécuter vos desseins, plus vous devez être difficile à vous laisser ébranler pour les prendre.

C'est à vous principalement que s'adresse cette parole du Sage (2) : « Ne tournez pas à tout vent, » et n'entrez pas en toutes voies ». Le prince aisé à mener, et trop prompt à se résoudre, perd tout.

Assuérus fut trop heureux de s'être ravisé, et d'avoir pu révoquer ses ordres avant leur exécution. Elle est ordinairement trop prompte, et ne vous laisse que le repentir d'avoir fait un mal irréparable.

### XI.e PROPOSITION.

*Il ne faut pas aisément changer d'avis après une mûre délibération.*

Mais autant qu'il faut être lent à se résoudre, autant faut-il être ferme, quand on s'est déterminé

(1) *Esther.* III. 12, *etc.* — (2) *Eccli.* V. 11.

avec connoissance. « N'entrez point en toutes voies », vous a dit le Sage (1) : et il ajoute : « C'est ainsi que » va le pécheur, dont la langue est double ». C'est-à-dire, qu'il dit et se dédit, sans jamais s'arrêter à rien. Il poursuit : « Soyez fermes dans la vérité de » votre sens, et que votre discours soit un » : qu'il ne change pas aisément, selon le Grec.

---

## ARTICLE II.

### *De la mollesse, de l'irrésolution, et de la fausse fermeté.*

#### I.re PROPOSITION.

*La mollesse est l'ennemie du gouvernement : caractère du paresseux, et de l'esprit indécis.*

« La main des forts dominera ; la main noncha- » lante paiera tribut (2) ». Un grand roi le dit : c'est Salomon. Au lieu des forts, l'Hébreu porte : De ceux qui sont appliqués et attentifs. L'attention est la force de l'ame.

« Le paresseux veut, et ne veut pas : les hommes » laborieux s'engraisseront (3) ». L'Hébreu porte encore : Les hommes attentifs et appliqués.

Celui qui veut mollement, veut sans vouloir : il n'y a rien de moins propre à exercer le commandement, qui n'est qu'une volonté ferme et résolue.

Il ne veut rien ; il n'a que des désirs languissans. « Les désirs tuent le paresseux ; il ne veut point tra-

(1) *Eccli.* V. 11, 12. — (2) *Prov.* XII. 24. — (3) *Ibid.* XIII. 4.

» vailler : il ne fait que souhaiter tout le long du » jour (1) ». Il voudroit toujours, il ne veut jamais.

Aussi rien ne lui réussit, il perd toutes les affaires. « Qui est mou et languissant dans son ouvrage, est » frère du dissipateur (2) ».

Nous avons dit que la crainte ne convient pas au commandement : le paresseux craint toujours, tout lui paroît impossible. « Le paresseux dit : Il y a un » lion dans le chemin, je serai tué au milieu des » rues (3) ». Et encore : « Le paresseux dit : Il y a un » lion dans le chemin; une lionne attend sur le pas- » sage. Le paresseux se roule en son lit, comme une » porte sur son gond ». Assez de mouvement, peu d'action. Et ensuite : « Le paresseux cache sa main » sous ses bras, et ce lui est un travail de la porter » jusqu'à sa bouche (4) ».

Comment aidera les autres celui qui ne sait pas s'aider lui-même ? « La crainte abat le paresseux ; les » efféminés manqueront de tout (5) ».

La négligence abat les toits; les mains languissantes font entrer la pluie de tous côtés dans les maisons (6).

Tout est foible sous un paresseux. « Soyez prompts » dans tous vos ouvrages, et la foiblesse ne viendra » jamais au-devant de vous, pour traverser vos des- » seins (7) ».

Les affaires en effet sont difficiles, on n'en surmonte la difficulté que par une activité infatigable. On manque tous les jours tant d'entreprises, que ce

(1) *Prov.* XXI. 25. — (2) *Ibid.* XVIII. 9. — (3) *Ibid.* XXII. 13. — (4) *Ibid.* XXVI. 13, 14, 15. — (5) *Ibid.* XVIII. 8. — (6) *Eccles.* X. 18. — (7) *Eccli.* XXXI. 27.

n'est

n'est qu'à force d'agir sans cesse qu'on assure le succès de ses desseins. « Semez donc le matin ; ne cessez » pas le soir ; vous ne savez lequel des deux profi» tera ; et si c'est tous les deux, tant mieux pour » vous (1) ».

II.e PROPOSITION.

*Il y a une fausse fermeté.*

L'opiniâtreté invincible de Pharaon le fait voir. C'étoit endurcissement, et non fermeté. Cette dureté est fatale à lui et à son royaume. L'Ecriture en fait foi dans tout le livre de l'Exode.

La force du commandement poussée trop loin ; jamais plier, jamais condescendre, jamais se relâcher, s'acharner à vouloir être obéi à quelque prix que ce soit ; c'est un terrible fléau de Dieu sur les rois et sur les peuples.

Celui qui a dit : « Ne tournez pas à tout vent (2) » ; avoit dit un peu auparavant : « Ne forcez point le » cours d'un fleuve (3) ». Il y a une légèreté, et aussi une roideur excessive.

Une fausse fermeté conseillée à Roboam, par de jeunes gens sans expérience, lui fit perdre dix tribus. Le peuple demandoit d'être un peu soulagé des impôts très-grands que Salomon exigeoit : soit qu'ils se plaignissent sans raison d'un prince qui avoit rendu l'or et l'argent communs dans Jérusalem ; ou qu'en effet Salomon les eût grevés dans le temps qu'il donna tout à ses passions. Les vieillards qui connoissoient l'état des affaires, et l'humeur du peuple

(1) *Eccles.* XI. 6. — (2) *Eccli.* V. 11. — (3) *Ibid.* IV. 32.

juif, lui conseilloient de l'appaiser avec de douces paroles suivies de quelques effets. « Si vous donnez » quelque chose à leurs prières, et que vous leur » parliez doucement, ils vous serviront toute votre » vie (1) ».

Mais la jeunesse téméraire, qu'il consulta dans la suite, se moqua de la prévoyance des vieillards, et lui conseilla, non un simple refus, mais un refus accompagné de paroles dures et de menaces insupportables. « Mon petit doigt, leur dit-il (2), est plus » gros que tout le corps de mon père : mon père » vous a foulés, et moi je vous foulerai encore da- » vantage : mon père vous a fouettés avec des ver- » ges, et moi je vous fouetterai avec des chaînes de » fer : et le roi n'acquiesça pas au désir du peuple, » parce que Dieu s'étoit éloigné de lui, et vouloit » accomplir ce qu'il avoit dit contre Salomon (3) : » Qu'en punition de ses crimes il partageroit son » royaume après sa mort ».

Ainsi cette dureté de Roboam étoit un fléau envoyé de Dieu, et une juste punition tant de Salomon que de lui.

Les jeunes gens qu'il consultoit ne manquoient pas de prétextes : Il faut soutenir l'autorité ; Qui se laisse aller au commencement, on lui met à la fin le pied sur la gorge. Mais par-dessus tout cela il falloit connoître les dispositions présentes, et céder à une force qu'on ne pouvoit vaincre. Les bonnes maximes outrées perdent tout. Qui ne veut jamais plier, casse tout-à-coup.

(1) *III. Reg.* XII, 7. — (2) *Ibid.* 10, 11, 15. — (3) *Ibid.* XI. 31, etc.

## III.^e PROPOSITION.

*Le prince doit commencer par soi-même à commander avec fermeté, et se rendre maître de ses passions.*

« Ne marchez point après vos désirs, retirez-vous » de votre propre volonté. Si vous suivez vos désirs, » vous donnerez beaucoup de joie à vos ennemis (1) ». Il faut donc résister à ses propres volontés, et être ferme premièrement contre soi-même.

Le premier de tous les empires est celui qu'on a sur ses désirs. « Ta cupidité te sera soumise, et tu la » domineras (2) ».

C'est la source et le fondement de toute l'autorité. Qui l'a sur soi-même, mérite de l'avoir sur les autres. Qui n'est pas maître de ses passions, n'a rien de fort; car il est foible dans le principe.

Sédécias, qui disoit aux grands (3) : « Le roi ne » vous peut rien refuser », n'étoit foible devant eux, que parce qu'il l'étoit en lui-même, et ne savoit pas maîtriser sa crainte.

Evilmérodac, abattu par la même passion, se laissa maltraiter et abattre par les seigneurs qui lui disoient : « Livrez-nous Daniel, où nous vous tue» rons (4) ».

Si Darius eût eu assez de force sur lui-même pour soutenir la justice, il auroit eu de l'autorité sur les grands qui lui demandoient le même prophète, et n'auroit pas eu la foiblesse de sacrifier un innocent à leur jalousie (5).

(1) *Eccli.* XVIII. 30, 31. — (2) *Gen.* IV. 7. — (3) *Jer.* XXXVIII. 5. — (4) *Dan.* XIV. 28. — (5) *Ibid.* VI. 12 *et seq.*

Pilate avoit succombé intérieurement à la tentation de la faveur, quand il se laissa forcer à crucifier Jésus-Christ. Il avoit beau avoir en main toute la puissance romaine dans la Judée; il n'étoit pas puissant, puisqu'il ne put résister à l'iniquité connue.

David, quelque grand roi qu'il fût, n'étoit plus puissant, quand sa puissance ne lui servit qu'à des actions qu'il a pleurées toute sa vie, et qu'il eût voulu n'avoir pas pu faire.

Salomon n'étoit plus puissant, quand sa puissance le rendit le plus foible de tous les hommes.

Hérode n'étoit point puissant, lorsque désirant de sauver saint Jean-Baptiste, dont une malheureuse lui demandoit la tête; il n'osa le faire, « de » peur de la fâcher (1) ». Il entra dans son crime quelque égard pour les assistans, devant lesquels il craignit de paroître foible, s'il manquoit d'accomplir le serment qu'il avoit fait. « Le roi étoit fâché » d'avoir promis la tête de saint Jean-Baptiste; mais » à cause du serment qu'il avoit fait, et des assistans, » il commanda qu'on la donnât (2) ».

C'est la plus grande de toutes les foiblesses, que de craindre trop de paroître foible.

Tout cela fait connoître qu'il n'y a point de puissance, si on n'est premièrement puissant sur soi-même; ni de fermeté véritable, si on n'est premièrement ferme contre ses propres passions.

« Il faut souhaiter, dit saint Augustin (3), d'avoir

(1) *Marc.* VI. 26. — (2) *Matth.* XIV. 9. — (3) *Aug. de Trinit. lib.* XIII, *cap.* 13.

» une volonté droite, avant que de souhaiter d'avoir
» une grande puissance ».

### IV.e PROPOSITION.

*La crainte de Dieu est le vrai contre-poids de la puissance : le prince le craint d'autant plus qu'il ne doit craindre que lui.*

Pour établir solidement le repos public, et affermir un Etat, nous avons vu que le prince a dû recevoir une puissance indépendante de toute autre puissance qui soit sur la terre. Mais il ne faut pas pour cela qu'il s'oublie, ni qu'il s'emporte, puisque moins il a de compte à rendre aux hommes, plus il a de compte à rendre à Dieu.

Les méchans, qui n'ont rien à craindre des hommes, sont d'autant plus malheureux, qu'ils sont réservés comme Caïn à la vengeance divine.

« Dieu mit un signe sur Caïn, afin que personne » ne le tuât (1) ». Ce n'est pas qu'il pardonnât à ce parricide ; mais il falloit une main divine pour le punir comme il méritoit.

Il traite les rois avec les mêmes rigueurs. L'impunité à l'égard des hommes, les soumet à des peines plus terribles devant Dieu. Nous avons vu que la primauté de leur état, leur attire une primauté dans les supplices. « La miséricorde est pour les » petits; mais les puissans seront puissamment tour- » mentés : aux plus grands est préparé un plus grand » tourment (2) ».

(1) *Gen.* IV. 15. — (2) *Sap.* VI. 6, 7, 9.

Considérez comme Dieu les frappe dès cette vie. Voyez comme il traite un Achab; comme il traite un Antiochus; comme il traite un Nabuchodonosor, qu'il relègue parmi les bêtes; un Baltazar, à qui il dénonce sa mort et la ruine de son royaume, au milieu d'une grande fête qu'il faisoit à toute sa Cour; enfin comme il traite tant de méchans rois: il n'épargne pas la grandeur; mais plutôt il la fait servir d'exemple.

Que ne fera-t-il point contre les rois impénitens, s'il traite si rudement David humilié devant lui, qui lui demande pardon? « Pourquoi as-tu » méprisé ma parole, et as-tu fait le mal devant » mes yeux? Tu as tué Urie par le glaive des enfans » d'Ammon; tu lui as ravi sa femme. Le glaive » s'attachera à ta maison à jamais, parce que tu » m'as méprisé. Et voici ce que dit le Seigneur: » Je susciterai contre toi ton propre fils: je te ravirai tes femmes, et les donnerai à un autre qui » en abusera publiquement, et à la lumière du » soleil. Tu l'as fait en secret, et tu as cru pouvoir » cacher ton crime; et moi j'en ferai le châtiment » à la vue de tout le peuple, et devant le soleil; » parce que tu as fait blasphémer les ennemis du » Seigneur (1) ».

Dieu le fit comme il l'avoit dit, et il n'est pas nécessaire de rapporter ici la révolte d'Absalon et toutes ses suites.

Ces châtimens font trembler. Mais tout ce que Dieu exerce de rigueur et de vengeance sur la terre,

(1) *II. Reg.* XII. 9, 10, *etc.*

n'est qu'une ombre à comparaison des rigueurs du siècle futur. « C'est une chose horrible de tomber » entre les mains du Dieu vivant (1) ».

Il vit éternellement ; sa colère est implacable, et toujours vivante ; sa puissance est invincible ; il n'oublie jamais ; il ne se lasse jamais ; rien ne lui échappe.

(1) *Hebr.* x. 31.

# LIVRE CINQUIÈME.

## QUATRIÈME ET DERNIER CARACTÈRE DE L'AUTORITÉ ROYALE.

## ARTICLE PREMIER.

### *Que l'autorité royale est soumise à la raison.*

#### I.re PROPOSITION.

*Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence.*

« Maintenant, ô rois, entendez; soyez instruits, » juges de la terre (1) ».

Tous les hommes sont faits pour entendre; mais vous principalement sur qui tout un grand peuple se repose, qui devez être l'ame et l'intelligence d'un Etat, en qui se doit trouver la raison première de tous ses mouvemens : moins vous avez à rendre de raison aux autres, plus vous devez avoir de raison et d'intelligence en vous-mêmes.

Le contraire d'agir par raison, c'est agir par passion ou par humeur. Agir par humeur, ainsi qu'agissoit Saül contre David, ou poussé par sa jalousie, ou possédé par sa mélancolie noire, en-

(1) *Ps.* II. 10.

traîne toute sorte d'irrégularité, d'inconstance, d'inégalité, de bizarrerie, d'injustice, d'étourdissement dans la conduite.

N'eût-on qu'un cheval à gouverner, et des troupeaux à conduire, on ne le peut faire sans raison : combien plus en a-t-on besoin pour mener les hommes, et un troupeau raisonnable ?

« Le Seigneur a pris David comme il menoit les » brebis, pour lui donner à conduire Jacob son serviteur, et Israël son héritage, et il les a conduits » dans l'innocence de son cœur, d'une main habile » et intelligente (1) ».

Tout se fait parmi les hommes par l'intelligence, et par le conseil. « Les maisons se bâtissent par la » sagesse, et s'affermissent par la prudence. L'habi» leté remplit les greniers, et amasse les richesses. » l'homme sage est courageux : l'homme habile est » robuste et fort, parce que la guerre se fait par » conduite, et par industrie : et le salut se trouve » où il y a beaucoup de conseil (2) ».

La sagesse dit elle-même : « C'est par moi que » les rois règnent, par moi les législateurs prescri» vent ce qui est juste (3) ».

Elle est tellement née pour commander, qu'elle donne l'empire à qui est né dans la servitude. « Le » sage serviteur commandera aux enfans de la mai» son qui ne sont pas sages, et il fera leurs par» tages (4) ». Et encore : « Les personnes libres s'as» sujettiront à un serviteur sensé (5) ».

Dieu en installant Josué lui ordonne d'étudier la

(1) *Ps.* LXXVII. 70, 71, 72. — (2) *Prov.* XXIV. 3, 4, 5, 6. — (3) *Ibid.* VIII. 15. — (4) *Ibid.* XVII. 2. — (5) *Eccli.* X. 28.

loi de Moïse, qui étoit la loi du royaume; « afin, » dit-il (1), que vous entendiez tout ce que vous » faites ». Et encore : « Alors vous conduirez vos » desseins, et vous entendrez ce que vous faites ».

David en dit autant à Salomon, dans les dernières instructions qu'il lui donna en mourant. « Prenez » garde à observer la loi de Dieu, afin que vous en» tendiez tout ce que vous faites, et de quel côté » vous aurez à vous tourner (2) ».

Qu'on ne vous tourne point; tournez-vous vous-mêmes avec connoissance; que la raison dirige tous vos mouvemens : sachez ce que vous faites, et pourquoi vous le faites.

Salomon avoit appris de Dieu même, combien la sagesse étoit nécessaire pour gouverner un grand peuple. « Dieu lui apparut en songe durant la nuit, » et lui dit (3) : Demandez-moi ce que vous voudrez : » Salomon répondit : O Seigneur ! vous avez usé » d'une grande miséricorde envers mon père David : » comme il a marché devant vous en justice et en » vérité et d'un cœur droit, vous lui avez aussi » gardé vos grandes miséricordes, et vous lui avez » donné un fils assis sur son trône : et maintenant, » ô Seigneur Dieu ! vous avez fait régner votre ser» viteur à la place de David son père : et moi je suis » un jeune homme, qui ne sais pas encore entrer ni » sortir ». (C'est-à-dire, qui ne sais pas me conduire; qui ne sais par où commencer, ni par où finir les affaires.) « Et je me trouve au milieu du » peuple que vous avez choisi, peuple infini et in-

(1) *Jos.* I. 7, 8. — (2) *III. Reg.* II. 3. — (3) *Ibid.* III. 5, 6, 7, *etc.* *II. Par.* I. 7, 8, *etc.*

» nombrable. Donnez donc à votre serviteur la » sagesse et l'intelligence, et un cœur docile; afin » qu'il puisse juger et gouverner votre peuple, et » discerner entre le bien et le mal. Car qui pourra » gouverner et juger ce peuple immense? La de» mande de Salomon plut au Seigneur: Et il lui dit: » Parce que vous avez demandé cette chose, et que » vous n'avez point demandé une longue vie, ni de » grandes richesses, ou de vous venger de vos enne» mis; mais que vous avez demandé la sagesse pour » juger avec discernement: j'ai fait selon vos pa» roles, et je vous ai donné un cœur sage et intel» ligent, en sorte qu'il n'y eut jamais, ni jamais il » n'y aura un homme si sage que vous. Mais je vous » ai encore donné ce que vous ne m'avez pas de» mandé, c'est-à-dire, les richesses et la gloire; et » jamais il n'y a eu roi qui en eut tant que vous en » aurez ».

Ce songe de Salomon étoit une extase, où l'esprit de ce grand roi séparé des sens et uni à Dieu, jouissoit de la véritable intelligence. Il vit en cet état, que la sagesse est la seule grâce qu'un prince devoit demander à Dieu.

Il vit le poids des affaires, et la multitude immense du peuple qu'il avoit à conduire. Tant d'humeurs, tant d'intérêts, tant d'artifices, tant de passions, tant de surprises à craindre, tant de choses à considérer, tant de monde de tous côtés à écouter et à connoître; quel esprit y peut suffire?

Je suis jeune, dit-il, et je ne sais pas encore me conduire. L'esprit ne lui manquoit pas, non plus que la résolution. Car il avoit déjà parlé d'un ton

de maître à son frère Adonias; et dès le commencement de son règne il avoit pris son parti dans une conjoncture décisive, avec autant de prudence qu'on en pouvoit désirer : et toutefois il tremble encore, quand il voit cette suite immense de soins et d'affaires qui accompagnent la royauté; et il voit bien qu'il n'en peut sortir, que par une sagesse consommée.

Il la demande à Dieu, et Dieu la lui donne : mais en même temps il lui donne tout le reste qu'il n'avoit pas demandé; c'est-à-dire, et les richesses et la gloire.

Il apprend aux rois, que rien ne leur manque quand ils ont la sagesse, et qu'elle seule leur attire tous les autres biens.

Nous trouvons un beau commentaire de la prière de Salomon dans le livre de la Sagesse, qui fait parler ainsi ce sage roi (1) : « J'ai désiré le bon sens, et » il m'a été donné; j'ai invoqué l'esprit de sagesse, » et il est venu sur moi. J'ai préféré la sagesse aux » royaumes et aux trônes; au prix de la sagesse les » richesses m'ont paru comme rien : devant elle l'or » m'a semblé un grain de sable, et l'argent comme » de la boue : elle est plus aimable que la santé et » la bonne grâce. Je l'ai mise devant moi comme » un flambeau, parce que sa lumière ne s'éteint ja- » mais. Tous les biens me sont venus avec elle, et » j'ai reçu de ses mains la gloire, et des richesses » immenses ».

(1) *Sap.* VII. 7, 8, 9, *etc.*

II.e PROPOSITION.

*La véritable fermeté est le fruit de l'intelligence.*

« Considérez ce qui est droit, et que vos yeux » précèdent vos pas, dressez-vous un chemin et » toutes vos démarches seront fermes (1) ». Qui voit devant soi, marche sûrement.

Autant donc que la fermeté est nécessaire au gouvernement, autant a-t-il besoin de la sagesse.

Le caractère de la sagesse est d'avoir une conduite suivie. « L'homme sage est permanent comme le » soleil; le fou change comme la lune (2) ».

Le plus sage de tous les rois fait dire ces paroles à la sagesse. « A moi appartient le conseil et l'équité, » à moi la prudence, à moi la force (3) ».

Ces choses à le bien prendre sont inséparables.

« L'homme sage est courageux, l'homme habile » est robuste et fort (4) ».

Les brutaux n'ont qu'une fausse hardiesse. « Nabal » étoit impérieux, et personne n'osoit lui parler » dans sa maison (5) ». Tant qu'il crut n'avoir rien à craindre de David, il disoit insolemment: « Qu'ai-je » à faire de David? qui est le fils d'Isaï (6) »? Aussitôt qu'il eut appris que David avoit juré sa perte, quoiqu'on lui eût dit que sa femme l'avoit appaisé, « le cœur lui manqua, il demeura comme une » pierre, et mourut au bout de dix jours (7) ».

Roboam est méprisé pour son peu de sens. « Sa-

(1) *Prov.* IV. 25, 26. — (2) *Eccli.* XXVII. 12. — (3) *Prov.* VIII. 14. — (4) *Ibid.* XXIV. 5. — (5) *I. Reg.* XXV. 17. — (6) *Ibid.* 10. — (7) *Ibid.* 37, 38.

» lomon laissa après lui la folie de la nation; Ro-
» boam, qui manquoit de prudence, et qui divisa le
» peuple par les mauvais conseils qu'il suivit (1) ».

Comme il n'avoit point de sagesse, il n'avoit point de fermeté; et son propre fils est contraint de dire : « Roboam étoit un homme malhabile, et d'un cou- » rage tremblant, et il n'eut pas la force de résister » aux rebelles (2) ». Au lieu de malhabile, et de courage tremblant; l'Hébreu porte : « C'étoit un » enfant tendre de cœur ». Ce n'est pas qu'il ne leur ait fait la guerre. « Roboam et Jéroboam eurent » toujours la guerre entre eux (3) ».

Il n'est point accusé d'avoir manqué de courage militaire; mais c'est qu'il n'avoit pas cette force qui fait prendre et suivre avec résolution un bon conseil. A voir pourtant de quel ton il parla à tout le peuple, on le croiroit ferme et résolu. Mais il n'étoit ferme qu'en paroles, et au premier mouvement de la sédition, on lui voit honteusement prendre la fuite. « Roboam envoya Aduram qui avoit la charge de le- » ver les tributs, et les enfans d'Israël le lapidèrent. » Ce que Roboam n'eut pas plutôt su, qu'il se pressa » de monter dans son chariot, et s'enfuit en Jérusa- » lem; et le peuple d'Israël se sépara de la maison » de David (4) ».

Voilà l'homme qui se vantoit d'être plus puissant que Salomon : il parle superbement, quand il croit qu'il fera peur à un peuple suppliant. A la première émeute, il tremble lui-même, et il affermit les rebelles par sa fuite précipitée.

(1) *Eccli.* XLVII. 27, 28. — (2) *II. Par.* XIII. 7. — (3) *Ibid.* XII. 15. — (4) *Ibid.* X. 18, 19.

Ce n'est pas ainsi qu'avoit fait son aïeul David. Quand il apprit la révolte d'Absalon, il vit ce qu'il y avoit à craindre, et se retira promptement, mais en bon ordre et sans trop de précipitation, « marchant à pied avec ses gardes, et ce qu'il avoit de » meilleures troupes; et se posta dans un lieu désert » et de difficile accès, en attendant qu'il eût des » nouvelles de ceux qu'il avoit laissés pour observer » les mouvemens du peuple (1) ».

Il est vrai qu'il alloit, en signe de douleur, « nus » pieds, et la tête couverte, lui et tout le peuple » pleurant (2) ». Cela étoit d'un bon roi, et d'un bon père, qui voyoit son fils bien-aimé à la tête des rebelles; et combien de sang il falloit répandre; et que c'étoit son péché qui attiroit tous ces malheurs sur sa maison et sur son peuple.

Il s'abaissoit sous la main de Dieu, attendant l'événement avec un courage inébranlable : « Si je » suis agréable à Dieu, il me rétablira dans Jérusa- » lem : Que s'il me dit : Tu ne me plais pas : il est » le maître; qu'il fasse ce qu'il trouvera le meil- » leur (3) ».

Etant donc ainsi résolu, il pourvoyoit à tout avec une présence d'esprit admirable; et il trouva sans hésiter ce beau moyen qui dissipa les conseils d'Absalon et d'Achitophel (4).

Et quand après la victoire, il vit Séba, fils de Bochri, qui ramassoit les restes des séditieux; il ne se reposa pas sur l'avantage qu'il venoit de remporter. « Et il dit à Abisaï : Séba nous fera plus de

(1) *II. Reg.* xv. 14, 15, 17, 18, 28. — (2) *Ibid.* 30. — (3) *Ibid.* 25, 26. — (4) *Ibid.* 33, 34.

» peine qu'Absalon : prenez donc tout ce qu'il y a » ici de gens de guerre, de peur qu'il ne se jette » dans quelque ville forte, et ne nous échappe (1) ». Par cet ordre il assura le repos public, et étouffa la sédition dans sa naissance.

Voilà un homme vraiment fort, qui sait craindre où il faut; et qui sait prendre à propos les bons conseils.

### III.e PROPOSITION.

*La sagesse du prince rend le peuple heureux.*

« Le roi insensé perdra son peuple : les villes se- » ront habitées par la prudence de leurs princes (2) ».

Voici les fruits bienheureux du sage gouvernement de Salomon. « Le peuple de Juda et d'Israël » étoit innombrable; ils buvoient, ils mangeoient » et ils vivoient à leur aise : et ils demeuroient sans » rien craindre, chacun dans sa vigne, et sous son » figuier (3) ».

« L'or et l'argent étoient communs en Jérusalem » comme les pierres : et les cèdres naissoient dans » les vallées en aussi grande quantité que les syco- » mores (4) ».

Sous un prince sage tout abonde; les hommes, les biens de la terre, l'or et l'argent. Le bon ordre amène tous les biens.

La même chose arriva sous Simon le Machabée. Son caractère étoit la sagesse. Parmi les Machabées, enfans de Mathatias, Judas étoit le fort (5); et Simon

(1) *II. Reg.* xx. 6. — (2) *Eccli.* x. 3. — (3) *III. Reg.* IV. 20, 25. — (4) *Ibid.* x. 27. *II. Par.* I. 15. — (5) *I. Mach.* II. 66.

étoit

étoit le sage. Mathatias l'avoit bien connu, lorsqu'il parle ainsi à ses enfans (1) : « Votre frère Simon est » homme de bon conseil : écoutez-le en toutes » choses, et regardez-le comme votre père ».

Nous avons déjà vu comme le peuple fut heureux sous sa conduite ; mais il faut voir le particulier.

Il avoit trouvé les affaires en mauvais état : « sous » lui les Juifs furent affranchis du joug des Gen- » tils (2) ».

« Toute la terre de Juda étoit en repos durant » les jours de Simon : il chercha le bien de ses ci- » toyens ; aussi prenoient-ils plaisir à voir sa gloire » et sa grandeur. Il prit Joppé, et y fit un port, » et il s'ouvrit un passage dans les îles de la mer. » Il étendit les bornes de sa nation, et fit beaucoup » de conquêtes. Personne ne lui pouvoit résister. » Chacun cultivoit sa terre en paix ; la terre de Juda » et les arbres produisoient leurs fruits : les vieillards » assis dans les places publiques ne parloient que » de l'abondance où on vivoit : la jeunesse prenoit » plaisir à se parer de riches habillemens, et por- » toit l'habit militaire. Il pourvoyoit à la subsistance » des villes, et les fortifioit : la paix étoit sur la » terre, et Israël vivoit en grande joie, chacun dans » sa vigne et sous son figuier, sans avoir aucune » crainte : personne ne les attaquoit ; les rois enne- » mis étoient abattus : il protégeoit les foibles ; il » faisoit observer la loi : il ôtoit les méchans de dessus » la terre ; il ornoit le temple et augmentoit les vais- » seaux sacrés (3). Enfin il faisoit justice, il gardoit

(1) *I. Mach.* II. 65. — (2) *Ibid.* XIII. 41. — (3) *Ibid.* XIV. 4, 5, 6, *etc.*

» la foi, et ne songeoit qu'au bonheur et à la gran-
» deur de son peuple (1) ».

Que ne fait point un sage prince? Sous lui les guerres réussissent; la paix s'établit; la justice règne; les lois gouvernent; la religion fleurit; le commerce et la navigation enrichissent le pays; la terre même semble produire les fruits plus volontiers. Tels sont les effets de la sagesse. Le sage n'avoit-il pas raison de dire: « Tous les biens me sont venus avec
» elle (2) ».

Qu'on doive tant de biens aux soins et à la prudence d'un seul homme? peut-on l'aimer assez? Nous voyons aussi que la grandeur de Simon faisoit les délices du peuple. Il n'y a rien qu'ils ne lui accordent (3).

Quand Dieu veut rendre un peuple heureux, il lui envoie un prince sage. Hiram admirant Salomon qui savoit tout faire à propos, lui écrivoit (4): « Parce que Dieu a aimé son peuple, il vous a fait
» roi. Et il ajoutoit: Béni soit le Dieu d'Israël, qui
» a fait le ciel et la terre, et qui a donné à David
» un fils sage, habile, sensé et prudent ».

« Heureux vos sujets et vos domestiques, qui sont
» tous les jours devant vous, et écoutent votre sa-
» gesse, s'écrioit la reine de Saba (5). Béni soit le
» Seigneur votre Dieu, à qui vous avez plu; qui
» vous a fait roi d'Israël, parce qu'il aimoit ce peuple
» d'un amour éternel; et vous a établi pour y faire
» justice et jugement ».

(1) *I. Mach.* 35. — (2) *Sap.* VII. 11. — (3) *I. Mach.* XIV. 14, 35, 46. — (4) *II. Par.* II. 11, 12. — (5) *III. Reg.* X. 8, 9.

IV.ᵉ PROPOSITION.

*La sagesse sauve les États plutôt que la force.*

« Il y avoit une petite ville, et peu de monde » dedans. Un grand roi est venu contre elle ; il l'a » enceinte de tranchées, où il a bâti des forts de » tous côtés; et il a formé un siége devant cette » place. Il s'y est trouvé un homme pauvre et sage, » et il a délivré sa ville par sa sagesse. Et j'ai dit » en moi-même, que la sagesse vaut mieux que la » force (1) ».

C'est ainsi que Salomon nous explique les effets de la sagesse. Et il répète encore une fois (2) : « La » sagesse vaut mieux que les armes ; mais qui manque » en une chose, perd de grands biens ».

Les combats sont hasardeux; la guerre est fâcheuse pour les deux partis : la sagesse, qui prend garde à tout et ne néglige rien, a des voies non-seulement plus douces et plus raisonnables, mais encore plus sûres.

Dans la révolte de Séba contre David, le rebelle se retira dans Abéla, ville importante, où Joab ne tarda pas à l'assiéger par ordre de David (3). Pendant qu'on en ruinoit les murailles, une femme de la ville demanda à parler à Joab, et lui tint ce discours au nom de la ville qu'elle introduisoit comme lui parlant. « Il y a un certain proverbe, que qui veut savoir la » vérité la demande à Abéla (4) ». (Cette ville étoit en réputation d'avoir beaucoup de sages citoyens

(1) *Eccles.* IX. 14, 15, 16. — (2) *Ibid.* 18. — (3) *II. Reg.* XX. 14, *etc.* — (4) *Ibid.* 18, *etc.*

qu'on venoit consulter de tous côtés.) « C'est moi » qui réponds la vérité aux Israélites; cependant » vous voulez me détruire et ruiner une mère en » Israël? (C'est-à-dire, une ville capitale.) Pour- » quoi renversez-vous l'héritage du Seigneur, et une » ville qu'il a donnée à son peuple. A Dieu ne plaise, » répondit Joab, que je veuille la renverser; mais » Séba s'est soulevé contre le roi, livrez-le tout seul, » et nous laisserons la ville en repos. La femme lui » répondit : On vous jetera sa tête du haut de la » muraille. Elle parla au peuple assemblé, et dis- » courut sagement, de sorte qu'on résolut de faire » ce qu'elle avoit dit; et Joab renvoya l'armée ».

Voilà une ville sauvée par la sagesse. La sagesse finit tout-à-coup, sans rien hasarder, et en ne perdant que le seul coupable, une guerre qui avoit donné tant d'appréhension à David.

Béthulie, assiégée par Holopherne, est sauvée par les conseils de Judith, qui empêche, premièrement, qu'on ne suive la pernicieuse résolution de se rendre, déjà prise dans le conseil; et ensuite fait périr les ennemis, par une conduite aussi sage que hardie (1).

Ainsi on voit que la sagesse est la plus sûre défense des Etats. La guerre met tout en hasard. « L'empire du sage est stable (2) ».

« La sagesse fortifie le sage plus que s'il étoit » soutenu par les principaux de la ville (3) ».

(1) *Judith.* VIII. 9, 10, 28; IX, X, *etc.* — (2) *Eccli.* X. I. — (3) *Eccles.* VII. 20.

## V.e PROPOSITION.

*Les sages sont craints et respectés.*

David étoit vaillant, et savoit parfaitement l'art de la guerre. Ce n'est pas ce qui donnoit le plus de crainte à Saül. « Mais il le craignoit parce qu'il » étoit très-prudent en toutes choses (1) ».

David lui-même craignoit plus le seul Achitophel, que tout le peuple qui étoit avec Absalon; parce qu'en ce temps « on consultoit Achitophel » comme si ç'eût été un Dieu (2) ».

C'étoit autant la sagesse que la puissance de Salomon, qui tenoit en crainte ses voisins, et conservoit son royaume dans une paix profonde.

Parce que Josaphat étoit sage, instruit de la loi, et prenant soin d'en faire instruire le peuple, tous ses voisins le craignoient. « Le Seigneur répandit la » terreur sur les royaumes voisins, et ils n'osoient » faire la guerre à Josaphat : les Philistins lui ap» portoient des présens, et les Arabes lui payoient » tribut (3) ».

Josaphat étoit belliqueux : mais l'Écriture attribue tous ces beaux effets à la piété et à la sagesse de ce roi, qui n'avoit pas encore fait la guerre, dans le temps qu'il étoit si redouté de ses voisins.

Si la sagesse fait respecter le prince au dehors, il ne faut pas s'étonner qu'elle le fasse respecter au dedans. Quand Salomon eut rendu ce jugement mémorable, où il montra un si grand discernement,

(1) *I. Reg.* XVIII. 15. — (2) *II. Reg.* XVI. 23. — (3) *II. Par.* XVII. 7, 8, 10, 11, *etc.*

« Tout Israël entendit la sentence que le roi avoit » prononcée, et ils craignirent le roi, voyant que » la sagesse de Dieu étoit en lui (1) ».

Il y a quelque chose de divin à ne se tromper pas; et rien n'inspire tant de respect ni tant de crainte.

Et voyez comme l'Ecriture marque exactement l'effet naturel de chaque chose. La bonne grâce de Salomon lui avoit déjà attiré l'amour des peuples. « Il parut dans le trône de son père, et il plut à » tous (2) ».

Voici quelque chose de plus grand. Il montra un discernement exquis; et on le craignit, de cette crainte respectueuse, qui tient tout le monde dans le devoir.

C'est donc avec raison qu'on lui fait dire : « La » sagesse vaut mieux que les forces; et l'homme pru- » dent est au-dessus de l'homme fort (3) ».

## VI.e PROPOSITION.

*C'est Dieu qui donne la sagesse.*

« Toute sagesse vient du Seigneur; elle a été avec » lui devant tous les siècles, et y sera à jamais. Qui » a compté le sable de la mer, et les gouttes de » pluie, et les jours du monde? Qui a mesuré la » hauteur des cieux, et la largeur de la terre; et les » profondeurs de l'abîme? Qui a pénétré cette sa- » gesse de Dieu qui a précédé toutes choses? La sa- » gesse a été produite la première; l'intelligence est » engendrée devant tous les siècles. A qui a été con-

(1) *III. Reg.* III. 28. — (2) *I. Paralip.* XXIX. 23. — (3) *Sap.* VI. 1.

» nue la source de la sagesse, et qui a découvert
» toutes ses adresses? Il n'y a qu'un seul sage, un
» seul redoutable : c'est le Seigneur assis sur le trône
» de la sagesse. C'est lui qui l'a créée par son esprit,
» et qui l'a connue, et qui l'a comptée, et qui en
» sait toutes les mesures. Il l'a répandue sur tous
» ses ouvrages, et sur toute chair, à chacun selon
» qu'il lui a plu ; et il l'a donnée à ceux qui l'ai-
» ment ». C'est par où commence l'Ecclésiastique (1);
Dieu est le seul sage ; en lui est la source de la sagesse, et c'est lui seul qui la donne.

C'est à lui que la demande le Sage. « O Dieu de
» mes pères ! ô Seigneur miséricordieux, qui avez
» tout fait par votre parole ! donnez-moi la sagesse
» qui est toujours auprès de votre trône. Vous m'a-
» vez fait roi, et vous m'avez ordonné de vous bâtir
» un temple. Votre sagesse est avec vous ; elle en-
» tend tous vos ouvrages : elle étoit avec vous
» quand vous avez fait le monde ; elle savoit ce qui
» vous plaisoit, et ce qui étoit droit dans tous vos
» commandemens. Envoyez-la moi des cieux, du
» trône sublime où vous êtes assis plein de gloire et
» de majesté ; afin qu'elle soit toujours et travaille
» toujours avec moi, et que je connoisse ce qui vous
» est agréable ; car elle sait tout : elle me fera ob-
» server une juste médiocrité dans toutes mes ac-
» tions, et me gardera par sa puissance. Et ma con-
» duite vous plaira, et je gouvernerai votre peuple
» avec justice ; et je serai digne du trône de mon
» père (2) ».

Qui désire ainsi la sagesse, et qui la demande à

(1) *Eccli.* I. 1. 2, 3, 4, *etc.* — (2) *Sap.* IX. 1, 4, 7, 8, *etc.*

Dieu avec cette ardeur, ne manque jamais de l'obtenir. « Je t'ai donné un cœur sage et intelligent (1) ». Et encore : « Dieu donna la sagesse à Salomon, et » une prudence exquise, et une étendue de cœur, » ( c'est-à-dire d'intelligence) comme le sable de la » mer (2) ».

Il lui a donné la sagesse, pour l'intelligence de la loi et des maximes ; la prudence, pour l'application ; l'étendue de connoissance, c'est-à-dire, une grande capacité, pour comprendre les difficultés et toutes les minuties des affaires. Dieu seul donne tout cela.

### VII.e PROPOSITION.

*Il faut étudier la sagesse.*

Dieu la donne, il est vrai ; mais Dieu la donne à ceux qui la cherchent.

« J'aime ceux qui m'aiment, dit la Sagesse elle-» même (3) ; et qui me cherche du matin, me » trouve ».

« Le commencement de la sagesse est un véritable » désir de la savoir (4) ».

« Aimez mes discours, dit-elle (5), et désirez de » les entendre, et vous aurez la science ».

« La sagesse se laisse voir facilement à ceux qui » l'aiment, et se laisse trouver à ceux qui la cher-» chent : elle prévient ceux qui la désirent, et se » montre la première à eux : qui s'éveille du matin » pour penser à elle, ne sera pas rebuté, il la trou-» vera à sa porte. Y penser, c'est la perfection : qui

(1) *III. Reg.* III. 12. — (2) *Ibid.* IV. 29. — (3) *Prov.* VIII. 17. — (4) *Sap.* VI. 18. — (5) *Ibid.* 12.

» veille pour l'obtenir sera bientôt content; car elle
» tourne de tous côtés pour se donner à ceux qui
» sont dignes d'elle; elle leur apparoît avec un visage
» agréable, et n'oublie rien pour aller à leur ren-
» contre (1) ».

Elle est bonne, elle est accessible; mais il faut l'aimer, et travailler pour l'avoir.

Il ne faut pas plaindre les peines qu'on prendra à cette recherche, on en est bientôt récompensé. « Mon fils, faites-vous instruire dès votre jeunesse,
» et la sagesse vous suivra jusqu'aux cheveux gris :
» cultivez-la avec soin, comme celui qui laboure et
» qui sème, et attendez ses bons fruits. Vous travail-
» lerez un peu pour l'acquérir, et vous ne tarderez
» pas à manger ses fruits (2). Mettez vos pieds dans
» ses entraves, votre cou dans ses liens, votre épaule
» sous son joug. A la fin vous y trouverez le repos,
» et elle vous tournera en plaisir (3) ».

### VIII.e PROPOSITION.

*Le prince doit étudier et faire étudier les choses utiles : quelle doit être son étude.*

Il ne faut pas s'imaginer le prince un livre à la main, avec un front soucieux, et des yeux profondément attachés à la lecture. Son livre principal est le monde : son étude c'est d'être attentif à ce qui se passe devant lui pour en profiter.

Ce n'est pas que la lecture ne lui soit utile, et le plus sage des rois ne l'a pas négligée.

(1) *Sap.* VI. 13, 14, 15, 16, 17. — (2) *Eccli.* VI. 18, 19, 20. — (3) *Ibid.* 25, 26, 29.

« Comme l'Ecclésiaste (c'est Salomon) étoit très-» sage, il a instruit son peuple, et il a recherché les » sages sentences. L'Ecclésiaste a étudié pour trou-» ver des discours utiles; et il a écrit des choses » droites, des paroles véritables. Les discours des » sages sont comme un aiguillon dans le cœur; les » maîtres qui les ont ramassés étoient conduits par » un seul pasteur (1) ». C'étoit le roi qui prenoit soin et de chercher par lui-même, et de faire chercher aux autres les discours utiles à la vie.

« Mon fils, n'en désirez pas davantage ». C'est-à-dire, renfermez-vous dans les choses profitables : laissez les livres de curiosité. « On multiplie les livres » sans fin; et de trop longues spéculations épuisent » le corps (2) ».

Les vraies études sont celles qui apprennent les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application du prince habile. Dans les autres, c'est assez pour lui d'exciter l'industrie des savans par les récompenses; dont la principale est toujours, aux esprits bien faits, l'agrément et l'estime d'un maître entendu.

Il ne convient pas au prince de se fatiguer par de longues et curieuses lectures. Qu'il lise peu de livres; qu'il lise, comme Salomon, les discours sensés et utiles. Surtout qu'il lise l'Evangile, et qu'il le médite. C'est là sa loi, et la volonté du Seigneur.

(1) *Eccles.* XII. 9, 10, 11. — (2) *Ibid.* 12.

## IX.e PROPOSITION.

*Le prince doit savoir la loi.*

Il est fait pour juger, et c'est la première institution de la royauté. « Faites-nous un roi qui nous » juge ». Et encore : « Nous voulons être comme les » autres nations, et avoir un roi qui nous juge (1) ».

Aussi avons-nous vu que Dieu commande aux rois d'écrire la loi de Moïse, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, et de la lire tous les jours de leur vie (2).

C'est pour cela que dans leur sacre on la leur mettoit en main. « Ils amenèrent au temple le fils » du roi, et lui mirent le diadême, et la marque » royale sur la tête ; ils lui mirent aussi la loi à la » main, et le firent roi. Le pontife Joïada et ses en- » fans le sacrèrent ; et tout le peuple cria : Vive le » roi (3) ».

Le prince doit croire aussi que dans la nouvelle alliance il reçoit l'Evangile de la main de Dieu, pour se régler par cette lecture.

Le peuple doit savoir la loi, sans doute, du moins dans ses principaux points ; et se faire instruire du reste dans les occurrences ; car il la doit pratiquer. Mais le prince, qui outre cela la doit faire pratiquer aux autres, et juger selon ses décrets, la doit savoir beaucoup davantage.

On ne sait ce qu'on fait, quand on va sans règle, et qu'on n'a pas la loi pour guide : la surprise, la

(1) *I. Reg.* VIII. 5, 20. — (2) *Deut.* XVII. 18, 19. — (3) *II. Paralip.* XXIII. 11.

prévention, l'intérêt et les passions offusquent tout. « Le prince ignorant opprime sans y penser plu- » sieurs personnes, et fait triompher la calom- » nie (1) ».

« Mais le commandement est un flambeau devant » les yeux; la loi est une lumière (2) ». Le prince qui la suit, voit clair; et tout l'Etat est éclairé.

« Que si l'œil de l'Etat (c'est-à-dire le prince) est » obscurci, que seront les ténèbres mêmes, et com- » bien ténébreux sera tout le corps (3) »?

Qu'il sache donc le fond de la loi, par laquelle il doit gouverner. Et s'il ne peut pas descendre à toutes les ordonnances particulières que les affaires font naître tous les jours, qu'il sache du moins les grands principes de la justice, pour n'être jamais surpris. C'étoit le Deutéronome, et le fondement de la loi, que Dieu l'obligeoit d'étudier et de savoir.

Que la vie du prince est sérieuse! il doit sans cesse méditer la loi. Aussi n'y a-t-il rien parmi les hommes de plus sérieux ni de plus grave, que l'office de la royauté.

### X.e PROPOSITION.

*Le prince doit savoir les affaires.*

Ainsi a-t-on vu Jephté, élu prince du peuple de Dieu, prouver, par la discussion des droits de ce peuple, que le roi des Ammonites leur faisoit injustement la guerre (4).

On voit l'affaire discutée avec toute l'exactitude

(1) *Prov.* XXVIII. 16. — (2) *Ibid.* VI. 23. — (3) *Matth.* VI. 23. — (4) *Jud.* XI. 15, *etc.* *Sup.* *p.* 79, *etc.*

possible. Dans cette discussion, les principes du droit sont joints par Jephté avec la recherche des faits, et la connoissance des antiquités. C'est ce qu'on appelle savoir les affaires.

Le prince, qui sait ces choses, met visiblement la raison de son côté : ses peuples sont encouragés à soutenir la guerre, par l'assurance de leur bon droit : ses ennemis sont ralentis : les voisins n'ont rien à dire.

Une semblable discussion fit beaucoup d'honneur à Simon le Machabée (1). « Le roi d'Asie lui envoya » redemander par Athénobius la citadelle de Jéru- » salem, avec Joppé et Gazara, places importantes, » qu'il soutenoit être de son royaume ».

Simon, sur cette demande, fait premièrement les distinctions nécessaires. Il distingue les anciennes terres qui appartenoient de tout temps aux Juifs, d'avec celles qu'ils avoient conquises depuis peu.

« Nous n'avons, dit-il (2), rien usurpé sur nos voi- » sins, et ne possédons rien du bien d'autrui, mais » l'héritage de nos pères, que nos ennemis ont pos- » sédé quelque temps injustement, dans lequel nous » sommes rentrés aussitôt que nous en avons trouvé » l'occasion : et nous ne faisons que revendiquer » l'héritage de nos pères ».

On a vu les offres qu'il fit pour Joppé et pour Gazara, encore qu'il les eût prises par une bonne et juste guerre : et il se mit si bien à la raison, « qu'Athénobius, envoyé du roi d'Asie, n'eut rien » à répondre (3) ».

Il est beau et utile que les affaires d'une certaine

(1) *I. Mach.* XV. 28, *etc.* — (2) *Ibid.* 33, 34. — (3) *Ibid.* 35.

importance soient discutées autant qu'il se peut par le prince même, avec un si grand raisonnement. Quand il s'en fie tout-à-fait aux autres, il s'expose à être trompé, ou à voir ses droits négligés. Personne ne pénètre plus dans les affaires, que celui qui y a le principal intérêt.

### XI.e PROPOSITION.

*Le prince doit savoir connoître les occasions et les temps.*

C'est une des principales parties de la science des affaires, qui toutes dépendent de là.

« Chaque chose a son temps, et tout passe sous » le ciel dans l'espace qui lui est marqué. Il y a le » temps de naître, et le temps de mourir; le temps » de planter, le temps d'arracher; le temps de blesser, et le temps de guérir; le temps de bâtir, et le » temps d'abattre; le temps de pleurer, et le temps » de rire; le temps d'amasser, et le temps de répan- » dre; le temps de couper, et le temps de coudre; » (c'est-à-dire, le temps de s'unir, et le temps de » rompre) le temps de parler, et le temps de se » taire; le temps de guerre, et le temps de paix. » Dieu même, fait tout en certains temps (1) ».

Si toutes choses dépendent du temps, la science des temps est donc la vraie science des affaires, et le vrai ouvrage du sage. Aussi est-il écrit « que le » cœur du sage connoît le temps, et règle sur cela » son jugement (2) ».

C'est pourquoi il faut dans les affaires beaucoup

(1) *Eccles.* III. 1, 2, *etc.* — (2) *Ibid.* VIII. 5.

d'application et de travail. « Chaque affaire a son » temps et son occasion ; et la vie de l'homme est » pleine d'affliction, parce qu'il ne sait point le passé, » et il n'a point de messager qui lui annonce l'ave- » nir. Il ne peut rien sur les vents ; il n'a point de » pouvoir sur la mort ; il ne peut différer quand on » vient lui faire la guerre (1) ». Nul ne fait ce qu'il veut : une force majeure domine partout : les momens passent rapidement, et avec une extrême précipitation : qui les manque, manque tout.

Cette science des temps a fait la principale louange de la sagesse de Salomon. « Béni soit le Dieu d'Is- » raël, qui a donné à David un fils habile, avisé, » sage et prudent, pour bâtir un temple au Seigneur, » et un palais pour sa personne (2) ». Dans une profonde paix, dans une grande abondance ; après les préparatifs faits par son père. C'étoit le temps d'entreprendre de si grands ouvrages.

Parce que les Machabées prirent bien leur temps, ils engagèrent les Romains à les protéger ; et ils s'affranchirent des rois de Syrie, qui les opprimoient. « Jonathas vit que le temps étoit favorable, » et il envoya renouveler l'alliance avec les Ro- » mains (3) ».

Il faudroit transcrire toutes les histoires saintes et profanes, pour marquer ce que peuvent, dans les affaires, les temps et les contre-temps.

Il y a encore dans les choses certains temps à observer, pour garder les bienséances, et entretenir

(1) *Eccles.* VIII. 6, 7, 8. — (2) *II. Paral.* II. 12. — (3) *I. Machab.* XII. 1.

l'ordre. « Mon fils, observez les temps, et évitez » le mal (1) ».

Les temps règlent toutes les actions jusqu'aux moindres. « Malheur à toi terre dont les rois se » gouvernent en enfans, et mangent dès le matin. » Heureuse la terre dont le roi n'a que de grandes » pensées; dont les princes mangent dans le temps, » pour la nécessité, et non pour la délicatesse (2) ». C'est une espèce de similitude pour montrer que le temps gouverne tout : et que chaque chose a un temps propre.

XII.e PROPOSITION.

*Le prince doit connoître les hommes.*

C'est là sans doute sa plus grande affaire, de savoir ce qu'il faut croire des hommes, et à quoi ils sont propres.

Il faut, avant toutes choses, qu'il connoisse le naturel de son peuple : et c'est ce que le Sage lui prescrit, en la figure d'un pasteur : « Connoissez, » dit-il (3), la face de votre brebis, et considérez » votre troupeau ».

Sans regarder aux conditions, il doit juger de chacun, parce qu'il est dans son fond. « Ne mé- » prisez pas le pauvre, qui est homme de bien : n'é- » levez pas le riche, à cause qu'il est puissant (4) ». Et encore : « Ne louez ni ne méprisez l'homme par » ce qui paroît à la vue : l'abeille est petite, et il » n'y a rien de plus doux que ce qu'elle fait (5) ».

(1) *Eccli.* IV. 23. — (2) *Eccles.* X. 16, 17. — (3) *Prov.* XXVII. 23. — (4) *Eccli.* X. 26. — (5) *Ibid.* XI. 2, 3.

Il

Il faut surtout qu'il connoisse ses courtisans. « Prenez garde à ceux qui vous environnent, et » tenez conseil avec les sages (1) ».

Autrement tout ira au hasard dans un Etat, et il y arrivera ce que déplore le Sage (2). « J'ai vu » sous le soleil qu'on ne confie pas la course au plus » vite, ni la guerre au plus vaillant; que ce n'est » point aux sages qu'on donne du pain, ni aux » plus habiles qu'on donne les richesses; et que ce » ne sont pas les plus intelligens qui plaisent le » plus: mais que la rencontre et le hasard font » tout sur la terre ».

C'est ce qui arrive sous un prince inconsidéré, qui ne sait pas choisir les hommes, mais qui prend ceux que le hasard et l'occasion, ou son humeur, lui présentent.

La surprise et l'erreur confondent tout dans un tel règne. « J'ai vu sous le soleil un mal, où le » prince se laisse aller par surprise : un fou tient les » hautes places, et les grands sont à ses pieds (3) ».

Le prince qui choisit mal, est puni par son propre choix. « Celui qui envoie porter des paroles par un » fou, sera condamné par ses propres œuvres (4) ».

David, pour avoir bien connu les hommes, sauva ses affaires dans la révolte d'Absalon. Il vit que toute la force du parti rebelle étoit dans les conseils d'Achitophel, et tourna tout son esprit à les détruire. Il connut la capacité et la fidélité de Chusaï. C'étoit un sage vieillard qui, le voyant contraint de prendre la fuite, « vint à lui la tête couverte de

(1) *Eccli.* IX. 21. — (2) *Eccle.* IX. 11. — (3) *Ibid.* X. 5, 6. — (4) *Prov.* XXVI. 6.

» poussière, et les habits déchirés. David lui dit : » Si vous venez avec moi vous me serez à charge : » si vous faites semblant de suivre le parti d'Absa- » lon, vous dissiperez le conseil d'Achitophel (1) ».

Il ne se trompa point dans sa pensée. Chusaï empêcha Absalon de suivre un conseil d'Achitophel, qui ruinoit David sans ressource (2). Achitophel sentit aussitôt que les affaires étoient perdues, et se fit périr par un cordeau (3).

David, non content d'envoyer Chusaï, lui donna des personnes affidées. Il ne falloit pas s'y tromper ; car, au moindre faux pas, le précipice étoit inévitable. Voici donc ce que David dit à Chusaï : « Tout » ce que vous apprendrez des desseins d'Absalon, » dites-le aux prêtres Sadoc et Abiathar : ils ont » deux enfans par qui vous me manderez toutes les » nouvelles (4) ».

Chusaï n'y manqua pas. Après avoir rompu les desseins d'Achitophel, il manda à David, par ces deux hommes, tout ce qui s'étoit passé (5), et lui donna un avis qui sauva l'Etat.

Ainsi David, pour avoir connu les hommes dont il se servoit, reprit le dessus ; et rétablit ses affaires presque désespérées.

Au contraire, Roboam pour avoir mal connu l'humeur de son peuple, et l'esprit de Jéroboam qui le soulevoit, perdit dix tribus, c'est-à-dire plus de la moitié de son royaume.

Le prince qui s'habitue à bien connoître les hommes, paroît en tout inspiré d'en haut ; tant il

(1) *II. Reg.* XV. 32, 33, 34. — (2) *Ibid.* XVII. 7, *etc.* — (3) *Ibid.* 23. — (4) *Ibid.* XV. 35, 36. — (5) *Ibid.* XVII. 15, *etc.*

donne droit au but. Joab avoit envoyé une femme habile pour insinuer quelque chose à David. Ce prince connut d'abord de qui venoit le conseil. « Il répondit à cette femme (1) : Dites-moi la vérité ; » n'est-ce pas Joab qui vous envoie me parler? Sei- » gneur, lui dit-elle, par le salut de votre ame, » vous ne vous êtes détourné ni à droite ni à gauche. » Votre serviteur Joab m'a mis à la bouche toutes » les paroles que j'ai dites : mais vous, Seigneur, » vous êtes sage comme un ange de Dieu, et il n'y » a rien sur la terre que vous ne sachiez ».

C'est ce que vouloit dire Salomon dans cette belle sentence : « La prophétie est dans les lèvres du roi ; » il ne se trompe point dans son jugement (2) ».

Ce sage roi l'avoit éprouvé, dans ce jugement mémorable qu'il rendit entre ces deux mères. Parce qu'il connut la nature, et les effets des passions, la malice et la dissimulation ne put se cacher à ses yeux : « Et tout le peuple connut que la sagesse de » Dieu étoit en lui (3) ».

Outre que la grande expérience, et la connoissance des hommes, donnent à un prince appliqué un discernement délicat ; Dieu l'aide en effet quand il s'applique ; car « le cœur du roi est entre ses » mains (4) ».

C'est Dieu qui mit dans le cœur de David, ces salutaires conseils qui lui remirent la couronne sur la tête. Ce ne fut pas la prudence de David : « ce » fut le Seigneur lui-même, qui dissipa les conseils » utiles d'Achitophel (5) ».

(1) *II Reg.* XIV. 18, 19, 20. — (2) *Prov.* XVI. 10. — (3) *III. Reg.* III. 28. — (4) *Prov.* XXI. 1. — (5) *II. Reg.* XVII. 14.

Aussi s'étoit-il d'abord tourné à Dieu. « O Sei-
» gneur, confondez le conseil d'Achitophel (1) »!

Voilà donc deux choses que le prince doit faire : Premièrement, s'appliquer de toute sa force à bien connoître les hommes : Secondement, dans cette application, attendre les lumières d'en haut, et les demander avec ardeur ; car la chose est délicate et enveloppée.

Il ne se peut rien ajouter à ce que dit sur ce sujet l'Ecclésiastique. Je rapporterai son discours, comme il est porté dans le grec, bien plus clair que notre version latine (2) : « Tout conseiller vante son con-
» seil ; mais il y en a qui conseillent pour eux-
» mêmes. Gardez-vous donc d'un conseiller, et regar-
» dez avant toutes choses quel besoin vous en avez,
» et quels sont ses intérêts. Car souvent il conseillera
» pour lui-même, et hasardera vos affaires pour
» faire les siennes. Il vous dira : Vous faites bien ;
» et il prendra garde cependant à ce qui vous arri-
» vera, pour en profiter. Ne consultez donc pas
» avec un homme suspect. Regardez les vues d'un
» chacun. Ne prenez pas l'avis d'une femme sur celle
» dont elle est jalouse, ni d'un homme timide sur
» la guerre, ni du marchand sur la difficulté des
» voitures, ni du vendeur sur le prix de ses mar-
» chandises. (Chacun se fera valoir, et regardera
» son profit.) Ne consultez non plus l'envieux, sur
» la récompense des services ; ni celui dont le cœur
» est dur, sur les libéralités et sur les grâces ; ni
» l'homme lent, sur quelque entreprise que ce soit :

(1) *II Reg.* XVII. XV. 31. — (2) *Eccli.* XXXVII. 8, 9, etc.

» ni le mercenaire que vous avez à votre service,
» sur la fin de l'ouvrage qu'il a entrepris; (car il a
» intérêt de le faire durer le plus qu'il pourra) ni
» un serviteur paresseux, sur les travaux qu'il faut
» entreprendre. Ne prenez point de tels conseils :
» mais ayez auprès de vous un homme religieux,
» qui garde les commandemens, dont l'esprit re-
» vienne au vôtre, et qui compatisse à vos maux
» quand vous tomberez. Et faites-vous un conseil
» dans votre cœur; car vous n'en trouverez point
» de plus fidèle. L'esprit d'un homme lui rapporte
» plus de nouvelles que sept sentinelles mises sur
» de hauts lieux, pour découvrir, et pour obser-
» ver. Et par-dessus tout cela, priez le Seigneur,
» afin qu'il conduise vos voies ».

### XIII.e PROPOSITION.

*Le prince doit se connoître lui-même.*

Mais de tous les hommes que le prince doit connoître, celui qui lui importe plus de bien connoître, c'est lui-même.

« Mon fils, éprouvez votre ame dans toute votre
» vie; et si elle vous semble mauvaise, ne lui don-
» nez pas de pouvoir (1) » : c'est-à-dire, ne vous laissez pas aller à ses désirs. Le grec porte : « Mon fils,
» éprouvez votre ame; connoissez ce qui lui est
» mauvais, et gardez-vous de lui donner ».

Tout ne convient pas à tous; il faut savoir à quoi on est propre. Tel homme qui seroit grand, em-

(1) *Eccli.* XXXVII. 30.

ployé à certaines choses, se rend méprisable, parce qu'il se donne à celles où il n'est pas propre.

Connoître ses défauts est une grande science : car on les corrige, ou on y supplée par d'autres moyens. « Mais qui connoît ses fautes »? dit le Psalmiste (1). Nul ne les connoît par lui-même; il faut avoir quelque ami fidèle qui vous les montre. Le Sage nous le conseille. « Qui aime à savoir, » aime à être enseigné; qui hait d'être repris, est » insensé (2) ».

En effet c'est un caractère de folie, d'adorer toutes ses pensées, de croire être sans défaut, et de ne pouvoir souffrir d'en être averti. « L'insensé mar» chant dans sa voie, trouve tous les autres fous (3) ». Et encore : « Ne conférez point avec le fou, qui » ne peut aimer que ce qui lui plaît (4) ».

Le Sage dit au contraire (5) : « Qui donnera un » coup de fouet à mes pensées, et une sage instruc» tion à mon cœur? afin que je ne m'épargne pas » moi-même, et que je connoisse mes défauts : de » peur que mes ignorances et mes fautes ne se mul» tiplient, et que je ne donne de la joie à mes enne» mis, qui me verront tomber à leurs pieds ».

Voilà ce qui arrive à l'insensé, qui ne veut pas connoître ses fautes. Les princes, accoutumés à la flatterie, sont sujets plus que tous les autres hommes à ce défaut. Parmi une infinité d'exemples, je n'en rapporterai qu'un seul.

Achab ne vouloit point entendre le seul prophète qui lui disoit la vérité, parce qu'il la disoit sans flat-

(1) *Psal.* XVIII. 13. — (2) *Prov.* XII. 1. — (3) *Eccle.* X. 3. — (4) *Eccli.* VIII. 20. — (5) *Ibid.* XXIII. 2, 3.

terie. « Josaphat, roi de Juda, dit à Achab, roi
» d'Israël (1) : N'y a-t-il pas ici quelque prophète
» du Seigneur? Il nous en reste encore un, répon-
» dit le roi d'Israël, qui s'appelle Michée, fils de
» Jemla ; mais je le hais, parce qu'il ne me pro-
» phétise que du mal, et jamais du bien ».

Il le reprenoit de ses crimes, et l'avertissoit des justes jugemens de Dieu, afin qu'il les évitât. Achab ne pouvoit souffrir ses discours. Il aimoit mieux être environné d'une troupe de prophètes flatteurs, qui ne lui chantoient que ses louanges, et des triomphes imaginaires. Il voulut être trompé, et il le fut. Dieu le livra à l'esprit d'erreur, qui remplit le cœur de ses prophètes, de flatteries et d'illusions, auxquelles il crut pour son malheur ; et il périt dans la guerre où ses prophètes lui annonçoient tant d'heureux succès.

Au contraire, le pieux roi Josaphat reprend le roi d'Israël, qui ne vouloit pas qu'on écoutât ce prophète de malheurs. « Ne parlez pas ainsi, roi » d'Israël (2) ». Il faut écouter ceux qui nous montrent, de la part de Dieu, et nos fautes, et ses jugemens.

Le même roi Josaphat, au retour de la guerre où il avoit été avec Achab, écouta avec soumission le prophète Jéhu qui lui dit (3) : « Vous donnez se-
» cours à un impie, et vous faites amitié avec les
» ennemis de Dieu : vous méritiez sa colère ; mais
» il s'est trouvé en vous de bonnes œuvres ».

Il marchoit en tout sur les pas de son père David,

(1) *III. Reg.* XXII. 7, 8. *II. Paralip.* XVIII. 6, 7. — (2) *Ibid.* — (3) *Paralip.* XIX. 2, 3.

qui, recevant avec respect les justes répréhensions des prophètes Nathan et Gad (1), reconnut ses fautes, et en obtint le pardon.

Ce ne sont pas seulement les prophètes qu'il faut ouïr : le sage regarde tous ceux qui lui découvrent ses fautes avec prudence, comme des hommes envoyés de Dieu pour l'éclairer. Il ne faut point avoir égard aux conditions : la vérité conserve toujours son autorité naturelle, dans quelque bouche qu'elle soit. « Les hommes libres obéissent aux serviteurs » sensés; l'homme prudent et instruit ne murmure » pas étant repris (2) ».

L'homme qui peut souffrir qu'on le reprenne est vraiment maître de lui-même. « Qui méprise l'ins» truction, méprise son ame : qui acquiesce aux ré» préhensions, est maître de son cœur (3) ».

### XIV.e PROPOSITION.

*Le prince doit savoir ce qui se passe au dedans et au dehors de son royaume.*

Sous un prince habile et bien averti, personne n'ose mal faire. On croit toujours l'avoir présent, et même qu'il devine les pensées. « Ne dites rien contre » le roi dans votre pensée ; ne parlez point contre lui » dans votre cabinet; car les oiseaux du ciel rap» porteront vos discours (4) ».

Les avis volent à lui de toutes parts; il en sait faire le discernement, et rien n'échappe à sa connoissance.

(1) *II. Reg.* XII et XXIV. — (2) *Eccli.* X. 28. — (3) *Prov.* XV. 32. — (4) *Eccle.* X. 20.

Ce soldat à qui Joab, son général, commandoit quelque chose contre les ordres du roi, « lui ré-» pondit (1) : Quelque somme que vous me donnas-» siez, je ne ferois pas ce que vous me dites : car le » roi l'a défendu : et quand je ne craindrois pas ma » propre conscience, le roi le sauroit; et pourriez-» vous me protéger » ?

« Nathan vint à Bethsabée, mère de Salomon et » lui dit : Ne savez-vous pas qu'Adonias, fils d'Hag-» gith s'est fait reconnoître roi; et le roi notre » maître l'ignore encore? Sauvez votre vie, et celle » de Salomon; allez promptement, et parlez au » roi (2) » ! Un mal connu est à demi guéri : les plaies cachées deviennent incurables.

Voilà pour le dedans. Et pour le dehors : Amasias roi de Juda, enflé de la victoire nouvellement remportée sur les Iduméens, voulut mesurer ses forces avec le roi d'Israël plus puissant que lui. « Joas roi d'Israël lui fit dire : Le chardon du Liban » voulut marier son fils avec la fille du cèdre; et les » bêtes qui étoient dans le bois de cette montagne, » en passant, écrasèrent le chardon. Vous avez dé-» fait les Iduméens et votre cœur s'est élevé. Con-» tentez-vous de la gloire que vous avez acquise, » et demeurez en repos. Pourquoi voulez-vous pé-» rir, vous et votre peuple? Amasias n'acquiesça pas » à ce conseil, il marcha contre Joas; il fut battu » et pris. Joas abattit quatre cents coudées des mu-» railles de Jérusalem, et enleva les trésors de la » maison du Seigneur et de la maison du roi (3) ».

(1) *II. Reg.* XVIII. 12, 13. — (2) *III. Reg.* I. 11, 12, 13. — (3) *IV. Reg.* XIV. 8, 9, 10, *etc.*

Si Amasias eût connu les forces de ses voisins; il n'auroit pas cru qu'il pût vaincre un roi plus puissant que lui, parce qu'il en avoit vaincu un plus foible; et cette ignorance causa sa ruine.

Au contraire, Judas le Machabée, pour avoir parfaitement connu la conduite et les conseils des Romains, leur puissance et leur manière de faire la guerre, enfin leurs secrètes jalousies contre les rois de Syrie (1), s'en fit des protecteurs assurés, qui donnèrent moyen aux Juifs de secouer le joug des Gentils.

Que le prince soit donc averti, et n'épargne rien pour cela. C'est à lui principalement que s'adresse cette parole du Sage : « Achetez la vérité (2) ». Mais qu'il prenne donc garde à ne point payer des trompeurs, et à ne pas acheter le mensonge.

### XV.e PROPOSITION.

*Le prince doit savoir parler.*

« Les ouvrages sont loués par la main de l'ouvrier; » et le prince du peuple est reconnu sage par ses » discours (3) ».

On n'attend de lui que de grandes choses. Job sentoit en cela son obligation, et l'attente des peuples, lorsqu'il disoit (4) : « On n'attendoit de ma » bouche que de belles sentences, et on se taisoit » pour écouter mes conseils. On ne trouvoit rien à » ajouter à mes paroles ».

Ce n'est pas tout de tenir de sages discours, ni

(1) *I. Machab.* VIII. 1, 2, 3, *etc.* — (2) *Prov.* XXIII. 23. — (3) *Eccli.* IX. 24. — (4) *Job.* XXIX. 21, 22.

de dire de bonnes choses ; il les faut dire à propos. « Les belles sentences sont rejetées dans la bouche » de l'imprudent : car il ne les dit pas en leur » temps (1) ».

C'est pourquoi le Sage pense à ce qu'il dit, pour ne parler que quand il faut. « Le cœur du sage ins- » truit sa bouche, et donne grâce à ses lèvres. Des » paroles bien ordonnées sont comme le miel ; la » douceur en est extrême (2) ».

« Les paroles du sage le rendront agréable ; celles » du fou l'engageront dans le précipice : il com- » mence par une folie, et finit par une erreur in- » supportable (3) ».

S'il n'y a rien de plus agréable qu'un discours fait à propos, il n'y a rien de plus choquant qu'un discours inconsidéré. « Un homme désagréable res- » semble à un discours hors de propos (4) ».

Parler mal-à-propos n'est pas seulement chose désagréable, mais nuisible. « Le discoureur se blesse » lui-même d'une épée ; la langue des sages est la » santé (5) ». Et encore : « Qui garde sa bouche, » garde son ame ; le parleur inconsidéré se perdra » lui-même (6) ».

Le vain discoureur a un caractère de folie. « L'in- » sensé parle sans fin (7) ». Et encore : « Voyez-vous » cet homme prompt à parler ? il y a plus à espérer » d'un fou que de lui (8) ».

La langue conduite par la sagesse est un instrument propre à tout. Voulez-vous adoucir un homme

(1) *Eccli.* XX. 22. — (2) *Prov.* XVI. 23, 24. — (3) *Eccle.* X. 12, 13. — (4) *Eccli.* XX. 21. — (5) *Prov.* XII. 18. — (6) *Ibid.* XIII. 3. — (7) *Eccle.* X. 14. — (8) *Prov.* XXIX. 20.

irrité? « Une douce réponse appaise la colère; mais » une parole rude excite la fureur (1) ». Et encore : « Une langue douce est l'arbre de vie; une langue » emportée accable l'esprit (2) ».

Voulez-vous gagner quelqu'un qui soit mécontent? la parole vous y sert plus que les dons. « La » rosée rafraîchit l'ardeur; et une parole vaut mieux » qu'un présent (3) ».

Il faut donc être maître de sa langue. « Le cœur » du sage instruit sa bouche »; comme nous venons de voir. Et encore : « Le cœur des fous est en la » puissance de leur bouche; et la bouche des sages est » en la puissance de leur cœur (4) ». La démangeaison de parler emporte l'un; la circonspection mesure toutes les paroles de l'autre : l'un s'échauffe en discourant, et s'engage; l'autre pèse tout dans une balance juste, et ne dit que ce qu'il veut.

### XVI.e PROPOSITION.

*Le prince doit savoir se taire: le secret est l'ame des conseils.*

« Il est bon de cacher le secret du roi (5) ».

Le secret des conseils est une imitation de la sagesse profonde et impénétrable de Dieu. « On ne » peut connoître la hauteur des cieux, ni la profon- » deur de la terre, ni le cœur des rois (6) ».

Il n'y a point de force, où il n'y a point de secret. « Celui qui ne peut retenir sa langue, est une ville

(1) *Prov.* XV. 1. — (2) *Ibid.* 4. — (3) *Eccli.* XVIII. 16. — (4) *Ibid.* XXI. 29. — (5) *Tob.* XII. 7. — (6) *Prov.* XXV. 3.

» ouverte et sans muraille (1) ». On l'attaque, on l'enfonce de toutes parts.

Si trop parler est un caractère de folie, savoir se taire est un caractère de sagesse. « Le fou même, s'il » sait se taire, passera pour sage (2) ».

Le sage interroge plus qu'il ne parle : « Faites » semblant de ne pas savoir beaucoup de choses, et » écoutez en vous taisant, et en interrogeant (3) ».

Ainsi, sans vous découvrir, vous découvrirez les autres. Le désir de montrer qu'on sait, empêche de pénétrer et de savoir beaucoup de choses.

Il faut donc parler avec mesure. « L'insensé dit » d'abord tout ce qu'il a dans l'esprit : le sage ré- » serve toujours quelque chose pour l'avenir (4) ».

Il ne se tait pas toujours : « mais il se tait jusqu'au » temps propre : l'insolent et l'imprudent ne con- » noissent pas le temps (5) ».

« Il y en a qui se taisent parce qu'ils ne savent pas » parler ; et il y en a qui se taisent, parce qu'ils » connoissent le temps (6) ».

Tant de grands rois, à qui des paroles témérairement échappées ont causé tant d'inquiétude, justifient cette parole du Sage : « Qui garde sa bouche » et sa langue, garde son ame de grands embarras » et de grands chagrins (7) ».

« Qui mettra un sceau sur mes lèvres, et une » garde autour de ma bouche, afin que ma langue » ne me perde point (8) » ?

(1) *Prov.* XXV. 28. — (2) *Ibid.* XVII. 28. — (3) *Eccli.* XXXII. 12. — (4) *Prov.* XXIX. 11. — (5) *Eccli.* XX. 7. — (6) *Ibid.* 6. — (7) *Prov.* XXI. 23. — (8) *Eccli.* XXII. 33.

## XVII.e PROPOSITION.

*Le prince doit prévoir.*

Ce n'est pas assez au prince de voir, il faut qu'il prévoie. « L'habile homme a vu le mal qui le me» naçoit, et s'est mis à couvert : le malhabile a passé » outre, et a fait une grande perte (1) ».

« Jouissez des biens dans les temps heureux ; mais » donnez-vous garde du temps fâcheux : car le Sei» gneur a fait l'un et l'autre (2) ».

Il ne faut point avoir une prévoyance pleine de souci et d'inquiétude, qui vous trouble dans la bonne fortune ; mais il faut avoir une prévoyance pleine de précaution, qui empêche que la mauvaise fortune ne nous prenne au dépourvu.

« Dans l'abondance souvenez-vous de la famine : » pensez à la pauvreté et au besoin parmi les ri» chesses : le temps change du matin au soir (3) ».

Nous avons vu David, pour avoir prévu l'avenir, ruiner le parti d'Absalon, et étouffer la rebellion de Séba dans sa naissance (4).

Roboam, Amasias, et les autres dont nous avons vu les égaremens, n'ont rien prévu, et sont tombés. Les exemples de l'un et l'autre événement sont innombrables.

Il n'y a guère d'homme qui ne soit touché d'un grand mal présent, et ne fasse des efforts pour s'en tirer : ainsi toute la sagesse est à prévoir.

L'homme prévoyant prend garde aux petites

(1) *Prov.* XXII. 3. — (2) *Eccle.* VII. 15. — (3) *Eccli.* XVIII. 25, 26. — (4) *II. Reg.* XV, XX.

choses, parce qu'il voit que de celles-là dépendent les grandes. « Qui méprise les petites choses, tom- » bera peu à peu (1) ».

Dans la plupart des affaires, ce n'est pas tant la chose que la conséquence qui est à craindre : qui n'entend pas cela, n'entend rien.

La santé dépend plus des précautions que des remèdes. « Apprenez avant que de parler; prenez le » remède avant la maladie (2) ».

Que les particuliers aient des vues courtes, cela peut être supportable. Le prince doit toujours regarder au loin, et ne se pas renfermer dans son siècle. « La vie de l'homme a des jours comptés; mais » les jours d'Israël sont innombrables (3) ».

O prince! regardez donc la postérité. Vous mourrez; mais votre Etat doit être immortel.

### XVIII.e PROPOSITION.

*Le prince doit être capable d'instruire ses ministres.*

C'est-à-dire que la raison doit être dans la tête. Le prince habile fait les ministres habiles, et les forme sur ses maximes.

C'est ce que vouloit dire l'Ecclésiastique : « Le » sage juge, c'est-à-dire, le sage prince, instruira son » peuple : et le gouvernement de l'homme sensé » sera durable (4) ». Et encore : « L'homme sage ins- » truit son peuple, et les fruits de la sagesse ne sont » pas trompeurs (5) ».

(1) *Eccli.* XIX. 1. — (2) *Ibid.* XVIII. 19, 20. — (3) *Ibid.* XXXVII. 28. — (4) *Ibid.* X. 1. — (5) *Ibid.* XXXVII. 26.

L'exemple de Josaphat, également sage, vaillant et pieux, nous apprendra ce qu'il faut faire.

Dans la troisième année de son règne, il envoya cinq des seigneurs de la Cour « pour instruire le » peuple dans les villes de Juda, et avec eux huit » lévites et deux prêtres. Ils enseignoient le peuple » de Juda, ayant en main le livre de la loi du Sei- » gneur; et ils parcouroient toutes les villes de Juda, » et ils instruisoient le peuple (1) ».

Remarquez toujours que la loi du Seigneur étoit la loi du royaume, dont le peuple doit être instruit; et le roi prend soin de l'en faire instruire. Comme cette loi contenoit ensemble les choses religieuses et politiques, aussi, pour enseigner le peuple, il envoya des prêtres avec des seigneurs. Mais voyons la suite.

« Il établit des juges par toutes les villes fortes de » Juda, leur disant : Prenez garde à ce que vous avez » à faire; car ce n'est pas le jugement des hommes » que vous exercez, mais le jugement du Seigneur : » et tout ce que vous jugerez retombera sur vous. » Que la crainte du Seigneur soit donc avec vous : » et faites tout avec soin; car il n'y a point d'iniquité » dans le Seigneur votre Dieu, ni d'acception de » personnes, ni de désir d'avoir des présens (2) ».

Outre ces tribunaux érigés dans les villes de Juda, il érigea un tribunal plus auguste dans la capitale du royaume. « Il établit dans Jérusalem des lévites » et des prêtres, et les chefs de famille, pour juger » le jugement du Seigneur, et terminer toutes les » causes en son nom. Et il leur dit : Vous ferez

(1) *II. Paralip.* XVII. 7, 8, 9. — (2) *Ibid.* XIX. 5, 6, 7.

» ainsi,

» ainsi, et ainsi, dans la crainte du Seigneur, avec » fidélité, et d'un cœur parfait. Dans toute cause de » vos frères qui viendra à vous, où il sera question » de la loi, des commandemens, des ordonnances » et de la justice, apprenez-leur à ne point offenser » Dieu, de peur que la colère de Dieu ne vienne sur » vous et sur eux : en faisant ainsi vous ne pécherez pas (1) ».

Un prince habile donne ordre que le peuple soit bien instruit des lois; et lui-même il instruit ses ministres, afin qu'ils agissent selon la règle.

## ARTICLE II.

### *Moyens à un prince d'acquérir les connoissances nécessaires.*

#### I.re PROPOSITION.

*Premier moyen : Aimer la vérité, et déclarer qu'on la veut savoir.*

Nous avons montré au prince, par la parole de Dieu, combien il doit être instruit, et de combien de choses : donnons-lui les moyens d'acquérir les connoissances nécessaires, en suivant toujours cette divine parole comme notre guide.

Le premier moyen qu'a le prince pour connoître la vérité, est de l'aimer ardemment, et de témoigner qu'il l'aime : ainsi elle lui viendra de tous côtés, parce qu'on croira lui faire plaisir de la lui dire.

(1) *II. Par.* XIX. 8, 9, 10.

« Les oiseaux de même espèce s'assemblent, et la » vérité retourne à celui qui la recherche (1) ». Les véritables cherchent les véritables : la vérité vient aisément à un esprit disposé à la recevoir par l'amour qu'il a pour elle.

Au contraire, toute leur Cour sera remplie d'erreur et de flatterie, s'ils sont de l'humeur de ceux « qui disent aux voyans : Ne voyez pas; et à ceux » qui regardent : Ne regardez pas pour nous ce qui » est droit; dites-nous des choses agréables, voyez » pour nous des illusions (2) ».

Peu disent cela de bouche; beaucoup le disent de cœur. Le monde est rempli de ces insensés dont parle le Sage : « L'insensé n'écoute pas les discours » prudens; ni ne prête l'oreille, si vous ne lui par- » lez selon ses pensées (3) ».

Il ne suffit pas au prince, de dire en général qu'il veut savoir la vérité, et de demander, comme fit Pilate à notre Seigneur (4) : « Qu'est-ce que la vérité »? puis s'en aller tout-à-coup sans attendre la réponse. Il faut et le dire, et le faire de bonne foi.

Les uns s'informent de la vérité par manière d'acquit, et en passant seulement, comme il semble que Pilate fit en ce lieu. Les autres, sans se soucier de la savoir, s'en informent par ostentation, et pour se faire honneur de cette recherche. Tel étoit Achab roi d'Israël, dans lequel nous voyons tous les caractères de ce dernier genre d'hommes.

Au fond il n'aimoit que la flatterie, et craignoit la vérité. C'est pourquoi « il haïssoit Michée, par

(1) *Eccli.* XXVII. 10. — (2) *Is.* XXX. 10. — (3) *Prov.* XVIII. — (4) *Joan.* XVIII. 38.

» cette seule raison, qu'il ne lui prophétisoit que des » malheurs (1) ».

Repris de cette aversion injuste par Josaphat roi de Juda, il n'ose lui refuser d'écouter ce prophète véritable : mais en l'envoyant quérir par un courtisan flatteur, il lui fit dire sous main, comme nous avons déjà vu : « Tous les prophètes annoncent unanimement au roi des succès heureux, tenez-lui un » même langage (2) ».

Cependant quand il paroît devant Josaphat, et devant le monde, il fait semblant de vouloir savoir la vérité. « Michée, dit Achab; entreprendrons-nous » cette guerre? Je vous demande, encore une fois, » au nom de Dieu, de ne me dire que la vérité (3) ».

Mais aussitôt que le saint prophète commence à la lui expliquer, il s'en fâche; et à la fin de son discours il le fait mettre en prison. « Ne vous avois-je » pas bien dit, qu'il ne vous prophétiseroit que des » malheurs (4) » ?

C'est ainsi qu'il parla à Josaphat, aussitôt presque que Michée eut ouvert la bouche. Et quand il eut tout dit, « le roi d'Israël donna cet ordre : Enlevez- » moi Michée, et menez-le au gouverneur de la » ville, et à Joas fils d'Amélech, et dites-leur : Le roi » commande qu'on mette cet homme en prison, et » qu'on le nourrisse au pain et à l'eau en petite » quantité, jusqu'à ce que je revienne en paix (5) ».

Voilà à quoi aboutit ce beau semblant que fit

(1) *III. Reg.* XXII. 8. *II. Paralip.* XVIII. 7. — (2) *III. Reg.* XXII. 13. *II. Paralip.* XVIII. 12. — (3) *III. Reg.* XXII. 15, 16. *II. Paralip.* XVIII. 14, 15. — (4) *III. Reg.* XXII. 18. *II. Paralip.* XVIII. 17. — (5) *III. Reg.* XXII. 26, 27. *II. Paralip.* XVIII. 25, 26.

Achab de vouloir savoir la vérité. Aussi Michée le jugeant indigne de la savoir, lui répondit d'abord d'un ton ironique : Allez tout vous réussira (1).

Enfin, pressé au nom de Dieu de dire la vérité, le prophète exposa devant tout le monde cette terrible vision (2) : « J'ai vu le Seigneur assis dans son » trône ; et toute l'armée du ciel à droite et à gau» che ; et le Seigneur dit : Qui trompera Achab, » roi d'Israël, afin qu'il assiége Ramoth-Galaad, et » qu'il y périsse ? L'un disoit d'une façon, et l'autre » d'une autre. Un esprit s'avança au milieu de l'as» semblée, et dit au Seigneur : Je le tromperai. En » quoi le tromperas-tu, dit le Seigneur ? Et il ré» pondit : Je serai esprit menteur dans la bouche de » tous les prophètes. Le Seigneur lui dit : Tu le » tromperas, et tu prévaudras ; va, et fais comme » tu dis. Maintenant donc, poursuivit Michée, le » Seigneur a mis l'esprit de mensonge dans la bou» che de tous vos prophètes, et il a résolu votre » perte ».

Qui ne tremblera en voyant de si terribles jugemens ? Mais qui n'en admirera la justice ! Dieu punit par la flatterie les rois qui aiment la flatterie ; et livre à l'esprit de mensonge, les rois qui cherchent le mensonge, et de fausses complaisances.

Achab fut tué ; et Dieu fit voir que qui cherche à être trompé trouve la tromperie pour sa perte.

« Vous êtes juste, ô Seigneur ! et tous vos juge» mens sont droits (3) ».

(1) *III. Reg.* XXII. 15. *II. Paralip.* XVIII. 14. — (2) *III. Reg.* XXII. 19, *etc. II. Paralip.* XVIII. 18, *etc.* — (3) *Ps.* CXVIII. 137.

II.e PROPOSITION.

*Second moyen : être attentif, et considéré.*

On a beau avoir la vérité devant les yeux ; qui ne les ouvre pas, ne la voit pas. Ouvrir les yeux, à l'ame, c'est être attentif.

« Les yeux du sage sont en sa tête ; le fou marche » dans les ténèbres (1) ». On demande à l'imprudent et au téméraire : Insensé, à quoi pensiez-vous ? où aviez-vous les yeux ? Vous ne les aviez pas à la tête, ni devant vous : vous ne voyiez pas devant vos pieds : c'est-à-dire, vous ne pensiez à rien ; vous n'aviez aucune attention.

C'est comme si on n'avoit point d'yeux, ni d'oreille. « Ce peuple ne voit pas de ses yeux, et n'é» coute pas des oreilles (2) ». Ou, comme traduit saint Paul (3) : « Vous écouterez, et n'entendrez pas ; » vous verrez, et ne concevrez pas ».

C'est pourquoi le Sage nous dit « qu'il y a un œil » qui voit, et une oreille qui écoute : et c'est, dit» il, le Seigneur qui fait l'un et l'autre (4) ».

Ce don de Dieu n'est pas fait pour ceux qui dorment, et qui ne pensent à rien. Il faut s'exciter soi-même et considérer. « Que vos yeux considèrent ce » qui est droit, que vos paupières précèdent vos » pas. Dressez-vous vous-même un chemin, et vos » démarches seront fermes (5) ». Regardez avant que de marcher : soyez attentif à ce que vous faites.

Il ne faut jamais rien précipiter. « Où il n'y a

(1) *Eccle.* II. 14. — (2) *Isai.* VI. 10. — (3) *Act.* XXVIII. 26. — (4) *Prov.* XX. 12. — (5) *Ibid.* IV. 25, 26.

» point d'intelligence, il n'y a point de bien : qui » se précipite chopera : la folie des hommes les fait » tomber, et puis ils s'en prennent à Dieu dans » leur cœur (1) ».

Soyez donc attentif et considéré en toutes choses. « Devant que de juger ayez la justice devant les » yeux ; apprenez avant que de parler : prenez la » médecine devant la maladie : examinez-vous vous-» même, avant que de prononcer un jugement : et » Dieu vous sera propice (2) ».

L'attention en tout, c'est ce qui nous sauve. « Le » conseil et l'attention vous garderont, la prudence » vous sauvera des mauvaises voies : vous serez dé-» livré de l'homme qui parle malicieusement, qui » laisse le droit chemin, et marche par des voies té-» nébreuses (3) ».

Au milieu des déguisemens et des artifices qui règnent parmi les hommes, il n'y a que l'attention et la vigilance qui nous puissent sauver des surprises.

Qui considère les hommes attentivement, y est rarement trompé. Jacob connut au visage de Laban, que les dispositions de son cœur étoient changées. Il vit que le visage de Laban étoit autre qu'à l'accoutumée (4). Et sur cela il prit la résolution de se retirer.

Car, comme dit l'Ecclésiastique, selon les Septante : « On connoît les desseins de vengeance dans » le changement du visage (5) ». Et encore : « Le » cœur de l'homme change son visage, soit pour le » bien, soit pour le mal (6) ».

(1) *Prov.* XIX. 2, 3. — (2) *Eccli.* XVIII. 19, 20. — (3) *Prov.* II. 11, 12, 13. — (4) *Gen.* XXXI. 2, 5. — (5) *Eccli.* XVIII. 24. — (6) *Ibid.* XIII. 31.

Mais cela n'est pas aisé à découvrir, il y faut une grande application. « On trouve difficilement » et avec travail les vestiges d'un cœur bien disposé, » et un bon visage (1) ».

Que le prince considère donc attentivement toutes choses ; mais surtout qu'il considère attentivement les hommes. La nature a imprimé sur le dehors une image du dedans. « L'homme se connoît à la » vue ; on remarque un homme sensé à la ren- » contre : l'habit, le ris, la démarche découvrent » l'homme (2) ».

Il ne faut pourtant pas en croire les premières impressions. Il y a des apparences trompeuses : il y a de profondes dissimulations. Le plus sûr est d'observer tout, mais de n'en croire que les œuvres. « Vous les connoîtrez par leurs fruits (3) », c'est-à-dire, par leurs œuvres, dit la Vérité même. Et ailleurs : « L'arbre se connoît par son fruit (4) ».

Encore faut-il prendre garde à ce que dit l'Ecclésiastique. « Il y en a qui manquent, mais ce n'est » pas de dessein. Qui ne pêche point dans ses pa- » roles (5) » ? Comme s'il disoit : Ne prenez pas garde à quelque parole, et à quelque faute qui échappe. C'est en regardant la suite des paroles et des actions, que vous porterez un jugement droit.

Il n'y a rien de moins attentif, ni de moins considéré que les enfans. Le sage nous veut tirer de cet état, et nous rendre plus sérieux, quand il nous dit : « Laissez l'enfance ; et vivez, et marchez par » les voies de la prudence (6) ».

(1) *Eccli.* XIII. 32. — (2) *Ibid.* XIX. 26, 27. — (3) *Matth.* VII. 16, 20. — (4) *Ibid.* XII. 33. — (5) *Eccli.* XIX. 16, 17. — (6) *Prov.* IX. 6.

L'homme qui n'est point attentif, tombe dans l'un de ces deux défauts : ou il est égaré, ou il est comme assoupi dans une profonde léthargie. Le premier de ces défauts fait les étourdis; l'autre fait les stupides; états qui, poussés à un certain point, font deux espèces de folie.

Voici en deux paroles deux tableaux qui sont faits de la main du Sage. « La sagesse reluit sur le » visage de l'homme sensé : les yeux du fou re» gardent aux extrémités de la terre (1) ».

Voyez comme l'un est posé : l'autre, pendant qu'on lui parle, jette deçà et delà ses regards inconsidérés : son esprit est loin de vous; il ne vous écoute pas; il ne s'écoute pas lui-même : il n'a rien de suivi; et ses regards égarés font voir combien ses pensées sont vagues.

Mais voici un autre caractère, qui n'est pas moins mauvais, ni moins vivement représenté. « C'est » parler avec un homme endormi, que de discourir » avec l'insensé, qui à la fin du discours demande : » De quoi parle-t-on (2) » ?

Que ce sommeil est fréquent parmi les hommes? Qu'il y en a peu qui soient attentifs, et aussi qu'il y a peu de sages? C'est pourquoi Jésus-Christ trouvant tout le genre humain assoupi, le réveille par cette parole qu'il répète si souvent : « Veillez, soyez » attentifs, pensez à vous-mêmes (3) ».

« Voyez, veillez, priez. Veillez, encore une fois. » Et ce que je vous dis, je le dis à tous, veillez.

(1) *Prov.* XVII. 24. — (2) *Eccli.* XXII. 9. — (3) *Matth.* XXIV. 42, 43. XXV. 13. XXVI. 38, 41. *Luc.* XVII. 3. XXI. 34.

» Vous ne savez pas à quelle heure viendra le voleur (1) ».

Qui ne veille pas est toujours surpris. Quelle erreur au prince, qui veut autour de lui des sentinelles qui veillent, et qui laisse dormir en lui-même son attention, sans laquelle il n'y a nulle garde qui soit sûre.

Le prince est lui-même une sentinelle établie pour garder son Etat : Il doit veiller plus que tous les autres. Peuple malheureux ! tes sentinelles, (tes princes, tes magistrats, tes pontifes, en un mot, tous tes pasteurs, qui doivent veiller à ta conduite,) « tes sentinelles, dis-je, sont tous aveugles; ils sont » tous ignorans; chiens muets, qui ne savent point » japper : ils ne voient que des choses vaines : ils » dorment, ils aiment les songes : ce sont des chiens » impudens et insatiables. Les pasteurs mêmes » n'entendent rien : chacun songe à son intérêt : » chacun suit son avarice, depuis le premier jus» qu'au dernier. Venez, disent-ils, buvons, eni» vrons-nous; il sera demain comme aujourd'hui, » et cela durera long-temps (2) ».

Voilà le langage de ceux qui croient que les affaires se font toutes seules, et que ce qui a duré durera de lui-même sans qu'on y pense. Vient cependant tout-à-coup le moment fatal. « Mané, » Thécel, Pharès, Dieu a compté les jours de ton » règne, et le nombre en est complet. Tu as été » mis dans la balance, et tu as été trouvé léger. » Ton royaume a été divisé, et il a été donné aux » Mèdes et aux Perses. Et la même nuit Baltazar,

(1) *Marc.* XIII. 33, 35, 37. — (2) *Is.* LVI. 10, 11, 12.

» roi des Chaldéens, fut tué, et Darius le Mède eut
» son royaume (1) ».

III.e PROPOSITION.

*Troisième moyen : Prendre conseil, et donner toute liberté à ses conseillers.*

« Ne soyez point sage en vous-même (2) ». Ne croyez pas que vos yeux vous suffisent pour tout voir.

« La voie de l'insensé est droite à ses yeux ». Il croit toujours avoir raison. « Le sage écoute con-
» seil (3) ».

Un prince présomptueux, qui n'écoute pas conseil, et n'en croit que ses propres pensées, devient intraitable, cruel et furieux. « Il vaut mieux ren-
» contrer une ourse à qui on enlève ses petits,
» qu'un fou qui se confie dans sa folie (4) ».

Le fou qui se confie dans sa folie, et le présomptueux qui ne trouve bon que ce qu'il pense, est déjà défini par ces paroles du Sage : « Le fou n'é-
» coute pas les discours prudens, si vous ne lui
» parlez selon sa pensée (5) ».

Qu'il est beau d'entendre parler ainsi Salomon le plus sage roi qui fut jamais ! Qu'il se montre vraiment sage, en reconnoissant que sa sagesse ne lui suffit pas !

Aussi voyons-nous qu'en demandant à Dieu la sagesse, il demande un cœur docile. « Donnez,
» dit-il, ô mon Dieu ! à votre serviteur un cœur

(1) *Dan.* v. 25, 26, *etc.* — (2) *Prov.* III. 7. — (3) *Ibid.* XII. 15. — (4) *Ibid.* XVII. 12. — (5) *Ibid.* XVIII. 2.

» docile » : (un cœur capable de conseil : point superbe, point prévenu, point aheurté) « afin qu'il » puisse gouverner votre peuple (1) ». Qui est incapable de conseil, est incapable de gouvernement.

Avoir le cœur docile, c'est n'être point entêté de ses pensées; c'est être capable d'entrer dans celle des autres; selon cette parole de l'Ecclésiastique : « Soyez avec les vieillards prudens, et unissez-» vous de tout votre cœur à leur sagesse (2) ».

Ainsi faisoit David. Nous avons vu combien il étoit prudent : nous le voyons aussi écoutant toujours, et entrant dans la pensée des autres, point aheurté à la sienne. Il écoute avec patience cette femme sage de la ville de Thecué, qui osa bien lui venir parler des plus grandes affaires de son Etat, et de sa famille. « Qu'il me soit permis, dit-elle (3), » de parler au roi mon seigneur. Et il lui dit : Par-» lez. Elle poursuivit : Pourquoi le roi mon seigneur » offense-t-il le peuple de Dieu ? et pourquoi fait-il » cette faute, de ne vouloir pas rappeler Absalon » qu'il a chassé » ? David l'écouta paisiblement, et trouva qu'elle avoit raison.

Quand Absalon abusant de la bonté de David eut péri dans sa rebellion, ce bon père s'abandonnoit à la douleur. Joab lui vint représenter, de quelle conséquence il lui étoit de ne point témoigner tant d'affliction de la mort de ce rebelle. « Vous avez, dit-il (4), couvert de confusion les » visages de vos fidèles serviteurs qui ont exposé » leur vie pour votre salut, et de toute votre fa-

(1) *III. Reg.* III. 9. — (2) *Eccli.* VI. 35. — (3) *II. Reg.* XIV. 12, *etc.* — (4) *Ibid.* XIX. 5, *etc.*

» mille : vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous
» haïssez ceux qui vous aiment : vous nous faites
» bien paroître que vous ne vous souciez pas de vos
» capitaines, ni de vos serviteurs : et je vois bien
» que si Absalon vivoit, et que nous fussions tous
» perdus, vous en auriez de la joie. Levez-vous
» donc, paroissez, et contentez vos serviteurs par
» des paroles honnêtes : sinon je vous jure en vé-
» rité, qu'il ne demeurera pas un seul homme auprès
» de vous ; et le mal qui vous arrivera sera le plus
» grand de tous ceux que vous avez jamais éprouvés
» depuis votre première jeunesse jusqu'à présent ».

David, tout occupé qu'il étoit de sa douleur, entre dans la pensée d'un homme qui en apparence le traitoit mal, mais qui en effet le conseilloit bien : et en le croyant il sauva l'Etat.

C'est donc en prenant conseil, et en donnant toute liberté à ses conseillers, qu'on découvre la vérité, et qu'on acquiert la véritable sagesse. « Moi » sagesse, j'ai ma demeure dans le conseil, et je me » trouve au milieu des délibérations sensées (1) ». Et encore : « La guerre se fait par adresse, et le » salut est dans la multitude des conseils (2) ».

C'est là que se trouvent avec abondance les expédiens. « La science du sage est une inondation, » et son conseil est une source inépuisable (3) ».

C'est pourquoi « le commencement de tout ou» vrage est la parole, et le conseil doit marcher » avant toutes les actions (4) ».

« Où il n'y a point de conseil les pensées se dis-

(1) *Prov.* VIII. 12. — (2) *Ibid.* XXIV. 6. — (3) *Eccli.* XXI. 16. — (4) *Ibid.* XXXVII. 20.

» sipent; où il y a plusieurs conseillers elles se » confirment (1) ».

« Mon fils, ne faites rien sans conseil, et vous » ne vous repentirez point de vos entreprises (2) ».

Outre que les choses ordinairement réussissent par les bons conseils, on a cette consolation, qu'on ne s'impute rien quand on les a pris.

C'est une chose admirable de voir ce que deviennent les petites choses conduites par les bons conseils. Mathatias n'avoit à opposer que sa famille et un petit nombre de ses amis à la puissance redoutable d'Antiochus, roi de Syrie, qui opprimoit la Judée. Mais parce qu'il règle d'abord les affaires et les conseils, il pose les fondemens de la délivrance du peuple (3). « Simon votre frère est homme de » conseil : écoutez-le en tout, et il sera votre père. » Judas homme de guerre commandera les troupes, » et fera la guerre pour le peuple. Vous attirerez » avec vous ceux qui sont zélés pour la loi de Dieu. » Combattez, et défendez votre peuple ». Un bon dessein, un bon conseil, un bon capitaine pour exécuter, est un moyen assuré d'attirer du monde dans le parti. Voilà un gouvernement réglé, et un petit commencement d'une grande chose.

### IV.e PROPOSITION.

*Quatrième moyen : Choisir son conseil.*

« Ne découvrez pas votre cœur à tout le monde (4) ». Et encore : « Que plusieurs personnes soient bien

(1) *Prov.* XV. 22. — (2) *Eccli.* XXXII. 24. — (3) *I. Mach.* II. 65, 66. — (4) *Eccli.* VIII. 22.

» avec vous; mais choisissez pour conseiller un » entre mille (1) ».

C'est pourquoi les conseils doivent être réduits à peu de personnes. Les rois de Perse n'avoient que sept conseillers, ou sept principaux ministres. Nous avons vu « qu'ils étoient toujours auprès du roi, et » qu'il faisoit tout par leur conseil (2) ».

David en avoit encore moins. « Jonatham oncle » de David, homme sage et savant, étoit son con- » seiller. Lui, et Jahiel, fils de Hachamoni étoient » avec les enfans du roi. Achitophel étoit aussi » conseiller du roi, et Chusaï étoit son principal » ami. Après Achitophel, Joïadas, fils de Banaïas, » et Abiathar furent appelés aux conseils. Joab avoit » le commandement des armées (3) » : et c'étoit avec lui que David traitoit des affaires de la guerre.

Il faut donc plusieurs conseillers, car ils s'éclairent l'un l'autre, et un seul ne peut pas tout voir : mais il se faut réduire à un petit nombre.

Premièrement, parce que l'ame des conseils est le secret. « Nabuchodonosor assembla les sénateurs » et les capitaines, et tint avec eux le secret de son » conseil (4) ».

C'est un ange qui dit à Tobie (5) : « Il est bon de » cacher le secret du roi; mais il est bon de décou- » vrir les œuvres de Dieu ».

Le conseil des rois est un mystère; leur secret, qui regarde le salut de tout l'Etat, a quelque chose de religieux et de sacré, aussi bien que leur personne et leur ministère. C'est pourquoi l'interprète

(1) *Eccli.* VI. 6. — (2) *Esther.* I. 13. — (3) *I. Par.* XXVII. 32, 33, 34. — (4) *Judith.* II. 2. — (5) *Tob.* XII. 7.

latin a traduit secret par le mot de mystère et de sacrement; pour nous montrer combien le secret des conseils du prince doit être religieusement gardé.

Au reste, quand l'ange dit, qu'il est bon de cacher le secret du roi, mais qu'il est bon de découvrir les œuvres de Dieu; c'est que les conseils des rois peuvent être détournés étant découverts : mais la puissance de Dieu ne trouve point d'obstacle à ses desseins; et Dieu ne les cache point par crainte ou par précaution, mais parce que les hommes ne sont pas dignes de les savoir, ni capables de les porter.

Que le conseil du prince soit donc secret; et pour cela qu'il soit entre très-peu de personnes. Car les paroles échappent aisément, et passent trop rapidement d'une bouche à l'autre. « Ne tenez point » conseil avec le fou, qui ne saura pas cacher votre » secret (1) ».

Une autre raison oblige le prince à réduire son conseil à peu de personnes : c'est que le nombre de ceux qui sont capables d'une telle charge est rare.

Il y faut premièrement une sagesse profonde, chose rare parmi les hommes : une sagesse qui pénètre les secrets desseins, et qui déterre, pour ainsi dire, ce qu'il y a de plus caché. « Les desseins » qu'un homme forme dans son cœur sont un abîme » profond; un homme sage les épuisera (2) ».

Cet homme sage ne se trouve pas aisément. Mais je ne sais s'il n'est pas encore plus rare, et plus difficile de trouver des hommes fidèles. « Heureux » qui a trouvé un véritable ami (3) ». Et encore :

(1) *Eccli.* VIII. 20, *sec.* LXX. — (2) *Prov.* XX. 5. — (3) *Eccli.* XXV. 12.

« Un ami fidèle est une défense invincible, qui l'a » trouvé a trouvé un trésor : rien ne lui peut être » comparé ; l'or et l'argent ne sont rien au prix de » sa fidélité (1) ».

La difficulté est de connoître ces vrais et ces sages amis. « Il y a des hommes rusés qui conseillent les » autres, et ne peuvent pas se servir eux-mêmes (2). » Il y a des raffineurs qui se rendent odieux à tout » le monde (3). Il y en a qui sont sagés pour eux-» mêmes, et les fruits de leur sagesse sont fidèles » dans leur bouche (4) » : c'est-à-dire, leurs conseils sont salutaires.

Pour les faux amis, ils sont innombrables. « Tout » ami dit : Je suis bon ami : mais il y a des amis » qui ne sont amis que de nom. N'est-ce pas de quoi » s'affliger jusqu'à la mort, quand on voit qu'un ami » devient ennemi ? O malheureuse pensée ! pourquoi » viens-tu couvrir toute la terre de tromperie ? Il y » a des amis de plaisir qui nous quittent dans l'af-» fliction. Il y a des amis de table et de bonne » chère ; ce sont des lâches qui abandonneront leur » bouclier dans le combat (5) ». Et encore. « Il y a » des amis qui cherchent leur temps et leurs inté-» rêts ; ils vous quitteront dans la mauvaise fortune. » Il y a des amis qui découvriront les paroles d'em-» portement, qui vous seront échappées dans votre » colère. Il y a des amis de table, que vous ne trou-» verez pas dans le besoin. Dans la prospérité un tel » ami sera comme un autre vous-même, et il agira

(1) *Eccli.* VI. 14, 15. — (2) *Ibid.* XXXVII. 21. — (3) *Ibid.* 23. — (4) *Ibid.* 25, 26. — (5) *Ibid.* 1, 2, 3, 4, 5.

» hardiment

» hardiment dans votre maison. Si vous tombez, il » se mettra contre vous, et se retirera (1) ».

Parmi tant de faux sages et de faux amis, il faut faire un choix prudent, et ne se fier qu'à peu de personnes.

Il n'y a point de plus sûr lien d'amitié, que la crainte de Dieu. « Celui qui craint Dieu sera ami » fidèle; et son ami lui sera comme lui-même (2). Et de là vient le sage conseil (3) : « Ayez toujours » avec vous un homme saint que vous connoîtrez » craignant Dieu, dont l'ame s'accorde avec la vô» tre, et qui compatisse à vos secrets défauts ».

Prenez garde, dans tous ces préceptes, que le Sage vous marque toujours un choix exquis; et qu'il faut se renfermer dans le petit nombre.

Mais il faut surtout consulter Dieu. Qui a Dieu pour ami, Dieu lui donnera des amis. « Un ami » fidèle est un remède pour nous assurer la vie et » l'immortalité. Ceux qui craignent Dieu le trouve» ront (4) ».

### V.e PROPOSITION.

*Cinquième moyen : Écouter et s'informer.*

Autres sont les personnes qu'il faut consulter ordinairement dans ses affaires, autres celles qu'il faut écouter.

Le prince doit tenir conseil avec très-peu de personnes. Mais il ne doit pas renfermer dans ce petit nombre tous ceux qu'il écoute : autrement s'il arrivoit qu'il y eût de justes plaintes contre ses

(1) *Eccli.* VI. 8, 9, 10, 11, 12. — (2) *Ibid.* 17. — (3) *Ibid.* XXXVII. 15, 16. — (4) *Ibid.* VI. 16.

conseillers, ou des choses qu'ils ne sussent pas, ou qu'ils résolussent de lui taire, il n'en sauroit jamais rien.

Nous avons vu David écouter sur des affaires importantes jusqu'à une femme, et suivre ses conseils : tant il aimoit la raison et la vérité, de quelque côté qu'elle lui vînt.

Il faut que le prince écoute, et s'informe de toutes parts, s'il la veut savoir. Ce sont deux choses : Il faut qu'il écoute, et remarque ce qui vient à lui ; et qu'il s'informe avec soin de tout ce qui n'y vient pas assez clairement. « Si vous prêtez l'oreille, vous » serez instruit ; si vous aimez à écouter, vous serez » sage (1) ».

Après tant d'instructions tirées des auteurs sacrés, ne refusons pas d'écouter un prince infidèle ; mais habile et grand politique. C'est Dioclétien qui disoit : « Il n'y a rien de plus difficile que de bien » gouverner : quatre ou cinq hommes s'unissent, et » se concertent pour tromper l'Empereur. Lui qui » est enfermé dans ses cabinets ne sait pas la vérité. » Il ne peut savoir que ce que lui disent ces quatre » ou cinq hommes qui l'approchent. Il met dans les » charges des hommes incapables. Il en éloigne les » gens de mérite. C'est ainsi, disoit ce prince, qu'un » bon empereur, un empereur vigilant, et qui prend » garde à lui, est vendu. *Bonus, cautus, optimus,* » *venditur imperator* (2) ».

Oui sans doute, quand il n'écoute que peu de personnes, et ne daigne pas s'informer de ce qui se passe.

(1) *Eccli.* VI. 34. — (2) *Flavius Vop. Aurel.*

## VI.e PROPOSITION.

*Sixième moyen: Prendre garde à qui on croit, et punir les faux rapports.*

Dans cette facilité de recevoir des avis de plusieurs endroits, il faut craindre, premièrement, que le prince ne se rabaisse en écoutant des personnes indignes. Cette femme, que David écouta si tranquillement (1), étoit une femme sage, et connue pour telle. L'Ecclésiastique, qui recommande tant d'écouter, veut que ceux qu'on écoute, soient des vieillards honorables, et des hommes sensés. « Soyez » avec les sages vieillards, et unissez votre cœur à » leurs sages pensées. Si vous voyez un homme sensé, » fréquentez souvent sa maison, ou l'appelez dans la » vôtre (2) ».

Secondement, il faut craindre que le prince qui écoute trop ne se charge de faux avis, et ne se laisse surprendre aux mauvais rapports.

« Qui croit aisément, a le cœur léger, et se dé» grade lui-même (3) ».

Ne croyez donc pas à toute parole (4). « Pesez tout » dans une juste balance ». « Comptez et pesez », dit l'Ecclésiastique (5).

Il faut entendre, et non pas croire; c'est-à-dire, peser les raisons, et non pas croire le premier venu sur sa parole. « Le simple croit tout ce qu'on lui dit; » le sage entend ses voies (6) ».

Salomon, qui parle ainsi, avoit profité de ce sage

(1) *II. Reg.* XIV. 2. — (2) *Eccli.* VI. 35, 36. — (3) *Ibid.* XIX. 4. — (4) *Ibid.* 16. — (5) *Ibid.* XLII. 7. — (6) *Prov.* XIV. 15.

avis du roi son père (1) : « Prenez garde que vous » entendiez tout ce que vous faites, et de quel côté » vous aurez à vous tourner ». Comme s'il disoit : Tournez-vous de plus d'un côté; car la vérité veut être cherchée en plusieurs endroits : les affaires humaines veulent être aussi tentées par divers moyens; mais de quelque côté que vous vous tourniez, tournez-vous avec connoissance, et ne croyez pas sans raison.

Surtout prenez garde aux faux rapports. « Le » prince qui prend plaisir à écouter les mensonges, » n'a que des méchans pour ses ministres (2) ».

On jugera de vous par les personnes à qui vous croyez. « Le méchant écoute la méchante langue; » le trompeur écoute les lèvres trompeuses (3) ».

« Plutôt un voleur, dit le Sage (4), que la conver- » sation du menteur ». Le menteur vous dérobe par ses artifices le plus grand de tous les trésors, qui est la connoissance de la vérité; sans quoi vous ne sauriez faire justice, ni aucun bon choix, ni en un mot aucun bien.

Prenez garde que le menteur, qui a aiguisé sa langue, et préparé son discours pour couper la gorge à quelqu'un, ne manque pas de couvrir ses mauvais desseins sous une apparence de zèle. Miphiboseth, fils de Jonathas, zélé pour David, est trahi par Siba son serviteur, qui, voulant le perdre pour avoir ses biens, vient au-devant de David avec des rafraîchissemens pendant qu'il fuyoit devant Absalon (5). « Où est le fils de votre maître? lui dit Da-

(1) *III. Reg.* II. 3. — (2) *Prov.* XXIX. 12. — (3) *Ibid.* XVII. 4. — (4) *Eccli.* XX. 27. — (5) *II. Reg.* XVI. 1, 2.

» vid (1). Il est demeuré, répondit le traître, à Jé-
» rusalem, disant que Dieu lui rendroit le royaume
» de son père ».

Voilà comme on prépare la voie aux calomnies les plus noires par une démonstration de zèle.

La malice prend quelquefois d'autres couvertures. Elle fait la simple et la sincère. « Les paroles du » fourbe paroissent simples, mais elles percent le » cœur (2) ».

Elle fait aussi la plaisante, et s'insinue par des moqueries. Mais de là naissent des querelles dangereuses : « Chassez le moqueur : les querelles, les » procès, et les injustices se retireront avec lui (3) ».

En quelque forme que la médisance paroisse, craignez-la comme un serpent. « Si la couleuvre » mord en secret, le médisant qui se cache n'a rien » de moins odieux (4) ».

Le remède souverain contre les faux rapports, est de les punir. Si vous voulez savoir la vérité, ô prince! qu'on ne vous mente pas impunément. Nul ne manque plus de respect pour vous, que celui qui ose porter des mensonges et des calomnies à vos oreilles sacrées.

On ne ment pas aisément à celui qui sait s'informer, et punir ceux qui le trompent.

La punition que je vous demande pour les faux rapports, c'est d'ôter toute croyance à ceux qui les font, et de les chasser d'auprès de vous. « Eloignez » la mauvaise langue; ne laissez point approcher les » lèvres médisantes (5) ».

(1) *II. Reg.* XVI. 3. — (2) *Prov.* XVIII. 8. — (3) *Ibid.* XXII. 10. — (4) *Eccle.* X. 11. — (5) *Prov.* IV. 24.

Ecouter les médisans, ou seulement les souffrir, c'est participer à leur crime. « N'ayez rien à dé» mêler avec le discoureur, et ne jetez point de » bois dans son feu (1) ». N'entretenez point les médisances en les écoutant, et en les souffrant. Et encore : « N'allumez point le feu du pécheur, de » peur que sa flamme ne vous dévore (2) ».

Ce n'est pas seulement les médisances qui sont à craindre; les fausses louanges ne sont pas moins dangereuses, et les traîtres qui vendent les princes ont des gens apostés pour se faire louer devant eux. Toutes les malices auprès des grands se font sous prétexte de zèle. Tobie l'Ammonite, qui vouloit perdre Néhémias, lui faisoit donner des avis en apparence importans : « Il y a des desseins contre votre » vie; ils vous veulent tuer cette nuit : entendez» vous avec moi : tenons conseil dans le temple au » lieu le plus retiré (3). Et je compris, dit Néhé» mias (4), que Sémaias étoit gagné par Tobie et » Sanaballat. Tobie entretenoit de secrets com» merces dans la Judée; il avoit plusieurs grands » dans ses intérêts, qui le louoient devant moi, et » lui rapportoient toutes mes paroles (5) ».

O Dieu ! comment se sauver parmi tant de piéges, si on ne sait se garder des discours artificieux, et parler avec précaution ? « Mettez une haie d'épines » autour de vos oreilles »; n'y laissez pas entrer toute sorte de discours : « N'écoutez pas la mau» vaise langue : faites une porte et une serrure à » votre bouche : pesez toutes vos paroles (6) ».

(1) *Eccli.* VIII. 4. — (2) *Ibid.* 13, *secund.* LXX. — (3) *II. Esd.* VI. 10. — (4) *Ibid.* 12. — (5) *Ibid.* 17, 18, 19. — (6) *Eccli.* XXVIII. 28, 29.

O prince! sans ces précautions, vos affaires pourront souffrir : mais quand votre puissance vous sauveroit de ces maux, c'est pour vous le plus grand de tous les maux de faire souffrir les innocens, contre qui les méchantes langues vous auront irrité.

Qu'il est beau d'entendre David chanter sur sa lyre (1) : « J'étois dans ma maison avec un cœur » simple ; je ne me proposois point de mauvais des- » seins ; je haïssois les esprits artificieux. Le cœur » malin ne trouvoit point d'accès auprès de moi : » je persécutois celui qui médisoit en secret contre » son prochain ; je ne pouvois vivre avec le superbe » et le hautain ; mes yeux se tournoient vers les gens » de bien pour les faire demeurer avec moi. Celui » qui vit sans reproche étoit le seul que je jugeois » digne de me servir ; le menteur ne me plaisoit pas. » Dès le matin je pensois à exterminer les impies ; » et je ne pouvois souffrir les méchans dans la cité » de mon Dieu ».

La belle Cour, où l'on voit tant de simplicité et tant d'innocence, et tout ensemble tant de courage, tant d'habileté et tant de sagesse !

### VII.e PROPOSITION.

*Septième moyen : Consulter les temps passés, et ses propres expériences.*

En toutes choses, le temps est un excellent conseiller. Le temps découvre les secrets : le temps fait naître les occasions : le temps confirme les bons conseils.

(1) *Psal.* C

Surtout qui veut bien juger de l'avenir, doit consulter les temps passés.

Si vous voulez savoir ce qui fera du bien et du mal aux siècles futurs, regardez ce qui en a fait aux siècles passés. Il n'y a rien de meilleur que les choses éprouvées. « N'outre-passez point les bornes » posées par vos ancêtres (1) ». Gardez les anciennes maximes sur lesquelles la monarchie a été fondée, et s'est soutenue.

Imitez les rois de Perse qui avoient toujours auprès d'eux « ces sages conseillers instruits des lois et » des maximes anciennes (2) ».

De là les registres de ces rois, et les annales des siècles passés qu'Assuérus se faisoit apporter pendant la nuit, quand il ne pouvoit dormir (3).

Toutes les anciennes monarchies, celle des Egyptiens, celle des Hébreux, tenoient de pareils registres. Les Romains les ont imités. Tous les peuples enfin, qui ont voulu avoir des conseils suivis, ont marqué soigneusement les choses passées pour les consulter dans le besoin.

« Qu'est-ce qui sera? ce qui a été. Qu'est-ce qui » a été fait? ce qu'on fera. Rien n'est nouveau sous » le soleil, et personne ne peut dire : Cela n'a jamais » été vu : car il a déjà précédé dans les siècles qui » sont devant nous (4) ».

C'est pourquoi comme il est écrit dans la Sagesse : « Qui sait le passé, peut conjecturer l'avenir (5) ».

« L'insensé ne met point de fin à ses discours.

(1) *Prov.* XXII. 28. — (2) *Esth.* I. 13. — (3) *Ibid.* VI. 1. — (4) *Eccles.* I. 9, 10. — (5) *Sap.* VIII. 8.

» L'homme ne sait pas ce qui a été devant lui ; qui » lui pourra découvrir ce qui viendra après (1) » ?

N'écoutez pas les vains et infinis raisonnemens, qui ne sont pas fondés sur l'expérience. Il n'y a que le passé qui puisse vous apprendre et vous garantir l'avenir.

De là vient que l'Ecriture appelle toujours aux conseils les vieillards expérimentés. Les passages en sont innombrables. En voici un digne de remarque (2) : « Ne vous éloignez point du sentiment des » vieillards ; écoutez ce qu'ils vous racontent ; car » ils l'ont appris de leurs pères. Vous trouverez l'in- » telligence dans leurs conseils, et vous apprendrez » à répondre comme le besoin des affaires le de- » mandera ».

Job déplorant l'ignorance humaine, nous fait voir que s'il y a parmi nous quelque étincelle de sagesse, c'est dans les vieillards qu'elle se trouve. « Où » réside la sagesse, dit-il (3), et d'où nous vient l'in- » telligence? Elle est cachée aux yeux de tous les » vivans ; elle est même inconnue aux oiseaux du » ciel » : (c'est-à-dire, aux esprits les plus élevés.) « La mort, et la corruption ont dit : Nous en avons » ouï quelque bruit ». Les vieillards expérimentés, qu'un grand âge approche du tombeau, en ont ouï dire quelque chose.

Job avoit dit la même chose en d'autres paroles : « La sagesse est dans les vieillards, et la prudence » vient avec le temps (4) ».

C'est donc par l'expérience que les esprits se raf-

(1) *Eccles.* x. 14. — (2) *Eccli.* VIII. 11, 12. — (3) *Job.* XXVIII. 20, 21, 22. — (4) *Ibid.* XII. 12.

finent. « Comme le fer émoussé s'aiguise avec grand » travail, ainsi la sagesse suit le travail et l'appli- » cation (1) ».

« Employez le sage, et vous augmenterez sa sa- » gesse (2) ». L'usage et l'expérience le fortifiera.

Par l'expérience on profite même de ses fautes. « Qui n'a point été éprouvé, que sait-il? L'homme » qui a beaucoup vu, pensera beaucoup : qui a beau- » coup appris, raisonnera bien. Qui n'a point d'ex- » périence, sait peu de chose. Celui qui a été trompé » se raffine, et met le comble à sa sagesse. J'ai beau- » coup appris dans mes fautes et dans mes voyages : » l'intelligence que j'y ai acquise, a passé tous mes » raisonnemens : je me suis trouvé dans de grands » périls, et mes expériences m'ont sauvé (3) ».

C'est ainsi que la sagesse se forme : nos fautes mêmes nous éclairent, et qui sait en profiter est assez savant.

Travaillez donc, ô prince! à vous remplir de sagesse. L'expérience toute seule vous la donnera, pourvu que vous soyez attentif à ce qui se passera devant vos yeux. Mais appliquez-vous de bonne heure : autrement vous vous trouverez aussi peu avancé dans un grand âge, que vous l'avez été dans votre enfance.

« Pensez-vous trouver dans votre vieillesse ce » que vous n'aurez point amassé dans votre jeune » âge (4) »?

« Laissez l'enfance, et vivez : et marchez par les » voies de la prudence (5) ».

(1) *Eccles.* x. 10. — (2) *Prov.* ix. 9. — (3) *Eccli.* xxxiv. 9, 10, 11, 12 : *vers.* lxx. — (4) *Ibid.* xxv. 5. — (5) *Prov.* ix. 6.

### VIII.<sup>e</sup> PROPOSITION.

*Huitième moyen : S'accoutumer à se résoudre par soi-même.*

Il y a ici deux choses : la première, qu'il faut savoir se résoudre : la seconde, qu'il faut savoir se résoudre par soi-même. C'est à ces deux choses qu'il se faut accoutumer de bonne heure.

Il faut donc, premièrement, savoir se résoudre. Ecouter, s'informer, prendre conseil, choisir son conseil, et toutes les autres choses que nous avons vues, ne sont que pour celle-ci ; c'est-à-dire, pour se résoudre.

Il ne faut donc point être de ceux qui, à force d'écouter, de chercher, de délibérer, se confondent dans leurs pensées et ne savent à quoi se déterminer : gens de grandes délibérations et de grandes propositions ; mais de nulle exécution. A la fin tout leur manquera.

« Où il y a beaucoup de discours, beaucoup de » propositions, des raisonnemens infinis, la pau» vreté y sera. L'abondance est dans l'ouvrage (1) ». Il faut conclure et agir.

« Ne soyez pas prompt à parler, et languissant à » faire (2) ». Ne soyez point de ces discoureurs qui ont à la bouche de belles maximes, dont ils ne savent pas faire l'application ; et de beaux raisonnemens politiques, dont ils ne font aucun usage. Prenez votre parti, et tournez-vous à l'action.

« Ne soyez donc point trop juste ni trop sage,

(1) *Prov.* XIV. 23. — (2) *Eccli.* IV. 34.

» de peur qu'à la fin vous ne soyez comme un stu-
» pide (1) », immobile dans l'action, incapable de prendre un dessein.

Cet homme trop juste et trop sage, est un homme qui par foiblesse, et pour ne pouvoir se résoudre, fait scrupule de tout, et trouve des difficultés infinies en toutes choses.

Il y a un certain sens droit, qui fait qu'on prend son parti nettement. « Dieu a fait l'homme droit, et » il s'est embarrassé de questions infinies (2) ». Il reste à notre nature, même après sa chute, quelque chose de cette droiture : c'est par-là qu'il faut se résoudre, et ne point toujours s'abandonner à de nouveaux doutes.

« Qui observe le vent ne semera point; qui con-
» sidère les nuées ne fera jamais sa moisson (3) ». Qui veut trop s'assurer et trop prévoir ne fera rien.

Il n'est pas donné aux hommes de trouver l'assurance entière dans leurs conseils et dans leurs affaires. Après avoir raisonnablement considéré les choses, il faut prendre le meilleur parti, et abandonner le surplus à la Providence.

Au reste, quand on a vu clair, et qu'on s'est déterminé par des raisons solides, il ne faut pas aisément changer. Nous l'avons déjà vu. « Ne tournez
» pas à tout vent, et ne marchez point en toute voie.
» Le pécheur (celui qui se conduit mal) a une
» double langue (4) ». Il dit, et se dédit : il résout d'une façon, et exécute de l'autre. « Soyez ferme

(1) *Eccle.* VII. 17. — (2) *Ibid.* 30. — (3) *Ibid.* XI. 4. — (4) *Eccli.* V. 11.

» dans votre intelligence, et que votre discours soit » un (1) ».

Quand je dis qu'il faut savoir prendre sa résolution, c'est-à-dire, qu'il la faut prendre par soi-même : autrement, nous ne la prenons pas, on nous la donne ; ce n'est pas nous qui nous tournons, on nous tourne.

Revenons toujours à cette parole de David à Salomon (2). « Prenez garde, mon fils, que vous entendiez tout ce que vous faites; et de quel côté » vous aurez à vous tourner ».

« Le sage entend ses voies (3) ». Il a son but, il a ses desseins, il regarde si les moyens qu'on lui propose vont à sa fin. « L'imprudence des fous est » errante ». Faute d'avoir un but arrêté, ils ne savent où aller; et ils vont comme on les pousse.

Qui se laisse ainsi mener, ne voit rien; c'est un aveugle qui suit son guide.

« Que vos yeux précèdent vos pas » : nous a déjà dit le Sage (4). Vos yeux, et non ceux des autres. Faites-vous tout expliquer; faites-vous tout dire : ouvrez les yeux et marchez; n'avancez que par raison.

Ecoutez donc vos amis, et vos conseillers; mais ne vous abandonnez pas à eux. Le conseil de l'Ecclésiastique est admirable (5) : « Séparez-vous de vos » ennemis; prenez garde à vos amis ». Prenez garde qu'ils ne se trompent : prenez garde qu'ils ne vous trompent.

Que si vous suivez à l'aveugle quelqu'un qui aura

(1) *Eccli.* v. 12, *vers.* LXX. — (2) *III. Reg.* II. 3. — (3) *Prov.* XIV. 8. — (4) *Ibid.* IV. 25. — (5) *Eccli.* VI. 13.

l'adresse de vous prendre par votre foible, et de s'emparer de votre esprit ; ce ne sera pas vous qui régnerez : ce sera votre serviteur et votre ministre (*). Et ce que dit le Sage vous arrivera : « Trois choses » émeuvent la terre : la première est un serviteur » qui règne (1) ».

Dans quelle réputation s'étoit mis ce roi de Judée, dont il est écrit dans les Actes (2) : « Hérode étoit en » colère contre les Tyriens et les Sydoniens : ils

(*) Voici les leçons qu'un des instituteurs de Louis XVI donnoit à ce prince, sur le sujet que traite ici Bossuet : « Lorsque nous res» tons dans la route où la Providence elle-même nous a placés, » nous devons compter sur son assistance; car, dès que c'est elle » qui veut que nous soyons dans cette route, il est de sa justice » comme de sa bonté de nous accorder les secours qui nous sont » nécessaires pour que nous y marchions au gré de sa volonté. » Ainsi, vous êtes appelé par la Providence à régner. Tant que vous » régnerez par vous-même, vous êtes en droit de lui demander, et » vous pouvez être certain d'en obtenir toutes les lumières, tous les » moyens dont vous aurez besoin pour bien régner. Mais si ce sont » des favoris ou des ministres, ou la majorité, ou même l'unanimité » d'un conseil qui font tout dans votre royaume, alors ce n'est plus » vous qui régnez ; alors vous voilà hors de la route où la Providence » vous avoit placé ; alors elle ne vous doit plus rien. Ce seroit une » véritable impiété de lui demander de vous aider à bien régner, » quand, contre sa volonté, vous refusez de régner. Sans doute, » vous ne pourrez pas tout prévenir, tout connoître, tout savoir; » aussi aurez-vous un conseil : consultez-en les membres ; mais sou» venez-vous qu'aucun d'eux n'est roi, que c'est vous qui l'êtes ; que » tout doit rouler sur votre tête. Lors donc que vous aurez appris » ce que vous pensiez ne pas savoir ; lorsque vous aurez recueilli les » lumières que vous pensiez vous manquer ; prononcez, décidez en » roi, votre opinion fût-elle contraire à celle de tous ; et soyez sûr » que la Providence sera de votre côté ». *Eloge du P. Berthier*, par Montjoye ; *Paris, de l'Imprim. royale*, 1817 ; pag. 99 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(1) *Prov.* XXX. 21, 22. — (2) *Act.* XII. 20.

» vinrent à lui tous ensemble ; et ayant gagné Blas-
» tus, chambellan du roi, ils obtinrent ce qu'ils
» voulurent ».

On vient au prince par cérémonie ; en effet, on traite avec le ministre. Le prince a les révérences ; le ministre a l'autorité effective.

On rougit encore pour Assuérus roi de Perse, quand on lit dans l'histoire la facilité avec laquelle il se laisse mener par Aman son favori (1).

« Etablissez-vous donc un conseil en votre cœur :
» car vous n'en trouverez point de plus fidèle. L'es-
» prit d'un homme attentif à ses affaires, lui rap-
» porte plus de nouvelles que sept sentinelles posées
» dans des lieux éminens (2) ». On ne peut trop vous répéter ce conseil du Sage.

Il est malaisé dans votre jeunesse que vous ne croyiez quelqu'un ; car l'expérience manque dans cet âge : les passions y sont trop impétueuses ; les délibérations y sont trop promptes. Mais si vous voulez devenir bientôt capable d'agir par vous-même, croyez de telle manière que vous vous fassiez expliquer les raisons de tout ; accoutumez-vous à goûter les bonnes. « Faites-vous instruire dans votre jeu-
» nesse : et jusqu'aux cheveux blancs votre sagesse
» croîtra (3) ».

Et remarquez ici que la véritable sagesse doit toujours croître ; mais elle doit commencer par la docilité. C'est pourquoi nous avons ouï Salomon, au commencement de son règne, et dans sa première jeunesse, demander un cœur docile. Et le

(1) *Esth.* III. 8. — (2) *Eccli.* XXXVII. 17, 18 ; *vers.* LXX. — (3) *Ibid.* VI. 18.

livre de la Sagesse lui fait dire : « J'étois un enfant » ingénieux, et j'avois eu en partage une bonne » ame (1) »; c'est-à-dire portée au bien, et capable de prendre conseil.

Il parvint en peu de temps, par ce moyen, au plus haut degré de sagesse. Il vous en arrivera autant. Si vous écoutez au commencement, bientôt vous mériterez qu'on vous écoute. Si vous êtes quelque temps docile, vous deviendrez bientôt maître et docteur.

IX.^e PROPOSITION.

*Neuvième moyen: Eviter les mauvaises finesses.*

Nous en avons déjà vu une belle idée dans ces mots de l'Ecclésiastique (2) : « Il y a des hommes rusés » et artificieux, qui se mêlent d'enseigner les autres, » et qui sont inutiles à eux-mêmes; il y a des raffi- » neurs odieux dans leurs discours, et à qui tout » manque ». A force de raffiner ils sortent du bon sens, et tout leur échappe.

Ce que j'appelle ici mauvaises finesses, ce ne sont pas seulement les finesses grossières, ou les raffinemens trop subtils, mais en général toutes les finesses qui usent de mauvais moyens.

Elles ne manquent jamais d'embarrasser celui qui s'en sert. « Qui marche droitement, se sauvera; qui » cherche les voies détournées, tombera dans quel- » qu'une », dit le plus sage des rois (3).

Il n'y a rien qui se découvre plus tôt que les mauvaises finesses. « Celui qui marche simplement,

(1) *Sap.* VIII. 19. — (2) *Eccli.* XXXVII. 21, 22, 23; *vers.* LXX. — (3) *Prov.* XXVIII. 18.

» marche

» marche en assurance : celui qui pervertit ses voies,
» sera bientôt découvert (1) ».

Le trompeur ne manque jamais d'être le premier trompé. « Les voies du méchant le tromperont : le » trompeur ne gagnera rien (2) ». Et encore : « Qui » creuse une fosse tombera dedans : qui rompt une » haie, un serpent le mord (3) ».

Ecoutez la vive peinture, que nous fait le Sage, du fourbe et de l'imposteur (4). « Le fourbe et l'infi- » dèle a des paroles trompeuses : il cligne les yeux : » il marche sur les pieds : il fait signe des doigts », (il a des intelligences secrètes avec tout le monde :) « son cœur perverti machine toujours quelques » tromperies ; il fait mille querelles, et brouille les » meilleurs amis. Il périra bientôt ; une chute préci- » pitée le brisera, et il n'y aura plus de remède ».

Si une telle conduite est odieuse dans les particuliers, combien plus est-elle indigne du prince, qui est le protecteur de la bonne foi !

Souvenez-vous de cette parole vraiment noble et vraiment royale du roi Jean, qui, sollicité de violer un traité, répondit : « Si la bonne foi étoit périe par » toute la terre, elle devroit se retrouver dans le » cœur et dans la bouche des rois ».

« Les méchans sont abominables aux rois ; les » trônes sont affermis par la justice. Les lèvres justes » sont les délices des rois ; qui parle sincèrement, en » sera aimé (5) ».

Voilà comme agit un roi quand il songe à ce qu'il est, et qu'il veut agir en roi.

(1) *Prov.* x. 9. — (2) *Ibid.* xii. 26, 27. — (3) *Eccles.* x. 8. — (4) *Prov.* vi. 12, 13, 14, 15. — (5) *Ibid.* xvi. 12, 13.

### X.e PROPOSITION.

*Modèle de la finesse, et de la sagesse véritable, dans la conduite de Saül et de David : pour servir de preuve et d'exemple à la proposition précédente.*

Nous pouvons connoître la différence des sages véritables, d'avec les trompeurs, par l'exemple de Saül et de David.

Les commencemens de Saül sont magnifiques; il craignoit le fardeau de la royauté; il étoit caché dans sa maison, et à peine le put-on trouver quand on l'élut (1). Après son élection, il y vivoit dans la même simplicité, et appliqué aux mêmes travaux qu'auparavant. Le besoin de l'Etat l'oblige à user d'autorité; il se fait obéir par son peuple; il défait les ennemis, son cœur s'enfle; il oublie Dieu (2).

La jalousie s'empare de son esprit. Il avoit aimé David (3) : il ne le peut plus souffrir, après que ses services lui ont acquis beaucoup de gloire. Il n'ose chasser de la Cour un si grand homme, de peur de faire crier contre lui-même; mais il l'éloigne, sous prétexte de lui donner un commandement considérable (4). Par-là il lui fait trouver les moyens d'augmenter sa réputation, et de lui rendre de nouveaux services.

Enfin ce prince jaloux se résout à perdre David; et il ne voit pas qu'il perd lui-même le meilleur serviteur qu'il ait dans tout son royaume. Sa jalousie lui fournit de noirs artifices pour réussir dans ce

(1) *I. Reg.* x. 21, *etc.* xi. 5. — (2) *Ibid.* xi, xii, xiii, xiv, xv. — (3) *Ibid.* xvi. 21. — (4) *Ibid.* xviii. 7, 8, 9, 13, *etc.*

dessein. « Il lui promet sa fille ; mais afin qu'elle lui » soit une occasion de ruine. Il lui fait dire par ses » courtisans : Vous plaisez au roi, et tous ses mi- » nistres vous aiment (1) » ; mais tout cela pour le perdre. Sous prétexte de lui faire honneur, il l'expose à des occasions hasardeuses, et l'engage dans des périls presque inévitables. « Vous serez mon » gendre, dit-il, si vous tuez cent Philistins. David » le fit, et Saül lui donna sa fille. Mais il vit que le » Seigneur étoit avec David : il le craignit, et il le » haït toute sa vie (2) ».

Son fils Jonathas, qui aimoit David, fit ce qu'il put pour appaiser son père jaloux. Saül dissimule, et trompe son propre fils, pour mieux tromper David. Il le fait revenir à la Cour. David se signale par de nouvelles victoires ; et la jalousie transporte de nouveau Saül. Pendant que David jouoit de la lyre devant lui, il le veut percer de sa lance. David s'enfuit, et il est contraint de se dérober de la Cour (3).

Saül le rappelle par de nouvelles caresses, et lui tend toujours de nouveaux piéges. David s'enfuit de nouveau (4).

Le malheureux roi, qui voyoit la gloire de David s'augmenter toujours ; et que ses serviteurs, jusqu'à ses propres parens, et son fils même, aimoient un homme en effet si accompli, leur parla en ces termes (5) : « Ecoutez, enfans de Jémini : (il étoit » lui-même de cette race) est-ce le fils d'Isaï qui vous » donnera des champs et des vignes, ou qui vous

(1) *I. Reg.* XVIII. 21, 22. — (2) *Ibid.* 25, 26, 27, 28, 29. — (3) *Ibid.* XIX. — (4) *Ibid.* XX. — (5) *Ibid.* XXII. 7, 8.

» fera capitaines et généraux des armées? Pourquoi » avez-vous tous conjuré contre moi, et que personne ne m'avertit où est le fils d'Isaï, avec qui » mon propre fils est lié d'amitié? Aucun de vous » n'a pitié de moi, ni ne m'avertit de ce qui se passe. » On aime mieux servir mon sujet rebelle, qui fait » de continuelles entreprises contre ma vie ».

Il ne pouvoit parler plus artificieusement, pour intéresser tous ses serviteurs dans la perte de David. Il trouve des flatteurs qui entrent dans ses injustes desseins. David, très-fidèle au roi, est traité comme un ennemi public. « Les Ziphéens vinrent avertir » Saül que David étoit caché parmi eux dans une » forêt. Et Saül leur dit : Bénis soyez-vous de par le » Seigneur, vous qui avez seuls déploré mon sort. » Allez, préparez tout avec soin; n'épargnez pas » vos peines : recherchez curieusement où il est, et » qui l'aura vu. Car c'est un homme rusé, qui sait » bien que je le hais. Pénétrez toutes ses retraites; » rapportez-moi des nouvelles certaines, afin que » j'aille avec vous. Fût-il caché dans la terre, je » l'en tirerai, et je le poursuivrai dans tout le pays » de Juda (1) ».

Que d'artifices, que de précautions, que de dissimulations, que d'accusations injustes ! Mais que d'ordres précis donnés, et avec combien d'attention et de vigilance ! Tout cela pour opprimer un sujet fidèle.

Voilà ce qui s'appelle des finesses pernicieuses. Mais nous allons voir en David une sagesse véritable.

(1) *I. Reg.* XXIII. 19, 20, 21, 22, 23.

Plus Saül tâchoit, en le flattant, de faire qu'il s'oubliât lui-même, et s'emportât à des paroles orgueilleuses ; plus sa modestie naturelle lui en inspiroit de respectueuses. « Qui suis-je ? et de quelle » importance est ma vie ? Quelle est ma parenté en » Israël, afin que je puisse espérer d'être le gendre » du roi (1) » ? Et encore : « Vous semble-t-il que ce » soit peu de chose, que d'être le gendre du roi ? » Pour moi, je suis un homme pauvre, et ma for- » tune est basse (2) ».

Il ne se défendit jamais des malices de Saül par aucune voie violente. Il ne se rendoit redoutable que par sa prudence, qui lui faisoit tout prévoir. « Il agissoit prudemment dans toutes ses voies, et le » Seigneur étoit avec lui. Saül vit qu'il étoit pru- » dent, et il le craignoit (3) ».

Il avoit des adresses innocentes, pour échapper des mains d'un ennemi si artificieux et si puissant. Il se faisoit descendre secrètement par une fenêtre ; et les satellites de Saül ne trouvoient dans son lit, où ils le cherchoient, qu'une statue bien couverte, qui lui avoit servi à dérober sa fuite à ses domestiques (4).

S'il se servoit de sa prudence pour se précautionner contre la jalousie du roi, il s'en servoit encore plus contre les ennemis de l'Etat. « Quand les Phi- » listins marchoient en campagne, David les obser- » voit mieux que tous les autres capitaines de Saül ; » et son nom se rendoit célèbre (5) ».

Comme il étoit bon ami et reconnoissant, il se fit

(1) *I. Reg.* XVIII. 18. — (2) *Ibid.* 23. — (3) *Ibid.* 14, 15. — (4) *Ibid.* XIX. 11, 12, *etc.* — (5) *Ibid.* XVIII. 30.

des amis fidèles qui ne le trompèrent jamais. Samuel lui donna retraite dans la maison des prophètes (1). Achimélech le grand prêtre ayant été tué pour avoir servi David innocemment, il sauva son fils Abiathar: « Demeurez avec moi, lui dit-il, j'aurai le même » soin de votre vie que de la mienne, et nous nous » sauverons tous deux ensemble (2) ». Abiathar, gagné par un traitement si honnête, ne manqua jamais à David.

Son habileté et sa vertu lui gagnèrent tellement Jonathas fils de Saül, que, loin de vouloir entrer dans les desseins sanguinaires du roi son père, il n'oublia jamais rien pour sauver David (3). En quoi il rendoit service à Saül même, qu'il empêchoit de tremper ses mains dans le sang innocent.

Quoiqu'il sût que Jonathas ne le trompoit pas; comme il connoissoit mieux Saül que lui, il ne se reposoit pas tout-à-fait sur les assurances que lui donnoit son ami. « Jonathas lui dit (4) : Vous ne » mourrez point; mon père ne fera ni grande ni » petite chose qu'il ne me la découvre : m'auroit-il » caché ce seul dessein? cela ne sera pas. Mais David » lui dit : Votre père sait que vous m'honorez de » votre bienveillance; et il dit en lui-même : Je ne » me découvrirai point à Jonathas, de peur de le » contrister. Vive le Seigneur, et vive votre ame! Il » n'y a qu'un petit espace entre moi, et la mort ».

Afin donc de ne se point tromper dans les desseins de Saül, il donna des moyens à Jonathas pour les

(1) *I. Reg.* XIX. 18, 19, 20. — (2) *Ibid.* XXII. 23. — (3) *Ibid.* XIX *et* XX. — (4) *Ibid.* XX. 2, 3.

découvrir; et ils convinrent entr'eux d'un signal que Jonathas donneroit à David dans le péril (1).

Comme il vit qu'il n'y avoit rien à espérer de Saül, il pourvut à la sûreté de son père et de sa mère, qu'il mit entre les mains du roi de Moab: « jusqu'à ce que je sache, dit-il (2), ce que Dieu » aura ordonné de moi ». Voilà un homme qui pense à tout, et qui choisit bien ses protecteurs. Car le roi de Moab ne le trompa point. Par ce moyen, il n'eut plus à penser qu'à lui-même. Et il n'y a rien de plus industrieux ni de plus innocent que fut alors toute sa conduite.

Contraint de se réfugier dans les terres d'Achis roi des Philistins, les satrapes vinrent dire au roi: « Voilà David ce grand homme, qui a défait tant » de Philistins (3) ». David fit réflexion sur ces discours, et sut si bien faire l'insensé, qu'Achis, au lieu de le craindre et de l'arrêter, le fit chasser de sa présence, et lui donna moyen de se sauver.

Environné trois à quatre fois par toute l'armée de Saül, il trouve moyen de se dégager, et d'avoir deux fois Saül entre ses mains (4).

Alors se vérifia ce que David a lui-même si souvent chanté dans ses Psaumes (5) : « Le méchant est tombé » dans la fosse qu'il a creusée: il a été pris dans les » lacets qu'il a tendus ».

Quand ce fidèle sujet se vit maître de la vie de son roi, il n'en tira autre avantage, que celui de lui faire connoître combien profondément il le respectoit, et de confondre les calomnies de ses enne-

(1) *I. Reg.* XX. 5, 6, 20, 21, 22. — (2) *Ibid.* XXII. 3, 4. — (3) *Ibid.* XXI. 11, 12, *etc.* — (4) *Ibid.* XXIV *et* XXVI. — (5) *Ps.* VII. 16. IX. 16, *etc.*

mis. « Il lui cria de loin (1) : Mon seigneur, et mon » roi, pourquoi écoutez-vous les poroles des mé» chans qui vous disent : David attente contre votre » vie ? Ne voyez-vous pas vous-même que le Sei» gneur vous a mis entre mes mains ? Et j'ai dit : A » Dieu ne plaise, que j'étende ma main sur l'oint du » Seigneur. Reconnoissez donc, ô mon roi, que je » n'ai point de mauvais dessein, et que je n'ai man» qué en rien à ce que je vous dois. C'est vous qui » voulez me perdre. Que le Seigneur juge entre » vous et moi, et qu'il me fasse justice quand il lui » plaira. Mais à Dieu ne plaise que ma main attente » sur votre personne. Contre qui vous acharnez» vous, roi d'Israël ! contre qui vous acharnez-vous ? » contre un chien mort, contre un ver de terre. » Que le Seigneur soit juge entre vous et moi, et » qu'il protège ma cause, et me délivre de vos » mains ».

Par cette sage et irréprochable conduite, il contraignoit son ennemi à reconnoître sa faute. « Vous » êtes plus juste que moi, lui dit Saül (2) ».

La colère de ce roi injuste ne s'appaisa pas pour cela. « David, toujours poursuivi, dit en lui-même (3) : » Je tomberai un jour entre les mains de Saül ; il » vaut mieux que je me sauve en la terre des Phi» listins ; et que Saül, désespérant de me trouver » dans le royaume d'Israël, se tienne en repos ».

Enfin il fit son traité avec Achis roi de Geth ; et se ménagea tellement que, sans jamais rien faire

(1) *I. Reg.* XXIV. 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16. — (2) *Ibid.* 18. — (3) *Ibid.* XXVII. 1.

contre son roi, et contre son peuple, il s'entretint toujours dans les bonnes grâces d'Achis (1).

Vous voyez Saül et David, tous deux avisés et habiles, mais d'une manière bien différente. D'un côté, une intention perverse: de l'autre, une intention droite. D'un côté, Saül, un grand roi, qui, ne donnant nulles bornes à sa malice, emploie tout sans réserve pour perdre un bon serviteur dont il est jaloux : de l'autre côté, David, un particulier abandonné et trahi, se fait une nécessité de ne se défendre que par les moyens licites, sans manquer à ce qu'il doit à son prince et à son pays. Et cependant la sagesse véritable, renfermée dans des bornes si étroites, est supérieure à la fausse, qui n'oublie rien pour se satisfaire.

## ARTICLE III.

*Des curiosités et connoissances dangereuses ; et de la confiance qu'on doit mettre en Dieu.*

### I.re PROPOSITION.

*Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses.*

Telles sont les consultations des devins et des astrologues : chose que l'ambition et la foiblesse des grands leur fait si souvent rechercher.

« Qu'il ne se trouve personne parmi vous qui con-
» sulte les devins, ni qui croie aux songes et aux

(1) *I. Reg.* XXVII *et* XXVIII.



» augures. Qu'il n'y ait ni enchanteur, ni devin, » ni aucun qui se mêle d'évoquer les morts. Le Seigneur a toutes ces choses en exécration. Il a détruit, pour ces crimes, les peuples qu'il a livrés » entre vos mains. Soyez parfaits et sans tache devant le Seigneur votre Dieu. Les nations que vous » détruirez écoutent les devins et ceux qui tirent » des augures. Mais pour vous, vous avez été instruits » autrement par le Seigneur votre Dieu. Il veut que » vous ne sachiez la vérité que par lui seul : et s'il » ne veut pas vous la découvrir, il n'y a qu'à s'abandonner à sa providence (1) ».

Les astrologues sont compris dans ces malédictions de Dieu. Voici comme il parle aux Chaldéens, inventeurs de l'astrologie, en laquelle ils se glorifioient (2). « Le glaive de Dieu sur les Chaldéens, » dit le Seigneur, et sur les habitans de Babylone; » sur leurs princes et sur leurs sages. Le glaive de » Dieu sur leurs devins, qui deviendront fous : le » glaive sur leurs braves, qui trembleront : le glaive » sur leurs chevaux, sur leurs chariots, et sur tout » le peuple : ils seront tous comme des femmes : le » glaive sur leurs trésors, qui seront pillés ».

Il n'y a rien de plus foible ni de plus timide, que ceux qui se fient aux pronostics : trompés dans leurs vains présages, ils perdent cœur, et demeurent sans défense.

Ainsi périt Babylone, la mère des astrologues, au milieu de ses réjouissances, et des triomphes que lui chantoient ses devins. Isaïe, prévoyant sa prise,

(1) *Deut.* XVIII. 10, 11, 12, 13, 14. — (2) *Jerem.* L. 35, 36, 37.

lui parle en ces termes : « Viens, dit-il (1), avec tes » enchantemens et tes maléfices, dans lesquels tu » t'es exercée dès ta jeunesse ; pour voir s'ils te ser- » viront, ou te rendront plus puissante. Te voilà à » bout de tous tes conseils, que tu fondois sur des » pronostics. Appelle tous tes devins, qui obser- » voient sans cesse le ciel, qui contemploient les » astres, qui comptoient les mois, et faisoient des » supputations si exactes pour t'annoncer l'avenir. » Qu'ils te sauvent des mains de tes ennemis? Ils » sont comme de la paille que le feu dévore ; ils ne » peuvent se sauver eux-mêmes de la flamme ».

Ceux qui se vantent de prédire les événemens incertains, se font semblables à Dieu. Car écoutez comme il parle (2). « Qui est celui qui appelle, et » qui compte au commencement toutes les races » futures? Moi le Seigneur, qui suis le premier et le » dernier : qui suis devant et après.

» Amenez-moi vos dieux, ô gentils, dit le Sei- » gneur, que je leur fasse leur procès. Parlez, si » vous avez quelque chose à dire, dit le roi de Jacob ; » qu'ils viennent, et qu'ils vous annoncent l'avenir. » Découvrez-nous les choses futures, et nous vous » tiendrons pour des dieux (3) ».

Et encore (4) : « Ecoutez, maison d'Israël : Voici » ce que dit le Seigneur : Ne marchez point dans les » voies des gentils ; ne craignez point les signes du » ciel que les gentils craignent : la loi de ces peuples » est vaine ».

Les gentils ignorans adoroient les planètes et les

(1) *Isa.* XLVII. 12, 13, 14. — (2) *Ibid.* XLI. 4. — (3) *Ibid.* 21, 22, 23. — (4) *Jerem.* X. 1, 2, 3.

autres astres; leur attribuoient des empires, des vertus, et des influences divines, par lesquelles ils dominoient sur le monde, et en régloient les événemens; leur assignoient des temps et des lieux, où ils exerçoient leur domination. L'astrologie judiciaire est un reste de cette doctrine, autant impie que fabuleuse. Ne craignez donc ni les éclipses, ni les comètes, ni les planètes, ni les constellations que les hommes ont composées à leur fantaisie, ni ces conjonctions estimées fatales, ni les lignes formées sur les mains ou sur le visage, et les images nommées *Talismans*, imprégnées des vertus célestes. Ne craignez ni les figures, ni les horoscopes, ni les présages qui en sont tirés. Toutes ces choses, où l'on n'allègue pour toute raison que des paroles pompeuses, au fond sont des rêveries que les affronteurs vendent cher aux ignorans.

Ces sciences curieuses, qui servent de couverture aux sortiléges et aux maléfices, sont condamnées dans tous les Etats, et néanmoins souvent recherchées par les princes qui les défendent. Malheur à eux, malheur encore une fois! Ils veulent savoir l'avenir, c'est-à-dire, pénétrer le secret de Dieu. Ils tomberont dans la malédiction de Saül. Ce roi avoit défendu les devins, et il les consulte. Une femme devineresse lui dit, sans le connoître (1): « Vous savez que » Saül a exterminé les devins, et vous venez me » tenter pour me perdre? Vive le Seigneur, répondit Saül, il ne vous arrivera aucun mal. La femme » lui dit : Qui voulez-vous que je vous évoque? » Evoquez-moi Samuel, répondit Saül. La femme

(1) *I. Reg.* XXVIII. 9, 10, *etc.*

» ayant vu Samuel, s'écria de toute sa force : Pour-
» quoi m'avez-vous trompée ? Vous êtes Saül. Saül
» lui dit : Ne craignez rien : qu'avez-vous vu ? Je
» vois quelque chose de divin qui s'élève de terre.
» Saül répliqua : Quelle est sa figure ? Un vieillard
» s'élève, dit-elle, revêtu d'un manteau. Il comprit
» que c'étoit Samuel, et se prosterna la face contre
» terre. Alors Samuel dit à Saül : Pourquoi troublez-
» vous mon repos en m'évoquant ? Et que vous sert
» de m'interroger, après que le Seigneur s'est retiré
» de vous, pour aller à celui que vous enviez ? Le
» Seigneur fera suivant que je vous l'ai dit de sa
» part : il vous ôtera votre royaume, et le donnera
» à David ; parce que vous n'avez pas obéi à la pa-
» role du Seigneur, et n'avez pas satisfait sa juste
» colère contre Amalec. C'est la cause de tous les
» maux qui vous arrivent aujourd'hui. Et le Sei-
» gneur livrera avec vous le peuple d'Israël aux
» Philistins : demain vous et vos enfans serez avec
» moi ». C'est-à-dire, vous serez parmi les morts.

A cette terrible sentence, Saül tomba de frayeur, et il étoit hors de lui-même (1). Et le lendemain la prédiction fut accomplie (2).

Il n'étoit pas au pouvoir d'une enchanteresse d'évoquer une ame sainte ; ni au pouvoir du démon, qui a paru selon quelques-uns, sous la forme de Samuel, de dire si précisément l'avenir. Dieu conduisoit cet événement, et vouloit nous apprendre que, quand il lui plaît, il permet qu'on trouve la vérité par des moyens illicites, pour la juste punition de ceux qui s'en servent.

(1) *I. Reg.* XXVIII. 20, 21. — (2) *Ibid.* XXXI.

Ne vous étonnez donc pas de voir arriver quelquefois ce qu'ont prédit les astrologues. Car, sans recourir au hasard, parce que ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu; songez que, par un terrible jugement, Dieu même livre à la séduction ceux qui la cherchent. Il abandonne le monde, c'est-à-dire, ceux qui aiment le monde, à des esprits séducteurs dont les hommes ambitieux et vainement curieux sont le jouet. Ces esprits trompeurs et malins amusent et déçoivent par mille illusions les ames curieuses, et par-là crédules. Un de leurs secrets est l'astrologie, et les autres genres de divinations, qui réussissent quelquefois, selon que Dieu trouve juste de livrer ou à l'erreur, ou à de justes supplices, une folle curiosité.

C'est ainsi que Saül trouva dans sa curiosité la sentence de sa mort. C'est ainsi que Dieu doubla son supplice, le punissant non-seulement par le mal même qui lui arriva, mais encore par la prévoyance. Si c'est un genre de punition, de livrer les hommes curieux à des terreurs furieuses, c'en est un autre de les livrer à de flatteuses espérances. Enfin leur crédulité, qui fait qu'ils se fient à d'autres qu'à Dieu, mérite d'être punie de plusieurs manières; c'est-à-dire, non-seulement par le mensonge, mais encore par la vérité; afin que leur téméraire curiosité leur tourne à mal en toutes façons.

C'est ce qu'enseigne saint Augustin, fondé sur les Ecritures, dans le deuxième livre de la *Doctrine chrétienne*, ch. XX et suivans.

Gardez-vous bien, ô rois, ô grands de la terre, d'approcher de vous ces trompeurs et ces ignorans,

que l'on appelle devins; « qui vous font des raison-
» nemens, et vous donnent des décisions de ce qu'ils
» ignorent », dit le plus sage des rois (1).

Ne cherchez point parmi eux des interprètes de vos songes, comme s'ils étoient mystérieux. « Celui » qui s'y fie est un insensé : une vaine espérance, et » le mensonge, est son partage. Celui qui s'arrête à » ces trompeuses visions, ressemble à l'homme qui » embrasse une ombre, et qui court après le vent. » Un homme croit voir un autre homme devant » lui dans son sommeil, et prend pour vérité une » creuse et vaine ressemblance ». (Ce ne sont que vapeurs impures, qui s'élèvent dans le cerveau, d'une nourriture mal digérée.) « Espérez-vous épu» rer vos pensées par ce mélange confus d'imagina» tions, ou que le mensonge vous instruise de la » vérité. La divination est une erreur; les augures » une tromperie, et les songes un mensonge et une » illusion. Il n'appartient qu'au Très-haut d'envoyer » de véritables visions : et tout le reste ressemble » aux fantaisies qu'une femme enceinte se met dans » l'esprit. N'y mettez point votre cœur, si vous ne » voulez être le jouet d'une honteuse foiblesse, d'une » folle crédulité, et d'une espérance trompeuse (2) ».

### II.^e PROPOSITION.

*On ne doit pas présumer des conseils humains, ni de leur sagesse.*

« L'homme sait à peine les choses passées, qui lui » découvrira les choses futures (3) » ?

(1) *Prov.* XXIII. 6. — (2) *Eccli.* XXXIV. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — (3) *Eccles.* X. 14.

Ainsi « qui se fie en son cœur, est fou (1) ». Et encore : « Ne vous élevez pas dans votre cœur » comme un taureau furieux, de peur que cette » pensée ne vous dévore. Vos feuilles seront man- » gées, vos fruits tomberont; vous demeurerez un » bois sec; votre gloire et votre force s'évanoui- » ront (2) ».

Les Egyptiens se piquoient d'une sagesse extraordinaire dans leurs conseils. Voici comme Dieu leur parle (3) : « Les princes de Tanis, sages conseillers » de Pharaon, lui ont donné des conseils extrava- » gans. Comment dites-vous à Pharaon : Je suis le » fils des sages, le fils de ces anciens rois renommés » par leur prudence. Où sont maintenant vos sages? » Qu'ils vous disent ce que le Dieu des armées a » ordonné de l'Egypte. Les princes de Tanis ont » perdu l'esprit : les princes de Memphis se sont » trompés, et ils ont trompé l'Egypte, eux en qui » elle se fioit comme en ses remparts. Le Seigneur a » répandu au milieu d'eux l'esprit de vertige : la » tête leur a tourné : et ils font errer l'Egypte, » comme un ivrogne qui chancelle, et tournoie en » vomissant. L'Egypte ne fera plus rien : elle ne fera » ni grandes ni petites choses. On la verra étonnée, » et tremblante comme une femme. Tous ceux qui » la verront, trembleront à la vue des desseins que » Dieu a sur elle ».

Quand on voit ses ennemis prendre de foibles conseils, il ne faut pas pour cela s'enorgueillir,

(1) *Prov.* XXVIII. 26. — (2) *Eccli.* VI. 2, 3, *sec.* LXX. — (3) *Is.* XIX. 11, 12, *etc.*

mais

mais songer que c'est le Seigneur qui leur envoie cet esprit d'égarement pour les punir, et craindre un semblable jugement.

S'il se retire, dit le saint prophète (1), « la sagesse » des sages périt, et l'intelligence des prudens est » obscurcie ».

« C'est lui qui réduit à rien les conseils profonds, » et qui rend inutiles les grands de la terre (2) ».

Tremblez donc devant lui, et gardez-vous de présumer de la sagesse humaine.

### III.e PROPOSITION.

*Il faut consulter Dieu par la prière, et mettre en lui sa confiance, en faisant ce qu'on peut de son côté.*

Nous avons vu que c'est Dieu qui donne la sagesse. Nous venons de voir que c'est Dieu qui l'ôte aux superbes. Il faut donc la lui demander humblement.

C'est ce que nous enseigne l'Ecclésiastique, lorsqu'après nous avoir prescrit, dans le chap. XXXVII tant de fois cité, tout ce que peut faire la prudence, il conclut ainsi (3) : « Mais par-dessus tout, priez le » Seigneur, afin qu'il dirige vos pas à la vérité ». Lui seul la connoît à fond; c'est à lui seul qu'il en faut demander l'intelligence.

Mais qui demande de Dieu la sagesse, doit faire de son côté tout ce qu'il peut. C'est à cette condition qu'il permet de prendre confiance à sa puissance et à sa bonté. Autrement, c'est tenter Dieu, et s'imaginer vainement qu'il enverra ses anges pour nous

(1) *Is.* XXIX. 14. — (2) *Ibid.* XL. 23. — (3) *Eccli.* XXXVII. 19.

soutenir, quand nous nous serons précipités nous-mêmes; ainsi que Satan osoit le conseiller à Jésus-Christ (1).

## ARTICLE IV.

*Conséquences de la doctrine précédente : de la majesté, et de ses accompagnemens.*

### I.re PROPOSITION.

*Ce que c'est que la majesté.*

Je n'appelle pas majesté, cette pompe qui environne les rois, ou cet éclat extérieur qui éblouit le vulgaire. C'est le rejaillissement de la majesté, et non pas la majesté elle-même.

La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince.

Dieu est infini, Dieu est tout. Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public; tout l'Etat est en lui; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Quelle grandeur qu'un seul homme en contienne tant !

La puissance de Dieu se fait sentir en un instant de l'extrémité du monde à l'autre : la puissance royale agit en même temps dans tout le royaume.

(1) *Matt.* IV. 6, 7.

Elle tient tout le royaume en état, comme Dieu y tient tout le monde.

Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant : que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion.

Considérez le prince dans son cabinet. De là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces et les armées par mer et par terre. C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature.

« Quel mouvement se fait, dit saint Augustin (1), » au seul commandement de l'Empereur ? Il ne fait » que remuer les lèvres, il n'y a point de plus léger » mouvement, et tout l'empire se remue. C'est, dit-» il, l'image de Dieu, qui fait tout par sa parole. Il a » dit, et les choses ont été faites ; il a commandé, et » elles ont été créées ».

On admire ses œuvres ; la nature est une matière de discourir aux curieux. « Dieu leur donne le monde » à méditer ; mais ils ne découvriront jamais le se-» cret de son ouvrage depuis le commencement » jusqu'à la fin (2) ». On en voit quelque parcelle ; mais le fond est impénétrable. Ainsi est le secret du prince.

Les desseins du prince ne sont bien connus que par l'exécution. Ainsi se manifestent les conseils de Dieu : jusque-là, personne n'y entre, que ceux que Dieu y admet.

(1) *Aug. in Ps.* CXLVIII, *n.* 2; *tom.* IV, *col.* 1673. — (2) *Eccles.* III. 11.

Si la puissance de Dieu s'étend partout, la magnificence l'accompagne. Il n'y a endroit de l'univers où il ne paroisse des marques éclatantes de sa bonté. Voyez l'ordre, voyez la justice, voyez la tranquillité dans tout le royaume : c'est l'effet naturel de l'autorité du prince.

Il n'y a rien de plus majestueux que la bonté répandue : et il n'y a point de plus grand avilissement de la majesté, que la misère du peuple causée par le prince.

Les méchans ont beau se cacher, la lumière de Dieu les suit partout ; son bras va les atteindre jusqu'au haut des cieux, et jusqu'au fond des abîmes. « Où irai-je devant votre esprit, et où fuirai-je devant votre face ? Si je monte au ciel, vous y êtes ; » si je me jette au fond des enfers, je vous y trouve ; » si je me lève le matin, et que j'aille me retirer » sur les mers les plus éloignées, c'est votre main » qui me mène là, et votre main droite me tient. » Et j'ai dit : Peut-être que les ténèbres me couvriront : mais la nuit a été un jour autour de moi. » Devant vous les ténèbres ne sont pas ténèbres, la » nuit est éclairée comme le jour : l'obscurité et la » lumière ne sont qu'une même chose (1) ». Les méchans trouvent Dieu partout, en haut et en bas, nuit et jour ; quelque matin qu'ils se lèvent, il les prévient ; quelque loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux.

Ainsi Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes. Il a des yeux et des mains partout. Nous avons vu que les oiseaux du ciel lui

(1) *Ps.* CXXXVIII. 7, 8, 9, *etc.*

rapportent ce qui se passe. Il a même reçu de Dieu, par l'usage des affaires, une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue? ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde : ils vont les déterrer au fond des abîmes. Il n'y a point d'asile assuré contre une telle puissance.

Enfin ramassez ensemble les choses si grandes et si augustes que nous avons dites, sur l'autorité royale. Voyez un peuple immense réuni en une seule personne : voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue : voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'Etat, renfermée dans une seule tête : vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez l'idée de la majesté royale.

Dieu est la sainteté même, la bonté même, la puissance même, la raison même. En ces choses est la majesté de Dieu. En l'image de ces choses est la majesté du prince.

Elle est si grande cette majesté, qu'elle ne peut être dans le prince comme dans sa source; elle est empruntée de Dieu, qui la lui donne pour le bien des peuples, à qui il est bon d'être contenu par une force supérieure.

Je ne sais quoi de divin s'attache au prince, et inspire la crainte aux peuples. Que le roi ne s'oublie pas pour cela lui-même. « Je l'ai dit, c'est Dieu » qui parle; Je l'ai dit : Vous êtes des dieux, et » vous êtes tous enfans du Très-haut; mais vous » mourrez comme des hommes, et vous tomberez » comme les grands (1) ». Je l'ai dit, Vous êtes des

(1) *Ps.* LXXXI. 6, 7.

dieux : c'est-à-dire : Vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. Vous êtes les enfans du Très-haut : c'est lui qui a établi votre puissance, pour le bien du genre humain. Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme des hommes, vous tomberez comme les grands. La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune à la fin les égale tous.

O rois! exercez donc hardiment votre puissance; car elle est divine, et salutaire au genre humain; mais exercez-la avec humilité. Elle vous est appliquée par le dehors. Au fond, elle vous laisse foibles; elle vous laisse mortels; elle vous laisse pécheurs, et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte.

II.e PROPOSITION.

*La magnanimité, la magnificence, et toutes les grandes vertus conviennent à la majesté.*

A la grandeur conviennent les choses grandes : à la grandeur la plus éminente, les choses les plus grandes, c'est-à-dire, les grandes vertus.

Le prince doit penser de grandes choses. « Le » prince pensera des choses dignes d'un prince (1) ».

Les pensées vulgaires déshonorent la majesté. Saül est élu roi; en même temps, Dieu qui l'a élu, « lui change le cœur, et il devint un autre » homme (2) ».

Taisez-vous, pensées vulgaires; cédez aux pensées royales.

(1) *Is.* XXXII. 8. — (2) *I. Reg.* X. 6, 9.

Les pensées royales sont celles qui regardent le bien général; les grands hommes ne sont pas nés pour eux-mêmes : les grandes puissances, que tout le monde regarde, sont faites pour le bien de tout le monde.

Le prince est par sa charge, entre tous les hommes, le plus au-dessus des petits intérêts, le plus intéressé au bien public : son vrai intérêt est celui de l'Etat. Il ne peut donc prendre des desseins trop nobles, ni trop au-dessus des petites vues et des pensées particulières.

Ce Saül, changé en un autre homme, dans le temps qu'il fut fidèle à la grâce de son ministère, étoit au-dessus de tout.

Au-dessus de la royauté, dont il appréhende le fardeau, et dont il méprise le faste (1). Nous l'avons déjà vu.

Au-dessus des sentimens de vengeance. A un jour de victoire, où tout le peuple lui veut immoler ses ennemis; il offre à Dieu un sacrifice de clémence (2).

Au-dessus de lui-même, et de tous les sentimens que le sang inspire : prêt à dévouer pour le peuple sa propre personne, et celle de Jonathas son fils bien-aimé (3).

Que dirons-nous de David, à qui on donne cette belle et juste louange (4). « Le roi mon seigneur ressemble à un ange de Dieu : il n'est ému ni du bien ni du mal qu'on dit de lui ». Il va toujours au bien public; soit que les hommes ingrats blâ-

(1) *I. Reg.* x, xi. — (2) *Ibid.* xi. 12, 13. — (3) *Ibid.* xiv. 41. — (4) *II. Reg.* xiv. 17.

ment sa conduite; soit qu'elle trouve les louanges dont elle est digne.

Voilà la véritable magnanimité, que les louanges n'enflent point, que le blâme n'abat point, que la seule vérité touche.

On abandonne avec joie toute sa fortune à la conduite d'un tel prince. « Vous êtes comme un ange » de Dieu; faites de moi tout ce qu'il vous plaira », lui dit Miphiboseth (1), petit-fils de Saül, trahi par Siba son serviteur.

En effet David n'étoit plein que de grandes choses, de Dieu et du bien public.

Nous avons vu que, malgré les rebellions et l'ingratitude de son peuple, il se dévoue pour lui à la vengeance divine, comme étant le seul coupable. « Frappez, Seigneur, frappez ce coupable, et épar» gnez le peuple innocent (2) ».

Combien sincèrement avoue-t-il sa faute, chose si rare à un roi. Avec quel zèle la répare-t-il! « J'ai » péché, dit-il (3), d'avoir fait le dénombrement du » peuple. O Seigneur! pardonnez-moi; car j'ai agi » trop follement ».

Nous lui avons vu mépriser sa vie en cent combats: et après, nous l'avons vu se mettre au-dessus de la gloire de combattre, en se conservant pour son Etat.

Mais combien est-il au-dessus du ressentiment et des injures? Nous avons admiré sa joie, quand Abigaïl l'empêcha de se venger de sa propre main. Nous l'avons vu épargner et défendre contre les siens, Saül son persécuteur, quoiqu'il sût qu'en se

(1) *II. Reg.* XIX. 27. — (2) *Ibid.* XXIV. 17. — (3) *Ibid.*

vengeant il s'assuroit la couronne, dont la succession lui appartenoit. Quelle hauteur de courage, de se mettre si aisément au-dessus de la douceur de régner, et de celle de la vengeance !

Quand Saül et Jonathas furent tués, David les pleure tous deux ; David chante leur louange. Ce n'est pas seulement Jonathas, son intime ami, dont il déplore la perte : il pleure son persécuteur. « Saül » et Jonathas, tous deux aimables et couverts de » gloire, toujours unis dans leur vie, n'ont pas été » séparés à la mort. Filles d'Israël, pleurez Saül qui » vous habilloit de pourpre, par qui vous aviez des » parures d'or » ; et le reste (1).

Il ne tait point les vertus d'un prédécesseur injuste, qui a fait tout ce qu'il a pu pour le perdre : il les célèbre, il les immortalise par une poésie incomparable.

Il ne pleure pas seulement Saül ; il le venge, et punit de mort celui qui s'étoit vanté de l'avoir tué. « Je l'ai percé de mon épée, disoit ce traître (2), » après lui avoir ôté le diadême de dessus la tête, et » le bracelet qu'il avoit au bras ; pour vous apporter » ces marques royales, à vous mon seigneur ».

Ces riches présens ne sauvèrent pas ce parricide. « Pourquoi n'as-tu pas craint de mettre la main sur » l'oint du Seigneur (3) » ?

Que ce soit si vous voulez l'intérêt de la royauté qui lui ait fait venger son prédécesseur : toujours est-ce un sentiment au-dessus des pensées vulgaires, que David banni, loin de témoigner de la joie d'une mort qui le délivroit d'un si puissant ennemi et lui

(1) *II. Reg.* I. 17, 23, 24, *etc.* — (2) *Ibid.* 10. — (3) *Ibid.* 14.

mettoit le diadême sur la tête, la venge sur l'heure, et assure le repos public avec la vie des rois.

Il avoit encore un redoutable ennemi; c'étoit un fils de Saül, qui partageoit le royaume : il sembloit que la politique le pouvoit porter à ménager davantage celui qui le défit de Saül; mais ce grand courage ne veut point être délivré de ses ennemis par des attentats et par des crimes.

En effet quelque temps après, des méchans lui apportèrent la tête de ce second ennemi. « Voilà, » lui dirent-ils (1), la tête d'Isboseth, fils de Saül, » qui en vouloit à votre vie; mais le Seigneur vous » en a vengé. David dit : Vive le Seigneur qui m'a dé- » livré de tout péril; j'ai fait mourir celui qui croyoit » m'apporter une nouvelle agréable en m'annon- » çant la mort de Saül : il trouva la mort lui-même » au lieu de la récompense qu'il espéroit : combien » plus vous dois-je ôter de la terre, vous qui avez » tué dans son lit un homme innocent »?

Il les fit mourir aussitôt, et fit attacher en lieu public leurs mains sanguinaires, et leurs pieds qui avoient couru au meurtre; afin que tout Israël connût qu'il ne vouloit point de tels services.

Et ce qui montre qu'il agit en tout par les motifs les plus nobles, c'est le soin qu'il prend des restes de la maison de Saül (2). « Reste-t-il encore quelqu'un » de la maison de Saül, afin que je lui fasse du bien » pour l'amour de Jonathas »? Il trouva Miphiboseth, fils de Jonathas, à qui il donna sa table, après lui avoir rendu toutes les terres de sa maison.

Au lieu que les rois d'une nouvelle famille ne

(1) *II. Reg.* IV. 8, 9, 10, 11, 12. — (2) *Ibid.* IX. 1, 7, 8, 9.

songent qu'à affoiblir et à détruire les restes des maisons qui ont été sur le trône devant eux; David soutient et relève la maison de Saül et de Jonathas.

En un mot, toutes les actions et toutes les paroles de David respirent je ne sais quoi de si grand, et par conséquent de si royal, qu'il ne faut que lire sa vie, et écouter ses discours, pour prendre l'idée de la magnanimité.

A la magnanimité répond la magnificence, qui joint les grandes dépenses aux grands desseins.

David nous en est encore un beau modèle. Ses victoires étoient marquées par les dons magnifiques qu'il faisoit au sanctuaire, qu'il enrichissoit des dépouilles des royaumes subjugués (1).

La belle chose de voir ce grand homme, après avoir achevé glorieusement tant de guerres, passer sa vieillesse à faire les préparatifs, et les desseins de ce magnifique temple, que son fils bâtit après sa mort.

« Il assembla à grands frais tout ce qu'il y avoit de » plus excellens ouvriers; il amassa des poids im- » menses de fer et d'airain; les cèdres qu'il fit venir » n'avoient point de prix : il consacra à ce grand » ouvrage cent mille talens d'or, et dix millions de » talens d'argent; le reste étoit innombrable. Salo- » mon mon fils est jeune; et la maison, disoit-il, » que je veux bâtir, doit être renommée par tout » l'univers : ainsi je lui en veux préparer toute la » dépense (2) ».

Après de si magnifiques préparatifs il croyoit n'a-

(1) *II. Reg.* VIII. 11. *I. Par.* XVIII. 11. — (2) *I. Par.* XXII. 1, 2, 3, 4, 5, 14.

voir rien fait. « J'ai offert, dit-il (1), à Dieu toutes » ces choses dans ma pauvreté ». Il trouve pauvre tout ce qu'il a préparé, parce que cette dépense royale n'égaloit pas ses désirs ni ses idées; tant il les avoit grandes.

On parlera plus commodément en un autre endroit des magnificences de Salomon, et des autres grands rois de Juda. Et pour définir en quoi consiste la magnificence, on verra qu'elle paroît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique; dans les ouvrages qui attirent de la gloire à la nation, qui impriment du respect aux sujets et aux étrangers, et rendent immortels les noms des princes.

(1) *I. Par.* XXII. 14.

# LIVRE SIXIÈME.

## LES DEVOIRS DES SUJETS ENVERS LE PRINCE, ÉTABLIS PAR LA DOCTRINE PRÉCÉDENTE.

## ARTICLE PREMIER.

### *Du service qu'on doit au prince.*

#### I.re PROPOSITION.

*On doit au prince les mêmes services qu'à sa patrie.*

PERSONNE n'en peut douter, après que nous avons vu que tout l'Etat est en la personne du prince. En lui est la puissance : en lui est la volonté de tout le peuple : à lui seul appartient de faire tout conspirer au bien public. Il faut faire concourir ensemble le service qu'on doit au prince, et celui qu'on doit à l'Etat, comme choses inséparables.

#### II.e PROPOSITION.

*Il faut servir l'Etat, comme le prince l'entend.*

Car nous avons vu qu'en lui réside la raison qui conduit l'Etat.

Ceux qui pensent servir l'Etat autrement qu'en servant le prince, et en lui obéissant, s'attribuent

une partie de l'autorité royale : ils troublent la paix publique, et le concours de tous les membres avec le chef.

Tels étoient les enfans de Sarvia, qui, par un faux zèle, vouloient perdre ceux à qui David avoit pardonné. « Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfans » de Sarvia? Vous m'êtes aujourd'hui un satan (1) ».

Le prince voit de plus loin et de plus haut : on doit croire qu'il voit mieux; et il faut obéir sans murmure, puisque le murmure est une disposition à la sédition.

Le prince sait tout le secret et toute la suite des affaires : manquer d'un moment à ses ordres, c'est mettre tout en hasard. « David dit à Amasa : As- » semblez l'armée dans trois jours, et rendez-vous » près de moi en même temps. Amasa alla donc » assembler l'armée, et demeura plus que le roi n'a- » voit ordonné. Et David dit à Abisaï : Séba nous » fera plus de mal qu'Absalon : allez vite avec les » gens qui sont près de ma personne, et poursui- » vez-le sans relâche (2) ».

Amasa n'avoit pas compris que l'obéissance consiste dans la ponctualité.

### III.e PROPOSITION.

*Il n'y a que les ennemis publics, qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat.*

Dans le style ordinaire de l'Ecriture, les ennemis de l'Etat sont appelés aussi les ennemis du roi. Nous avons déjà remarqué que Saül appelle ses en-

(1) *II. Reg.* XIX. 22. — (2) *Ibid.* XX. 4, 5, 6.

nemis, les Philistins ennemis du peuple de Dieu (1). David ayant défait les Philistins : « Dieu, dit-il (2), » a défait mes ennemis ». Et il n'est pas besoin de rapporter plusieurs exemples d'une chose trop claire pour être prouvée.

Il ne faut donc point penser, ni qu'on puisse attaquer le peuple sans attaquer le roi, ni qu'on puisse attaquer le roi sans attaquer le peuple.

C'étoit une illusion trop grossière, que ce discours que faisoit Rabsacé, général de l'armée de Sennachérib roi d'Assyrie. Son maître l'avoit envoyé pour exterminer Jérusalem, et transporter les Juifs hors de leur pays. Il fait semblant d'avoir pitié du peuple réduit à l'extrémité par la guerre, et tâche de le soulever contre son roi Ezéchias. Voici comme il parle devant tout le peuple aux envoyés de ce prince (3) : « Ce n'est pas à Ezéchias votre maître » que le roi mon maître m'a envoyé ; il m'a envoyé » à ce pauvre peuple, réduit à se nourrir de ses ex» crémens. Puis il cria à tout le peuple : Ecoutez » les paroles du grand roi le roi d'Assyrie : Voici » ce que dit le roi : Qu'Ezéchias ne vous trompe pas ; » car il ne pourra vous délivrer de ma main. Ne » l'écoutez pas ; mais écoutez ce que dit le roi des » Assyriens : faites ce qui vous est utile, et venez à » moi. Chacun de vous mangera de sa vigne et de » son figuier, et boira de l'eau de sa citerne, jus» qu'à ce que je vous transporte à une terre aussi » bonne et aussi fertile que la vôtre, abondante en » vin, en blé, en miel, en olives, et en toutes sortes

(1) *I. Reg.* XIV. 24. — (2) *II. Reg.* V. 20. — (3) *IV. Reg.* XVIII. 27, 28, 29, *etc.*

» de fruits : N'écoutez donc plus Ezéchias qui vous » trompe ».

Flatter le peuple, pour le séparer des intérêts de son roi, c'est lui faire la plus cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à ses autres maux.

Que les peuples détestent donc les Rabsace, et tous ceux qui font semblant de les aimer, lorsqu'ils attaquent leur roi. On n'attaque jamais tant le corps, que quand on l'attaque dans la tête, quoiqu'on paroisse pour un temps flatter les autres parties.

### IV.e PROPOSITION.

*Le prince doit être aimé comme un bien public, et sa vie est l'objet des vœux de tout le peuple.*

De là ce cri de Vive le roi, qui a passé du peuple de Dieu à tous les peuples du monde. A l'élection de Saül, au couronnement de Salomon, au sacre de Joas, on entend ce cri de tout le peuple, Vive le roi, vive le roi, vive le roi David, vive le roi Salomon (1).

Quand on abordoit les rois, on commençoit par ces vœux : « O roi, vivez à jamais (2). Dieu conserve » votre vie, ô roi mon seigneur ».

Le prophète Baruch commande, pendant la captivité, à tout le peuple, de « prier pour la vie du » roi Nabuchodonosor, et pour la vie de son fils » Baltasar (3) ».

Tout le peuple « offroit des sacrifices au Dieu du

(1) *I. Reg.* x. 24. *III. Reg.* I. 31, 34, 39. *IV. Reg.* XI. 12. — (2) *II. Esdr.* II. 3. — (3) *Baruc* I. 11.

» ciel,

» ciel, et prioit pour la vie du roi, et celle de ses » enfans (1) ».

Saint Paul nous a commandé de prier pour les puissances (2), et a mis dans leur conservation celle de la tranquillité publique.

On juroit par la vie du roi, comme par une chose sacrée; et les Chrétiens, si religieux à ne point jurer par les créatures, ont révéré ce serment, adorant les ordres de Dieu dans le salut et la vie des princes. Nous en avons vu les passages.

Le prince est un bien public que chacun doit être jaloux de se conserver. « Pourquoi nos frères » de Juda nous ont-ils dérobé le roi, comme si » c'étoit à eux seuls de le garder (3) » ? et le reste que nous avons vu.

De là ces paroles, déjà remarquées. « Le peuple » dit à David (4) : Vous ne combattrez pas avec » nous; il vaut mieux que vous demeuriez dans la » ville pour nous sauver tous ».

La vie du prince est regardée comme le salut de tout le peuple : c'est pourquoi chacun est soigneux de la vie du prince, comme de la sienne, et plus que de la sienne.

« L'oint du Seigneur, que nous regardions comme » le souffle de notre bouche (5) »; c'est-à-dire, qui nous étoit cher comme l'air que nous respirons. C'est ainsi que Jérémie parle du roi.

« Les gens de David lui dirent : Vous ne viendrez » plus avec nous à la guerre, pour ne point éteindre » la lumière d'Israël (6) ».

(1) *I. Esdr.* VI. 10. — (2) *I. Tim.* II. 2. — (3) *II. Reg.* XIX. 41, *etc.* — (4) *Ibid.* XVIII. 3. — (5) *Jerem. Lam.* IV. 20. — (6) *II. Reg.* XXI. 17.

Voyez comme on aime le prince; il est la lumière de tout le royaume. Qu'est-ce qu'on aime davantage que la lumière? Elle fait la joie et le plus grand bien de l'univers.

Ainsi un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de tout l'Etat, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie, et plus que sa vie.

### V.e PROPOSITION.

*La mort du prince est une calamité publique: et les gens de bien la regardent comme un châtiment de Dieu sur tout le peuple.*

Quand la lumière est éteinte, tout est en ténèbres, tout est en deuil.

C'est toujours un malheur public, lorsqu'un Etat change de main; à cause de la fermeté d'une autorité établie, et de la foiblesse d'un règne naissant.

C'est une punition de Dieu pour un Etat, lorsqu'il change souvent de maître. « Les péchés de la » terre, dit le Sage (1), sont causes que les princes » sont multipliés : la vie du conducteur est prolon- » gée, afin que la sagesse et la science abonde ». C'est un malheur à un Etat d'être privé des conseils et de la sagesse d'un prince expérimenté; et d'être soumis à de nouveaux maîtres, qui souvent n'apprennent à être sages qu'aux dépens du peuple.

Ainsi quand Josias eut été tué dans la bataille de Mageddo, « toute la Judée et tout Jérusalem le » pleurèrent, principalement Jérémie, dont tous

(1) *Prov.* XXVIII. 2.

» les musiciens et les musiciennes chantent encore » à présent les lamentations sur la mort de Jo» sias (1) ».

Et ce ne sont pas seulement les bons princes, comme Josias, dont la mort est réputée un malheur public; le même Jérémie déplore encore la mort de Sédécias; de ce Sédécias dont il est écrit, « qu'il » avoit mal fait aux yeux du Seigneur; et qu'il n'a» voit pas respecté la face de Jérémie, qui lui par» loit de la part de Dieu (2) ». Loin de respecter ce saint prophète, il l'avoit persécuté (3). Et toutefois après la ruine de Jérusalem, où Sédécias fait prisonnier eut les yeux crevés; Jérémie, qui déplore les maux de son peuple, déplore comme un des plus grands malheurs le malheur de Sédécias. « L'oint du » Seigneur, qui étoit comme le souffle de notre » bouche, a été pris pour nos péchés : lui à qui » nous disions : Nous vivrons sous votre ombre » parmi les gentils (4) ». Un roi captif, un roi dépouillé de ses Etats, et même privé de la vue, est regardé comme le soutien et la consolation de son peuple captif avec lui. Ce reste de majesté sembloit encore répandre un certain éclat sur la nation désolée : et le peuple, touché des malheurs de son prince, les déplore plus que les siens propres. « Le » Seigneur, dit-il (5), a renversé sa maison; il a » oublié les fêtes et les sabbats de Sion; le roi et le » pontife ont été l'objet de sa fureur. Les portes de » Jérusalem sont abattues : Dieu a livré son roi et » ses princes aux gentils ».

(1) *II. Paralip.* XXXV. 24. — (2) *Ibid.* XXXVI. 12. — (3) *Jerem.* XXVII *et* XXXVIII. — (4) *Jerem. Lam.* IV. 20. — (5) *Ibid.* II. 6, 9.

Le prophète regarde le malheur du prince comme un malheur public, et un châtiment de Dieu sur tout le peuple : même le malheur d'un prince méchant ; car il ne perd pas par ses crimes la qualité d'oint du Seigneur, et la sainte onction qui l'a consacré le rend toujours vénérable.

C'est pourquoi David pleure avec tout le peuple la mort de Saül, quoique méchant. « Tes princes » sont morts sur tes montagnes, ô Israël ! Comment » les forts ont-ils été tués ? Ne portez point cette » nouvelle dans Geth : ne l'annoncez point dans les » rues d'Ascalon, de peur que les femmes des Phi- » listins ne s'en réjouissent ; de peur que ce ne soit » un sujet de joie aux filles des incirconcis. Mon- » tagnes de Gelboé, que la rosée ni la pluie ne » distillent plus sur vous, que vos champs stériles » ne portent plus de quoi offrir des prémices ; puis- » que sur vous sont tombés les boucliers des forts, » le bouclier de Saül, comme s'il n'avoit pas été » oint de l'huile sacrée (1) ». Et le reste que nous avons déjà rapporté.

C'est ainsi que la mort du prince, quoique méchant, quoique réprouvé, fait la joie des ennemis de l'Etat, et la douleur de ses sujets. Tout le pleure ; tout est en deuil pour sa mort : et il faut que les choses les plus insensibles, comme les montagnes, et enfin que toute la nature s'en ressente.

(1) *II. Reg.* I. 19, 20, 21.

## VI.e PROPOSITION.

*Un homme de bien préfère la vie du prince à la sienne, et s'expose pour le sauver.*

Nous l'avons vu : le peuple va combattre, il ne se soucie pas de son péril, pourvu que le prince soit en sûreté (1).

La manière dont on fait la garde autour du prince, à la ville et à la campagne, le fait voir. Quand David entra de nuit dans la tente de Saül, il fallut passer au travers d'Abner, et de tout le peuple, qui reposoit autour de lui (2). Et David ayant pris la coupe du roi et sa pique (3), pour montrer qu'il avoit été maître de sa vie, « crie de loin à Abner » et à tout le peuple (4) : Abner, êtes-vous un homme? » Pourquoi gardez-vous si mal le roi votre maître? » quelqu'un est entré dans sa tente pour le tuer. » Vive le Seigneur, vous méritez tous la mort, vous » tous qui gardez si mal le roi votre maître, l'oint » du Seigneur? Regardez où est sa pique et sa » coupe ».

Le peuple doit garder le prince; le peuple campe autour de lui; il faut avoir enfoncé tout le camp, avant qu'on puisse venir au prince : on doit veiller afin que le prince repose en sûreté; qui néglige de le garder est digne de mort.

Quand le roi étoit à la ville, le peuple et les grands mêmes couchoient à sa porte. « Urie (quoi- » qu'il fût homme de commandement) couchoit à

(1) *II. Reg.* XVIII et XXI. — (2) *I. Reg.* XXVI. 7. — (3) *Ibid.* 12. — (4) *Ibid.* 14, 15, 16.

» la porte du palais royal, avec les autres serviteurs » du roi son maître (1) ».

Durant la rebellion d'Absalon, Ethaï Gethéen marchoit devant lui à la tête de six cents hommes de Geth, tous braves soldats. C'étoit des troupes étrangères, dont David vouloit éprouver la fidélité, et il dit à Ethaï (2) : « Pourquoi venir avec nous? » Retournez, et attachez-vous au nouveau roi. » Vous êtes étranger, et vous êtes sorti de votre » pays : vous arrivâtes hier, et dès aujourd'hui vous » marcherez avec nous? Pour moi, j'irai où je dois » aller; mais vous, allez, remenez vos frères, et le » Seigneur récompensera la fidélité et la recon- » noissance que vous m'avez témoignée. Ethaï ré- » pondit au roi : Vive le Seigneur, et vive le roi » mon maître, en quelque lieu que vous soyez, ô » roi mon seigneur, j'y serai avec vous; et je ne » vous quitterai ni à la vie ni à la mort. David lui » dit : Venez ». A la réponse qu'il lui fit, il le connut pour un homme qui savoit ce que c'étoit de servir les rois.

## ARTICLE II.

### *De l'obéissance due au prince.*

#### I.re PROPOSITION.

*Les sujets doivent au prince une entière obéissance.*

Si le prince n'est ponctuellement obéi, l'ordre public est renversé, et il n'y a plus d'unité; par

(1) *II. Reg.* XI. 9. — (2) *Ibid.* XV. 19, 20, 21, 22.

conséquent plus de concours ni de paix dans un Etat.

C'est pourquoi nous avons vu, que quiconque désobéit à la puissance publique est jugé digne de mort. « Qui sera orgueilleux, et refusera d'obéir » au commandement du pontife, et à l'ordonnance » du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du mi- » lieu d'Israël (1) ».

C'est pour empêcher ce désordre que Dieu a ordonné les puissances ; et nous avons ouï saint Paul dire en son nom (2) : « Que toute ame soit soumise » aux puissances supérieures ; car toute puissance » est de Dieu : il n'y en a point que Dieu n'ait or- » donnée. Ainsi, qui résiste à la puissance, résiste » à l'ordre de Dieu ».

« Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux » puissances, de leur obéir ponctuellement, d'être » prêts à toute bonne œuvre (3) ».

Dieu a fait les rois et les princes ses lieutenans sur la terre, afin de rendre leur autorité sacrée et inviolable. C'est ce qui fait dire au même saint Paul, « qu'ils sont ministres de Dieu (4) » : conformément à ce qui est dit dans le livre de la Sagesse (5), « que » les princes sont ministres de son royaume ».

De là saint Paul conclut (6) « qu'on leur doit obéir » par nécessité, non-seulement par la crainte de la » colère, mais encore par l'obligation de la con- » science ».

Saint Pierre a dit aussi (7) : « Soyez soumis pour

(1) *Deut.* XVII. 12. — (2) *Rom.* XIII. 1, 2. — (3) *Tit.* III. 1. — (4) *Rom.* XIII. 4. — (5) *Sap.* VI. 6. — (6) *Rom.* XIII. 5. — (7) *I. Petr.* II. 13, 14, 15.

» l'amour de Dieu à l'ordre qui est établi parmi les » hommes. Soyez soumis au roi, comme à celui qui » a la puissance suprême; et aux gouverneurs, » comme étant envoyés de lui, parce que c'est la » volonté de Dieu ».

A cela se rapporte, comme nous avons déjà vu, ce que disent ces deux apôtres, « que les serviteurs » doivent obéir à leurs maîtres, quand même ils se- » roient durs et fâcheux (1). Non à l'œil et pour » plaire aux hommes, mais comme si c'étoit à » Dieu (2) ».

Tout ce que nous avons vu pour montrer que la puissance des rois est sacrée, confirme la vérité de ce que nous disons ici : et il n'y a rien de mieux fondé sur la parole de Dieu, que l'obéissance qui est due par principe de religion, et de conscience, aux puissances légitimes.

Au reste, quand Jésus-Christ dit aux Juifs : « Ren- » dez à César, ce qui est dû à César (3) » ; il n'examina pas comment étoit établie la puissance des Césars : c'est assez qu'il les trouvât établis et régnans : il vouloit qu'on respectât dans leur autorité l'ordre de Dieu, et le fondement du repos public.

### II.e PROPOSITION.

*Il n'y a qu'une exception à l'obéissance qu'on doit au prince ; c'est quand il commande contre Dieu.*

La subordination le demande ainsi. « Obéissez » au roi, comme à celui à qui appartient l'autorité » suprême; et au gouverneur, comme à celui qu'il

(1) *I. Petr.* II. 18. — (2) *Ephes.* VI. 5. *Colos.* III. 22, 23. — (3) *Matth.* XXII. 21.

» vous envoie (1) ». Et encore : « Il y a divers degrés ; » l'un est au-dessus de l'autre ; le puissant a un plus » puissant qui lui commande, et le roi commande » à tous les sujets (2) ».

L'obéissance est due à chacun selon son degré ; et il ne faut point obéir au gouverneur, au préjudice des ordres du prince.

Au-dessus de tous les empires est l'empire de Dieu. C'est à vrai dire le seul empire absolument souverain, dont tous les autres relèvent ; et c'est de lui que viennent toutes les puissances.

Comme donc on doit obéir au gouverneur, si dans les ordres qu'il donne il ne paroît rien de contraire aux ordres du roi ; ainsi doit-on obéir aux ordres du roi, s'il n'y paroît rien de contraire aux ordres de Dieu.

Mais par la même raison, comme on ne doit pas obéir au gouverneur contre les ordres du roi ; on doit encore moins obéir au roi, contre les ordres de Dieu.

C'est alors qu'a lieu seulement cette réponse que les apôtres font aux magistrats (3) : « Il faut obéir » à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

### III.e PROPOSITION.

*On doit le tribut au prince.*

Si, comme nous avons vu, on doit exposer sa vie pour sa patrie et pour son prince, à plus forte raison doit-on donner une partie de son bien pour sou-

(1) *I. Petr.* II. 13, 14. — (2) *Eccles.* V. 7, 8. — (3) *Act.* V. 29.

tenir les charges publiques. Et c'est ce qu'on appelle ici le tribut.

Saint Jean-Baptiste l'enseigne (1). « Les publi- » cains (c'étoit eux qui recevoient les impôts et les » revenus publics) vinrent à lui pour être baptisés, » et lui demandoient : Maître, que ferons-nous pour » être sauvés » ? Il ne leur dit pas : Quittez vos emplois, car ils sont mauvais et contre la conscience : « mais il leur dit : N'exigez pas plus qu'il » ne vous est ordonné (2) ».

Notre Seigneur le décide. Les pharisiens croyoient que le tribut qu'on payoit par tête à César dans la Judée ne lui étoit pas dû. Ils se fondoient sur un prétexte de religion, disant que le peuple de Dieu ne devoit point payer de tribut à un prince infidèle. Ils voulurent voir ce que diroit notre Seigneur sur ce sujet : parce que, s'il parloit pour César, ce leur étoit un moyen de le décrier parmi le peuple ; et s'il parloit contre César, ils le déféreroient aux Romains. Ainsi ils lui envoyèrent leurs disciples qui lui demandèrent (3) : « Est-il permis » de payer le tribut qu'on exige par tête pour César. » Jésus connoissant leur malice leur dit : Hypo- » crites, pourquoi tâchez-vous de me surprendre? » Montrez-moi une pièce de monnoie. Ils lui don- » nèrent un denier. Et Jésus leur dit : De qui est » cette image et cette inscription ? De César, lui » dirent-ils. Alors il leur dit : Rendez donc à César » ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Comme s'il eût dit : Ne vous servez plus du pré-

(1) *Luc.* III. 12. — (2) *Ibid.* 13. — (3) *Matth.* XXII. 17, 18, 19, 20, 21.

texte de la religion, pour ne point payer le tribut. Dieu a ses droits, séparés de ceux du prince. Vous obéissez à César; la monnoie dont vous vous servez dans votre commerce, c'est César qui la fait battre: s'il est votre souverain, reconnoissez sa souveraineté en lui payant le tribut qu'il impose.

Ainsi les tributs qu'on paie au prince, sont une reconnoissance de l'autorité suprême; et on ne les peut refuser sans rebellion.

Saint Paul l'enseigne expressément (1). « Le prince » est ministre de Dieu; vengeur des mauvaises ac- » tions. Soyez-lui donc soumis par nécessité, non- » seulement par la crainte de la colère du prince, » mais encore par l'obligation de votre conscience. » C'est pourquoi vous lui payez tribut; car ils sont » ministres de Dieu, servant pour cela. Rendez donc » à chacun ce que vous lui devez : le tribut, à qui » est dû le tribut; la taille, à qui elle est due; la » crainte, à qui elle est due; et l'honneur, à qui » est dû l'honneur ».

On voit, par ces paroles de l'Apôtre, qu'on doit payer le tribut au prince religieusement et en conscience; comme on lui doit rendre l'honneur et la sujétion qui est due à son ministère.

Et la raison fait voir que tout l'Etat doit contribuer aux nécessités publiques auxquelles le prince doit pourvoir.

Sans cela, il ne peut ni soutenir ni défendre les particuliers, ni l'Etat même. Le royaume sera en proie, les particuliers périront dans la ruine de l'Etat. De sorte qu'à vrai dire, le tribut n'est autre

(1) *Rom.* XIII. 4, 5, 6, 7.

chose qu'une petite partie de son bien qu'on paie au prince, pour lui donner moyen de sauver le tout.

IV.e PROPOSITION.

*Le respect, la fidélité, et l'obéissance qu'on doit aux rois, ne doivent être altérés par aucun prétexte.*

C'est-à-dire qu'on les doit toujours respecter, toujours servir, quels qu'ils soient, bons ou méchans. « Obéissez à vos maîtres, non-seulement quand ils » sont bons et modérés, mais encore quand ils sont » durs et fâcheux (1) ».

L'état est en péril, et le repos public n'a plus rien de ferme, s'il est permis de s'élever pour quelque cause que ce soit contre les princes.

La sainte onction est sur eux; et le haut ministère qu'ils exercent au nom de Dieu, les met à couvert de toute insulte.

Nous avons vu David, non-seulement refuser d'attenter sur la vie de Saül, mais trembler pour avoir osé lui couper le bord de sa robe, quoique ce fût à bon dessein. « Que j'ose lever ma main contre » l'oint du Seigneur, à Dieu ne plaise. Et le cœur » de David fut frappé, parce qu'il avoit coupé le » bord de la cotte d'armes de Saül (2) ».

Les paroles de saint Augustin sur ce passage sont remarquables. « Vous m'objectez, dit-il à Pétilien, » évêque donatiste (3), que celui qui n'est pas in» nocent ne peut avoir la sainteté. Je vous demande, » si Saül n'avoit pas la sainteté de son sacrement et » de l'onction royale, qu'est-ce qui causoit en lui

(1) *I. Petr.* II. 18. — (2) *I. Reg.* XXIV. 6, 7. — (3) *Lib. II cont. litt. Petil. cap.* XLVIII, *n.* 112; *tom.* IX, *col.* 253.

» de la vénération à David? Car c'est à cause de » cette onction sainte et sacrée, qu'il l'a honoré du- » rant sa vie, et qu'il a vengé sa mort. Et son cœur » frappé trembla, quand il coupa le bord de la robe » de ce roi injuste. Vous voyez donc que Saül, qui » n'avoit point l'innocence, ne laissoit pas d'avoir » la sainteté; non la sainteté de vie, mais la sainteté » du sacrement divin, qui est saint, même dans les » hommes mauvais ».

Il appelle sacrement, l'onction royale; ou parce qu'avec tous les Pères, il donne ce nom à toutes les cérémonies sacrées; ou parce qu'en particulier l'onction royale des rois, dans l'ancien peuple, étoit un signe sacré institué de Dieu, pour les rendre capables de leur charge, et pour figurer l'onction de Jésus-Christ même.

Mais ce qu'il y a ici de plus important, c'est que saint Augustin reconnoît, après l'Ecriture, une sainteté inhérente au caractère royal, qui ne peut être effacée par aucun crime.

C'est, dit-il, cette sainteté que David injustement poursuivi à mort par Saül, David sacré lui-même pour lui succéder, a respectée dans un prince réprouvé de Dieu. Car il savoit que c'étoit à Dieu seul à faire justice des princes; et que c'est aux hommes à respecter le prince, tant qu'il plaît à Dieu de le conserver.

Aussi voyons-nous que Samuel, après avoir déclaré à Saül que Dieu l'avoit rejeté, ne laisse pas de l'honorer. « J'ai mal fait, lui dit Saül (1); mais je » vous prie portez mon péché, et retournez avec moi

(1) *I. Reg.* XV. 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31.

» pour adorer le Seigneur. Samuel lui répondit :
» Je n'irai pas avec vous, parce que vous avez re-
» jeté la parole du Seigneur, et le Seigneur vous a
» aussi rejeté ; il ne veut plus que vous soyez roi.
» Samuel se tournoit pour se retirer, et Saül le prit
» par le haut de son manteau qui se déchira. Sur
» quoi Samuel lui dit : Le Seigneur a séparé de
» vous le royaume d'Israël, et l'a donné à un plus
» homme de bien. Ce Dieu puissant et victorieux ne
» s'en dédira pas; car il n'est pas comme un homme,
» pour se repentir de ses desseins. J'ai péché, ré-
» pondit Saül ; mais honorez-moi devant les séna-
» teurs de mon peuple, et devant tout Israël ; et
» retournez avec moi, afin que j'adore avec vous
» le Seigneur votre Dieu. Alors Samuel suivit Saül,
» et Saül adora le Seigneur ».

On ne peut pas déclarer plus clairement à un prince sa réprobation ; mais Samuel à la fin se laisse fléchir, et consent à honorer Saül devant les grands et devant le peuple ; nous montrant, par cet exemple, que le bien public ne permet pas qu'on expose le prince au mépris.

Roboam traita durement le peuple ; mais la révolte de Jéroboam et des dix tribus qui le suivirent, quoique permise de Dieu en punition des péchés de Salomon, ne laisse pas d'être détestée dans toute l'Ecriture, qui déclare qu'en se révoltant contre la maison de David, ils se révoltoient contre Dieu qui régnoit par elle (1).

Tous les prophètes qui ont vécu sous les méchans rois ; Elie et Elisée sous Achab et sous Jé-

(1) *II. Paralip.* XIII. 5, 6, 7, 8.

zabel en Israël; Isaïe sous Achaz et sous Manassés; Jérémie sous Joachim, sous Jéchonias, sous Sédécias; en un mot, tous les prophètes sous tant de rois impies et méchans, n'ont jamais manqué à l'obéissance, n'y inspiré la révolte, mais toujours la soumission et le respect.

Nous venons d'ouïr Jérémie après la ruine de Jérusalem, et l'entier renversement du trône des rois de Juda, parler encore avec un respect profond de son roi Sédécias. « L'oint du Seigneur, que nous » regardions comme le souffle de notre bouche, a » été pris pour nos péchés, lorsque nous lui di» sions : Nous vivrons sous votre ombre parmi les » gentils (1) ».

Les bons sujets ne se tenoient pas quittes du respect qu'ils devoient à leur roi, après même que son royaume fut renversé, et qu'il fut emmené comme un captif avec tout son peuple. Ils respectoient jusque dans les fers, et après la ruine du royaume le caractère sacré de l'autorité royale.

### V.e PROPOSITION.

*L'impiété déclarée, et même la persécution, n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doivent aux princes.*

Le caractère royal est saint et sacré, même dans les princes infidèles; et nous avons vu que Cyrus est appelé par Isaïe « l'oint du Seigneur (2) ».

Nabuchodonosor étoit impie et orgueilleux jusqu'à vouloir s'égaler à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusoient un culte sacrilége; et

(1) *Jerem. Lam.* IV. 20. — (2) *Is.* XLV. 1.

néanmoins Daniel lui dit ces mots : « Vous êtes le » roi des rois, et le Dieu du ciel vous a donné » le royaume, et la puissance, et l'empire, et la » gloire (1) ».

C'est pourquoi le peuple de Dieu prioit pour la vie de Nabuchodonosor, de Baltasar (2), et d'Assuérus (3).

Achab et Jézabel avoient fait mourir tous les prophètes du Seigneur. Elie s'en plaint à Dieu (4); mais il demeure toujours dans l'obéissance.

Les prophètes durant ce temps font des prodiges étonnans, pour défendre le roi et le royaume (5).

Elisée en fit autant sous Joram fils d'Achab (6), aussi impie que son père.

Rien n'a jamais égalé l'impiété de Manassés, qui pécha et fit pécher Juda contre Dieu, dont il tâcha d'abolir le culte; persécutant les fidèles serviteurs de Dieu, et faisant regorger Jérusalem de leur sang (7). Et cependant Isaïe, et les saints prophètes qui le reprenoient de ses crimes, jamais n'ont excité contre lui le moindre tumulte.

Cette doctrine s'est continuée dans la religion chrétienne.

C'étoit sous Tibère, non-seulement infidèle, mais encore méchant, que notre Seigneur dit aux Juifs: « Rendez à César ce qui est à César (8) ».

Saint Paul appelle à César (9), et reconnoît sa puissance.

(1) *Dan.* II. 37. — (2) *Baruch.* I. 11. — (3) *I. Esdr.* VI. 10. — (4) *III. Reg.* XIX. 10, 14. — (5) *Ibid.* XX. — (6) *IV. Reg.* III. VI, VII. — (7) *Ibid.* XXI. 2, 3, 16. — (8) *Matth.* XXII. 21. — (9) *Act.* XXV. 10, 11, *etc.*

Il fait prier pour les empereurs (1), quoique l'empereur qui régnoit du temps de cette ordonnance fût Néron, le plus impie et le plus méchant de tous les hommes.

Il donne pour but à cette prière la tranquillité publique, parce qu'elle demande qu'on vive en paix, même sous les princes méchans et persécuteurs.

Saint Pierre et lui commandent aux fidèles d'être soumis aux puissances (2). Nous avons vu leurs paroles; et nous avons vu quelles étoient alors les puissances dans lesquelles ces deux saints apôtres faisoient respecter aux fidèles l'ordre de Dieu.

En conséquence de cette doctrine apostolique, les premiers Chrétiens, quoique persécutés durant trois cents ans, n'ont jamais causé le moindre mouvement dans l'Empire. Nous avons appris leurs sentimens par Tertullien, et nous les voyons dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique.

Ils continuoient à prier pour les empereurs, même au milieu des supplices auxquels ils les condamnoient injustement. « Courage, dit Tertul-» lien (3), arrachez, ô bons juges, arrachez aux » Chrétiens une ame qui répand des vœux pour » l'Empereur ».

Constance, fils de Constantin le Grand, quoique protecteur des Ariens et persécuteur de la foi de Nicée, trouva dans l'Eglise une fidélité inviolable.

Julien l'Apostat son successeur, qui rétablit le

(1) *I. Tim.* II. 1, 2. — (2) *Rom.* XIII. 5. *I. Petr.* II. 13, 14, 17, 18. — (3) *Tertul. Apolog. n.* 30.

paganisme condamné par ses prédécesseurs, n'en trouva pas les Chrétiens moins fidèles ni moins zélés pour son service : tant ils savoient distinguer l'impiété du prince, d'avec le sacré caractère de la majesté souveraine.

Tant d'empereurs hérétiques qui vinrent depuis; un Valens, une Justine, un Zénon, un Basilisque, un Anastase, un Héraclius, un Constant, quoiqu'ils chassassent de leur siége les évêques orthodoxes, et même les papes; et qu'ils remplissent l'Eglise de carnage et de sang; ne virent jamais leur autorité attaquée ou affoiblie par les catholiques.

Enfin, durant sept cents ans, on ne voit pas seulement un seul exemple, où l'on ait désobéi aux empereurs sous prétexte de religion. Dans le huitième siècle tout l'Empire demeure fidèle à Léon Isaurien, chef des Iconoclastes, et persécuteur des fidèles. Sous Constantin Copronyme son fils, qui succéda à son hérésie et à ses violences aussi bien qu'à sa couronne, les fidèles d'Orient n'opposèrent que la patience à la persécution. Mais dans la chute de l'Empire, lorsque les césars suffisoient à peine à défendre l'Orient où ils s'étoient renfermés; Rome, abandonnée près de deux cents ans à la fureur des Lombards, et contrainte d'implorer la protection des Français, fut obligée de s'éloigner des empereurs.

On pâtit long-temps avant que d'en venir à cette extrémité; et on n'y vint enfin, que quand la capitale de l'Empire fut regardée par ses empereurs, comme un pays exposé en proie, et laissé à l'abandon.

### VI.e PROPOSITION.

*Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes, que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans murmure, et des prières pour leur conversion.*

Quand Dieu voulut délivrer les Israélites de la tyrannie de Pharaon, il ne permit pas qu'ils procédassent par voie de fait contre un roi dont l'inhumanité envers eux étoit inouie. Ils demandèrent avec respect la liberté de sortir, et d'aller sacrifier à Dieu dans le désert.

Nous avons vu que les princes doivent écouter même les particuliers; à plus forte raison doivent-ils écouter le peuple, qui leur porte avec respect ses justes plaintes par les voies permises. Pharaon, tout endurci et tout tyran qu'il étoit, ne laissoit pas du moins d'écouter les Israélites. Il écoutoit Moïse et Aaron (1). « Il reçut à son audience les magistrats du peuple d'Israël, qui vinrent se plaindre » à lui avec de grands cris, et lui disoient : Pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs (2) » ?

Qu'il soit donc permis au peuple oppressé de recourir au prince par ses magistrats, et par les voies légitimes : mais que ce soit toujours avec respect.

Les remontrances pleines d'aigreur et de murmure, sont un commencement de sédition qui ne doit pas être souffert. Ainsi les Israélites murmuroient contre Moïse, et ne lui ont jamais fait une remontrance tranquille (3).

(1) *Exod.* v, VII. — (2) *Ibid.* v. 15. — (3) *Num.* XI, XIII, XIV, XX, XXI, *etc.*

Moïse ne cessa jamais de les écouter, de les adoucir, de prier pour eux, et donna un mémorable exemple de la bonté que les princes doivent à leur peuple; mais Dieu, pour établir l'ordre, fit de grands châtimens de ces séditieux.

Quand je dis que ces remontrances doivent être respectueuses, j'entends qu'elles le soient effectivement, et non-seulement en apparence, comme celles de Jéroboam et des dix tribus, qui dirent à Roboam : « Votre père nous a imposé un joug insupportable : diminuez un peu un joug si pesant, » et nous vous serons fidèles sujets (1) ».

Il y avoit dans ces remontrances quelque marque extérieure de respect, en ce qu'ils ne demandoient qu'une petite diminution, et promettoient d'être fidèles. Mais faire dépendre leur fidélité de la grâce qu'ils demandoient, c'étoit un commencement de mutinerie.

On ne voit rien de semblable dans les remontrances que les Chrétiens persécutés faisoient aux empereurs. Tout y est soumis, tout y est modeste; la vérité de Dieu y est dite avec liberté; mais ces discours sont si éloignés des termes séditieux, qu'encore aujourd'hui on ne peut les lire, sans se sentir porté à l'obéissance.

L'impératrice Justine, mère et tutrice de Valentinien II, voulut obliger saint Ambroise à donner une église aux Ariens qu'elle protégeoit, dans la ville de Milan, résidence de l'Empereur. Tout le peuple se réunit avec son évêque, et assemblé à l'église il attendoit l'événement de cette affaire.

(1) *III. Reg.* XII. 4. *II. Par.* X. 4.

Saint Ambroise ne sortit jamais de la modestie d'un sujet et d'un évêque. Il fit ses remontrances à l'Empereur. « Ne croyez pas, lui disoit-il (1), que » vous ayez pouvoir d'ôter à Dieu ce qui est à lui. » Je ne puis pas vous donner l'église que vous de» mandez : mais si vous la prenez, je ne dois pas ré» sister ». Et encore (2) : « Si l'Empereur veut avoir les » biens de l'Eglise, il peut les prendre; personne de » nous ne s'y oppose : qu'il nous les ôte, s'il veut; je » ne les donne pas; mais je ne les refuse pas.

» L'Empereur, ajoutoit-il (3), est dans l'Eglise; » mais non au-dessus de l'Eglise. Un bon empereur, » loin de rejeter le secours de l'Eglise, le recherche. » Nous disons ces choses avec respect; mais nous » nous sentons obligés de les exposer avec liberté ».

Il contenoit le peuple assemblé tellement dans le respect, qu'il n'échappa jamais une parole insolente. On prioit, on chantoit les louanges de Dieu, on attendoit son secours.

Voilà une résistance digne d'un chrétien et d'un évêque. Cependant parce que le peuple étoit assemblé avec son pasteur, on disoit au palais que ce saint pasteur aspiroit à la tyrannie. Il répondit (4) : « J'ai une défense; mais dans les prières des pau» vres. Ces aveugles et ces boiteux, ces estropiés et » ces vieillards, sont plus forts que les soldats les » plus courageux ». Voilà les forces d'un évêque, voilà son armée.

Il avoit encore d'autres armes, la patience et

(1) *Ambr. Ep.* XXI, *al.* XIII; *n.* 16, 22; *tom.* II, *col.....* — (2) *Ambr. orat.* de Basilicis non tradendis. *n.* 33 : *tom.* II, *col.* 872. — (3) *Ibid. n.* 36; *col.* 873. — (4) *Ibid. n.* 33; *col.* 873.

les prières qu'il faisoit à Dieu. « Puisqu'on appelle » cela une tyrannie, j'ai des armes, disoit-il (1); j'ai » le pouvoir d'offrir mon corps en sacrifice. Nous » avons notre tyrannie et notre puissance. La puis- » sance d'un évêque est sa foiblesse. Je suis fort » quand je suis foible, disoit saint Paul ».

En attendant la violence dont l'Eglise étoit menacée, le saint évêque étoit à l'autel, demandant à Dieu, avec larmes, qu'il n'y eût point de sang répandu, ou du moins qu'il plût à Dieu de se contenter du sien. « Je commençai, dit-il (2), à pleurer » amèrement en offrant le sacrifice; priant Dieu de » nous aider de telle sorte, qu'il n'y eût point de » sang répandu dans la cause de l'Eglise; qu'il n'y » eût du moins que le mien qui fût versé, non-seu- » lement pour le peuple, mais même pour les im- » pies ».

Dieu écouta des prières si ardentes : l'Eglise fut victorieuse, et il n'en coûta le sang à personne.

Peu de temps après, Justine et son fils presque abandonnés de tout le monde, eurent recours à saint Ambroise, et ne trouvèrent de fidélité ni de zèle pour leur service, qu'en cet évêque, qui s'étoit opposé à leurs desseins dans la cause de Dieu et de l'Eglise.

Voilà ce que peuvent les remontrances respectueuses : voilà ce que peuvent les prières. Ainsi faisoit la reine Esther, ayant conçu le dessein de fléchir Assuérus son mari, après qu'il eut résolu de sacrifier tous les Juifs à la vengeance d'Aman,

(1) *Ambr. Ep.* XXI, *al.* XIII, *n.* 23; *col.* 858. — (2) *Ibid. n.* 5; *col.* 853.

elle fit dire à Mardochée (1) : « Assemblez tous les » Juifs que vous trouverez à Suse, et priez pour » moi. Ne mangez ni ne buvez pendant trois jours » et trois nuits : Je jeûnerai de même avec mes » femmes : après, je m'exposerai à perdre la vie, et je » parlerai au roi, contre la loi, sans attendre qu'il » m'appelle ».

Quand elle parut devant le roi, (2) « les yeux étin- » celans de ce prince témoignèrent sa colère : mais » Dieu se ressouvenant des prières d'Esther, et de » celles des Juifs, changea la fureur du roi en dou- » ceur ». Et les Juifs furent délivrés à la considération de la reine.

Ainsi, quand le prince des apôtres fut arrêté prisonnier par Hérode, « toute l'Eglise prioit pour lui » sans relâche (3) ». Et Dieu envoya son ange pour le délivrer. Voilà les armes de l'Eglise ; des vœux, et des prières persévérantes.

Saint Paul, prisonnier pour Jésus-Christ, n'a que ce secours et ces armes. « Préparez-moi un loge- » ment ; car j'espère que Dieu me donnera à vos » prières (4) ».

En effet, il sortit de prison, « et il fut délivré de » la gueule du lion (5) ». Il appelle ainsi Néron, l'ennemi non-seulement des Chrétiens, mais de tout le genre humain.

Que si Dieu n'écoute pas les prières de ses fidèles ; si, pour éprouver et pour châtier ses enfans, il permet que la persécution s'échauffe contre eux, ils doivent alors se ressouvenir que Jésus-Christ

(1) *Esther*. IV. 16. — (2) *Ibid*. XV. 10, 11 ; *et* VIII, IX. — (3) *Act*, XII. 5 *et seq*. — (4) *Ep. ad Philem*. 22. — (5) *II. Tim*. IV. 17.

les a « envoyés comme des brebis au milieu des » loups (1) ».

Voilà une doctrine vraiment sainte, vraiment digne de Jésus-Christ et de ses disciples.

## ARTICLE III.

*Deux difficultés tirées de l'Ecriture : de David, et des Machabées.*

### I.re PROPOSITION.

*La conduite de David ne favorise pas la rebellion.*

David, persécuté par Saül, ne se contenta pas de prendre la fuite ; mais encore « il assembla ses » frères et ses parens : tous les mécontens, tous » ceux qui étoient accablés de dettes, et dont les » affaires étoient en mauvais état, se joignirent à » lui au nombre de quatre cents, et il fut leur ca- » pitaine (2) ».

Il demeura en cet état dans la Judée, armé contre Saül qui l'avoit déclaré son ennemi, et qui le poursuivit comme tel avec toutes les forces d'Israël (3).

Il se retira enfin dans le royaume d'Achis, roi des Philistins, avec lequel il traita, et en obtint la ville de Siceleg (4).

Achis regardoit tellement David comme l'ennemi juré des Israélites, qu'il le mena avec lui les allant

(1) *Matth.* x. 16. — (2) *I. Reg.* xxii. 1, 2. — (3) *Ibid.* 6, 7. xxiv. 2, 3. xxvi. 1, 2, 3, 4. — (4) *Ibid.* xxvii. 6.

combattre, et lui dit (1) : « Je vous donnerai ma » vie en garde tout le reste de mes jours ».

En effet, David et ses gens marchoient à la queue avec Achis; et il ne se retira de l'armée des Philistins, que lorsque les satrapes, qui se défioient de lui, obligèrent le roi à le congédier (2).

Il paroît qu'il ne se retire qu'à regret. « Qu'ai-je » fait, dit-il à Achis (3), et qu'avez-vous remarqué » en moi qui vous déplaise depuis que je suis avec » vous, pour m'empêcher de vous suivre, et de » combattre les ennemis du roi mon seigneur ».

Etre armé contre son roi, traiter avec ses ennemis, aller combattre avec eux contre son peuple : voilà tout ce que peut faire un sujet rebelle.

Mais, pour justifier David, il ne faut que considérer toutes les circonstances de l'histoire.

Ce n'étoit pas un sujet comme les autres; il étoit choisi de Dieu pour succéder à Saül, et déjà Samuel l'avoit sacré (4).

Ainsi le bien public, autant que son intérêt particulier, l'obligeoit à garder sa vie, que Saül lui vouloit ôter injustement.

Son intention toutefois n'étoit pas de demeurer en Israël, avec ces quatre cents hommes qui suivoient ses ordres. « Il s'étoit retiré auprès du roi de Moab » avec son père et sa mère, jusqu'à ce qu'il plût à » Dieu de déclarer sa volonté (5) ».

Ce fut un ordre de Dieu, porté par le prophète Gad (6), qui l'obligea de demeurer dans la terre de

(1) *I. Reg.* XXVIII. 1, 2. — (2) *Ibid.* XXIX. 1, 2, 3, *etc.* — (3) *Ibid.* 8. — (4) *Ibid.* XVI. 12, 13. — (5) *Ibid.* XXII. 3, 4. — (6) *Ibid.* 5.

Juda, où il étoit plus aimé, parce que c'étoit sa tribu.

Au reste, il n'en vint jamais à aucun combat contre Saül, ni contre son peuple. Il fuyoit de désert en désert, seulement pour s'empêcher d'être pris (1).

Etant dans le Carmel, au plus riche pays de la Terre Sainte, et au milieu des biens de Nabal, l'homme le plus puissant du pays, il ne lui enleva jamais une brebis dans un immense troupeau; et loin de le vexer, il le défendoit contre les courses des ennemis (2).

Quelque cruelle que fût la persécution qu'on lui fit, il ne perdit jamais l'amour qu'il avoit pour son prince, dont il regarda toujours la personne comme sacrée (3).

« Il sut que les Philistins attaquoient la ville de » Ceilan, et pilloient les environs. Il y fut avec ses » gens; il tailla en pièces les Philistins; il leur prit » leur bagage et leur butin; et sauva ceux de Cei- » lan (4) ».

« Ses gens s'opposoient à ce dessein. Quoi, di- » soient-ils, à peine pouvons-nous vivre en sûreté » dans la terre de Juda? Que n'aurons-nous pas à » craindre si nous marchons vers Ceilan contre les » Philistins (5) » : mais le zèle de David l'emporta sur leur crainte.

C'est ainsi que, poursuivi à outrance, il ne perd jamais le désir de servir son prince et son pays.

Il est vrai qu'à la fin il se retira chez Achis, et

(1) *I. Reg.* XXII, XXIII, XXIV, XXVI. — (2) *Ibid.* XXV. 15, 16. — (3) *Ibid.* XXIV, XXVI. — (4) *Ibid.* XXIII. 1, 5. — (5) *Ibid.* 3, 4, 5.

qu'il traita avec lui. Mais encore qu'il eût l'adresse de persuader à ce prince qu'il faisoit des courses sur les Juifs (1); en effet, il n'enlevoit rien qu'aux Amalécites, et aux autres ennemis du peuple de Dieu.

Quant à la ville que lui donna le roi Achis, il l'incorpora au royaume de Juda (2); et le traité qu'il fit avec l'ennemi profita à son pays.

Que si pour ne point donner de défiance à Achis, il le suit quand il marche contre Saül : si, pour la même raison, il témoigne qu'il ne se retire qu'à regret, c'est un effet de la même adresse qui lui avoit sauvé la vie.

Il faut tenir pour certain, que dans cette dernière rencontre il n'eût pas plus combattu contre son peuple, qu'il avoit fait jusqu'alors. Il étoit à la queue du camp, avec le roi des Philistins (3), auquel il paroît assez que la coutume de ces peuples ne permettoit pas de se hasarder.

De savoir ce qu'il eût fait dans la mêlée, si le combat fût venu jusqu'au roi Achis; c'est ce qu'on ne peut deviner. Ces grands hommes, abandonnés à la Providence divine, apprennent sur l'heure ce qu'ils ont à faire; et après avoir poussé la prudence humaine jusqu'où elle peut aller, ils trouvent, quand elle est à bout, des secours divins, qui contre toute espérance les dégagent des inconvéniens où ils sembloient devoir être inévitablement enveloppés.

(1) *I. Reg.* XXVII. 2, 3, 8, 9, 10, *etc.* — (2) *Ibid.* 6. — (3) *Ibid.* XXIX. 2.

## II.e PROPOSITION.

*Les guerres des Machabées n'autorisent point les révoltes.*

Les Juifs conquis par les Assyriens étoient passés successivement sous la puissance des Perses, sous celle d'Alexandre, et enfin sous celle des rois de Syrie.

Il y avoit environ trois cent cinquante ans qu'ils étoient dans cet état; et il y en avoit cent cinquante qu'ils reconnoissoient les rois de Syrie, lorsque la persécution d'Antiochus l'Illustre leur fit prendre les armes contre lui, sous la conduite des Machabées. Ils firent long-temps la guerre; durant laquelle ils traitèrent avec les Romains et avec les Grecs, contre les rois de Syrie leurs légitimes seigneurs, dont enfin ils secouèrent le joug, et se firent des princes de leur nation.

Voilà une révolte manifeste : ou, si ce n'en est pas une, cet exemple semble montrer qu'un gouvernement tyrannique, et surtout une violente persécution, où les peuples sont tourmentés pour la véritable religion, les exempte de l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes.

Il ne faut nullement douter que la guerre des Machabées ne fût juste, puisque Dieu même l'a approuvée : mais si on remarque les circonstances du fait, on verra que cet exemple n'autorise pas les révoltes que le motif de la religion a fait entreprendre depuis.

La religion véritable, jusqu'à la venue du Messie,

devoit se perpétuer dans la race d'Abraham, et par la trace du sang.

Elle devoit se perpétuer dans la Judée, dans Jérusalem, dans le temple, lieu choisi de Dieu pour y offrir les sacrifices, et y exercer les cérémonies de la religion interdites partout ailleurs.

Il étoit donc de l'essence de la religion, que les enfans d'Abraham subsistassent toujours, et subsistassent dans la terre donnée à leurs pères, pour y vivre selon la loi de Moïse : dont aussi les rois de Perse, et les autres jusqu'à Antiochus, leur avoient toujours laissé le libre exercice.

Cette famille d'Abraham fixée dans la Terre Sainte, en devoit être transportée une seule fois par un ordre exprès de Dieu, mais non pour en être éternellement bannie. Au contraire, le prophète Jérémie qui avoit porté au peuple l'ordre de passer à Babylone (1), où Dieu vouloit qu'ils subissent la peine due à leurs crimes, leur avoit en même temps promis qu'après soixante et dix ans de captivité ils seroient rétablis dans leur terre, pour y pratiquer comme auparavant la loi de Moïse, et y exercer leur religion à l'ordinaire dans Jérusalem, et dans le temple rebâti (2).

Le peuple ainsi rétabli devoit toujours demeurer dans cette terre, jusqu'à l'arrivée de Jésus-Christ; auquel temps Dieu devoit former un nouveau peuple, non plus du sang d'Abraham, mais de tous les peuples du monde; et disperser en captivité par toute la terre les Juifs infidèles à leur Messie.

(1) *Jerem.* XXI. 7, 8, 9. — (2) *Ibid.* XXV. 12. XXVII. 11, 12. XXIX. 10, 14. XXX. 3, *etc.*

Mais auparavant ce Messie devoit naître dans cette race, et commencer dans Jérusalem, au milieu des Juifs, cette Eglise qui devoit remplir tout l'univers. Ce grand mystère de la religion est attesté par tous les prophètes; et ce n'est pas ici le lieu d'en rapporter les passages.

Sur ces fondemens, il paroît que laisser éteindre la race d'Abraham, ou souffrir qu'elle fût chassée de la Terre Sainte au temps des rois de Syrie; c'étoit trahir la religion, et anéantir le culte de Dieu.

Il ne faut plus maintenant que considérer quel étoit le dessein d'Antiochus.

Il ordonna que les Juifs quittassent leur loi pour vivre à la mode des gentils, sacrifiant aux mêmes idoles, et renonçant à leur temple, qu'il fit profaner, jusqu'à y mettre sur l'autel de Dieu l'idole de Jupiter Olympien (1).

Il ordonna la peine de mort contre ceux qui désobéiroient (2).

Il vint à l'exécution : toute la Judée regorgeoit du sang de ses enfans (3).

Il assembla toutes ses forces « pour détruire » les Israélites, et les restes de Jérusalem : et pour » effacer dans la Judée la mémoire du peuple de » Dieu, y établir les étrangers, et leur distribuer » par sort toutes les terres (4) ».

Il avoit résolu de vendre aux gentils tout ce qui échapperoit à la mort : et les marchands des

(1) *I. Mach.* I. 43, 46, 47, *etc.* 57. — (2) *Ibid.* 52. — (3) *Ibid.* 60, 63, 64, *etc. II. Mach.* VI. 8, 9, 10, *etc.* — (4) *I. Mach.* III. 35, 36.

peuples voisins vinrent en foule avec de l'argent pour les acheter (1).

Ce fut dans cette déplorable extrémité, que Judas le Machabée prit les armes avec ses frères, et ce qui restoit du peuple Juif. Quand ils virent le roi implacable tourner toute sa puissance « à la ruine » totale de la nation, ils se dirent les uns aux autres : » Ne laissons pas détruire notre peuple, combattons » pour notre patrie, et pour notre religion, qui » périroit avec nous (2) ».

Si des sujets ne doivent plus rien à un roi qui abdique la royauté, et qui abandonne tout-à-fait le gouvernement : que penserons-nous d'un roi qui entreprendroit de verser le sang de tous ses sujets, et qui, las de massacres, en vendroit le reste aux étrangers? Peut-on renoncer plus ouvertement à les avoir pour sujets, ni se déclarer plus hautement, non plus le roi et le père, mais l'ennemi de tout son peuple.

C'est ce que fit Antiochus à l'égard de tous les Juifs, qui se virent non-seulement abandonnés, mais exterminés en corps par leur roi; et cela sans avoir fait aucune faute, comme Antiochus lui-même est contraint à la fin de le reconnoître. « Je » me souviens des maux que j'ai faits dans Jérusa- » lem, et des ordres que j'ai donnés sans raison, » pour exterminer tous les habitans de la Judée (3) ».

Mais les Juifs étoient encore en termes bien plus forts, puisque, selon la constitution de ces temps et de l'ancien peuple, avec eux périssoit la religion;

(1) *I. Mach.* III. 41. *II. Mach.* VIII. 11, 14, 34, 36. — (2) *I. Mach.* I. 42, 43. — (3) *Ibid.* VI. 12.

et que c'étoit y renoncer que de renoncer à leur terre. Ils ne pouvoient donc se laisser ni vendre, ni transporter, ni détruire en corps : et en ce cas la loi de Dieu les obligeoit manifestement à la résistance.

Dieu aussi ne manqua pas à leur déclarer sa volonté, et par des succès miraculeux, et par les ordres exprès que Judas reçut, lorsqu'il vit en esprit le prophète Jérémie « qui lui mettoit en main une » épée d'or, en prononçant ces paroles : Recevez » cette sainte épée que Dieu vous envoie, assuré » qu'avec elle vous renverserez les ennemis de mon » peuple d'Israël (1) ».

C'est à Dieu de choisir les moyens de conserver son peuple. Quand Assuérus, surpris par les artifices d'Aman, voulut exterminer tout le peuple Juif, Dieu rompit ce dessein impie, changeant, par le moyen de la reine Esther, le cœur de ce roi, qu'une malheureuse facilité plutôt qu'une malice obstinée avoit engagé dans un si grand crime. Mais pour le superbe Antiochus, qui faisoit ouvertement la guerre au ciel, Dieu voulut l'abattre d'une manière plus haute ; et il inspira à ses enfans un courage contre lequel les richesses, la force et la multitude ne furent que d'un secours fragile.

Dieu leur donna tant de victoires, qu'à la fin les rois de Syrie firent la paix avec eux, et autorisèrent les princes qu'ils avoient choisis, les traitant d'amis et de frères (2) : de sorte que tous les titres de puissance légitime concoururent à les établir.

(1) *II. Machab.* XV. 15, 16. — (2) *I. Mach.* XI. 24, 25, *etc.* XIV. 38, 39, *etc.* XV. 1, 2, *etc.*

REMARQUE.

## REMARQUE.

On trouvera ces deux difficultés, et plusieurs autres matières concernant les devoirs de la sujétion sous l'autorité légitime, traitées à fond dans le *cinquième Avertissement contre le ministre Jurieu*, et dans la *Défense de l'Histoire des Variations contre le ministre Basnage.*

# LIVRE SEPTIÈME.

## DES DEVOIRS PARTICULIERS DE LA ROYAUTÉ.

### ARTICLE PREMIER.

*Division générale des devoirs du prince.*

LES sujets ont appris leurs obligations. Nous avons donné au prince la première idée des leurs. Il faut descendre au détail : et afin de ne rien omettre, faisons une exacte distribution de ses devoirs.

La fin du gouvernement est le bien et la conservation de l'Etat.

Pour le conserver, il faut, en premier lieu, y entretenir au dedans une bonne constitution.

En second lieu, profiter des secours qui lui sont donnés.

En troisième lieu, il faut sauver les inconvéniens dont il est menacé.

Ainsi se conserve le corps humain, en y maintenant une bonne constitution ; en se prévalant des secours dont la foiblesse des choses humaines veut être appuyée ; en lui procurant les remèdes convenables contre les inconvéniens et les maladies dont il peut être attaqué.

La bonne constitution du corps de l'Etat consiste

en deux choses : dans la religion et dans la justice : ce sont les principes intérieurs et constitutifs des Etats. Par l'une, on rend à Dieu ce qui lui est dû ; et par l'autre, on rend aux hommes ce qui leur convient.

Les secours essentiels à la royauté, et nécessaires au gouvernement, sont les armes, les conseils, les richesses ou les finances ; où on parlera du commerce et des impôts.

Enfin nous finirons par la prévoyance des inconvéniens qui accompagnent la royauté, et des remèdes qu'on y doit apporter.

Le prince sait tous ses devoirs particuliers quand il sait faire toutes ces choses. C'est ce que nous allons lui enseigner dans les livres suivans. Commençons à lui expliquer ce qu'il doit à la religion.

---

## ARTICLE II.

*De la religion, en tant qu'elle est le bien des nations et de la société civile.*

### I.re PROPOSITION.

*Dans l'ignorance et la corruption du genre humain, il s'y est toujours conservé quelques principes de religion.*

Il est vrai que saint Paul parlant aux peuples de Lycaonie, il leur a dit « que Dieu avoit laissé toutes » les nations aller chacune dans leurs voies (1) ». Comme s'il les avoit entièrement abandonnées à

(1) *Act.* XIV. 15.

elles-mêmes, et à leurs propres pensées en ce qui regarde le culte de Dieu, sans leur en laisser aucun principe. Il ajoute cependant, au même endroit (1): « qu'il ne s'étoit pas laissé lui-même sans témoi- » gnage, répandant du ciel ses bienfaits, donnant » la pluie et les temps propres à produire des fruits: » remplissant nos cœurs de la nourriture conve- » nable, et de joie ». Ce qu'il n'auroit pas dit à ces peuples ignorans, si, malgré leur barbarie, il ne leur fût resté quelque idée de la puissance et de la bonté divine.

On voit aussi parmi ces barbares une connoissance de la divinité, à laquelle ils vouloient sacrifier (2). Et cette espèce de tradition de la divinité, du sacrifice, et de l'adoration instituée pour la reconnoître, se trouve, dès les premiers temps, si universellement répandue parmi les nations où il y a quelque espèce de police, qu'elle ne peut être venue que de Noé et de ses enfans.

Ainsi quoique le même saint Paul parlant aux Gentils convertis à la foi, leur ait dit « qu'ils étoient » auparavant sans Dieu en ce monde (3) »; il ne veut pas dire qu'ils fussent absolument sans divinité; puisqu'il reproche ailleurs aux Gentils « qu'ils se » laissoient entraîner à l'adoration des idoles sour- » des et muettes (4) ».

Si donc il reproche aussi aux Athéniens (5) les temps d'ignorance, où l'on vivoit sans connoissance de Dieu; c'est seulement pour leur dire qu'ils n'avoient de Dieu que des connoissances confuses et

(1) *Act.* XIV. 16. — (2) *Ibid.* 10, 11, 12. — (3) *Ephes.* II. 12. — (4) *I. Cor.* XII. 2. — (5) *Act.* XVII. 30.

pleines d'erreur, quoiqu'au reste ils ne fussent pas tout-à-fait destitués de la connoissance de Dieu, puisque même ils l'adoroient quoiqu'inconnu (1), et qu'ils lui rendissent dans leur ignorance quelque sorte de culte.

De semblables idées de la divinité se trouvent dans toute la terre, de toute antiquité : et c'est ce qui fait qu'on ne trouve aucun peuple sans religion, de ceux du moins qui n'ont pas été absolument barbares, sans civilité et sans police.

### II.e PROPOSITION.

*Ces idées de religion avoient, dans ces peuples, quelque chose de ferme et d'inviolable.*

« Passez aux îles de Cethim, disoit Jérémie (2), et » envoyez en Cédar, (aux pays les plus éloignés de » l'Orient et de l'Occident.) Considérez attentive- » ment ce qui s'y passe; et voyez si une seule de ces » nations a changé ses dieux : et cependant ce ne » sont pas des dieux ». Ces principes de religion étoient donc réputés pour inviolables : et c'est aussi par cette raison qu'on a eu tant de peine d'en retirer ces nations.

### III.e PROPOSITION.

*Ces principes de religion, quoiqu'appliqués à l'idolâtrie et à l'erreur, ont suffi pour établir une constitution stable d'Etat et de gouvernement.*

Autrement il s'ensuivroit qu'il n'y auroit point de véritable et légitime autorité hors de la vraie re-

(1) *Act.* XVII. 23. — (2) *Jerem.* II. 10, 11.

ligion et de la vraie Eglise : ce qui est contraire à tous les passages où l'on a vu que le gouvernement des empires, même idolâtres, et où règne l'infidélité, étoit saint, inviolable, ordonné de Dieu, et obligatoire en conscience.

La religion du serment, reconnue dans toutes les nations, prouve la vérité de notre proposition.

Saint Paul observe deux choses dans la religion du serment (1). L'une, qu'on jure par plus grand que soi. L'autre, qu'on jure par quelque chose d'immuable. D'où le même apôtre conclut « que le serment fait parmi les hommes le dernier affermissement, la dernière et finale décision des affaires ».

Il y faut encore ajouter une troisième condition : c'est qu'on jure par une puissance qui pénètre le plus secret des consciences; en sorte qu'on ne peut la tromper, ni éviter la punition du parjure.

Cela posé, et le serment étant établi parmi toutes les nations, cette religion établit en même temps la sûreté la plus grande qui puisse être parmi les hommes, qui s'assurent les uns les autres, par ce qu'ils jugent le plus souverain, le plus stable, et qui seul se fait sentir à la conscience.

C'est pourquoi il a été établi, qu'en deux cas, où la justice humaine ne peut rien ; dont l'un est quand il faut traiter entre deux puissances égales, et qui n'ont rien au-dessus d'elles; et l'autre est, lorsqu'il faut juger des choses cachées, et dont on n'a pour témoin ni pour arbitre que la conscience; il n'y a point d'autre moyen d'affermir les choses, que par la religion du serment.

(1) *Hebr.* VI. 13, 16, 17, 18.

Pour cela, il n'est pas absolument nécessaire qu'on jure par le Dieu véritable; et il suffit que chacun jure par le Dieu qu'il reconnoît. Ainsi, comme le remarque saint Augustin (1), on affermissoit les traités avec les barbares par les sermens en leurs dieux : *Juratione barbaricâ*. Ce que ce Père prouve par le serment qui affermit le traité de paix entre Jacob et Laban, chacun d'eux jurant par son Dieu : Jacob par le vrai Dieu « qui avoit été redouté et » révéré par son père Isaac »; et Laban idolâtre jurant par ses dieux (2) : comme il paroîtra à ceux qui sauront le bien entendre.

C'est donc ainsi que la religion, vraie ou fausse, établit la bonne foi entre les hommes; parce qu'encore que ce soit aux idolâtres une impiété de jurer par de faux dieux, la bonne foi du serment qui affermit un traité n'a rien d'impie; étant au contraire en elle-même inviolable et sainte, comme l'enseigne le même docteur au même lieu. C'est pourquoi Dieu n'a pas laissé d'être le vengeur des faux sermens entre les infidèles; parce qu'encore que les sermens par les faux dieux soient en abomination devant lui, il n'en est pas moins le protecteur de la bonne foi, qu'on veut établir par ce moyen.

Nous avons vu (3) que les nations qui ne connoissoient pas le vrai Dieu, n'ont pas laissé d'affermir leurs lois par les oracles de leurs dieux; cherchant d'établir la justice et l'autorité, c'est-à-dire,

(1) *Aug. Epist.* XLVII, *ad Public. n.* 2; *tom.* II, *col.* 110, 111. — (2) *Gen.* XXXI. 53, *etc.* — (3) *Ci-devant, liv.* I, *art.* IV, VII.e *propos. pag.* 36, 37.

la tranquillité et la paix, par les moyens les plus inviolables qui se trouvassent parmi les hommes.

Par-là ils ont prétendu que leurs lois et leurs magistrats devenoient des choses saintes et sacrées. Et Dieu même n'a pas dédaigné de punir l'irréligion des peuples qui profanoient les temples qu'ils croyoient saints, et les religions qu'ils croyoient véritables; à cause qu'il juge chacun par sa conscience.

Que si l'on demande ce qu'il faudroit dire d'un Etat où l'autorité publique se trouveroit établie sans aucune religion : on voit d'abord qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chimériques. De tels Etats ne furent jamais. Les peuples où il n'y a point de religion sont en même temps sans police, sans véritable subordination, et entièrement sauvages. Les hommes n'étant point tenus par la conscience, ne peuvent s'assurer les uns les autres. Dans les empires où les histoires rapportent que les savans et les magistrats méprisent la religion, et sont sans Dieu dans leur cœur, les peuples sont conduits par d'autres principes, et ils ont un culte public.

Si néanmoins il s'en trouvoit où le gouvernement fût établi, encore qu'il n'y eût aucune religion ; ( ce qui n'est pas, et ne paroît pas pouvoir être ) il y faudroit conserver le bien de la société le plus qu'il seroit possible : et cet état vaudroit mieux qu'une anarchie absolue, qui est un état de guerre de tous contre tous.

IV.e PROPOSITION.

*La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable et plus solide.*

Quoiqu'il soit vrai que les fausses religions, en ce qu'elles ont de bon et de vrai, qui est qu'il faut reconnoître quelque divinité à laquelle les choses humaines sont soumises, puissent suffire absolument à la constitution des Etats; elles laissent néanmoins toujours, dans le fond des consciences, une incertitude et un doute, qui ne permet pas d'établir une parfaite solidité.

On a honte dans son cœur, des fables dont sont composées les fausses religions, et de ce qu'on voit dans les écrits des sages païens. Quand il n'y auroit d'autre mal que celui d'adorer des choses muettes et insensibles, comme les astres, la terre, et les élémens; ou que de croire la Divinité figurable, d'en attacher la vertu au bois, à la pierre et aux métaux; et d'adorer les idoles, c'est-à-dire, l'ouvrage de ses mains : c'est quelque chose de si insensé et de si bas, qu'on ne peut s'empêcher d'en rougir au dedans de soi : et c'est pourquoi les sages païens n'en vouloient rien croire, encore qu'à l'extérieur, ils se conformassent aux coutumes populaires, comme saint Paul le leur a reproché (1).

De là vient l'irréligion; et l'athéisme prend facilement racine dans de telles religions : comme il

(1) *Rom.* I. 20, *etc.*

paroît par l'exemple des Epicuriens, avec lesquels saint Paul disputoit [1].

Cette secte n'admettoit des dieux qu'en paroles et par politique, pour se soustraire à la haine et aux châtimens publics. Mais au reste tout le monde savoit que les dieux que les Epicuriens admettoient, sans soin des choses humaines, sans puissance et sans providence, ne faisoient aucun bien, et n'appuyoient en aucune sorte la foi publique. On les toléroit toutefois, encore que leur déisme fût au fond un vrai athéisme, et que leur doctrine, qui flattoit les sens, gagnât publiquement le dessus parmi les gens qui se piquoient d'avoir de l'esprit.

Les Stoïciens, qui leur étoient opposés, contre lesquels saint Paul disputa aussi [2], n'avoient pas une opinion plus favorable à la divinité ; puisqu'ils faisoient un dieu de leur sage, et même le préféroient à leur Jupiter.

Ainsi les fausses religions n'avoient rien qui se soutînt. Aussi ne consistoient-elles que dans un zèle aveugle, séditieux, turbulent, intéressé, plein d'ignorance, confus, et sans ordre ni raison : comme il paroît dans l'assemblée confuse et tumultueuse des Ephésiens, et dans leurs clameurs insensées en faveur de leur grande Diane [3] : ce qui est bien éloigné du bon ordre, et de la stabilité raisonnable qui constitue les Etats : c'est cependant la suite inévitable de l'erreur. Il faut donc chercher le fondement solide des Etats dans la vérité, qui est la mère de la paix : et la vérité ne se trouve que dans la véritable religion.

(1) *Act.* XVII. 18. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* XIX. 24, 28, 34, *etc.*

## ARTICLE III.

### *Que la véritable religion se fait connoître par des marques sensibles.*

I.re PROPOSITION.

*La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité.*

« SOUVENEZ-VOUS des anciens jours; pensez à toutes les générations particulières : interrogez votre » père, et il vous l'annoncera : demandez à vos an- » cêtres, et ils vous le diront (1) ». C'est le témoignage qu'en rendoit Moïse à tout le peuple dans ce dernier cantique qu'il lui laissoit comme l'abrégé et le mémorial éternel de son instruction. D'où il conclut (2) « N'est-ce pas Dieu qui est votre père, » qui vous a possédés, qui vous a faits, qui vous a » créés ». Voilà sur quoi il fonde la religion.

Salomon dit la même chose : « N'outre-passez » point les bornes que vos pères ont établies (3) ». Ne changez rien, n'innovez rien.

Jérémie a encore donné ce grand caractère à la religion, pour détruire les nouveautés que le peuple y introduisoit. « Tenez-vous, dit-il (4), sur » les grands chemins, et informez-vous des voies » anciennes, et quelle est la bonne voie, et mar- » chez-y : et vous trouverez la consolation et le » rafraîchissement de vos ames ».

(1) *Deut.* XXXII. 7. — (2) *Ibid.* 6. — (3) *Prov.* XXII. 28. — (4) *Jerem.* VI. 16.

Tout cela veut dire qu'en quelque état qu'on regarde la religion, et en quelque temps qu'on se trouve, on verra toujours ses ancêtres, et même son père devant soi; on trouvera toujours des bornes posées, qu'il n'est pas permis d'outre-passer; on verra toujours devant soi le chemin battu, dans lequel on ne s'égare jamais.

Les apôtres ont donné le même caractère à l'Eglise chrétienne. « O Timothée » ! ( ô homme de Dieu, ô pasteur, ô prédicateur, qui que vous soyez, et en quelque temps que vous veniez ) « gardez le dépôt qui vous a été confié » : ( une chose qui vous a été laissée, que vous trouverez toujours toute établie dans l'Eglise ) « évitant les pro» fanes nouveautés dans les paroles ». Ce que l'apôtre répète par deux fois (1).

Le moyen que les apôtres ont laissé à l'Eglise pour cela, est celui-ci, que saint Paul marque au même Timothée (2). « Mon fils, fortifiez-vous dans la grâce » qui est en Jésus-Christ. Et ce que vous avez ouï » de moi en présence de plusieurs témoins, laissez» le, et le confiez à des hommes fidèles qui soient » capables d'en instruire d'autres ».

Jésus-Christ avoit proposé le même moyen, et l'avoit rendu éternel, en disant à ses apôtres, et en leurs personnes à leurs successeurs, selon le ministère qu'il leur a commis (3) : « Allez, enseignez, » baptisez : et moi je suis avec vous, tous les » jours, (sans interruption) jusqu'à la fin des » siècles » : parce qu'il promet qu'il n'y aura jamais

(1) *I. Tim.* VI. 20. *II. Tim.* II. 16. — (2) *II. Tim.* II. 1, 2. — (3) *Matth.* XXVIII. 19, 20.

d'interruption dans cette suite du ministère extérieur. Ce qui se confirme encore par cette parole : « Tu » es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise : » et les portes d'enfer ne prévaudront point contre » elle (1) ». D'où il s'ensuit, qu'en quelque temps et en quelque état qu'on soit, on trouvera toujours l'Eglise ferme ; Jésus-Christ toujours avec ses pasteurs ; la bonne doctrine par conséquent toujours établie, et venue de main en main. Ce qui fera qu'on dira en tout temps : Je crois l'Eglise catholique. Et toujours avec saint Paul (2) : « Si quelqu'un vous annonce et vous donne pour évangile » autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit » anathême ».

Sur ce fondement, en quelque état et en quelque temps qu'on se trouve après Jésus-Christ, on possédera toujours la vérité ; en allant devant soi dans le chemin battu par nos pères, en révérant les bornes qu'ils ont posées, et en les interrogeant de ce qu'ils croyoient. Par ce moyen, de proche en proche, on trouvera Jésus-Christ : lorsqu'on y sera arrivé, on interrogera encore ses pères, et on trouvera qu'ils croyoient le même Dieu, et attendoient le même Christ à venir, sans qu'il intervienne d'autre changement entre hier et aujourd'hui, sinon celui d'attendre hier, celui qu'aujourd'hui on croit venu. Ce qui fait dire à l'apôtre (3) : « Dieu » que je sers, selon la foi qui m'a été laissée par » mes ancêtres ». Et parlant à Timothée (4) : « Souvenez-vous de la foi qui est en vous, sans

(1) *Matth.* XVI. 18. — (2) *Gal.* I. 9. — (3) *II. Tim.* I. 3. — (4) *Ibid.* 5.

» fiction : et qui a premièrement habité, ( comme » dans un lieu permanent, et dans une demeure » ordinaire ) dans votre aïeule Loïde, et dans votre » mère Eunice ». Et encore plus généralement : « Jésus-Christ étoit hier, et aujourd'hui, et il est » aux siècles des siècles ». D'où le même apôtre conclut : « Ne vous laissez point emporter à des doc» trines variables, et étrangères (1) ».

Par ce moyen, après la succession de l'Eglise, qui a son commencement dans les apôtres et en Jésus-Christ, vous venez à celle de la loi et de ses pontifes, qui ont leur commencement dans Moïse et dans Aaron. C'est là que Moïse nous apprend à interroger encore nos pères : et on trouve qu'ils adoroient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui adoroient celui de Melchisédech, qui adoroit celui de Sem et de Noé, qui adoroit celui d'Adam; dont la mémoire étoit récente, la tradition toute fraîche, le culte très-bien établi et très-connu. De sorte qu'en quelque temps donné que ce puisse être, en remontant de proche en proche, on vient à Adam, et au commencement de l'univers, par un enchaînement manifeste.

II.e PROPOSITION.

*Toutes les fausses religions ont pour marque manifeste leur innovation.*

Pour confondre les idolâtries des rois de Juda, même dans les temps les plus ténébreux; celle d'Achaz, de Manassés, d'Amon, de Joachaz et de ses enfans, jusqu'au dernier roi, qui fut Sédécias,

(1) *Hebr.* XIII. 8, 9.

il ne faut que leur dire avec Moïse (1) : « Interro- » gez votre père, demandez à vos ancêtres ». Et sans recourir jusqu'à eux, et remonter jusqu'à l'origine des histoires oubliées, il n'y avoit qu'à leur dire : Interrogez Josias, dont la mémoire est toute récente : interrogez Ezéchias : interrogez Manassés lui-même, dont les égaremens ont été les plus extrêmes ; et souvenez-vous de la pénitence par laquelle Dieu l'a fait revenir au culte de son père Ezéchias. Au-dessus d'Ezéchias, et du temps d'Achaz, interrogez Ozias son père, son aïeul Joatham, et son bisaïeul Amasias : interrogez Josaphat, interrogez Asa : voyez quelle religion ils ont suivie. Pour confondre Abiam, et son père Roboam fils de Salomon, qui à la fin se sont égarés, obligez-les à interroger Salomon : s'ils vous objectent ses dernières actions, rappelez-leur les premières, lorsque la sagesse de Dieu étoit en lui si visiblement. Montrez-leur David, et Samuel qui l'a oint ; et Héli, sous qui Samuel s'étoit formé ; et de proche en proche, tous les Juges jusqu'à Josué ; et immédiatement au-dessus de Josué, Moïse même. Mais Moïse vous renvoie à vos ancêtres, et il ne fait que vous montrer des patriarches, dont la mémoire étoit toute fraîche jusqu'à Abraham, et le reste que nous avons dit.

Il est vrai que, dans cette suite, il y avoit souvent eu de mauvais exemples : et c'est pourquoi il est dit de certains rois, qu'ils firent mal devant le Seigneur, comme de Joakim, et de ses successeurs : « Celui-ci fit mal devant le Seigneur, ainsi qu'a-

(1) *Deut.* XXXII. 6, 7.

» voient fait ses pères (1) ». Et en général de tout le peuple : « Ils firent mal comme leurs pères, qui ne » vouloient point obéir au Seigneur (2) ». Cependant, à travers la suite des mauvais exemples que souvent on recevoit de ses derniers pères, il étoit toujours aisé de démêler ceux qui demeuroient dans la foi des anciens pères, et ceux qui l'abandonnoient. De sorte qu'on disoit toujours : Interrogez vos ancêtres, et le Dieu de vos pères.

### III.e PROPOSITION.

*La suite du sacerdoce rend cette marque sensible.*

La succession du sacerdoce marquoit aussi la suite de la religion. Le sang de Lévi, une fois consacré à cet office, n'a jamais cessé de donner des ministres au temple et à l'autel : d'Aaron et de ses enfans, sortis de Lévi, sont toujours sortis des pontifes et des sacrificateurs; sans que jamais la succession du sacerdoce ait été interrompue pour peu que ce fût : et parmi ces sacrificateurs il y en a toujours eu qui conservoient le vrai culte, les vrais sacrifices, et toute la religion établie de Dieu par Moïse. Témoins « les sacrificateurs enfans de Sadoc, qui » ont toujours conservé, dit le Seigneur, les céré» monies de mon sanctuaire; pendant que les enfans » d'Israël, et même ceux de Lévi, s'égaroient (3) ».

Tout ce qu'on chantoit dans le temple, les Psaumes de David et des autres que tout le peuple savoit par cœur, le temple même, l'autel même, la

(1) *IV. Reg.* XXIII. 32, 37. — (2) *Ibid.* XVII. 14. — (3) *Ezech.* XLVIII. 11.

pâque,

pâque, la circoncision, et tout le reste des observances légales, étoient en témoignage aux errans. Tout rappeloit à David, à Moïse, à Abraham, à Dieu créateur de tout, et toujours de proche en proche : en sorte qu'il n'y avoit qu'à ouvrir les yeux, pour reconnoître la suite de la religion toute manifeste par des faits constans, et sans aucun embarras, pourvu seulement qu'on voulût voir.

Le schisme de Jéroboam avoit de pareilles marques d'innovation. Car la mémoire du temple bâti par Salomon étoit récente. Il n'étoit pas moins visible que Salomon n'avoit fait que suivre les desseins de son père David, qui lui-même n'avoit fait autre chose que de désigner, selon les préceptes tant de fois réitérés par Moïse, le lieu où le Seigneur vouloit être servi.

Ainsi Jéroboam, et les schismatiques qui le suivoient, n'avoient qu'à interroger leurs pères; et même qu'à se souvenir, parce qu'ils avoient vu de leurs yeux, sous Salomon et sous David, dans le temps où tout le peuple étoit réuni dans un même culte et où tout Israël étoit d'accord, que c'étoit en sa pureté le culte établi par Moïse, dont tous recevoient les oracles.

Il n'étoit pas moins évident que les schismatiques s'étoient retirés des lévites enfans de Lévi, et des sacrificateurs enfans d'Aaron; à qui toute la nation, et les schismatiques eux-mêmes, ne pouvoient pas ignorer que Dieu n'eût donné le sacerdoce, et tout le ministère de la religion.

Jéroboam savoit bien lui-même qu'Ahias, prophète du Seigneur, qui lui avoit prédit qu'il seroit

roi, servoit le Dieu de ses pères, et détestoit ses veaux d'or. Il continue dans son schisme à le consulter, et en reçoit de dures réponses suivies d'un prompt effet (1). Il étoit notoire à tout le monde, que les veaux d'or de Jéroboam n'avoient été érigés que par une pure politique, contre les maximes véritables de la religion; comme il a été expliqué ailleurs. Et enfin il n'y avoit rien de plus évident que ce que disoit Abia, fils de Roboam, aux schismatiques, pour les rappeler à l'unité de leurs frères (2) : « Dieu (qui a toujours été notre roi) possède en» core le royaume par les enfans de David. Il est » vrai que vous avez parmi vous un grand peuple, » et les veaux d'or vos nouveaux dieux que Jéro» boam a fabriqués ». Mais vous avez rejeté les sacrificateurs du Seigneur, les enfans d'Aaron, et les lévites : « (que vous-mêmes vous reconnoissiez avec » nous, et à qui vous savez bien que Dieu a donné » le sacerdoce par Moïse :) et vous vous êtes faits » des sacrificateurs, comme les autres peuples du » monde »; (sans succession, sans ordre de Dieu :) « le premier venu est fait sacrificateur. Pour nous, » notre Seigneur c'est Dieu même, que nous n'a» vons point abandonné : et nous persistons à re» connoître les sacrificateurs qu'il nous a donnés, » qui sont les enfans d'Aaron et les lévites, chacun » en son rang. Ainsi Dieu est dans notre armée avec » ses sacrificateurs qu'il a établis. Enfans d'Israël, » ne combattez point contre le Seigneur votre Dieu : » car cela ne vous sera point utile ». C'étoit ouvertement combattre contre Dieu, que d'innover si

(1) *III. Reg.* XIV. 1, 2 *et seq.* — (2) *II. Par.* XIII. 8, 9, 10, 12.

manifestement dans la religion, et que d'en mépriser tous les monumens qui restoient encore.

### IV.ᵉ PROPOSITION.

*Cette marque d'innovation est ineffaçable.*

Le long temps n'effaçoit point cette tache. On se souvenoit toujours de David et de Salomon, sous qui toutes les tribus étoient unies. On ne se souvenoit pas moins distinctement de Jéroboam, qui les avoit séparées. Deux ou trois cents ans après le schisme, Ezéchias disoit encore aux schismatiques (1): « Enfans d'Israël, retournez au Seigneur Dieu d'A- » braham, d'Isaac et de Jacob ». On leur parloit d'y retourner, comme à ceux qui s'en étoient séparés. « Ne soyez point, poursuivoit-il (2), comme » vos pères et vos frères, qui se sont retirés du Dieu » de leurs pères ». On leur apprenoit à distinguer leurs derniers pères des premiers, dont on s'étoit séparé. « N'imitez pas vos pères, qui se sont retirés » des leurs. Suivez le Dieu de vos pères, et remon- » tez à la source. Venez à son sanctuaire qu'il a » sanctifié pour toujours (3) ». Ce n'étoit pas pour un temps que David et Salomon avoient fait le temple en exécution de la loi de Moïse. « Servez donc le » Dieu de vos pères »; le Dieu de Salomon et de David, qui étoit sans contestation celui de Moïse et celui d'Abraham.

Le caractère du schisme étoit d'avoir rompu cette chaîne. Cette marque d'innovation suit les schisma-

(1) *II. Paralip.* xxx. 6. — (2) *Ibid.* 7. — (3) *Ibid.* 8.

tiques de génération en génération ; et une tache de cette nature ne se peut jamais effacer.

V.<sup>e</sup> PROPOSITION.

*La même marque est donnée pour connoître les schismatiques séparés de l'Eglise chrétienne.*

Ainsi en est-il arrivé à tous ceux qui ont fait de nouvelles sectes dans la religion, et autant parmi les Chrétiens, que parmi les Juifs. L'apôtre saint Jude leur a donné pour caractère « de se séparer » eux-mêmes (1) ». Et il a expressément marqué que c'étoit là l'instruction commune que tous les apôtres avoient laissée aux églises. « Pour vous, dit-il (2), » mes bien-aimés, souvenez-vous des paroles de la » prédiction des apôtres : qu'il viendroit dans les » derniers temps des trompeurs, qui marcheroient » selon leurs désirs dans leurs impiétés ». Pour les connoître sans difficulté voici leur marque : « Ce » sont ceux, ajoute-t-il, qui se séparent eux-mêmes ». C'est une tache ineffaçable : et les apôtres, qui craignoient pour les fidèles la séduction de ces trompeurs, se sont accordés à en donner ce caractère sensible. Ils rompront avec tout le monde ; ils renonceront à la religion qu'ils trouveront établie, et s'en sépareront. Ils ont toujours sur le front ce caractère d'innovation, selon la prédiction des apôtres.

Nulle hérésie ne s'en est sauvée, quoi qu'elle ait pu faire. Ariens, Macédoniens, Nestoriens, Pélagiens, Eutychiens, tous les autres, dans quelques siècles

(1) *Ep. Jud.* 19. — (2) *Ibid.* 17, 18, 19.

qu'ils aient paru, loin ou proche de nous, portent dans leur nom, qui vient de celui de leur auteur, la marque de leur nouveauté. On nommera éternellement Jéroboam, qui s'est séparé, et qui a fait pécher Israël. Le schisme est toujours connu par son auteur : la plaie ne se ferme pas par le temps; et pour peu qu'on y regarde de près, la rupture paroît toujours fraîche et sanglante.

### VI.e PROPOSITION.

*Il ne suffit pas de conserver la saine doctrine sur les fondemens de la foi : il faut en tout et partout être uni à la vraie Eglise.*

Les Samaritains adoroient le vrai Dieu, qui étoit le Dieu de Jacob; et ils attendoient le Messie. La Samaritaine déclare l'un et l'autre, lorsqu'elle dit au Sauveur (1) : « Nos pères ont adoré dans cette » montagne ». Et un peu après (2) : « Le Christ va » venir, et nous apprendra toutes choses ». Doctrine qu'on sait d'ailleurs avoir été commune aux Samaritains avec le peuple de Dieu. Et néanmoins, parce qu'ils étoient séparés de Jérusalem et du temple, sans communiquer à la vraie Eglise et à la tige du peuple de Dieu, cette femme reçoit cette sentence de la bouche du Fils de Dieu (3) : « Vous » adorez ce que vous ne savez pas : pour nous, » (pour nous autres Juifs) nous adorons ce que » nous savons, et le salut vient des Juifs ». C'est de nous que viendra le Christ; c'est parmi nous qu'il le faut chercher; et il n'y a de salut que parmi les Juifs.

(1) *Joan.* IV. 20. — (2) *Ibid.* 25. — (3) *Ibid.* 22.

Ainsi en est-il de tous les schismes; et c'est en vain qu'on s'y glorifie d'avoir conservé les fondemens du salut.

VII.ᵉ PROPOSITION.

*Il faut toujours revenir à l'origine.*

Quelque temps qu'ait duré un schisme, il ne prescrira jamais contre la vérité. Le schisme de Samarie avoit sa première origine dans celui de Jéroboam; et il y avoit près de mille ans qu'il subsistoit, quand le Fils de Dieu le réprouva par la sentence qu'on vient d'entendre.

Les Chutéens, appelés depuis les Samaritains, avoient été introduits dans la terre des dix tribus séparées, que les Assyriens en avoient chassés (1). Leur religion naturelle étoit le culte des idoles; mais instruits par un prêtre des Israélites, ils y joignirent quelque chose du culte de Dieu, suivant que le pratiquoient les schismatiques. Ils étoient donc à leur place, et leur succédèrent : mais quoiqu'ils se soient corrigés dans la suite, et du faux culte des Israélites, et de leurs idolâtries particulières, ne rendant plus d'adoration ni de culte qu'au vrai Dieu : tout cela, et le long temps de leur séparation fut inutile; et Jésus-Christ a décidé qu'il n'y avoit de salut pour eux qu'en revenant à la tige.

(1) *IV. Reg.* XVII. 24 *et seq.*

### VIII.e PROPOSITION.

*L'origine du schisme est aisée à trouver.*

La connoissance de l'origine de celui des Samaritains dépendoient de certains faits qui étoit notoires; tel qu'étoit l'histoire de Jéroboam, et de la première séparation des dix tribus après le règne de David et de Salomon, où tout le peuple étoit uni. Ce commencement ne s'oublie jamais : et on oublieroit aussitôt son père et sa mère, que David et Salomon et Jéroboam, dont le dernier avoit séparé ce que les deux autres avoient conservé dans l'union qu'on avoit toujours gardée avant eux.

Ce mal ne se répare point. Après cent générations, on trouve encore le commencement, c'est-à-dire la fausseté de sa religion. Ce qui rend ce commencement et la date du schisme manifeste, dans toutes les sectes séparées qui sont ou qui furent jamais, c'est qu'il y a toujours un point où l'on demeure court, sans qu'on puisse remonter plus haut. Il n'en étoit pas ainsi du vrai peuple, à qui la succession de ses prêtres et de ses lévites rendoit témoignage : tout parloit pour lui, le temple même, et la cité sainte, dont il étoit en possession de tout temps. Mais, au contraire, les schismatiques de Samarie ne pouvoient jamais établir leur succession, ni remonter jusqu'à la source, ni par conséquent effacer la marque de la rupture. C'est pourquoi le Fils de Dieu prononce contre eux la condamnation qu'on a ouïe.

Tous les schismes ont la même marque. Encore

que le sacerdoce ou le ministère chrétien ne suive pas la trace du sang, comme celui de l'ancien peuple, la succession n'en est pas moins assurée. Les pontifes, ou les évêques du christianisme, se suivent les uns les autres, sans interruption ni dans les siéges ni dans la doctrine; mais le novateur, qui change la doctrine de son prédécesseur, il se fera remarquer par son innovation. Les catéchismes, les rituels, les livres de prières, les temples mêmes, et les autels, où son prédécesseur et lui-même avant l'innovation ont servi Dieu, porteront témoignage contre lui. C'est ce qui faisoit dire à Jésus-Christ (1) : « Vous adorez ce que vous ne » savez pas ». Vous ne savez pas l'origine, ni de la religion, ni de l'alliance. « Pour nous, ( pour » les Juifs du nombre desquels je suis ) nous ado- » rons ce que nous savons ». Nous en connoissons l'origine, jusqu'à la source de Moïse et d'Abraham; et le salut n'est que pour nous.

### IX.e PROPOSITION.

*Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses religions.*

Ainsi Asa, ainsi Ezéchias, ainsi Josias, mirent en poudre les idoles que leurs peuples adoroient. Il ne leur servit de rien d'avoir été érigés par les rois : ils en abattirent les temples et les autels : ils en brisèrent les vaisseaux qui servoient à l'idolâtrie : ils en brûlèrent les bois sacrés : ils en exterminèrent les sacrificateurs et les devins : et ils purgèrent la terre

(1) *Joan.* IV. 22.

de toutes ces impuretés (1). Leur zèle n'épargna pas les personnes les plus augustes, ou qui leur étoient les plus proches ; ni les choses les plus vénérables, dont le peuple abusoit par un faux culte. Asa ôta à sa mère Maacha, fille d'Absalon, la dignité qu'elle prétendoit se donner en présidant au culte d'un Dieu infâme ; et pour la punir de son impiété, il fut contraint de la dépouiller de la marque de la royauté (2). On gardoit religieusement le serpent d'airain, que Moïse avoit érigé dans le désert par ordre de Dieu. Ce serpent, qui étoit la figure de Jésus-Christ (3), et un monument des miracles que Dieu avoit opérés par cette statue (4), étoit précieux à tout le peuple. Mais Ezéchias ne laissa pas de le mettre en pièces (5), et lui donna un nom de mépris : parce que le peuple en fit une idole, et lui brûla de l'encens. Jéhu est loué de Dieu pour avoir fait mourir les faux prophètes de Baal, qui séduisoient le peuple, sans en laisser échapper un seul (6) : et en cela il ne faisoit qu'imiter le zèle d'Elie (7). Nabuchodonosor fit publier partout son empire un édit, où il reconnoissoit la gloire du Dieu d'Israël, et condamnoit sans miséricorde à la mort ceux qui blasphémoient son nom (8).

(1) *III. Reg.* xv. 11, 12, 13. *IV. Reg.* xviii. 4. xxiii. 5, 6, 7 *et seq.* *II. Par.* xiv. 2, 3, 4, 5. xv. 8. xxxiv. 1, 2, 3 *et seq.* — (2) *III. Reg.* xv. 2, 13. *II. Par.* xv. 16. — (3) *Joan.* iii. 14. — (4) *Num.* xxi. 9. — (5) *IV. Reg.* xviii. 4. — (6) *Ibid.* x. 25, 26, 30. — (7) *III. Reg.* xviii. 40. — (8) *Dan.* iii. 96, 98. *Ibid.* iv. 4 *et seq.* 34.

### X.e PROPOSITION.

*On peut employer la rigueur contre les observateurs des fausses religions ; mais la douceur est préférable.*

« Le prince est ministre de Dieu. Ce n'est pas en » vain qu'il porte l'épée : quiconque fait mal, le » doit craindre, comme le vengeur de son crime (1) ». Il est le protecteur du repos public, qui est appuyé sur la religion ; et il doit soutenir son trône, dont elle est le fondement, comme on a vu. Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. Autrement il faudroit souffrir dans tous les sujets et dans tout l'Etat, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme, toute fausse religion : le blasphême, l'athéisme même, et les plus grands crimes seroient les plus impunis.

Ce n'est pourtant qu'à l'extrémité qu'il en faut venir aux rigueurs, surtout aux dernières. Abia étoit armé contre les rebelles et les schismatiques d'Israël (2) ; mais avant que de combattre, il fait précéder la charitable invitation que nous avons vue.

Ces schismatiques étoient abattus, et leur royaume détruit sous Ezéchias et sous Josias ; et ces princes étoient très-puissans. Mais, sans employer la force, Ezéchias envoya des ambassadeurs dans toute l'étendue de ce royaume, « depuis Bersabée jusqu'à » Dan, pour les inviter en son nom, et au nom » de tout le peuple, à la pâque (3) » qu'il préparoit

(1) *Rom.* XIII. 4. — (2) *II. Paral.* XIII. 9 *et seq.* — (3) *Ibid.* XXX. 5 *et seq.*

avec une magnificence royale. Tout respire la compassion et la douceur, dans les lettres qu'il leur adresse. « Et quoique ceux de Manassé, d'Ephraïm » et de Zabulon, se moquassent avec insulte de » cette invitation charitable », il ne prit point de là occasion de les maltraiter, et il en eut pitié comme de malades.

« Ne vous endurcissez pas, leur disoit-il (1), contre » le Dieu de vos pères : soumettez-vous au Seigneur, » et venez à son sanctuaire qu'il a sanctifié pour » toujours : servez le Dieu de vos pères, et sa colère » se détournera de dessus vous. Si vous retournez » au Seigneur, vos frères et vos enfans, que les Assyriens tiennent captifs, trouveront miséricorde » devant leurs maîtres; et ils reviendront en cette » terre : car le Seigneur est bon, pitoyable, et clément; et il ne détournera pas sa face de vous, si » vous retournez à lui ».

« Pour Josias, il se contenta de renverser l'autel » de Bethel, que Jéroboam avoit érigé contre l'autel de Dieu ; et tous les autels érigés dans la ville » de Samarie, et dans les tribus de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, jusqu'à Nephtali (2) ». Mais il n'eut que de la pitié pour les enfans d'Israël, et ne leur fit aucune violence ; ne songeant qu'à les ramener doucement au Dieu de leurs pères, et faisant faire d'humbles prières pour les restes d'Israël et de Juda (3).

Les princes chrétiens ont imité ces exemples, mêlant selon l'occurrence la rigueur à la condes-

(1) *II. Par.* XXX. 8, 9. — (2) *IV. Reg.* XXIII. 15, 19. *II. Paralip.* XXXIV. 6. — (3) *II. Paral.* XXXIV. 21.

cendance. Il y a de fausses religions qu'ils ont cru devoir bannir de leurs Etats sous peine de mort; mais je ne veux exposer ici que la conduite qu'ils ont tenue contre les schismes et les hérésies. Ils en ont ordinairement banni les auteurs. Pour leurs sectateurs, en les plaignant comme des malades, ils ont employé avant toutes choses, pour les ramener, de douces invitations. L'empereur Constant, fils de Constantin, fit supporter aux Donatistes des aumônes abondantes, sans y ajouter autre chose qu'une exhortation pour retourner à l'unité, dont ils s'étoient séparés par un aheurtement et une insolence inouie. Quand les empereurs virent que ces opiniâtres abusoient de leur bonté, et s'endurcissoient dans l'erreur, ils firent des lois pénales, qui consistoient principalement à des amendes considérables. Ils en vinrent jusqu'à leur ôter la disposition de leurs biens, et à les rendre intestables. L'Eglise les remercioit de ces lois; mais elle demandoit toujours qu'on n'en vînt point au dernier supplice, que les princes aussi n'ordonnoient que dans les cas où la sédition et le sacrilége étoient unis à l'hérésie. Telle fut la conduite du quatrième siècle. En d'autres temps, on a usé de châtimens plus rigoureux: et c'est principalement envers les sectes qu'une haine envenimée contre l'Eglise, un aheurtement impie, un esprit de sédition et de révolte, portoit à la fureur, à la violence et au sacrilége.

XI.e PROPOSITION.

*Le prince ne peut rien faire de plus efficace, pour attirer les peuples à la religion, que de donner bon exemple.*

« Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses mi-
» nistres : tel qu'est le souverain d'un Etat, tels en
» sont les citoyens (1) ».

« Dès l'âge de huit ans, le roi Josias marcha dans
» les voies de son père David, sans se détourner ni
» à droite ni à gauche. A seize ans, et dans la hui-
» tième année de son règne, pendant qu'il étoit
» encore enfant, il commença à rechercher (avec
» un soin particulier) le Dieu de son père David (2) ».
A vingt ans, et à la douzième année de son règne, il renversa les idoles, non-seulement dans tout son royaume, mais encore dans tout le royaume d'Israël, qui étoit de l'ancien domaine de la maison de David, quoiqu'alors assujetti par les Assyriens.

« A la dix-huitième année de son règne, il renou-
» vela l'alliance de tout le peuple avec Dieu, étant
» debout sur le degré du temple, à la vue de tout
» le peuple, qui jura solennellement après lui de mar-
» cher dans toutes les voies du Seigneur : et tout le
» monde acquiesça à ce pacte. Il ôta donc de dessus
» la terre et de toutes les régions, non-seulement
» de Juda, mais encore d'Israël, toutes les abomina-
» tions. Et il fit que tout ce qui restoit d'Israël (et
» les dix tribus autant que les autres) servirent le
» Seigneur leur Dieu. Durant tous les jours de Jo-

(1) *Eccli.* X. 2. — (2) *IV. Reg.* XXII. 1, 2. *II. Paralip.* XXXIV. 1, 2, 3.

» sias, ils ne s'éloignèrent point du Seigneur Dieu » de leurs pères (1) ». Tant a de force dans un roi, l'exemple d'une vertu commencée dès l'enfance, et continuée constamment durant tout le cours de la vie.

### XII.e PROPOSITION.

*Le prince doit étudier la loi de Dieu.*

« Quand le roi sera assis sur le trône de son em» pire, il fera décrire en un volume la loi du Deu» téronome, ( qui est l'abrégé de toute la loi de » Moïse) dont il recevra un exemplaire des sacrifica» teurs de la race de Lévi : et il l'aura avec lui, et » il le lira tous les jours de sa vie; afin qu'il apprenne » à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder ses » paroles (2) ». Il doit faire de la loi de Dieu, la loi fondamentale de son royaume.

On voit ici deux grands préceptes pour les rois : l'un, de recevoir la loi de Dieu des mains des lévites, afin que la copie qu'ils en auront soit sûre, sans altération, et conforme à celle qui se lisoit dans le temple : l'autre, de prendre son temps pour en lire ce qu'il pourra avec attention. Dieu ne lui ordonne pas d'en lire beaucoup à la fois, mais de se faire une habitude de la méditer, et de compter cette sainte lecture parmi ses affaires capitales. Heureux le prince qui liroit ainsi l'Evangile : à la fin il se trouveroit bien récompensé de sa peine.

(1) *IV. Reg.* XXII. 3. XXIII. 2, 3, *etc. II. Paralip.* XXXIV. 8, 29, 30, *etc.* — (2) *Deut.* XVII. 18, 19. Voyez *ci-devant, liv.* V, *art.* I, IX.e *propos. pag.* 171.

XIII.ᵉ PROPOSITION.

*Le prince est exécuteur de la loi de Dieu.*

C'est pourquoi l'une des principales cérémonies du sacre des rois de Juda, étoit de lui mettre en main la loi de Dieu. « Ils prirent le fils du roi, » et ils lui mirent le diadême sur le front, et la loi » de Dieu à la main; et le pontife Joiada l'oignit » avec ses enfans, et ils crièrent : Vive le roi (1) ». Qu'il vive, en employant sa puissance pour faire servir Dieu qui la lui donne, et qu'il tienne la main à l'exécution de sa loi.

C'est ce que David lui prescrit par ces paroles : « Maintenant, ô rois, entendez : instruisez-vous, » arbitres de la terre : servez le Seigneur en » crainte (2) ». Servez-le comme tous les autres; car vous êtes avec tous les autres ses sujets : mais servez-le comme roi, dit saint Augustin, en faisant servir à son culte votre puissance royale, et que vos lois soutiennent les siennes.

De là vient que les lois des empereurs chrétiens, et en particulier celle de nos anciens rois, Clovis, Charlemagne, et ainsi des autres, sont pleines de sévères ordonnances contre ceux qui manquoient à la loi de Dieu : et on les mettoit à la tête, pour servir de fondement aux lois politiques. De quoi nous verrons peut-être un plus grand détail.

(1) *II. Par.* XXIII. 11. — (2) *Ps.* II. 10.

## XIV.e PROPOSITION.

*Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu.*

« A la troisième année de son règne, Josaphat » envoya les grands du royaume, et avec eux plu- » sieurs lévites, et deux prêtres ; et ils enseignoient » le peuple, ayant en main la loi du Seigneur : » et ils alloient par toutes les villes du royaume » de Juda, et ils instruisoient le peuple (1) ».

Le prince ne doit régner que pour le bien du peuple, dont il est le père et le juge. Et si Dieu a ordonné aussi expressément aux rois d'écrire eux-mêmes le livre de la loi, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, de le lire tous les jours de leur vie, comme nous l'avons déjà remarqué ; on ne peut douter que ce ne soit principalement pour les rendre capables d'en instruire leurs peuples, et de leur en procurer l'intelligence ; comme fit le vaillant et pieux roi Josaphat.

Quel soin, quel empressement ne voyons-nous pas encore dans le roi Josias d'écouter cette loi, et d'en faire lui-même la lecture au peuple, aussitôt que le grand-prêtre Helcias lui eut remis entre les mains l'exemplaire authentique du Deutéronome, qui avoit été égaré dès les premières années du règne de l'impie Manassés son aïeul, et que ce pontife venoit de retrouver dans le temple du Seigneur (2). « Le roi ayant fait assembler tous les anciens de

(1) *II. Par.* XVII. 7. 8, 9. *Ci-devant liv.* V, *art.* 1, XVIII.e *propos.* — (2) *IV. Reg.* XXIII. 1, 2. *II. Paralip.* XXXIV. 29, 30.

» Juda

» Juda et de Jérusalem, il monta au temple du
» Seigneur, accompagné de tous les hommes de
» Juda et des citoyens de Jérusalem, des prêtres,
» des lévites, des prophètes, et de tout le peuple,
» depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se
» mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur:
» et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre de
» l'alliance, qui avoit été trouvé dans la maison du
» Seigneur ».

L'Ecriture nous fait assez entendre qu'on devoit imputer la principale cause des désordres et des impiétés auxquels s'étoient abandonnés les rois de Juda, prédécesseurs de Josias, aussi bien que la juste vengeance que le Seigneur alloit exercer sur eux; à la négligence qu'ils avoient eue de s'instruire sur la loi de Dieu, et à l'ignorance profonde de cette loi où ils avoient laissé tomber le peuple. « Car, dit ce prince (1), la colère du Sei-
» gneur s'est embrasée contre nous, et est prête de
» fondre sur nos têtes; parce que nos pères n'ont
» point écouté les paroles du Seigneur, et n'ont
» point accompli ce qui a été écrit dans ce livre ».

En effet, leur négligence avoit été portée à un tel excès, que ces rois avoient laissé égarer l'exemplaire authentique du Deutéronome, que Moïse avoit mis en dépôt à côté de l'Arche d'alliance, et qui fut retrouvé du temps de Josias.

Ce fut aussi sans doute pour récompenser le zèle dont fut rempli ce saint roi, en cette mémorable occasion, que Dieu l'exempta expressément de la sentence terrible qu'il avoit prononcée contre les

(1) *IV. Reg.* XXII. 13. *II. Paralip.* XXXIV. 21.

rois de Juda. « Quant au roi de Juda, qui nous a » envoyés ici pour prier et pour consulter le Sei- » gneur, répondit aux envoyés de Josias, la prophé- » tesse Olda inspirée de Dieu (1), voici ce que dit » le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez » écouté les paroles de ce livre, ( que vous en avez » pénétré le sens, que vous en avez instruit votre » peuple ) que votre cœur en a été attendri, que » vous vous êtes humilié devant moi en entendant » les maux dont j'ai menacé Jérusalem et ses ha- » bitans ; je vous ai aussi exaucé dit le Seigneur. Je » vous ferai reposer avec vos pères ; vous serez mis » en paix dans votre tombeau, et vos yeux ne ver- » ront point tous les malheurs que je dois faire » tomber sur cette ville et sur ses habitans ». Juste récompense de la sainte ardeur qu'eut ce prince pieux, d'écouter la loi de Dieu, de s'y rendre attentif, et d'en avoir procuré l'intelligence à son peuple.

(1) *IV. Reg.* XXII. 18, 19, 20. *II. Paralip.* XXXI. 26, 27, 28.

## ARTICLE III.

### *Erreurs des hommes du monde, et des politiques, sur les affaires et les exercices de la religion.*

#### I.re PROPOSITION.

*La fausse politique regarde avec dédain les affaires de la religion; et on ne se soucie ni des matières qu'on y traite, ni des persécutions qu'on fait souffrir à ceux qui la suivent. Première erreur des puissances et des politiques du monde.*

Il n'y a rien de plus bizarre que les jugemens des hommes d'Etat et des politiques sur les affaires de la religion.

La plupart les traitent de bagatelles et de vaines subtilités. Les Juifs amenoient saint Paul, avec une haine obstinée, « au tribunal de Gallion, proconsul » d'Achaïe, et lui disoient que cet homme vouloit » faire adorer Dieu, contre ce que la loi en avoit » réglé (1) ». Ils croyoient avoir attiré son attention, par une accusation si griève et si sérieuse. « Mais » Paul n'eut pas plutôt ouvert la bouche (pour sa » défense,) que le proconsul l'interrompit, et du » haut de son tribunal (2) : S'il s'agissoit, dit-il aux » Juifs, de quelque injustice, et de quelque mau- » vaise action, je vous donnerois tout le temps que » vous souhaiteriez. Mais pour les questions de mots » et de noms, et de disputes sur votre loi, faites-en

(1) *Act.* XVIII. 12, 13. — (2) *Ibid.* 14, 15.

» comme vous voudrez : je ne veux point être juge » de ces choses ». Il ne dit pas : Elles sont trop hautes, et passent mon intelligence : il dit que tout cela n'est que dispute de mots, et vaines subtilités, indignes d'être portées à un jugement sérieux, et d'occuper le temps d'un magistrat.

Les Juifs, voyant que ce juge se mettoit si peu en peine de leurs plaintes, et sembloit abandonner Paul et son compagnon à leur fureur, « se » jetèrent sur Sosthenes, et le battoient (1) » : (sans aucun respect pour le tribunal d'un si grand magistrat : ) « et Gallion ne se mettoit point en peine » de tout cela ». Tout lui paroissoit bagatelles, dans ces disputes de religion, et une ardeur imprudente de gens entêtés de choses vaines.

### II.e PROPOSITION.

*Autre erreur des grands de la terre sur la religion : ils craignent de l'approfondir.*

D'autres sembloient prendre la chose plus sérieusement. Félix, gouverneur de Judée, étoit très-bien informé de cette voie (2), c'est-à-dire du christianisme. C'est pourquoi entendant Paul discourir de la justice, que les magistrats devoient rendre avec tant de religion ; de la chasteté, qu'on devoit garder avec tant de soin et de précaution ; ( parole si dure aux mondains, qui n'aiment que leurs plaisirs ) et du jugement à venir, où Dieu demanderoit compte de toutes ces choses avec une sévérité implacable : pour ne point trop approfondir des

(1) *Act.* XVIII. 17. — (2) *Ibid.* XXIV. 22.

matières si désagréables, quoiqu'il ne pût s'empêcher d'en être effrayé, Félix lui dit (1) : « C'en est assez » pour maintenant; je vous appellerai en un au-» tre temps plus commode ». Des objets qui l'occupoient davantage dissipoient ces frayeurs : l'avarice le dominoit; et il ne mandoit plus saint Paul, « que dans l'espérance qu'il lui donneroit de l'ar-» gent, le laissant captif durant deux ans, et per-» mettant néanmoins à tous ses amis de le voir (2) ».

### III.e PROPOSITION.

*Autre procédé des gens du monde, qui prennent la religion pour une folie, sans aucun soin de faire justice, ou d'empêcher les vexations qu'on fait à l'innocence.*

Festus, nouveau gouverneur, envoyé à la place de Félix, étoit à peu près dans le sentiment de Gallion, sinon qu'il poussoit encore la chose plus loin. Le roi Agrippa, et la reine Bérénice, celle qui depuis fut si célèbre par la passion que Tite eut pour elle, désiroient beaucoup d'entendre saint Paul : et Festus leur en voulut donner le plaisir dans une assemblée solennelle, qu'on tint exprès pour cela avec grande pompe. « Au reste, di-» soit-il au roi, je n'ai rien trouvé de mal en cet » homme : mais il y avoit entre lui et les Juifs qui » me l'amenoient, des disputes sur leurs supersti-» tions; et sur un certain Jésus qui étoit mort, et » dont Paul assuroit qu'il étoit vivant (3) ». Ces gens, occupés du monde et de leur grandeur, traitoient

(1) *Act.* XXIV. 25. — (2) *Ibid.* 26. — (3) *Ibid.* XXV. 1, 2, *etc.* 13, 14, 19, 22, 23, 25.

ainsi les affaires de la religion et du salut éternel; sans même daigner s'informer de faits aussi importans et aussi extraordinaires que ceux qui regardoient le Fils de Dieu : car tout cela ne faisoit rien à leurs intérêts, ni à leurs plaisirs, ou aux affaires du monde. Comme saint Paul eut pris la parole, et qu'il commençoit à entrer dans le fond des questions, Festus l'interrompit (1); et sans respecter la présence du roi et de la reine, ni attendre leur jugement et celui de l'assemblée, « il lui cria à haute » voix : Paul, vous êtes fou; trop d'étude vous a » tourné l'esprit (2) ».

On voit, par-là, que quelque équitable que parût Festus envers saint Paul, lorsqu'il demeure d'accord « qu'il ne l'a point trouvé criminel, et qu'on » l'auroit pu renvoyer, s'il n'avoit point appelé à » l'empereur (3) »; il entroit dans ce sentiment un secret mépris du fond de la chose, que Festus ne jugeoit pas assez importante pour en faire la matière d'un jugement, ou mériter que l'empereur en prît connoissance. La seule affaire qu'il trouvoit ici, étoit de savoir ce qu'il en manderoit à l'empereur : « Je » ne sais, dit-il (4), qu'en écrire au maître ». Et il avoit peur qu'on ne crût qu'il lui renvoyoit des affaires tout-à-fait frivoles. Car de l'informer des miracles ou de la doctrine de Jésus-Christ, ou de Paul, et d'examiner les prophéties, où l'apôtre mettoit son fort; ou enfin de parler sérieusement de l'affaire du salut éternel, il n'en étoit pas question.

Cependant cet homme équitable, qui ne vouloit

(1) *Act.* XXVI. 1, 2 *et seq.* — (2) *Ibid.* 24. — (3) *Ibid.* XXV. 18, 25. XXVI. 32. — (4) *Ibid.* XXV. 26.

point condamner saint Paul, ne craignoit pas de le livrer à ses ennemis. Car, au lieu de le juger à Césarée, où tout étoit disposé pour cela, et le renvoyer aussitôt; il proposa de le transporter à Jérusalem, pour faire plaisir aux Juifs, qui avoient fait un complot pour le tuer, ou sur le chemin, ou bien dans Jérusalem, où tout le peuple étoit à eux. Ce qui obligea saint Paul de dire à Festus (1) : « Je » n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous le sa» vez parfaitement : personne ne me peut livrer à » eux. J'appelle à César, et c'est à son tribunal que » je dois être jugé ».

Voici donc tout ce que Festus trouvoit de réel et de sérieux dans cette affaire; faire plaisir aux Juifs, contenter la curiosité d'Agrippa, et résoudre ce qu'il falloit écrire à l'empereur. Quand on alloit plus avant, et qu'on vouloit examiner le fond, on étoit fou.

### IV.e PROPOSITION.

*Autre erreur : Les égards humains font que ceux qui sont bien instruits de certains points de religion, n'en osent ouvrir la bouche.*

Agrippa qui étoit Juif, attaché à sa religion, et bien instruit des prophéties, agissoit plus sérieusement. Saint Paul, qui le connut, le prit à témoin des faits qu'il avançoit touchant Jésus-Christ. « Et » lorsque Festus lui cria qu'il étoit fou : Non, non, » dit-il (2), très-excellent Festus, je ne suis pas fou : » le roi sait la vérité de ce que je dis, et je parle » hardiment devant lui. Car tout cela ne s'est point

(1) *Act.* XXV. 9, 10, 11. — (2) *Ibid.* XXVI. 24, 25, 26.

» passé dans un coin, mais aux yeux de tout le pu-
» blic ». Puis adressant la parole au roi lui-même : « O roi Agrippa, dit-il (1), ne croyez-vous pas aux » prophètes? Je sais que vous y croyez ». Saint Paul vouloit l'engager à dire de bonne foi, devant Festus et les Romains, ce qu'il savoit sur ce sujet là; et il devoit ce témoignage à des païens. Mais il ne fait qu'éluder : et sans rien dire de tant de merveilles qui s'étoient passées en Judée, ni même oser témoigner ce qu'il croyoit des prophéties, où il étoit tant parlé du Christ, il se contenta de répondre à saint Paul, par manière de raillerie : « Peu » s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chré» tien (2) ».

Voilà ce que pensoient les grands de la terre, les rois, et tous les hommes du monde, sur la grande affaire de ce temps-là, qui étoit celle de Jésus-Christ. On ne vouloit ni la savoir, ni l'approfondir, ni dire ce que l'on en savoit. Qui peut après cela s'étonner de ce qu'on en trouve si peu de chose dans les histoires profanes?

## V.e PROPOSITION.

### *Indifférence des sages du monde sur la religion.*

Mais il n'y eut rien alors de plus merveilleux que les Athéniens. Athènes étoit de tout temps le siége de la politesse, du savoir et de l'esprit : les philosophes y triomphoient : et depuis qu'assujettie aux Romains elle n'avoit plus à traiter de la paix et de la guerre, ni des affaires d'Etat, elle s'étoit toute

(1) *Act.* XXVI. 27. — (2) *Ibid.* 28.

tournée à la curiosité ; « en sorte qu'on n'y pensoit » à autre chose, qu'à dire ou à ouïr quelque nou» veauté (1) », surtout en matière de doctrine. Saint Paul y étant arrivé, il se trouvoit dans le Lycée avec les philosophes Stoïciens et Epicuriens. « Il discouroit » avec eux. Les uns disoient : Que veut dire ce » discoureur ? Et les autres : C'est assurément un » homme qui s'est entêté de nouvelles divinités, (ou » comme ils parloient) de nouveaux démons (2) ». Ils se souvenoient, que parmi eux on avoit fait une pareille accusation à Socrate : et ils s'en tenoient toujours à leurs anciennes idées. Sur cela on le mena à l'Aréopage (3), la plus célèbre compagnie de toute la Grèce, sans autre vue que de contenter la curiosité des Athéniens ; et on tint pour cela le sénat exprès. Paul fut écouté, tant qu'il débita les grands principes de la philosophie ; et la Grèce fut bien aise de lui entendre citer si à propos ses poètes. Mais depuis qu'il vint au principal, qui étoit de leur annoncer Jésus-Christ ressuscité, et les miracles que Dieu avoit faits pour montrer que ce Jésus-Christ étoit celui qu'il avoit choisi pour déclarer sa volonté aux hommes ; « les uns se moquèrent de » Paul (4) » : les autres, plus polis à la vérité, mais au fond ni mieux disposés, ni moins indifférens, lui dirent honnêtement : « Nous vous entendrons une » autre fois sur cette matière. Et Paul sortit ainsi » du milieu d'eux (5) ». En pénétrant davantage, l'affaire fût devenue sérieuse ; il eût fallut tout de

(1) *Act.* XVII. 21. — (2) *Ibid.* 18. — (3) *Ibid.* 19 *et seq.* — (4) *Ibid.* 32. — (5) *Ibid.* 32, 33.

bon se convertir : et le monde ne vouloit songer qu'à la curiosité et à son plaisir.

On en avoit usé de même dès le commencement envers Jésus-Christ. Hérode, à qui Pilate l'avoit renvoyé, ne vouloit voir que des miracles; et il auroit souhaité qu'un Dieu employât sa toute-puissance pour le divertir. Parce qu'il ne voulut pas lui faire un jeu des ouvrages de sa puissante main, il le méprisa, et le renvoya comme un fou, avec un habit blanc dont il le revêtit (1).

Pilate ne fit pas mieux. Comme Jésus lui eut dit: « Je suis né, et je suis venu dans le monde afin de » rendre témoignage à la vérité (2) » : parole profonde, où il vouloit lui apprendre à chercher la vérité de Dieu; il lui répartit : « Et qu'est-ce que la » vérité (3) » ? Après quoi il leva le siége sans s'en informer davantage : comme s'il eût dit : La vérité, dites-vous ? et qui la sait ? ou que nous importe de la savoir, cette vérité qui nous passe ? Les mondains, et surtout les grands, ne s'en soucient guère ; et ils n'ont à cœur que les plaisirs et les affaires.

Nous ne sommes pas meilleurs que tous ceux dont nous venons de parler : et si nous ne méprisons pas si ouvertement Jésus-Christ et sa doctrine ; quand il en faut venir au sérieux de la religion, c'est-à-dire à la pratique, et à sacrifier son ambition ou son plaisir à Dieu et à son salut, nous nous rions secrètement de ceux qui nous le conseillent ; et la religion ne nous est pas moins un jeu qu'aux infidèles.

(1) *Luc.* XXIII. 8, 11. — (2) *Joan.* XVIII. 37. — (3) *Ibid.* 38.

### VI.e PROPOSITION.

*Comment la politique en vint enfin à persécuter la religion, avec une iniquité manifeste.*

Si on n'eût fait que discourir de la religion comme d'une matière curieuse, le monde ne l'auroit peut-être pas persécutée : mais comme on vit qu'elle condamnoit ceux qui ne la suivoient pas, les intérêts s'en mêlèrent. Les Pharisiens ne purent souffrir qu'on décriât leur avarice, ni qu'on vînt ruiner la domination qu'ils usurpoient sur les consciences. Ceux qui faisoient des idoles, et les autres qui profitoient parmi les païens du culte superstitieux, animoient le peuple. On se souvint « que Diane étoit » la grande déesse des Ephésiens, quand on vit » qu'en la décriant, la majesté de son temple que » tout le monde révéroit (1) », et ensemble la grande considération, et le grand profit qui venoit de ce côté-là aux particuliers et au public (2), s'en alloit à rien.

Rome elle-même se fâcha qu'on voulût décrier ses dieux, à qui elle se persuadoit qu'elle devoit ses victoires. Les empereurs s'irritèrent de ce qu'on ne vouloit plus les adorer. La politique romaine décida qu'il s'en falloit tenir à la religion ancienne ; et qu'y souffrir du changement, c'étoit l'exposer à sa ruine. On voulut s'imaginer des séditions, des révoltes, des guerres civiles, dans l'établissement du christianisme ; encore que l'expérience fît voir, qu'en effet la religion s'établissoit, sans même que les persé-

(1) *Act.* XIX. 27, 28. — (2) *Ibid.* 25, 26.

cutions, quelque violentes qu'elles fussent, excitassent, je ne dis pas aucun mouvement et aucune désobéissance, mais même aucun murmure dans les Chrétiens. Mais le monde superbe et corrompu ne vouloit pas se laisser convaincre d'ignorance et d'aveuglement, ni souffrir une religion qui changeoit la face du monde.

### VII.e PROPOSITION.

*Les esprits foibles se moquent de la piété des rois.*

Michol, femme de David, nourrie dans le faste et sans piété avec son père Saül, quand elle vit le roi son mari tout transporté, devant l'arche qu'il faisoit porter dans Sion avec une pompe royale, « le méprisa en son cœur. Qu'il étoit beau, disoit-elle (1), » de voir le roi d'Israël avec les servantes, marchant » nu comme un bateleur ». Ne faisoit-il pas là un beau personnage? Mais David, quoiqu'il l'aimât tendrement, lui répondit (2) : « Vive le Seigneur, » qui m'a élevé plutôt que votre père et sa maison : » je m'humilierai encore plus que je n'ai fait devant » lui, et je serai méprisable à mes yeux; et je tien- » drai à gloire de m'humilier, comme vous disiez, » avec les servantes ».

Il ne faut point laisser dominer cet esprit de raillerie dans les Cours, surtout dans les femmes, quand même elles seroient reines; puisque c'est là au contraire ce qu'on doit le plus réprimer. Dieu récompensa la piété de David, et punit Michol par une éternelle stérilité (3).

(1) *II. Reg.* VI. 16, 20. — (2) *Ibid.* 21, 22. — (3) *Ibid.* 23.

## VIII.e PROPOSITION.

*Le sérieux de la religion connu des grands rois. Exemple de David.*

L'arche étoit dans l'ancien peuple le symbole de la présence de Dieu, bien inférieur à celui que nous avons dans l'Eucharistie : et néanmoins la dévotion de David pour l'arche étoit immense. Quand il la fit transporter en Sion, il fit au peuple de grandes largesses en l'honneur d'un jour si solennel. « On » immoloit des victimes (tout le long du chemin où » passoit l'arche.) Elle marchoit au son des trom- » pettes, des tambours, et des hautbois, et de toute » sorte d'instrumens de musique ». Le roi, dépouillé de l'habit royal qu'il n'osa porter devant Dieu, « et » revêtu simplement d'une tunique de lin, alloit » après, avec tout le peuple et ses capitaines en » grande joie, jouant de sa lyre et dansant de toutes » ses forces, dans le transport où il étoit (1) ». C'étoit des cérémonies que le temps autorisoit.

Dans une occasion plus lugubre, lorsqu'en punition de son péché il fuyoit devant Absalon, nous avons vu qu'on lui apporta l'arche, comme la seule chose qui lui pouvoit donner de la consolation. Mais il ne se jugea pas digne de la voir en l'état où il étoit; où Dieu le traitoit comme un pécheur. « Hé! dit-il (2), si je trouve grâce devant le Sei- » gneur, (après ces jours de châtimens) il me la » montrera un jour en son tabernacle ». C'étoit là

(1) *II. Reg.* VI. 13 *et seq. I. Par.* XV. 25 *et seq.* — (2) *II. Reg.* XV. 25.

le plus cher objet de ses vœux. Et durant le temps de Saül, banni de son pays et des saintes assemblées du peuple de Dieu, il ne soupiroit qu'après l'arche. Grand exemple, pour faire connoître ce qu'on doit sentir en présence de l'eucharistie, dont l'arche n'étoit qu'une figure imparfaite.

### IX.e PROPOSITION.

*Le prince doit craindre trois sortes de fausse piété : et premièrement la piété à l'extérieur, et par politique.*

Deux raisons doivent faire craindre au prince de donner trop à l'extérieur, dans les exercices de la piété. La première, parce qu'il est un personnage public ; par conséquent, composé et peu naturel, s'il n'y prend garde, par les grands égards qu'il doit avoir pour le public, qui a les yeux attachés sur lui. Secondement, parce qu'en effet la piété est utile à établir la domination ; de sorte qu'insensiblement le prince pourroit s'accoutumer à la regarder de ce côté-là. Ainsi Saül disoit à Samuel qui l'abandonnoit, et ne vouloit plus assister avec lui au sanctuaire de Dieu devant tout le peuple (1). « J'ai mal » fait ; mais honorez-moi devant Israël, et devant » les sénateurs de mon peuple ; et retournez avec » moi pour adorer le Seigneur votre Dieu ». Il ne vouloit plus l'appeler le sien ; et peu soigneux de la religion, il ne songeoit plus qu'à garder les dehors par politique.

Ainsi les rois d'Israël se montroient quelquefois pieux contre Baal et ses idoles. Mais ils se gardoient

(1) *I. Reg.* XV. 30.

bien de détruire les veaux d'or que Jéroboam avoit érigés pour y attacher le peuple. Car « il avoit dit » en lui-même (1) : Le royaume retournera à la » maison de David, si ce peuple monte toujours à » Jérusalem dans la maison du Seigneur pour y » offrir les sacrifices. Le cœur de ce peuple se tour- » nera vers Roboam, roi de Juda, et ils me feront » mourir, et ils retourneront à lui. Ainsi, par un » conseil médité, il fit deux veaux d'or; et il leur » dit : Ne montez plus à Jérusalem; ô Israël, voilà » tes Dieux, qui t'ont tiré de la terre d'Egypte » !

Ainsi Jéhu massacra tous les sacrificateurs de Baal, et il en brisa la statue, et il mit le feu dans son temple. Et comme s'il eût voulu s'acquitter de tous les devoirs de la religion; il prend dans son charriot le saint homme Jonadab, fils de Réchab, pour être témoin de sa conduite. « Venez, lui dit-il (2), » et voyez mon zèle pour le Seigneur? Mais il ne se » retira pas des péchés de Jéroboam, ni des veaux » d'or, qu'il avoit dressés à Bethel et à Dan ». La raison d'Etat ne le vouloit pas.

Telle est la religion d'un roi politique. Il fait paroître du zèle dans les choses qui ne blessent pas son ambition, et il semble même vouloir contenter les plus gens de bien : mais la fausse politique l'empêche de pousser la piété jusqu'au bout. Joachaz, un des successeurs de Jéhu dans le royaume d'Israël, sembla vouloir aller plus loin. « Dieu avoit livré Israël à » Hazaël roi de Syrie, et à son fils Benadad : et » Joachaz pria le Seigneur, qui écouta sa voix : car » il eut pitié d'Israël, que ces rois avoient réduit à

(1) *III. Reg.* XII. 26, 27, 28. — (2) *IV. Reg.* X. 15, 28, 29.

» l'extrémité (1) ». Mais Joachaz, qui sembloit vouloir retourner à Dieu de tout son cœur dans sa pénitence, n'eut pas la force d'abattre ces veaux d'or, qui étoient le scandale d'Israël : « et il ne se retira » pas des péchés de Jéroboam : Dieu aussi l'aban- » donna. Et le roi de Syrie fit de lui et de son peu- » ple, comme on fait de la poudre qu'on secoue » dans la batture (2) ».

Tout cet extérieur de piété n'est qu'hypocrisie; et il est familier aux princes rusés, qui ne songent qu'à amuser le peuple par les apparences. Ainsi Hérode, ce vieux et dissimulé politique, faisant semblant d'être zélé pour la loi des Juifs, jusqu'à rebâtir le temple avec une magnificence qui ne cédoit rien à celle de Salomon, en même temps il élevoit des temples à Auguste.

Et on sait ce qu'il voulut faire contre Jésus-Christ (3). A ne regarder que l'extérieur, il ne désiroit rien tant que d'adorer avec les Mages ce roi des Juifs, nouveau-né. Il assembla le conseil ecclésiastique, comme un homme qui ne vouloit autre chose que d'être éclairci des prophéties; mais tout cela pour couvrir le noir dessein d'assassiner le Sauveur, que le titre de roi des Juifs rendoit odieux à son ambition; encore que la manière dont il voulut paroître aux hommes, montrât assez que son royaume n'étoit pas de ce monde.

(1) *IV. Reg.* XIII. 3, 4, 5. — (2) *Ibid.* 6, 7. — (3) *Matt.* II. 3, 4 *et seq.*

## X.e PROPOSITION.

*Seconde espèce de fausse piété : la piété forcée, ou intéressée.*

Telle étoit celle d'Holopherne, lorsqu'il disoit à Judith (1) : « Votre Dieu sera mon Dieu, s'il fait pour » moi ce que vous promettez » ; c'est-à-dire tant de victoires. Les ambitieux adoreront qui vous voudrez, pourvu que leur ambition soit contente.

« Hérode craignoit saint Jean qui le reprenoit, » (avec une force invincible :) car il savoit que c'é- » toit un homme saint, et juste ; et il faisoit plusieurs » choses par son avis, et il l'écoutoit volontiers (2) ». Car nous avons vu que ces politiques veulent quelquefois contenter les gens de bien. Mais tout cela n'étoit qu'artifice ou terreur superstitieuse ; puisqu'il craignoit tellement saint Jean, qu'après lui avoir fait couper la tête, il craignoit encore qu'il ne fût ressuscité des morts (3), pour le tourmenter.

Ecoutez un Antiochus, ce superbe roi de Syrie. « Il est juste, dit-il (4), d'être soumis à Dieu, et » qu'un mortel n'entreprenne pas de s'égaler à lui. » Et il ne parle que d'égaler aux Athéniens les Juifs, » qu'il ne jugeoit pas dignes seulement de la sépul- » ture ; et d'affranchir Jérusalem, qu'il avoit si cruel- » lement opprimée ; combler de dons le temple qu'il » avoit dépouillé ; et enfin de se faire Juif ». Mais c'est qu'il sentoit la main de Dieu, à laquelle il s'imaginoit se pouvoir soustraire, par toutes ces vaines

(1) *Judith.* XI. 21. — (2) *Marc.* VI. 20. *Luc.* III. 19. — (3) *Marc.* VI. 16. — (4) *II. Machab.* IX. 11, 12 *et seq.*

promesses. Dieu méprisa sa pénitence forcée : « et ce » méchant demandoit la miséricorde, qu'il ne devoit » pas obtenir (1) ».

Galère Maximien, et Maximin, les deux plus cruels persécuteurs de l'Eglise des Chrétiens, moururent avec un aveu aussi forcé et aussi vain de leur faute (2) : et avant que de les livrer au dernier supplice, Dieu leur fit faire amende honorable à son peuple, qu'ils avoient si long-temps tyrannisé.

### XI.e PROPOSITION.

*Troisième espèce de fausse piété : la piété mal entendue, et établie où elle n'est pas.*

« Va, et passe au fil de l'épée ce méchant peuple » d'Amalec : et ne réserve rien de cette nation impie, » que j'ai dévouée à la vengeance, dit le Seigneur à » Saül. Et ce prince sauva du butin les brebis et les » bœufs, pour les immoler au Seigneur. Mais Samuel » lui dit : Sont-ce des victimes ou des sacrifices que » le Seigneur demande : et non pas qu'on obéisse à » sa voix ? L'obéissance vaut mieux que le sacrifice ; » et il est meilleur d'obéir, que d'offrir la graisse » des béliers ; car désobéir, c'est comme qui con- » sulteroit les devins ; et ne se soumettre pas, c'est le » crime d'idolâtrie (3) ».

La sentence partit d'en haut. « Dieu t'a rejeté, » dit Samuel ; et tu ne seras plus roi (4) ».

Hérode, qui fit mourir saint Jean-Baptiste, au

(1) *II. Machab.* IX. 13. — (2) *Euseb. Hist. Eccl. lib.* VIII, *c.* 16, 17 : *et lib.* IX, *c.* 10. *Lactant. de Mort. persecut. n.* XXXIII *et* XLIX. — (3) *I. Reg.* XV. 18 *et seq.* — (4) *Ibid.* 23.

milieu de ses plus grands crimes, n'étoit pas sans quelques sentimens de religion. Il mit en prison le saint précurseur qui le reprenoit hautement de son inceste. Mais en même temps nous avons vu « qu'il » le craignoit, sachant que c'étoit un homme juste » et saint; qu'il le faisoit venir souvent, et même » suivoit ses conseils (1) ». Il le livra néanmoins à la fin : et injustement scrupuleux, la religion du serment l'emporta à son crime. « Il fut fâché de s'être » engagé; mais à cause du serment qu'il avoit fait, » et de la compagnie, il passa outre (2) ». Il en eut peur, après même qu'il l'eut fait mourir : « et entendant les miracles de Jésus, Jean, dit-il, que j'ai » décollé revit en lui, et c'est sa vertu qui opère (3) ». Il méprisoit la religion, la superstition le tyrannise. Il écoutoit et considéroit celui qu'il tenoit dans les fers, un prisonnier qui avoit du crédit à la Cour; l'intrépide censeur du prince, et l'ennemi déclaré de sa maîtresse, qui néanmoins se faisoit écouter; un homme qu'on faisoit mourir, et qu'après cela on craignoit encore. Tant de craintes qui se combattoient : celle de perdre un homme saint, celle d'ouïr de sa bouche des reproches trop libres, celle de troubler ses plaisirs, celle de paroître foible à la compagnie, celle de la justice divine qui ne cessoit de revenir quoique si souvent repoussée; tout cela faisoit ici un étrange composé. On ne sait que croire d'un tel prince : on croit tantôt qu'il a quelque religion, et tantôt qu'il n'en a point du tout. C'est une

(1) *Marc.* VI. 20. — (2) *Matth.* XIV. 9. *Marc.* VI. 26. — (3) *Matth.* XIV. 1, 2.

énigme inexplicable, et la superstition n'a rien de suivi.

On multiplie ses prières, qu'on fait rouler sur les lèvres sans y avoir le cœur. Mais c'est imiter les gentils, « qui s'imaginent, dit le Fils de Dieu (1), être » exaucés en multipliant leurs paroles ». Et on entend de la bouche du Sauveur (2) : « Ce peuple » m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de » moi ».

On gâte de très-bonnes œuvres : on jeûne et on garde avec soin les abstinences de l'Eglise; il est juste : mais, comme dit le Fils de Dieu, « on laisse » des choses de la loi plus importantes, la justice, » la miséricorde, la fidélité. Il falloit faire les unes, » et ne pas omettre les autres (3). Savez-vous quel » est le jeûne que j'aime, dit le Seigneur? Délivrez » ceux qui sont détenus dans les prisons; déchargez » un peuple accablé d'un fardeau qu'il ne peut » porter; nourrissez le pauvre; habillez le nu : » alors votre justice sera véritable, et resplendissante comme le soleil (4) ».

Vous bâtissez des temples magnifiques; vous multipliez vos sacrifices, et vous faites dire des messes à tous les autels. Mais Jésus-Christ répond : « Allez » apprendre ce que veut dire cette parole : J'aime » mieux la miséricorde que le sacrifice (5). Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un cœur contrit, et » abaissé devant lui (6). La vraie et pure religion, » c'est de soulager les veuves et les oppressés, et

(1) *Matth.* VI. 7. — (2) *Ibid.* XV. 8. *Is.* XXIX. 13. — (3) *Matth.* XXIII. 23. — (4) *Is.* LVIII. 6, 7, 8. — (5) *Matth.* IX. 13. — (6) *Ps.* L. 19.

» de tenir son ame nette de la contagion de ce » siècle (1) ».

Mettez donc chaque œuvre en son rang. Si en faisant les petites, vous croyez vous racheter de l'obligation de faire les grandes; vous serez de ceux dont il est écrit (2) : « Ils se fient dans des choses » de néant. Ils ont tissu des toiles d'araignées. Leurs » toiles ne sont pas capables de les habiller, et ils » ne seront pas couverts de leurs œuvres : car leurs » œuvres sont des œuvres inutiles, et leurs pensées » sont des pensées vaines ».

---

## ARTICLE V.

### *Quel soin ont eu les grands rois du culte de Dieu.*

#### I.re PROPOSITION.

*Les soins de Josué, de David et de Salomon, pour établir l'arche d'alliance, et bâtir le temple de Dieu.*

Josué n'eut pas plutôt conquis et partagé la terre promise, que pour la mettre à jamais sous la protection de Dieu qui l'avoit donnée à son peuple, « il établit le siége de la religion à Silo, où il mit » le tabernacle (3) ». Il falloit commencer par-là, et mettre Dieu en possession de cette terre, et de tout le peuple, dont il étoit le vrai roi.

David trouva dans la suite un lieu plus digne à l'Arche et au tabernacle, et l'établit dans Sion, où il la fit transporter en grand triomphe (4) : et Dieu

(1) *Jac.* I. 27. — (2) *Isai.* LIX. 4, 5, 6, 7. — (3) *Jos.* XVIII. 1. — (4) *II. Reg.* VI. 12 *et seq.*

choisit Sion et Jérusalem, comme le lieu où il établissoit son nom et son culte.

Il fit aussi, comme on a vu, les préparatifs du temple, où Dieu vouloit être servi avec beaucoup de magnificence, y consacrant les dépouilles des nations vaincues (1).

Il en désigne le lieu, que Dieu même avoit choisi, et charge Salomon de le bâtir.

Salomon fit ce grand ouvrage avec la magnificence qu'on a vue ailleurs. Car il le vouloit proportionner, autant qu'il pouvoit, à la grandeur de celui qui vouloit y être servi. « La maison, dit-il (2), que je » veux bâtir est grande, parce que notre Dieu est » au-dessus de tous les dieux. Qui seroit donc assez » puissant, pour lui bâtir une maison digne de lui »?

### II.e PROPOSITION.

*Tout ce qu'on fait pour Dieu de plus magnifique, est toujours au-dessous de sa grandeur.*

Ce fut le sentiment de Salomon, après qu'il eut bâti un temple si riche que rien n'égala jamais. « Qui pourroit croire, dit-il (3), que Dieu habite » sur la terre avec les hommes? lui que les cieux, » et les cieux des cieux ne peuvent renfermer ». Et David, qui en avoit fait les préparatifs, quoiqu'il n'eût rien épargné, et qu'il eût consacré à cet ouvrage « cent mille talens d'or, un million de talens » d'argent, avec du cuivre et du fer sans nombre, » et les pierres avec tous les bois qu'il falloit pour

(1) *II. Reg.* VII. *I. Paralip.* XXII. — (2) *II. Paral.* II. 5. — (3) *Ibid.* VI. 18.

» un si grand édifice (1) », sans épargner le cèdre, qui est le plus précieux ; il trouvoit tout cela pauvre, à comparaison de son désir : « J'ai, dit-il, » offert tout cela dans ma pauvreté (2) ».

### III.<sup>e</sup> PROPOSITION.

*Les princes font sanctifier les fêtes.*

Moïse fait mettre en prison, et ensuite il punit de mort, par ordre de Dieu, celui qui avoit violé le sabbat (3). La loi chrétienne est plus douce, et les Chrétiens plus dociles n'ont pas besoin de telles rigueurs; mais aussi se faut-il garder de l'impunité.

Les ordonnances sont pleines de peines contre ceux qui violent les fêtes, et surtout le saint dimanche. Et les rois doivent obliger les magistrats à tenir soigneusement la main à l'entière exécution de ces lois; contre lesquelles on manque beaucoup, sans qu'on y ait apporté tous les remèdes nécessaires.

C'est principalement de la sanctification des fêtes que dépend le culte de Dieu, dont le sentiment se dissiperoit dans les occupations continuelles de la vie, si Dieu n'avoit consacré des jours pour y penser plus sérieusement, et renouveler en soi-même l'esprit de la religion.

Les saints rois Ezéchias et Josias sont célèbres, dans l'histoire du peuple de Dieu, pour avoir fait solenniser la Pâque avec religion, et une magnificence extraordinaire. Tout le peuple fut rempli de joie : « on n'avoit jamais rien vu de semblable

(1) *I. Par.* XXII. 14. — (2) *Ibid.* — (3) *Num.* XV. 32 *et seq.*

» depuis le temps de Salomon ». C'est ce qu'on dit de la pâque d'Ezéchias (1). Et on dit de celle de Josias (2) : « qu'il ne s'en étoit point fait de semblable » sous tous les rois précédens, ni depuis le temps » de Samuel ».

Les fêtes des Chrétiens sont beaucoup plus simples, moins contraignantes; et en même temps beaucoup plus saintes, et beaucoup plus consolantes que celles des Juifs, où il n'y avoit que des ombres des vérités qui nous ont été révélées : et cependant on est bien plus lâche à les célébrer.

### IV.e PROPOSITION.

*Les princes ont soin, non-seulement des personnes consacrées à Dieu, mais encore des biens destinés à leur subsistance.*

« Honorez le Seigneur de toute votre ame ; hono» rez aussi ses ministres (3) ».

« Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, » me méprise », dit Jésus-Christ même à ses disciples (4).

« Prenez garde de n'abandonner jamais le lévite, » tant que vous serez sur la terre (5) ». La terre vous avertit, en vous nourrissant, que vous pourvoyiez à la subsistance des ministres de Dieu qui la rend féconde.

Toute la loi est pleine de semblables préceptes. Abraham en laissa l'exemple à toute sa postérité, en donnant la dîme des dépouilles remportées sur ses

(1) *II. Par.* xxx. 26. — (2) *IV. Reg.* xxiii. 22, 23. *II. Paralip.* xxxv. 18. — (3) *Eccli.* vii. 33. — (4) *Luc.* x. 16. — (5) *Deut.* xii. 19.

ennemis, à Melchisédech le grand pontife du Dieu très-haut, qui le bénissoit et offroit le sacrifice pour lui et pour tout le peuple (1).

Abraham suivit en cela une coutume déjà établie. On la voit dans tous les peuples, dès la première antiquité. Et nous en avons un beau monument dans l'Egypte, sous Pharaon et Joseph. Tous les peuples vendirent leur terre au roi pour avoir du pain, « ex- » cepté les sacrificateurs, à qui le roi avoit donné » leur terre, qu'ils ne furent point obligés de vendre » comme les autres; sans compter que leur nourri- » ture leur étoit fournie des greniers publics, par » ordre du roi (2) ».

Le peuple d'Israël ne se plaignoit pas d'être chargé de la nourriture des lévites et de leurs familles, qui faisoient plus d'une douzième partie de la nation, étant une de ses tribus des plus abondantes. Au contraire, on les nourrissoit avec joie. Il y avoit du temps de David trente-huit mille lévites, à les compter depuis trente ans; sans y comprendre les sacrificateurs enfans d'Aaron, divisés en deux familles principales par les deux fils d'Aaron, et subdivisés du temps de David en vingt-quatre familles très-nombreuses sorties de ces deux premières (3). Tout le peuple les entretenoit de toutes choses très-abondamment, avec leurs familles; car les lévites n'avoient d'autres possessions ni partages parmi leurs frères, que les dîmes, les prémices, les oblations, et le reste que le peuple leur donnoit. Et on mettoit dans cet entre-

(1) *Gen.* XIV. 18, 19, 20. — (2) *Ibid.* XLVII. 22. — (3) *I. Paralip.* XXIII. 3 *et seq.*

tien un des principaux exercices de la religion, et le salut de tout le peuple.

### V.e PROPOSITION.

*Les soins admirables de David.*

Les grands rois de la maison de David ont rendu leur règne célèbre, par le grand soin qu'ils ont pris de maintenir l'ordre du ministère, et de toutes les fonctions des sacrificateurs et des lévites, selon la loi de Moïse.

David leur en avoit donné l'exemple; et il fit ce beau réglement qui fut suivi et exécuté par ses successeurs. Ce roi, aussi pieux et aussi sage que guerrier et victorieux, employa à cette grande affaire les dernières années de sa vie, pendant que tout le royaume étoit en paix: assisté des principaux du royaume, et surtout du souverain pontife, avec les chefs des familles lévitiques et sacerdotales, et des prophètes Gad et Nathan (1); étant lui-même prophète, et rangé dans l'Ecriture au nombre des hommes inspirés de Dieu.

Avec ce conseil, et par une inspiration particulière, il régla les heures du service. « Il ordonna » aux lévites de venir au temple le matin et le soir, » pour y bénir Dieu, et pour y chanter ses louan- » ges (2) ».

Il établit la subordination nécessaire dans ce grand corps des ministres consacrés à Dieu, en or-

(1) *I. Paralip.* XXIII. 2 *et seq.* XXIV. 6. *II. Par.* XXIX. 25. — (2) *I. Par.* XXIII. 30.

donnant aux lévites de servir « chacun à leur rang, » en gardant les rits sacrés, et toutes les observances » des enfans d'Aaron, qui présidoient à ces fonc» tions par l'ordre de Dieu (1) », et selon la loi de Moïse.

Parmi ces lévites, il y en avoit trois principaux « qui servoient auprès du roi : Asaph, Idithun et » Héman. Ce dernier étoit appelé le Voyant ou le » prophète du roi (2) »; et Asaph prophétisoit aussi auprès du prince; il est aussi appelé le Voyant (3), et se rendit si célèbre par ses cantiques, qu'on le rangeoit avec David. Tels étoient les ecclésiastiques, pour parler à notre manière, qui approchoient le plus près de la personne du roi; des gens inspirés de Dieu, et les plus célèbres de leur ordre. David avoit aussi auprès de lui un sacrificateur nommé Ira, qui étoit honoré du titre de prêtre ou de sacrificateur de David (4).

### VI.e PROPOSITION.

*Soin des lieux et des vaisseaux sacrés.*

Le roi Joas, instruit par Joïada souverain pontife, fit venir les lévites avec les autres sacrificateurs, pour les obliger à travailler aux réparations du temple qu'ils négligeoient depuis plusieurs années. Il en prescrivit l'ordre, et en régla les fonds : et un officier commis par le roi les touchoit avec le pontife, ou quelqu'un commis de sa part, pour les mettre entre les mains des ouvriers, « qui rétabli-

(1) *I. Par.* XXIII. 32. XXIV. 19. — (2) *Ibid.* XXV. 2, 5, 6. — (3) *II. Par.* XXIX. 30. — (4) *II. Reg.* XX. 26.

» roient le temple dans sa première splendeur et » solidité. Le reste de l'argent fut apporté au roi et » au pontife; et on en fit des vaisseaux sacrés d'or » et d'argent, pour servir aux sacrifices (1) ».

Ezéchias ne se rendit pas moins célèbre, lorsqu'il assembla les lévites et les sacrificateurs (2), pour les obliger à purifier avec soin le temple et les vaisseaux sacrés, qui avoient été profanés par les rois impies. Et il fit soigneusement exécuter le réglement de David (3).

On ne peut assez louer le saint roi Josias, et le soin qu'il prit de purifier et de rebâtir le temple (4). Dieu inspira un auteur sacré pour lui donner cet éloge, afin d'exciter les rois à de semblables pratiques.

### VII.e PROPOSITION.

*Louanges de Josias et de David.*

L'Ecclésiastique parle ainsi de Josias (5) : « La mé» moire de Josias est douce comme une composition » de parfums faite d'une main habile ; elle est douce » en toutes les bouches comme du miel, et comme » une excellente musique dans un banquet, où on » a servi du vin le plus exquis. Il a été envoyé de » Dieu pour inspirer la pénitence à la nation; et » il a ôté (du temple et de la terre) toutes les abo» minations. Dieu gouverna son cœur et fortifia sa » piété, dans un temps d'iniquité et de désordre », où tout étoit corrompu par les mauvais exemples des rois ses prédécesseurs.

(1) *IV. Reg.* XII. 4, 7 *et seq. II. Par.* XXIV. 5, 6 *et seq.* — (2) *II. Par.* XXIX. 5, 16 *et seq.* — (3) *Ibid.* 25. — (4) *IV. Reg.* XXII *et* XXIII. *II. Paralip.* XXXIV. — (5) *Eccli.* XLIX. 1, 2, 3, 4.

Le même auteur sacré célèbre aussi en ces termes les louanges de David (1) : « Il a glorifié Dieu dans » toutes ses œuvres. Il l'a loué de tout son cœur », (dans ses divins Psaumes que tout le peuple chantoit.) « Il a aimé de tout son cœur le Dieu qui » l'avoit fait, et Dieu l'a rendu puissant contre ses » ennemis. Il a rangé les chantres devant l'autel, et » il a composé des airs agréables pour les hommes, » qu'ils devoient chanter par leur voix harmonieuse. » Il a rempli de splendeur la célébration du service » divin : et sur la fin de sa vie il a distribué les » temps, en sorte qu'on louât le saint nom du Sei- » gneur ; et que dès le matin on le célébrât dans » son sanctuaire ».

Voilà comme le Saint-Esprit loue les rois pieux, qui ont pris soin de régler les ministères sacrés, de décorer le temple, et de faire faire le service divin avec la splendeur convenable.

### VIII.e PROPOSITION.

*Soin de Néhémias ; et comme il protège les lévites contre les magistrats.*

Il ne faut pas oublier Néhémias, gouverneur du peuple de Dieu sous les rois de Perse, et restaurateur du temple et de la cité sainte. Il fit justice aux lévites qu'on avoit privés de leurs droits (2). Les chantres sacrés, et tous les autres ministres, qui avoient été contraints de se retirer chez eux, et d'abandonner le service, faute d'avoir reçu le juste salaire qui leur étoit ordonné, furent rappelés. Il

(1) *Eccli.* XLVII. 9, 10, 11, 12. — (2) *II. Esdr.* XIII. 10.

ôta à Tobie le maniement, qu'Eliasib sacrificateur, son parent, lui avoit donné pour l'enrichir; et disposa, selon l'ancien ordre, des fonds destinés au temple et au service divin (1). Il soutint la cause des lévites contre les magistrats, (qui avoient manqué à leurs devoirs envers eux) et il mit leurs grains et leurs revenus en des mains fidèles : préposant à ce ministère le prêtre Sélémias, et quelques lévites (2). Au surplus, en prenant soin d'eux, il leur fit soigneusement garder les réglemens de David (3). La subordination fut observée : le peuple rendoit honneur aux lévites, en leur donnant ce qu'il leur devoit; et les lévites le rendoient aux enfans d'Aaron (4), qui étoient leurs supérieurs. « Ils gardoient » soigneusement toutes les observances de leur » Dieu (5) ».

Néhémias y tenoit la main : il ordonnoit aux sacrificateurs et aux lévites de veiller à ce qui leur étoit prescrit. « Il disoit aux lévites de se purifier; » et ne pouvoit souffrir ceux qui profanoient le » sacerdoce, et méprisoient le droit sacerdotal et » lévitique (6) », c'est-à-dire les réglemens que leur prescrivoient leurs offices: Ce qui leur faisoit dire avec confiance (7) : « O Dieu, souvenez-vous de » moi en bien : et n'oubliez pas le soin que j'ai eu » de la maison de mon Dieu, et de ses cérémonies, » et de l'ordre sacerdotal et lévitique ».

O princes, suivez ces exemples. Prenez en votre garde tout ce qui est consacré à Dieu : et non-seu-

(1) *II. Esdr.* XIII. 5, 7, 8, 9. — (2) *Ibid.* 11, 13. — (3) *Ibid.* XII. 24, 44, 45. — (4) *Ibid.* 46. — (5) *Ibid.* 44. — (6) *Ibid.* XIII. 22, 29. — (7) *Ibid.* 14, 30, 31.

lement les personnes; mais encore les lieux et les biens qui doivent être employés à son service. Protégez les biens des églises, qui sont aussi les biens des pauvres. Souvenez-vous d'Héliodore, et de la main de Dieu qui fut sur lui, pour avoir voulu envahir les biens mis en dépôt dans le temple (1). Combien plus faut-il conserver les biens, non-seulement déposés dans le temple, mais donnés en fonds aux églises.

### IX.e PROPOSITION.

*Réflexions que doivent faire les rois, à l'exemple de David, sur leur libéralité envers les églises; et combien il est dangereux de mettre la main dessus.*

Ces grands biens viennent des rois, je l'avoue: ils ont enrichi les églises de leurs libéralités; et les peuples n'en ont point fait, sans que leur autorité y ait concouru : mais tout ce qu'ils ont donné, ils l'avoient premièrement reçu de Dieu. « Qui suis je? » disoit David (2) : qu'est-ce que tout mon peuple, » que nous osions vous promettre tous ces présens » pour votre temple? Tout est à vous, et nous vous » donnons ce que nous avons reçu de votre main ».

Il continue (3) : « Nous sommes des voyageurs et » des étrangers devant vous, comme tous nos » pères ». Nous n'avons rien qui nous soit propre : notre vie même n'est pas à nous. « Nos jours s'en vont » comme une ombre, et nous n'avons qu'un moment » à vivre ». Tout nous échappe, et il n'y a rien qui soit à nous. « O Seigneur notre Dieu, toute cette

(1) *II. Machab.* III. 24 *et seq.* — (2) *I. Paralip.* XXIX. 14. — (3) *Ibid.* 15.

» abondance de richesses, que nous préparons pour » votre saint temple, vient de votre main, et tout » est à vous (1) ».

Quel attentat de ravir à Dieu ce qui vient de lui, ce qui est à lui, et ce qu'on lui donne; et de mettre la main dessus pour le reprendre de dessus les autels !

Mais le péril est bien plus grand de mettre la main sur les ministres de Dieu. « Ne touchez point » à mes oints, dit David (2) » : Il parloit d'Abraham et d'Isaac, qui étoient au rang de ses sacrificateurs et de ses ministres. « Dieu ne permet pas au peuple » de leur nuire, et il châtie les rois qui les offen» sent (3) ».

« Hérode fit couper la tête à Jacques, frère de » Jean : et par complaisance pour les Juifs, il ajouta » à son crime de mettre la main même sur Pierre, » qu'il fit garder par seize soldats; dans le dessein de » l'exposer au peuple après la fête de Pâque (4) ». Mais Dieu, qui le destinoit à souffrir dans un autre temps et dans un lieu plus célèbre, non-seulement le sut tirer de la prison, mais il sut encore faire sentir au tyran sa main puissante. Car peu de temps après, livré à un orgueil insensé, pendant qu'il se laissoit louer et admirer comme un Dieu, « l'Ange du Sei» gneur le frappa, et il mourut mangé de vers (5) ».

Saül, qui fit massacrer Abimélec et les autres sacrificateurs, pour avoir favorisé David, est en abomination devant Dieu et devant les hommes. « Ses of» ficiers à qui il commanda de les tuer, eurent hor-

(1) *I. Paralip.* XXIX. 16. — (2) *Ps.* CIV. 15. — (3) *Ibid.* 14. — (4) *Act.* XII. 1, 2, 3, 4. — (5) *Ibid.* 22, 23.

» reur

» reur d'étendre leurs mains contre les prêtres du » Seigneur ». Et il n'y eut que Doeg Iduméen, un étranger et de la race des impies, qui osât souiller ses mains de leur sang, sans respecter le saint habit qu'ils portoient (1). David, pour avoir été l'occasion innocente de ce meurtre sacrilége, en frémit. « Je » suis coupable, dit-il (2), de ce sang injustement » répandu. Il prit en sa protection Abiathar, fils d'A» bimélec. Demeurez avec moi, lui dit-il, ne crai» gnez rien; qui en veut à votre vie, attaque la » mienne, et mon salut est inséparable du vôtre ».

### X.e PROPOSITION.

*Les rois ne doivent pas entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce : et ils doivent trouver bon que l'ordre sacerdotal les maintienne contre toute sorte d'entreprises.*

Lorsqu'Ozias voulut entreprendre sur ces droits sacrés, et porter sa main à l'encensoir, les prêtres étoient obligés par la loi de Dieu à s'y opposer; autant pour le bien de ce prince, que pour la conservation de leur droit, qui étoit, comme on a dit, celui de Dieu. Ils le firent avec vigueur : et se mettant devant le roi, avec leur pontife à leur tête, ils lui dirent : « Ce n'est point votre office, Ozias, de brû» ler de l'encens devant le Seigneur; mais c'est » celui des sacrificateurs et des enfans d'Aaron, que » Dieu a députés à ce ministère. Sortez du sanc» tuaire; ne méprisez pas notre parole : car cette » entreprise, par laquelle vous prétendez vous ho-

(1) *I. Reg.* XXII. 16, 17, 18. — (2) *Ibid.* 22, 23.

» norer, ne vous sera pas imputée à gloire par
» le Seigneur notre Dieu (1) ».

Au lieu de céder à ce discours, et à l'autorité du pontife et de ses prêtres (2), « Ozias se mit en co-
» lère, menaçant les prêtres, persistant à tenir en
» main l'encensoir pour offrir l'encens. La terre
» trembla (3). La lèpre parut sur le front de ce
» prince, en présence des prêtres, qui (avertis par
» ce miracle) furent contraints de le chasser du
» sanctuaire. Lui-même, effrayé d'un coup si soudain,
» sentit qu'il venoit de la main de Dieu, et prit la
» fuite. La lèpre ne le quitta plus : il le fallut sépa-
» rer, selon la loi. Et son fils Joathan prit l'admi-
» nistration du royaume, et le gouverna sous l'auto-
» rité du roi son père ».

Au contraire, le pieux roi Josaphat, loin de rien attenter sur les droits sacrés du sacerdoce, distingua exactement les deux fonctions, la sacerdotale et la royale, en donnant cette instruction « aux lévites,
» aux sacrificateurs, et aux chefs des familles d'Is-
» raël, qu'il envoya dans toutes les villes pour y
» régler les affaires : Amarias sacrificateur, votre
» pontife, conduira ce qui regarde le service de
» Dieu, et Zabadias fils d'Ismahel, qui est chef de
» la maison de Juda, conduira celles qui appar-
» tiennent à la charge de roi ; et vous aurez les lé-
» vites pour maîtres et pour docteurs (4) ».

On voit avec quelle exactitude il distingue les affaires, et détermine à chacun de quoi il se doit mêler ; ne permettant pas à ses ministres d'attenter sur

(1) *II. Paralip.* xxvi. 16, 17, 18. — (2) *Ibid.* 19, 20, 21. — (3) *Amos.* I. 1. *Zachar.* xiv. 5. — (4) *II. Paralip.* xix. 8, 11.

les ministres des choses sacrées; ni réciproquement à ceux-ci d'entreprendre sur les droits royaux.

A la vérité, nous avons vu que les rois se sont mêlés des choses saintes : nous avons vu en même temps que c'étoit en exécution des anciens réglemens, et des ordres déjà donnés de la part de Dieu; et encore avec les pontifes, les sacrificateurs et les prophètes.

Les choses saintes réservées à l'ordre sacerdotal, sont encore plus clairement distinguées, dans le nouveau Testament, d'avec les choses civiles et temporelles, réservées aux princes. C'est pourquoi les rois chrétiens, dans les affaires de la religion, se sont soumis les premiers aux décisions ecclésiastiques. Cent exemples le feroient voir, si la chose étoit douteuse; mais en voici un, entre les autres, qui regarde les rois de France.

### XI.e PROPOSITION.

*Exemple des rois de France, et du concile de Chalcédoine.*

Les sectateurs d'Elipandus archevêque de Tolède, et de Félix évêque d'Urgel, qui renouveloient en Espagne l'hérésie de Nestorius, prièrent Charlemagne de prendre connoissance de ce différend, avec promesse de s'en rapporter à sa décision. Ce prince les prit au mot, et accepta l'offre, dans le dessein de les ramener à l'unité de la foi, par l'engagement où ils étoient entrés. Mais il savoit comme un prince peut être arbitre en ces matières. Il consulta le saint Siége, et en même temps les autres évêques, qu'il trouva conformes à leur chef: et

sans discuter davantage la matière dans sa lettre qu'il écrit aux nouveaux docteurs [1], il leur envoie « les lettres, les décisions, et les décrets formés par » l'autorité ecclésiastique; les exhortant à s'y sou» mettre avec lui, et à ne se croire pas plus savans » que l'Eglise universelle : leur déclarant en même » temps, qu'après ce concours de l'autorité du » siége apostolique, et de l'unanimité synodale, » ni les novateurs ne pouvoient plus éviter d'être » tenus pour hérétiques, ni lui-même et les autres » fidèles n'osoient plus avoir de communion avec » eux ». Voilà comme ce prince décida : et sa décision ne fut autre chose qu'une soumission absolue aux décisions de l'Eglise.

Voilà pour ce qui regarde la foi. Et pour la discipline ecclésiastique, il me suffit de rapporter ici l'ordonnance d'un empereur roi de France : « Je » veux, dit-il aux évêques [2], qu'appuyés de notre » secours, et secondés de notre puissance, comme » le bon ordre le prescrit, vous puissiez exécuter » ce que votre autorité demande ». Partout ailleurs la puissance royale donne la loi, et marche la première en souveraine. Dans les affaires ecclésiastiques, elle ne fait que seconder et servir : *famulante, ut decet, potestate nostra :* ce sont les propres termes de ce prince. Dans les affaires non-seulement de la foi, mais encore de la discipline ecclésiastique, à l'Eglise la décision; au prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques.

C'est l'esprit du christianisme, que l'Eglise soit

(1) *Epist. Car. Mag. ad Elipand. Tom. Concil. Gall. Labb. tom.* VII, *col.* 1047. — (2) *Lud. Pii Capit.* 11, *Tit.* IV. *T.* II *Concil. Gall.*

gouvernée par les canons. Au concile de Chalcédoine, l'empereur Marcien souhaitant qu'on établît dans l'Eglise certaines règles de discipline, lui-même en personne les proposa au concile, pour être établies par l'autorité de cette sainte assemblée (1). Et dans le même concile, s'étant émue sur le droit d'une métropole une question, où les lois de l'empereur sembloient ne s'accorder pas avec les canons; les juges préposés par l'empereur pour maintenir le bon ordre d'un concile si nombreux, où il y avoit six cent trente évêques, firent remarquer cette contrariété aux Pères, et leur demandèrent ce qu'ils pensoient de cette affaire. Aussitôt « le saint concile s'écria d'une commune voix : » Que les canons l'emportent; qu'on obéisse aux » canons (2) » : montrant par cette réponse, que si, par condescendance et pour le bien de la paix, elle cède en certaines choses qui regardent son gouvernement à l'autorité séculière; son esprit, quand elle agit librement, (ce que les princes pieux lui défèrent toujours très-volontiers) est d'agir par ses propres règles, et que ses décrets prévalent partout.

### XII.e PROPOSITION.

*Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies.*

Le sacerdoce dans le spirituel, et l'empire dans le temporel, ne relèvent que de Dieu. Mais l'ordre ecclésiastique reconnoît l'empire dans le temporel;

(1) *Conc. Chalced. act.* VI; *tom.* IV *Concil. col.* 575 *et seq.* — (2) *Conc. Chalced. act.* XIII; *col.* 716.

comme les rois, dans le spirituel, se reconnoissent humbles enfans de l'Eglise. Tout l'état du monde roule sur ces deux puissances. C'est pourquoi elles se doivent l'une à l'autre un secours mutuel. « Zo» robabel (qui représentoit la puissance temporelle) » sera revêtu de gloire; et il sera assis, et dominera » sur son trône : et le pontife ou le sacrificateur » sera sur le sien, et il y aura un conseil de paix, » (c'est-à-dire, un parfait concours) entre ces » deux (1) ».

## XIII.e PROPOSITION.

*En quel péril sont les rois qui choisissent de mauvais pasteurs.*

Ceci se dit à l'occasion des rois qui ont reçu de l'Eglise, sous quelque forme que ce soit, le droit de nommer ou de présenter aux évêchés et aux autres prélatures : principalement à l'occasion des rois de France, qui ont ce droit par un concordat perpétuel. Je ne craindrai point de dire que c'est la partie la plus importante de leurs soins, et aussi la plus dangereuse, et dont ils rendront à Dieu un plus grand compte.

Toute l'instruction du peuple dépend de là. « Les » lèvres du sacrificateur gardent la science, et le » peuple recherche la loi dans sa bouche (2). Le roi » même la reçoit de sa main. C'est (3) l'Ange, (c'est » l'envoyé, c'est l'ambassadeur) du Seigneur des ar» mées (4). Nous sommes ambassadeurs pour Jésus-

(1) *Zach.* VI. 13. — (2) *Malach.* II. 7. — (3) *Deut.* XVII. 18. — (4) *Malach. ibid.*

» Christ, dit saint Paul (1), et Dieu exhorte par » nous ».

L'expérience ne fait que trop voir, que l'ignorance ou les désordres des pasteurs ont causé presque tous les maux de l'Eglise, et des scandales à faire tomber en erreur, s'il se pouvoit, jusqu'aux élus.

Si donc les pasteurs ne sont, comme dit saint Paul (2), « des ouvriers irréprochables, qui sachent » traiter droitement la parole de vérité » ; c'est la plus grande tentation du peuple fidèle.

Jésus-Christ a établi ses apôtres « pour être la » lumière du monde, et les a mis sur le chandelier » pour éclairer la maison de Dieu (3) », plus encore par leur bonne vie, que par leur doctrine. « Mais » si la lumière qui est en nous n'est que ténèbres, » que seront les ténèbres mêmes (4) ».

Vous donc, qui regardez plus ou la brigue ou la faveur que le mérite, en mettant des sujets indignes ou par l'ignorance ou par la vie, avez-vous entrepris de rendre le sacerdoce et l'Eglise même méprisable? Ecoutez ce que dit un prophète à de tels pasteurs (5) : « Vous vous êtes détournés de la voie, et vous avez » scandalisé le peuple de Dieu, en n'observant pas » la loi (que vous prêchiez) : je vous ai livrés au » mépris des peuples : (vous tomberez dans le décri); » vous serez vils à leurs yeux ».

Car. que fera-t-on « d'un sel insipide et affadi? Il

(1) *II. Cor.* v. 20. — (2) *II. Tim.* II. 15. — (3) *Matth.* v. 14, 15. — (4) *Ibid.* VI. 23. — (5) *Malach.* II. 8, 9.

» n'est plus bon, dit le Fils de Dieu (1), que pour » être foulé aux pieds ».

Il est écrit de « Simon fils d'Onias, souverain pon» tife (2), qu'en montant au saint autel, il honoroit » et ornoit le saint habit qu'il portoit ». Par une raison contraire, les pontifes qui ne sont pas saints, en montant à l'autel déshonorent le saint habit qui les fait regarder avec tant de respect, et ternissent l'éclat de l'Eglise et de la religion.

Que ferez-vous donc, ô prince, pour éviter le malheur de donner à l'Eglise de mauvais pasteurs. Faites ce que dit saint Paul (3) : « Qu'ils soient » éprouvés, et puis qu'ils servent ». S'il parle ainsi des diacres, que diroit-il des évêques? Le clergé est une milice : ne mettez pas à la tête celui qui n'a jamais eu de commandement. Consultez la voix publique. « Il faut, dit saint Paul, (4) que celui qu'on » veut faire évêque, ait bon témoignage, même de » ceux de dehors », même s'il peut des hérétiques et des infidèles; à plus forte raison des fidèles : « de » peur qu'il ne tombe dans le mépris ».

Toutes les fois qu'il faut nommer un évêque, le prince doit croire que Jésus-Christ même lui parle en cette sorte : O prince qui me nommez des ministres, je veux que vous me les donniez dignes de moi. Je vous ai fait roi, faites-moi régner, et donnez-moi des ministres qui puissent me faire obéir. Qui m'obéit vous obéit : votre peuple est le peuple que j'ai mis en votre garde. Mon Eglise est entre vos

(1) *Matth.* v. 13. — (2) *Eccli.* L. 1, 12. — (3) *I. Tim.* III, 10. — (4) *Ibid.* 7.

mains. Ce choix n'étoit pas naturellement de votre office : vous avez voulu vous en charger; prenez garde à votre péril, et à mon service.

Les rois ne doivent pas croire, sous prétexte qu'ils ont le choix des pasteurs, qu'il leur soit libre de les choisir à leur gré : ils sont obligés de les choisir tels que l'Eglise veut qu'on les choisisse. Car l'Eglise, leur en laissant la nomination ou le choix, n'a pas prétendu exempter ses ministres de sa discipline.

L'abrégé de toutes les lois de l'Eglise est celle-ci, du concile de Trente (1). En choisissant les évêques, on est obligé « de choisir ceux qu'on jugera en con- » science les plus dignes et les plus utiles à l'Eglise, » à peine de péché mortel ». Décret qu'on ne peut trop lire, et trop souvent inculquer aux princes. « Telle est la ville, quel est son conducteur », dit le Saint-Esprit (2). Ainsi, « tout l'état et tout l'ordre » de la famille de Jésus-Christ est en péril, si ce » qu'on veut trouver dans le corps ne se trouve » auparavant dans le chef », dit le concile de Trente (3). Il en est de même, à proportion, de tous les prélats et de tous les ministres de l'Eglise.

Le prince, par un mauvais choix des prélats, se charge devant Dieu et son Eglise du plus terrible de tous les comptes; et non-seulement de tout le mal qui se fait par les indignes prélats, mais encore de l'omission de tout le bien qui se feroit, s'ils étoient meilleurs.

(1) *Conc. Trid. sess.* XXIV, *de reform. cap.* I. — (2) *Eccli.* X. 2. — (3) *Conc. Trid. ibid.*

### XIV.e PROPOSITION.

*Le prince doit protéger la piété, et affectionner les gens de bien.*

Ils sont le soutien de son Etat. « S'il se trouve cin-» quante justes dans cette ville abominable ( qu'on » ne nomme pas ; ) s'il s'y en trouve quarante-cinq, » s'il s'y en trouve quarante, ou trente, ou vingt; » s'il s'y en trouve jusqu'à dix, je ne perdrai pas la » ville pour l'amour de ces dix justes », dit le Seigneur à Abraham (1).

### XV.e PROPOSITION.

*Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les jureurs, les parjures, ni les devins.*

« Le roi sage dissipe les impies, et courbe des » voûtes sur eux (2) ». Il les enferme dans des cachots, d'où personne ne les peut tirer. Ou comme d'autres traduisent sur l'original : « Il tourne des » roues sur eux ». Il les brise, il les met en poudre, en faisant rouler sur eux des chariots armés de fer : comme fit Gédéon à ceux de Soccoth (3), et David aux enfans d'Ammon (4).

Le Seigneur dit à Moïse (5) : « Menez le blasphé-» mateur hors du camp » : (il ne faut point qu'on y respire le même air que lui, et son dernier soupir exhalé dedans, l'infecteroit : ) « et que ceux qui » l'ont ouï mettent la main sur sa tête, (en témoi-

(1) *Gen.* XVIII. 26 *et seq.* — (2) *Prov.* XX. 26. — (3) *Jud.* VIII. 16. — (4) *II. Reg.* XII. 31. *I. Par.* XX. 3. — (5) *Levit.* XXIV. 13 *et seq.*

» gnage) et que tout le peuple le lapide. Et tu di-
» ras, ajoute-t-il, à tout Israël : Celui qui maudit
» son Dieu, portera son péché ; que celui qui blas-
» phême le nom du Seigneur, meure de mort. Toute
» la multitude l'accablera de pierre, soit qu'il soit
» citoyen ou étranger ». Chacun se doit purger de la part qu'on pourroit avoir à un crime si abominable.

Nabuchodonosor, un prince infidèle, étonné des merveilles de Dieu, qui avoit délivré des flammes ces trois jeunes hommes si célèbres dans l'histoire sainte, fit cette ordonnance (1) : « C'est de moi,
» dit-il, qu'est parti ce décret royal : Quiconque
» blasphémera contre le Dieu de Sidrach, Misach,
» et Abdénago ; qu'il périsse, et que sa maison soit
» renversée : car il n'y a pas un autre Dieu, qui
» puisse sauver comme celui-là ».

Le parjure est un impie, et un blasphémateur, « qui prend le nom de Dieu en vain (2) » ; qui par-là traite Dieu de chose vaine ; qui ne croit pas que Dieu soit juste, ni puissant, ni véritable ; qui le défie de lui faire du mal, et ne craint non plus sa justice, qu'il invoque contre soi-même, que si au lieu de Dieu il nommoit une idole vaine et muette.

Le jurement fréquent tient du blasphême, et expose au parjure. « Le discours mêlé de beaucoup
» de serment fait dresser les cheveux : et l'irrévé-
» rence du nom de Dieu pris en vain, fait boucher
» les oreilles (3). L'homme qui jure beaucoup sera

(1) *Dan.* III. 96. — (2) *Exod.* XX. 7. — (3) *Eccli.* XXVII. 15.

» rempli d'iniquité, et la plaie ne sortira point de » sa maison (1) ».

C'est par la même raison que le prince doit exterminer de dessus la terre les devins et les magiciens, qui s'attribuent à eux-mêmes, ou qui attribuent aux démons la puissance divine. Et on sait ce qui arriva à Saül, pour avoir lui-même violé l'ordonnance qu'il avoit faite contre cette impiété (2).

XVI.e PROPOSITION.

*Les blasphêmes font périr les rois et les armées.*

Sennachérib, roi d'Assyrie, après avoir fait à Ezéchias et à son peuple, des menaces pleines de blasphêmes, et leur avoir envoyé des ambassadeurs avec une lettre où étoient ces paroles (3): « Que votre Dieu, en qui vous mettez votre con- » fiance, ne vous trompe pas. Les dieux des autres » nations les ont-ils sauvés? Où est le roi d'Emath, » et le roi d'Arphad, et les rois de tant d'autres » peuples vaincus », qui ont invoqué leurs dieux inutilement contre moi? « Voici, dit Ezéchias, un » jour d'affliction, un jour de menace, un jour de » blasphême ». Mais, ô Seigneur, nous ne pouvons rien. Tout ce peuple fait des efforts inutiles, « sem- » blables à ceux d'une femme dont l'enfant est prêt » à sortir, et qui n'a pas assez de force pour ac- » coucher. Mais peut-être que Dieu écoutera les » blasphêmes de ses ennemis » : qui le comparent

(1) *Eccli.* XXIII. 12. — (2) *I. Reg.* XXVIII. *Ci-devant, liv.* V, *art.* III, 1.re *propos. pag.* 233. — (3) *IV. Reg.* XIX. 10, 11, 12, 13.

aux idoles des Gentils (1). « Et Ezéchias prit les » lettres de la main des ambassadeurs : et il alla » dans le temple, et il les étendit tout ouvertes » devant le Seigneur ». Il n'eut point de plus fortes armes. Et les blasphêmes de ce prince impie le firent périr lui et son armée : et il y eut, en une nuit, cent quatre-vingt-cinq mille hommes égorgés de la main d'un ange (2).

Quoique Dieu ne fasse pas toujours des exécutions si éclatantes, il sait venger les blasphêmes par des voies aussi efficaces, quoique plus cachées. Celui qui avoit envoyé son ange contre Sennachérib, inspira contre Nicanor un invincible courage à Judas le Machabée, et à ses soldats. L'impie périt avec son armée immense qui menaçoit le ciel. « La » main qu'il avoit levée contre le temple y fut atta- » chée. Sa tête fut exposée au haut d'une tour. Et sa » langue, dont il avoit dit : Y a-t-il un Dieu puis- » sant dans le ciel? Et moi je suis puissant sur la » terre : fut donnée en proie aux oiseaux du ciel. » Et tous les cieux bénirent le Seigneur en disant : » Béni soit Dieu qui a conservé son temple (3) ».

## XVII.e PROPOSITION.

*Le prince est religieux observateur de son serment.*

Nous avons vu les qualités du serment marquées par saint Paul (4) : et premièrement, « qu'on jure » par plus grand que soi (5) ».

(1) *IV. Reg.* XIX. 3, 4. — (2) *Ibid.* 14, 15, 35. — (3) *II. Mach.* XV. 4, 5, 32, 33, 34. — (4) *Ci-devant, liv.* VII, *art.* II, III.e *propos. pag.* 293. — (5) *Hebr.* VI. 16.

Cela regarde les rois d'une manière toute spéciale. On jure par plus grand que soi : c'est-à-dire, on jure par son souverain, par son juge. Dieu est le souverain des rois, et des puissances suprêmes. Il est leur juge spécial, parce que lui seul les peut juger, et qu'il faudroit qu'il les jugeât quand il ne jugeroit pas le reste des hommes.

« On jure, ajoute l'apôtre (1), par quelque chose » d'immuable ». Ce qu'il explique en disant, « qu'on jure par quelque chose qui ne peut mentir, » ni tromper personne ». Et c'est ce qui devoit être principalement ordonné à l'égard des rois; parce que tout le monde étant si porté à les flatter et à les tromper, il falloit prendre contre eux pour témoin et pour juge, celui qui seul ne les flatte pas.

Le prince jure à Dieu, dans son sacre, (comme nous allons le voir plus au long) de maintenir les priviléges des églises ; de conserver la foi catholique, qu'il a reçue de ses pères ; d'empêcher les violences, et de rendre justice à tous ses sujets. Ce serment est le fondement du repos public : et Dieu est d'autant plus obligé par sa propre vérité à se le faire tenir, qu'il en est le seul vengeur.

Il y a une autre sorte de serment, que les puissances souveraines font à leurs égales ; de garder la foi des traités. Car comme dans tout traité on se soumet pour l'exécution à quelque juge, ceux qui n'ont pour juge que Dieu, ont recours à lui dans leurs traités, comme au dernier appui de la paix publique.

De tout cela il résulte, que les princes qui man-

(1) *Hebr.* VI. 18.

quent à leurs sermens, ( ce qu'à Dieu ne plaise qu'il leur arrive jamais ) autant qu'il est en eux, rendent vain ce qu'il y a de plus ferme parmi les hommes: et en même temps rendent impossible la société et le repos du genre humain. Par où ils font Dieu, et les hommes, leurs justes et irréconciliables ennemis : puisque pour les concilier, il ne reste plus rien au-dessus de ce qu'ils ont rendu nul.

Qui ne sent pas combien cela est terrible, n'a plus rien qu'il puisse sentir, que l'enfer même : et la vengeance de Dieu, manifestement, et impitoyablement déclarée.

### XVIII.e PROPOSITION.

*Où l'on expose le serment du sacre des rois de France.*

L'archevêque consacrant, ou les évêques, parlent en ces termes au roi, dès le commencement de son sacre, au nom de toutes les églises qui lui sont sujettes (1) : « Nous vous supplions d'accorder à nous » et à nos églises, que vous conserverez et défendrez » le privilége canonique, avec la loi et la justice » qui leur est due » : ce qui comprend les immunités ecclésiastiques, également établies par les canons et par les lois. Et le roi répond : « Je vous » promets de conserver à vous, et à vos églises, le » privilége canonique, avec la loi, et la justice qui » leur est due. Et je leur promets de leur accorder » la défense de ces choses; ainsi qu'un roi la doit » accorder par droit dans son royaume, à un évê» que, et à l'église qui lui est commise ».

(1) *Cérémonial français, pag.* 14.

Puis on chante le *Te Deum*. Et le roi debout fait les promesses suivantes : « Je promets, au nom de » Jésus-Christ, ces trois choses au peuple chrétien » qui m'est sujet. Premièrement, que tout le peuple » chrétien de l'Eglise de Dieu conserve en tout temps, » sous nos ordres, la paix véritable. En second lieu, » que j'interdise toute rapacité et iniquité. En troi- » sième lieu, qu'en tout jugement, j'ordonne l'é- » quité et la miséricorde ».

Après qu'on a dit les Litanies, le prince prosterné se relève, et est interrogé en cette sorte par le seigneur métropolitain (1) : « Voulez-vous tenir la » sainte foi, qui vous a été laissée par des hommes » catholiques, et l'observer par des bonnes œuvres. » Et le roi répond : Je le veux. Le métropolitain » continue : Voulez-vous être le tuteur et le défen- » seur des églises, et des ministres des églises. Et » le roi répond : Je le veux. Le métropolitain de- » mande encore : Voulez-vous gouverner et dé- » fendre votre royaume qui vous a été accordé de » Dieu, selon la justice de vos pères. Et le roi » répond : Je le veux : et autant qu'il me sera pos- » sible, avec la grâce de Dieu, en consolation à » tout le monde. Ainsi je promets de le faire fidèle- » ment, en tout, et partout ».

On lui demande enfin (2) « s'il veut défendre les » saintes églises de Dieu, et leurs pasteurs, et tout » le peuple qui lui est soumis, justement et reli- » gieusement, par une royale providence, selon les » coutumes de ses pères. Et après qu'il a répondu » qu'il le fera de tout son pouvoir, l'évêque demande

(1) *Cérémonial français*, *pag*. 16. — (2) *Pag*. 16, 17.

» au

» au peuple s'il ne s'engage pas à se soumettre à un » tel prince, qui lui promet la justice, et toute sorte » de bien ; et s'assujettir à son règne, avec une ferme » fidélité; et obéir à ses commandemens, selon ce » que dit l'Apôtre : *Que toute ame soit assujettie* » *aux puissances supérieures* (1) ; *soit au roi, comme* » *étant au-dessus de tous les autres* (2). Qu'alors il » soit répondu d'une même voix, par tout le clergé, » et par tout le peuple : Qu'il soit ainsi : Qu'il soit » ainsi. Amen. Amen ».

Après l'onction accoutumée, un évêque fait cette prière (3) : « Accordez-lui, Seigneur, qu'il soit le fort » défenseur de sa patrie, le consolateur des églises » et des saints monastères, avec une grande piété, » et une royale munificence. Qu'il soit le plus cou» rageux et le plus puissant de tous les rois, le vain» queur de ses ennemis. Qu'il abatte ceux qui se sou» leveront contre lui, et les nations païennes. Qu'il » soit terrible à ses ennemis, par la grande force de » la puissance royale. Qu'il paroisse magnifique, » aimable et pieux, aux grands du royaume ; et qu'il » soit craint et aimé de tout le monde ».

En lui donnant le sceptre, la main de justice et l'épée, l'archevêque lui dit (4) : « Que cette épée est » bénite, afin d'être, selon l'ordre de Dieu, la dé» fense des saintes églises : et on l'avertit de se sou» venir de celui à qui il a été dit par le prophète : » *Mettez votre épée à votre côté, ô très-puissant* (5). » Afin que l'équité ait toute sa force : que les rem» parts de l'iniquité soient puissamment détruits : et

(1) *Rom.* XIII. 1. — (2) *I. Petr.* II. 13. — (3) *Pag.* 19. — (4) *Ibid.* 20, 21. — (5) *Psal.* XLIV. 4.

» enfin que vous méritiez par le soin que vous pren-
» drez de la justice, de régner éternellement avec le
» Fils de Dieu, dont vous êtes la figure ».

Le roi promet aussi (1) « de conserver la souverai-
» neté, les droits et noblesses de la couronne de
» France, sans les aliéner ou les transporter à per-
» sonne ; et d'exterminer de bonne foi, selon son
» pouvoir, tous hérétiques notés et condamnés par
» l'Eglise » : et il affermit toutes ces choses par serment.

Dans la bénédiction de l'épée (2), on prie Dieu,
« qu'elle soit en la main de celui qui désire s'en ar-
» mer, pour la défense et la protection des églises,
» des veuves, des orphelins, et de tous les serviteurs
» de Dieu ». Ainsi on montre que la force n'est établie qu'en faveur de la justice et de la raison, et pour soutenir la foiblesse.

Les richesses, l'abondance de toute sorte de biens, la splendeur, et la magnificence royale, sont demandées à Dieu pour le roi, par cette prière (3) :
« Faites, Seigneur, que de la rosée du ciel et de
» la graisse de la terre, le blé, le vin, l'huile, et toute
» la richesse et l'abondance des fruits, lui soient
» données et continuées par la sagesse divine : en
» sorte que, durant son règne, la santé et la paix
» soit dans le royaume, et que la gloire et la ma-
» jesté de la dignité royale éclate dans le palais aux
» yeux de tout le monde, et envoie partout les
» rayons de la puissance royale ».

Cette splendeur doit porter, dans tous les esprits,

(1) *Pag.* 33. — (2) *Ibid.* *p.* 34. — (3) *Ibid.* 35.

une impression de la puissance des rois, et paroître comme une image de la cour céleste.

Quel compte ne rendront point à Dieu les princes, qui négligeroient de tenir des promesses si solennellement jurées!

### XIX.e PROPOSITION.

*Dans le doute, on doit interpréter en faveur du serment.*

C'est ainsi que fit Josué. La ville de Gabaon étoit de celles que Dieu avoit destinées à la demeure de son peuple, et dont il avoit ordonné que les habitans seroient passés sans miséricorde au fil de l'épée, à cause de leurs crimes, aussi bien que tous les autres. Les Amorrhéens habitans de Gabaon, effrayés des victoires de Josué et des Israélites, usèrent de finesse; et feignant de venir de pays bien éloignés, ils les abordèrent en disant qu'ils « venoient de » loin, émerveillés des prodiges que Dieu faisoit en » leur faveur, pour se soumettre à leur empire (1) ». Ils firent tout ce qu'il falloit pour tromper Josué et les autres chefs, qui leur promirent la vie avec serment.

Trois jours après, on connut la vérité. La question fut de savoir si on s'en tiendroit à l'alliance jurée. Deux fortes raisons s'y opposoient : l'une étoit la fraude de ces peuples, à qui on ne pardonna que sur un faux exposé; l'autre étoit le commandement de Dieu, qui ordonnoit qu'on les exterminât entièrement. Mais Josué et les chefs du peuple s'en tinrent au serment et à l'alliance.

(1) *Jos.* IX. 3 *et seq.*

Contre la surprise, on disoit qu'il falloit s'être informé de la vérité avant que de s'engager, « et in- » terroger la bouche du Seigneur (1) »; en quoi Josué avoit manqué : mais que l'engagement étant pris, et le nom de Dieu y étant interposé, il s'en falloit tenir là.

Au commandement divin de faire passer tous ces peuples au fil de l'épée, Josué et les chefs opposoient un commandement plus ancien et plus important, de ne prendre pas en vain le nom de Dieu. « Nous avons juré, par le nom du Seigneur Dieu » d'Israël, que nous leur sauverions la vie; nous ne » pouvons la leur ôter (2) ». Tout le peuple qui murmuroit auparavant, se rendit à cette raison, et approuva la décision de Josué et de ses chefs.

Dieu même la confirma, lorsqu'il délivra Gabaon des rois Amorrhéens qui la tenoient assiégée, par cette fameuse victoire où Josué arrêta le soleil (3).

Et long-temps après, du vivant de David, parce que pendant le règne de Saül, ce prince cruel avoit voulu remuer cette question, et sous prétexte de zèle, faire mourir les Gabaonites; Dieu envoya la peste en punition de cet attentat, et ne se laissa fléchir qu'après qu'on eut puni rigoureusement la cruauté de Saül dans sa famille (4); soit qu'elle y eût concouru, soit qu'elle fût justement châtiée pour d'autres crimes. Ainsi la décision de Josué fut confirmée par une déclaration manifeste de la volonté de Dieu; et tout le peuple y demeura ferme jusqu'aux derniers temps.

(1) *Jos.* IX. 14. — (2) *Ibid.* 19. — (3) *Jos.* X. — (4) *II. Reg.* XXI. 1, 2 *et seq.*

La force de la décision eut un effet perpétuel; et non-seulement sous les rois, mais encore du temps d'Esdras, et au retour de la captivité (1).

C'est ainsi que furent sauvés les Gabaonites. La foi du peuple de Dieu, la sainteté des sermens, la majesté et la justice du Dieu d'Israël, éclatèrent magnifiquement dans cette occasion : et il resta à la postérité un exemple mémorable, d'interpréter les traités en faveur du serment.

## ARTICLE VI.

*Des motifs de religion particuliers aux rois.*

### I.re PROPOSITION.

*C'est Dieu qui fait les rois, et qui établit les maisons régnantes.*

Saul cherchoit les ânesses de son père Cis; David paissoit les brebis de son père Isaï, quand Dieu les a élevés, d'une condition si vulgaire, à la royauté (2).

Comme il donne les royaumes, il les coupe par la moitié quand il lui plaît. Il fit dire à Jéroboam par son prophète (3) : « Je partagerai le royaume » de Salomon, et je t'en donnerai dix tribus; à » cause qu'il a adoré Astarthé la déesse des Sido» niens, et Chamos le Dieu de Moab, et Moloch » le Dieu des enfans d'Ammon. Je lui laisserai une » tribu, à cause de David mon serviteur; et Jéru» salem la cité sainte que j'ai choisie ».

(1) *I. Esdr.* II. 70. VII. 7, 24. VIII. 17, 20. *II. Esdr.* VII. 60. X. 28. — (2) *I. Reg.* IX. X. XVI. — (3) *III. Reg.* XI. 31, 32, 33.

Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, eut aussi ordre de dire à Baasa, le troisième roi d'Israël après Jéroboam (1) : « Je t'ai élevé de la poussière, et je t'ai » donné la conduite de mon peuple d'Israël ; et tu » as marché sur les voies de Jéroboam, et tu as ex- » cité mon indignation contre toi : je te perdrai, » toi, et ta maison ».

Par la même autorité, un prophète alla à Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi ; « et le trouvant au » milieu des grands, il dit tout haut : O prince, j'ai » à vous parler. A qui de nous voulez-vous parler, » répondit Jéhu ? A vous, prince, continua le pro- » phète. Et il le tira, selon l'ordre qu'il avoit reçu » de Dieu, dans le cabinet le plus secret de la mai- » son, et lui dit : Le Seigneur vous a oint roi sur » le peuple d'Israël ; et vous détruirez la maison » d'Achab votre seigneur (2) ».

Dieu exerce le même pouvoir sur les nations infidèles. « Va, dit-il au prophète Elie (3), retourne sur » tes pas par le désert jusqu'à Damas ; et quand tu » y seras arrivé, tu oindras Hazaël pour être roi de » Syrie ».

Par ces actes extraordinaires, Dieu ne fait que manifester plus clairement ce qu'il opère dans tous les royaumes de l'univers, à qui il donne des maîtres tels qu'il lui plaît. « Je suis le Seigneur, dit-il (4) ; » c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et » les animaux ; et je les mets entre les mains de qui » je veux ».

C'est Dieu encore qui établit les maisons ré-

(1) *III. Reg.* XVI. 1, 2, 3. — (2) *IV. Reg.* IX. 4, 5 *et seq.* — (3) *III. Reg.* XIX. 15. — (4) *Jerem.* XXVII. 5.

gnantes. Il a dit à Abraham (1) : « Les rois sortiront » de vous » ; et à David (2) : « Le Seigneur vous fera » une maison » ; et à Jéroboam (3) : « Si tu m'es » fidèle, je te ferai une maison comme j'ai fait à » David ».

Il détermine le temps que doivent durer les maisons royales. « Tes enfans seront sur le trône, jus» qu'à la quatrième génération, dit-il à Jéhu (4) ».

« J'ai donné ces terres à Nabuchodonosor, roi » de Babylone. Ces peuples seront assujettis à lui, » à son fils, et au fils de son fils, jusqu'à ce que le » temps soit venu (5) ».

Et tout cela est la suite de ce conseil éternel, par lequel Dieu a résolu « de faire sortir tous les hommes » d'un seul, pour les répandre sur toute la face de » la terre, en déterminant les temps et les termes » de leur demeure (6) ».

### II.ᵉ PROPOSITION.

*Dieu inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement.*

Dieu, qui tient en bride les flots de la mer, est le seul qui peut aussi tenir sous le joug l'humeur indocile des peuples. Et c'est pourquoi David lui chantoit (7) : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, mon » protecteur en qui j'espère, qui soumet mon peuple » à ma puissance ».

Il agit dans les cœurs des nouveaux sujets qu'il

(1) *Gen.* XVII. 6. — (2) *II. Reg.* VII. 11. — (3) *III. Reg.* XI. 38. — (4) *IV. Reg.* X. 30. — (5) *Jerem.* XXVII. 6, 7. — (6) *Act.* XVII. 26. — (7) *Ps.* CXLIII. 1, 2.

avoit donnés à Saül : « et une partie de l'armée, » dont Dieu toucha le cœur, suivit Saül (1) ».

En inspirant l'obéissance aux sujets, il met aussi dans le cœur du prince une confiance secrète, qui le fait commander sans crainte : « Et Dieu donna à » Saül un autre cœur (2) ». Lui qui se regardoit auparavant, comme le dernier de tout le peuple d'Israël, prend en main le commandement et des peuples, et des armées ; et sent en lui-même toute la force qu'il falloit pour agir en maître.

Après que le prophète envoyé de Dieu eut parlé à Jéhu pour le faire roi, « les Seigneurs lui deman- » dèrent (3) : Que vous vouloit cet insensé ? Et il » leur dit : Le connoissez-vous, et savez-vous ce » qu'il m'a dit ? Ils lui répondirent : Tout ce qu'il » aura dit est faux : mais ne laissez pas de nous le » raconter ». Voilà ce qu'ils dirent, peu disposés, comme on voit, à en croire le prophète. Mais Jéhu ne leur eut pas plutôt rapporté que ce prophète l'avoit sacré roi, que « tous aussitôt prirent leurs » manteaux, les étendant sous ses pieds en forme » de tribunal, et firent sonner la trompette, et » crièrent : Jéhu est roi (4) ». Et ils oublièrent Joram leur roi légitime, pour qui ils venoient d'exposer leur vie dans une bataille sanglante contre le roi de Syrie, et dans le siége de Ramoth Galaad : tant Dieu changea promptement les cœurs.

Il faut toujours se souvenir que ces choses si extraordinaires ne servent qu'à manifester ce que Dieu fait ordinairement d'une manière aussi effi-

(1) *I. Reg.* x. 26. — (2) *Ibid.* 9. ix. 21. — (3) *IV. Reg.* ix. 11, 12. — (4) *Ibid.* 13.

cace, quoique plus cachée. En même temps qu'il inspire aux grands de suivre Jéhu, par un secret jugement de sa providence; il se répand dans le peuple un esprit de soulèvement universel, et rien ne le soutient plus dans le royaume. Jéhu marche, avec sa troupe conjurée, à Jezraël où étoit le roi. Comme on le vit arriver, Joram envoie pour lui demander s'il venoit en esprit de paix (1)? De quelle paix me parlez-vous, dit-il à celui qui lui faisoit ce message? Passez ici, et suivez-moi. Joram en envoya un autre pour faire la même demande : il reçut la même réponse, et il imita le premier en se joignant à Jéhu. Le roi, qui ne recevoit aucune réponse, avance en personne avec le roi de Juda, croyant étonner Jéhu par la présence de deux rois unis, dont l'un étoit son souverain. « Aussitôt qu'il eut » aperçu Jéhu, il lui dit (2) : Venez-vous en paix? » Quelle paix y a-t-il pour vous? répliqua-t-il. Et » en même temps il banda son arc, et perça d'un » coup de flèche le cœur de Joram, qui tomba mort » à ses pieds ». Il restoit dans le palais, la reine Jézabel, mère de Joram. « Elle parut à la fenêtre » richement parée, les yeux colorés d'un fard ex- » quis. Qui est celle-là, dit Jéhu? et il ordonne aux » eunuques de cette princesse, de la précipiter du » haut en bas (3) ». Après toute cette sanglante exécution, il envoie des ordres à Samarie, de faire mourir les enfans du roi (4); et tous les grands du royaume résolurent de les faire mourir, au nombre de soixante et dix, dont ils portèrent les têtes à

(1) *IV. Reg.* IX. 18, 19, 20, 21. — (2) *Ibid.* 22 *et seq.* — (3) *Ibid.* 30 *et seq.* — (4) *Ibid.* X. 1 *et seq.*

Jéhu; et il envahit le royaume sans résistance. Dieu vengea par ce moyen les impiétés d'Achab et de Jézabel, sur eux et sur leur maison.

Voilà l'esprit de révolte qu'il envoie, quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les rebellions, Dieu les permet, et punit les crimes par d'autres crimes, qu'il châtie aussi en son temps; toujours terrible et toujours juste.

### III.e PROPOSITION.

*Dieu décide de la fortune des Etats.*

« Le Seigneur Dieu frappera Israël, comme on » remue un roseau dans l'eau; et l'arrachera de la » bonne terre, qu'il avoit donnée à leurs pères : et » comme par un coup de vent, il les transportera à » Babylone (1) ». Tant est grande la facilité avec laquelle il renverse les royaumes les plus florissans.

### IV.e PROPOSITION.

*Le bonheur des princes vient de Dieu, et a souvent de grands retours.*

Enflé d'une longue suite de prospérités, un prince insensé dit en son cœur : Je suis heureux, tout me réussit; la fortune, qui m'a toujours été favorable, gouverne tout parmi les hommes, et il ne m'arrivera aucun mal. « Je suis reine », disoit Babylone (2), qui se glorifioit dans son vaste et redoutable empire : « je suis assise » ( dans mon trône heureuse et tran-

(1) *III. Reg.* XIV. 15. — (2) *Isai.* XLVII. 7, 8.

quille : ) « je serai toujours dominante ; jamais je » ne serai veuve, jamais privée d'aucun bien : ja- » mais je ne connoîtrai ce que c'est que stérilité » et foiblesse ». Tu ne songes pas, insensée, que c'est Dieu qui t'envoie ta félicité : peut-être pour t'aveugler, et te rendre ton infortune plus insupportable. « J'ai tout mis entre les mains de Nabuchodonosor » roi de Babylone ; et jusqu'aux bêtes, je veux que » tout fléchisse sous lui. Les rois et les nations qui » ne voudront pas subir le joug périront, non-seu- » lement par l'épée de ce conquérant, mais de mon » côté je leur enverrai la famine et la peste, jusqu'à » ce que je les détruise entièrement (1) » : afin que rien ne manque ni à son bonheur, ni au malheur de ses ennemis.

Mais tout cela n'est que pour un temps, et cet excès de bonheur à un prompt retour. « Car pen- » dant qu'il se promenoit dans sa Babylone, dans » ses salles et dans ses cours ; et qu'il disoit en son » cœur : N'est-ce pas cette grande Babylone, que j'ai » bâtie dans ma force, et dans l'éclat de ma gloire » ; sans seulement jeter le moindre regard sur la puissance suprême, d'où lui venoit tout ce bonheur : « une voix partit du ciel, et lui dit : Nabuchodono- » sor c'est à toi qu'on parle. Ton royaume te sera » ôté à cet instant : on te chassera du milieu des » hommes : tu vivras parmi les bêtes, jusqu'à ce que » tu apprennes que le Très-haut tient en sa main les » empires, et les donne à qui il lui plaît (2) ».

O prince ! prenez donc garde de ne pas considérer votre bonheur, comme une chose attachée à vo-

(1) *Jerem.* XXVII. 6, 7, 8. — (2) *Dan.* IV. 26, 27, 28, 29.

tre personne; si vous ne pensez en même temps qu'il vient de Dieu, qui le peut également donner et ôter. « Ces deux choses, la stérilité et la viduité » viendront sur vous en un même jour, dit Isaïe (1) ». Tous les maux vous accableront. « Et pendant que » vous n'aurez à la bouche, que la paix et la sécu-» rité : la ruine survient tout-à-coup (2) ».

Ainsi le roi Baltasar, au milieu d'un festin royal qu'il faisoit avec ses seigneurs et ses courtisans en grande joie (3) ne songeoit qu'à « louer ses dieux d'or » et d'argent, d'airain, et de marbre », qui le combloient de tant de plaisirs et de tant de gloire; quand ces trois doigts, si célèbres, parurent en l'air, qui écrivoient sa sentence sur la muraille : « MANÉ : THÉCEL : PHARÈS. Dieu a compté tes jours, » et ton règne est à sa fin. Tu as été mis dans la ba-» lance, et tu as été trouvé léger. Ton empire est » divisé; et il va être livré aux Mèdes et aux Perses ».

### V.e PROPOSITION.

*Il n'y a point de hasard dans le gouvernement des choses humaines; et la fortune n'est qu'un mot, qui n'a aucun sens.*

C'est en vain que les aveugles enfans d'Israël « dressoient une table à la Fortune, et lui sacri-» fioient (4) ». Ils l'appeloient la reine du ciel, la dominatrice de l'univers; et disoient à Jérémie (5), O prophète, « nous ne voulons plus écouter vos » discours; nous en ferons à notre volonté. Nous

(1) *Is.* XLVII. 9. — (2) *I. Thess.* V. 3. — (3) *Dan.* V. 1 *et seq.* — (4) *Isai.* LXV. 11. — (5) *Jerem.* XLIV. 16, 17.

» sacrifierons à la reine du ciel; et nous lui ferons » des effusions, comme ont fait nos pères, nos prin» ces et nos rois. Et tout nous réussissoit, et nous » regorgions de biens ».

C'est ainsi que, séduits par un long cours d'heureux succès, les hommes du monde donnent tout à la fortune, et ne connoissent point d'autre divinité; ou ils appellent la reine du ciel, l'étoile dominante et favorable, qui selon leur opinion fait prospérer leurs desseins. C'est mon étoile, disent-ils, c'est mon ascendant, c'est l'astre puissant et benin qui a éclairé ma nativité, qui met tous mes ennemis à mes pieds.

Mais il n'y a, dans le monde, ni fortune ni astre dominant. Rien ne domine que Dieu. « Les » étoiles, comme son armée, marchent à son or» dre : chacune luit dans le poste qu'il lui a donné. » Il les appelle par leur nom, et elles répondent : » Nous voilà. Et elles se réjouissent, et luisent » avec plaisir, pour celui qui les a faites (1) ».

## VI.e PROPOSITION.

*Comme tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard.*

« Dieu a répandu la sagesse sur toutes ses œu» vres (2). Dieu a tout vu, Dieu a tout mesuré, Dieu » a tout compté (3). Dieu a tout fait avec mesure, » avec nombre, et avec poids (4) ». Rien n'excède, rien ne manque. A regarder le total, rien n'est plus grand ni plus petit qu'il ne faut : ce qui

(1) *Baruch.* III. 34, 35. — (2) *Eccli.* I. 10. — (3) *Ibid.* 9. — (4) *Sap.* XI. 21.

semble défectueux, d'un côté, sert à un autre ordre supérieur et plus caché, que Dieu sait. Tout est épandu à pleines mains; et néanmoins tout est fait et donné par compte. « Jusqu'aux cheveux de notre » tête, ils sont tous comptés (1). Dieu sait nos mois et » nos jours; il en a marqué le terme, qui ne peut être » passé (2). Un passereau même ne tombe pas sans » votre père céleste (3) ». Ce qui emporteroit d'un côté, a son contre-poids de l'autre : la balance est juste, et l'équilibre parfait.

Où la sagesse est infinie, il ne reste plus de place pour le hasard.

VII.e PROPOSITION.

*Il y a une providence particulière dans le gouvernement des choses humaines.*

« L'homme prépare son cœur, et Dieu gouverne » sa langue (4) ».

« L'homme dispose ses voies : mais Dieu conduit » ses pas (5) ».

On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu; en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensoit. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions, et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort qu'il remue.

S'il gouverne de cette sorte les hommes en par-

(1) *Matth.* x. 30. — (2) *Job.* xiv. 5. — (3) *Matth.* x. 29. — (4) *Prov.* xvi. 1. — (5) *Ibid.* 9.

ticulier ; à plus forte raison les gouverne-t-il en corps d'Etats et de royaumes. C'est aussi dans les affaires d'Etat, « que nous sommes (principalement) » en sa main, nous et nos discours, et toute sa- » gesse, et la science d'agir (1) ».

« Dieu a fait en particulier les cœurs des hommes ; » il entend toutes leurs œuvres ». C'est pourquoi, » ajoute le Psalmiste (2), le roi n'est pas sauvé par » sa grande puissance, ou par une grande armée, » mais par la puissante main de Dieu ». Lui qui gouverne les cœurs de tous les hommes, et qui tient en sa main le ressort qui les fait mouvoir, a révélé à un grand roi, qu'il exerce spécialement ce droit souverain sur les cœurs des rois : « Comme la distri- » bution des eaux (est entre les mains de celui qui » les conduit ; ) ainsi le cœur du roi est entre les » mains de Dieu, et il l'incline où il lui plaît (3) ». Il gouverne particulièrement le mouvement principal ; par lequel il donne le branle aux choses humaines.

### VIII.e PROPOSITION.

*Les rois doivent plus que tous les autres, s'abandonner à la providence de Dieu.*

Toutes les propositions précédentes aboutissent à celle-ci. Plus l'ouvrage des rois est grand, plus il surpasse la foiblesse humaine ; plus Dieu se l'est réservé, et plus le prince qui le manie, doit s'unir à Dieu, et s'abandonner à ses conseils.

En vain un roi s'imagineroit qu'il est l'arbitre de

(1) *Sap.* VII. 16. — (2) *Ps.* XXXII. 15, 16. — (3) *Prov.* XXI. 1.

son sort, à cause qu'il l'est de celui des autres : il est plus gouverné qu'il ne gouverne. « Il n'y a point de » sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point » de conseil contre le Seigneur (1) ».

« Les pensées des mortels sont tremblantes, et » leur prévoyance incertaine (2) ».

« Il s'élève plusieurs pensées dans le cœur de » l'homme ; (elles le rendent timide et irrésolu) : » les conseils de Dieu sont éternels (3) ». Ceux-là seuls subsistent toujours, ils sont invincibles.

### IX.e PROPOSITION.

*Nulle puissance ne peut échapper les mains de Dieu.*

Salomon, bien averti par un prophète, que Jéroboam partageroit un jour son royaume, tâche de le faire mourir ; mais en vain, puisqu'il trouve une retraite assurée chez Sésac, roi d'Egypte (4).

Achab roi d'Israël est averti par Michée qu'il périroit dans une bataille (5) : « Je changerai d'habit, » dit-il, et j'irai ainsi au combat ». Mais pendant que l'ennemi le cherche en vain, et tourne tout l'effort contre Josaphat roi de Juda, qui seul paroissoit en habit royal, « il arriva qu'un soldat en » tirant en l'air blessa le roi d'Israël, entre le cou » et l'épaule. Je suis blessé, s'écria-t-il : tournez, » continua-t-il à celui qui conduisoit son chariot ; » et tirez-moi du combat ». Mais le coup qu'il avoit reçu étoit mortel ; et il en mourut le soir même.

(1) *Prov.* XXI. 30. — (2) *Sap.* IX. 14. — (3) *Prov.* XIX. 21. — (4) *III. Reg.* XI. 40. — (5) *II. Paralip.* XVIII. 27, 28, 29 *et seq.*

Tout

Tout sembloit concourir à le sauver. Car, encore qu'il y eût ordre de l'attaquer seul, on ne le connoissoit pas : et Josaphat, qu'on prit pour lui, fut délivré, Dieu détournant tous les coups qu'on lui portoit. Achab, contre qui on ne tiroit pas, faute de pouvoir le connoître, fut atteint par une flèche tirée au hasard. Mais ce qui semble tiré au hasard, est secrètement guidé par la main de Dieu.

Il n'y avoit plus qu'un moment pour sauver Achab : le soleil alloit se coucher; la nuit alloit séparer les combattans : mais il falloit qu'il pérît; « et » il fut tué au soleil couchant (1) ».

C'est en vain que Sédécias croit, dans la prise de Jérusalem, avoir évité par la fuite les mains de Nabuchodonosor, à qui Dieu vouloit le livrer (2) : « il » est repris avec ses enfans, qui furent tués à ses » yeux ; et on les lui crève », après ce triste spectacle.

David étoit sage et prévoyant, plus qu'homme de son siècle ; et il se servit de toute son adresse pour couvrir son crime. Mais Dieu le voyoit : « Tu » l'as fait, dit-il (3), en cachette; mais moi j'agirai » à découvert. (Et tout ce que tu crois avoir enve- » loppé dans des ténèbres impénétrables) paroîtra » aux yeux de tout Israël, et aux yeux du soleil ».

Les finesses sont inutiles : tout ce que l'homme fait pour se sauver, avance sa perte. « Il tombe dans » la fosse qu'il a creusée; et le filet qu'on a tendu » nous prend nous-mêmes (4) ».

(1) *II. Paralip.* XVIII. 34. — (2) *Jerem.* XXXIX. 4, 5, 6, 7. — (3) *II. Reg.* XII. 12. — (4) *Ps.* VII. 16. XXXIV. 8. *Eccli.* XXVII. 29.

Il n'y a donc de recours qu'à s'abandonner à Dieu, avec une pleine confiance.

## X.ᵉ PROPOSITION.

*Ces sentimens produisent dans le cœur des rois une piété véritable.*

Telle fut celle de David. Lorsque fuyant devant son fils Absalon, abandonné de tous les siens, il dit à Sadoc sacrificateur, et aux lévites qui lui amenoient l'arche d'alliance du Seigneur (1) : « Reportez-la dans Jérusalem : si j'ai trouvé grâce devant » le Seigneur, il me la montrera, et le tabernacle. » Que s'il me dit : Vous ne me plaisez pas; il est le » maître, qu'il fasse ce qu'il lui plaira ». Je suis soumis à sa volonté.

Ses serviteurs fondoient en larmes, le voyant obligé de fuir avec tant de précipitation et d'ignominie : mais David, avec un cœur intrépide, leur relève le courage. Il veut même, par une générosité qui lui étoit naturelle, renvoyer six cents de ses plus vaillans soldats, avec Ethaï le Gethéen, qui les commandoit, pour ne les pas exposer à une ruine qui paroissoit inévitable (2). « Pourquoi ve- » nez-vous avec nous ? Retournez. Pour moi, ajoute- » t-il, j'irai où je dois aller ». Quel courage, quelle grandeur d'ame ! mais en même temps quelle résignation à la volonté de Dieu ! Il reconnoît la main divine qui le poursuit justement, et met toute sa confiance en cette même main qui seule peut le sauver.

(1) *II. Reg.* XV. 24, 25, 26. — (2) *Ibid.* 19, 20, 21.

XI.e PROPOSITION.

*Cette piété est agissante.*

Il y a un abandon à Dieu qui vient de force et de piété : il y en a un qui vient de paresse. S'abandonner à Dieu, sans faire de son côté tout ce qu'on peut, c'est lâcheté et nonchalance.

La piété de David n'a point ce bas caractère. En même temps qu'il attend avec soumission ce que Dieu ordonnera du royaume et de sa personne, pendant la révolte d'Absalon; sans perdre un moment de temps, il donne tous les ordres nécessaires aux troupes, à ses conseillers, à ses principaux confidens, pour assurer sa retraite, et rétablir les affaires (1).

Dieu le veut : agir autrement, c'est le tenter contre sa défense. « Vous ne tenterez pas le Seigneur » votre Dieu (2) ». Ce n'est pas en vain qu'il vous a donné une sagesse, une prévoyance, une liberté : il veut que vous en usiez. Ne le faire pas, et dire en son cœur : J'abandonnerai tout au gré du hasard; et croire qu'il n'y a point de sagesse parmi les hommes, sous prétexte qu'elle est subordonnée à celle de Dieu; c'est disputer contre lui; c'est vouloir secouer le joug, et agir en désespéré.

(1) *II. Reg.* XV, XVI, XVII, XVIII. — (2) *Deut.* VI. 16.

### XII.e PROPOSITION.

*Le prince qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence.*

Ainsi Manassés roi de Juda, après tant d'impiétés et d'idolâtrie; après avoir répandu tant de sang innocent, jusqu'à en faire regorger les murailles de Jérusalem (1), frappé de la main de Dieu, « et livré » à ses ennemis qui le transportèrent à Babylone, » et chargé de fers, pria le Seigneur son Dieu dans » son angoisse, et se repentit avec beaucoup de » douleur devant le Dieu de ses pères; et il lui fit » des prières, et il le pria instamment. Et Dieu » écouta sa prière, et il le ramena à Jérusalem » dans son trône; et Manassés reconnut que le » Seigneur étoit le vrai Dieu (2) ». Mais il faut bien remarquer, que la pénitence de ce prince fut sérieuse, son humilité sincère, et ses prières pressantes.

Dieu ne laisse pas quelquefois d'avoir égard à la pénitence des impies, lorsque même sans se convertir, ils sont effrayés de ses menaces. Achab ayant entendu les menaces que Dieu faisoit par le prophète Elie, en fut effrayé (3). « Il déchira ses habits, et » couvrit sa chair d'un cilice, et il jeûna; et il se » coucha en son lit revêtu d'un sac; et il marcha » la tête baissée; (cette tête auparavant si superbe.) » Et le Seigneur dit à Elie : N'avez-vous pas vu Achab » humilié devant moi? Parce donc qu'il s'est humi-

(1) *IV. Reg.* XXI. 2, 16. — (2) *II. Paralip.* XXXIII. 11, 12, 13. — (3) *III. Reg.* XXI. 27, 28, 29.

» lié à cause de moi, je ne ferai pas tomber sur
» lui tout le mal dont je l'ai menacé; mais je frap-
» perai sa maison du temps de son fils ».

Dieu semble avoir de la complaisance à voir les grands rois et les rois superbes humiliés devant lui. Ce n'est pas que les plus grands rois soient plus que les autres hommes à ses yeux, devant lesquels tout est également un néant : mais c'est que leur humiliation est d'un plus grand exemple au genre humain.

On ne finiroit jamais si on vouloit ici parler de la pénitence de David, si célèbre dans toute la terre. Elle a tellement effacé tous ses péchés, qu'il semble même que Dieu les ait entièrement oubliés. David est demeuré, comme auparavant, l'homme selon le cœur de Dieu, le modèle des bons rois, et le père par excellence du Messie. Dieu lui a rendu, et même augmenté, non-seulement l'esprit de justice, mais encore l'esprit de prophétie, et les dons extraordinaires; en sorte qu'on peut dire qu'il n'a rien perdu.

### XIII.e PROPOSITION.

*La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence.*

« J'ai péché contre vous seul », disoit David (1). Contre vous seul; puisque vous m'aviez rendu indépendant de toute autre puissance que de la vôtre. Tel est le premier motif : « J'ai péché contre vous » seul ». Je dois donc, par ce motif spécial de l'of-

(1) *Ps.* L. 6.

fense que j'ai commise contre vous, me dévouer entièrement à la pénitence.

Le second motif : c'est que si les princes sont exposés à de plus dangereuses tentations, Dieu leur a donné de plus grands moyens de les réparer, par leurs bonnes œuvres.

Le troisième : c'est que le prince dont les péchés sont plus éclatans, les doit expier aussi par une pénitence plus édifiante.

### XIV.ᵉ PROPOSITION.

*Les rois de France ont une obligation particulière à aimer l'Eglise et à s'attacher au saint Siége.*

« La sainte Eglise romaine, la mère, la nourrice » et la maîtresse de toutes les églises, doit être » consultée dans tous les doutes qui regardent la » foi et les mœurs; principalement par ceux qui » comme nous ont été engendrés en Jésus-Christ, » par son ministère, et nourris par elle du lait de » la doctrine catholique ». Ce sont les paroles d'Hincmar, célèbre archevêque de Rheims.

Il est vrai qu'une partie de ce royaume, comme l'église de Lyon et les voisines, ont reçu la foi d'une mission qui leur venoit d'Orient, et par le ministère de saint Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean. Mais comme l'Eglise est une par tout l'univers, cette mission orientale n'a pas été moins favorable à l'autorité du saint Siége, que celle qui en est venue directement. Ce qui paroît par la doctrine de saint Irénée évêque de Lyon, qui, dès le second siècle, a célébré si hautement la nécessité de s'unir

à l'Eglise romaine (1), « comme à la principale » église de l'univers, fondée par les deux princi» paux apôtres, saint Pierre et saint Paul ».

L'Eglise gallicane a été fondée par le sang d'une infinité de martyrs. Et je ne veux ici nommer qu'un saint Pothin, un saint Irénée, les saints martyrs de Lyon et de Vienne, et saint Denis avec ses saints compagnons.

L'Eglise gallicane a porté des évêques des plus doctes, des plus saints, des plus célèbres qui aient jamais été : et je ne ferai mention que de saint Hilaire et de saint Martin.

Quand le temps fut arrivé que l'Empire romain devoit tomber en Occident; Dieu, qui livra aux Barbares une si belle partie de cet empire, et celle où étoit Rome, devenue le chef de la religion, il destina à la France des rois qui devoient être les défenseurs de l'Eglise. Pour les convertir à la foi, avec toute la belliqueuse nation des Francs, il suscita un saint Remi, homme apostolique, par lequel il renouvela tous les miracles qu'on avoit vu éclater dans la fondation des plus célèbres églises, comme le remarque saint Remi lui-même dans son testament (2).

Ce grand saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les rois, sacra ceux de France, en la personne de Clovis, comme il dit lui-même (3), « pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise » et des pauvres », qui est le plus digne objet de la royauté. Il les bénit et leurs successeurs, qu'il

(1) *Iren. Lib.* III *adv. Hæres. cap.* III; *p.* 175. — (2) *Test. S. Remig. apud Flod. lib.* I, *cap.* XVIII. *Bibl. Patr. tom.* XVII. — (3) *Ibid.*

appelle toujours ses enfans; et prioit Dieu, nuit et jour, qu'ils persévérassent dans la foi. Prière exaucée de Dieu avec une prérogative bien particulière; puisque la France est le seul royaume de la chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des rois enfans de l'Eglise.

Tous les saints qui étoient alors furent réjouis du baptême de Clovis; et dans le déclin de l'empire romain, ils crurent voir, dans les rois de France, « une nouvelle lumière pour tout l'Occident, et » pour toute l'Eglise (1) ».

Le pape Anastase II crut aussi voir, dans le royaume de France, nouvellement converti, « une » colonne de fer, que Dieu élevoit pour le soutien » de sa sainte Eglise; pendant que la charité se re» froidissoit partout ailleurs (2) », et même que les empereurs avoient abandonné la foi.

Pélage II se promet des descendans de Clovis, comme des voisins charitables de l'Italie et de Rome, la même protection pour le saint Siége, qu'il avoit reçue des empereurs (3). Saint Grégoire le Grand enchérit sur ses saints prédécesseurs, lorsque, touché de la foi et du zèle de ces rois, il les met « autant » au-dessus des autres souverains, que les souve» rains sont au-dessus des particuliers (4) ».

Les enfans de Clovis n'ayant pas marché dans les voies que saint Remi leur avoit prescrites, Dieu suscita une autre race pour régner en France. Les

(1) *Epist. Avit. Vienn. ad Clodov. tom.* I *Conc. Gall. p.* 154. — (2) *Anast. II, ep.* II, *ad Clod. tom.* IV *Conc. col.* 1282. — (3) *Pelag. II, Ep. ad Aunach. tom.* I *Conc. Gall. p.* 376. — (4) *Greg. Mag. Ep. lib.* IV, *Ep.* VI; *tom.* II, *col.* 795.

papes et toute l'Eglise la bénirent en la personne de Pepin, qui en fut le chef (1). L'empire y fut établi, en la personne de Charlemagne et de ses successeurs. Aucune famille royale n'a jamais été si bienfaisante envers l'Eglise romaine : elle en tient toute sa grandeur temporelle ; et jamais l'empire ne fut mieux uni au sacerdoce, ni plus respectueux envers les papes, que lorsqu'il fut entre les mains des rois de France.

Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres fâcheux : et les papes eurent tout à craindre, tant des empereurs, que d'un peuple séditieux. Mais ils trouvèrent toujours en nos rois ces charitables voisins que le pape Pélage II avoit espéré. La France, plus favorable à leur puissance sacrée, que l'Italie, et que Rome même, leur devint comme un second siége, où ils tenoient leurs conciles, et d'où ils faisoient entendre leurs oracles à toute l'Eglise : comme il paroît par les conciles de Troyes, de Clermont, de Toulouse, de Tours et de Rheims.

Une troisième race étoit montée sur le trône; race, s'il se peut, plus pieuse que les deux autres; sous laquelle la France est déclarée par les papes, « un royaume chéri et béni de Dieu, dont l'exal- » tation est inséparable de celle du saint Siége (2) ». Race aussi, qui se voit seule dans tout l'univers, toujours couronnée et toujours régnante, depuis sept cents ans entiers sans interruption; et ce qui lui est encore plus glorieux, toujours catholique;

(1) *Paul. I Ep.* x, *ad Franc. tom.* II *Conc. Gall. p.* 59. — (2) *Alex. III Epist.* XXX : *tom.* X *Conc. col.* 1212. *Greg. IX. Tom.* XI *Conc. col.* 367.

Dieu, par son infinie miséricorde, n'ayant même pas permis qu'un prince, qui étoit monté sur le trône dans l'hérésie, y persévérât.

Puisqu'il paroît, par cet abrégé de notre histoire, que la plus grande gloire des rois de France leur vient de leur foi, et de la protection constante qu'ils ont donnée à l'Eglise, ils ne laisseront pas affoiblir cette gloire : et la race régnante la fera passer à la postérité, jusqu'à la fin des siècles.

Elle a produit saint Louis, le plus saint roi qu'on ait vu parmi les Chrétiens. Tout ce qui reste aujourd'hui de princes de France, est sorti de lui. et comme Jésus-Christ disoit aux Juifs (1) : « Si vous » êtes enfans d'Abraham, faites les œuvres d'Abra- » ham » ; il ne me reste qu'à dire à nos princes : Si vous êtes enfans de saint Louis, faites les œuvres de saint Louis (*).

(1) *Joan.* VIII. 39.

(*) Nous insérons ici un fragment des *Mémoires de Louis XIV*, qui a un rapport particulier aux matières traitées dans ce liv. VII. On y remarquera que les instructions du père à son fils s'accordent parfaitement avec les leçons de l'instituteur à son élève ; et on verra en même temps quelle importance ce grand Roi mettoit à inspirer au Dauphin, en toute occasion, les sentimens de religion dont il étoit lui-même pénétré.

Après avoir parlé des mesures qu'il prit pour la répression des duels, il continue ainsi :

« Je rétablis, par une nouvelle ordonnance, la rigueur des an- » ciens édits contre les juremens, dont je fis bientôt après quelques » exemples ; et pour autoriser toutes ces actions extérieures par une » marque de piété personnelle, j'allai publiquement à pied, avec » tous mes domestiques, aux stations du jubilé, voulant que tout le » monde conçût, par le profond respect que je rendois à Dieu, » que c'étoit de sa grâce et de sa protection, plutôt que de ma

» propre conduite, que je prétendois obtenir l'accomplissement » de mes desseins et la félicité de mes peuples.

» Car vous devez savoir, avant toutes choses, mon fils, que nous » ne saurions montrer trop de respect pour celui qui nous fait res- » pecter de tant de milliers d'hommes.

» La première partie de la politique est celle qui nous enseigne à » le bien servir. La soumission que nous avons pour lui est la plus » belle leçon que nous puissions donner de celle qui nous est due; » et nous péchons contre la prudence, aussi bien que contre la jus- » tice, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous » ne sommes que les lieutenans. Ce que nous avons d'avantages sur » les autres hommes est pour nous un nouveau titre de sujétion; et » après ce qu'il a fait pour nous, notre dignité se relève par tous les » devoirs que nous lui rendons. Mais sachez que pour le servir selon » ses désirs, il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte exté- » rieur comme font la plupart des autres hommes; des obligations » plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés: et comme » en nous donnant le sceptre, il nous a donné ce qui paroît de plus » éclatant sur la terre, nous devons, en lui donnant notre cœur, » lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

» Quand nous aurons armé tous nos sujets pour la défense de sa » gloire; quand nous aurons relevé ses autels abattus; quand nous » aurons fait connoître son nom aux climats les plus reculés de la » terre, nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir; » et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il désire le plus de » nous, si nous ne nous sommes soumis nous-mêmes au joug de ses » commandemens. Les actions de bruit et d'éclat ne sont pas tou- » jours celles qui le touchent davantage; et ce qui se passe dans le » secret de notre cœur est souvent ce qu'il observe avec plus d'at- » tention.

» Il est infiniment jaloux de sa gloire; mais il sait mieux que » nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si » grands, qu'afin que nos respects l'honorassent davantage; et si » nous manquons de remplir en cela ses desseins, peut-être qu'il » nous laissera tomber dans la poussière de laquelle il nous a tirés.

» Plusieurs de mes ancêtres, qui ont voulu donner à leurs succes- » seurs de pareils enseignemens, ont attendu pour cela l'extrémité » de leur vie; mais je ne suivrai pas en ce point leur exemple. Je » vous en parle dès cette heure, mon fils, et vous en parlerai toutes

» les fois que j'en trouverai l'occasion. Car, outre que j'estime qu'on » ne peut de trop bonne heure imprimer dans les jeunes esprits des » pensées de cette conséquence, je crois qu'il se peut faire que ce » qu'ont dit ces princes, dans un état si pressant, ait quelquefois été » attribué à la vue du péril où ils se trouvoient; au lieu que vous en » parlant maintenant, je suis assuré que la vigueur de mon âge, la » liberté de mon esprit et l'état florissant de mes affaires, ne vous » pourront jamais laisser pour ce discours aucun soupçon de foi- » blesse ou de déguisement ».

Voy. *Mém. de Louis XIV, ann.* 1661 *à* 1666 : *fragmens.* 1.re *part. pag.* 33 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

# LIVRE HUITIÈME.

## SUITE DES DEVOIRS PARTICULIERS DE LA ROYAUTÉ.

## *DE LA JUSTICE.*

### ARTICLE PREMIER.

*Que la justice est établie sur la religion.*

#### I.re PROPOSITION.

*Dieu est le juge des juges, et préside aux jugemens.*

« Dieu a pris sa séance dans l'assemblée des dieux ; » et assis au milieu d'eux, il juge les dieux (1) ».

Ces dieux, que Dieu juge, sont les rois, et les juges assemblés sous leur autorité, pour exercer leur justice. Il les appelle des dieux, à cause que le nom de Dieu, dans la langue sainte, est un nom de juge ; et qu'aussi l'autorité de juger est une participation de la justice souveraine de Dieu, dont il a revêtu les rois de la terre.

Ce qui leur mérite principalement le nom de dieux, c'est l'indépendance avec laquelle ils doivent juger, sans distinction de personnes, et sans craindre le grand nom plus que le petit ; « parce que c'est le

(1) *Ps.* LXXXI. 1.

Dieu plus que le sien. Les pauvres sont à lui par un titre plus particulier, puisqu'il s'en déclare le père.

C'est donc à lui qu'appartiennent en propriété la justice et le jugement; et c'est lui qui les donne aux rois. C'est-à-dire, qu'il leur donne non-seulement l'autorité de juger, mais encore l'inclination, et l'application à le faire comme il le veut, et selon ses lois éternelles.

### III.e PROPOSITION.

*La justice est le vrai caractère d'un roi, et c'est elle qui affermit son trône.*

David connut et prédit le règne heureux de Salomon. « La justice se levera en ses jours, avec l'a- » bondance de la paix, pour durer autant que la » lune dans le ciel (1) ». La justice se lève, comme un beau soleil, dans le règne d'un bon roi; la paix la suit comme sa compagne inséparable. Le même David le déclare ainsi (2). « Les montagnes rece- » vront la paix pour tout le peuple, et les collines » seront remplies de la justice ». Elle tombera sur les montagnes et sur les collines, comme la pluie qui les arrose et qui les engraisse. Le trône du roi s'affermira, « et sera stable comme le soleil et » comme la lune (3) » : ou, comme dit un autre psaume (4), « son trône demeurera comme le so- » leil; et comme la lune, qui est faite pour durer » toujours; témoin fidèle dans le ciel », par la régularité de son cours, de l'immutabilité des desseins de Dieu.

(1) *Ps.* LXXI. 7. — (2) *Ibid.* 3. — (3) *Ibid.* 5. — (4) *Ibid.* LXXXVIII. 38.

Si

Si quelque empire doit s'étendre, c'est celui d'un prince juste. Tout le monde le désire pour maître. « Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve » (principal de son domaine) jusqu'à l'extrémité » du monde. Les Ethiopiens se prosterneront de» vant lui ; ses ennemis lui baiseront les pieds. Les » rois de Tharse, et des îles les plus éloignées, les » rois d'Arabie et de Saba lui offriront des présens. » Tous les rois l'adoreront ; toutes les nations pren» dront plaisir à le servir (1) ».

C'est la description du règne de Jésus-Christ ; et le règne d'un prince juste en est la figure, « Parce » qu'il délivrera le foible et le pauvre de la main du » puissant qui l'opprime (2) ». Le pauvre demeuroit sans assistance ; mais il a trouvé dans le prince, un secours assuré. C'est un second rédempteur du peuple, après Jésus-Christ ; et l'amour qu'il a pour la justice a son effet.

### IV.e PROPOSITION.

*Sous un Dieu juste, il n'y a point de pouvoir purement arbitraire.*

Sous un Dieu juste, il n'y a point de puissance qui soit affranchie, par sa nature, de toute loi naturelle, divine, ou humaine.

Il n'y a point au moins de puissance sur la terre qui ne soit sujette à la justice divine.

Tous les juges, et même les plus souverains, que Dieu pour cette raison appelle des dieux, sont examinés et corrigés par un plus grand juge. « Dieu

(1) *Ps.* LXXI. 8, 9, 10, 11. — (2) *Ibid.* 12, 13.

» est assis au milieu des dieux, et là il juge les » dieux (1) », comme il vient d'être dit.

Ainsi tous les jugemens sont sujets à révision, devant un plus auguste tribunal. Dieu dit aussi par cette raison (2) : « Quand le temps en sera venu, » je jugerai les justices ». Les jugemens rendus par des justices humaines, repasseront devant mes yeux.

Ainsi les jugemens les plus souverains et les plus absolus, sont comme les autres, par rapport à Dieu, sujets à la correction ; avec cette seule différence, qu'elle se fait d'une manière cachée.

Les juges de la terre sont peu attentifs à cette révision de leurs jugemens ; parce qu'elle ne produit point d'effets sensibles, et qu'elle est réservée à une autre vie : mais elle n'en est que plus terrible, puisqu'elle est inévitable. Quand le temps de ces jugemens divins sera venu, « Vous n'aurez de se» cours, ni du levant, ni du couchant, ni des mon» tagnes solitaires », et des lieux retirés, d'où il descend souvent des secours cachés ; « parce qu'a» lors Dieu est juge (3) », contre lequel il n'y a point de secours.

« Il a en main la coupe de sa vengeance, pleine » d'un vin pur et brûlant (4) », d'une justice qui ne sera tempérée par aucun mélange adoucissant. Au contraire, « il sera mêlé d'amertume », de liqueurs nuisibles et empoisonnantes. C'est une seconde raison pour craindre cette terrible révision des jugemens humains : elle se fera dans un siècle où la justice sera toute pure, et s'exercera dans sa pleine et inexorable rigueur. « Cette coupe est en

(1) *Ps.* LXXXI. 1. — (2) *Ibid.* LXXIV. 3. — (3) *Ibid.* 7. — (4) *Ibid.* 9.

» la main du Seigneur; et il l'épanche sur celui-ci » et sur celui-là », à qui il la présente à boire. Il la présente aux pécheurs endurcis et incorrigibles, et surtout aux juges injustes : « Il faudra l'avaler » toute entière, et jusqu'à la lie ». Et il n'y aura plus pour eux de miséricorde; en sorte que cette vengeance sera éternelle.

## ARTICLE II.

### *Du gouvernement que l'on nomme arbitraire.*

#### I.re PROPOSITION.

*Il y a parmi les hommes une espèce de gouvernement, que l'on appelle arbitraire, mais qui ne se trouve point parmi nous, dans les Etats parfaitement policés.*

Quatre conditions accompagnent ces sortes de gouvernement.

Premièrement, les peuples sujets sont nés esclaves, c'est-à-dire vraiment serfs; et parmi eux il n'y a point de personnes libres.

Secondement, on n'y possède rien en propriété; tout le fond appartient au prince; et il n'y a point de droit de succession, pas même de fils à père.

Troisièmement, le prince a droit de disposer à son gré, non-seulement des biens, mais encore de la vie de ses sujets, comme on feroit des esclaves.

Et enfin, en quatrième lieu, il n'y a de loi que sa volonté.

Voilà ce qu'on appelle puissance arbitraire. Je ne veux pas examiner si elle est licite ou illicite.

Il y a des peuples et de grands empires qui s'en contentent; et nous n'avons point à les inquiéter sur la forme de leur gouvernement. Il nous suffit de dire que celle-ci est barbare et odieuse. Ces quatre conditions sont bien éloignées de nos mœurs; et ainsi le gouvernement arbitraire n'y a point de lieu.

C'est autre chose que le gouvernement soit absolu, autre chose qu'il soit arbitraire (1). Il est absolu par rapport à la contrainte; n'y ayant aucune puissance capable de forcer le souverain, qui en ce sens est indépendant de toute autorité humaine. Mais il ne s'ensuit pas de là, que le gouvernement soit arbitraire; parce qu'outre que tout est soumis au jugement de Dieu, ce qui convient aussi au gouvernement qu'on vient de nommer arbitraire, c'est qu'il y a des lois dans les empires, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit; et il y a toujours ouverture à revenir contre, ou dans d'autres occasions, ou dans d'autres temps : de sorte que chacun demeure légitime possesseur de ses biens; personne ne pouvant croire qu'il puisse jamais rien posséder en sûreté au préjudice des lois, dont la vigilance et l'action contre les injustices et les violences, est immortelle, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs plus amplement. Et c'est là ce qui s'appelle le gouvernement légitime, opposé, par sa nature, au gouvernement arbitraire.

Nous ne toucherons ici que les deux premières conditions de cette puissance qu'on appelle arbitraire, que nous venons d'exposer. Car, pour les

(1) *Ci-devant, liv.* IV, *art.* I; *pag.* 121 *et suiv.*

deux dernières, elles paroissent si contraires à l'humanité et à la société, qu'elles sont trop visiblement opposées au gouvernement légitime.

### II.e PROPOSITION.

*Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres.*

Il ne faut que rappeler les passages où nous avons établi que le gouvernement étoit paternel, et que les rois étoient des pères (1) : ce qui fait la dénomination des enfans, dont la différence d'avec les esclaves, c'est qu'ils naissent libres et ingénus.

Le gouvernement est établi pour affranchir tous les hommes de toute oppression et de toute violence, comme il a été souvent démontré (2). Et c'est ce qui fait l'état de parfaite liberté; n'y ayant dans le fond rien de moins libre que l'anarchie, qui ôte d'entre les hommes toute prétention légitime, et ne connoît d'autre droit que celui de la force.

### III.e PROPOSITION.

*La propriété des biens est légitime et inviolable.*

Nous avons vu sous Josué la distribution des terres, selon les ordres de Moïse (3).

C'est le moyen de les faire cultiver : et l'expérience fait voir que ce qui est non-seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et

(1) *Ci-devant*; *liv.* II, *art.* I, *pag.* 63 *et suiv. Liv.* III, *art.* III; *pag.* 92 *et suiv.* — (2) *Ci-devant*, *liv.* I, *art.* I, *pag.* 23 *et suiv.* — (3) *Jos.* XIII, XIV *et seq. ci-devant pag.* 26.

incommutable, est négligé et à l'abandon. C'est pourquoi il n'est pas permis de violer cet ordre, comme l'exemple suivant le fait voir, d'une manière terrible.

IV.e PROPOSITION.

*On propose l'histoire d'Achab roi d'Israël, de la reine Jézabel sa femme, et de Naboth.*

« Naboth, habitant de Jezrahel, qui étoit la ville » royale, y avoit une vigne auprès du palais d'A- » chab roi de Samarie. Le roi lui dit : Donnez- » moi votre vigne pour faire un jardin potager, » parce qu'elle est voisine et proche de ma maison, » et je vous en donnerai une ailleurs; ou, s'il vous » est plus commode, je vous en paierai le prix qu'elle » vaut. A Dieu ne plaise, répondit Naboth, que » je vous donne l'héritage de mes pères ». Ce qui aussi étoit défendu par la loi de Dieu. « Achab re- » tourna à sa maison plein d'indignation et de fu- » reur, contre la réponse de Naboth; et se jetant » sur son lit, il tourna le visage vers la muraille, » et ne put manger.

» Jézabel, sa femme, le trouvant en cet état, lui » dit : Quel est le sujet de votre affliction? et pour- » quoi ne mangez-vous pas? Il lui raconta la pro- » position qu'il avoit faite à Naboth, avec sa ré- » ponse. Jézabel lui repartit : Vraiment vous êtes » un homme de grande autorité, et un digne roi » d'Israël, qui savez bien commander. Levez-vous, » mangez, soyez en repos; je vous donnerai cette » vigne. Elle écrivit aussitôt une lettre au nom

» d'Achab, et la scella de son anneau, et l'envoya
» aux sénateurs et aux grands, qui demeuroient
» dans la ville avec Naboth. Et la teneur de la lettre
» étoit : Ordonnez un jeûne solennel; et faites
» asseoir Naboth avec les premiers du peuple : sus-
» citez contre lui deux faux témoins, qui disent : Il
» a parlé contre Dieu et contre le roi; qu'on le
» lapide et qu'il meure. Cet ordre fut exécuté; et
» les grands rendirent compte de l'exécution à Jé-
» zabel. Ce qu'ayant appris, la reine dit à Achab :
» Allez, et mettez-vous en possession de la vigne de
» Naboth, qui n'a pas voulu consentir à ce que vous
» souhaitiez; car il est mort. Achab alla donc pour
» se mettre en possession de cette vigne.

» Alors la parole de Dieu fut adressée à Elie le
» Thesbite (son prophète,) et il lui dit : Lève-toi,
» et marche au-devant d'Achab, qui va posséder la
» vigne de Naboth; et lui dis : Voici la parole du
» Seigneur : Tu as fait mourir un innocent; et outre
» cela tu as possédé ce qui ne t'appartenoit pas. Et
» tu ajouteras : Mais le Seigneur a dit : En ce lieu
» où les chiens ont léché le sang de Naboth (injuste-
» ment lapidé comme criminel et blasphémateur,)
» ils lècheront ton sang (1) ».

Achab crut éluder la rigueur de cette juste sentence, en faisant une querelle particulière à Elie, qui avoit eu ordre de la lui prononcer, et lui disant : « M'avez-vous trouvé votre ennemi, pour me
» traiter de cette sorte. Oui, lui dit Elie, au nom
» du Seigneur. Je vous ai trouvé mon ennemi,
» puisque vous êtes vendu (comme un esclave, à

(1) *III. Reg.* XXI. 1 *et seq.*

» l'iniquité) pour faire mal devant le Seigneur. Et » moi de mon côté, dit le Seigneur, j'amènerai sur » toi le mal : (le mal d'un juste supplice, pour le » mal que tu as commis injustement) je détruirai » ta postérité, et tout ce qui t'appartient sans rien » épargner; et je ne laisserai pas survivre un chien » de la maison d'Achab, et tout ce qu'il y aura de » plus méprisable en Israël. Et je ferai de ta maison, » comme j'ai fait de celle de Jéroboam et de celle » de Baasa, deux rois d'Israël, que j'ai entièrement » exterminés. Puisque, comme eux, tu as provoqué » ma colère, et que tu as fait pécher Israël, (par tes » exemples scandaleux et tes ordres injustes). Et le » Seigneur a prononcé contre Jézabel : Les chiens » lècheront le sang de Jézabel dans les champs de » Jezrahel. Si Achab périt dans la ville, les chiens » mangeront ses chairs; et s'il meurt à la campagne, » elles seront la proie des oiseaux du ciel.

L'Ecriture ajoute, « qu'il n'y a point eu d'homme » plus méchant qu'Achab, vendu pour faire mal » aux yeux du Seigneur. Sa femme Jézabel, (qu'il » avoit crue dans son premier crime) le portoit au » mal ». Elle acquit tout pouvoir sur son esprit, pour son malheur : et il fut le plus malheureux, comme le plus abominable de tous les rois; « poussant l'abo» mination, jusqu'à adorer les idoles des Amor» rhéens, que le Seigneur avoit exterminés par » l'épée des enfans d'Israël ».

En exécution de cette sentence, Achab et Jézabel périrent, ainsi que Dieu l'avoit prédit. La vengeance divine poursuivit aussi, avec une impitoyable rigueur, les restes de leur sang; et leur postérité de

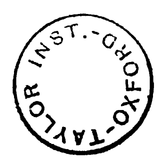
l'un et de l'autre sexe fut exterminée, sans qu'il en restât un seul (1).

Le crime que Dieu punit avec tant de rigueur, c'est, dans Achab et dans Jézabel, la volonté dépravée de disposer à leur gré, indépendamment de la loi de Dieu, qui étoit aussi celle du royaume, des biens, de l'honneur, de la vie d'un sujet; comme aussi de se rendre les maîtres des jugemens publics, et de mettre en cela l'autorité royale.

Ils vouloient contraindre ce sujet à vendre son héritage. C'est ce que n'avoient jamais fait les bons rois, David et Salomon, dans le temps qu'ils bâtissoient les magnifiques palais, dont il est parlé dans l'Ecriture. La loi vouloit que chacun gardât l'héritage de ses pères, pour la conservation des biens des tribus. C'est pourquoi Dieu compte lui-même entre les crimes d'Achab, non-seulement qu'il avoit tué, mais encore qu'il avoit possédé ce qui ne lui pouvoit appartenir. Cependant il est expressément marqué, qu'Achab offroit la juste valeur du morceau de terre qu'il vouloit qu'on lui cédât, et même un échange avantageux. Ce qui montre combien étoit réputé saint et inviolable le droit de la propriété légitime, et combien l'invasion étoit condamnée.

Cependant Achab étoit en furie du refus de Naboth. Il en perd le boire et le manger, et compte pour rien un si grand royaume, et tant de possessions, s'il n'y ajoute une vigne pour augmenter son jardin. Tant la royauté est pauvre de soi; et tant elle est incapable de contenter un esprit déréglé.

(1) *IV. Reg.* IX, X, XI.



Sa femme Jézabel survient; et au lieu de guérir cet esprit malade, au contraire, elle lui persuade, par des manières moqueuses, qu'il a perdu toute autorité, s'il ne fait tout à sa fantaisie. Enfin, sans garder aucune forme de jugement, elle ordonne elle-même les voies de fait qu'on a vues.

Elle sacrifie encore la religion à ses injustes desseins. Elle veut qu'on se serve de celle du jeûne public, pour immoler un homme de bien à la vengeance du roi, et à cette idée d'autorité, qu'on fait consister à faire tout ce qu'on veut.

La considération où étoit Naboth, ne l'arrête pas. C'étoit un homme d'importance, puisqu'on le met entre les premiers du peuple. Jézabel fait semblant de lui conserver son rang et sa dignité, pour le perdre plus sûrement; et joignant la dérision à la violence et à l'injustice, à ce prix elle se croit reine, et croit rendre la royauté au roi son époux.

En même temps la justice divine se déclare. Achab est puni en deux manières : Dieu le livre au crime, pour le livrer plus justement au supplice.

Jézabel n'avoit déjà que trop de pouvoir sur ce prince; puisqu'Elie n'eut pas plutôt exterminé les faux prophètes de Baal, que le roi en donna l'avis à Jézabel, pour sacrifier un si grand prophète à la vengeance de cette femme, autant impérieuse qu'impie (1). Mais depuis qu'elle l'eut rendu maître de ce qu'il vouloit, d'une manière si détestable, elle eut plus que jamais tout pouvoir sur l'esprit de ce malheureux prince, qui se livra à tous les désirs de sa femme, comme vendu à l'iniquité.

(1) *III. Reg.* XIX. 1, 2.

Comme il alloit à l'abandon de crime en crime, il fut aussi précipité de supplice en supplice, lui et sa famille ; où tout fut immolé à une juste, perpétuelle et inexorable vengeance. Et c'est ainsi que furent punis ceux qui vouloient introduire dans le royaume d'Israël la puissance arbitraire.

Cependant, au milieu de ces châtimens, où la main de Dieu est si déclarée contre une famille royale, Dieu toujours juste, et toujours vengeur de la dignité des rois, dont il est la source, la conserve toute entière en cette occasion : puisque l'injustice d'Achab n'est pas de punir de mort celui qui parle contre le roi, mais d'avoir imputé un tel attentat à un homme qui est innocent. En sorte qu'il passe pour constant, que c'est là un digne sujet du dernier supplice ; et que ce crime, de mal parler du roi, est presque traité d'égal avec celui de blasphémer contre Dieu.

---

## ARTICLE III.

### *De la législation, et des jugemens.*

#### I.re PROPOSITION.

*On définit l'un et l'autre.*

La loi donne la règle; et les jugemens en font l'application aux affaires et aux questions particulières, ainsi qu'il a été dit (1).

« Si c'est véritablement, et d'un cœur sincère,

(1) *Ci-devant, liv.* I, *art.* IV, *pag.* 31 *et suiv.*

» que vous vantez la justice, enfans des hommes, » jugez droitement [1] ». Si vous aimez la justice dictée par la loi, mettez-la donc en pratique; et qu'elle soit la seule règle de vos jugemens.

II.e PROPOSITION.

*Le premier effet de la justice et des lois, est de conserver non-seulement à tout le corps de l'Etat, mais encore à chaque partie qui le compose, les droits accordés par les princes précédens.*

Ainsi fut conservée à la tribu de Juda, la prérogative dont elle avoit toujours joui, de marcher à la tête des tribus.

Ainsi celle de Lévi jouit éternellement de droits accordés par la loi, selon les favorables explications des anciens rois.

Ainsi fut conservé aux tribus de Gad et de Ruben, ce qui leur avoit été accordé par Moïse [2], pour avoir passé les premiers le Jourdain.

Ainsi les Gabaonites furent toujours maintenus dans l'exécution du traité fait avec eux par Josué [3]; aussi leur fidélité fut inébranlable.

La bonne foi des princes engage celle des sujets, qui demeurent dans l'obéissance, non-seulement par la crainte, mais encore inviolablement par affection.

(1) *Ps.* LVII. 1. — (2) *Num.* XXXII. 33. *Jos.* XIII. 8. — (3) *Ci-devant, liv.* VII, *art.* V, XIX.e *propos. pag.* 372.

III.e PROPOSITION.

*Les louables coutumes tiennent lieu de lois.*

Avant que David montât sur le trône, il s'étoit élevé une dispute entre les soldats qui avoient été au combat, et ceux qui étoient restés par son ordre à garder les bagages : et ce sage prince jugea en faveur des derniers, et prononça cette sentence (1) : « La part du butin sera la même pour ceux qui au- » ront combattu, et pour ceux qui sont demeurés » pour la garde des bagages ; et ils partageront éga- » lement. Et de ce jour, et depuis, cette ordon- » nance subsiste, et a été comme une loi en Israël ».

La conservation de ces anciens droits, et de ces louables coutumes, concilie aux grands royaumes une idée non-seulement de fidélité et de sagesse, mais encore d'immortalité, qui fait regarder l'état comme gouverné, ainsi que l'univers, par des conseils d'une immortelle durée.

IV.e PROPOSITION.

*Le prince doit la justice ; et il est lui-même le premier juge.*

« Faites-nous des rois qui nous jugent, comme en » ont les autres nations (2) ». C'est l'idée des peuples, lorsqu'ils demandent des rois à Samuel. Et ainsi le nom de roi est un nom de juge.

Quand Absalon aspira à la royauté, « il alloit à » la porte des villes, et dans les chemins publics,

(1) *I. Reg.* XXX. 24 *et seq.* — (2) *Ibid.* VIII. 5.

» interrogeant ceux qui venoient de tous côtés au » jugement du roi, et leur disant : Vous me parois» sez avoir raison ; mais il n'y a personne préposé » par le roi pour vous entendre. Et il ajoutoit : » Qui m'établira juge sur la terre ; afin que tous » ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que » je juge justement (1) » ? Il n'osoit dire, Qui me fera roi ? la rebellion eût été trop déclarée : mais c'étoit le nom de roi qu'il demandoit sous celui de juge.

Il décrioit le gouvernement du roi son père, en disant qu'il n'y avoit point de justice ; c'étoit une calomnie : et loin de négliger la justice, David la rendoit lui-même avec un soin merveilleux. « Il ré» gnoit sur Israël, et dans les jugemens, il faisoit » justice à tout son peuple (2) ».

Nathan vint à David lui porter la plainte du pauvre, à qui un riche injuste avoit enlevé une brebis qu'il aimoit (3) ; et David irrité reçut la plainte. C'étoit une parabole ; mais puisque la parabole se tire des choses les plus usitées, celle-ci montre la coutume de porter aux rois les plaintes des particuliers ; et David rendit justice en disant : « Il ren» dra la brebis au quadruple (4) ».

« Je suis une femme veuve, et j'avois deux fils, di» soit au même David cette femme de Thécué ; qui, » s'étant querellés à la campagne, sans que per» sonne les pût séparer, l'un a frappé l'autre, et il » en est mort : et la famille poursuit son frère, pour » le faire punir de mort. Ils me ravissent mon seul

(1) *II. Reg.* XV. 2 *et seq.* — (2) *Ibid.* VIII. 15. — (3) *Ibid.* XII. 1 *et seq.* — (4) *Ibid.* 6.

» héritier, et cherchent à éteindre la seule étincelle » qui me reste sur la terre, pour faire revivre le » nom de mon mari. Et le roi lui répondit : Allez » en repos à votre maison; et j'ordonnerai ce qu'il » faudra en votre faveur (1) ».

Elle ajoute : « Que cette iniquité demeure sur moi, » et sur la maison de mon père; mais que le roi et » son trône en demeurent innocens (2) ». On ne croyoit pas le roi innocent, ni son trône sans tache, s'il refusoit de rendre justice. Aussi David répondit : « Amenez-moi vos parties, ceux qui s'oppo» sent à vous, et qui vous poursuivent; et on cessera » de vous nuire (3) ».

La poursuite paroissoit juste, selon la rigueur de la loi, qui condamnoit à mort le meurtrier; et c'étoit le cas d'avoir recours à la grâce et à la clémence du prince, dans une cause si favorable à une mère affligée.

La femme pressoit David en lui disant : « Que le » roi se souvienne du Seigneur son Dieu, et ne laisse » pas multiplier par la vengeance le sang répandu ». Elle ne craint point d'appeler David, devant le juge des rois. Et ce juste prince approuva sa plainte, et lui dit : « Vive le Seigneur; il ne tombera pas un » cheveu de la tête de votre fils (4) ».

On sait le jugement de Salomon qui lui attira dans tout le peuple cette crainte respectueuse, qui fait obéir les rois, et qui établit leur empire.

(1) *II. Reg.* XIV. 5 *et seq.* — (2) *Ibid.* 9. — (3) *Ibid.* 10. — (4) *Ibid.* 11.

### V.e PROPOSITION.

*Les voies de la justice sont aisées à connoître.*

Le chemin de la justice n'est pas de ces chemins tortueux, qui, semblables à des labyrinthes, vous font toujours craindre de vous perdre. « La route » du juste est droite : c'est un sentier étroit, et qui » n'a point de détour ; l'on y marche en sûreté (1) ».

Un païen même disoit (2) qu'il ne faut point faire ce qui est douteux et ambigu. L'équité, poursuit cet auteur, éclate par elle-même ; et le doute semble envelopper quelque secret dessein d'injustice.

Voulez-vous savoir le chemin de la justice ? marchez dans le pays découvert : allez où vous conduit votre vue ; et « que vos yeux, comme dit le » Sage (3), précèdent vos pas ». La justice ne se cache pas.

Il est vrai qu'en beaucoup de points elle dépend des lois positives ; mais le langage de la loi est simple : sans vouloir briller ni raffiner, elle ne veut être que nette et précise.

Comme néanmoins il est impossible qu'il ne se trouve des difficultés et des questions compliquées ; le prince, pour n'être pas surpris, et pour donner lieu à un plus grand éclaircissement de la vérité, y apporte le remède qu'on va expliquer.

(1) *Is.* XXVI. 7. — (2) *Cic. de Offic. lib.* I, *cap.* IX. — (3) *Prov.* III. 6.

VI.e

### VI.<sup>e</sup> PROPOSITION.

*Le prince établit des tribunaux; il en nomme les sujets avec grand choix, et les instruit de leurs devoirs.*

Ainsi l'avoit pratiqué Moïse lui-même (1), de peur de se consumer par un travail inutile.

C'est de quoi il rend compte au peuple en ces termes (2) : « Je ne puis pas terminer seul toutes vos » affaires ni vos procès. Choisissez parmi vous des » hommes sages et habiles, dont la conduite soit ap- » prouvée. Et j'ai tiré de vos tribus, des gens sages, » nobles et connus; et je les ai établis vos juges, en » leur disant : Ecoutez le peuple; et prononcez ce » qui sera juste, entre le citoyen ou l'étranger, sans » distinction de personnes, jugeant le petit comme » le grand; parce que c'est le jugement du Sei- » gneur, qui n'a nul égard aux personnes. Et vous » me rapporterez ce qui sera de plus difficile ».

On voit trois choses dans ces paroles de Moïse : en premier lieu, l'établissement des juges sous le prince : en second lieu, leur choix et les qualités dont ils doivent être ornés : en troisième lieu, la réserve des affaires les plus difficiles au prince même.

Ces juges étoient établis dans toutes les villes, et dans chaque tribu : et Moïse l'avoit ainsi ordonné (3).

A cet exemple, nous avons vu les tribunaux établis par Josaphat (4), prince zélé pour la justice,

(1) *Exod.* XVIII. 13 *et seq.* — (2) *Deut.* I. 12, 13 *et seq.* — (3) *Ibid.* XVI. 18. — (4) *II. Par.* XIX. 5, 6, 7, 8. *Ci-devant, liv.* V, *art.* I, XVIII.<sup>e</sup> *propos. pag.* 192 *et suiv.*

s'il en fut jamais parmi les rois de Juda et sur le trône de David.

Ces tribunaux étoient de deux sortes. Il y avoit ceux de toutes les villes particulières; et il y en avoit un premier dans la capitale du royaume, et sous les yeux du roi; à l'exemple, et peut-être pour perpétuer le grand sénat des soixante et dix, que Moïse avoit établi.

Nous avons aussi remarqué le soin qu'il prenoit de les instruire en personne (1), à l'exemple de Moïse. Ce qui avoit deux bons effets : le premier, de faire sentir la capacité du prince; ce qui tenoit tout le monde dans le devoir : et le second, de graver plus profondément dans les cœurs les règles de la justice. Dans la suite, on voit subsister parmi les Juifs ces deux sortes de tribunaux.

Dans les actions solennelles où il s'agissoit de quelque grand bien de l'Etat, les bons rois, comme Josias (2), « ramassoient ensemble les sénateurs, tant » des villes de Juda que ceux de Jérusalem ». Il apprenoit de leur concours, ce qu'il falloit faire pour le bien commun, et de l'Etat en général, et des villes en particulier.

(1) *II. Paral.* XIX. 9, 10. — (2) *IV. Reg.* XXIII. 1.

## ARTICLE IV.

### *Des vertus qui doivent accompagner la justice.*

I.re PROPOSITION.

*Il y en a trois principales, marquées par le docte et pieux Gerson* (1), *dans un sermon prononcé devant le roi : la constance, la prudence, et la clémence.*

La justice doit être attachée aux règles, ferme et constante : autrement elle est inégale dans sa conduite ; et plus bizarre que réglée, elle va selon l'humeur qui la domine.

Elle doit savoir connoître le vrai et le faux, dans les faits qu'on lui expose : autrement elle est aveugle dans son application. Ce discernement est un avantage qu'elle tient de la prudence.

Enfin elle doit quelquefois se relâcher : autrement elle est excessive et insupportable dans ses rigueurs ; et cet adoucissement de la rigueur de la justice, est l'effet de la clémence.

La constance l'affermit dans les maximes ; la prudence l'éclaire dans les faits ; la clémence lui fait supporter et excuser la foiblesse. La constance la soutient ; la prudence l'applique ; et la clémence la tempère.

(1) *Gerson de Just. tom.* IV.

## II.e PROPOSITION.

*La constance et la fermeté sont nécessaires à la justice, contre l'iniquité qui domine dans le monde.*

Le genre humain, dès son origine, étoit devenu si criminel aux yeux de Dieu, qu'il résolut de le perdre par le déluge : « voyant que la malice des » hommes étoit grande sur la terre, et que toute la » pensée du cœur humain étoit tournée au mal en » tout temps (1) ». Voilà cette malheureuse fermeté dans le mal, dès le commencement du monde. Cette pente naturellement invincible du cœur humain vers le mal, fait dire aussi « que le péché est à la » porte (2) » : c'est-à-dire, qu'il ne cesse de nous presser à lui ouvrir.

Toutes les eaux du déluge n'ont pu effacer une tache si inhérente au cœur humain. « Parcourez, » disoit Jérémie (3), toutes les rues et toutes les places » de Jérusalem : considérez attentivement, et voyez si » vous trouverez un homme de bien et de bonne » foi ». Par une fausse constance, ils se sont affermis dans le vice : « ils ont endurci leurs visages » comme un rocher, et n'ont pas voulu revenir de » leurs injustices (4) ».

« Malheur à moi, disoit Michée (5) ; il n'y a plus » de saint sur la terre ; la droiture ne se trouve plus » parmi les hommes ; chacun tend des piéges à son » ami, pour en répandre le sang ; une chasse cruelle » et barbare s'est introduite, où chacun tâche de

(1) *Gen.* VI. 5. — (2) *Ibid.* IV. 7. — (3) *Jerem.* V. 1. — (4) *Ibid.* 3. — (5) *Mich.* VII. 1, 2, 5, 6.

» prendre non des bêtes, mais ses amis comme sa » proie. Ne croyez plus un ami; ne vous fiez plus au » magistrat; ne dites point votre secret à celle qui » se repose dans votre sein. Car le fils outrage son » père; la fille s'élève contre sa mère; le maître a » pour ennemis ceux de sa propre maison ». Toutes les familles sont divisées, et les liaisons du sang n'ont point de lieu.

Si, dans ce désordre des choses humaines, vous croyez trouver un refuge dans la justice publique, vous vous trompez. Elle n'a plus de règle ni de fermeté. « Tout ce qu'un grand ose demander, le juge se » croit obligé de le lui donner comme une dette (1) ». Le mal est appelé bien; et il n'y a plus de loi parmi les hommes.

« Les magistrats (qui devoient soutenir les foibles) » sont des lions rugissans qui les dévorent; les juges » sont des loups ravissans, qui ne réservent pas jus- » qu'au matin la proie qu'ils ont prise le soir (2) ». Ils contentent sur-le-champ leur appétit insatiable.

C'est ainsi que sont les hommes, naturellement loups les uns aux autres. David s'en étoit plaint le premier. « Il n'y a plus de juste, disoit-il (3), il n'y » a plus de juste sur la terre : il n'y a plus d'homme » intelligent, il n'y en a point qui cherche Dieu : » tous se sont éloignés de la droite voie; tous sont » inutiles. Il n'y a pas un homme de bien; il n'y en » a pas même un seul ».

Contre ce débordement de l'iniquité, il n'y a qu'une seule digue, qui est la fermeté de la justice.

(1) *Mich.* VII. 3. — (2) *Soph.* III. 3. — (3) *Ps.* XIII. 2, 3. *Rom.* III. 10 *et seq.*

### III.e PROPOSITION.

*Si la justice n'est ferme, elle est emportée par ce déluge d'injustice.*

Si le devoir du juge est, comme dit l'Ecclésiastique (1), « d'enfoncer les cabales de l'iniquité », comme un bataillon réuni ; il faut, pour accomplir ce devoir, que la justice ne soit pas seulement forte, mais encore qu'elle soit invincible et intrépide. Autrement il arrivera ce que disoit Isaïe (2) : « Le ju- » gement recule en arrière : la justice (qui vouloit » entrer, repoussée par un si grand concours d'in- » térêts contraires) se tient éloignée » ; et l'équité ne peut plus forcer de si grands obstacles.

Si le respect que l'on conserve pour le nom de la justice est affoibli, on ne la rend qu'à demi, et seulement pour sauver les apparences. Ainsi, disoit le prophète (3), « l'injustice a prévalu ; l'opposition à » la vérité s'est rendue la plus puissante. La loi a » été déchirée ; (on en a pris une partie, et méprisé » l'autre) et le jugement n'arrive jamais à sa per- » fection ». La justice rendue à demi, n'est qu'une injustice colorée, et elle n'en est que plus dangereuse.

« La justice, disoit le Sage (4), est immortelle et » perpétuelle ». L'égalité est l'esprit de cette vertu. C'est en vain que ce magistrat se vante quelquefois de rendre justice : s'il ne la rend en tout et partout, l'inégalité de sa conduite fait que la justice n'avoue

(1) *Eccli.* VII. 6. — (2) *Is.* LIX. 14. — (3) *Habacuc.* I. 3, 4. — (4) *Sap.* I. 15.

pas pour sien, même ce qu'il fait selon les règles; puisque la règle cesse d'être règle, quand elle n'est pas perpétuelle, et ne marche pas d'un pas égal.

Au milieu de tant de contrariétés, rendre la justice, c'est une espèce de combat, où « si l'on ne » marche en face contre l'ennemi, et qu'on ne s'op» pose pas comme une muraille (c'est-à-dire, comme » une digue affermie) pour la maison d'Israël, et » pour le peuple de Dieu (1) », on est vaincu.

Il faut être par une ferme résolution, et par une forte habitude, comme « une place fortifiée (et dé» fendue de tous côtés,) comme une colonne de fer, » comme une muraille d'airain (2) » : autrement on est bientôt forcé.

Le prince doit donc, par sa constance et par sa fermeté, rendre aisé et facile l'exercice de la justice : car les choses difficiles ne sont pas de longue durée.

IV.e PROPOSITION.

*De la prudence, seconde vertu compagne de la justice. La prudence peut être excitée par les dehors, sur la vérité des faits; mais elle veut s'en instruire par elle-*

« Le cri contre Sodome et Gomorrhe s'est aug» menté, et leurs crimes se sont multipliés jusqu'à » l'excès. Je descendrai, dit le Seigneur; et je ver» rai si la clameur qui est élevée contre ces villes est » bien fondée, ou s'il en est autrement, afin que » je le sache (3) ».

Celui qui sait tout, et ne peut être trompé, se

(1) *Ezech.* XIII. 5. — (2) *Jerem.* I. 18. — (3) *Gen.* XVIII. 20, 21.

rabaisse, disent les saints Pères, jusqu'à s'informer; afin d'instruire les princes, sujets à tant d'ignorances et à tant de surprises, de ce qu'ils ont à faire.

Il leur donne trois instructions. Premièrement, quand il dit : « Je veux savoir ce qui en est », il leur montre le désir qu'ils doivent avoir de connoître la vérité des faits dont ils doivent juger.

Secondement, en faisant connoître que le cri est venu jusqu'à lui, il leur apprend que leur oreille doit être toujours ouverte, toujours attentive, toujours prête à écouter ce qui se passe.

Enfin en ajoutant : « Je descendrai, et je verrai », il leur montre qu'après avoir écouté, il faut venir à une exacte perquisition, et n'asseoir son jugement que sur une connoissance certaine.

Les rapports et les bruits communs, doivent exciter le prince; mais il ne doit se rendre qu'à la verité connue (1).

Ajoutons qu'il ne suffit pas de recevoir ce qui se présente; il faut chercher de soi-même, et aller au devant de la vérité, si nous voulons la découvrir. Nous l'avons déjà vu (2).

Les hommes, et surtout les grands, ne sont pas si heureux que la vérité aille à eux d'elle-même, ni d'un seul endroit, ni qu'elle perce tous les obstacles qui les environnent. Trop de gens ont intérêt qu'ils ne sachent pas la vérité toute entière : et souvent ceux qui les environnent, s'épargnent les uns les autres, pour ainsi dire, à la pareille. Souvent même on craint de leur découvrir des vérités

(1) *Ci-devant, liv.* V, *art.* II, II.e *prop. pag.* 197 *et suiv.* — (2) *Ibid.* V.e *propos. pag.* 209 *et suiv.*

importunes, qu'ils ne veulent pas savoir. Ceux qui sont toujours avec eux se croient souvent obligés de les ménager, ou par prudence, ou par artifice. Il faut qu'ils descendent de ce haut faîte de grandeur, d'où rien n'approche qu'en tremblant; et qu'ils se mêlent en quelque façon parmi le peuple, pour reconnoître les choses de près, et recueillir deçà et delà les traces dispersées de la vérité.

Saint Ambroise a ramassé tout ceci en peu de mots (1). « Quand Dieu dit qu'il descendra, il a » parlé ainsi pour votre instruction, afin que vous » appreniez à rechercher les choses avec soin. Je » descendrai pour voir; c'est-à-dire, prenez soin de » descendre, vous qui êtes dans les hautes places. » Descendez, par le soin de vous informer; de peur » qu'étant éloigné, vous ne voyiez pas toujours ce » qui se passe. Approchez-vous, pour voir les choses » de près. Ceux qui sont placés si haut, ignorent » toujours beaucoup de choses ».

## V.e PROPOSITION.

*De la clémence, troisième vertu; et premièrement quelle est la joie du genre humain.*

« La sérénité du visage du prince est la vie de ses » sujets, et sa clémence est semblable à la pluie du » soir (2) » : ou si l'on veut, peut être plus conformément au texte original, « à la pluie de l'arrière » saison ». A la lettre, il faut entendre que la clémence est autant agréable aux hommes, qu'une

(1) *Ambr. de Abrah. lib.* 1, *cap.* VI, *n.* 47; *tom.* 1, *col.* 298. — (2) *Prov.* XVI. 15.

pluie qui vient sur le soir, ou dans l'automne, tempérer la chaleur du jour, ou celle d'une saison plus brûlante, et humecter la terre que l'ardeur du soleil a desséchée.

Il sera permis d'ajouter, que comme le matin désigne la vertu, qui seule peut illuminer la vie humaine, le soir nous représente, au contraire, l'état où nous tombons par nos fautes; puisque c'est là en effet que le jour décline, et que la raison cesse d'éclairer. Selon cette explication, la rosée du matin seroit la récompense de la vertu; de même que la pluie du soir seroit le pardon accordé aux fautes. Et ainsi Salomon nous feroit entendre que, pour réjouir la terre, et pour produire les fruits agréables de la bienveillance publique, le prince doit faire tomber sur le genre humain et l'une et l'autre rosée; en récompensant toujours ceux qui font bien, et pardonnant quelquefois à ceux qui manquent, pourvu que le bien public et la sainte autorité des lois n'y soient point intéressés.

Nous avons vu que David, le modèle des bons rois, promit sa protection à une mère, à qui on vouloit ôter son second fils le reste de son espérance et de sa famille, en punition de la mort qu'il avoit donnée à son aîné, par un coup plus malheureux que malin (1). C'est ainsi que l'équité tempère souvent la rigueur que la justice demandoit, contre celui qui avoit ôté la vie à son frère. David avoit compris que la justice doit être exercée avec quelque tempérament; qu'elle devient inique et insupportable, quand elle use impitoyablement de tous ses

(1) *Ci-devant, liv.* III, *art.* III, XII.*e* *propos. pag.* 115.

droits; et que la bonté, qui modère ses rigueurs extrêmes, est une de ses parties principales.

### VI.e PROPOSITION.

*La clémence est la gloire d'un règne.*

Moïse, que l'Ecriture appelle roi (1), et un roi si absolu et si rigoureux quand il falloit, est renommé comme « le plus doux de tous les hommes (2) ». Naturellement il eût pardonné : quand il punissoit, ce n'étoit pas lui, mais la loi qui exerçoit la rigueur pour le bien commun.

« Souvenez-vous de David, et de toute sa dou» ceur (3) ». C'est ce que chanta Salomon son fils, à la dédicace du temple; et il sembloit que la clémence de David eût fait oublier toutes ses autres vertus.

Heureux le prince qui peut dire avec Job (4) : « La clémence est crue avec moi dès mon enfance : » et elle est sortie avec moi du ventre de ma mère ».

C'étoit un beau caractère donné aux rois d'Israël, même par leurs ennemis : « Les rois de la maison » d'Israël sont clémens (5) ».

### VII.e PROPOSITION.

*C'est un grand bonheur de sauver un homme.*

« Délivre ceux qu'on mène à la mort : ne cesse » point d'arracher ceux que l'on entraîne au tom» beau (6) ».

(1) *Deut.* XXXIII. 5. — (2) *Num.* XII. 3. — (3) *Ps.* CXXXI. 1. — (4) *Job.* XXXI. 18. — (5) *III. Reg.* XX. 31. — (6) *Prov.* XXIV. 11.

C'est le plus beau sacrifice que l'on puisse offrir au père de tous les vivans, que de lui sauver un de ses enfans ; si ce n'est qu'il soit de ceux dont la vie est la mort des autres, ou par sa cruauté, ou par ses exemples.

### VIII.^e PROPOSITION.

*C'est un motif de clémence que de se souvenir qu'on est mortel.*

« Nous mourons tous, disoit à David cette femme » sage de Thécué (1) ; et, comme les eaux, nous » nous écoulons sur la terre, sans espérance de re- » tour : et Dieu ne veut point qu'un homme périsse ; » mais il repasse en lui-même la pensée de ne per- » dre pas entièrement celui qui est rejeté. Pourquoi » donc ne pensez-vous pas à rappeler un banni et » un disgrâcié » ?

La vie est si malheureuse d'elle-même, et s'écoule si vite, qu'il ne faut pas, s'il se peut, laisser passer dans l'accablement des jours si briefs. La mortalité nous rend foibles, et dans cette fragilité on fait aisément des fautes ; il faut donc se porter à l'indulgence, et excuser les foiblesses du genre humain.

### IX.e PROPOSITION.

*Le jour d'une victoire, qui nous rend maîtres de nos ennemis, est un jour propre à la clémence.*

Saül défit les Ammonites : et ses fidèles sujets, qui virent son trône affermi par cette victoire, in-

(1) *II. Reg.* XIV. 13, 14.

dignés contre ceux d'entre le peuple qui peu auparavant méprisoient le nouveau roi, disoient à Samuel (1) : « Où sont ceux qui disoient : Est-ce que » Saül régnera sur nous? Qu'on nous les livre, et » nous les ferons mourir. Saül répondit : Nul ne » sera tué en ce jour, qui est un jour de salut que » Dieu donne au peuple ». Et nous devons imiter sa miséricorde.

C'est encore une raison de pardonner, lorsque Dieu livre nos ennemis entre nos mains, par une grâce et une providence particulière.

« Frappez-les d'aveuglement, Seigneur », disoit Elisée, des Syriens qui faisoient la guerre aux Israélites (2). « Et Dieu les frappa d'aveuglement ». Et en cet état le prophète les mena au milieu de Samarie. « Le roi d'Israël dit à Elisée (3) : Mon père, » ne faut-il pas les tuer? Gardez-vous-en bien, reprit Elisée; car vous ne les avez pris ni par votre épée ni par votre arc, pour ainsi les massacrer; mais donnez-leur du pain et de l'eau, afin » qu'ils en prennent en liberté, et les renvoyez à » leur seigneur ».

Un prince ne se montre jamais plus grand à ses ennemis, que lorsqu'il use avec eux de générosité et de clémence.

(1) *I. Reg.* XI. 11, 12, 13. — (2) *IV. Reg.* VI. 18. — (3) *Ibid.* 21.

## X.e PROPOSITION.

*Dans les actions de clémence, il est souvent convenable de laisser quelque reste de punition, pour la révérence des lois, et pour l'exemple.*

« Vos raisons m'ont appaisé envers Absalon », malgré l'attentat énorme qu'il a commis sur son frère Amnon, disoit David à Joab (1). « Faites donc » revenir ce jeune prince dans sa maison : mais qu'il » ne voie point la face du roi. Ainsi il fut rappelé » dans Jérusalem; et il y demeura deux ans, sans » oser se présenter devant le roi ».

Moïse avoit donné un semblable exemple, lorsque Marie sa sœur, devenue lépreuse pour avoir désobéi, demanda pardon à Moïse par l'entremise d'Aaron. « Et Moïse cria au Seigneur, et le pria de » la délivrer. Mais le Seigneur répondit : Si son » père (pour quelque faute) lui avoit craché sur le » visage, n'étoit-il pas juste qu'elle portât sa confu- » sion du moins durant sept jours? Qu'elle soit donc » éloignée du camp durant sept jours; et après elle » sera rappelée (2) ».

## XI.e PROPOSITION.

*Il y a une fausse indulgence.*

Telle fut celle de David envers Amnon son fils aîné, dont le crime le contrista beaucoup (3); mais cela ne suffisoit pas, et il falloit le punir. Au lieu que « ne

(1) *II. Reg.* XIV. 21, 24, 28. — (2) *Num.* XII. 13, 14. — (3) *II. Reg.* XIII. 21, 28, 29.

» voulant pas affliger l'esprit d'Amnon son fils aîné,
» qu'il aimoit beaucoup », il laissa son attentat impuni : ce qui causa la vengeance d'Absalon qui tua son frère.

Ce grand roi eut aussi trop d'indulgence pour les entreprises d'Absalon et d'Adonias. Ce dernier « s'é-
» levoit excessivement dans la vieillesse de David. Ce
» père trop indulgent ne le reprit pas, en lui disant:
» Pourquoi faites-vous ainsi (1) » : Et son excessive facilité eut les suites qu'on sait assez.

On sait aussi l'indulgence d'Héli souverain pontife, homme saint d'ailleurs, et la manière étrange dont Dieu le punit (2).

Ce sont des fautes dangereuses, dont on voit que les gens de bien, portés naturellement à l'indulgence, ont plus à se garder que les autres hommes.

### XII.e PROPOSITION.

*Lorsque les crimes se multiplient, la justice doit devenir plus sévère.*

C'est ce qui paroît dès l'origine du monde, par ces paroles de Lamech, de la race de Caïn, à ses deux femmes Ada et Sella (3) : « Ecoutez ma voix,
» femmes de Lamech; prêtez l'oreille à mon dis-
» cours. J'ai tué un homme pour mon malheur; et
» un jeune homme dont la blessure me perce moi-
» même. On prendra sept fois vengeance de Caïn,
» et de Lamech septante fois ».

Les hommes s'accoutument au crime, et l'habitude

(1) *III. Reg.* I. 5, 6. — (2) *I. Reg.* III. 13. IV. 14 *et seq.* — (3) *Gen.* IV. 23, 24.

de le voir, le leur rend moins horrible. Mais il n'en est pas ainsi de la justice. La vengeance s'appesantit sur Lamech, qui, bien éloigné de profiter de la punition de Caïn un de ses ancêtres, et de s'éloigner du crime par cet exemple domestique, semble plutôt avoir pris Caïn pour son modèle.

La juste sévérité que Dieu fait éclater si visiblement dans les saints livres, quand les crimes se sont multipliés, et sont parvenus jusqu'à un certain excès, doit être en quelque sorte le modèle de celle des princes dans le gouvernement des choses humaines.

---

## ARTICLE V.

### *Les obstacles à la justice.*

#### I.re PROPOSITION.

*Premier obstacle : la corruption et les présens.*

« N'AYEZ point d'égard aux personnes ni aux pré-» sens; car les présens aveuglent les yeux des sages, » et changent les paroles des justes (1) ».

Moïse ne dit pas, ils aveuglent les yeux des méchans, et ils en changent les paroles. Il dit : Ils aveuglent les yeux des sages, et ils changent la parole des justes. Auparavant, le juge parloit bien : le présent est venu, et ce n'est plus le même homme; une nouvelle jurisprudence, que son intérêt lui fournit, le fait changer de langage. Ce ne sont pas toujours

(1) *Deut.* XVI. 19.

les

les grands présens qui produisent cet effet; les petits, donnés à propos, marquent quelquefois un sècret empressement d'amitié, qui incline et gagne le cœur.

Ceux qui sont, par leur dignité, au-dessus de ce genre de corruption, ont d'autres présens à craindre, les louanges et les flatteries. Qu'ils se mettent bien dans l'esprit cette parole du Sage (1) : « Ne louez point l'homme avant sa mort ». Toute louange donnée aux vivans est suspecte. « Aimez la » justice, ô vous qui jugez la terre (2) ». Ne soyez point le jouet d'un subtil flateur.

Les services rendus à l'Etat sont encore une autre manière de séduire les rois. « Ne regardez point les » personnes », dit le Seigneur. Les services demandent une autre sorte de justice, qui est celle de la récompense. Prince, vous la devez; mais ne payez pas cette dette aux dépens d'autrui.

### II.e PROPOSITION.

*La prévention : second obstacle.*

C'est une espèce de folie qui empêche de raisonner. « Le fou n'écoute pas les paroles du pru» dent (3) », et ne veut entendre autre chose que ce qu'il a dans son cœur.

L'homme prévenu ne vous écoute pas; il est sourd : la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus.

Salomon opposoit à la prévention cette humble prière : « Donnez à votre serviteur un cœur docile.

(1) *Eccli.* XI. 30. — (2) *Sap.* I. 1. — (3) *Prov.* XVIII. 2.

» Et Dieu lui donna un cœur étendu comme le sable » de la mer (1) », capable de tout.

L'esprit du prince doit être une glace nette et unie, où tout ce qui vient, de quelque côté que ce soit, est représenté comme il est, selon la vérité. Il est dans un parfait équilibre; il ne se détourne ni à droite ni à gauche (2). C'est pour cela que Dieu l'a mis au faîte des choses humaines; afin que, libre des attaques qui lui viendront de ce qu'il a au-dessous de lui, il ne reçoive des impressions que d'en haut, c'est-à-dire de la vérité. « Apprenez-moi, Seigneur, la vérité, et la discipline, et la science (3) ».

Il y a deux moyens d'éviter les préventions. L'un est de considérer que nos jugemens seront revus par celui qui dit : « Je jugerai les justices (4) ». Entrez dans l'esprit du juge supérieur, et dépouillez-vous de vos préventions.

L'autre moyen : « Jugez du prochain par vous-» même (5) ». Ainsi sorti de vous-même, vous jugerez purement, et vous ferez comme vous voudriez qu'on vous fît.

### III.e PROPOSITION.

*Autres obstacles : la paresse et la précipitation.*

« Ayez les yeux dans votre tête. Soyez attentif : » et que vos paupières précèdent vos pas (6) ». Donnez-vous le temps de considérer : ne précipitez pas votre jugement; ne craignez pas la peine de penser.

(1) *III. Reg.* III. 9. IV. 29. — (2) *Deut.* V. 32. — (3) *Ps.* CXVIII. 66. — (4) *Ps.* LXXIV. 3. — (5) *Eccli.* XXXI. 18. — (6) *Eccles.* II. 14. *Prov.* IV. 25.

« L'homme impatient ne peut rien faire à propos, » et n'opère que des folies (1) ».

A la paresse et à la précipitation, le prince doit opposer l'attention et la vigilance. Nous avons déjà traité cette matière (2), et il est inutile de la répéter ici.

IV.e PROPOSITION.

*La pitié et la rigueur.*

N'ayez pitié de personne en jugement, pas même du pauvre. Nous l'avons déjà vu. « Rendez impi- » toyablement œil pour œil, dent pour dent, plaie » pour plaie (3) ». Tournez votre pitié d'un autre côté. C'est de l'oppressé, et du peuple qui souffre par les hommes injustes et violens, qu'il faut avoir compassion.

D'autres penchent toujours à la rigueur. Mais vous, prince, ne vous détournez ni à droite ni à gauche. On se détourne vers la gauche, lorsqu'en tendant au relâchement et à la mollesse, on affoiblit la sévérité de la loi. On ne fait pas mieux en se détournant vers la droite, c'est-à-dire, en poussant trop loin la rigueur des lois.

Le zèle de trouver le tort, fait souvent qu'on le donne à qui ne l'a pas. On veut déterrer les auteurs des crimes; et plutôt que de les laisser impunis, on en charge l'innocent. La justice alors devient une oppression. Mais le Sage a dit : « Celui qui absout » l'impie, et celui qui condamne le juste, l'un et » l'autre est abominable devant Dieu (4) ».

(1) *Prov.* XIV. 17. — (2) *Ci-devant, liv.* V, *art.* II, II.e *propos. pag.* 197 *et suiv.* — (3) *Exod.* XXI. 24. — (4) *Prov.* XVII. 15.

### V.e PROPOSITION.

*La colère.*

La colère est une passion des plus indignes du prince. On doit s'exercer à la vaincre, quand on aime la justice, dont elle est l'ennemie. « L'homme » patient, est préféré au courageux : et celui qui » surmonte sa colère, vaut mieux que celui qui » prend des villes (1) ».

L'empereur Théodose le Grand, avoit bien compris cette maxime du Sage. Ce prince tant de fois victorieux, et illustre par ses conquêtes; encore qu'il fût naturellement d'une colère impétueuse, profita si bien des conseils de saint Ambroise, qu'à la fin, comme dit ce Père (2), il se tenoit obligé quand on le prioit de pardonner; et quand il étoit ému par un sentiment plus vif de la colère, c'étoit alors qu'il se portoit plus facilement à la clémence.

### VI.e PROPOSITION.

*Les cabales et la chicane.*

« Rompez les liaisons des impies, (des hommes » injustes : ) ne permettez pas qu'on accable l'inno» cent; et ôtez-lui cette charge trop pesante à ses » épaules (3) ».

Soyez en garde contre la protection que trouvent les richesses. N'abandonnez pas le pauvre sous pré-

(1) *Prov.* XVI. 32. — (2) *Ambr. de obitû Theodos. orat. n.* 13; *tom.* II, *col.* 1201. — (3) *Is.* LVIII. 6.

texte qu'il n'a personne qui prenne en main sa défense. C'est l'effet du crédit et de la cabale. « Le » riche a fait quelque outrage (à un innocent,) et » il frémit. Il est le premier à se plaindre et à me» nacer. Le pauvre, au contraire, quoique offensé » et outragé, n'osera ouvrir la bouche (1) ». Veillez donc et pénétrez le fond des choses, vous qui aimez la justice.

Pour les chicanes, il est écrit (2) : « Qui aime les » procès, aime sa ruine ». Et la justice les doit réprimer, pour son propre bien, aussi bien que pour celui des autres.

### VII.e PROPOSITION.

*Les guerres, et la négligence.*

Trop occupé de la guerre, dont l'action est si vive, on ne songe point à la justice. Mais il est écrit de David, au milieu de tant de guerres, et pendant qu'il combattoit les Moabites, les Ammonites, les Syriens, les Philistins, les Iduméens, et tant d'autres ennemis : « David faisoit jugement et » justice à tout son peuple (3) ». C'est là régner véritablement, que de faire régner la justice au milieu du tumulte de la guerre, en sorte qu'elle ne manque à qui que ce soit.

On est soigneux ordinairement de rendre la justice dans les grands lieux : et on la néglige dans les villages, et dans les lieux déserts. Au contraire, Isaïe écrit d'un bon roi, c'est Ezéchias dont il parle ; qu'en son temps, « le jugement habitoit dans

(1) *Eccli.* XIII. 4. — (2) *Prov.* XVII. 19. — (3) *II. Reg.* VIII. 15.

» la solitude, et que la justice tenoit sa séance dans » les grands lieux (1) », qu'il appelle le Carmel, selon l'usage de la langue sainte. La justice éclairoit jusqu'aux lieux les plus écartés : les pauvres sentoient son secours, et l'abondance ne corrompoit point ceux qui la rendoient.

### VIII.e PROPOSITION.

*Il faut régler les procédures de la justice.*

« Vous poursuivrez justement ce qui est juste (2) ». Ce n'est pas assez d'avoir bon droit ; il faut encore le poursuivre par les bonnes voies, sans fraude, sans détour, sans violence, sans se faire justice à soi-même, mais en l'attendant de la puissance publique.

(1) *Is.* XXXII. 16. — (2) *Deut.* XVI. 20.

# LIVRE NEUVIÈME.

## DES SECOURS DE LA ROYAUTÉ.

LES ARMES; LES RICHESSES, OU LES FINANCES; LES CONSEILS.

## ARTICLE PREMIER.

*De la guerre, et de ses justes motifs, généraux et particuliers.*

### I.re PROPOSITION.

*Dieu forme les princes guerriers.*

C'est ce qui fait dire à David : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui donne de la force à mes bras pour le combat, et forme mes mains à la guerre (1) ».

### II.e PROPOSITION.

*Dieu fait un commandement exprès aux Israélites de faire la guerre.*

Dieu ordonne à son peuple de faire la guerre à certaines nations.

Telles étoient les nations, dont il est écrit (2) : « Vous détruirez devant vous plusieurs nations : le

(1) *Ps.* CXLIII. 1. — (2) *Deut.* VII. 1, 2.

» Héthéen, le Gergéséen, l'Amorrhéen, le Chana-
» néen, le Phéréséen, le Hévéen, et le Jébuséen : sept
» nations plus grandes et plus fortes que vous; mais
» Dieu les a livrées entre vos mains, afin que vous les
» exterminiez de dessus la terre. Vous ne ferez jamais
» de traités avec elles, et vous n'en aurez aucune
» pitié ».

Et encore: « Vous ne ferez jamais de paix avec
» elles : et vous ne leur ferez aucun bien durant tous
» les jours de votre vie, dans toute l'éternité (1) ».
Voilà une guerre à toute outrance, à feu et à sang, irréconciliable, commandée au peuple de Dieu.

C'est pourquoi Saül est puni sans miséricorde, et privé de la royauté, pour avoir épargné les Amalécites (2), un de ces peuples Chananéens maudits de Dieu.

III.e PROPOSITION.

*Dieu avoit promis ces pays à Abraham, et à sa postérité.*

Ce sont les peuples dont le Seigneur avoit promis à Abraham de lui donner le pays, par ces paroles (3) : « Lève les yeux, et regarde depuis le lieu
» où tu es. Je te donnerai toute la terre qui est de-
» vant toi, au midi et au nord, vers l'orient et vers
» l'occident, pour être ton héritage éternel et in-
» commutable, et celui de ta postérité ».

Et encore : « Dieu fait un traité d'alliance avec
» Abraham, et lui dit (4) : Je donnerai à ta postérité

(1) *Deut.* XXIII. 6. — (2) *I. Reg.* XV. 7, 8, 9 *et seq.* — (3) *Gen.* XIII. 14, 15. — (4) *Ibid.* XV. 18 *et seq.*

» toute cette terre, depuis le Nil qui arrose l'Egypte, » jusqu'au grand fleuve d'Euphrate; les Cinéens, les » Héthéens, les Amorrhéens », et les autres qu'on vient de nommer.

### IV.ᵉ PROPOSITION.

*Dieu vouloit châtier ces peuples, et punir leurs impiétés.*

C'étoient des nations abominables, et dès le commencement adonnées à toute sorte d'idolâtrie, d'injustices et d'impiétés; race maudite depuis Cham et Chanaan, à qui la malice avoit passé en nature, par ses habitudes corrompues. Comme il est écrit dans le livre de la Sagesse (1) : « Seigneur, vous les aviez » en horreur, parce que leurs actions étoient odieu- » ses, et leurs sacrifices exécrables. Ces peuples im- » moloient leurs propres enfans à leurs dieux; ils » n'épargnoient ni leurs hôtes ni leurs amis; et vous » les avez perdus par la main de nos ancêtres, parce » que leur malice étoit naturelle et incorrigible ».

Tels étoient, dit le Saint-Esprit dans ce divin livre, les anciens habitans de la Terre Sainte. Et c'est pourquoi Dieu les en chassa par un juste jugement, pour la donner aux Israélites.

### V.ᵉ PROPOSITION.

*Dieu avoit supporté ces peuples avec une longue patience.*

« Les iniquités des Amorrhéens ne sont pas en- » core accomplies », dit le Seigneur à Abraham (2).

(1) *Sap.* XII. 3, 4 *et seq.* — (2) *Gen.* XV. 16.

Quelque volonté qu'il eût de donner à un serviteur si fidèle et si chéri, l'héritage qu'il avoit promis à sa foi; il en suspend la donation actuelle, par un conseil de miséricorde.

Mais encore combien durera ce délai? Quatre cents ans, dit-il (1); pendant lesquels il exerce la patience de son peuple, et attend ses ennemis à la pénitence. En attendant, dit-il, « Tes enfans seront » affligés quatre cents ans ». Tant il a de peine à déposséder de leur terre, des peuples méchans et maudits.

Arbitre de l'univers, qui vous obligeoit à tant de ménagemens, vous qui ne craignez personne? comme il est marqué dans le livre de la Sagesse (2). « Et qu'avoit-on à vous dire, quand vous eussiez » fait périr une des nations que vous avez faites? » Mais c'est que vous voulez montrer que vous faites » tout avec justice, et que plus vous êtes puissant, » plus vous aimez à pardonner ».

### VI.e PROPOSITION.

*Dieu ne veut pas que l'on dépossède les anciens habitans des terres, ni que l'on compte pour rien les liaisons du sang.*

Quoique maître absolu de toute la terre pour la donner à qui il lui plaît, Dieu ne se sert pas de ce droit et de ce domaine souverain, pour déposséder de leur pays les peuples qui en avoient la jouissance paisible; et il ne les en dépouille, pour le donner à

(1) *Gen.* xv. 13. — (2) *Sap.* xii. 13, 14, 15, 16.

son peuple, que par un juste châtiment de leurs crimes.

C'est par cette raison qu'il donne cet ordre exprès aux Israélites (1) : « Vous passerez par les confins » de vos frères les enfans d'Esaü, qui occupent le » mont de Séir, et qui seront effrayés de votre pas- » sage. Mais prenez garde soigneusement de ne » faire aucun mouvement contre eux. Car je ne vous » donnerai aucune parcelle de cette montagne que » j'ai donnée en possession aux enfans d'Esaü ; pas » même autant qu'en pourroit couvrir le pas d'un » homme ». Vous garderez avec eux toutes les lois du commerce et de la société. « Vous acheterez leurs vi- » vres argent comptant, et leur paierez jusqu'à l'eau » que vous puiserez dans leurs puits, et que vous » boirez, (dans un pays où elle est si rare.) Vous ne » passerez point sur leurs terres, mais vous prendrez » un chemin détourné », de peur d'avoir occasion de querelle avec eux.

« Usez-en de même envers les Moabites et les Am- » monites » ; descendans de Lot cousin d'Abraham, et comme lui sorti de Tharé leur père commun. « Ne » combattez point contre eux ; car je ne vous don- » nerai aucune partie de leur terre, parce que je l'ai » donnée aux enfans de Lot (2) ».

Les anciens habitans de ces terres, que Dieu avoit données aux enfans d'Esaü et à ceux de Lot, sont appelés des géants, et d'autres noms odieux (3), qui, dans le style de l'Ecriture, signifient des hommes

(1) *Deut.* II. 4, 5, 6. *II. Par.* XX. 10. — (2) *Ibid.* 9, 19. — (3) *Ibid.* 10, 11, 12, 19, 20 *et seq.*

robustes et de grande taille, mais sanguinaires, injustes, violens, oppresseurs et ravisseurs. Et l'Ecriture le marque, pour montrer que Dieu les avoit livrés à une juste vengeance, quand il les chassa de leurs terres; encore que ce ne fût pas avec un commandement aussi exprès, et une providence aussi particulière, qu'il la fit paroître à son peuple dans la conquête de la Terre Sainte.

En un mot, Dieu veut que l'on regarde les terres comme données par lui-même à ceux qui les ont premièrement occupées, et qui en sont demeurés en possession tranquille et immémoriale; sans qu'il soit permis de les troubler dans leur jouissance, ni d'inquiéter le repos du genre humain.

Dieu veut aussi que l'on conserve le souvenir de la parenté, et des origines communes, si éloignées qu'elles soient.

Ainsi, quelque éloignés que fussent les Israélites de Lot et d'Esaü, et même sans considérer qu'Esaü avoit été un mauvais frère; il veut toujours qu'on se souvienne des pères communs, et qu'Esaü comme Jacob venoit d'Isaac : parce qu'il est le père et le protecteur de la société humaine; et qu'il veut faire respecter aux hommes toutes les liaisons du sang, pour rendre, autant qu'il se peut, la guerre odieuse par toute sorte de titres.

VII.ᵉ PROPOSITION.

*Il y a d'autres justes motifs de faire la guerre : les actes d'hostilité injustes, le refus du passage demandé à des conditions équitables, le droit des gens violé en la personne des ambassadeurs.*

Outre le motif du commandement exprès de Dieu comme juste juge, qui ne paroît qu'une fois dans l'Ecriture, en voici encore d'autres.

Quatre rois conjurés entrèrent dans le pays du roi de Sodome, du roi de Gomorrhe, et de trois autres rois voisins (1). Les agresseurs furent victorieux, et se retiroient chargés de butin, et emmenant leurs captifs, parmi lesquels étoit Lot, neveu d'Abraham, qui demeuroit dans Sodome. Mais Dieu lui avoit préparé un libérateur. Son oncle Abraham poursuivit ces ravisseurs, les tailla en pièces; ramena Lot, les femmes captives avec un peuple innombrable et tout le butin. Dieu agréa sa victoire, et le fit bénir par son grand pontife le célèbre Melchisédech, la plus excellente figure de Jésus-Christ.

Og, roi de Basan, vint aussi à main armée à la rencontre des Israélites, pour les attaquer; et ils le taillèrent en pièces, comme un agresseur injuste, et lui prirent soixante villes, malgré la hauteur de leurs murailles et de leurs tours (2).

Aussi ne doit-on pas épargner les agresseurs injustes. Et pour le refus du passage, le traitement ri-

(1) *Gen.* XIV. 1 *et seq.* — (2) *Deut.* III. 1, 2 *et seq.*

goureux, mais juste, qu'on fit à Séhon, roi d'Hésébon, est un exemple bien remarquable.

« Les Israélites envoyèrent des ambassadeurs à » Séhon, roi d'Hésébon (1) (pour lui faire cette paisible légation :) Nous passerons par votre terre, » mais nous ne prendrons aucun détour suspect, ni » à droite ni à gauche : nous marcherons dans le » grand chemin. Vendez-nous nos alimens, et jus» qu'à l'eau que nous boirons; nous ne vous deman» dons que le seul passage ».

Pour le rassurer davantage, on lui propose l'exemple de la conduite qu'on avoit tenue avec les autres peuples (2). « C'est ainsi qu'en ont usé les en» fans d'Esaü et des Ammonites. Nous ne voulons » point arrêter; et ne nous voulons que venir jus» qu'au Jourdain, à la terre que notre Dieu nous a » donnée ».

Le grand chemin est du droit des gens, pourvu qu'on n'entreprenne pas le passage par la force, et qu'on le demande à condition équitable. Ainsi on déclara justement la guerre à Séhon, dont Dieu endurcit le cœur, pour ensuite lui refuser tout pardon; et il fut mis sous le joug.

Voilà donc deux justes motifs de faire la guerre : l'injuste refus du passage demandé à des conditions équitables, et l'hostilité manifeste qui vous rend agresseur injuste.

Il faut rapporter à ce dernier motif ce qu'a fait le peuple de Dieu pour s'affranchir d'un joug injustement imposé, pour venger sa liberté opprimée, et pour défendre sa religion par l'ordre exprès de Dieu.

(1) *Deut.* II. 26, 27, 28. — (2) *Ibid.* 29, 30.

Et tel a été le motif des guerres des Machabées; ainsi qu'il a été rapporté ailleurs (1).

Enfin celui du droit des gens violé en la personne des ambassadeurs, est un des plus importans.

« Naas, roi des Ammonites étant mort, et son fils » étant monté sur le trône, David dit : Je montrerai » de l'amitié à Hanon, comme son père m'en a fait » paroître (2) ». Les Ammonites, qui connoissoient peu le cœur généreux et reconnoissant de David, persuadèrent à leur roi que ces ambassadeurs étoient des espions, qui venoient reconnoître le foible de la place, et exciter les peuples à la rebellion. Ainsi il leur fit un traitement indigne; et sentant combien ils avoient offensé David, ils se liguèrent contre lui avec les rois voisins. Mais David envoya contre eux Joab, avec une armée, et marcha lui-même en personne, pour achever cette guerre, qui lui fut heureuse.

C'est à quoi se réduisent les motifs de la guerre, qu'on nomme étrangère, qui sont marqués dans l'Ecriture.

---

## ARTICLE II.

### *Des injustes motifs de la guerre.*

#### I.re PROPOSITION.

*Premier motif : Les conquêtes ambitieuses.*

Ce motif paroît bientôt après le déluge en la personne de Nemrod, homme farouche, qui devient,

(1) *Ci-devant, liv.* VI, *art.* III, II.e *propos. pag.* 284 *et suiv.* — (2) *II. Reg.* X. 1, 2 *et seq.*

par son humeur violente, le premier des conquérans (1). Mais il est expressément marqué, qu'il étoit des enfans de Chus, fils de Cham, le seul des enfans de Noé qui ait mérité d'être maudit par son père.

Le titre de conquérant, prend naissance dans cette famille : et l'Ecriture exprime cet événement, en disant « qu'il fut le premier puissant sur la terre »; c'est-à-dire, qu'il fut le premier que l'amour de la puissance porta à envahir les pays voisins.

### II.e PROPOSITION.

*Ceux qui aiment la guerre, et la font pour contenter leur ambition, sont déclarés ennemis de Dieu.*

« Je redemanderai votre sang de la main de toutes » les bêtes, et de celles de tous les hommes qui au- » ront répandu le sang humain, qui est celui de » leurs frères. Qui répandra le sang humain, son » sang sera répandu; parce que l'homme est fait à » l'image de Dieu (2) ».

Dieu a tant d'horreur des meurtres, et de la cruelle effusion du sang humain, qu'il veut en quelque façon qu'on regarde comme coupables jusqu'aux bêtes qui le versent. Il sembleroit, à entendre ces paroles, que Dieu voudroit obliger les animaux farouches à respecter l'ancien caractère de domination qui nous avoit été donné sur eux, quoique presque effacé par le péché. Le violement en est réputé aux bêtes comme un attentat : et c'est une espèce de punition où il les assujettit, de les rendre si odieuses,

(1) *Gen.* x. 8, 9, 10, 11. — (2) *Ibid.* ix. 5, 6.

qu'on

qu'on ne cherche qu'à les prendre et à les faire mourir.

La raison de cette défense est admirable : « C'est, » dit-il, que l'homme est fait à l'image de Dieu ». Cette belle ressemblance ne peut trop paroître sur la terre. Au lieu de la diminuer par les meurtres, Dieu veut au contraire que les hommes se multiplient : « Croissez, leur dit-il (1), et remplissez la terre ».

Que si ravir à un seul homme le présent divin de la vie, c'est attenter contre Dieu, qui a mis sur l'homme l'empreinte de son visage; combien plus sont détestables à ses yeux ceux qui sacrifient tant de millions d'hommes et tant d'enfans innocens à leur ambition?

### III.e PROPOSITION.

*Caractère des conquérans ambitieux, tracé par le Saint-Esprit.*

Après que Nabuchodonosor, roi de Ninive et d'Assyrie, eut défait et subjugué Arphaxad roi des Mèdes (2), « son empire fut élevé, et son cœur » s'enfla : et il envoya à tous les peuples qui habi- » toient dans la Cilicie, à Damas, vers le Liban et » le Carmel, aux Arabes, aux Galiléens, dans les » vastes plaines d'Esdrélon, aux Samaritains, et » aux environs du Jourdain, et à toute la terre de » Jessé jusqu'aux limites de l'Ethiopie. Il dépêcha » ses envoyés à tous ces peuples, pour les obliger » de se soumettre à sa puissance. Mais ces nations » (jalouses de leur liberté) renvoyèrent ses ambas-

(1) *Gen.* IX. 7. — (2) *Judith.* I. 5, 6 *et seq.*

» sadeurs les mains vides, et sans leur rendre aucun
» honneur. Alors le roi d'Assyrie entra en indigna-
» tion, et jura qu'il se défendroit contre tous ces
» peuples », ou plutôt qu'il se vengeroit de leur résistance.

Voilà le premier trait d'un conquérant injuste. Il n'a pas plutôt subjugué un ennemi puissant, qu'il croit que tout est à lui; il n'y a peuple qu'il n'oppresse : et si on refuse le joug, son orgueil s'irrite. Il ne parle point d'attaquer, il croit avoir sur tous un droit légitime. Parce qu'il est le plus fort, il ne se regarde pas comme agresseur; et il appelle défense, le dessein d'envahir les terres des peuples libres. Comme si c'étoit une rebellion, de conserver sa liberté contre son ambition, il ne parle plus que de vengeance, et les guerres qu'il entreprend ne lui paroissent qu'une juste punition des rebelles.

Il passe outre : et non content d'envahir tant de pays qui ne relèvent de lui par aucun endroit, il croit ne rien entreprendre digne de sa grandeur, s'il ne se rend maître de tout l'univers. C'est la suite du caractère de cet injuste conquérant. « La parole
» fut répandue dans le palais du roi d'Assyrie, qu'il
» se défendroit et se vengeroit. Et appelant ses vieux
» conseillers, ses capitaines et ses guerriers, il leur
» déclara, dans une assemblée tenue exprès en par-
» ticulier avec eux, que sa volonté étoit de sou-
» mettre à son empire toute la terre habitable (1) ».

Ce n'étoit point un conseil qu'il demandoit à cette grande assemblée, il n'a pour conseil que son orgueil indomptable; et, sans consulter davantage,

(1) *Judith.* II. 1, 2, 3.

pour en venir à l'exécution, « il donne ses ordres
» à Holoferne, chef général de sa milice, (grand
» homme de guerre :) et, dit-il, ne pardonne à
» aucun royaume, ni à aucune place forte : que
» vos yeux ne soient touchés d'aucune pitié, et que
» tout fléchisse sous ma loi (1) ».

C'est le second trait de cet orgueilleux caractère. Ce superbe roi n'a pas besoin de conseil ; l'assemblée de ses conseillers n'est qu'une cérémonie, pour déclarer d'une manière plus solennelle ce qui est déjà résolu, et pour mettre tout en mouvement.

Mais voici un dernier trait. C'étoit de ne respecter ni connoître ni Dieu ni homme, et de n'épargner aucun temple, pas même celui du vrai Dieu, qu'il eût voulu mettre en cendres avec tous les autres, au milieu de Jérusalem. Car « il avoit com-
» mandé à Holoferne d'exterminer tous les dieux,
» afin qu'il n'y eût de Dieu que le seul Nabucho-
» donosor, dans toutes les terres que ses armes au-
» roient subjugées (2) ».

Cela se fait en deux manières : ou en s'attribuant ouvertement les honneurs divins, ainsi qu'il est arrivé presque à tous les conquérans du paganisme : ou par les effets, lorsqu'avec un orgueil outré, sans songer qu'il y ait un Dieu, on se rapporte ses victoires à soi-même, à sa force, et à ses conseils, et que l'on semble dire en son cœur : « Je suis un
» Dieu », et je me suis fait moi-même : comme il est écrit dans le prophète (3).

Ou, pour répéter les paroles d'un autre Nabu-

(1) *Judith.* II. 4, 5, 6. — (2) *Ibid.* III. 13. — (3) *Ezech.* XXVIII. 2, 9.

chodonosor (1) : « N'est-ce pas là cette grande Babylone, que j'ai bâtie dans la force de ma puissance, et dans l'éclat de ma gloire, pour être le siége de mon empire » ? Sans songer qu'il y a un Dieu, à qui on doit tout.

Tel est le caractère des conquérans ambitieux, qui, enivrés du succès de leurs armes victorieuses, se disent les maîtres du monde, et que leur bras est leur Dieu.

### IV.e PROPOSITION.

*Lorsque Dieu semble accorder tout à de tels conquérans, il leur prépare un châtiment rigoureux.*

« J'ai donné toutes les terres et toutes les mers » à Nabuchodonosor roi de Babylone, mon serviteur (2) », et ministre de mes justes vengeances. Ce n'est pas à dire qu'il les ait données afin qu'il en fût le légitime possesseur : c'est-à-dire que, par un secret jugement, il les a abandonnées à son ambition, pour les occuper et les envahir. Rien n'échappera de ses mains : « et jusqu'aux oiseaux du » ciel, (c'est-à-dire ce qu'il y a de plus libre) y » tombera (3) ».

Voilà en apparence une faveur bien déclarée : mais le retour est terrible. « Le marteau qui a » brisé les nations de l'univers, est brisé lui-même (4). » Le Seigneur a rompu la verge, dont il a frappé » le reste du monde d'une plaie irrémédiable (5). Je » tombe sur toi, ô superbe, dit le Seigneur des ar- » mées : ton jour est venu, et le temps où tu seras

(1) *Dan.* IV. 27. — (2) *Jerem.* XXVII. 6. — (3) *Dan.* II. 38. — (4) *Jerem.* L. 23. — (5) *Isai.* XIV. 5, 6.

» visité (par la justice divine.) Dieu renversera Babylone, comme il a fait Sodome et Gomorrhe, » et ne lui laissera aucune ressource (1). Il n'y a » plus de remède à ses maux; son jugement est » monté jusqu'aux cieux, et a percé les nues (2) ».

V.e PROPOSITION.

*Second injuste motif de la guerre : le pillage.*

Ainsi s'armèrent les quatre rois dont on vient de parler (3): et ils enlevèrent le riche butin, et les captifs qu'Abraham délivra.

Si l'on souffre de telles guerres, il n'y aura plus de royaume ni de province tranquille. C'est pourquoi Dieu oppose à ces ravisseurs la magnanimité d'Abraham, qui ne se réserve rien du butin qu'il avoit recous, que ce qui appartenoit à ses alliés, compagnons de son entreprise. Et au surplus, il ne veut pas que personne se pût vanter sur la terre, « d'avoir enrichi Abraham (4) ».

Souvent aussi Dieu livre ceux qui pillent à d'autres pillards. Ecoutez Isaïe (5). « Malheur à vous qui » pillez, ne serez-vous pas pillés vous-mêmes? Et » vous qui méprisez (toutes les lois de la justice, » et croyez pouvoir tout voler impunément,) ne » serez-vous pas méprisés par quelque autre plus » puissant que vous? Oui, quand vous aurez cessé » de piller, on vous pillera. Et quand, las de com» battre, vous cesserez de mépriser vos ennemis,

(1) *Jerem.* L. 31, 40. — (2) *Ibid.* LI. 9. — (3) *Gen.* XIV. 9, 11, 12. *Ci-devant*, *art.* 1, VII.e *propos.* *pag.* 445. — (4) *Ibid.* 23, 24. — (5) *Isai.* XXXIII. 1.

» (au milieu des périls d'une guerre injuste) vous
» tomberez dans le mépris ».

VI.e PROPOSITION.

*Troisième injuste motif : la jalousie.*

« Isaac s'enrichit, et sa puissance alloit toujours
» croissant, jusqu'à ce qu'il devînt très-grand : et
» alors les Philistins lui portant envie, exercent
» contre lui des hostilités et des violences injustes.
» Et le roi du pays lui fit dire : Retirez-vous, parce
» que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que
» nous (1) ».

Quoique cette raison de lui nuire fût basse et injuste, il céda pour le bien de la paix, se retirant dans le voisinage : et l'affaire se termina par un traité de paix solennel, où ses ennemis reconnurent le tort qu'ils avoient, et le bon droit d'Isaac.

VII.e PROPOSITION.

*Quatrième injuste motif : la gloire des armes, et la douceur de la victoire. Premier exemple.*

Il n'y a rien de plus flatteur que cette gloire militaire : elle décide souvent d'un seul coup des choses humaines, et semble avoir une espèce de toute-puissance, en forçant les événemens ; et c'est pourquoi elle tente si fort les rois de la terre. Mais on va voir combien elle est vaine.

Amasias, roi de Juda, avoit remporté des victoires signalées contre l'Idumée, et en avoit pris les forteresses les plus renommées. Enflé de ce succès,

(1) *Gen.* XXVI. 12, 13 *et seq.*

« il envoya des ambassadeurs à Joas, roi d'Israël, » pour lui dire (1) : Venez, et voyons-nous (à main » armée ; éprouvons nos forces.) Joas (plus mo- » déré) lui fit répondre : Vous avez prévalu contre » les enfans d'Edom, et votre cœur s'est enflé : con- » tentez-vous de cette gloire, et demeurez en re- » pos. Pourquoi voulez-vous vous attirer un grand » mal, et tomber vous et votre peuple sous ma main ? » Amasias n'acquiesça pas à ce sage conseil. Le roi » d'Israël marcha : ils se virent, comme Amasias » l'avoit proposé, à Bethsamés, ville de Juda. Ceux » de Juda furent battus, et prirent la fuite : Joas » prit Amasias, et le remena dans Jérusalem, et fit » démolir quatre cents coudées de murailles de » cette ville royale ; et en enleva tout l'or et tout » l'argent qui s'y trouva, et tous les vaisseaux de la » maison du Seigneur, (de celle d'Obédédon, où » l'arche avoit reposé du temps de David) et du » palais ; et prit des otages, et retourna à Samarie ». Tel fut le fruit de la querelle que fit Amasias à Joas, sans autre sujet que celui d'une vaine gloire, et de faire paroître ses forces, et le courage des siens.

## VIII.e PROPOSITION.

*Second exemple du même motif, qui fait voir combien la tentation en est dangereuse.*

« Néchao, roi d'Egypte, marcha en bataille contre » les Charcamites le long de l'Euphrate : et Josias » alla à sa rencontre (2). Mais Néchao lui envoya » des ambassadeurs pour lui dire : Qu'ai-je à démê-

(1) *IV. Reg.* XIV. 7, 8 *et seq.* — (2) *II. Paral.* XXXV. 20, 21 *et seq.*

» ler avec vous, roi de Juda? Ce n'est pas à vous
» que j'en veux : j'attaque un autre pays, où Dieu
» m'a commandé de marcher en diligence; ne com-
» battez plus contre Dieu qui est avec moi, de peur
» que je ne vous fasse périr. Josias ne voulut point
» s'en retourner, mais il se mit en état de faire la
» guerre, et ne voulut point écouter Néchao, qui
» lui parloit de la part de Dieu. Il s'avança donc
» pour combattre dans la plaine de Mageddo. Blessé
» par les archers, il dit à ses serviteurs : Retirez-
» moi du combat, car je suis blessé. On l'enleva de
» son chariot pour le transporter dans un autre
» qui le suivoit, selon la coutume des rois, et on le
» ramena à Jérusalem, où il mourut pleuré de tout
» le peuple; et principalement de Jérémie, dont
» les lamentations se chantent encore aujourd'hui
» par tout Israël ».

Si un si bon roi se laisse tenter par le désir de la victoire, ou en tout cas par celui de faire la guerre sans raison, que ne doit-on pas craindre pour les autres?

### IX.e PROPOSITION.

*On combat toujours avec une sorte de désavantage, quand on fait la guerre sans sujet.*

On peut remarquer, sur ces deux exemples, que c'est un désavantage de faire la guerre sans raison.

Une bonne cause ajoute aux autres avantages de la guerre, le courage et la confiance. L'indignation contre l'injustice augmente la force, et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu

pour soi ; parce qu'on y a la justice, dont il est le protecteur naturel. On perd cet avantage, quand on fait la guerre sans nécessité, et de gaîté de cœur : de sorte que, quel que puisse être l'événement, selon les terribles et profonds jugemens de Dieu, qui distribue la victoire par des ordres et par des ressorts très-cachés, lorsqu'on ne met pas la justice de son côté, on peut dire, par cet endroit-là, que l'on combat toujours avec des forces inégales.

C'est même déjà un effet de la vengeance de Dieu, d'être livré à l'esprit de la guerre. Et il est écrit d'Amasias, dans l'occasion que nous venons de voir, que ce prince ne voulut pas écouter les sages conseils du roi d'Israël, qui le détournoit d'une guerre injustement entreprise : « parce que c'étoit la vo» lonté du Seigneur, qu'il fût livré aux mains de » ses ennemis, à cause des dieux d'Idumée qu'il avoit » servis (1) ».

### X.e PROPOSITION.

*On a sujet d'espérer qu'on met Dieu de son côté, quand on y met la justice.*

« Seigneur, disoit Josaphat (2), les enfans d'Am» mon et de Moab, et les habitans de la montagne » de Séir, ont été épargnés par nos ancêtres, lors» qu'ils sortoient de l'Egypte : et ils se sont détour» nés à côté, pour ne passer point sur ces terres, et » n'avoir pas occasion de combattre ces peuples. Et » eux, au contraire, ils assemblent une armée im» mense pour nous chasser de la terre que vous nous

(1) *II. Paral.* XXV. 20. — (2) *Ibid.* XX. 10, 11 *et seq.*

» avez donnée. Vous donc, notre Dieu, ne les ju-
» gerez-vous pas, puisque nous n'avons point assez
» de force pour nous opposer à cette prodigieuse
» multitude qui tombe sur nous? Nous ne savons
» que faire pour leur résister, et il ne nous reste
» que de lever les yeux vers vous ».

Ainsi pria Josaphat : et il reçut dans le moment des assurances de la protection de Dieu.

### XI.e PROPOSITION.

*Les plus forts sont assez souvent les plus circonspects à prendre les armes.*

On en a vu les exemples dans les guerres d'Amasias et de Josias. J'en ajouterai encore un dans un fait particulier.

Dans une déroute des enfans d'Israël du parti d'Isboseth, conduit par Abner contre David (1), « Asaël, un des frères de Joab, qui se fioit en la
» légèreté de ses pieds plus vites que ceux des che-
» vreuils habitans des forêts, poursuivoit Abner
» sans se détourner à droite ni à gauche, et allant
» toujours sur ses pas. Abner regarda un moment
» derrière, et lui dit : Etes-vous Asaël? Oui, ré-
» pondit-il. Abner poursuivit : Retirez-vous d'un
» côté ou d'un autre, et attachez-vous à qui vous
» voudrez parmi la jeunesse fugitive, pour en avoir
» la dépouille. Asaël ne cessa point de le presser :
» et Abner répéta encore : Retirez-vous, je vous
» prie, et cessez de me poursuivre ; autrement je
» serai contraint de vous percer, et de vous laisser

(1) *II. Reg.* II. 17, 18 *et seq.*

» attaché à la terre : et comment pourrai-je après
» cela lever les yeux devant votre frère Joab ?
» Asaël méprisa ce discours; et Abner le frappa
» dans l'aine, et le perça d'outre en outre. Il mou-
» rut sur-le-champ de sa blessure : et tous les
» passans s'arrêtoient pour voir Asaël couché par
» terre ».

On ne pouvoit garder plus de modération, dans sa supériorité, que le faisoit Abner, un des vaillans hommes de son temps, ni ménager davantage Joab et Asaël.

XII.e PROPOSITION.

*Sanglante dérision des conquérans par le prophète Isaïe.*

« Comment êtes-vous tombé, bel astre qui luisiez
» au ciel comme l'étoile du matin ? Vous qui frap-
» piez les nations, et disiez en votre cœur : Je mon-
» terai jusqu'au ciel; je m'éleverai au-dessus des astres;
» je prendrai séance sur la montagne du temple où
» Dieu a fixé sa demeure à côté du nord; je volerai
» au-dessus des nues, et je serai semblable au Très-
» haut. Mais je vous vois plongé dans les enfers,
» dans l'abîme profond du tombeau. Ceux qui vous
» verront, se baisseront pour vous considérer dans
» ce creux, et diront en vous regardant : N'est-ce
» pas là celui qui troubloit la terre, qui ébranloit
» les royaumes, qui a fait du monde un désert, qui
» en a désolé les villes et renfermé ses captifs dans
» des cachots ? Les rois des Gentils sont morts dans
» la gloire, et enterrés dans leurs sépulcres : mais
» vous, on vous en a arraché, et vous êtes resté sur

» la terre, comme une branche inutile et impure, » sans laisser de postérité (1) ».

Et un peu devant (2) : « Quand vous êtes tombé » à terre, tout l'univers est demeuré dans l'étonnement et dans le silence : les pins mêmes se sont » réjouis, et ont dit que depuis votre mort personne » ne les coupe plus, (pour en construire des vaisseaux, et en faire des machines de guerre.) L'enfer » a été troublé par votre arrivée, et a envoyé au-devant de vous les géans. Les rois de la terre se » sont élevés, et tous les princes des nations; et tous » vous disent : Quoi donc, vous avez été blessé » comme nous? Vous êtes devenu semblable à nous? » Votre orgueil est précipité dans les enfers; votre » cadavre est gisant dans le tombeau; vous êtes » couché sur la pourriture, et votre couverture » sont les vers »?

XIII.e PROPOSITION.

*Deux paroles du Fils de Dieu, qui anéantissent la fausse gloire, et éteignent l'amour des conquêtes.*

Il n'y a rien au-dessus de ces expressions, que la simplicité de ces deux paroles du Fils de Dieu (3) : « Que sert à l'homme de conquérir le monde, s'il » perd son ame? Et qu'est-ce qu'on donnera en » échange pour son ame »?

Et encore, pour foudroyer d'un seul mot la fausse gloire : « Ils ont reçu leur récompense (4) ». Ils ont prié dans les coins des rues; ils ont jeûné; ils ont fait l'aumône. Ajoutons : ils ont exercé ces grandes

(1) *Isai.* XIV. 12, 13 *et seq.* — (2) *Ibid.* 6, 7 *et seq.* — (3) *Matth.* XVI. 26. — (4) *Ibid.* VI. 2, 5.

vertus militaires, si laborieuses et si éclatantes, pour faire parler les hommes : « En vérité, je vous le dis; » ils ont reçu leur récompense ». Ils ont voulu qu'on parlât d'eux : ils sont contens; on en parle par tout l'univers; ils jouissent de ce bruit confus dont ils étoient enivrés : et vains qu'ils étoient, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs projets : *Receperunt mercedem suam, vani vanam*, comme dit saint Augustin (1).

Que de sueurs, que de travaux, disoit Alexandre, (mais que de sang répandu) pour faire parler les Athéniens! Il sentoit la vanité de cette frivole récompense; et en même temps il se repaissoit de cette fumée.

---

## ARTICLE III.

### *Des guerres entre les citoyens, avec leurs motifs; et des règles qu'on y doit suivre.*

#### I.re PROPOSITION.

*Premier exemple. On résout la guerre entre les tribus par un faux soupçon; et en s'expliquant on fait la paix.*

Ceux de la tribu de Ruben et de Gad, et la moitié de la tribu de Manassé, étoient séparés de leurs frères par le Jourdain; et ils érigèrent sur les bords de ce fleuve un autel d'une grandeur immense. Le reste des enfans d'Israël ayant appris qu'on érigeoit

(1) *In Ps.* CXVIII, *serm.* XII, *n.* 2; *tom.* IV, *col.* 1306.

contre eux cet autel dans la terre de Chanaan, s'assemblèrent tous en Silo pour combattre contre eux; et en attendant envoyèrent un député de chaque tribu, avec Phinéès fils d'Eléazar, souverain sacrificateur. Comme ils furent arrivés dans la terre de Galaad, où ils trouvèrent les Rubénistes, et les autres qui élevoient cet autel, ils leur parlèrent ainsi (1) : « Quelle est cette transgression de la loi » de Dieu ? Pourquoi abandonnez-vous le Dieu » d'Israël, et bâtissez-vous un autel sacrilége pour » vous éloigner de son culte? Que si vous croyez » que la terre que vous habitez est immonde, (faute » d'être sanctifiée par un autel) venez plutôt avec » nous dans la terre où est établi le tabernacle du » Seigneur, et y demeurez. Nous vous prions seu- » lement de ne pas délaisser le Seigneur ni notre » société, en établissant un autre autel que celui du » Seigneur notre Dieu; et de ne point attirer sur » nous tous sa juste vengeance, comme fit Achan » par son blasphême.

» Ceux de Ruben et les autres répondirent à ce » discours : Le Seigneur le très-puissant Dieu sait, » et tout Israël en sera témoin, que nous n'élevons » cet autel que pour être un mémorial éternel du » droit que nous avons nous et nos enfans sur les » holocaustes; de peur qu'un jour vous ne leur » disiez : Vous n'avez point de part au culte de Dieu. » Phinéès, qui étoit le chef de la légation, ayant » ouï cette réponse prononcée par les Rubénistes » et les autres, avec exécration du sacrilége qu'on » leur imputoit, en fit rapport à tout le peuple qui

(1) *Jos.* XXII. 10, 11 *et seq.*

» en fut content : et le nouvel autel fut appelé : » Témoignage que le Seigneur étoit Dieu ».

On voit là, que les tribus alloient armer contre leurs frères, qu'ils estimoient prévaricateurs; mais que, sans rien précipiter, on en vint à un entier éclaircissement, comme la prudence et la charité le vouloit; et la paix fut faite.

### II.e PROPOSITION.

*Second exemple : Le peuple arme pour la juste punition d'un crime, faute d'en livrer les auteurs.*

Un lévite faisant son chemin, logea en passant dans la ville de Gabaa, qui appartenoit à ceux de Benjamin : il en fut indignement traité, lui et sa femme, qui mourut entre leurs bras impudiques (1). Le lévite, pour exciter la vengeance publique, en partagea le corps mort en douze morceaux, qu'il dispersa dans tous les confins d'Israël. A ce spectacle, chacun s'écrioit (2) : « On n'a jamais vu une telle chose en » Israël. Assemblez-vous, dit-on aux tribus, et or- » donnez en commun ce qu'il faut faire ».

Les tribus étant assemblées, il fut ordonné qu'avant toutes choses on demanderoit les coupables (3). Mais, au lieu de les livrer, ceux de Benjamin en entreprirent la défense, et se jetèrent dans Gabaa, au nombre de vingt-cinq mille combattans, tous gens de main et de courage, et très-instruits dans l'art de la guerre. Cependant les tribus entreprirent une guerre si difficile; et après divers combats avec un événement douteux, la tribu de Benjamin fut

(1) *Jud.* XIX. 1, 2 *et seq.* — (2) *Ibid.* 30. — (3) *Ibid.* XX. 1, 2 *et seq.*

exterminée, à la réserve de six cents hommes, qui avoient échappé à tant de sanglantes batailles.

Outre la difficulté de cette guerre, il y avoit encore à considérer l'extinction d'une tribu dans Israël. C'est de quoi toutes les tribus étoient affligées : « Quoi donc, disoit-on (1), il périra une des tribus, » une des sources d'Israël »? Mais la justice l'emporta : et tout ce qu'obtint le regret d'une perte si considérable, c'est d'aider cette misérable tribu, autant qu'on pouvoit, à se rétablir par le mariage.

### III.e PROPOSITION.

*Troisième exemple. On procédoit par les armes à la punition de ceux qui ne venoient pas à l'armée, étant mandés par ordre public.*

C'est ce qui paroît dans la même guerre, où l'on introduisit une accusation en demandant : « Qui » sont ceux qui ne se sont pas rendus à l'assemblée » générale? On trouva que ceux de Jabés Galaad y » avoient manqué : et on choisit dix mille des meil» leurs soldats pour les passer au fil de l'épée (2) ».

Gédéon avoit puni à peu près de même ceux de Soccoth, qui, par un esprit de révolte, refusèrent des vivres à l'armée qui marchoit à l'ennemi. Il prit la tour de Phanuel, où ils mettoient leur espérance; il la démolit, et en fit mourir les habitans (3).

C'est ainsi qu'on ôte aux rebelles et aux mutins les forteresses dont ils abusent; et on laisse un exemple à la postérité, du châtiment qu'on en fait.

(1) *Jud.* XXI. 3, 6, 7 *et seq.* — (2) *Ibid.* 8, 9, 10. — (3) *Ibid.* VIII. 5, 6 *et seq.*

On

On voit clairement, par ces exemples, que la puissance publique doit être armée, afin que la force demeure toujours au souverain.

IV.e PROPOSITION.

*Quatrième exemple. La guerre entre David et Isboseth fils de Saül.*

Tout le royaume de Saül, après la mort de ce prince, appartenoit à David. Dieu en étoit non-seulement le maître absolu, par son domaine souverain et universel, mais encore le propriétaire, par ses titres particuliers sur la famille d'Abraham, et sur tout le peuple d'Israël. Dieu donc ayant donné ce royaume entier à David, qu'il avoit fait sacrer par Samuel, et à sa famille, on ne peut douter de son droit : et néanmoins Dieu vouloit qu'il conquît ce royaume qui lui appartenoit à si juste titre.

Ce droit de David avoit été reconnu par tout le peuple, et même par la famille de Saül. Jonathas fils de Saül, dit à David (1) : « Je sais que vous régne» rez sur Israël, et je serai le second après vous : et » mon père ne l'ignore pas ». En effet, Saül lui-même, dans un de ses bons momens, avoit parlé à David en ces termes (2) : « Comme je sais que vous » régnerez très-certainement, et que vous aurez » en main le royaume d'Israël, jurez-moi que vous » conserverez les restes de ma race ». Ainsi le droit de David étoit constant.

Ce qui retarda l'exécution de la volonté de Dieu,

(1) *I. Reg.* XXIII. 17. — (2) *Ibid.* XXIV. 21, 22.

fut qu'Abner, fils de Ner, qui commandoit les armées sous Saül, fit valoir le nom de ce prince, et mit son fils Isboseth sur le trône durant sept ans (1); pendant que David régnoit à Hébron sur la maison de Juda.

Quelque certain et reconnu que fût le droit de David, il n'usa pas de ses avantages durant cette guerre, et ménagea le sang des citoyens. En ce temps, les Philistins, ennemis du peuple de Dieu, n'entreprenoient rien, et David n'avoit rien à craindre du côté des étrangers : ainsi il ne pressoit pas Isboseth, et le laissa deux ans paisible, sans faire aucun mouvement. La guerre s'alluma ensuite; « et » il y eut un combat assez rude entre les deux » partis (2) ». Mais Abner, d'une hauteur où il s'étoit rallié, avec ce qu'il avoit de troupes plus affectionnées à la maison de Saül, qui étoient celles de la tribu de Benjamin, d'où il étoit, « ayant crié » à Joab, qui poursuivoit âprement l'armée en dé» route (3) : Jusqu'à quand poursuivrez-vous des » fugitifs ? et voulez-vous les passer tous au fil de » l'épée ? Ignorez-vous ce que peuvent de braves » gens dans le désespoir; et ne vaut-il pas mieux » empêcher vos troupes de pousser à bout leurs » frères » ? Joab ne demandoit pas mieux, et n'eut pas plutôt ouï le reproche d'Abner, qu'il lui répondit : « Vive le Seigneur, si vous aviez parlé » plutôt, le peuple dès le matin auroit cessé de pour» suivre son frère. Il fit en même temps sonner la » retraite; et le combat, qui avoit duré jusqu'au » soir, cessa à l'instant ».

(1) *II. Reg* II. 8 *et seq.* — (2) *Ibid.* 17. — (3) *Ibid.* 26, 27, 28.

On voit, en cette conduite, l'esprit où l'on étoit d'épargner le sang fraternel, c'est-à-dire, celui des tribus toutes sorties de Jacob. C'est le seul combat mémorable qui fut donné : et quelque rude qu'il eût été, on ne trouva parmi les morts que dix-neuf hommes du côté de David; et de celui d'Abner, quoique battu, seulement trois cent soixante.

On remarque même que David n'alla jamais en personne à cette guerre, de peur que la présence du roi n'engageât un combat général. Ce prince ne vouloit pas tremper ses mains dans le sang de ses sujets; et il ménagea autant qu'il pouvoit les restes de la maison de Saül, à cause de Jonathas. Ce ne furent que rencontres particulières, où, comme « David alloit toujours croissant et se fortifiant de » plus en plus; pendant que la maison de Saül ne » cessoit de diminuer (1) », il crut qu'il valoit mieux la laisser tomber comme d'elle-même, que de la poursuivre à outrance.

Tout rouloit dans le parti d'Isboseth sur le crédit du seul Abner. David n'avoit qu'à le ménager, et à profiter comme il fit des mécontentemens qu'il recevoit tous les jours d'un maître également foible et hautain (2).

Abner en son ame savoit que David étoit le roi légitime; et un jour, maltraité par Isboseth, il le menaça de faire régner David sur tout Israël, comme le Seigneur l'avoit ordonné et promis (3).

Il traita en effet avec David, à qui il avoit gagné tout Israël et tout Benjamin, en leur disant : « Hier » et avant-hier vous cherchiez David pour le faire

(1) *II. Reg.* III. 1. — (2) *Ibid.* 6, 7, 8. — (3) *Ibid.* 9, 10.

» roi; accomplissez donc ce que le Seigneur a dit :
» Qu'il sauveroit par sa main tout Israël de la main
» des Philistins (1) ».

Il arriva, dans ces conjonctures, que Joab tua Abner en trahison. « Et sa mort ne fut pas plutôt » sue par Isboseth, que les bras lui tombèrent de » foiblesse, et que tout Israël fut mis en troubles (2) ». Ce qui donna la hardiesse à deux capitaines de voleurs de le tuer lui-même en plein jour dans son lit, où il dormoit sur le midi; et ils apportèrent sa tête à David (3).

Ainsi finit la guerre civile, comme David l'avoit toujours espéré, sans presque verser de sang dans les combats. Mais David, dont les mains en étoient pures, de peur qu'on ne crût qu'il avoit eu part à l'assassinat d'Abner et à celui d'Isboseth, s'en disculpa par deux actions éclatantes, qui lui gagnèrent tous les cœurs.

La conjoncture des temps, où le règne qui commençoit étoit encore peu affermi, ne permettoit pas à David de faire punir Joab, dont la personne étoit importante et les services nécessaires. Ce qu'il put faire au sujet du meurtre d'Abner fut de dire à toute l'armée, et à Joab même (4) : « Déchirez vos » habits, et revêtez-vous de sacs, et pleurez dans » les funérailles d'Abner. David lui-même suivoit le » cercueil. Et quand on eut enterré Abner, David » éleva sa voix, et dit en pleurant : Abner n'est » pas mort comme un lâche : tes mains n'ont pas » été liées, ainsi qu'on fait aux vaincus; ni tes

(1) *II. Reg.* III. 17, 18, 19. — (2) *Ibid.* IV. 1. — (3) *Ibid.* 5, 6, 7, 8. — (4) *II. Reg.* III. 31, 32 *et seq.*

» pieds n'ont pas été mis dans les entraves : tu es » tombé comme il arrive aux plus braves, devant » des enfans d'iniquité. A ces mots tout Israël re» doubla ses pleurs. Et comme toute la multitude » venoit pour manger avec le roi pendant le jour : ». A Dieu ne plaise, dit David, que j'interrompe le » deuil, et que je goûte un morceau de pain, avant » le coucher du soleil. Ainsi Dieu me soit en aide. » Tout le peuple entendit ce serment; et louant ce » que fit David, le reconnut innocent du meurtre » d'Abner ».

Il fit plus, et « disoit tout haut à ses serviteurs (1) : » Ne voyez-vous pas qu'Israël perd aujourd'hui un » grand capitaine? Pour moi je suis foible encore, et » sacré depuis peu de temps. Ces enfans de Sarvia » (c'étoit Joab et Abisaï son frère) me sont durs : » le Seigneur rende aux méchans suivant leurs » crimes ». C'est tout ce que permettoit la conjoncture des temps.

Pour ce qui regarde Isboseth, quand ces deux chefs de brigands, Baana et Réchab, lui en apportèrent la tête, croyant lui rendre un grand service : « Vive le Seigneur, dit-il (2), qui m'a toujours dé» livré de toute angoisse. Celui qui vint m'annoncer » la mort de Saül, dont il se vantoit d'être l'au» teur, et qui croyoit m'apporter une nouvelle » agréable, dont il attendoit récompense, fut mis » à mort par mon ordre. Combien plus redemande» rai-je à deux traîtres le sang d'un homme innocent, » qu'ils ont tué sur son lit, et qui ne leur avoit fait » aucun mal » ? Ainsi périrent ces deux voleurs,

(1) *II. Reg.* III. 38, 39. — (2) *Ibid.* IV. 9, 10, 11.

comme avoit péri celui qui se glorifioit d'avoir tué le roi Saül. La différence qu'y mit David, c'est que celui-ci fut puni comme meurtrier de l'oint du Seigneur; et ceux-là furent tués comme coupables du sang d'un homme innocent qui ne leur faisoit aucun mal, sans l'appeler l'oint du Seigneur, parce qu'en effet il ne l'étoit pas.

On voit, par la conduite de David, que dans une guerre civile un bon prince doit ménager le sang des citoyens. S'il arrive des meurtres, qu'on pourroit lui attribuer à cause qu'il en profite, il doit s'en justifier si hautement, que tout le peuple en soit content.

### V.e PROPOSITION.

*Cinquième et sixième exemple. La guerre civile d'Absalon et de Séba, avec l'histoire d'Adonias.*

Jamais prince n'étoit né avec de plus grands avantages naturels, ni plus capable de causer de grands mouvemens, et de former un grand parti dans un Etat, qu'Absalon fils de David. Outre les grâces qui accompagnoient toute sa personne (1), c'étoit le plus accueillant, et le plus prévenant de tous les hommes. Il faisoit paroître un amour immense pour la justice, et savoit flatter, par cet endroit-là, tous ceux qui paroissoient avoir le moindre sujet de se plaindre (2). Nous l'avons observé ailleurs: et je ne sais si nous avons aussi remarqué, que David s'étoit peut-être un peu ralenti de ce côté-là, durant qu'il étoit occupé de Bethsabée. Quoi qu'il en soit, Absalon sut profiter de la conjoncture, où

(1) *II. Reg.* XIV. 25. — (2) *Ibid.* XV. 2 *et seq.*

la réputation du roi son père sembloit être entamée par cette foiblesse, et encore plus par le meurtre odieux d'Urie, un si brave homme, si attaché au service, et si fidèle à son maître.

Il étoit le fils aîné du roi; le trône le regardoit; et il en étoit si proche, qu'à peine lui restoit-il un pas à faire pour y monter.

Pour se donner un relief proportionné à une si haute naissance, « il se fit des chariots, et des ca- » valiers, avec cinquante hommes qui le précé- » doient (1) »; et il imposoit au peuple avec cet éclat. Ce fut une faute contre la bonne politique; et il ne falloit rien permettre d'extraordinaire à un esprit si entreprenant. Le roi, peu défiant de sa nature, et toujours trop indulgent à ses enfans, ne le reprit pas de cette démarche hardie. Absalon le savoit gagner par les flatteries; et privé dans une disgrâce de la présence du roi, il lui fit dire (2): « Pourquoi m'avez-vous retiré de Gessur où j'étois » banni? Il m'y falloit laisser achever mes jours. » Que je voie la face du roi, ou qu'il me donne la » mort ».

Quand il eut assez établi ses intelligences par tout le royaume, et qu'il se crut en état d'éclater, il choisit la ville d'Hébron, l'ancien siége de la royauté, qui lui étoit tout acquise, pour se déclarer. Le prétexte de s'éloigner de la Cour ne pouvoit être plus spécieux, ni plus flatteur pour le roi : « Pendant » que j'étois banni de votre Cour, j'ai fait vœu, si » je revenois à Jérusalem pour y jouir de votre

(1) *II. Reg.* XV. 1. — (2) *Ibid.* XIV. 32.

» présence, de sacrifier au Seigneur dans Hé-
» bron (1) ».

Absalon ne fut pas plutôt à Hébron, qu'il fit donner le signal de la révolte à tout Israël. Et on s'écria de tous côtés : « Absalon règne dans Hé-
» bron (2) ».

Ce prince artificieux engagea dans ce voyage deux cents hommes des principaux de Jérusalem (3), qui ne pensoient à rien moins qu'à faire Absalon roi; mais ils se trouvèrent cependant forcés à se déclarer pour lui. En même temps on vit paroître à la tête de son conseil, « Achitophel, le principal mi-
» nistre et le conseiller de David (4); que l'on con-
» sultoit comme Dieu, et sous David, et depuis
» sous Absalon (5) ». En même temps Amasa, capitaine renommé, fut mis à la tête de ses troupes (6); et ce prince n'oublia rien pour donner de la réputation à son parti.

Pour imprimer, dans tous les esprits, que l'affaire étoit irréconciliable, Achitophel conseilla à Absalon, aussitôt qu'il fut arrivé à Jérusalem, d'entrer en plein jour dans l'appartement des femmes du roi (7); afin que quand on verroit l'outrage qu'il faisoit au roi, dont il souilloit la couche, tout le monde sentît aussitôt qu'il étoit engagé sans retour, et qu'il n'y avoit plus de ménagement.

Tel étoit l'état des affaires du côté des rebelles. Considérons maintenant la conduite de David.

Il commença d'abord par se donner du temps pour se reconnoître; et abandonnant Jérusalem, où le

(1) *II. Reg.* xv. 7, 8. — (2) *Ibid.* 10. — (3) *Ibid.* 11. — (4) *Ibid.* 12. — (5) *Ibid.* xvi. 23. — (6) *Ibid.* xvii. 25. — (7) *Ibid.* xvi. 20, 21.

rebelle devoit venir bientôt le plus fort, pour l'accabler sans ressource, il se retira dans un lieu caché du désert avec l'élite des troupes (1).

Comme il sentit la main de Dieu qui le punissoit, selon la prédiction de Nathan, il entra à la vérité dans l'humiliation qui convenoit à un coupable que son Dieu frappoit, se retirant à pied en pleurant avec toute sa suite, la tête couverte, et reconnoissant le doigt du Seigneur (2). Mais en même temps il n'oublia pas son devoir. Car ayant vu que tout le royaume étoit en péril par cette révolte, il donna tous les ordres nécessaires pour s'assurer tout ce qu'il avoit de plus fidèles serviteurs; comme les légions entretenues de Phélethi et de Céretbi; comme la troupe étrangère d'Ethaï Gethéen; comme Sadoc et Abiathar avec leur famille (3). Il songea aussi à être averti des démarches du parti rebelle, en diviser les conseils, et détruire celui d'Achitophel qui étoit le plus redoutable (4).

Après avoir ainsi arrêté le premier feu de la rebellion, et pourvu aux plus pressans besoins, par des ordres qui lui réussirent; il se mit en état de combattre. Il partagea lui-même son armée en trois; (ce qu'il faut une fois observer) parce que cette division étoit nécessaire pour faire combattre sans confusion, surtout de grands corps d'armées telles qu'on les avoit alors. Il en nomma les officiers et les commandans, et leur dit : « Je marcherai à votre » tête (5) ». Il vit bien qu'il y alloit du tout pour la

(1) *II. Reg.* XV. 14, 18, 28. — (2) *Ibid.* 16, 23, 30. — (3) *Ibid.* 17, 22, 27. — (4) *Ibid.* 31, 32 *et seq.* — (5) *Ibid.* XVIII. 1 *et seq.*

royauté : et crut qu'il n'avoit point à se ménager, comme on a vu qu'il avoit fait contre Isboseth.

Tout le peuple s'y opposa, en lui disant « qu'ils » le comptoient lui seul pour dix mille hommes : et » que quelque malheur qui leur arrivât dans le com- » bat, ils ne seroient point sans ressource, tant que » le roi leur resteroit (1) ».

Nous avons remarqué ailleurs (2), qu'il ne fit point le faux brave à contre-temps, et qu'il céda aux sages conseils qui avoient pour objet le bien du royaume.

Il n'oublia pas le devoir de père ; et recommanda tout haut à Joab, et aux autres chefs, de sauver Absalon (3). Le sang royal est un bien de tout l'Etat, que David devoit ménager, non-seulement comme père, mais encore comme roi.

On sait l'événement de la bataille ; comme Absalon y périt, malgré les ordres de David ; et comme, pour épargner les citoyens, on cessa de poursuivre les fuyards (4).

David cependant fit une faute considérable, où le jeta son bon naturel. Il s'affligeoit démesurément de la perte de son fils, s'écriant sans cesse d'un ton lamentable : « Mon fils Absalon, Absalon mon fils, » qui me donnera de mourir en votre place ! O Ab- » salon mon cher fils, mon fils bien-aimé (5) » !

La nouvelle en vint à l'armée, et la victoire fut changée en deuil : le peuple étoit découragé, et comme un peuple battu, et mis en déroute, il n'o-

(1) *II. Reg.* XVIII. 3. — (2) *Ci-devant, liv.* III, *art.* III, XI.e *propos. pag.* 111. — (3) *II. Reg.* XVIII. 5, 12. — (4) *Ibid.* 6, 7 *et seq.* — (5) *Ibid.* 33.

soit paroître devant le roi (1). Ce qui obligea enfin Joab à lui donner le conseil que nous avons remarqué ailleurs (2). Et ce qui doit faire entendre aux princes, que dans les guerres civiles, malgré sa propre douleur, contre laquelle il faut faire effort, on doit savoir prendre part à la joie publique que la victoire inspire ; autrement on aliène les esprits, et l'on s'attire et au royaume de nouveaux malheurs.

Cependant la rebellion ne fut pas sans suite. Séba, fils de Bochri, de la famille de Jémini, qui étoit celle de Saül, souleva, par ces paroles de mépris, le peuple encore ému (3) : « Nous n'avons rien de » commun avec David, et le fils d'Isaï ne nous » touche en rien. Le roi connut le péril, et dit à » Amasa : Hâtez-vous d'assembler tout Juda. Il exé- » cuta cet ordre lentement ; et David dit à Abisaï : » Le fils de Bochri nous va faire plus de mal qu'Ab- » salon ; hâtez-vous donc, et prenez ce qu'il y a de » meilleures troupes, sans lui laisser le temps de se » reconnoître, et de s'emparer de quelque ville ». Abisaï prit les légions de Céréthi et de Phéléthi, avec ce qu'il y avoit de meilleurs soldats dans Jérusalem. Joab, de son côté, poursuivoit Séba, qui alloit de tribu en tribu soulevant le peuple, et emmenant ce qu'il pouvoit de troupes choisies. Mais Joab fit entendre à ceux d'Abéla, où le rebelle s'étoit renfermé, qu'il ne s'agissoit que de lui seul. A sa persuasion, une femme sage du pays, qui se plaignoit qu'on vouloit perdre une si belle ville, sut la délivrer en faisant

(1) *II. Reg.* XIX. 1, 2 *et seq.* — (2) *Ci-devant, liv.* V, *art.* II, III.e *propos. pag.* 203 *et* 204. — (3) *II. Reg.* XX. 1, 2 *et seq.*

jeter à Joab la tête de Séba par-dessus les murailles.

Ainsi finit la révolte, sans qu'il en coûtât de sang, que celui du chef des rebelles. La diligence de David sauva l'Etat. Il avoit raison de penser que cette seconde révolte, qui venoit comme du propre mouvement du peuple, et d'un sentiment de mépris, étoit plus à craindre que celle qu'avoit excitée la présence du fils du roi. Il connut aussi combien il étoit utile d'avoir de vieux corps de troupes sous sa main : et tels furent les remèdes qu'il opposa aux rebelles.

On peut rapporter, à ce propos, ce qui arriva à Adonias, fils de David (1). Ce prince se prévalant de la vieillesse du roi son père, dont il étoit l'aîné, vouloit malgré lui s'emparer du royaume, et s'entendoit pour cela avec Joab, et avec Abiathar, grand sacrificateur. Mais Sadoc, le prince des prêtres après lui, et Banaias avec les troupes dont il avoit le commandement, et la force de l'armée de David, n'étoit point pour Adonias. David, avec ce secours, prévint la guerre civile qu'Adonias, soutenu d'un grand parti, méditoit; et laissa le royaume paisible à Salomon, à qui il le destinoit par ordre de Dieu.

Ainsi l'on continua à reconnoître l'utilité des troupes entretenues, par lesquelles un roi demeure toujours armé, et le plus fort.

(1) *III. Reg.* I. 1, 7, 8 *et seq.*

## VI.e PROPOSITION.

*Dernier exemple des guerres civiles: celle qui commença sous Roboam, par la division des dix Tribus.*

La cause de cette révolte, dans laquelle le royaume d'Israël, ou des dix Tribus fut érigé, viendra plus à propos ci-après dans d'autres endroits. Nous remarquerons ici seulement:

En premier lieu, que les rois de Juda, après une si grande révolte qui partagea le royaume, obligés à se défendre non-seulement contre l'étranger (1), mais encore contre leurs frères rebelles, bâtirent dans le territoire de la tribu de Juda un grand nombre de nouvelles forteresses, et des arsenaux, où il y avoit des magasins de vivres en abondance, et à la fois de toute sorte d'armures (2).

En second lieu, ils se préparèrent à reconquérir par les armes le nouveau royaume que la rebellion avoit élevé contre la maison de David. Mais Dieu qui voulut montrer combien le sang d'Israël devoit être cher à leurs frères, et que même après la division il ne falloit pas oublier la source commune; fit défendre par son prophète à ceux de Juda de faire la guerre à leurs frères (3), quoique rebelles et schismatiques.

Il arriva même, dans la suite, et c'est ce qu'on remarque en troisième lieu, que le royaume de Juda s'unit par une étroite alliance avec le royaume rebelle. Car encore que, contre la volonté de Dieu,

(1) *III. Reg.* XIV. 26. — (2) *II. Par.* XI. 5, 6, 7 *et seq.* — (3) *III. Reg.* XII. 24. *II. Par.* XI. 4.

et peut-être plus par la faute de ceux d'Israël que de ceux de Juda, il y eut durant quelques règnes une guerre continuelle entre les deux royaumes (1); néanmoins par la suite du temps l'alliance fut établie si solidement entre eux, que le pieux roi Josaphat, invité par Achab, roi d'Israël, à joindre ses armes avec celles des Israélites, pour les aider à recouvrer sur le roi de Syrie une place forte qu'ils prétendoient, vint en personne pour lui dire (2): « Vous et moi nous ne sommes qu'un. Votre peuple » n'est qu'un même peuple avec le mien; ma cava» lerie est la vôtre ».

L'alliance se confirma dans la suite : et le même Josaphat répondit encore à Joram, roi d'Israël, qui le prioit de le secourir contre le roi de Moab (3): « J'irai avec vous : qui est à moi, est à vous; mon » peuple est votre peuple, et ma cavalerie est la » vôtre ».

On voit par-là, que, pour le bien de la paix, et pour la stabilité des choses humaines, les royaumes fondés d'abord sur la rebellion, dans la suite sont regardés comme devenus légitimes, ou par la longue possession, ou par les traités et la reconnoissance des rois précédens.

Et remarquez que la loi de la possession a eu lieu dans un royaume, qui avoit joint la révolte contre la religion véritable à la défection.

En quatrième lieu, les rois légitimes se doivent toujours montrer les plus modérés, en tâchant de ramener par la raison ceux qui s'étoient écartés de

(1) *III. Reg.* XIV. 30. XV. 32. — (2) *Ibid.* XXII. 5. — (3) *IV. Reg.* III. 7.

leur devoir. Ainsi en usa le roi Abia, fils de Roboam, avant que d'en venir aux mains avec les rebelles : et les armées étant en présence, il monta sur une éminence, où il fit aux Israélites, avec autant de force que de douceur, ce beau discours qui commence ainsi : « Ecoutez, Jéroboam et tout Is-» raël » ; leur remontrant, par vives raisons, le tort qu'ils avoient contre Dieu et contre leurs rois (1). Il étoit le plus fort, sans comparaison; mais plus soigneux encore de ramener les rebelles, que de profiter de cet avantage, il ne s'aperçut pas que Jéroboam l'environnoit par derrière. Il se trouva presque enveloppé par ses ennemis. Dieu prit son parti, et répandit la terreur sur les rebelles, qui prirent la fuite.

Nous donnerons pour cinquième et dernière remarque, que le royaume d'Israël, quoique rendu par la suite légitime et très-puissant, n'égala jamais la fermeté du royaume de Juda, d'où il s'étoit séparé.

Comme il s'étoit établi par la division, il fut souvent divisé contre lui-même. Les rois se chassoient les uns les autres. Baasa chassa la famille de Jéroboam, qui avoit fondé le royaume, dès la seconde génération. Zambri, sujet de Baasa, se souleva contre lui, et ne régna que sept jours. Amri prit sa place, et le contraignit à mettre lui-même le feu dans le palais, où il se brûla. Le royaume se divisa en deux. Amri, dont le parti prévalut, et qui sembloit avoir relevé le royaume d'Israël en bâtissant

(1) *II. Par.* XIII. 4, 13, 14 *et seq.*

Samarie (1), y régna peu; et sa famille périt sous son petit-fils. Les familles royales les mieux établies virent à peine quatre ou cinq races. Et celle de Jéhu, que Dieu même avoit fait sacrer par Elisée, tomba bientôt par la révolte de Sellum, qui tua le roi, et s'empara du royaume (2).

Au contraire, dans le royaume de Juda, où la succession étoit légitime, la famille de David demeura tranquille sur le trône, et il n'y eut plus de guerre civile; on aimoit le nom de David et de sa maison. Parmi tant de rois qui régnèrent sur Israël, il n'y en eut pas un seul que Dieu approuvât : mais il sortit de David de grands et de saints rois imitateurs de sa piété. Le royaume de Juda eut le bonheur de conserver la loi de Moïse, et la religion de ses pères. Il est vrai que, pour leurs péchés, ceux de Juda furent transportés dans Babylone, et le trône de David fut renversé : mais Dieu ne laissa pas sans ressource le peuple de Juda, à qui il promit son retour dans la terre de ses pères après soixante et dix ans de captivité. Mais pour le royaume d'Israël, outre qu'il tomba plus tôt, il fut dissipé sans ressource par les mains de Salmanasar, roi d'Assyrie (3), et se perdit parmi les Gentils.

Telle fut la constitution et la catastrophe de ces deux royaumes. Celui que la révolte avoit élevé malgré les rois légitimes, quoiqu'ensuite reconnu par les mêmes rois, eut en lui-même une perpétuelle instabilité, et périt enfin sans espérance, par ses fautes.

(1) *III. Reg.* xv. 27. xvi. 9, 10, 16, 18, 21, 24. — (2) *IV. Reg.* ix : *et* x. 30. xv. 10, 12. — (3) *Ibid.* xvii *et* xviii.

ARTICLE

## ARTICLE IV.

*Encore que Dieu fît la guerre pour son peuple, d'une façon extraordinaire et miraculeuse, il voulut qu'il s'aguerrît, en lui donnant des rois belliqueux, et de grands capitaines.*

### I.re PROPOSITION.

*Dieu faisoit la guerre pour son peuple du plus haut des cieux, d'une façon extraordinaire et miraculeuse.*

Ainsi l'avoit dit Moïse sur les bords de la mer Rouge : « Ne craignez point ce peuple immense » dont vous êtes poursuivi. Le Seigneur combattra » pour vous, et vous n'aurez qu'à demeurer en » repos (1) ».

Outre qu'il ouvrit la mer devant eux, il mit son ange, pendant qu'ils passoient, entre eux et les Egyptiens, pour empêcher Pharaon de les approcher (2).

A la fameuse journée où le soleil s'arrêta à la voix de Josué; pendant que l'ennemi étoit en fuite, Dieu fit tomber du ciel de grosses pierres, comme une grêle (3), afin que personne ne pût échapper, et que ceux qui avoient évité l'épée fussent accablés des coups d'en haut.

Les murailles tomboient devant l'arche; les fleu-

(1) *Exod.* XIV. 13, 14. — (2) *Ibid.* 19, 20. — (3) *Jos.* X. 10, 11, 12, 13.

ves remontoient à leur source pour lui donner passage (1), et tout lui cédoit.

Quelquefois Dieu envoyoit à leurs ennemis dans leurs songes, des pronostics affreux de leur perte. Ils voyoient l'épée de Gédéon qui les poursuivoit de si près qu'ils ne pouvoient échapper; et ils fuyoient en désordre avec de terribles hurlemens, au bruit de ses trompettes et à la lumière de ses flambeaux, et tiroient l'épée l'un contre l'autre, ne sachant à qui se prendre de leur déroute (2).

Une semblable fureur saisit les Philistins, quand Jonathas les attaqua, et ils firent un carnage horrible de leurs propres troupes (3).

Dieu faisoit gronder son tonnerre sur les fuyards (4), qui, glacés de frayeur, se laissoient tuer sans résistance.

Quelquefois on entendoit un bruit de chevaux, et de chariots armés, qui épouvantoit l'ennemi, et lui faisoit croire qu'un grand secours étoit arrivé aux Israélites; en sorte qu'il se mit en fuite, et abandonna le camp avec tous les équipages (5).

D'autres fois, au lieu de ce bruit, Elisée faisoit apparoître des chariots enflammés à son compagnon effrayé (6), qui crut voir autour d'eux une armée invisible, plus forte que celle des Syriens leurs ennemis. Le même prophète frappa les Syriens d'aveuglement, et les conduisit jusqu'au milieu de Samarie (7).

On sait le carnage que fit un ange de Dieu en

(1) *Jos.* III *et* VI. — (2) *Jud.* VII. 13 *et seq.* — (3) *I. Reg.* XIV. 19, 20. — (4) *Ibid.* VII. 19. *Eccli.* XLVI. 20, 21. — (5) *IV. Reg.* VII. 6, 7. — (6) *Ibid.* VI. 16, 17. — (7) *Ibid.* 18, 19.

une nuit, à la prière d'Ezéchias, de cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib, qui assiégeoit Jérusalem (1).

Mais il faut finir ces récits, par quelque spectacle encore plus surprenant.

Josaphat, qui ne voyoit aucune ressource contre l'armée effroyable de la ligue des Iduméens, des Moabites et des Ammonites, soutenus par les Syriens (2); après avoir imploré le secours de Dieu, et en avoir obtenu les assurances certaines par la bouche d'une saint prophète, comme il a été remarqué ailleurs, marche contre l'ennemi par le désert de Thécué, et donna ce nouvel ordre de guerre (3): « qu'on mît à la tête de l'armée les chantres du Seigneur, qui tous ensemble chantassent ce divin » Psaume : Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, » parce que ses miséricordes sont éternelles ». Ainsi l'armée change en chœur de musique : à peine eut-elle commencé ce divin chant, que les ennemis qui étoient en embuscade se tournèrent l'un contre l'autre, et se taillèrent eux-mêmes en pièces; en sorte que ceux de Juda, arrivés à une hauteur vers la solitude, virent de loin tout le pays couvert de corps morts, sans qu'il restât un seul homme en vie parmi les ennemis; et trois jours ne suffirent pas à ramasser leurs riches dépouilles. Cette vallée s'appela la Vallée de Bénédiction; parce que ce fut en bénissant Dieu qu'ils défirent une armée qui paroissoit invincible. Josaphat retourna à Jérusalem en grand triomphe; et entrant dans la maison du Seigneur, au bruit de leurs harpes, de leurs guit-

(1) *IV. Reg.* XIX. 35. — (2) *II. Paralip.* XX. 1, 2 *et seq.* — (3) *Ibid.* 21.

tares et de leurs trompettes, on continua les louanges de Dieu, qui avoit montré sa bonté dans la punition de ces injustes agresseurs.

C'est ainsi que s'accomplissoit ce qu'avoit chanté la prophétesse Debbora (1) : « Le Seigneur a choisi » une nouvelle manière de faire la guerre : on a » combattu du ciel pour nous ; et les étoiles, sans » quitter leur poste, ont renversé Sisara ». Toute la nature étoit pour nous : les astres se sont déclarés ; et les anges qui y président sous l'ordre de Dieu, et à la manière qu'il sait, ont lancé d'en haut leurs javelots.

II.e PROPOSITION.

*Cette manière extraordinaire de faire la guerre n'étoit pas perpétuelle : le peuple ordinairement combattoit à main armée, et Dieu n'en donnoit pas moins la victoire.*

La plupart des batailles de David se donnèrent à la manière ordinaire. Il en fut de même des autres rois : et les guerres des Machabées ne se firent pas autrement. Dieu vouloit former des combattans, et que la vertu militaire éclatât dans son peuple.

Ainsi fut conquise la Terre Sainte par les valeureux exploits des tribus. Ils forçoient l'ennemi dans ses camps et dans ses villes, parce qu'ils étoient de vigoureux attaquans (2). C'étoit Dieu toujours qui donnoit aux chefs dans les occasions les résolutions convenables, et aux soldats l'intrépidité et l'obéissance : au lieu qu'il envoyoit au camp ennemi l'épouvante, la discorde et la confusion. Jabés, le plus

(1) *Jud.* v. 8, 20. — (2) *I. Paralip.* VII. 2, 4, 5 *et seq.*

brave de tous ses frères, invoqua le Dieu d'Israël, et lui fit un vœu qui lui attira son secours (1); mais ce fut en combattant vaillamment. Ainsi Caleb; ainsi Juda; ainsi les autres. Ruben et Gad conquirent les Agaréens et leurs alliés, « parce qu'ils invoquèrent » le Seigneur dans le combat; et il écouta leurs priè- » res, à cause qu'ils eurent confiance en lui en com- » battant (2) ».

### III.e PROPOSITION.

*Dieu vouloit aguerrir son peuple : et comment.*

« Je ne détruirai pas entièrement les nations que » Josué a laissées en état avant sa mort (3) ». Dieu donc les a laissées en état, et ne les a pas voulu exterminer tout-à-fait, ni les livrer aux mains de Josué; « afin qu'Israël fût instruit par leur résistance; et » que tous ceux qui n'ont pas vu les guerres de Cha- » naan, apprissent eux et leurs enfans à combattre » l'ennemi, et s'accoutumassent à la guerre (4) ».

### IV.e PROPOSITION.

*Dieu a donné à son peuple de grands capitaines, et des princes belliqueux.*

C'étoit un nouveau moyen de le former à la guerre. Et il ne faut que nommer un Josué, un Jephté, un Gédéon, un Saül et un Jonathas; un David, et sous lui un Joab, un Abisaï, un Abner et un Amasa; un Josaphat, un Ozias, un Ezéchias; un Judas le Machabée, avec ses deux frères Jonathas et Simon;

(1) *I. Par.* IV. 10. — (2) *Ibid.* V. 20. — (3) *Jud.* II. 21, 23. — (4) *Ibid.* III. 1, 2.

un Jean Hircan, fils du dernier; et tant d'autres, dont les noms sont célèbres dans les saints livres, et dans les archives du peuple de Dieu : il ne faut, dis-je, que les nommer, pour voir dans ce peuple plus de grands capitaines, et de princes belliqueux, de qui les Israélites ont appris la guerre, qu'on n'en connoît dans les autres nations.

On voit même, à commencer par Abraham, que ce grand homme, si renommé par sa foi, ne l'est pas moins dans les combats.

Tous les saints livres sont remplis d'entreprises militaires des plus renommées, faites non-seulement en corps de nation, mais aussi par les tribus particulières, dans la conquête de la Terre Sainte; ainsi qu'il paroît par les neuf premiers chapitres du premier livre des Paralipomènes. Si bien qu'on ne peut douter que la vertu militaire n'ait éclaté par excellence dans le peuple saint.

### V.e PROPOSITION.

*Les femmes mêmes, dans le peuple saint, ont excellé en courage, et ont fait des actes étonnans.*

Ainsi Jahel, femme de Haber, perça de part en part les tempes de Sisara avec un clou. Ainsi sous les ordres de Barac et de Debbora la prophétesse, se donna la sanglante bataille où Sisara fut taillé en pièces (1).

La prophétesse chanta sa défaite par une ode (2), dont le ton sublime surpasse celui de la lyre d'un Pindare et d'un Alcée, avec celle d'un Horace leur

(1) *Jud.* IV. — (2) *Ibid.* V. 1, 2 *et seq.*

imitateur. Sur la fin, on y entend le discours de la mère de Sisara, qui regarde par la fenêtre, et s'étonne de ne pas entendre le bruit de son char victorieux ; pendant que la plus habile de ses femmes répondoit chantant ses victoires, et se le représentoit comme un vainqueur à qui le sort destinoit, dans sa part d'un riche butin, la plus belle de toutes les femmes (1), comme faisoient les peuples barbares. Mais, au contraire, il étoit tombé par la main d'une femme. « Ainsi périssent, Seigneur, conclut Debbora (2), tous tes ennemis : et que ceux qui t'aiment brillent comme un beau soleil dans son orient ». Telle fut donc la victoire qui donna quarante ans de paix au peuple de Dieu.

Tout le monde me prévient ici, pour y ajouter une Judith, avec la tête d'un Holoferne qu'elle avoit coupée, et par ce moyen mis en déroute l'armée des Assyriens commandée par un si grand général.

Ce fut en vain qu'il assembla une redoutable armée, qu'il surmonta tant de montagnes, força tant de places, traversa de si grands fleuves, mit le feu dans tant de provinces, reçut les soumissions de tant de villes importantes, où il choisissoit ce qu'il y avoit de braves soldats pour grossir ses troupes (3).

Sa vigilance à mener ses troupes, à les augmenter dans sa marche, à visiter les quartiers, à reconnoître les lieux par où une place pouvoit être réduite, et à lui couper les eaux, lui fut inutile : sa tête étoit réservée à une femme, dont ce fier général croyoit s'être rendu le maître.

Cette femme, par ses vigoureux conseils, avoit

(1) *Jud.* v. 28, 29, 30. — (2) *Ibid.* 31, 32. — (3) *Judith.* I, II, III.

premièrement relevé le courage de ses citoyens; et par la mort d'un seul homme, elle dissipa le superbe camp des Assyriens. « Ce ne fut point une vigoureuse » jeunesse; ce ne furent point les Titans hautains, » ni les Géans, qui frappèrent leur capitaine : c'est » Judith fille de Mérari, qui le captiva par ses yeux, » et le fit tomber sous sa main. Les Perses furent ef» frayés de sa constance, et les Mèdes de son au» dace (1) ». Ainsi chantoit-elle, comme une autre Debbora, la victoire du Seigneur par une femme, qui, durant tout le reste de sa vie, fit l'ornement de toutes les fêtes, et demeura à jamais célèbre (2), pour avoir su joindre la force à la chasteté.

Les Romains vantent leur Clélie et ses compagnes, dont la hardiesse à traverser le fleuve, étonna et intimida le camp de Porsenna. Voici, sans exagérer, quelque chose de plus. Et je n'en dis pas davantage.

### VI.e PROPOSITION.

*Avec les conditions requises, la guerre n'est pas seulement légitime, mais encore pieuse et sainte.*

« Chacun disoit à son prochain : Allons; com» battons pour notre peuple, pour nos saints lieux, » pour nos saintes lois, pour nos saintes cérémo» nies (3) ».

C'est de telles guerres qu'il est dit véritablement : « Sanctifiez la guerre (4) »; au sens que Moïse disoit aux lévites : « Vous avez aujourd'hui consacré » vos mains au Seigneur (5) », quand vous les avez armées pour sa querelle.

(1) *Judith.* XVI. 8, 12. — (2) *Ibid.* 25, 26, 27. — (3) *I. Machab.* III. 43. — (4) *Jerem.* VI. 4. — (5) *Exod.* XXXII. 29.

Dieu s'appelle ordinairement lui-même le Dieu des armées, et les sanctifie en prenant ce nom.

### VII.e PROPOSITION.

*Dieu néanmoins, après tout, n'aime pas la guerre; et préfère les pacifiques aux guerriers.*

« David appela son fils Salomon, et lui parla en » cette sorte : Mon fils, je voulois bâtir une maison » au nom du Seigneur mon Dieu; mais la parole du » Seigneur me fut adressée en ces termes : Vous » avez répandu beaucoup de sang, et vous avez en- » trepris beaucoup de guerres; vous ne pourrez » édifier une maison à mon nom (1). Je n'ai pas laissé » de préparer pour la dépense de la maison du Sei- » gneur, cent mille talens d'or, et dix millions de » talens d'argent, avec de l'airain et du fer sans » nombre, et des bois et des pierres pour tout l'ou- » vrage, avec des ouvriers excellens pour mettre » tout cela en œuvre. Prenez donc courage, exécutez » l'entreprise, et le Seigneur sera avec vous (2).

Dieu ne veut point recevoir de temple d'une main sanglante. David étoit un saint roi, et le modèle des princes; si agréable à Dieu qu'il avoit daigné le nommer l'homme selon son cœur. Jamais il n'avoit répandu que du sang infidèle dans les guerres qu'on appeloit guerres du Seigneur : et s'il avoit répandu celui des Israélites, c'étoit celui des rebelles, qu'il avoit encore épargné autant qu'il avoit pu. Mais il suffit que ce fût du sang humain, pour le faire ju-

(1) *I. Paralip.* XXII. 6, 7, 8. XXVIII. 3. — (2) *Ibid.* 14, 15, 16.

ger indigne de présenter un temple au Seigneur, auteur et protecteur de la vie humaine.

Telle fut l'exclusion que Dieu lui donna dans la première partie du discours prophétique. Mais la seconde n'est pas moins remarquable : c'est le choix de Salomon pour bâtir le temple. Le titre que Dieu lui donne est celui de Pacifique. Des mains si pures de sang, sont les seules dignes d'élever le sanctuaire. Dieu n'en demeure pas là, il donne la gloire d'affermir le trône à ce Pacifique (1), qu'il préfère aux guerriers par cet honneur. Bien plus, il fait, de ce Pacifique, une des plus excellentes figures de son Fils incarné.

David avoit conçu le dessein de bâtir le temple par un excellent motif; et il parla en ces termes au prophète Nathan (2) : « J'habite dans une maison de » cèdre; et l'arche de l'alliance du Seigneur est en- » core sous des tentes et sous des peaux ». Le saint prophète avoit même approuvé ce grand et pieux dessein, en lui disant : « Faites ce que vous avez » dans le cœur; car le Seigneur est avec vous (3). » Mais la parole de Dieu fut adressée à Nathan la » nuit suivante en ces termes (4) : Voici ce que dit » le Seigneur : Vous ne bâtirez point de temple en » mon nom. Quand vous aurez achevé le cours de » votre vie, un des fils que je ferai naître de votre » sang, bâtira le temple, et j'affermirai son trône à » jamais ».

Dieu refuse à David son agrément, en haine du sang dont il voit ses mains toutes trempées. Tant de

(1) *I. Par.* XXII. 9, 10. — (2) *II. Reg.* VII. 2. *I. Paralip.* XVII. 1, 2. — (3) *Ibid.* 3. — (4) *Ibid.* 5, 12, 13.

sainteté dans ce prince n'en avoit pu effacer la tache. Dieu aime les pacifiques; et la gloire de la paix a la préférence sur celle des armes, quoique saintes et religieuses.

## ARTICLE V.

*Vertus, institutions, ordres et exercices militaires.*

### I.re PROPOSITION.

*La gloire préférée à la vie.*

Bacchides et Alcime avoient vingt mille hommes, avec deux mille chevaux, devant Jérusalem : et Judas étoit campé auprès avec trois mille hommes seulement, tirés des meilleures troupes. Comme ils virent la multitude de l'armée ennemie, ils en furent effrayés. Cette crainte dissipa l'armée, où il ne demeura que huit cents hommes (1). Judas, dont l'armée s'étoit écoulée, pressé de combattre en cet état, sans avoir le temps de ramasser ses forces, eut le courage abattu. C'est le premier sentiment, qui est celui de la nature. Mais on le peut vaincre par celui de la vertu. « Judas dit à ceux qui restoient (2) : » Prenons courage; marchons à nos ennemis, et » combattons-les. Ils l'en détournoient en disant : Il » est impossible; sauvons-nous quant à présent; » rejoignons nos frères, et après nous reviendrons » au combat. Nous sommes trop foibles, et en trop » petit nombre pour résister maintenant. Mais Ju- » das reprit ainsi : A Dieu ne plaise que nous fas-

(1) *I. Mach.* IX. 4, 5, 6, 7. — (2) *Ibid.* 8, 9, 10 *et seq.*

» sions une action si honteuse, et que nous prenions » la fuite. Si notre heure est venue, et qu'il nous » faille mourir, mourons courageusement en com- » battant pour nos frères, et ne laissons point cette » tache à notre gloire. A ces mots il sort du camp : » l'armée marche au combat en bon ordre ». L'aile droite de Bacchides étoit la plus forte : Judas l'attaqua avec ses meilleurs soldats, et la mit en fuite. Ceux de l'aile gauche, voyant la déroute, prirent Judas par derrière, pendant qu'il poursuivoit l'ennemi : le combat s'échauffa, il y eut d'abord beaucoup de blessés de part et d'autre : Judas fut tué, et le reste prit la fuite.

Il y a des occasions où la gloire de mourir courageusement vaut mieux que la victoire. La gloire soutient la guerre. Ceux qui savent courir pour leur pays à une mort assurée, y laissent une réputation de valeur qui étonne l'ennemi; et par ce moyen ils sont plus utiles à leur patrie, que s'ils demeuroient en vie.

C'est ce qu'opère l'amour de la gloire. Mais il faut toujours se souvenir, que c'est la gloire de défendre son pays et sa liberté. Les Machabées s'étoient d'abord proposé cette fin, lorsqu'ils disoient : « Mourons tous dans notre simplicité : le ciel et la » terre seront témoins que vous nous attaquez in- » justement (1) ». Et après : « Nous combattrons » pour nos vies, pour nos femmes, pour nos enfans, » pour nos ames, et pour nos lois (2) ». Et encore : « Ne vaut-il pas mieux mourir en combattant, que » de voir périr devant nos yeux notre pays, et abo-

(1) *I. Mach.* II. 37. — (2) *Ibid.* III. 20, 21.

» lir nos saintes lois. Arrive ce que le ciel en a » résolu (1) ». Et pour tout dire en un mot : Mourons pour nos frères, comme le dit le courageux Judas. Laissons-leur l'exemple de mourir pour nos saintes lois ; et que la mémoire de notre valeur fasse trembler ceux qui voudront attaquer des gens si déterminés à la mort. Qu'il soit dit éternellement en Israël : quelque foibles que nous soyons, qu'on ne nous attaque pas impunément.

### II.e PROPOSITION.

*La nécessité donne du courage.*

« Il n'en est pas aujourd'hui comme hier et avant-» hier. Nous avons l'ennemi en face, disoit Jonathas » aux siens (2) ; le Jourdain deçà et delà, avec des » rivages désavantageux, des marais, des bois, qui » rompent l'armée ; il n'y a pas moyen de reculer : » poussons nos cris jusqu'au ciel ». En même temps on marche à l'ennemi ; Bacchides est poussé par Jonathas, qui, le voyant ébranlé, passe le Jourdain à la nage pour le poursuivre, et lui tue mille hommes.

### III.e PROPOSITION.

*On court à la mort certaine.*

Samson en avoit donné l'exemple. Après lui avoir crevé les yeux, les Philistins assemblés louoient leur dieu Dagon, qui leur avoit donné la victoire sur un ennemi si redoutable. Ils le faisoient venir dans leurs assemblées, et dans leur banquet, pour s'en diver-

(1) *I. Mach.* II. 59, 60. — (2) *Ibid.* IX. 44 *et seq.*

tir; et le mirent au milieu de la salle, entre deux piliers qui soutenoient l'édifice (1).

Samson, qui sentoit avec la renaissance de ses cheveux le retour de sa force, « dit au jeune homme » qui le menoit (2) : Laisse-moi reposer un moment » sur ces piliers ». Toute la maison étoit pleine d'hommes et de femmes : et tous les princes des Philistins y étoient, au nombre d'environ trois mille, qui étoient venus pour voir Samson, dont ils se jouoient. Alors il invoqua Dieu en cette sorte (3) : « Seigneur, souvenez-vous de moi : rendez-moi ma » première force, ô mon Dieu! Et que je me venge » de mes ennemis; (qui étoient ceux du peuple de » Dieu, dont il étoit le chef et le juge) et que par » une seule ruine, je me venge des deux yeux qu'ils » m'ont ôté ». En même temps, saisissant les deux colonnes qui soutenoient l'édifice, l'une de sa main droite et l'autre de sa main gauche : « Que je meure, » dit-il (4), avec les Philistins ». Et ébranlant les colonnes, il renversa toute la maison sur les Philistins; et en tua plus en mourant, par ce seul coup, qu'il n'avoit fait pendant sa vie.

Les interprètes prouvent très-bien, par *l'Ecclésiastique*, et par l'Epître aux Hébreux, que Samson étoit inspiré dans cette action. Dieu donnoit de tels exemples d'un courage déterminé à la mort, pour accoutumer son peuple à la mépriser.

On peut croire qu'une semblable inspiration poussa Eléazar, qui voyoit le peuple étonné de la prodigieuse armée d'Antiochus, et plus encore du

(1) *Jud.* XVI. 21 *et seq.* — (2) *Ibid.* 26. — (3) *Ibid.* 28, 29. — (4) *Ibid.* 30.

nombre et de la grandeur de ses éléphans, d'aller droit à celui du roi, qu'on reconnoissoit à sa hauteur et à son armure. « Il se livra pour son peuple, » et pour s'acquérir un nom éternel. Et s'étant fait » jour à droite et à gauche, au milieu des ennemis » qui tomboient deçà et delà à ses pieds; il se mit » sous l'éléphant, lui perça le ventre, et fut écrasé » par sa chute (1) ».

Ces actions d'une valeur étonnante, faisoient voir que tout est possible à qui sait mépriser sa vie; et remplissoient à la fois, et le citoyen de courage, et l'ennemi de terreur.

### IV.e PROPOSITION.

*Modération dans la victoire.*

Les exemples en sont infinis. Celui de Gédéon est remarquable.

Le peuple, affranchi par ses victoires signalées, vint lui dire en corps : « Soyez notre seigneur sou» verain, vous, et vos enfans, et les enfans de vos » enfans ; parce que nous vous devons notre li» berté (2) ». Mais Gédéon, sans s'enorgueillir et sans vouloir changer le gouvernement, répondit : « Je ne serai point votre seigneur, ni mon fils, ni » notre postérité; et le Seigneur demeurera le seul » souverain ».

Dès l'origine de la nation, Abraham, après avoir repris tout le bien des rois ses amis que l'ennemi avoit enlevé, paie la dîme au grand pontife du Seigneur, conserve à ses alliés leur part du butin;

(1) *I. Mach.* VI. 43, 44, 45, 46. — (2) *Jud.* VIII. 22, 23.

et du reste, sans se réserver « un seul fil, ni une » courroie, rend tout, et ne veut rien devoir à au- » cun mortel (1) ».

### V.e PROPOSITION.

*Faire la guerre équitablement.*

Ménager ses anciens alliés, et leur demander le passage à de justes conditions; c'est ce qu'on a exposé dès le commencement de ce livre (2).

Par l'effet de la même équité, on posoit des bornes entre les peuples voisins. C'étoient des témoins immortels de ce qui leur appartenoit. *Tumulus testis* (3).

« Ne transgressez point les bornes que vos pères » ont établies », dit le Sage (4).

Respecter ces bornes, c'est respecter Dieu, qu'on avoit pris à témoin, et qui seul étoit présent quand on les posoit. « Nous n'avons témoin de nos traités » que Dieu seul, qui est présent, et qui nous re- » garde (5) ».

On le prend aussi pour vengeur de la foi violée: « Qu'il nous voie; et qu'il voie entre nous, quand » nous nous serons séparés (6) ».

C'est aussi par esprit de justice, qu'Abraham, qui traitoit d'égal et de souverain à souverain avec le roi Abimélech, lui reproche la violence qu'on avoit faite à ses serviteurs, au lieu de commencer par se

(1) *Gen.* XIV. 23. — (2) *Ci-devant, art.* I, VII.e *propos. pag.* 446. — (3) *Gen.* XXXI. 48. — (4) *Prov.* XXII. 28. — (5) *Gen.* XXXI. 50. — (6) *Ibid.* 49.

plaindre

plaindre à lui. « Mais Abimélech repartit (1) : Je ne » l'ai pas su : vous ne m'en avez rien dit, et c'est » d'aujourd'hui que je le sais ».

Enfin cet esprit d'équité, qui doit régner même au milieu des armes, ne paroît nulle part avec plus d'évidence que dans la manière de faire la guerre, que Dieu prescrit à son peuple en lui mettant les armes à la main.

« Si vous assiégez une ville, d'abord vous lui of» frirez la paix. Si elle l'accepte, et qu'elle vous ou» vre ses portes, tout le peuple qu'elle contient » sera sauvé, et vous servira sous tribut. Si elle re» fuse l'accommodement, et qu'elle vous fasse la » guerre, vous la forcerez : et quand le Seigneur » vous l'aura mise entre les mains, vous passerez au » fil de l'épée tout ce qu'elle aura de combattans, » en épargnant les femmes, les enfans et les animaux. » Vous ferez ainsi à toutes les villes éloignées, et qui » ne sont pas du nombre de celles qui doivent vous » être données pour votre demeure (2) ». A celles-là, Dieu n'ordonne point de miséricorde, pour des raisons particulières, que nous avons déjà remarquées (3) ; mais c'est une exception, qui, comme on dit, affermit la loi.

Moïse continue de la part de Dieu (4) : « Lorsque » vous tiendrez long-temps une ville assiégée, et que » vous l'aurez environnée de travaux, vous ne cou» perez point les arbres fruitiers, et vous ne rava» gerez point les environs. Vous ne vous armerez » point de cognées contre les plantes ; car c'est du

(1) *Gen.* XXI. 25, 26. — (2) *Deut.* XX. 10, 11 *et seq.* — (3) *Ci-devant, art.* 1, II.e *propos. pag.* 439 *et suiv.* — (4) *Deuter.* XX. 19, 20.

» bois, et non pas des hommes qui peuvent accroî-
» tre le nombre de ceux qui vous combattront: (cela
» s'entend des arbres fruitiers.) Mais pour les arbres
» sauvages, qui sont propres à d'autres usages, cou-
» pez-les, et dressez vos machines, jusqu'à ce que la
» ville soit prise ».

La prudence, la persévérance, et en même temps la justice avec la bénignité, reluisent dans ces paroles.

### VI.e PROPOSITION.

*Ne se point rendre odieux dans une terre étrangère.*

Vous me troublez par la guerre injuste que vous avez entreprise contre ceux de Sichem; et vous me rendez odieux aux peuples de cette contrée, que j'avois toujours si bien ménagés, dit Jacob à Siméon et à Lévi ses enfans (1). Il se retire, et cherche la paix.

### VII.e PROPOSITION.

*Cri militaire avant le combat, pour connoître la disposition du soldat.*

« Quand on sera prêt à venir aux mains, les chefs
» de chaque escadron feront cette publication à toute
» l'armée (2): Si quelqu'un a bâti une maison, et ne
» l'a pas dédiée, qu'il y retourne; et qu'il n'ait point
» le regret de la laisser peut-être dédier à un autre.
» Qui a planté une vigne, dont il n'a point encore
» exposé le fruit en vente, qu'il fasse de même.
» Qui a fiancé une femme, et ne l'a point encore

(1) *Gen.* XXXIV. 30. — (2) *Deut.* XX. 2, 5 *et seq.*

» épousée, qu'il aille la prendre, et ne la laisse point » à un autre ».

Ce cri vouloit des soldats qui n'eussent rien à cœur que le combat, et n'eussent rien, dans le souvenir, qui pût ralentir leur ardeur.

Après, on faisoit encore ce cri général (1) : « Si » quelqu'un est effrayé dans son cœur, qu'il se retire » dans sa maison, de peur qu'il n'inspire à ses frères » la terreur dont il est rempli ».

La coutume de ce cri duroit encore dans les guerres des Machabées (2). Elle ne laissoit au soldat que l'amour de la patrie, avec le soin de combattre, sans avoir regret à sa vie.

### VIII.e PROPOSITION.

*Choix du soldat.*

Quand Gédéon assembla l'armée pour poursuivre les Madianites, il reçut cet ordre de Dieu (3) : « Parle » au peuple, et que tout le monde entende ceci : Qui » a peur qu'il se retire. Il se retira vingt-deux mille » hommes, et il n'en resta que dix mille. Dieu con- » tinua (4) : Mène ce peuple au bord des eaux. Que » ceux qui lécheront les eaux en passant, à la ma- » nière des chiens, et que ceux qui fléchiront les » genoux, (pour boire à leur aise) soient mis à part : » et le nombre des premiers qui prenant l'eau avec » la main la portèrent à leur bouche, fut de trois » cents seulement, que Dieu choisit pour combat- » tre » ; et apprit à ce général, que ceux qui se trou-

(1) *Deut.* XX. 8. — (2) *I. Mach.* III. 56. — (3) *Jud.* VII. 3. — (4) *Ibid.* 4, 5, 6.

veroient les plus propres à supporter la faim et la soif étoient les meilleurs soldats.

### IX.e PROPOSITION.

*Qualité d'un homme de commandement.*

« Sois courageux et fort. Soyez homme : ne craignez rien : n'appréhendez rien (1) ».

C'est la première qu'on demande aux hommes de commandement, et le fondement de tout le reste.

C'est aussi ce qui faisoit dire à Néhémias, gouverneur de la Judée, lorsqu'on lui inspiroit des conseils timides : « Mes pareils n'ont point peur, et ne » fuient jamais (2) ».

### X.e PROPOSITION.

*Intrépidité.*

« Josué leva les yeux, et vit devant lui un homme » qui le menaçoit l'épée nue (3). Il s'avance sans » s'effrayer, et lui dit : Etes-vous des nôtres, ou du » parti ennemi » ? comme qui diroit parmi nous : Qui vive ? Il apprit, en approchant, que c'étoit un ange. « Je suis, dit-il, un des princes de l'armée du Sei» gneur », de cette armée invisible toujours prête à combattre pour ses serviteurs. Et Josué tourna son attaque en adoration ; après néanmoins avoir appris, par cette preuve, qu'il ne faut rien craindre à la guerre, pas même un ange de Dieu en forme humaine.

(1) *Jos.* I. 6, 7, 9. *I. Par.* XXII. 13. — (2) *II. Esdr.* VI. 11. — (3) *Jos.* V. 13, 14, 15, 16.

### XI.e PROPOSITION.

*Ordre d'un général.*

« Que chacun fasse comme moi, et suive ce qu'il » me verra exécuter (1) ». Les yeux attachés au général, et le cœur prêt à le suivre dans tous les périls.

Ainsi parla Gédéon, au commencement d'un combat. C'est l'ordre le plus noble et le plus fier, que général donna jamais à ses soldats.

### XII.e PROPOSITION.

*Les tribus se plaignoient lorsqu'on ne les mandoit pas d'abord pour combattre l'ennemi.*

« Ceux de la tribu d'Ephraïm disoient à Gédéon (2): » D'où vient que vous ne nous avez pas mandés plus » tôt, et dès le moment que vous alliez à la guerre » contre Madian ? Ils lui parloient durement, tout » prêts à lui faire violence ».

On les avoit seulement mandés pour poursuivre l'ennemi mis en déroute, et ils avoient coupé chemin aux Madianites; en sorte qu'ils avoient pris Oreb et Zeb, deux de leurs chefs, dont ils portoient les têtes au bout de leurs piques (3). Et l'envie de combattre étoit si grande, qu'ils murmuroient contre Gédéon, comme on vient d'entendre.

(1) *Jud.* VII. 17. — (2) *Ibid.* VIII. 1. — (3) *Ibid.* VII. 24, 25.

### XIII.e PROPOSITION.

*Un général appaise de braves gens en les louant.*

« Mais Gédéon leur répondit (1) : Qu'ai-je pu faire » qui égale vos vaillans exploits? Un raisin de la tribu » d'Ephraïm, vaut mieux que toute la vendange d'A- » biezer, (quelque abondant que soit ce pays.) Le » Seigneur vous a livré Oreb et Zeb : qu'ai-je pu » faire qui vous égalât »? Leur colère fut appaisée par cette louange.

### XIV.e PROPOSITION.

*Mourir, ou vaincre.*

C'est ce qui fait des soldats déterminés, qui ne démordent jamais : tels que furent ceux dont il est parlé dans la guerre entre David et Isboseth.

« Abner dit à Joab : Que notre jeunesse joue de- » vant nous (2) » : c'est-à-dire, qu'elle combatte à outrance, en combat singulier, comme on faisoit dans nos tournois. « Aussitôt on en choisit douze de » la tribu de Benjamin du côté d'Isboseth, et douze » du côté de David. En ce moment ils s'approchent. » Chacun d'eux prit la tête de son ennemi », à la façon peut-être des gladiateurs, qui avoient un rets à la main pour cela. « Et en même temps lui enfonça le » poignard dans le flanc : et ils tombèrent tous morts » l'un sur l'autre en même temps ». Sur l'heure on récompensa leur valeur, en appelant ce champ : « Le champ des forts en Gabaon ». Et le titre lui en demeura, en mémoire d'une action si déterminée.

(1) *Jud.* VIII. 2, 3. — (2) *II. Reg.* II. 14, 15, 16.

### XV.e PROPOSITION.

*Accoutumer le soldat à mépriser l'ennemi.*

« Amenez-moi ces cinq rois qui se sont cachés » dans cet antre (1) ». Dieu les avoit condamnés à mort. « Quand on les eut amenés, Josué appela ses » soldats, et en leur présence il donna cet ordre » aux chefs (2) : Mettez le pied sur la gorge à ces » malheureux. Et pendant qu'on les fouloit ainsi aux » pieds : Dieu, poursuit-il, en fera autant à tous vos » ennemis. Soyez gens de cœur et ne craignez rien. » Et après les avoir tués, on les attacha à cinq po- » teaux jusqu'au soir, pour être en spectacle au peu- » ple : et on les jeta dans la caverne où ils avoient » été pris, entassant, selon la coutume d'alors, de » grosses pierres à son ouverture, pour mémorial » éternel à la postérité ».

### XVI.e PROPOSITION.

*La diligence et la précaution dans les expéditions, et dans toutes les affaires de la guerre.*

« Prenez des vivres autant qu'il en faut. Dans trois » jours (à jour nommé) vous passerez le Jourdain, » et vous entrerez dans le pays ennemi (3) ».

En même temps Josué envoie des gens aux nouvelles, et fait observer Jéricho. Il apprit que tout étoit dans l'épouvante. Il marche toute la nuit (4), voulant signaler le commencement de sa nouvelle principauté par quelque action d'éclat. « Je com-

(1) *Josue.* X. 22, 23. — (2) *Ibid.* 24, 25, 26. — (3) *Ibid.* I. 11. — (4) *Ibid.* II. 1, 2, 24. III. 1.

» mencerai, dit le Seigneur (1), aujourd'hui à faire » éclater ton nom comme celui de Moïse ».

Gédéon se lève la nuit, assemble l'armée, bat l'ennemi, le poursuit sans relâche, tombe à l'impourvu sur quinze mille hommes qui restoient; prit leurs commandans, qui se reposoient en assurance, et ne s'attendoient à rien moins qu'à être attaqués; tailla tout en pièces, et revint devant le coucher du soleil (2).

Pour profiter de son avantage, et voyant que le soldat avoit repris cœur, Saül, sans perdre un moment, et sans même donner le temps de se rafraîchir, prend dix mille hommes qu'il trouva sous sa main : « Et, dit-il, maudit celui qui mangera avant » que je sois vengé de mes ennemis ». Il en fit un grand carnage depuis Machmis jusqu'à Aialon, dans un grand pays (3). Non content de cette victoire, quoique ses soldats fussent très-fatigués : « Marchons, disoit-il (4), tombons-leur dessus pendant » la nuit, et ne cessons de faire main basse jusqu'au » matin ».

Baasa roi d'Israël, fortifioit Rama, et empêchoit par ce moyen les rois de Juda de mettre les pieds sur ses terres; s'assurant un poste d'où il tiroit de grands avantages. Mais Asa, roi de Juda, en vit l'importance. Sans ménager ni or ni argent, il gagne le roi de Syrie contre Baasa : l'ouvrage est interrompu par cette guerre imprévue, et Baasa se retire (5) : Asa, sans perdre de temps, envoie ses ordres par

(1) *Jos.* III. 7. — (2) *Jud.* VII. 1. VIII. 11, 12, 13. — (3) *I. Reg.* XIV. 24 *et seq.* — (4) *Ibid.* 36. — (5) *III. Reg.* XV. 17, 18, 19, 20, 21.

tout son royaume, en cette forme absolue (1) : « Que » personne ne soit excusé. Ainsi on enleva en dili- » gence les matériaux de la nouvelle fortification de » Rama : et Asa en bâtit deux forteresses ». Tel fut l'effet de sa diligence. Elle affoiblit l'ennemi, et le fortifia lui-même.

On iroit à l'infini, si l'on vouloit rapporter les exemples d'activité, de vigilance, de précautions qu'ont donnés dans les expéditions de guerre, les Josué, les Gédéon, les David, les Machabées, et les autres grands capitaines dont l'histoire sainte nous a conservé la mémoire.

### XVII.e PROPOSITION.

*Alliance à propos.*

On en vient de voir un bel exemple, quand Asa s'unit si à propos avec le roi de Syrie : les autres seroient superflus; et il suffit de remarquer une fois, qu'il y a des conjonctures où il ne faut rien épargner.

### XVIII.e PROPOSITION.

*La réputation d'être homme de guerre, tient l'ennemi dans la crainte.*

« Chusaï dit à Absalon (2) : Vous connoissez votre » père, et les braves gens qu'il a avec lui, d'un cou- » rage intrépide, et qui s'irrite par ses pertes, comme » une ourse à qui on a ôté ses petits. Votre père est » un homme de guerre, et ne s'arrêtera point avec » le reste du peuple ; il vous attend dans quelque em-

(1) *III. Reg.* XV. 22. — (2) *II. Reg.* XVII. 8, 9, 10.

» buscade, ou dans quelque lieu avantageux. S'il » vous arrive le moindre échec, le bruit aussitôt s'en » répandra de tous côtés, et on publiera qu'Absalon » a été battu; et ceux qui sont à présent comme des » lions, perdront courage par cette nouvelle. Car on » sait que votre père est un homme fort, et qu'il est » environné de braves gens ». Il concluoit à ne rien hasarder, et à l'attaquer à coup sûr. Ce qui donnoit à David le temps de se reconnoître, et lui assuroit la victoire. Et il arrêta par cette seule considération l'impétuosité d'Absalon, qui craignoit dans David les ressources que ce grand capitaine pouvoit trouver dans son habileté dans la guerre, et dans son courage.

## XIX.e PROPOSITION.

*Honneurs militaires.*

Saül, après ses victoires, érigea un arc de triomphe (1), en mémoire à la postérité, et pour l'animer par les exemples, et par de pareilles marques d'honneurs.

La constitution du pays ne permettoit pas alors d'ériger des statues, que la loi de Dieu réprouvoit. On érigeoit des autels, pour servir de mémorial (2); ou l'on faisoit des amas de pierres (3).

## XX.e PROPOSITION.

*Exercices militaires, et distinctions marquées parmi les gens de guerre.*

David fit apprendre aux Israélites à tirer de l'arc (4):

(1) *I. Reg.* xv. 12. — (2) *Ibid.* xiv. 35. — (3) *Jos.* x. 27. *II. Reg.* xviii. 17, 18. — (4) *II. Reg.* i. 18.

et fit un cantique pour cet exercice, à la louange de Saül, qui apparemment l'avoit établi.

Ceux de la tribu d'Issachar étoient en réputation de savoir mieux que les autres le métier de la guerre. « Il y avoit deux cents hommes de cette tribu qui » étoient très-habiles, et savoient instruire Israël », à faire en son temps, et à propos toute sorte de mouvemens; « et le reste de la tribu suivoit leurs » conseils (1) ».

Dans la paix profonde du règne de Salomon, les exercices militaires demeurèrent en honneur, et deux cent cinquante chefs instruisoient le peuple (2).

Ce prince si pacifique entretenoit dans le peuple l'humeur guerrière. Il employoit les étrangers aux ouvrages royaux; mais non pas les enfans d'Israël. C'étoient eux qu'il occupoit de la guerre (3). Ils étoient les premiers capitaines, et commandoient la cavalerie et les chariots.

Les uns, et principalement ceux de Juda et de Nephtali, combattoient avec le bouclier et la pique; les autres joignoient l'arc avec le bouclier (4) : et chacun étoit instruit à manier les armes dont il se servoit.

Josaphat, quoiqu'il fît la guerre plus pour ses alliés que pour lui-même, se rendit célèbre par le bon ordre qu'il donna à la milice (5).

La réputation d'Ozias fut portée bien loin par une semblable vigilance, qui lui fit ajouter aux soins des rois ses prédécesseurs, celui de construire des

(1) *I. Paralip.* XII. 32. — (2) *II. Par.* VIII. 10. — (3) *Ibid.* 9. — (4) *I. Paralip.* VIII. 40. XII. 24, 34, 38. — (5) *II. Par.* XVII. 2, 10, 13. *et seq.*

magasins d'armes, de casques, de boucliers, d'arcs et de frondes, avec des machines de toutes les sortes; tant celles qu'il conservoit dans les tours, que celles qu'il tenoit dressées sur les murailles, pour tirer des dards, et jeter de grosses pierres (1) : en sorte que rien ne manquoit à l'exercice des armes.

Les distinctions honorables animèrent aussi le courage des braves gens.

On distinguoit sous David de ces espèces de titres (2) : les trois forts, de deux ordres différens; avec les trente qui avoient leur chef. Leurs actions étoient remarquées dans les registres publics. Il y en avoit qu'on nommoit les capitaines du roi; les grands, ou les premiers capitaines (3) : ou, les capitaines des capitaines (4).

On voit ailleurs comme un Etat de deux mille six cents officiers principaux (5). Sous chaque prince, on connoît ceux qui étoient établis pour les commandemens généraux, ceux qui commandoient après eux, et tout l'ordre de la milice (6).

Dieu vouloit montrer dans son peuple un Etat parfaitement constitué, non-seulement pour la religion et pour la justice, mais encore pour la guerre comme pour la paix; et conserver la gloire aux princes guerriers.

(1) *II. Par.* XXVI. 8, 14, 15. — (2) *II. Reg.* XXIII. 9 *et seq. I. Paral.* XI. 10, 11, 15 *et seq.* — (3) *II. Paralip.* XXVI. 11. VIII. 9. — (4) *I. Paralip.* VII. 40. — (5) *II. Paralip.* XXVI. 12. — (6) *Ibid.* XVII. 14, 15 *et seq.*

## ARTICLE VI.

*Sur la paix et la guerre : diverses observations sur l'une et sur l'autre.*

### I.re PROPOSITION.

*Le prince doit affectionner les braves gens.*

Saul, en qui l'on admiroit de si grandes qualités, se faisoit remarquer par celle-ci : « tout homme » qu'il voyoit courageux et propre à la guerre, il se » l'attachoit (1) ».

C'est le moyen de s'acquérir tous les braves. Vous en prenez un, vous en gagnez cent. Quand on voit que c'est le mérite et la valeur que vous cherchez, on entre en reconnoissance du bien que vous faites aux autres, et chacun espère y venir à son tour.

### II.e PROPOSITION.

*Il n'y a rien de plus beau, dans la guerre, que l'intelligence entre les chefs, et la conspiration de tout l'Etat.*

Joab se voyant comme environné des ennemis, partagea l'armée en deux, pour faire tête de tous côtés; une partie contre les Ammonites, et une partie contre les Syriens. « Si les Syriens me forcent, » dit Joab à Abisaï (2), secourez-moi; et si les Am- » monites prévalent de votre côté, je serai à votre se- » cours. Soyez homme de courage, et combattons

(1) *I. Reg.* XIV. 52. — (2) *II. Reg.* X. 11, 12.

» pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu.
» Après cela, que le Seigneur fasse ce qui plaira à
» ses yeux ». Faire ce qu'on doit, s'entendre, être attentif l'un à l'autre, être résolu à tout, et soumis à Dieu; c'est tout ce que doivent faire de bons généraux.

Judas parla en ces termes à son frère Simon (1) : « Choisissez des hommes; marchez, et délivrez vos » frères dans la Galilée ; et moi, avec Jonathas, » nous irons dans le pays de Galaad ». Il laissa Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, deux chefs de l'armée, avec le reste des troupes pour garder la Judée; leur défendant de combattre jusqu'à leur retour. Simon, avec trois mille hommes, combattit heureusement dans la Galilée, poursuivit les vaincus bien avant, et jusqu'aux portes de Ptolémaïde; fit beaucoup de butin, et amena en Judée ceux que les gentils tenoient captifs avec leurs femmes et leurs enfans. En même temps, Judas et Jonathas passèrent le Jourdain avec huit mille hommes, prirent beaucoup de places fortes dans Galaad; et après avoir remporté sans perte de signalées victoires, ils retournèrent en triomphe dans Sion, où ils offrirent leurs holocaustes en action de grâces. Le peuple saint prit le dessus de ses ennemis par ce concours des trois chefs. Joseph, fils de Zacharie, et Azarie, un des chefs, rompirent ce beau concert, et firent une grande plaie en Israël; comme on le dira dans un moment.

Sous Saül, Jabés en Galaad, ville au-delà du Jourdain, assiégée par Naas, roi des Ammonites,

(1) *I. Mach.* v. 17 *et seq.*

offrit de traiter et de se soumettre à sa puissance. Naas répondit avec une dérision sanglante (1) : « Tout le traité que je veux faire avec vous, c'est » que vous me livriez chacun son œil droit, et que » je vous fasse l'opprobre de tout Israël. Le con- » seil de la ville répondit : Donnez-nous sept jours » pour envoyer aux tribus; et si dans ce temps nous » ne sommes secourus, nous nous rendrons à votre » volonté ». Leurs envoyés vinrent donc à Gabaa, où Saül faisoit sa résidence, et ils déclarèrent à tout le peuple l'état où étoit la ville : tout le peuple éleva sa voix, et fondit en larmes. Chacun pleuroit une ville qu'on alloit perdre, comme si on lui arrachoit un de ses membres. Saül arriva pendant l'assemblée, suivant ses bœufs qui venoient de la campagne. Car nous avons déjà vu, que tout sacré qu'il étoit, et reconnu roi, il faisoit sans façon, et sans s'élever davantage, son premier métier. Telle étoit la simplicité de ces temps. Etant venu dans l'assemblée, il dit (2) : « Quel est le sujet de tant de larmes, et de ces » cris lamentables de tout le peuple » ? Alors on lui raconta l'état de Jabés. « L'esprit de Dieu le saisit, » il mit en pièces ses deux bœufs, et en envoya les » morceaux par tout Israël, avec cet ordre : Ainsi » sera fait aux bœufs de tout homme qui manquera » de suivre Saül, et de marcher en campagne ». On obéit : il fit la revue; il trouva sous ses étendards trois cent mille combattans; et la seule tribu de Juda y en ajouta trente mille. Il renvoya les députés de Jabés avec cette réponse précise : « Vous serez se- » courus demain ». L'effet suivit la parole. Dès le

(1) *I. Reg.* XI. 1, 2 *et seq.* — (2) *Ibid.* 5, 6.

matin, Saül partagea son armée en trois, entra au milieu du camp ennemi, et ne cessa de tuer jusqu'à la grande chaleur du jour; tous les ennemis furent dispersés, et il ne resta pas deux hommes ensemble. C'est ce que fit l'intérêt public, la diligence, la conspiration du roi, du peuple, et de toutes les forces de l'Etat.

On conserva éternellement la mémoire d'un tel bienfait. Ceux de Jabés Galaad, touchés de ce souvenir, furent fidèles à Saül jusqu'après sa mort, et furent les seuls de tout Israël qui l'ensevelirent. David leur en sut bon gré, et leur fit dire (1) : « Bénis soyez-» vous de Dieu, vous qui avez conservé vos recon-» noissances à Saül votre seigneur : le Seigneur vous » le rendra, et moi-même je vous récompenserai de » ce devoir de piété. Car encore que Saül votre sei-» gneur soit mort, Juda m'a choisi pour roi. Et je » succéderai à l'amitié qu'il avoit pour vous, ainsi » qu'à son trône ».

III.e PROPOSITION.

*Ne point combattre contre les ordres.*

Pendant que Judas et Simon firent les exploits qu'on a vus en Galilée et dans Galaad (2), Joseph et Azarie, les deux chefs à qui ils avoient laissé la garde de la Judée, avec défense de combattre jusqu'à la réunion de toute l'armée, furent flattés de la fausse gloire de se faire un nom à leur exemple, en combattant les gentils dont ils étoient environnés. Ils sortirent donc en campagne : mais Gorgias vint à

(1) *II. Reg.* II. 4, 5 *et seq.* — (2) *I. Mach.* V. 55, 56 *et seq.*

leur

leur rencontre, et les poussa jusqu'aux confins de la Judée. Deux mille hommes des leurs demeurèrent sur la place, et la frayeur se mit dans tout le pays; parce qu'ils n'obéirent pas aux sages ordres qu'ils avoient reçus de Judas, s'imaginant de partager avec lui la gloire de sauver le peuple. « Mais ils n'étoient » pas de la race dont devoit venir le salut (1) ».

Leur général les connoissoit mieux qu'ils ne se connoissoient eux-mêmes. On les laissoit pour garder le pays, et ils n'avoient qu'à demeurer sur la défensive. Faute d'avoir obéi, ils firent perdre à leurs troupes l'avantage de combattre avec tout le reste de l'armée, et sous de plus sages chefs.

### IV.ᵉ PROPOSITION.

*Il est bon d'accoutumer l'armée à un même général.*

« Tout Israël et Juda aimoit David, même du » vivant de Saül, parce qu'ils le voyoient toujours » marcher à leur tête, et sortir en campagne devant » eux (2) ». On s'accoutume, on s'attache, on prend confiance; on regarde un général comme un père qui pense à vous plus que vous-même.

On s'en souvint, lorsqu'il fallut réunir les tribus pour reconnoître David. « Hier, et avant-hier, vous » cherchiez David pour le faire régner sur vous. » Faites donc, et rangez-vous sous son étendard (3) ». Ce n'est pas un inconnu que je vous propose, dit Abner à tout Israël.

(1) *I. Mach.* v. 62. — (2) *I. Reg.* XVIII. 16. — (3) *II. Reg.* III. 17, 18.

## V.e PROPOSITION.

*La paix affermit les conquêtes.*

Il est bon qu'un Etat ait du repos. La paix du temps de Salomon assura les conquêtes de David. Les Héthéens, les Amorrhéens et les autres peuples que les Israélites n'avoient pas encore entièrement abattus, furent subjugués par Salomon, et devinrent ses tributaires (1).

## VI.e PROPOSITION.

*La paix est donnée pour fortifier le dedans.*

De quelque paix qu'on jouisse, toujours environné de voisins jaloux, il ne faut jamais entièrement oublier la guerre, qui vient tout-à-coup. Pendant que l'on vous laisse en repos, c'est le temps de se fortifier au dedans.

Salomon en donna l'exemple. Il bâtit les villes qu'Hiram lui avoit cédées, et y établit des colonies d'Israélites (2). Il fortifia Emath-Suba, place éloignée dans la Syrie, et ancien siége des rois. Il bâtit Palmire dans le désert, qui plusieurs siècles après fut une ville royale, où Odenat et Zénobie tenoient leur siége. Il érigea en Emath plusieurs villes fortes; il éleva la haute et la basse Bethoron, et d'autres places murées, avec des remparts et des portes. Il établit aussi des places pour y tenir sa cavalerie et ses cha-

(1) *II. Par.* VIII. 7, 8. — (2) *II. Paralip.* VIII. 2, 3 *et seq.*

riots; et il remplit de ses bâtimens Jérusalem, le Liban, et toutes les terres de son obéissance.

Les autres grands rois, Asa, Josaphat, et Ozias l'imitèrent.

« Asa construisoit des villes fortes, parce qu'il » étoit dans le repos, et ne se trouvoit pressé d'au- » cune guerre (1) ». La guerre demande d'autres soins, et ne donne pas ce loisir. Il prit donc ce temps pour dire à ceux de Juda (2) : « Bâtissons ces villes; » entourons-les de murailles; munissons-les par des » tours; fortifions les portes, pendant que tout est » paisible, et qu'aucune guerre ne nous presse. Ils » les bâtirent donc sans empêchement ». On voit, en passant, les fortifications dont ces temps avoient besoin; et l'on n'en négligeoit aucune.

« Josaphat bâtit aussi des châteaux en forme, et » environna plusieurs villes de murailles; et on vit » de tous côtés de grands travaux (3) ».

« Ozias fortifia les portes de Jérusalem, en les » munissant de tours; la porte de l'angle, et la porte » de la vallée, et les autres du même côté de la » muraille (4) ». C'étoient apparemment les endroits les plus difficiles à défendre, et qu'il falloit tâcher de rendre imprenables.

(1) *II. Paralip.* XIV. 6. — (2) *Ibid.* 7. — (3) *Ibid.* XVII. 12, 13. — (4) *Ibid.* XXVI. 9.

### VII.e PROPOSITION.

*Au milieu des soins vigilans, il faut toujours avoir en vue l'incertitude des événemens.*

Entre plusieurs exemples que nous fournit l'Ecriture de chutes inopinées, celui d'Abimélech est des plus remarquables.

Abimélech, fils de Gédéon, avoit persuadé à ceux de Sichem de se rendre à lui (1). Ce poste étoit important, et c'est là où fut depuis bâtie Samarie. Il leva des troupes, de l'argent qu'ils lui donnèrent; et s'empara du lieu où étoient ses frères au nombre de soixante et dix, qu'il massacra tous sur une même pierre, à la réserve de Joatham le plus jeune, qu'on cacha. Il fut élu roi à un chêne près de Sichem, quoique Joatham leur reprochât leur ingratitude envers la maison de Gédéon leur libérateur; mais il fut contraint de prendre la fuite, par la crainte d'Abimélech, qui demeura le maître durant trois ans, sans aucun trouble.

Après les trois ans, il se sema un esprit de division entre lui, et les habitans de Sichem, qui commencèrent à le haïr, et les grands de Sichem, qui l'avoient aidé dans le parricide exécrable qu'il avoit commis contre ses frères. Au temps donc qu'Abimélech étoit absent, ils se firent un chef nommé Gaal, fils d'Obed, qui étant entré dans Sichem, donna courage aux habitans soulevés, qui alloient pillant et ravageant tout aux environs, et maudissant Abimélech au milieu de leurs festins et dans le temple

(1) *Jud.* IX. 1, 2 *et seq.*

de leur Dieu. Il restoit à Abimélech un ami fidèle, nommé Zébul, à qui il avoit laissé le gouvernement de la ville, qui aussi lui donna de secrets avis de tout ce qu'il avoit vu, l'exhortant à faire tout ce qu'il pourroit sans perdre de temps.

Abimélech part la nuit, et marche vers Sichem, où Gaal étoit le maître. Le combat se donne à la porte; et Gaal est contraint de se renfermer dans la place, qu'Abimélech assiégea. Les gens de Gaal furent battus et défaits pour la seconde fois. Abimélech pressoit le siége sans relâche, et ne laissa aucun habitant, ni pierre sur pierre dans la ville, qu'il réduisit en une campagne qu'il sema de sel. Il restoit aux Sichémites un vieux temple, qu'ils avoient fortifié avec soin; mais Abimélech y fit transporter toute une forêt, et ayant allumé autour un grand feu, y fit crever de fumée ses ennemis.

Vainqueur de ce côté-là, il assiégea Thèbes, qu'il réduisit bientôt. Il y avoit une haute tour où les hommes et les femmes s'étoient réfugiés, avec les principaux de la ville. Abimélech la pressoit avec vigueur, prêt à y mettre le feu; car il avoit tout l'avantage: mais une femme trouvant sous sa main un morceau d'une meule, la lui jeta sur la tête. Il tomba mourant; et celui qui faisoit la guerre si ardemment et si heureusement, que rien ne lui résistoit, périt par une main si foible; contraint, dans son désespoir, de se faire percer le flanc par un de ses soldats, « de peur qu'il ne fût dit qu'une femme » lui avoit donné le coup de la mort (1) ».

Ne vous fiez ni dans votre force, ni dans votre

(1) *Jud.* IX. 54.

diligence, ni dans vos heureux succès; surtout dans les entreprises injustes et tyranniques. La mort, ou quelque désastre affreux, vous viendra du côté dont vous l'attendez le moins; et la haine publique, qui armera contre vous la plus foible main, vous accablera.

### VIII.e PROPOSITION.

*Le luxe, le faste, la débauche, aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr.*

Ela roi d'Israël, fils de Baasa, faisoit la guerre aux Philistins, et son armée assiégeoit Gebbethon, une de leurs places des plus fortes; sans se mettre en peine de ce qui se passoit à l'armée et à la Cour; content de faire bonne chère chez le gouverneur de Thersa, apparemment aussi peu soigneux des affaires que son maître. Zambri cependant, à qui, sans le bien connoître, Ela avoit donné le commandement de la moitié de la cavalerie, l'ayant surpris dans le vin et à demi-ivre chez le gouverneur, l'égorgea avec sa famille et ses amis, et s'empara du royaume. Le bruit de cette nouvelle étant venu dans l'armée qui assiégeoit Gebbethon, elle fit un roi de son *côté*, nommé Amri, qui en étoit le général; et Zambri se trouva forcé à se brûler dans le palais, après un règne de sept jours (1).

L'aventure de Bénadad roi de Syrie, n'est guère moins surprenante. Il assiégeoit Samarie, capitale du royaume d'Israël, avec une armée immense, et trente-deux rois ses alliés (2). Il étoit à table avec eux sous le couvert de sa tente, plein de vin et

(1) *III. Reg.* XVI. 8, 9 *et seq.* — (2) *Ibid.* XX. 1, 2 *et seq.*

d'emportement. On vit avancer quelques hommes, et on vint dire à Bénadad que quelqu'un étoit sorti de Samarie. « Allez, dit-il aussitôt (1), et qu'on les » prenne vifs, soit qu'ils viennent pour capituler » ou pour combattre ». Il ne songeoit pas que sept mille hommes suivoient. On tua tous les Syriens qui s'avançoient à la négligence. L'armée syrienne se mit en fuite; Bénadad prit la fuite aussi avec sa cavalerie, et laissa toute sa dépouille au roi d'Israël.

Pour lui relever le courage, ses conseillers l'amusèrent par des superstitions de sa religion, en lui disant (2) : « Les dieux des montagnes sont leurs » dieux : et si nous les combattons en pleine cam- » pagne, nous aurons pour nous les dieux des val- » lées ». Mais ils ajoutèrent à ce vain propos un conseil bien plus solide : « Laissez tous ces rois (qui » ne font qu'embarrasser une armée), et mettez de » bons capitaines à la place; rétablissez votre armée » sur le même pied qu'elle étoit : combattez-les » dans la plaine, et à découvert, et vous rempor- » terez la victoire ». Le conseil étoit admirable; mais Bénadad étoit un roi timide et vain, qui n'avoit que du faste et de l'orgueil. Et Dieu le livra encore entre les mains du roi d'Israël : trop heureux de trouver de l'humanité dans son vainqueur.

(1) *III. Reg.* xx. 18. — (2) *Ibid.* 23.

### IX.e PROPOSITION.

*Il faut, avant toutes choses, connoître et mesurer ses forces.*

« Qui est le roi qui, ayant à faire la guerre contre » un roi, ne songe pas auparavant en lui-même s'il » pourra marcher avec dix mille hommes à la ren» contre de celui qui en a vingt mille? Autrement, » pendant que son ennemi est encore éloigné, il » envoie une ambassade pour lui demander la paix ». C'est ce que dit la Sagesse éternelle (1).

Alors, pour négocier la paix, on fait marcher devant les présens, comme Jacob fit à Esaü; et, comme lui, on les accompagne de paroles douces (2): car il est écrit, que « la parole vaut mieux que le » don (3) ».

### X.e PROPOSITION.

*Il y a des moyens de s'assurer des peuples vaincus, après la guerre achevée avec avantage.*

David non-seulement crut nécessaire de mettre des garnisons dans les villes de la Syrie, de Damas, et de l'Idumée, qu'il avoit conquises; mais lorsque les peuples étoient plus rebelles, il les désarmoit encore, et faisoit rompre les cuisses aux chevaux (4).

On punissoit rigoureusement les violateurs des traités. Ainsi les Israélites, non contens de détruire

(1) *Luc.* XIV. 31, 32. — (2) *Gen.* XXXII. 3, 4, 5. XXXIII. 9, 10, 11. — (3) *Eccli.* XVIII. 16. — (4) *II. Reg.* VIII. 4, 5, 13, 14.

toutes les villes de Moab, ils couvroient de pierres les meilleures terres, ils bouchoient les sources, ils coupoient les arbres, et démolissoient les murailles (1).

Dans les guerres entreprises pour des attentats plus horribles, comme lorsque les Ammonites violèrent avec une dérision cruelle, dans les ambassadeurs de David, les lois les plus sacrées parmi les hommes; on usa d'une plus terrible vengeance. Il voulut en faire un exemple, qui laissât éternellement dans tous ces peuples, une impression de terreur qui leur ôtât tout courage de combattre; leur faisant passer sur le corps, dans toutes leurs villes, des chariots armés de couteaux (2).

On peut rabattre de cette rigueur, ce que l'esprit de douceur et de clémence inspire dans la loi nouvelle : de peur qu'il nous soit dit, comme à ces disciples qui vouloient tout foudroyer : « Vous ne son- » gez pas de quel esprit vous êtes (3) ».

Un vainqueur chrétien doit épargner le sang; et l'esprit de l'Evangile est là-dessus bien différent de celui de la loi.

## XI.e PROPOSITION.

*Il faut observer les commencemens et les fins des règnes, par rapport aux révoltes.*

Lorsque l'Idumée fut assujettie par David, Adad, jeune prince de la race royale, trouva moyen de se retirer en Egypte, où il fut très-bien reçu de Pha-

(1) *IV. Reg.* III. 4, 5, 25. — (2) *II. Reg.* XII. 31. — (3) *Luc.* IX. 55.

raon [1]. Comme il apprit la mort de David, et celle de Joab, arrivée au commencement du règne de Salomon ; croyant le royaume affoibli par la perte d'un si grand roi, et par celle d'un général si renommé, il dit à Pharaon [2] : « Laissez-moi aller » dans ma terre »? C'étoit pour y réveiller ses amis, et jeter les semences d'une guerre qu'on vit éclore en son temps.

L'extrême vieillesse de David donna lieu à des mouvemens qui menacèrent l'Etat d'une guerre civile.

Adonias, fils aîné de David, après Absalon, faisoit revivre son frère par sa bonne mine, par le bruit et l'ostentation de ses équipages, et par son ambition [3]. Il avoit sur Absalon ce malheureux avantage, qu'il trouva David défaillant, qui avoit besoin, non d'être poussé, puisqu'il avoit sa vigueur entière, mais d'être réveillé par ses serviteurs. Il avoit mis dans son parti Joab qui commandoit les armées, et Abiathar souverain pontife, autrefois si fidèle à David, et beaucoup d'autres des serviteurs du roi de la tribu de Juda. Avec ce secours, il n'aspiroit à rien moins qu'à envahir le royaume du vivant du roi, et contre la disposition qu'il en avoit déclarée, en désignant Salomon pour son successeur, et le faisant reconnoître par tous les grands, par toute l'armée, comme celui que Dieu préféroit à ses autres frères, pour le remplir de sagesse, et lui faire bâtir son temple au milieu d'une paix profonde [4].

(1) *III. Reg.* XI. 17, 18. — (2) *Ibid.* 21, 22. — (3) *Ibid.* I. 1, 2, 5 *et seq.* — (4) *I. Paralip.* XXVIII. 1, 2 *et seq.*

Adonias vouloit renverser un ordre si bien établi. Pour rassembler le parti, et donner comme le signal à ses amis de le faire reconnoître pour roi, ce jeune prince fit un sacrifice solennel, suivi d'un superbe festin. Toute la Cour étoit attentive. L'on remarqua qu'il avoit prié les principaux de Juda, avec Joab et Abiathar, et à la réserve de Salomon, tous les fils du roi. Comme on n'y vit ni ce prince, ni Sadoc sacrificateur, ni Nathan, ni Banaias très-assuré à David, et qui commandoit les vieilles troupes, tous attachés au roi et à Salomon, on pénétra le dessein d'Adonias, et on découvrit le mystère. En même temps Nathan et Bethsabée, mère de Salomon, agirent avec grand concert auprès de David, en lui parlant coup sur coup. Ils ouvrirent les yeux à ce prince, qui jusqu'alors demeuroit tranquille, non par mollesse, mais par confiance, dans un pouvoir aussi établi que le sien, et dans une résolution aussi expliquée. Le roi parla avec tant de fermeté et d'autorité; ses ordres furent si précis et si promptement exécutés, qu'avant la fin du festin d'Adonias, toute la ville retentissoit de la joie du couronnement de Salomon. Joab, tout hardi qu'il étoit, et tout expérimenté fut surpris; la chose se trouva faite, et chacun s'en retourna honteux et tremblant. Le nouveau roi parla à Adonias d'un ton de maître; rien ne branla dans le royaume, et la rebellion qui grondoit fut assoupie.

Elle ne revint qu'au commencement du règne de Roboam. Et c'est là un temps de foiblesse qu'il faut toujours observer avec plus de soin, si l'on veut bien assurer le repos public.

### XII.e PROPOSITION.

*Les rois sont toujours armés.*

Nous avons vu sous David les légions Céléthi et Phéléthi, que Banaias commandoit, toujours sur pied.

Il avoit aussi conservé le corps de six cents vaillans combattans, commandés par Ethaï Géthéen, et des autres qui étoient venus avec lui pendant sa disgrâce (1).

Je ne parlerai point des autres troupes entretenues, si nécessaires à un Etat. Ce sont tous des corps immortels, qui, en se renouvelant dans le même esprit qu'ils ont été formés, rendent éternelles leur fidélité et leur valeur.

On ornoit ces troupes choisies, d'une façon particulière, pour les distinguer. Et c'est à quoi étoient destinées les deux cents piques garnies d'or, et les deux cents boucliers lourds et pesans couverts de lames d'or, avec trois cents autres d'une autre figure, pareillement couverts d'or très-affiné, et d'un grand poids, que Salomon gardoit dans ses arsenaux (2).

Outre les garnisons des places, qu'on trouve partout dans les livres des Rois et des Chroniques; et outre les troupes qui étoient sur pied, il y en avoit d'infinies sous la main du Roi, avec des chefs désignés, et qui étoient prêts au premier ordre (3).

(1) *II. Reg.* XV. 18, 19. *III. Reg.* I. 8, 10, 38. *I. Paralip.* XII. 1 *et seq.* — (2) *III. Reg.* X. 16, 17. *II. Paralip.* IX. 15, 16. — (3) *II. Paralip.* XVII. 14 *et seq.* XXVI. 12, 13.

On ne sait en quel rang placer les gens de guerre, qui se relevoient au nombre de vingt-quatre mille, à chaque premier jour du mois avec douze commandans (1).

Il n'est pas nécessaire de marquer que, pour ne point charger l'Etat de dépenses, on les assembloit selon le besoin, dont l'on a beaucoup d'exemples.

Ainsi les Etats demeurent forts au dehors contre l'ennemi, et au dedans contre les méchans et les rebelles; et la paix publique est assurée.

(1) *I. Paralip.* XXVII. 1, 2 *et seq.*

# LIVRE DIXIÈME

## ET DERNIER.

## SUITE DES SECOURS DE LA ROYAUTÉ.

LES RICHESSES, OU LES FINANCES; LES CONSEILS; LES INCONVÉNIENS ET TENTATIONS QUI ACCOMPAGNENT LA ROYAUTÉ, ET LES REMÈDES QU'ON Y DOIT APPORTER.

### ARTICLE PREMIER.

*Des richesses ou des finances. Du commerce, et des impôts.*

#### I.re PROPOSITION.

*Il y a des dépenses de nécessité; il y en a de splendeur et de dignité.*

« Qui jamais fit la guerre à ses dépens? Quel soldat » ne reçoit pas sa paye (1) »?

On peut ranger, parmi ces dépenses de nécessité, toutes celles qu'il faut pour la guerre; comme la fortification des places, les arsenaux, les magasins et les munitions, dont il a été parlé.

Les dépenses de magnificence et de dignité ne sont pas moins nécessaires, à leurs manières, pour

(1) *I. Cor.* IX. 7.

le soutien de la majesté, aux yeux des peuples et des étrangers.

Ce seroit une chose infinie de raconter les magnificences de Salomon (1).

Premièrement dans le temple, qui fut l'ornement comme la défense du royaume et de la ville. Rien ne l'égaloit dans toute la terre, non plus que le Dieu qu'on y servoit. Ce temple porta jusqu'au ciel, et dans toute la postérité, la gloire de la nation, et le nom de Salomon son fondateur (2).

Treize ans entiers furent employés à bâtir le palais du roi dans Jérusalem, avec les bois, les pierres, les marbres, et les matériaux les plus précieux; comme avec la plus belle et la plus riche architecture qu'on eût jamais vue. On l'appeloit le Liban, à cause de la multitude de cèdres qu'on y posa, en hautes colonnes comme une forêt, dans de vastes et de longues galeries, et avec un ordre merveilleux (3).

On y admiroit en particulier le trône royal, où tout resplendissoit d'or, avec la superbe galerie où il étoit érigé. Le siége en étoit d'ivoire, revêtu de l'or le plus pur; les six degrés par où l'on montoit au trône, et les escabeaux où posoient les pieds, étoient du même métal; les ornemens qui l'environnoient étoient aussi d'or massif (4).

Auprès, se voyoit l'endroit particulier de la galerie où se rendoit la justice, tout construit d'un pareil ouvrage.

(1) *III. Reg.* VI, VII, VIII, IX. *II. Paralip.* I, II, III, IV, V, VI, VII. — (2) *I. Paralip.* XXIX. 23, 24, 25. — (3) *III. Reg.* VII. 1, 2 *et seq.* — (4) *III. Reg.* X. 18, 19, 20. *II. Paralip.* IX. 17, 18, 19.

Salomon bâtit en même temps le palais de la reine sa femme, fille du roi Pharaon (1); où tout étinceloit de pierreries; et où, avec la magnificence, on voyoit reluire une propreté exquise.

Ce prince appela pour ces beaux ouvrages, tant de son royaume que des pays étrangers, les ouvriers les plus renommés pour le dessin, pour la sculpture, pour l'architecture (2); dont les noms sont consacrés à jamais dans les registres du peuple de Dieu, c'est-à-dire dans les saints livres.

Ajoutons les lieux destinés aux équipages (3), où les chevaux, les chariots, les attelages étoient innombrables.

Les tables, et les officiers de la maison du roi pour la chasse, pour les nourritures, pour tout le service, dans leur nombre comme dans leur ordre, répondoient à cette magnificence (4).

Le roi étoit servi en vaisselle d'or. Tous les vases de la maison du Liban étoient de fin or (5). Et le Saint-Esprit ne dédaigne pas de descendre dans tout ce détail, parce qu'il servit, dans ce temps de paix, à faire admirer et craindre, au dedans et au dehors, la puissance d'un si grand roi.

Une grande reine, attirée par la réputation de tant de merveilles, vint les voir dans le plus superbe appareil, et avec des chameaux chargés de toute sorte de richesses (6). Mais quoique accoutumée à la grandeur où elle étoit née, elle demeuroit éperdue

(1) *III. Reg.* III. I. IX. 24. *II. Par.* VIII. 11. — (2) *II. Paralip.* II. 13, 14. — (3) *III. Reg.* IV. 26. X. 26. *II. Paralip.* I. 14. IX. 25. — (4) *III. Reg.* IV. 22, 23. — (5) *III. Reg.* X. 21. *II. Par.* IX. 20. — (6) *III. Reg.* X. 1, 2 *et seq.* *II. Par.* IX. 1, 2 *et seq.*

à

à l'aspect de tant de magnificences de la Cour de Salomon. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans son voyage, c'est qu'elle admira la sagesse du roi, plus que toutes ses autres grandeurs; et qu'il arriva ce qui arrive toujours à l'approche des grands hommes, qu'elle reconnut dans Salomon un mérite qui surpassoit sa réputation.

Les présens qu'elle lui fit, en or, en pierreries, et en parfums les plus exquis, furent immenses; et demeurèrent cependant beaucoup au-dessous de ceux que Salomon lui rendit (1). Par où le Saint-Esprit nous fait entendre qu'on doit trouver dans les grands rois une grandeur d'ame qui surpasse tous leurs trésors, et que c'est là ce qui fait véritablement une ame royale.

Les grands ouvrages de Josaphat, d'Ozias, d'Ezéchias, et des autres grands rois de Juda; les villes, les aqueducs, les bains publics, et les autres choses qu'ils firent, non-seulement pour la sûreté et pour la commodité publique, mais encore pour l'ornement du palais, et du royaume, sont marqués avec soin dans l'Ecriture (2). Elle n'oublie pas les meubles précieux qui paroient leur palais, et ceux qu'ils y faisoient garder; non plus que les cabinets des parfums, les vaisseaux d'or et d'argent, tous les ouvrages exquis, et les curiosités qu'on y ramassoit.

Dieu défendoit l'ostentation que la vanité inspire, et la folle enflure d'un cœur enivré de ses richesses; mais il vouloit cependant que la Cour des rois fût

(1) *III. Reg.* x. 1, 2 *et seq.* *II. Par.* ix. 1, 2 *et seq.* — (2) *IV. Reg.* xx. 13, 20. *II. Paralip.* xvii, xxvi, xxxii. 27, 28, 29.

éclatante et magnifique, pour imprimer aux peuples un certain respect.

Et encore aujourd'hui, au sacre des rois, comme on a déjà vu, l'Eglise fait cette prière (1) : « Puisse » la dignité glorieuse, et la majesté du palais, faire » éclater aux yeux de tous, la grande splendeur de » la puissance royale ; en sorte que la lumière, sem» blable à celle d'un éclair, en rayonne de tous » côtés ». Toutes paroles choisies pour exprimer la magnificence d'une Cour royale, qui est demandée à Dieu, comme un soutien nécessaire de la royauté.

### II.e PROPOSITION.

*Un Etat florissant est riche en or et en argent; et c'est un des fruits d'une longue paix.*

L'or abondoit tellement durant le règne de Salomon, « qu'on y comptoit l'argent pour rien; et » qu'il étoit (pour ainsi parler) aussi commun que » les pierres ; et les cèdres aussi vulgaires que les » sycomores, qui croissent (fortuitement) dans la » campagne (2) ».

Comme c'étoit là le fruit d'une longue paix, le Saint-Esprit le remarque, pour faire aimer aux princes la paix, qui produit de si grandes choses.

(1) *Cérém. Franc. pag.* 19, 35, 61. — (2) *III. Reg.* x. 21, 27. *II. Paralip.* ix. 20, 27.

### III.e PROPOSITION.

*La première source de tant de richesses est le commerce et la navigation.*

« Car les navires du roi alloient en Tharsis, et en » pleine mer, avec les sujets d'Hiram, roi de Tyr; » et rapportoient tous les trois ans de l'or, de l'ar» gent et de l'ivoire, avec les animaux les plus » rares (1) ».

Salomon avoit une flotte à Asiongaber auprès d'Ailath, sur le bord de la mer Rouge; et Hiram, roi de Tyr, y joignoit la sienne, où étoient les Tyriens, peuples les plus renommés de toute la terre pour la navigation et pour le commerce : qui rapportoient d'Ophir (quel qu'ait été ce pays), pour le compte de Salomon, quatre cent vingt talens d'or, souvent même quatre cent cinquante, avec les bois les plus précieux et des pierreries (2).

La sagesse de Salomon paroît ici par deux endroits : l'un, qu'après avoir connu la nécessité du commerce, pour enrichir son royaume, il ait pris, pour l'établir, le temps d'une paix profonde, où l'Etat n'étoit point accablé des dépenses de la guerre : l'autre, que ses sujets n'étant point encore exercés dans le négoce et dans l'art de naviguer, il ait su s'associer les habiles marchands, et les guides les plus assurés dans la navigation qui fussent au monde, c'est-à-dire, les Tyriens; et faire avec eux des traités si avantageux et si sûrs.

(1) *III. Reg.* x. 22. *II. Paralip.* ix. 21. — (2) *III. Reg.* ix. 26, 27, 28. x. 11. *II. Paralip.* viii. 17, 18.

Quand les Israélites furent instruits par eux-mêmes dans les secrets du commerce, ils se passèrent de ces alliés : et l'entreprise quoique malheureuse du roi Josaphat, dont la flotte périt dans le port d'Asiongaber (1), fait voir que les rois continuoient le commerce et les voyages vers Ophir; sans qu'il y soit fait mention du secours des Tyriens.

### IV.e PROPOSITION.

*Seconde source des richesses : le domaine du prince.*

Du temps de David, il y avoit des trésors dans Jérusalem ; et Azmoth fils d'Adiel en étoit le garde (2). Pour les trésors qu'on gardoit dans les villes, dans les villages, et dans les châteaux ou dans les tours, Joathan fils d'Ozias en avoit la charge. Ezri fils de Chelub avoit soin de ceux qui étoient occupés au labourage et aux travaux de la campagne. Il y avoit un gouverneur particulier pour ceux qui faisoient les vignes et prenoient soin des celliers : et c'étoit Semeias et Zabdias. Balanan étoit préposé pour la culture des oliviers et des figuiers : et Joas veilloit sur les réservoirs d'huile. On voit par-là que le prince avoit des fonds, et des officiers préposés pour les régir.

On marque aussi les villages qui étoient à lui : et le soin qu'il eut de les entourer de murailles (3). On faisoit des nourritures dans les pâturages de la montagne de Saron, et sur les vallons qui y étoient destinés. L'Ecriture spécifie les bêtes à corne, les cha-

*III. Reg.* XXII. 49. *II. Paralip.* XX. 36, 37. — (2) *I. Paralip.* XXVII. 25, 26, 27, 28. — (3) *III. Reg.* IX. 19.

meaux, et les troupeaux de brebis. Chaque ouvrage avoit son préfet : « et tels étoient les gouverneurs, » ou les intendans, qui avoient soin des biens et » des richesses du roi David (1) ».

La même chose continue sous les autres rois. Et il est écrit d'Ozias (2) : « qu'il creusa beaucoup de ci- » ternes, parce qu'il nourrissoit beaucoup de trou- » peaux dans les pâturages, et dans les vastes cam- » pagnes ; qu'il prenoit grand soin de la culture » des vignes, et de ceux qui y étoient employés, » dans les côteaux et sur le Carmel ; et qu'il étoit » fort affectionné à l'agriculture ».

Ces grands rois connoissoient le prix des richesses naturelles, qui fournissent les nécessités de la vie, et enrichissent les peuples plus que les mines d'or et d'argent.

Les Israélites avoient appris dès leur origine ces utiles exercices. Et il est écrit d'Abraham (3) : « qu'il » étoit très-riche en or et en argent ». Ce qui, sans connoître les lieux où la nature resserre ces riches métaux, lui provenoit seulement des soins de la nourriture et des troupeaux. D'où est venue aussi la réputation de la vie pastorale, que ce patriarche et ses descendans ont embrassée.

### V.e PROPOSITION.

*Troisième source des richesses : les tributs imposés aux rois et aux nations vaincues, qu'on appeloit des présens.*

Ainsi David imposa tribut aux Moabites et à Da-

(1) *I. Paralip.* XXVII. 29, 30, 31. — (2) *II. Paralip.* XXVI. 10. — (3) *Gen.* XIII. 2.

mas, et y établit des garnisons pour leur faire payer ces présens (1).

Salomon avoit soumis tous les royaumes depuis le fleuve de la terre des Philistins, jusqu'aux confins de l'Egypte. Et tous les rois de ces pays lui offroient des présens, et lui devoient certains services (2).

Le poids de l'or, qu'on payoit tous les ans à Salomon, étoit de six cents talens; outre ce qu'avoient accoutumé de payer les ambassadeurs de diverses nations, et les riches marchands étrangers, et tous les rois d'Arabie, et les princes des autres terres, qui lui apportoient de l'or et de l'argent (3). C'est ainsi qu'on l'avoit chanté par avance sous le roi David (4), que les filles de Tyr, (c'est-à-dire les villes opulentes) et leurs plus riches marchands, apporteroient leurs présens à la Cour de Salomon.

Tous les rois des terres voisines envoyoient chaque année leurs présens à Salomon, qui consistoient en vases d'or et d'argent, en riches habits, en armes, en parfums, en chevaux et en mulets (5); c'est-à-dire, ce que chaque pays avoit de meilleur.

Les Ammonites apportoient des présens à Ozias; et son nom étoit célèbre jusqu'aux confins de l'Egypte (6).

On comptoit parmi ces présens, non-seulement l'or et l'argent, mais encore des troupeaux : et c'est ainsi que les Arabes payoient par an à Josaphat sept

(1) *I. Paralip.* XVIII. 2, 6. — (2) *III. Reg.* IV. 21. — (3) *III. Reg.* X. 14, 15. *II. Paralip.* IX. 13, 14. — (4) *Psal.* XLIV. 13. — (5) *II. Paral.* IX. 23, 24. — (6) *II. Paralip.* XXVI. 8.

mille sept cents béliers, et autant de boucs ou de chevreaux (1).

### VI.e PROPOSITION.

*Quatrième source des richesses : les impôts que payoit le peuple.*

Dans tous les Etats, le peuple contribue aux charges publiques, c'est-à-dire, à sa propre conservation; et cette partie qu'il donne de ses biens, lui en assure le reste, avec sa liberté et son repos.

L'ordre des finances, sous les rois David et Salomon, étoit qu'il y avoit un surintendant préposé à tous les impôts, pour donner les ordres généraux (2).

Il y avoit, pour le détail, douze intendans distribués par cantons, et ceux-ci étoient chargés, chacun à son mois, des contributions nécessaires à la dépense du roi et de sa maison (3). Leur département étoit grand, puisqu'un seul avoit à sa charge soixante grandes villes environnées de murailles, avec des serrures d'airain (4).

On lit aussi de Jéroboam (5) : « que Salomon, qui » le voyoit, dans sa jeunesse, homme de courage, » appliqué et industrieux, (ou agissant, comme » parle l'original) le préposa aux tribus de la mai- » son de Joseph » ; c'est-à-dire, des deux tribus d'Ephraïm et de Manassé. Ce qui montre, en passant. les qualités qu'un sage roi demandoit pour de telles

(1) *II. Paralip.* XVII. 11. — (2) *II. Reg.* XX. 24. *III. Reg.* IV. 6. XII. 18. *II. Par.* X. 18. — (3) *III. Reg.* IV. 7, 8 *et seq.* — (4) *Ibid.* 13. — (5) *III. Reg.* XI. 28.

fonctions; encore que sa prudence ait été trompée dans le choix de la personne.

### VII.e PROPOSITION.

*Le prince doit modérer les impôts et ne point accabler le peuple.*

« Qui presse trop la mamelle pour en tirer du » lait, en l'échauffant et la tourmentant, tire du » beurre : qui se mouche trop fortement, fait venir » le sang : qui presse trop les hommes, excite des » révoltes et des séditions ». C'est la règle que donne Salomon (1).

L'exemple de Roboam apprend sur cela le devoir aux rois.

Comme cette histoire est connue, et qu'elle a déjà été touchée ci-devant (2), nous ferons seulement quelques réflexions.

En premier lieu, sur les plaintes que le peuple fit à Roboam contre Salomon, qui avoit fait des levées extraordinaires (3). Tout abondoit dans son règne, ainsi que nous avons vu. Cependant, comme l'histoire sainte ne dit rien contre ce reproche, et qu'il y passe au contraire pour avéré, il est à croire que sur la fin de sa vie, abandonné à l'amour des femmes, sa foiblesse le portoit à des dépenses excessives, pour contenter leur avarice et leur ambition.

C'est le malheur, ou plutôt l'aveuglement, où

(1) *Prov.* XXX. 33. — (2) *Ci-devant, liv.* IV, *art.* II, II.e *propos. pag.* 145, 146. — (3) *III. Reg.* XII. 1, 2, 3, 4. *II. Paralip.* X. 2, 3, 4.

sont menés les plus sages rois, par ces déplorables excès.

En second lieu, la réponse dure et menaçante de Roboam poussa le peuple à la révolte, dont l'effet le plus remarquable fut d'accabler à coups de pierres Aduram, chargé du soin des tributs, quoique envoyé par le roi pour l'exécution de ses rigoureuses réponses. Ce qui effraya tellement ce prince, qu'il monta précipitamment sur son char, et s'enfuit vers Jérusalem (1) : tant il se vit en péril.

En troisième lieu, la dureté de Roboam à refuser tout soulagement à son peuple, et la menace obstinée d'en aggraver le joug jusqu'à un excès insupportable, a mis ce prince au rang des insensés. « A » Salomon succéda la folie de la nation, dit le Saint-» Esprit (2), et Roboam, destitué de prudence, qui » aliéna le peuple par le conseil qu'il suivit ». Jusque-là que son propre fils et son successeur, Abia, l'appelle ignorant, et d'un cœur lâche (3).

En quatrième lieu, cette réponse orgueilleuse et inhumaine est attribuée à un aveuglement permis de Dieu, et regardé comme un effet de cette justice qui met l'esprit de vertige dans les conseils des rois. « Le roi n'acquiesça pas à la prière de son peuple, » parce que le Seigneur s'étoit éloigné de lui pour » accomplir la parole d'Ahias Silonite (4), qui avoit » prédit, du vivant de Salomon, la révolte des dix » tribus, et la division du royaume ». Ainsi, quand Dieu veut punir les pères, il livre leurs enfans aux

(1) *III. Reg.* XII. 18. *II. Par.* X. 18. — (2) *Eccli.* XLVII. 27, 28. — (3) *II. Paralip.* XIII. 7. — (4) *III. Reg.* XII. 15. *II. Paralip.* X. 15.

mauvais conseils, et châtie tout ensemble les uns et les autres.

En cinquième lieu, la suite est encore plus terrible. Dieu permit que le peuple soulevé oubliât tout respect, en massacrant, comme aux yeux du roi, un de ses principaux ministres, et renonçant tout ouvertement à l'obéissance.

En sixième lieu, ce n'est pas que ce massacre et cette révolte ne fussent des crimes. On sait assez que Dieu en permet dans les uns, pour châtier ceux des autres. Le peuple eut tort, Roboam eut tort; et Dieu punit l'énorme injustice d'un roi, qui se faisoit un honneur d'opprimer son peuple, c'est-à-dire ses enfans.

En septième lieu, cette dureté de Roboam effaça par un seul trait le souvenir de David et de toutes ses bontés, aussi bien que celui de ses conquêtes et de ses autres grandes actions. « Quel intérêt, dit le » peuple d'Israël (1), prenons-nous à David, et que » nous importe ce que deviendra le fils d'Isaï? O » David, pourvoyez à votre maison, et à la tribu » de Juda. Pour nous, allons-nous-en chacun chez » nous, sans nous soucier de David ni de sa race ». Jérusalem, le temple, la religion, la loi de Moïse furent aussi oubliés; et le peuple ne fut plus sensible qu'à sa vengeance.

Enfin, en huitième lieu, quoique l'attentat du peuple fût inexcusable, Dieu sembla vouloir ensuite autoriser le nouveau royaume qui s'établit par ce soulèvement : et il défendit à Roboam de faire la

(1) *III. Reg.* XII. 16. *II. Paralip.* X. 16.

guerre aux tribus révoltées, « parce que, dit-il (1), » tout cela s'est fait par ma volonté », par ma permission expresse, et par un juste conseil. Jéroboam paroît devenir un roi légitime, par le don que Dieu lui fit du nouveau royaume. Ses successeurs constamment furent de vrais rois, que Dieu fit sacrer par ses prophètes. Ce n'étoit pas qu'il aimât ces princes, qui faisoient régner toutes sortes d'idolâtries et de méchantes actions; mais il voulut laisser aux rois un monument éternel, qui leur fît sentir combien leur dureté envers leurs sujets étoit odieuse à Dieu et aux hommes.

## VIII.e PROPOSITION.

*Conduite de Joseph dans le temps de cette horrible famine, dont toute l'Egypte et le voisinage furent affligés.*

Joseph, en vendant du blé aux Egyptiens, mit tout l'argent de l'Egypte dans les coffres du roi. Par ce moyen, il acquit aussi pour le prince tous leurs bestiaux, et enfin toutes leurs terres, et même jusqu'à leurs personnes, qui furent mises dans la servitude (2).

Loin de s'offenser de cette conduite, toute rigoureuse qu'elle paroisse, la gloire de Joseph fut immortelle. Ce sage ministre tourna tout au bien public. Il fournit au peuple de quoi ensemencer leurs terres, que Pharaon leur rendit; il régla les impôts qu'ils devoient au roi, à la cinquième partie de leurs

(1) *III. Reg.* XII. 23, 24. *II. Paralip.* XI. 3, 4. — (2) *Gen.* XLVII, 13, 14, 15 *et seq.*

revenus; et fit honneur à la religion, en exemptant de ce tribut les terres sacerdotales. C'est ainsi qu'il accomplit tout le devoir d'un zélé ministre envers le roi et envers le peuple, et qu'il mérita le titre de Sauveur du monde (1).

## IX.e PROPOSITION.

*Remarques sur les paroles de Jésus-Christ et de ses apôtres, touchant les tributs.*

« Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce » qui est à Dieu », dit Jésus-Christ (2). Pour prononcer cette sentence, sans demander comment et avec quel ordre se levoient les impôts, il ne regarde que l'inscription du nom de César gravé sur la monnoie publique.

Son apôtre prononce de même (3) : « Rendez le » tribut à qui vous devez le tribut; et l'impôt à qui » vous devez l'impôt (en argent ou en espèce, selon » que la coutume l'établit); l'honneur à qui vous » devez l'honneur; la crainte à qui vous devez la » crainte ».

Saint Jean-Baptiste avoit dit aux publicains chargés de lever les droits de l'empire : « N'exigez rien » au-delà de ce qui vous est ordonné (4) ».

La religion n'entre point dans les manières d'établir les impôts publics, que chaque nation connoît. La seule règle divine, et inviolable parmi tous les peuples du monde, est de ne point accabler les peu-

(1) *Gen.* XLI. 45. — (2) *Matth.* XXII. 21. — (3) *Rom.* XIII. 7. — (4) *Luc.* III. 13.

ples, et de mesurer les impôts sur les besoins de l'Etat, et sur les charges publiques.

### X.e PROPOSITION.

*Réflexions sur la doctrine précédente; et définition des véritables richesses.*

On doit conclure, des passages que nous avons rapportés, que les véritables richesses sont celles que nous avons appelées naturelles, à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre, et celle des animaux, est une source inépuisable des vrais biens : l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges.

Il faut donc, à l'exemple des grand rois que nous avons nommés, prendre un soin particulier de cultiver la terre, et d'entretenir les pâturages des animaux, avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux, conformément à cette parole (1) : « Ne » négligez point les ouvrages, quoique laborieux, » de la campagne, et le labourage que le Très-haut » a créé ». Et encore : (2) « Prenez garde à vos bes- » tiaux; ayez soin de les bien connoître. Considérez » vos troupeaux ».

Le prince qui veille à ces choses, rendra ses peuples heureux, et son état florissant.

(1) *Eccli.* VII. 16. — (2) *Ibid.* 24 : *et Prov.* XXVII. 23.

### XI.e PROPOSITION.

*Les vraies richesses d'un royaume sont les hommes.*

On est ravi quand on voit, sous les bons rois, la multitude incroyable du peuple, par la grandeur étonnante des armées. Au contraire, on est honteux pour Achab, et pour le royaume d'Israël épuisé de peuple, quand on voit camper son armée, « comme » deux petits troupeaux de chèvres (1) » ; pendant que l'armée syrienne, qu'elle avoit en tête, couvroit toute la face de la terre.

Parmi le dénombrement des richesses immenses de Salomon, il n'y a rien de plus beau que ces paroles (2) : « Juda et Israël étoient innombrables comme » le sable de la mer ».

Mais voici le comble de la félicité et de la richesse. C'est que tout ce peuple innombrable « mangeoit et » buvoit du fruit de ses mains, et chacun sous sa » vigne et son figuier, et étoit en joie (3) ». Car la joie rend les corps sains et vigoureux, et fait profiter l'innocent repas que l'on prend avec sa famille, loin de la crainte de l'ennemi, et bénissant, comme l'auteur de tant de biens, le prince qui aime la paix ; encore qu'il soit en état de faire la guerre, et ne la craigne que par bonté et par justice. Un peuple triste et languissant perd courage et n'est propre à rien : la terre même se ressent de la nonchalance où il tombe ; et les familles sont foibles et désolées.

(1) *III. Reg.* XI. 27. — (2) *Ibid.* IV. 20. — (3) *Ibid.* 20, 25.

XII.e PROPOSITION.

*Moyens certains d'augmenter le peuple.*

C'est qu'il soit un peu à son aise, comme on vient de voir.

Sous un prince sage, l'oisiveté doit être odieuse; et on ne la doit point laisser dans la jouissance de son injuste repos. C'est elle qui corrompt les mœurs et fait naître les brigandages. Elle produit aussi les mendians, autre race qu'il faut bannir d'un royaume bien policé; et se souvenir de cette loi (1) : « Qu'il n'y » ait point d'indigent ni de mendiant parmi vous ». On ne doit pas les compter parmi les citoyens, parce qu'ils sont à charge à l'Etat, eux et leurs enfans. Mais, pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence.

Surtout il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfans, et s'opposer aux unions illicites. La fidélité, la sainteté et le bonheur des mariages est un intérêt public, et une source de félicité pour les Etats.

Cette loi est politique autant que morale et religieuse (2) : « Qu'il n'y ait point de femmes de mau- » vaise vie parmi les filles d'Israël, ni de débauché » parmi ses enfans ». Soient maudites de Dieu et des hommes, les unions dont on ne veut point voir de fruit, et dont les vœux sont d'être stériles. Toutes les femmes de la famille d'Abimélech le devinrent, par un exprès jugement de Dieu, à cause de Sara, femme d'Abraham (3). Au contraire, Dieu favorise

(1) *Deut.* xv. 4. — (2) *Ibid.* xxiii. 17. — (3) *Gen.* xx. 17, 18.

et bénit les fruits des mariages légitimes. On voit croître ses enfans autour de sa table comme de jeunes oliviers (1) : une femme ravie d'être mère, est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfans. On leur apprend que la modestie, la frugalité, et l'épargne conduite par la raison, est la principale partie de la richesse; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parens.

La loi seconde leurs désirs, quand elle réprime le luxe. Les premiers qu'elle soulevoit contre leurs enfans déréglés, étoient les pères et les mères, qu'elle contraignoit à les déférer au magistrat, en lui disant : « Voilà notre fils désobéissant, qui, sans » écouter nos avis et nos corrections, passe sa vie » dans la bonne chère, dans le désordre, et dans la » débauche ». La peine de ce débauché incorrigible étoit « d'être lapidé; et tout Israël, saisi de crainte, se » retiroit du désordre (2) ». On n'en étoit pas quitte en disant : Je ne fais tort à personne; on se trompe : dans les déréglemens qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir, non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense.

Concluons donc, avec le plus sage de tous les rois : « La gloire du roi et sa dignité, est la multitude du » peuple : sa honte est de le voir amoindri et diminué par sa faute (3) ».

(1) *Ps.* CXXVII. 3. — (2) *Deut.* XXI. 18, 19, 20, 21. — (3) *Prov.* XIV. 28.

ARTICLE

## ARTICLE II.

### *Les conseils.*

Nous en avons déjà beaucoup parlé, et posé les principes (1), surtout quand nous avons traité des moyens dont un prince se doit servir pour acquérir les connoissances qui lui sont nécessaires pour bien gouverner. Mais l'on approfondit ici encore davantage ce qui regarde une matière de cette importance; et l'on réunit, sous un même point de vue, les préceptes et les exemples que l'Ecriture nous fournit, même quelques-uns de ceux qui se trouvent dispersés dans cet ouvrage, afin qu'après en avoir posé les principes, on en puisse voir dans un même lieu l'application et le détail dans toute son étendue.

#### I.re PROPOSITION.

*Quels ministres, ou officiers, sont remarqués auprès des anciens rois.*

Sous David, Joab commandoit l'armée; Banaias avoit la conduite des légions Cérethi et Phélethi, qui étoient comme la garde du prince, et sembloient être détachées du commandement général des armées, sous un chef particulier, qui ne répondoit qu'au roi. Aduram étoit chargé des tributs ou finances. Josaphat étoit secrétaire et garde des registres. Siva, qu'on appelle ailleurs Saraias, est appelé scribe, homme lettré auprès du prince. Ira étoit

(1) *Ci-devant, liv.* v, *art.* I, *p.* 152 *et suiv. et art.* II, *p.* 193 *et suiv.*

prêtre de David (1). Jonathan, oncle de David, son conseiller, homme intelligent et lettré; il étoit, avec Jahiel, gouverneur des enfans du roi. Achitophel fut le conseiller du roi; et après lui, Joiada et Abiathar; et Chusaï étoit l'ami du roi (2).

On marque, auprès de Salomon, des personnes appelées gens de lettres : Banaias commandant les troupes. Azarias, fils de Nathan, étoit à la tête de ceux qui assistoient auprès du roi. Zabud étoit prêtre, et l'ami du roi. Ahisar, s'il étoit permis de traduire ainsi, étoit grand-maître de sa maison; et Adoniram étoit chargé des finances (3).

On nomme aussi les grands-prêtres, ou les principaux d'entre les prêtres qui étoient alors (4), pour montrer que leur sacré ministère leur donnoit rang parmi les officiers publics, et que sous les rois, ils se mêloient des plus grandes affaires : témoin Sadoc, qui eut tant de part à celle où il s'agissoit de donner un successeur au royaume (5).

La dignité de leur sacerdoce étoit si éminente, que cet éclat donnoit lieu à dire que « les enfans » de David étoient prêtres (6) »; quoiqu'ils ne pussent pas l'être, n'étant pas de la race sacerdotale, ni de la tribu d'où les prêtres étoient tirés. Mais on leur donnoit ce grand nom, pour montrer la part qu'ils avoient dans les grandes affaires. Ce qui semble être la même chose que ce que l'Ecriture remarque ailleurs (7) : « Les enfans de David étoient les

(1) *II. Reg.* VIII. 16, 17, 18. XX. 23, 24, 25, 26. — (2) *I. Paralip.* XXVII. 32, 33, 34. — (3) *III. Reg.* IV. 2, 3, 4, 5, 6. — (4) *Ibid.* — (5) *III. Reg.* I. 8, 32, 44. — (6) *II. Reg.* VIII. 18. — (7) *I. Paralip.* XVIII. 17.

» premiers sous la main du roi » ; c'est-à-dire, étoient les premiers à porter et à exécuter ses ordres.

Le soin qu'on prenoit à les élever dans les lettres, paroît par la qualité d'homme lettré, qu'on donne à Jonathan, leur gouverneur.

Il est aussi marqué sous Ozias, que les troupes étoient commandées par Jéhiel et Maasias (1), qui sont appelés scribes, docteurs, ou gens de lettres : pour montrer que les grands hommes ne dédaignoient pas de joindre la gloire du savoir à celle des armes.

Ce qu'on appelle lettrés, étoient ceux qui étoient versés dans les lois, et qui dirigeoient les conseils du prince à leur observance.

Le soin de la religion se déclare, non-seulement par la part qu'avoient les grands-prêtres dans le ministère public, mais encore par l'office de prêtre du roi, qui semble être celui qui régloit dans la maison du prince les affaires de la religion. Tel étoit, comme on a vu, Ira sous David, et Zabud sous Salomon, dont il est encore appelé l'ami.

Cette qualité d'ami du roi, qu'on a vue dans le dénombrement des ministres publics, appelés et caractérisés par un terme particulier, est remarquable, et faisoit souvenir le roi qu'il n'étoit pas exempt des besoins et des foiblesses communes de la nature humaine; et qu'ainsi, outre ses autres ministres, qu'on appeloit ses conseillers, à cause qu'ils lui donnoient leurs avis sur les affaires, il devoit choisir avec soin un ami, c'est-à-dire, un dépositaire de ses peines secrètes, et de ses autres sentimens les plus intimes.

(1) *II. Paralip.* XXVI. 11.

La charge de secrétaire et de garde des registres publics, semble originairement venir de Moïse, à qui Dieu parla ainsi (1) : « Ecrivez ceci dans un » livre (la défaite des Amalécites,) pour servir de » monument éternel; car je détruirai de dessous le » ciel le nom d'Amalec ». Comme s'il disoit : Je veux que l'on se souvienne des faits mémorables, afin que le gouvernement des hommes mortels, conduit par l'expérience et les exemples des choses passées, ait des conseils immortels.

C'est par le moyen de ces registres, qu'on se souvenoit de ceux qui avoient servi l'Etat, pour en marquer la reconnoissance envers leur famille.

Une des maximes les plus sages du peuple de Dieu, étoit que les services rendus au public ne fussent point oubliés. Ainsi, dans le sac de Jéricho, on publia cet ordre (2) : « Que cette ville soit ana» thême : que la seule Rahab vive, elle et toute sa » famille, parce qu'elle a sauvé nos envoyés ».

Lorsqu'on passa au fil de l'épée tous les habitans de Luza, on eut soin de sauver, avec toute sa parenté, celui qui avoit montré le passage par où l'on y aborda (3).

Le public ordinairement passe pour ingrat; et il étoit de l'intérêt de l'Etat de le purger de cette tache, afin qu'on fût invité à bien servir.

Personne n'ignore comme Assuérus, roi de Perse, dans une insomnie qui le travailloit, se fit lire les archives, où il trouva le service de Mardochée, qui lui avoit sauvé la vie, enregistré suivant la

(1) *Exod.* XVII. 14. — (2) *Jos.* VI. 17. — (3) *Jud.* I. 24, 25.

coutume (1); et comme il fut excité par cette lecture à le reconnoître par une récompense éclatante, mais plus glorieuse au roi qu'à Mardochée même.

Lorsqu'on informa Darius, roi de Perse, de la conduite des Juifs retournés dans leur pays, ses officiers les interrogèrent pour en rendre compte au roi, et lui racontèrent ce que leurs vieillards avoient répondu, touchant les ordonnances de Cyrus dans la première année de son règne. Après quoi ils ajoutoient ces paroles : « Maintenant, s'il plaît au » roi, il fera rechercher dans la bibliothèque » royale, et dans les registres publics qui se trou» veront à Babylone, ce qui a été ordonné par » Cyrus sur la réédification du temple : et il nous » expliquera ses volontés (2) ». Les registres se trouvèrent, non point à Babylone, comme on avoit cru, mais dans Ecbatanes (3) : tout y étoit conforme à la prétention des Juifs, qui aussi fut autorisée par le roi.

Tel étoit l'usage des registres publics, et de la charge établie pour les garder. Elle conservoit la mémoire des services rendus; elle immortalisoit les conseils : et ces archives des rois, en leur proposant les exemples des siècles passés, étoient des conseils toujours prêts à leur dire la vérité, et qui ne pouvoient être flatteurs.

Au reste, on ne prétend pas proposer pour règles invariables ces pratiques des anciens royaumes, et ce dénombrement des officiers de David et de Salomon : c'est assez qu'ils puissent donner des vues

(1) *Esther.* VI. 1, 2 *et seq.* — (2) *I. Esdr.* V. 7, 17. — (3) *Ibid.* VI. 1, 2 *et seq.*

aux grands rois, dont la prudence se gouvernera selon les lieux et les temps.

II.e PROPOSITION.

*Les conseils des rois de Perse par qui dirigés.*

« Le roi consulta les sages qui étoient toujours » auprès de sa personne, qui savoient les lois et le » droit, et les coutumes des ancêtres; et il faisoit » tout par leur conseil (1) ». Les premiers et les plus intimes étoient les sept chefs; ou, si l'on veut traduire ainsi, les sept ducs, ou les princes des Perses et des Mèdes, qui voyoient le roi : car le reste, même des seigneurs, ne le voyoient guère.

III.e PROPOSITION.

*Réflexion sur l'utilité des registres publics, joints aux conseils vivans.*

L'utilité des registres publics étoit appuyée sur cette sentence du Sage (2) : « Qu'est-ce qui a été? ce » qui sera. Qu'est-ce qui a été fait? ce qui se fera » encore. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil; et » personne ne peut dire : Cela est nouveau; car il a » déjà précédé dans les siècles qui ont été avant » nous » : et les grands événemens des choses humaines ne font, pour ainsi parler, que se renouveler tous les jours sur le grand théâtre du monde. Il semble qu'il n'y a qu'à consulter le passé, comme un fidèle miroir de ce qui se passe à nos yeux.

(1) *Esther.* I. 13, 14. — (2) *Eccles.* I. 9, 10.

D'autre côté le Sage ajoute que, quelques registres qu'on tienne, il échappe des circonstances qui changent les choses. Ce qui lui fait dire (1) : « La » mémoire des choses passées se perd; la postérité » oubliera ce qui est arrivé auparavant ». Et il est rare de trouver des exemples qui cadrent juste avec les événemens sur lesquels il se faut déterminer.

Il faut donc joindre les histoires des temps passés avec le conseil des sages, qui, bien instruits des coutumes et du droit ancien, comme on vient de dire des ministres des rois de Perse, en sachent faire l'application à ce qu'il faut régler de leurs jours.

De tels ministres sont des registres vivans, qui, toujours portés à conserver les antiquités, ne les changent qu'étant forcés par des nécessités imprévues et particulières, avec un esprit de profiter à la fois, et de l'expérience du passé, et des conjonctures du présent. C'est pourquoi leurs conseils sages et stables produisent des lois qui ont toute la fermeté, et, pour ainsi dire, l'immobilité dont les choses humaines sont capables. « Si vous l'avez agréable, di» sent ces ministres à Assuérus (2), qu'il parte un » édit de devant le roi, selon la loi des Perses et » des Mèdes, qu'il ne soit point permis de changer, » et qui soit publié, pour être inviolable dans toute » l'étendue de votre empire ».

C'étoit l'esprit de la nation : et tant les rois que les peuples tenoient pour maxime cette immutabilité des décrets publics.

Les grands, qui vouloient perdre Daniel, vinrent dire au roi (3) : « N'avez-vous pas défendu de faire

(1) *Eccles.* I. 11. — (2) *Esth.* I. 19, 20. — (3) *Dan.* VI. 12.

» durant trente jours aucune prière aux dieux et » aux hommes, sous peine d'être jeté dans la fosse » aux lions. Il est ainsi, répondit le roi ; et il a été » prononcé par un édit qui doit être inviolable à » jamais ».

Quand après il voulut chercher une excuse en faveur de Daniel, qui avoit prié trois fois le jour tourné vers Jérusalem, on osa lui dire : « Sachez, » prince, que c'est la loi des Mèdes et des Perses, » qu'il n'est pas permis de changer les ordonnances » du roi (1) ».

C'étoit en effet la loi du pays ; mais on abuse des meilleures choses. La première condition de ces lois, qu'on doit regarder comme sacrées et inviolables, c'est qu'elles soient justes ; et on apercevoit du premier regard une impiété manifeste, à vouloir faire la loi à Dieu même, et à lui défendre de recevoir les vœux de ses serviteurs. Le roi de Perse devoit donc connoître qu'il avoit été surpris dans cette loi, comme il est expressément marqué (2) ; et que c'étoit là une cabale des grands contre son service, afin de perdre Daniel, le plus fidèle et le plus utile de tous ses ministres, dont le crédit leur donna de la jalousie.

### IV.e PROPOSITION.

*Le prince se doit faire soulager.*

C'est le conseil que donna Jethro à Moïse, qui, par un zèle de la justice et une immense charité, vouloit tout faire par lui-même. « Que faites-vous,

(1) *Dan.* VI. 7, 15. — (2) *Ibid.* 6.

» lui dit-il (1), en tenant le peuple du matin au soir » à attendre votre audience? Vous vous consumez » par un travail inutile, vous et le peuple qui vous » environne : vous entreprenez un ouvrage qui passe » vos forces. Réservez-vous les grandes affaires ; et » choisissez les plus sages et les plus craignans Dieu, » qui jugent le peuple à chaque moment, (qui ex- » pédient les affaires à mesure qu'elles viennent) et » qui vous fassent rapport de ce qu'il y aura de plus » important ».

Remarquez trois sortes d'affaires : celles que le prince se réserve expressément, et dont il doit prendre connoissance par lui-même : celles de moindre importance, dont la multitude l'accableroit, et aussi qu'il laisse expédier à ses officiers : enfin celles dont il ordonne qu'on lui fera le rapport, ou pour les décider lui-même, ou pour les faire examiner avec plus de soin. Par ce moyen, tout s'expédie avec ordre et distinction.

### V.e PROPOSITION.

*Les plus sages sont les plus dociles à croire conseil.*

Moïse, nourri dès son enfance dans toute la sagesse des Egyptiens, et de plus inspiré de Dieu dans le degré le plus éminent de la prophétie, non-seulement consulte Jethro, et lui donne la liberté de lui reprocher dans l'immensité de son travail une espèce de folie ; mais encore il reçoit son avis en bonne part, et il exécute de point en point tout ce qu'il lui conseilloit. C'est ce qui vient d'être dit.

(1) *Exod.* XVIII. 14 *et seq.*

N'avons-nous pas aussi déjà vu avec quelle docilité David, trop accablé de douleur de la mort de son fils Absalon, écouta les reproches amers de Joab, se rendit à son conseil, et changea entièrement de conduite? Et Salomon, le plus sage des rois, ne demandoit-il pas à Dieu un cœur docile, en lui demandant la sagesse?

### VI.e PROPOSITION.

*Le conseil doit être choisi avec discrétion.*

« Ayez plusieurs hommes avec qui vous viviez en » paix; (à qui vous donniez accès auprès de vous) » mais pour conseiller, choisissez-en un entre » mille (1) ».

### VII.e PROPOSITION.

*Le conseiller du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves.*

« Celui qui n'a point été éprouvé que sait-il (2) »? Il ne sait rien : il ne se connoît pas lui-même; et comment démêlera-t-il les pensées des autres, qui est le sujet des plus importantes délibérations? Au contraire, « celui qui est exercé, pensera beaucoup », continue le Sage. Il ne fera rien légèrement, et ne marchera point à l'étourdi.

C'est ce qui faisoit dire au saint homme Job : « Où » se trouvera la sagesse? On ne la trouvera pas dans » la terre de ceux qui vivent doucement (3) » et nonchalamment parmi les plaisirs.

Et encore (4) : « Elle est cachée aux yeux des

(1) *Eccli.* VI. 6. — (2) *Ibid.* XXXIV. 9. — (3) *Job.* XXVIII. 12, 13. — (4) *Ibid.* 21, 22.

» hommes : les oiseaux ( les esprits sublimes qui » semblent percer les nues) ne la connoissent pas. » La mort (l'extrême vieillesse) a dit : Nous en avons » ouï la renommée ». C'est à force d'expérience, en patissant beaucoup, qu'à la fin vous en acquérerez quelque petite lumière.

### VIII.ᵉ PROPOSITION.

*Quelque soin que le prince ait pris de choisir et d'éprouver son conseil, il ne s'y doit point livrer.*

« Si vous avez un ami acquérez-le avec épreuve, » et ne vous livrez point à lui par trop de faci- » lité (1) ».

Le caractère d'un prince livré le fait connoître et mépriser.

« Hérode (Agrippa, roi de Judée) étoit irrité » contre ceux de Tyr et de Sidon. Ils le vinrent » trouver d'un commun accord; et ayant gagné » Blaste, qui étoit chambellan du roi, ils deman- » dèrent la paix, parce que leur pays tiroit sa sub- » sistance des terres du roi. Hérode donc ayant pris » jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe » royale, et étant sur son trône il les haranguoit, » (dans une audience publique, selon la coutume » du temps;) et le peuple disoit : C'est un Dieu qui » parle, et non pas un homme (2) ».

On voit ici une ambassade solennelle, une audience publique avec tout l'appareil de la royauté, les acclamations de tout le peuple pour le prince qui croit avoir tout fait : mais on savoit le fond;

(1) *Eccli.* VI. 7. — (2) *Act.* XII. 21, 22.

c'est enfin que les Tyriens avoient mis Blaste dans leur intérêt, qui étoit grand dans cette affaire; et peut-être l'avoient-ils corrompu par leurs présens. Quoi qu'il en soit, tout étoit fait avant le traité solennel, et si l'on en fit l'honneur au roi, tout le monde savoit, et on se nommoit à l'oreille, le vrai auteur du succès.

Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer en un mot ce caractère d'Hérode Agrippa; pour apprendre aux princes qui ne sont que vains, l'estime qu'on fait d'eux, et comme on les repaît d'une fausse gloire.

### IX.e PROPOSITION.

*Les conseils des jeunes gens, qui ne sont pas nourris aux affaires, ont une suite funeste, surtout dans un nouveau règne.*

Sur la plainte de Jéroboam faite à Roboam fils et successeur de Salomon, à la tête des dix tribus, pour lui demander quelque diminution des impôts du roi son père, ce prince leur répondit (1) : « Venez » dans trois jours. Et le peuple s'étant retiré, il tint » conseil avec les vieux conseillers du roi son père, » et leur dit : Quel conseil me donnez-vous; et » quelle réponse ferai-je à ce peuple? Ils lui dirent: » Si (aujourd'hui, et dans le commencement de » votre règne) vous déférez à leur prière, et que » vous leur disiez des paroles douces, ils vous servi- » ront le reste de vos jours. Roboam méprisa le con- » seil de ces sages vieillards; et appela les jeunes

(1) *III. Reg.* XII. 5, 6 *et seq. II. Par.* X. 3, 4 *et seq.*

» gens, qui avoient été élevés auprès de lui, et qui
» le suivoient toujours. Ils lui parlèrent comme de
» jeunes gens nourris avec lui dans les plaisirs; et ils
» lui dirent : Répondez ainsi à ce peuple. Mon petit
» doigt est plus gros que tout le corps de mon père :
» mon père vous a imposé un joug pesant, et moi
» je l'augmenterai : mon père vous a frappés avec
» des fouets, et moi je vous frapperai avec des ver-
» ges de fer. Roboam, selon ce conseil, lorsque Jé-
» roboam avec tout le peuple revint à lui au troi-
» sième jour, leur répondit durement, leur répéta
» les mêmes paroles que les jeunes gens lui avoient
» inspirées, et rejeta le conseil des vieillards. Il ne
» déféra donc point aux prières de son peuple;
» parce que le Seigneur s'étoit retiré de lui, pour
» accomplir la prophétie d'Ahias le Silonite, sur la
» division du royaume. Quand les dix tribus eurent
» ouï cette réponse, ils se retirèrent, en se disant
» les uns aux autres : Quel intérêt avons-nous à la
» maison de David? Et que nous importe de con-
» server l'héritage au fils d'Isaï? Retirons-nous cha-
» cun dans nos pavillons; et que David gouverne sa
» maison ».

Ce fut d'abord à Roboam une sage précaution, de prendre un temps pour demander conseil, et de se tourner vers les ministres expérimentés, qui avoient servi sous Salomon. Mais ce prince ne trouva pas sa puissance et sa grandeur assez flattée par des conseils modérés. La jeunesse impétueuse et vive lui plût davantage; mais son erreur fut extrême. Ce que les sages vieillards conseilloient le plus, c'étoient des paroles douces; mais au contraire la fière et impru-

dente jeunesse, au lieu qu'en conseillant des choses dures elle devoit du moins en tempérer la rigueur par la douceur des expressions, joignit l'insulte au refus; et affecta de rendre les discours plus superbes et plus fâcheux que la chose même. C'est aussi ce qui perdit tout. Le peuple, qui avoit fait sa requête avec quelque modestie, en demandant seulement une légère diminution du fardeau (1), fut poussé à bout par la dureté des menaces dont la réponse fut accompagnée.

Ces téméraires conseillers ne manquoient pas de prétextes. Il faut, disoient-ils, abattre d'abord un peuple qui commence à lever la tête, sinon c'est le rendre plus insolent. Mais ils se trompèrent; faute d'avoir su connoître la secrète pente des dix tribus à faire un royaume à part, et à se désunir de celle de Juda, dont ils étoient jaloux. Les vieux conseillers, qui avoient vu si souvent, du temps de David, les tristes effets de cette jalousie, les vouloient remettre devant les yeux de Roboam, et les lui auroient pu faire entendre; et bien instruits de ces dangereuses dispositions, ils conseilloient une douce réponse. La jeunesse flatteuse et bouillante méprisa ces tempéramens; et porta la jalousie des dix tribus, jusqu'à leur faire dire avec amertume et raillerie: Quel intérêt avons-nous à la grandeur de Juda? David, contentez-vous de votre tribu. Nous voulons un roi tiré des nôtres.

La puissance veut être flattée; et regarde les ménagemens comme une foiblesse. Mais outre cette raison, les jeunes gens, nourris dans les plaisirs, comme

(1) *III. Reg.* XII. 4. *II. Par.* X. 4.

remarque le texte sacré, espéroient trouver, dans les richesses du roi, de quoi entretenir leur cupidité; et craignoient d'en voir la source tarie par la diminution des impôts. Ainsi, en flattant le nouveau roi, ils songeoient à ce secret intérêt.

Le caractère de Roboam aidoit à l'erreur. « C'é» toit un homme ignorant, et d'un courage timide; » incapable de résister aux rebelles (1) » : comme son fils Abia est contraint de l'avouer. Ignorant; qui ne savoit pas les maximes du gouvernement, ni l'art de manier les esprits. Timide; et du naturel de ceux qui, fiers et menaçans d'abord, lâchent le pied dans le péril; comme on a vu que fit Roboam, lorsqu'il prit la fuite au premier bruit. Un homme vraiment courageux est capable de conseils modérés; mais, quand il est engagé, il se soutient mieux.

### X.ᵉ PROPOSITION.

*Il faut ménager les hommes d'importance, et ne les pas mécontenter.*

Après la mort de Saül, lorsque tout le monde alloit à David, « Abner fils de Ner (qui commandoit » les armées sous Saül) prit Isboseth fils de ce roi, » et le montra à l'armée de rang en rang, et le fit re» connoître roi par les dix tribus (2) ». Un seul homme, par son grand crédit, fit un si grand ouvrage.

Le même Abner, maltraité par Isboseth sur un sujet peu important, dit à ce prince (3) : « Suis-je à

(1) *II. Paralip.* XIII. 7. — (2) *II. Reg.* II. 8, 9. — (3) *Ibid.* III. 7, 8, 9, 10.

» mépriser, moi qui, seul fidèle à votre père Saül, » vous ai fait régner. Et vous me traitez comme un » malheureux, pour une femme? Vive le Seigneur; » j'établirai le trône de David ». Il le fit, et Isboseth fut abandonné.

Ce n'est pas seulement dans les règnes foibles, et sous Isboseth, « qui craignoit Abner, et qui n'osoit » lui répondre (1) », qu'on a besoin de tels ménagemens : nous avons vu que David ménagea Joab, et la famille de Sarvia, quoiqu'elle lui fût à charge.

Quelquefois aussi il faut prendre de vigoureuses résolutions, comme fit Salomon. Tout dépend de savoir connoître les conjonctures, et de ne pas pousser toujours les braves gens sans mesure, et à toute outrance.

XI.e PROPOSITION.

*Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter l'ennemi, et à détruire ce qu'il a de plus ferme.*

Les conseils ne font pas moins que le courage dans les grands périls.

Ainsi, dans la révolte d'Absalon, où il s'agissoit du salut de tout le royaume, David ne se soutint pas seulement par courage, mais il employa toute sa prudence (2) : comme on a déjà remarqué ailleurs (3). Et pour aller à la source, il tourna tout son esprit à détruire le conseil d'Achitophel, où étoit toute la force du parti contraire. Pour s'y opposer utilement, il envoya Chusaï, qu'il munit des ins-

(1) *II. Reg.* III. 11. — (2) *Ibid.* XV. 31, 33 *et seq.* — (3) *Ci-devant, liv.* V, *art.* I, XII.e *propos. pag.* 177 *et suiv. et liv.* IX, *art.* III, V.e *prop. pag.* 472 *et suiv.*

tructions

tructions et des secours nécessaires; lui donnant Sadoc et Abiathar, comme des hommes de confiance, pour agir sous lui. Par ce moyen Chusaï l'emporta sur Achitophel, qui, se voyant déconcerté, désespéra du succès, et se donna la mort (1).

L'adresse de Chusaï contre Achitophel paroît, en ce que, sans attaquer la réputation de sa prévoyance, trop reconnue pour être affoiblie, il se contente de dire (2) : « Pour cette fois Achitophel n'a pas donné » un bon conseil ». Ce qui ne l'accuse que d'un défaut passager, et comme par accident.

### XII.e PROPOSITION.

*Il faut savoir pénétrer et dissiper les cabales, sans leur donner le temps de se reconnoître.*

Par cela on doit observer tout ce qui se passa dans la révolte d'Adonias fils de David, qui, contre sa volonté, vouloit monter sur le trône destiné à Salomon. Cette histoire est déjà rapportée ailleurs (3) dans toute son étendue. Voici ce qu'on remarque seulement ici.

A la fin de la vie du roi son père, Adonias fit un festin solennel à la famille royale, et à tous les grands de sa cabale (4). Ce festin fut à Joab, et à ceux de son intelligence, comme un signal de la rebellion; mais il ouvrit les yeux au roi. Il prévint Adonias; et dans ce festin, où ce jeune prince avoit espéré de s'autoriser, on lui vint annoncer sa perte,

(1) *II. Reg.* XVII. 14, 23. — (2) *Ibid.* 7. — (3) *Ci-devant, liv.* IX, *art.* VI, XI.e *propos. pag.* 472 *et suiv.* — (4) *III. Reg.* I. 5, 9, 19 *et seq.*

et que Salomon étoit couronné. A ce moment l'effroi se répand dans le parti ; la cabale est dissipée ; « chacun s'en retourna dans sa maison ». Le coup est frappé ; et la trahison s'en va avec l'espérance.

La vigilance et la pénétration des fidèles ministres de David, qui avertirent ce prince à propos ; la fermeté de ce roi, et ses ordres exécutés avec promptitude, sauvèrent l'Etat, et achevèrent ce grand ouvrage, sans effusion de sang.

### XIII.e PROPOSITION.

*Les conseils relèvent le courage du prince.*

Ezéchias, menacé par le roi d'Assyrie, « tint » conseil avec les grands du royaume, et avec les » gens de courage (1) ». Et ce concert produisit les grands ouvrages et les généreuses résolutions qui relevèrent les cœurs abattus, et qui firent dire à Isaïe (2) : « Ce prince aura des pensées dignes d'un » prince ».

Le peuple doit ressentir cet effet. Et Judith avoit raison de dire à Ozias, et aux chefs qui défendoient Béthulie (3) : « Puisque vous êtes les sénateurs, et » que l'ame de vos citoyens est en vos mains, élevez » leur le courage par vos discours ».

### XIV.e PROPOSITION.

*Les bons succès sont souvent dus à un sage conseiller.*

« Joas roi de Juda régna quarante ans. Il fit bien » devant le Seigneur, tout le temps que Joïada vé-

(1) *II. Paralip.* XXXII. 3 *et seq.* — (2) *Is.* XXXII. 8. — (3) *Judith* VIII. 21.

» cut, et lui donna ses conseils (1). Après la mort » de Joïada, les grands du royaume vinrent à ses » pieds : et gagné par leurs flatteries, il suivit leurs » mauvais conseils (2) », qui à la fin le perdirent.

### XV.e PROPOSITION.

*La bonté est naturelle aux rois ; et ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils.*

« Les mauvais ministres, disoit le grand roi Arta- » xercès (2), ( dans la lettre qu'il adressa aux peu- » ples de cent vingt-sept provinces soumises à son » empire, ) en imposent par leurs mensonges artifi- » cieux aux oreilles des princes, qui sont simples, » et qui, naturellement bienfaisans, jugent des au- » tres hommes par eux-mêmes ».

### XVI.e PROPOSITION.

*La sage politique, même des Gentils et des Romains, est louée par le Saint-Esprit.*

Nous en trouvons ces beaux traits dans le livre des Machabées.

« Premièrement, qu'ils ont assujetti l'Espagne, » avec les mines d'or et d'argent dont elle abondoit, » par leur conseil et leur patience (4) ». Où l'on fait cette réflexion importante : que sans jamais rien précipiter, ces sages Romains, tout belliqueux qu'ils étoient, croyoient avancer et affermir leurs conquêtes, plus encore par conseil et par patience, que par la force des armes.

(1) *IV. Reg.* XII. 1, 2. *II. Paralip.* XXIV. 1, 2. — (2) *Ibid.* 17, 18 *et seq.* — (3) *Esth.* XVI. 6. — (4) *I. Mach.* VIII. 3.

Le second trait de la sagesse romaine, loué par le Saint-Esprit, dans ce divin livre : c'est que leur amitié étoit sûre (1); et que, non contens d'assurer le repos de leurs alliés par leur protection, qui ne leur manquoit jamais, ils savoient les enrichir et les agrandir : comme ils firent le roi Eumènes, en augmentant son royaume des provinces qu'ils avoient conquises. Ce qui faisoit désirer leur amitié à tout le monde.

Le troisième trait ; c'est qu'ils gagnoient de proche en proche, soumettant premièrement les royaumes voisins; et se contentant, pour les pays éloignés, de les remplir de leur gloire, et d'y envoyer de loin leur réputation, comme l'avant-courrière de leurs victoires (2).

On remarque aussi que, pour régler toutes leurs démarches, « et faire des choses dignes d'eux, ils » tenoient conseil tous les jours, sans division et » sans jalousie (3) »; et uniquement attentifs à la patrie, et au bien commun.

Au reste, dans ces beaux temps de la république romaine, au milieu de tant de grandeurs, on gardoit l'égalité et la modestie convenable à un *état* populaire, « sans que personne voulût dominer sur » ses concitoyens; sans pourpre, sans diadême, et » sans aucun titre fastueux. On obéissoit au magistrat » annuel (4) », c'étoit-à-dire aux consuls, dont chacun avoit son année, avec autant de soumission et de ponctualité, qu'on eût fait dans les monarchies les plus absolues.

(1) *I. Mach.* VIII. 12. — (2) *Ibid.* 13. — (3) *Ibid.* 15, 16. — (4) *Ibid.* 14, 16.

Il ne reste plus qu'à remarquer que quand ce bel ordre changea, le peuple romain vit tomber sa majesté et sa puissance.

Tels sont les conseils qu'on peut prendre de la politique romaine, pourvu qu'on sache d'ailleurs mesurer tous ses pas par la règle de la justice.

### XVII.e PROPOSITION.

*La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talens.*

« Je sais que votre frère Simon est un homme de » conseil; écoutez-le en tout, et il sera comme votre » père. Judas Machabée est brave et courageux dès » sa jeunesse : qu'il marche à la tête des armées, et » qu'il fasse la guerre pour le peuple (1) ».

C'est ainsi que parla Mathatias, prêt à rendre les derniers soupirs; et il posa dans sa famille, les fondemens de la royauté, à laquelle elle étoit destinée bientôt après, sur tout le peuple d'Israël.

Au reste, Simon étoit guerrier comme Judas; et la suite le fit bien paroître. Mais ce n'étoit pas au même degré; et le Saint-Esprit nous enseigne à prendre les hommes par ce qu'ils ont de plus éminent.

### XVIII.e PROPOSITION.

*Il faut prendre garde aux qualités personnelles, et aux intérêts cachés de ceux dont on prend conseil.*

« Ne traitez point de la religion avec l'impie; ni » de la justice, avec l'injuste : ni avec la femme

(1) *I. Mach.* II. 65, 66.

» jalouse, des affaires de sa rivale. Ne consultez » point les cœurs timides, sur la guerre; ni celui » qui trafique, sur le prix du transport des marchan- » dises, (qu'il fera toujours excessif;) ni sur la valeur » des choses à vendre, celui qui a dessein de les » acheter; ni les envieux de quelqu'un, sur la ré- » compense que vous devez à ses services. N'écoutez » pas le cœur dur, et impitoyable, sur la largesse » et sur les bienfaits, (qu'il voudra toujours res- » treindre;) ni sur les règles de l'honnêteté et de la » vertu, celui dont les mœurs sont corrompues; ni » les ouvriers de la campagne, sur le prix de leur » travail journalier; ni celui que vous louez pour un » an, sur la fin de son ouvrage, (qu'il voudra tou- » jours tirer en longueur et n'y mettre jamais de » fin;) ni un serviteur paresseux, sur les ouvrages » qu'il faut entreprendre (1) ». N'appelez jamais de telles gens à aucun conseil.

L'abrégé de tout ce sage discours est de découvrir l'aveuglement de ceux qui prennent des conseils intéressés et corrompus, ou même douteux et suspects, pour se déterminer dans les affaires importantes.

### XIX.e PROPOSITION.

*La première qualité d'un sage conseiller, c'est qu'il soit homme de bien.*

« Ayez toujours auprès de vous un homme saint; » celui que vous connoîtrez craignant Dieu et ob- » servateur de la loi, dont l'ame sera conforme à la

(1) *Eccli.* XXXVII. 12, 13 *et seq.* Il faut ici conférer l'original grec avec la Vulgate.

» vôtre (1) »; sensible à vos intérêts, et dans les mêmes dispositions pour la vertu.

« L'ame d'un homme de bien (sans fard, qui ne » saura point vous flatter) vous instruira de la vé- » rité, plus que ne feront sept sentinelles que vous » aurez mis en garde sur une tour, ou sur quelque » lieu éminent, pour tout découvrir, et vous rap- » porter des nouvelles (2) ».

---

## ARTICLE III.

*On propose au prince divers caractères des ministres ou conseillers : bons, mêlés de bien et de mal, et méchans.*

### I.re PROPOSITION.

*On commence par le caractère de Samuel.*

Je ne veux pas tant remarquer ce qu'un si grand caractère a de surnaturel et de prophétique, que ce qui le rapproche de nous et des voies ordinaires.

Samuel a cela de grand et de singulier, qu'ayant durant vingt ans, et jusqu'à sa vieillesse, jugé le peuple en souverain, il se vit comme dégradé sans se plaindre. Le peuple lui vient demander un roi. On ne lui cache pas le sujet de cette demande. « Vous » êtes vieux, lui dit-on (3), et vos enfans ne mar- » chent pas dans vos voies. Donnez-nous un roi qui

(1) *Eccli.* XXXVII. 15. — (2) *Ibid.* 18. — (3) *I. Reg.* VIII. 4, 5.

» nous juge ». Ainsi on lui reproche son grand âge, et le mécontentement qu'on avoit de ses enfans. Quoi de plus dur à un père, qui, bien loin de l'espérance qu'il pouvoit avoir en récompense d'un si long et si sage gouvernement, de voir ses enfans succéder à sa dignité, s'en voit dépouillé lui-même de son vivant?

Il sentit l'affront : « Ce discours déplut aux yeux » de Samuel (1) ». Mais, sans se plaindre ni murmurer, son recours fut « de venir prier le Sei- » gneur, qui lui ordonne d'acquiescer au désir du » peuple (2) ». Ce qui étoit le réduire à la vie *privée*.

Il ne lui reste qu'à se soumettre au roi qu'il avoit établi, c'étoit Saül; et de lui rendre compte de sa conduite devant tout le peuple, ce peuple qu'il avoit vu durant tant d'années recevoir ses ordres souverains. « J'ai toujours été sous vos yeux depuis » ma jeunesse. Dites, devant le Seigneur et devant » son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de quel- » qu'un; si j'ai opprimé quelqu'un, ou si j'ai pris » des présens de la main de qui que ce soit : et je le » rendrai ». On n'eut rien à lui reprocher. « Et il » ajouta : Le Seigneur et son Oint seront *témoins* » contre vous de mon innocence (3) », et que ce n'est point pour mes crimes que vous m'avez déposé.

Ce fut là toute sa plainte : et tant qu'il fut écouté, il n'abandonna pas tout-à-fait le soin des affaires. On voit le peuple s'adresser à lui dans les conjonctures importantes (4), avec la même confiance que s'il ne l'avoit point offensé.

(1) *Reg.* VIII. 6. — (2) *Ibid.* 7. — (3) *Ibid.* XII. 3, 4, 5. — (4) *Ibid.* XI. 12.

Loin de dégoûter ce peuple du nouveau roi qu'on avoit établi à son préjudice, il profita de toutes les conjonctures favorables pour affermir son trône. Et le jour d'une glorieuse victoire de Saül sur les Philistins, il donna ce sage conseil : « Venez, allons tous » en Galgala ; renouvelons le royaume. Et on re» connut Saül devant le Seigneur ; et on immola » des victimes ; et la joie fut grande dans tout » Israël (1) ».

Depuis ce temps il vécut en particulier ; se contentant d'avertir le nouveau roi de ses devoirs, de lui porter les ordres de Dieu, et de lui dénoncer ses jugemens (2).

Comme il vit ses conseils méprisés, il n'eut plus qu'à se retirer dans sa maison à Ramatha, où nuit et jour il pleuroit Saül devant Dieu, et ne cessoit d'intercéder pour ce prince ingrat. « Pourquoi » pleures-tu Saül, que j'ai rejeté de devant ma » face » ? lui dit le Seigneur (3). Va sacrer un autre roi. Ce fut David. Il sembloit que pour récompense du souverain empire qu'il avoit perdu sur le peuple, Dieu le voulût faire l'arbitre des rois, et lui donner la puissance de les établir.

La maison de ce souverain dépossédé, fut un asile à David, pendant que Saül le persécutoit. Saül ne respecta pas cet asile, qui devoit être sacré. Il envoya courrier sur courrier, et messager sur messager, pour y prendre David (4), qui fut contraint de prendre la fuite, de quitter ce sacré refuge, et

(1) *I. Reg.* XI. 14, 15. — (2) *Ibid.* XV. — (3) *Ibid.* XVI. 1. — (4) *I. Reg.* XIX. 18, 19 *et seq.*

bientôt après le royaume. Et le secours de Samuel lui fut inutile.

Ainsi vécut Samuel retiré dans sa maison, comme un conseiller fidèle dont on méprisoit les avis, et qui n'a plus qu'à prier Dieu pour son roi. Une si belle retraite laissa au peuple de Dieu un souvenir éternel d'une magnanimité, qui jusqu'alors n'avoit point d'exemple. Il y mourut plein de jours, et mérita que « tout Israël s'assemblât à Ramatha pour » l'ensevelir, et faire le deuil de sa mort en grande » consternation (1) ».

II.^e PROPOSITION.

*Le caractère de Néhémias, modèle des bons gouverneurs.*

Les Juifs rétablissoient leur temple, et commençoient à relever Jérusalem, sous les favorables édits des rois de Perse, dont ils étoient devenus sujets par la conquête de Babylone : mais ils étoient traversés par les continuelles hostilités des Samaritains, et de leurs autres voisins anciens ennemis de leur nation, et même par les ministres des rois, avec une opiniâtreté invincible (2).

Ce fut dans ces conjonctures que Néhémias fut envoyé par Artaxercès roi de Perse, pour en être le gouverneur. L'ambition ne l'éleva pas à cette haute charge, mais l'amour de ses concitoyens ; et il ne se prévalut des bonnes grâces du roi son maître, que pour avoir le moyen de les soulager.

Parti de Perse dans cette pensée, il trouva que Jérusalem désolée, et de tous côtés en ruine, n'étoit

(1) *I. Reg.* XXV. 1. XXVIII. 3. — (2) *II. Esdr.* I, II, III, IV.

plus que le cadavre d'une grande ville, où l'on ne connoissoit ni forts, ni remparts, ni portes, ni rues, ni maisons.

Après avoir commencé de réparer ces ruines plus par ses exemples que par ses ordres, la première chose qu'il fit, fut de tenir une grande assemblée, contre ceux qui opprimoient leurs frères. « Quoi, » leur disoit-il (1), vous exigez d'eux des usures; pendant qu'ils ne songent qu'à engager leurs prés et » leurs vignes, et même à vendre jusqu'à leurs en» fans pour avoir du pain, et payer les tributs au » roi? Vous savez, poursuivoit-il, que nous avons » racheté nos frères, qu'on avoit vendus aux Gentils; » et vous vendrez les vôtres, pour nous obliger en» core à les racheter »? Il confondit par ce discours tous les oppresseurs de leurs frères. Et surtout quand il ajouta, en secouant son sein, comme s'il eût voulu s'épuiser lui-même (2) : « Moi, et mes frères, et » mes domestiques, avons prêté du blé et de l'ar» gent aux pauvres; et nous leur quittons cet em» prunt.

» Les gouverneurs qui m'ont précédé, et encore » plus leurs ministres (car c'est l'ordinaire) avoient » accablé le peuple qui n'en pouvoit plus. Mais moi, » au contraire, j'ai remis les droits attribués au » gouvernement (3) ». Il savoit qu'en certains états d'indigence extrême de ceux qui nous doivent, exiger ce qui nous est dû légitimement, c'est une espèce de vol.

« Sa table étoit ouverte aux magistrats, et aux

(1) *II. Esdr.* v. 1, 2, 3, 7, 8. — (2) *Ibid.* 10, 13. — (3) *Ibid.* 14, 15.

» voisins survenus. On y trouvoit des viandes choi- » sies, et en abondance, et des vins de toutes les » sortes (1) ». Il avoit besoin, dans la conjoncture, de soutenir sa dignité; et concilioit les esprits par cet éclat.

« J'ai, dit-il (2), vécu ainsi durant douze ans. J'ai » rebâti la muraille à mes dépens; personne n'étoit » inutile dans ma maison; et tous mes domestiques » travailloient aux ouvrages publics ».

Voici encore qui est remarquable, et d'une exacte justice : « Je n'ai acheté aucune terre (3) ». C'est un vol, de se prévaloir de son autorité et de l'*indigence* publique, pour acheter ce qu'on veut, et à tel prix qu'on y veut donner.

Ce qu'il y a de plus beau, c'est qu'il faisoit tout cela dans la seule vue de Dieu et de son devoir; et lui disoit avec confiance (4) : « Seigneur, souvenez- » vous de moi, selon tout le bien que j'ai fait à ce » peuple ».

Il ne faut pas s'étonner s'il employoit son autorité » à faire observer exactement le sabbat, les ordon- » nances de la loi, et tout le droit lévitique et sa- » cerdotal (5) ».

Venons aux vertus militaires, si nécessaires à ce grand emploi.

Pendant qu'on rebâtissoit la ville avec diligence, pour la mettre hors de péril, « il fit partager les » citoyens, dont la moitié bâtissoit, pendant que » l'autre gardoit ceux qui travailloient, et repous- » soit l'ennemi à main armée (6) ». Mais, dans l'ou-

(1) *II. Esdr.* v. 17, 18. — (2) *Ibid.* 14, 16. — (3) *Ibid.* 16. — (4) *Ibid.* 19. — (5) *Ibid.* XIII. — (6) *Ibid.* IV. 16.

vrage même, les travailleurs étoient prêts à prendre les armes. Tout le monde étoit armé, et comme s'exprime l'Ecriture(1), « d'une main on tenoit l'épée, » et on travailloit de l'autre ». Et comme ils étoient dispersés en divers endroits, l'ordre étoit si bon, qu'on savoit où se rassembler au premier signal.

Comme on ne pouvoit abattre Néhémias par les armes, on tâchoit de l'engager dans des traités captieux avec l'ennemi (2). Sanaballat et les autres chefs avoient gagné plusieurs magistrats, et l'environnoient de leurs émissaires, qui les vantoient auprès de lui. On tâchoit de l'épouvanter par des lettres qu'on faisoit courir, et par de faux bruits. On lui faisoit craindre de secrètes machinations contre sa vie, pour l'obliger à prendre la fuite, et on ne cessoit de lui proposer des conseils timides, qui auroient mis la terreur parmi le peuple. « Renfermons-nous, » disoient-ils (3), et tenons des conseils secrets au » dedans du temple, à huis clos ». Mais il répondoit avec une noble fierté qui rassuroit tout le monde (4) ; « Mes pareils ne craignent rien, et ne » savent ni se cacher ni prendre la fuite ». Par tant de trames diverses, on ne tendoit qu'à le ralentir ou à l'amuser, si on ne pouvoit le vaincre; mais il se trouva également au-dessus de la surprise et de la violence.

La source de tant de biens étoit une solide piété, un désintéressement parfait, une attention toujours vive à ses devoirs, et un courage intrépide.

(1) *II. Esdr.* IV. 17. — (2) *Ibid.* VI. 1, 2 *et seq.* — (3) *Ibid.* 10. — (4) *Ibid.* 11.

### III.e PROPOSITION.

*Le caractère de Joab, mêlé de grandes vertus et de grands vices, sous David.*

David trouva dans sa famille, et en la personne de Joab, fils de sa sœur Sarvia (1), un appui de son trône.

Dès le commencement de son règne, il le jugea le plus digne de la charge de général des armées. Mais il vouloit qu'il la méritât par quelque service signalé rendu à l'Etat; car il étoit indigne d'un si grand roi, et peu glorieux à Joab, que David parût n'avoir eu égard qu'au sang, et à l'intérêt particulier. Lorsque ce prince attaqua Jébus, qui fut depuis appelée Jérusalem, et que David destinoit à être le siége de la religion et de l'empire, il fit cette solennelle déclaration (2): « Celui qui aura le premier poussé le Jébuséen, et forcé la muraille, sera » le chef de la milice ». Ce fut le prix qu'il proposa à la valeur. « Joab monta le premier; et il fut fait » chef des armées. Ainsi fut prise la citadelle de Sion, » qui fut appelée la cité de David, à cause qu'il y » établit sa demeure ».

Après cette belle conquête, « David bâtit la ville » aux environs, depuis le lieu appelé Mello; et Joab » (qui avoit eu tant de part à la victoire) acheva le » reste (3) ». Ainsi il se signala dans la construction des ouvrages publics, comme dans les combats, et

(1) *I. Paral.* II. 16. — (2) *II. Reg.* v. 7, 8. *I. Paralip.* XI. 4, 5, 6, 7. — (3) *Ibid.* 8.

tint, auprès de David, la place que l'histoire donne auprès d'Auguste au grand Agrippa son gendre.

Quand David pour son malheur eut entrepris dans Juda et dans Israël le dénombrement des hommes capables de porter les armes, qui lui attira le fléau de Dieu, Joab, à qui il en donna le commandement, fit en fidèle ministre ce qu'il put pour l'en détourner, en lui disant (1) : « Que le Seigneur augmente le » peuple du roi mon seigneur, jusqu'au centuple de » ce qu'il est ! Mais que prétend le roi mon sei» gneur par un tel dénombrement ? N'est-ce pas assez » que vous sachiez qu'ils sont tous vos serviteurs. Que » cherchez-vous davantage, et pourquoi faire une » chose qui tournera en péché à Israël » ? Dieu ne vouloit pas qu'Israël, ni son roi, mît sa confiance dans la multitude de ses combattans, qu'il falloit laisser multiplier à celui « qui avoit promis d'en » égaler le nombre aux étoiles du ciel, et au sable » de la mer (2) ».

Le roi persista ; et Joab obéit, quoiqu'à regret. Ainsi, au bout de neuf mois, il porta au roi le dénombrement, qui, tout imparfait qu'il étoit, fit voir à David, à diverses reprises, qu'il avoit quinze cent mille combattans sous sa puissance (3).

« Le cœur de David fut frappé, quand il vit le » dénombrement (4) ». Il sentit sa faute ; et sa vanité ne fut pas plus tôt satisfaite, qu'elle se tourna en remords et en componction : en sorte qu'il n'osa

(1) *II. Reg.* XXIV. 2, 3. *I. Paralip.* XXI. 2, 3. — (2) *I. Paralip.* XXVII. 23. — (3) *I. Par.* XXI. 4, 5, 6. *II. Reg.* XXIV. 8, 9. — (4) *II. Reg.* XXIV. 10.

faire insérer le dénombrement dans les registres royaux (1).

Que lui servit d'avoir vu sur du papier tant de milliers de jeunesse prête à combattre; pendant que la peste que Dieu envoya ravageoit le peuple, et en faisoit des tas de morts? Joab avoit prévu ce malheur; et on a pu remarquer dans son discours, avec toute la force que la chose méritoit, tous les ménagemens possibles, et les plus douces insinuations.

Nous avons déjà vu, en un autre endroit, et lorsque David, après la mort d'Absalon, s'abandonna à la douleur, comme Joab lui fit connoître qu'il mettoit au désespoir tous ses serviteurs; qu'ils voyoient tous que David les auroit sacrifiés volontiers pour Absalon; que l'armée étoit déjà découragée; et qu'il alloit s'attirer des maux plus grands que tous ceux qu'il avoit jamais éprouvés (2). C'étoit parler à son maître avec toute la liberté que l'importance de la chose, son zèle et ses services lui inspiroient. Il alla jusqu'à une espèce de dureté; sachant bien que la douleur poussée à l'extrémité, veut être comme gourmandée et abattue par une espèce de violence; autrement elle trouve toujours de quoi s'entretenir elle-même, et consume l'esprit comme le corps par le plus mortel de tous les poisons.

Au reste, il aimoit la gloire de son roi. Dans le siége important de la ville et des forteresses de Rab-

(1) *I. Paralip.* XXVII. 24. — (2) *II. Reg.* XIX. 1, 2 *et seq. Ci-devant*, *liv.* V, *art.* II, III.<sup></sup>e *propos. pag.* 203, 204. *Et encore*, *liv.* IX, *art.* III, V.e *propos. pag.* 475.

» bath,

bath, il fit dire à David : « J'ai combattu heureuse-
» ment, la ville est pressée; assemblez le reste des
» troupes, et venez achever le siége, afin que la vic-
» toire ne soit point attribuée à mon nom (1) ». Ce n'étoit pas un trait d'habile courtisan; David n'avoit pas besoin d'honneurs mendiés; et Joab savoit quand il falloit finir les conquêtes. Mais c'étoit ici une action d'éclat, où il s'agissoit de venger sur les Ammonites un insigne outrage fait aux ambassadeurs de David; et la conjoncture des temps demandoit qu'on en donnât la gloire au prince.

Quand il fallut lui parler pour le retour d'Absalon, et entrer dans les affaires de la famille royale; Joab, bien instruit qu'il y a des choses où il vaut mieux agir par d'autres que par soi-même, ménagea la délicatesse du roi; et il employa auprès de David cette femme sage de Thécué. Mais un prince si intelligent reconnut bientôt « la main de Joab,
» et lui dit (2) : J'ai accordé votre demande; faites
» revenir Absalon. Joab, prosterné à terre, répon-
» dit : Votre serviteur connoît aujourd'hui qu'il a
» trouvé grâce devant son Seigneur, puisqu'il fait ce
» qu'il lui propose ». Il sentit la bonté du roi dans cette occasion, où il s'agissoit de l'intérêt d'autrui, plus vivement que dans les grâces quoique infinies qu'il avoit reçues en sa personne.

Je passe les autres traits qui feroient connoître l'habileté de Joab, et ses sages ménagemens. Les vengeances particulières, et ses ambitieuses jalousies, lui firent perdre tant d'avantage, et au roi l'utilité de tant de services.

(1) *II. Reg.* XII. 27, 28. — (2) *Ibid.* XIV. 19, 21, 22.

Nous avons raconté ailleurs le honteux assassinat d'Abner, que David ne put punir sur un homme aussi nécessaire à l'Etat qu'étoit Joab, et dont il fut contraint de se disculper en public (1).

Il se vit même forcé de destiner sa place à un autre; et il choisit Amasa (2), qui en étoit digne. Mais Joab le tua en traître. « Et ses amis disoient : » Voilà celui qui vouloit avoir la charge de Joab (3) ». Il mettoit sa gloire à se faire redouter, comme un homme que l'on n'attaquoit pas impunément.

En un mot, il étoit de ceux qui veulent le bien; mais qui veulent le faire seuls sous le roi. Dangereux caractère, s'il en fut jamais; puisque la jalousie des ministres, toujours prête à se traverser les uns les autres, et à tout immoler à leur ambition, est une source inépuisable de mauvais conseils, et n'est guère moins préjudiciable au service, que la rebellion.

C'est le désir de se maintenir, qui le fit entrer dans les intérêts d'Adonias, contre Salomon et contre David.

On sait les ordres secrets que ce roi mourant fut obligé de laisser à son successeur (4), contre un ministre qui s'étoit rendu si nécessaire, que les conjonctures ne lui permettoient pas de le punir. Il fallut enfin verser son sang, comme il avoit versé celui des autres. Trop complaisant pour David, il fut complice de la mort d'Urie, que ce prince rendit porteur des ordres donnés pour sa perte à Joab

(1) *II. Reg.* III. 27, 28 *et seq. Ci-devant, liv.* IX, *art.* III, IV.<sup></sup>e *propos. pag.* 468, 469. — (2) *II. Reg.* XIX. 13. — (3) *Ibid.* XX. 9, 10, 11. — (4) *III. Reg.* II. 5, 6.

même (1). Dieu le punit par David, dont il flatta la passion. C'est alors plus que jamais qu'il devoit le contredire; et faire sentir aux rois, que c'est les servir que d'empêcher qu'ils ne trouvent des exécuteurs de leurs sanguinaires desseins.

IV.e PROPOSITION.

*Holoferne, sous Nabuchodonosor, roi de Ninive et d'Assyrie.*

Judith lui parle en ces termes (2) : « Vive Nabu- » chodonosor roi de la terre! et vive sa puissance » qu'il a mise en vous, pour la correction de toute » ame errante ! Non-seulement les hommes lui se- » ront soumis par votre vertu, mais encore les bêtes » lui obéiront. Car le bruit de votre sagesse s'est ré- » pandu par toutes les nations de l'univers. On sait, » par toute la terre, que vous êtes le seul bon et le » seul puissant dans tout son royaume; et le bon » ordre que vous y établissez se publie dans toutes » les provinces ».

Il paroît, par ces paroles, qu'il n'étoit pas seulement chef des armes; mais encore qu'il avoit la direction de toutes les affaires, et qu'il avoit la réputation de faire régner la justice, et de réprimer les injures et les violences.

Son zèle pour le roi son maître éclate dans ses premières paroles à Judith (3) : « Soyez en repos et » ne craignez rien : je n'ai jamais nui à ceux qui sont » disposés à servir le roi Nabuchodonosor ».

(1) *II. Reg.* XI. 14, 15, 17. — (2) *Judith.* XI. 5, 6. — (3) *Ibid.* 1.

Partout il parle avec raison, avec dignité. Les ordres qu'il donne dans la guerre, seront approuvés de tous les gens du métier; et on ne trouve rien à désirer à ses précautions dans les marches, ni à sa prévoyance pour les recrues, et la subsistance des troupes.

Il ne faut point attendre de religion des hommes ambitieux. « Si votre Dieu accomplit la promesse » que vous me faites, de me livrer votre peuple, il » sera mon Dieu comme le vôtre (1) ». Le Dieu des ames superbes est toujours celui qui contente leur ambition.

« C'étoit un opprobre, parmi les Assyriens, si » une femme se moquoit d'un homme (2) », en conservant sa pudeur. Les gens de guerre, par-dessus les autres, se piquent de ces malheureuses victoires, et regardent un sexe infirme comme la proie assurée d'une profession si brillante.

Holoferne, possédé de cette passion insensée, parut hors de lui-même à la vue de l'étonnante beauté de Judith; et la grâce de ses discours acheva sa perte. La raillerie s'en mêla : « Quelle agréable » conquête que celle d'un pays qui nourrit un si » beau sang? et quel plus digne sujet de nos com- » bats (3) »? L'aveugle Assyrien se mit en joie; enivré d'amour plus que de vin, il ne songeoit qu'à contenter ses désirs.

On croit ces passions, qui, dit-on, ne font tort à personne, innocentes ou indifférentes dans les hommes de commandement. C'est par-là que périt Holoferne, un si habile homme d'ailleurs. C'est par-

(1) *Judith.* XI. 21. — (2) *Ibid.* XII. 11. — (3) *Ibid.* X. 18.

là que se ruinèrent les affaires de l'Assyrie, et d'un si grand roi. Chacun en sait l'événement, à la honte éternelle des grandes armées. Une femme les met en déroute par un seul coup de sa foible main, plus aisément que n'auroient fait cent mille combattans.

Si on vouloit raconter tous les malheurs, tous les désordres, tous les contre-temps que les histoires rapportent à ces passions, qu'on ne juge pas indignes des héros, le récit en seroit trop long ; et il vaut mieux marquer ici d'autres caractères.

### V.^e PROPOSITION.

*Aman, sous Assuérus roi de Perse.*

L'aventure est si célèbre, et le caractère si connu, qu'il en faudra toucher les principaux traits.

« Le roi Assuérus éleva Aman au-dessus de tous les » grands du royaume. Et tous les serviteurs du roi » fléchissoient le genou, et adoroient le favori, » comme le roi l'avoit commandé; excepté le seul » Mardochée (1) ». Il étoit Juif, et sa religion ne lui permettoit pas une adoration qui tenoit de l'honneur divin.

Aman, enflé de sa faveur, « appela sa femme et » ses amis ; et commença à leur vanter ses richesses, » le grand nombre de ses enfans, et la gloire où le » roi l'avoit élevé (2) ». Tout concouroit à sa grandeur ; et la nature même sembloit seconder les volontés du roi. Et il ajouta, comme le comble de sa

(1) *Esth.* III. 1, 2. — (2) *Ibid.* V. 10, 11.

faveur : « La reine même n'a invité que moi seul au » festin qu'elle donne au roi ; et demain j'aurai cet » honneur. Mais quoique j'aie tous ces avantages, je » crois n'avoir rien, quand je vois le Juif Mardo» chée qui, à la porte du roi, ne branle pas de sa » place à mon abord (1) ».

Ce qui flatte les ambitieux, c'est une image de toute-puissance, qui semble en faire des dieux sur la terre. On ne peut voir sans chagrin l'endroit par où elle manque, et tout paroît manquer par ce seul endroit : plus l'obstacle qu'on trouve à ses grandeurs paroît foible, plus l'ambition *s'irrite* de ne le pas vaincre ; et tout le repos de la vie en est troublé.

Par malheur pour le favori, il avoit une femme aussi hautaine et aussi ambitieuse que lui. « Faites » élever, lui dit-elle (2), une potence de cinquante » coudées ; et faites-y pendre Mardochée. Ainsi vous » irez en joie au festin du roi ». Une vengeance éclatante et prompte, est aux ames ambitieuses le plus délicat de tous les mets. « Ce conseil plut au favori : » et il fit dresser le funèbre appareil ».

« Mais il jugea peu digne de lui de *mettre* » les mains sur Mardochée seul ; et il résolut de » perdre à la fois toute la nation (3) » : soit qu'il voulût couvrir une vengeance particulière sous un ordre plus général ; soit qu'il s'en prît à la religion, qui inspiroit ce refus à Mardochée ; soit qu'il se plût à donner à l'univers une marque plus éclatante de son pouvoir, et que le supplice d'un seul particulier fût une trop légère pâture à sa vanité.

(1) *Esth.* V. 12, 13. — (2) *Ibid.* 14. — (3) *Ibid.* III. 6.

Le prétexte ne pouvoit pas être plus spécieux. « Il » y a un peuple, dit-il au roi (1), dispersé par tout » votre empire, qui trouble la paix publique par ses » singularités ». Personne ne s'intéresse à la conservation d'une nation si étrange. Ils sont en divers endroits, remarque-t-il, sans pouvoir s'entre-secourir ; et il est facile de les opprimer. C'est une race désobéissante à vos ordres, ajoute cet artificieux ministre, dont il faut réprimer l'insolence. On ne pouvoit pas proposer à un roi, une vue politique mieux colorée ; la nécessité et la facilité concouroient ensemble. Aman d'ailleurs, qui savoit que souvent les plus grands rois, pour le malheur du genre humain, au milieu de leur abondance, ne sont pas insensibles à l'augmentation de leurs trésors, ajouta pour conclusion (2) : « Ordonnez qu'ils » périssent ; ( et par la confiscation de leurs biens ) » je ferai entrer dix mille talens dans vos coffres ».

Le roi étoit au-dessus de la tentation d'avoir de l'argent ; mais non au-dessus de celle de le donner, pour enrichir un ministre si agréable, et qui lui parut si affectionné aux intérêts de l'Etat et de sa personne. « L'argent est à vous, dit-il (3), faites ce » que vous voudrez de ce peuple : et il lui donna son » anneau pour sceller les ordres ».

Un favori heureux n'est plein que de lui-même. Aman n'imagine pas que le roi puisse compter d'autres services que les siens. Ainsi, consulté sur les honneurs que le roi avoit destinés à Mardochée qui lui avoit sauvé la vie, il procure les plus grands honneurs à son ennemi, et à lui-même la plus hon-

(1) *Esth.* III. 8. — (2) *Ibid.* 9. — (3) *Ibid.* 10, 11.

teuse humiliation. Les rois se plaisent souvent à donner les plus grands dégoûts à leurs favoris, ravis de se montrer maîtres. Il fallut qu'Aman marchât à pied devant Mardochée, et qu'il fût le hérault de sa gloire dans toutes les places publiques (1). On vit dès-lors, et on lui prédit l'ascendant que Mardochée alloit prendre sur lui; et sa perte s'approchoit.

Vint enfin le moment du festin fatal de la reine (2), dont le favori s'étoit tant enorgueilli. Les hommes ne connoissent point leur destinée. Les ambitieux sont aisés à tromper, puisqu'ils aident eux-mêmes à la séduction, et qu'ils ne croient que trop aisément qu'on les favorise. Ce fut à ce festin, tant désiré par Aman, qu'il reçut le dernier coup, par la juste plainte de cette princesse. Le roi ouvrit les yeux sur le conseil sanguinaire que lui avoit donné son ministre; et il en eut horreur. Pour comble de disgrâce, le roi, qui vit Aman aux pieds de la reine pour implorer sa clémence, s'alla encore mettre dans l'esprit qu'il entreprenoit sur son honneur; chose qui n'avoit pas la moindre apparence en l'état où étoit Aman. Mais la confiance une fois blessée se porte aux sentimens les plus extrêmes. Aman périt, et déçu par sa propre gloire, il fut lui-même l'artisan de sa perte, jusqu'à avoir fabriqué la potence où il fut attaché, puisque ce fut celle qu'il avoit préparée à son ennemi.

(1) *Esth.* VI. 1, 2 *et seq.* — (2) *Ibid.* VII. 1, 2 *et seq.*

## ARTICLE IV.

*Pour aider le prince à bien connoître les hommes, on lui en montre en général quelques caractères, tracés par le Saint-Esprit dans les livres de la Sagesse.*

### I.re PROPOSITION.

*Qui sont ceux qu'il faut éloigner des emplois publics, et des Cours mêmes, s'il est possible.*

Nous avons remarqué ailleurs, qu'une des plus nécessaires connoissances du prince étoit de connoître les hommes. Nous lui avons facilité cette connoissance, en réalisant dans plusieurs particuliers des caractères marqués en bien et en mal. Nous allons encore tirer des livres de la Sagesse, des caractères généraux qui feront connoître qui sont ceux qu'il faut éloigner des emplois publics, et des Cours mêmes, s'il se peut.

Il y en a qui ne trouvent rien de bon que ce qu'ils pensent, rien de juste que ce qu'ils veulent; ils croient avoir renfermé dans leur esprit tout ce qu'il y a d'utile et de bon sens, sans vouloir rien écouter. C'est à ceux-là que Salomon dit (1) : « Ne » soyez point sage en vous-même ». Et ailleurs (2) : « Le fou n'entend rien que ce qu'il a dans sa tête; » et les paroles prudentes n'y ont point d'entrée ». Et enfin (3) : « L'insensé croit toujours avoir raison; » le sage écoute conseil ».

(1) *Prov.* III. 7. — (2) *Ibid.* XVIII. 2. — (3) *Ibid.* XII. 15.

Il y a aussi « l'innocent, qui croit à toute parole : » mais le sage (tient le milieu,) et considère ses » pas (1) ». C'est le parti que le prince prudent doit toujours suivre.

« Le brouillon cause des procès ; et le discoureur » sépare les princes (2) », en disant indiscrètement ce qui nuit, comme ce qui sert.

« L'homme a deux langues ; (a deux paroles) le » menteur et le brouillon affecte un langage sim- » ple ; mais il pénètre dans le sein (3) ». Il y laisse des impressions, et fait des blessures profondes, par ses rapports déguisés.

« Chassez le railleur et le moqueur, et la conten- » tion s'en ira avec lui ; les disputes et les injures » cesseront (4) ».

Surtout craignez le flatteur, qui est le vice des Cours, et la peste de la vie humaine. « Les morsures » de l'ami (qui ne vous offense qu'en disant la vé- » rité) valent mieux que les baisers trompeurs d'un » ennemi (5) », qui se cache sous une belle apparence.

Le fanfaron, « celui qui se vante et s'exalte, fait » des querelles (6) ». A chaque mot, on se sent poussé à le contredire.

« L'homme qui se hâte de s'enrichir ne sera point » innocent (7) ». Et ailleurs : « La pauvreté pousse » au crime ; et le désir des richesses, aveugle (8) ». Les fortunes précipitées sont suspectes. Le bien médiocre qu'on a de ses pères, fait présumer une bonne éducation.

(1) *Prov.* XIV. 15. — (2) *Ibid.* XVI. 28. — (3) *Ibid.* XVIII. 8. XXVI. 22. — (4) *Ibid.* XXII. 10. — (5) *Ibid.* XXVII. 6. — (6) *Ibid.* XXVIII. 25. — (7) *Ibid.* 20. — (8) *Eccli.* XXVII. 1.

« L'impatient ne se sauvera pas de la perte (1) ». Les affaires se gâtent entre ses mains, par la précipitation et les contre-temps.

Au contraire ; « l'esprit paresseux et irrésolu veut » et ne veut pas (2) ». Il ne sait jamais se déterminer : tout lui échappe des mains, parce que, ou il ne donne point aux affaires le temps de mûrir, ou qu'il ne connoît point les momens. Et parce qu'il a ouï dire, qu'il ne faut rien précipiter, et que « celui » dont le pied va vite, tombera (3), il se croit plus » sage, dans sa lenteur, que sept sages qui pronon- » cent des sentences (4) ; dont les paroles sont au- » tant d'oracles ».

Pour éviter ces inconvéniens, la décision du sage est que « toute affaire a son moment, et son occa- » sion (5) ». Il ne faut ni la laisser échapper, ni trop aller au-devant ; mais l'attendre, et veiller toujours.

Vous êtes toujours en joie, toujours content de vous-même? Vous ne voyez rien : les choses humaines ne portent pas ce perpétuel transport. C'est ce qui fait dire à l'Ecclésiaste (6) : « Le cœur du » sage est celui où il y a de la tristesse; et le cœur de l'insensé est celui qui est toujours dans la joie ».

« Ne soyez point trop juste, ni plus sage qu'il ne » faut ; de peur que vous ne deveniez comme un » stupide (7) », sans vie et sans mouvement. Etre trop scrupuleux, c'est une foiblesse. Vouloir assurer les choses humaines, plus que leur nature ne

(1) *Prov.* XIX. 19. — (2) *Ibid.* XIII. 4. — (3) *Ibid.* XIX. 2. — (4) *Ibid.* XXVI. 16. — (5) *Eccles.* VIII. 6. — (6) *Ibid.* VII. 5. — (7) *Ibid.* VII. 17.

le permet, c'en est une autre, qui fait tomber non-seulement dans la léthargie et dans l'engourdissement, mais encore dans le désespoir.

Il y a un vice contraire, de tout oser sans mesure, de ne faire scrupule de rien. Et le Sage le reprend aussitôt après : « N'agissez pas comme un impie (1) ». Ne vous affermissez pas dans le crime, comme s'il n'y avoit point de loi ni de religion pour vous.

Ceux qui songent à contenter tout le monde, et nagent comme incertains entre deux partis ; ou qui se tournent tantôt vers l'un ou tantôt vers l'autre, sont ceux dont il est écrit (2) : « Le cœur qui entre » en deux voies ( et qui veut tromper tout le monde ) » aura un mauvais succès ». Il n'aura ni ami fidèle, ni alliance assurée, et il mettra à la fin tout le monde contre lui.

C'est à de tels esprits que le Sage dit (3) : « Ne » tournez point à tout vent ; n'entrez point en toute » voie, et n'ayez point une langue double ». Que vos démarches soient fermes ; que votre conduite soit régulière ; et que la sûreté soit dans vos paroles.

« N'ayez point la réputation d'un brouillon, et » qu'on ne vous confonde point par vos paroles (4) ». Tels sont ceux à qui on ne cesse de reprocher la légèreté de leurs paroles, qui se détruisent les unes les autres.

Ceux qui s'ingèrent auprès des rois, qui se veulent rendre nécessaires dans les Cours, sont notés par cette sentence (5) : « Ne vous empressez pas à » paroître sage auprès des rois ». La sagesse ne se

(1) *Eccles.* VII. 18. — (2) *Eccli.* III. 28. — (3) *Ibid.* V. 11. — (4) *Ibid.* 16. — (5) *Ibid.* VII. 5.

déclare qu'à propos. Ces gens, qui veulent toujours donner tous les bons conseils, sont ceux dont il est écrit (1) : « Tout conseiller vante son conseil », et par-là le rend inutile et méprisable.

L'homme avare doit être en exécration. « Celui qui » est mauvais à lui-même, et qui se plaint tout ce » qu'il goûte de ses biens, à qui sera-t-il bon ? Il n'y » a rien de plus mauvais que celui qui s'envie à » lui-même son soulagement ; et c'est la juste pu- » nition de sa malice (2) ».

Enfin les caractères les plus odieux sont réunis, et marqués dans ces paroles. « Il y a six choses que » le Seigneur hait, dit le Sage (3) ; et son ame déteste » la septième : les yeux altiers, la langue amie du » mensonge, les mains qui répandent le sang in- » nocent, le cœur qui forme de noirs desseins, les » pieds légers pour courir au mal, le faux témoin, » enfin celui qui sème la discorde parmi ses frères ».

## II.e PROPOSITION.

*On propose trois conseils du Sage, contre trois mauvais caractères.*

« Ne vous opposez point à la vérité ; et si vous » vous êtes trompé, humiliez-vous (4) ». Qui est le mortel qui ne se trompe jamais? Faites un bon usage de vos fautes, et qu'elles vous éclairent pour une autre occasion.

« Ne rougissez pas d'avouer vos fautes ; mais ne » vous laissez pas redresser par tout le monde (5) » ;

(1) *Eccli.* XXXVII. 8. — (2) *Ibid.* XIV. 5, 6. — (3) *Prov.* VI. 16, 17, 18, 19. — (4) *Eccli.* IV. 30. — (5) *Ibid.* 31.

comme sont les hommes foibles, qui se désespèrent et perdent courage.

« Ne résistez pas à celui dont la puissance est su» périeure ; et n'allez pas contre le torrent, ou con» tre le courant du fleuve, qui entraîne tout (1) ». Le téméraire croit tout possible, et rien ne l'arrête.

Voici encore trois caractères maudits par le Sage.

« Malheur au cœur double, qui marche en deux » voies (2) » ; et fait son fort du déguisement et de l'inconstance.

« Malheur au cœur lâche, (qui se laisse abattre » au premier coup,) faute de mettre sa confiance » en Dieu (3) ».

« Malheur à celui qui perd la patience (4) », qui se lasse de poursuivre un bon dessein.

### III.e PROPOSITION.

*Le caractère de faux ami.*

C'est celui qu'il faut le plus observer. Nous l'avons déjà marqué ; mais on ne peut trop le faire observer au prince, pour l'en éloigner ; puisque c'est la marque la plus assurée d'une ame mal élevée, et d'un cœur corrompu.

« Tout ami dit : J'ai fait un ami (5) », et ce lui est une grande joie. « Mais il y a un ami, qui n'est ami » que de nom : n'est-ce pas de quoi s'affliger jusqu'à » la mort », quand on voit l'abus d'un nom si saint ?

Cet ami de nom seulement, « est l'ami selon le

(1) *Eccli.* IV. 32. — (2) *Ibid.* II. 14. — (3) *Ibid.* 15. — (4) *Ibid.* 16. — (5) *Ibid.* XXXVII. 1.

temps, et qui vous abandonne dans l'affliction (1); lorsque vous avez le plus de besoin d'un tel secours.

« Il y a l'ami compagnon de table (2) ». Il ne cherche que son plaisir, et vous quitte dans l'adversité.

« L'ami qui trahit le secret de son ami, est le dé» sespoir d'une ame malheureuse (3) », qui ne sait plus à qui se fier, et ne voit nulle ressource à son malheur.

« Mais il y a encore un ami plus pernicieux. C'est » celui qui va découvrir les haines cachées; et ce » qu'on a dit dans la colère, et dans la dispute (4) ».

Il y a l'ami léger et volage, « qui ne cherche » qu'une occasion, un prétexte pour rompre avec » son ami : c'est un homme digne d'un éternel op» probre (5) ». Un homme qui fait paroître une fois en sa vie un tel défaut, est caractérisé à jamais, et fait l'horreur éternelle de la société humaine.

### IV.e PROPOSITION.

*Le vrai usage des amis et des conseils.*

« Le fer s'aiguise par le fer; et l'ami aiguise les » vues de son ami (6) ».

Le bon conseil ne donne pas de l'esprit à qui n'en a pas : mais il excite, il éveille celui qui en a : « Il » faut avoir un conseil en soi-même (7) », si l'on veut que le conseil serve. Il y a même des cas où il se faut conseiller soi-même. Il faut se sentir, et pren-

(1) *Eccli.* VI. 8. — (2) *Ibid.* 10. — (3) *Ibid.* XXVII. 24. — (4) *Ibid.* VI. 9. — (5) *Prov.* XVIII. 1. — (6) *Prov.* XXVII. 17. — (7) *Eccli.* XXXVII. 8.

dre sur soi certaines choses décisives, où l'on ne peut vous conseiller que foiblement.

La règle que le Sage donne pour les amitiés est admirable. « Séparez-vous de votre ennemi »; ne lui donnez point votre confiance : « mais prenez garde » à l'ami (1) »; n'en épousez point les passions.

### V.e PROPOSITION.

*L'amitié doit supposer la crainte de Dieu.*

« Un bon ami est un remède d'immortalité et de » vie : celui qui craint Dieu, le trouvera (2) ». La crainte de Dieu donne des principes; et la bonne foi se maintient sous ses yeux qui percent tout.

### VI.e PROPOSITION.

*Le caractère d'un homme d'Etat.*

« Le conseil est dans le cœur de l'homme comme » une eau profonde : l'homme sage l'épuisera (3) ». On ne le découvre point, tant ses conduites sont profondes; mais il sonde le cœur des autres, et on diroit qu'il devine, tant ses conjectures sont sûres.

Il ne parle qu'à propos; car « il sait le temps et » la réponse (4) ». Isaïe l'appelle Architecte (5). Il fait des plans pour long-temps; il les suit : il ne bâtit pas au hasard.

L'égalité de sa conduite est une marque de sa sagesse, et le fait regarder comme un homme assuré dans toutes ses démarches. « L'homme de bien dans

(1) *Eccli.* VI. 13. — (2) *Ibid.* 16. — (3) *Prov.* XX. 5. — (4) *Eccles.* VIII. 5. — (5) *Is.* III. 3.

» sa

» sa sagesse, demeure comme le soleil; le fou » change comme la lune (1) ». Le vrai sage ne change point; on ne le trouve jamais en défaut. Ni humeur ni prévention ne l'altère.

### VII.e PROPOSITION.

*La piété donne quelquefois du crédit, même auprès des méchans rois.*

Elisée disoit à la Sunamite (2) : « Avez-vous quel- » que affaire? Et voulez-vous que je parle au roi, » ou au chef de la justice ». L'impie Achab même, qui étoit ce roi, l'appeloit, Mon père (3).

« Hérode craignoit saint Jean-Baptiste, sachant » que c'étoit un homme saint et juste; et quoiqu'il » le tînt en prison, il l'écoutoit volontiers, et faisoit » beaucoup de choses à sa considération (4) ». A la fin pourtant on sait le traitement qu'il lui fit. Et Achab en préparoit un semblable à Elisée : « Que » je sois maudit de Dieu, dit ce prince (5), si au- » jourd'hui la tête d'Elisée est sur ses épaules ».

La religion se fait craindre à ceux-là même qui ne la suivent pas : mais la terreur superstitieuse qui est sans amour, rend l'homme foible, timide, défiant, cruel, sanguinaire; et tout ce que veut la passion.

### VIII.e PROPOSITION.

*La faveur ne voit guère deux générations.*

Quels plus grands services que ceux de Joseph? Il avoit gouverné l'Egypte quatre-vingts ans avec

(1) *Eccli.* XXVII. 12. — (2) *IV. Reg.* IV. 13. — (3) *Ibid.* VI. 21. — (4) *Marc.* VI. 20. — (5) *IV. Reg.* VI. 31.

une puissance absolue : et avoit eu tout le temps de s'affermir lui et les siens. « Cependant il vint un » nouveau roi qui ne connoissoit pas Joseph [1] ». Le prince oublia que l'Etat lui devoit, non-seulement sa grandeur, mais encore son salut ; et il ne songea plus qu'à perdre ceux que son prédécesseur avoit favorisés.

## IX.e PROPOSITION.

*On voit auprès des anciens rois un conseil de religion.*

S'il falloit parler ici du ministère prophétique, nous avons vu Samuel auprès de Saül, l'interprète des volontés de Dieu [2]. Nathan, qui reprit David de son péché, entroit dans les plus grandes affaires de l'Etat [3].

Mais outre cela, nous connoissons un ministère plus ordinaire, puisque Ira est nommé « le prêtre » de David [4] ». Zabud étoit celui de Salomon ; et il est appelé « l'ami du roi [5] » : marque certaine que le prince l'appeloit à son conseil le plus intime ; et sans doute principalement en ce qui regardoit la religion et la conscience.

On peut rapporter en cet endroit le conseil du Sage [6] : « Ayez toujours avec vous un homme saint, » dont l'ame revienne à la vôtre, et qui, voyant vos » chutes ( secrètes ) dans les ténèbres, les pleure » avec vous », et vous aide à vous redresser.

(1) *Exod.* I. 8, 9, 10. — (2) *I. Reg.* X, XI, XII, XIII, XV, XVI. — (3) *III. Reg.* I. 10, 12, 23, 24. — (4) *II. Reg.* XX. 26. — (5) *III. Reg.* IV. 5. — (6) *Eccli.* XXXVII. 15, 16.

## ARTICLE V.

*De la conduite du prince dans sa famille; et du soin qu'il doit avoir de sa santé.*

### I.re PROPOSITION.

*La sagesse du prince paroît à gouverner sa famille, et à la tenir unie pour le bien de l'Etat.*

Nous avons déjà remarqué que « les fils de David » étoient les premiers sous la main du roi (1) », pour exécuter ses ordres. Ils sont nommés dans les Septante, Aularques, c'est-à-dire, princes de la Cour, pour la tenir toute unie aux intérêts de la royauté.

Pour mettre la paix dans sa famille, il régla la succession en faveur de Salomon, ainsi que Dieu l'avoit ordonné par la bouche du prophète Nathan (2). La règle étoit de la donner à l'aîné (3), si le roi n'en ordonnoit autrement. Et c'est encore la coutume des rois d'Orient.

L'indulgence de David, « qui ne voulut point » contrister Amnon son fils aîné (4) », celui qui viola Thamar sa sœur, est reprise dans l'Ecriture. Il souffrit aussi trop tranquillement les entreprises d'Absalon, qui étoit devenu l'aîné, et qui voulut envahir le trône. Mais Dieu le vouloit punir; et sa facilité, suivie d'une rebellion si affreuse, laissa un

(1) *I. Paralip.* XVIII. 17. — (2) *II. Reg.* VII. 12, 13 *et seq.* — (3) *III. Reg.* I. 5, 6 : *et* II. 15, 22. — (4) *II. Reg.* XIII. 21.

terrible exemple à lui et à tous les rois, qui ne savent pas se rendre les maîtres de leur famille.

Ainsi, quoiqu'il eût encore une excessive indulgence pour Adonias, qui étoit l'aîné après Absalon, dès qu'il sut qu'il en abusoit jusqu'à prétendre au royaume, contre sa disposition expresse et déclarée; et qu'il avoit dans ses intérêts contre Salomon les princes ses frères, avec la plupart des grands du royaume; il détruisit la cabale dans sa naissance, en faisant au lit de la mort sacrer son fils Salomon, et donna la paix à l'Etat (1).

On sait les derniers ordres qu'il laissa au *roi son fils*, pour le bien de la religion et des peuples. A ce moment, Dieu lui inspira ce divin Psaume, dont le titre est pour Salomon, qui commence par ces beaux mots (2) : « O Dieu, donnez votre jugement » au roi, et votre justice au fils du roi ». Tout n'y respire que paix, abondance, bonheur des pauvres soulagés sous la protection et la justice du nouveau roi, qui en devoit abattre les oppresseurs. C'est l'héritage qu'il laisse à son fils, et à tout son peuple, en leur promettant un règne heureux.

Il y avoit déjà long-temps qu'on lui avoit *dédié* le Psaume intitulé : « Pour le bien-aimé (3) », où les enfans de Coré virent en esprit le règne de Salomon, où fleuriroit la paix. Salomon y est exhorté « à la vérité, à la douceur et à la justice (4) ». C'étoient les souhaits de David, et c'est par-là que son règne devoit figurer celui du Messie, qui étoit le vrai fils de David.

(1) *III. Reg.* I. 6, 9 *et seq.* — (2) *Ps.* LXXI. 1 *et seq.* — (3) *Ibid.* XLIV. — (4) *Ibid.* 5.

Pour ne rien omettre, la reine fille du roi Pharaon, destinée à Salomon pour épouse, y est marquée; et sous le nom de David, on lui adressoit ces paroles (1) : « Ecoutez ma fille, et voyez; et oubliez » votre peuple, et la maison de votre père », toute royale et toute éclatante qu'elle est; et épousez les intérêts de la famille où vous entrez. Vous en serez récompensée « par l'amour du roi, qui sera épris de » vos beautés (2) »; et vous trouvera encore plus belle et plus ornée au dedans qu'au dehors. C'est ainsi qu'Israël instruisoit ses reines, comme ses rois, par la bouche de David.

C'est cette reine si parfaite et si aimable, sous la figure de qui Salomon a chanté l'époux et l'épouse, et les délices de l'amour divin. Ce roi magnifique la traita selon son mérite, et selon sa naissance. Il lui bâtit un palais superbe. Quoiqu'elle sût que, selon la coutume de ces temps, il y eut pour la magnificence de la cour, « Soixante reines, et un nombre » infini de femmes et de jeunes filles (3) »; elle sentit que seule elle avoit le cœur. Elle étoit la Sulamite, « l'unique parfaite, que les reines et toutes les au- » tres louoient (4) ». Cette reine, sans s'enorgueillir de ces avantages, se laissoit conduire au sage roi son époux, et entroit en son esprit en lui disant : « Je vous menerai dans le cabinet de ma mère : là » vous m'enseignerez (5) », par de douces insinuations. Et encore : « Ceux qui sont droits vous ai- » ment (6) ». On n'est digne de vous aimer que

(1) *Ps.* XLIV. 11. — (2) *Ibid.* 12. — (3) *Cant. Cant.* VI, 7. — (4) *Ibid.* 8. — (5) *Cant.* VIII, 2. — (6) *Ibid.* I, 3.

lorsqu'on a le cœur droit; et vous aimer, c'est la droiture.

De semblables instructions avoient fait imiter à Bethsabée mère de Salomon la pénitence de David. Et c'est dans cet esprit qu'elle parloit en ces termes à son fils (1) « : Que vous dirai-je, mon bien-aimé de » mes entrailles, et le cher objet de mes vœux? O » mon fils, ne donnez point aux femmes vos richesses; » les rois se perdent eux-mêmes en les voulant en- » richir. Ne donnez point, ô Lamuel! (c'est ainsi » qu'elle appelle Salomon) ne donnez point de vin » aux rois, parce qu'il n'y a point de secret où » règne l'ivresse; de peur aussi qu'ils n'oublient les » jugemens droits, et ne changent la cause du » pauvre ». C'est après ces belles paroles qu'elle fait l'image immortelle « de la femme forte, digne » épouse des sénateurs de la terre (2) ».

Salomon lui-même a rapporté ces paroles de sa mère; et les a voulu consacrer dans un livre inspiré de Dieu, avec ce titre à la tête : « Paroles du roi » Lamuel. C'est la vision dont sa mère l'a instruit (3) ». Il ne faut donc pas s'étonner s'il a si souvent répété dans tout ce livre (4) : « Ecoutez les enseignemens de » votre père ». Et ailleurs (5) : « J'ai été son fils » tendre et bien-aimé, et l'unique de ma mère. Elle » m'enseignoit, et me disoit : Mon fils, aimez la » sagesse ». Et ailleurs (6) : « Conservez, mon fils, » les préceptes de votre père; et n'abandonnez pas » les conseils de votre mère ». Pour inspirer l'amour

(1) *Prov.* XXXI. 2, 3, 4, 5. — (2) *Ibid.* 10, 23. — (3) *Ibid.* 1. — (4) *Ibid.* I. 8. — (5) *Ibid.* IV. 3, 4. — (6) *Ibid.* VI. 20.

de la sagesse, Salomon faisoit concourir dans ce divin livre les préceptes de son père et de sa mère; les uns plus forts, les autres plus affectueux et plus tendres; et tous les deux faisant dans le cœur des impressions profondes.

S'il faut remonter plus haut, Job, qui étoit prince en son pays, tenoit sa famille unie. « Il avoit sept » fils et trois filles. Chacun de ses fils avoit son jour » pour traiter toute la famille dans sa maison. Les » frères y convioient leurs sœurs ». Le soin de Job étoit « de les bénir tous quand le tour étoit passé, » et d'offrir des holocaustes pour chacun d'eux : de » peur, disoit-il, que mes enfans (dans leur joie) » n'aient peut-être offensé le Seigneur. Ainsi faisoit » Job tous les jours de sa vie (1) ».

Les princes, comme les autres, tenoient leurs enfans, et jusqu'à leurs filles, toujours prêts à immoler leur vie pour le salut du pays.

La fille unique de Jephté, juge souverain d'Israël, voyant arriver son père, « qui déchiroit ses habits à » sa vue, lui parla en cette sorte (2) : Mon père, si » vous avez ouvert votre bouche au Seigneur, » (par quelque vœu qui me soit fatal) faites de » moi tout ce que vous avez promis. C'est assez » pour nous, que vous ayez remporté la victoire » sur vos ennemis ». Elle se trouva si bien préparée, qu'elle perdit la vie sans qu'il lui en coûtât un soupir, et laissa un deuil immortel à toutes les filles d'Israël.

Jonathas eût éprouvé le même sort. Et encore qu'il eût regret à la vie, il alloit être sacrifié, si

(1) *Job.* I. 2, 4, 5. — (2) *Jud.* XI. 35, 36 *et seq.*

le peuple ne l'eût arraché des mains de son père Saül (1).

## II.e PROPOSITION.

### *Quel soin le prince doit avoir de sa santé.*

« Asa fut malade, à la trente-neuvième année de » son règne, d'une violente douleur des pieds. Et » dans son infirmité, il ne mit pas tant sa confiance au » Seigneur son Dieu, que dans l'art des médecins. » Et il mourut deux ans après, à la quarante-unième » année de son règne (2) ».

Dieu n'a pas condamné la médecine, dont il est l'auteur. « Honorez, dit-il (3), le médecin, à cause » de la nécessité; car c'est le Très-haut qui l'a créé. » La médecine vient de Dieu, et elle aura les pré- » sens des rois. La science du médecin le relevera; » et les grands la loueront à l'envi. Le Seigneur a » créé les médicamens; et l'homme sage ne s'en » éloignera pas. Dieu les a faits pour être connus; » et le Très-haut en a donné la connoissance aux » hommes, pour découvrir ses merveilles ». Si vous trouvez que ces connoissances vont lentement, et qu'on n'invente pas assez de remèdes pour vaincre tous les maux; il s'en faut prendre au fonds inépuisable d'infirmité qui est en nous. Cependant le peu qu'on découvre doit aiguiser l'industrie.

Dieu veut donc que l'on se serve de la médecine, « et de l'étude des plantes, qui adoucissent les maux » par des onctions salutaires; et ces heureuses inven-

(1) *I. Reg.* XIV. 43, 44, 45. — (2) *II. Paralip.* XVI. 12, 13. — (3) *Eccli.* XXXVIII. 1, 2 *et seq.*

» tions croissent tous les jours (1) », par les nouvelles découvertes que l'expérience nous fait faire.

Ce que le Seigneur défend, c'est d'y mettre sa confiance, et non pas en Dieu, qui seul bénit les remèdes, comme il les a faits, et en dirige l'usage. « Mon fils, ne négligez pas votre santé, et ne vous » méprisez pas vous-même. Priez le Seigneur, qui » vous guérira. Eloignez-vous du péché (dont votre » mal est le vengeur.) Multipliez vos offrandes, » et donnez lieu au médecin; car c'est le Seigneur » qui l'a créé (et qui vous le donne.) Qu'il ne vous » quitte pas, parce que son secours vous est néces- » saire (2) ».

Gardez-vous bien de le mépriser, à la manière de ceux qui, parce qu'il n'est pas un dieu, qui ait la vie et la santé dans la main, en dédaignent le travail. « Le temps viendra que vous aurez besoin de » son secours (3) »; et vous serez étonné de l'effet d'une main hardie et industrieuse.

---

## ARTICLE VI ET DERNIER.

*Les inconvéniens et tentations qui accompagnent la royauté; et les remèdes qu'on y doit apporter.*

### I.re PROPOSITION.

*On découvre les inconvéniens de la puissance souveraine, et la cause des tentations attachées aux grandes fortunes.*

Il n'y a point de vérité, que le Saint-Esprit ait plus inculquée, dans l'histoire du peuple de Dieu,

(1) *Eccli.* XXXVIII. 7. — (2) *Ibid.* 9, 10, 11, 12. — (3) *Ibid.* 13.

que celle des tentations attachées aux prospérités et à la puissance.

Il est écrit du saint roi Josaphat, « que son » royaume s'étant affermi en Juda, et sa gloire et ses » richesses étant au comble, son cœur prit une » noble audace dans les voies du Seigneur, et il en» treprit de détruire les hauts lieux et les bois sa» crés (1) », où le peuple sacrifioit : ce qui avoit été vainement tenté par les pieux rois qui l'avoient précédé.

C'est là en effet le sentiment véritable que la puissance devroit inspirer. Mais tous les rois ne ressemblent pas à Josaphat.

« Le royaume de Roboam, fils de Salomon, » s'étant affermi, (par le retour de plusieurs des dix » tribus séparées, et par d'autres heureux succès) » il abandonna la loi du Seigneur, et tout Israël » avec lui (2) ».

Amasias, victorieux d'Idumée, en adora les dieux (3) : tant les grands succès, qui augmentent la puissance, dérèglent le cœur.

Ozias, un si grand roi, et si religieux, « *enflé* » pour sa perte, (par ses grands succès, et par sa » puissance) négligea son Dieu, et voulut offrir » l'encens, menaçant les prêtres (4) », dont il usurpoit l'honneur.

Le saint roi Ezéchias, se défendit-il du plaisir d'étaler sa gloire et ses richesses aux ambassadeurs de Babylone, avec une ostentation que Dieu con-

(1) *II. Paralip.* XVII. 5, 6. — (2) *Ibid.* XI. 17. XII. 1. — (3) *Ibid.* XXV 14. — (4) *Ibid.* XXVI. 1, 16 *et seq.*

damna par ces dures paroles d'Isaïe (1) : « Le jour » viendra que tous ces trésors seront transportés à » Babylone, (à qui tu les as montrés avec tant de » complaisance) sans qu'il en demeure ici la moindre » parcelle ». Tout alloit bien pour ce prince, à la réserve « de la tentation arrivée à l'occasion de cette » ambassade : et Dieu la permit pour découvrir tous » les sentimens de son cœur, et l'orgueil qui s'y » tenoit caché (2) ».

Cette sentence fait trembler. Dieu ordonne la magnificence dans les Cours, comme nous l'avons démontré : Dieu a horreur de l'ostentation, et la foudroie, sans la pardonner à ses serviteurs. Quelle attention ne doit pas avoir un roi pieux ? Quelle réflexion profonde ne doit-il pas faire, sur la périlleuse délicatesse des tentations dont nous parlons?

Saint Augustin se fondoit sur ces exemples, lorsqu'il a dit qu'il n'y a point de plus grande tentation, même pour les bons rois, que celle de la puissance : *Quantò altior, tantò periculosior* (3).

Saül fut choisi de Dieu pour être roi, sans qu'il y pensât ; et nous avons vu ailleurs, dans le temps qu'on l'élisoit, qu'il se tenoit caché dans sa maison (4). Et néanmoins il succomba à la tentation de la puissance, en désobéissant aux ordres de Dieu, et épargnant Amalec ; en offrant le sacrifice sans attendre Samuel; peut-être dans la jalousie de régner en maître absolu, pour secouer un joug importun ;

(1) *IV. Reg.* xx. 16, 17. — (2) *II. Paralip.* xxxii. 31. — (3) *August. Enarr. in Ps.* cxxxvii, *n.* 9; *tom.* iv, *col.* 1529. — (4) *I. Reg.* x. 2, 3, 9, 22, 23.

et enfin, en persécutant à toute outrance, dans tous les confins du royaume, David le plus fidèle de ses serviteurs (1).

Qu'arriva-t-il à David lui-même, et jusques à quel excès succomba-t-il à la tentation de la puissance ? Encore fit-il pénitence, et couvrit-il son ignominie par ce bon exemple. Mais Dieu n'a pas voulu que nous eussions une connoissance certaine d'une conversion semblable dans Salomon son fils; qui a été premièrement le plus sage de tous les rois, et ensuite dans sa mollesse, le plus corrompu et le plus aveugle. La tentation de la puissance le plongea dans ces foiblesses. Il adora jusques aux dieux des femmes qui lui avoient dépravé le cœur; et les énormes dépenses qu'il lui fallut faire en contentant leur ambition, et en leur érigeant tant de temples, jetèrent un si bon roi dans les oppressions, qui donnèrent lieu sous son fils à la division de la moitié du royaume.

Aveuglé par la tentation de la puissance, Nabuchodonosor se fit Dieu, et ne prépara que des fournaises ardentes à ceux qui refusoient leurs adorations à sa statue (2). C'est lui qui, séduit par sa propre grandeur, n'adora plus que lui-même. « N'est-ce pas là, disoit-il (3), cette grande Baby» lone, que j'ai faite par ma puissance, et pour la » manifestation de ma gloire ». Babylone, qui voyoit le monde entier sous sa puissance, disoit dans l'égarement de son orgueil : « Je suis, et il n'y a » que moi sur la terre ». Et encore : « Je suis

(1) *I. Reg.* XV. 8, 9, 13, 14. XIII. 8, 9. XVIII, XIX, XX *et seq.* — (2) *Dan.* III. — (3) *Ibid.* IV. 2, 26, 27.

» reine, la maîtresse éternelle de l'univers, je ne » serai jamais veuve ni seule; mon empire ne périra » jamais (1) ».

Un autre roi disoit en lui-même, plutôt par ses sentimens et par ses œuvres, que par ses paroles (2) : « Le fleuve est à moi, et je me suis fait moi-même; » j'ai fait ce grand fleuve, qui m'apporte tant de » richesses ». C'est ce que disent les rois superbes, lorsqu'à l'exemple d'un Pharaon roi d'Egypte, ils se croient arbitres de leur sort, et agissent comme indépendans des ordres du ciel, qu'ils ont oubliés.

Un Antiochus ébloui de sa puissance, qu'il croyoit sans bornes, « éleva sa bouche contre le ciel; et » attaquant le Très-haut par ses blasphêmes, il en » voulut écraser les saints, et éteindre le sacri- » fice (3) ». On le voit paroître en son temps, comme un homme qui ne croit rien impossible à sa puissance : car « il croyoit pouvoir voguer sur la terre, » et marcher sur les flots de la mer (4) ». Ainsi son audace entreprenoit tout, et il vouloit que le monde n'eût point d'autre loi que ses ordres. Cependant il étoit l'esclave d'une femme, qu'il appela Antiochide de son nom, et vit des peuples entiers, se révolter contre lui, parce qu'ils étoient la proie d'une impudique, à qui le roi donnoit ses provinces (5).

Hérode sur un trône auguste, et revêtu des habits royaux, pendant qu'il parloit se laissa flatter « des » acclamations du peuple qui lui crioit : Ce sont les » paroles d'un Dieu et non pas d'un homme; et mé-

(1) *Is.* XLVII. 7, 9. — (2) *Ezech.* XXIX. 3, 9. — (3) *Dan.* VII. 25. VIII. 11, 12. — (4) *II. Mach.* V. 21. — (5) *Ibid.* IV. 30.

» rita d'être frappé en ce moment par un ange, en » sorte qu'il mourut mangé des vers [1] ». Comme si Dieu, qu'il oublioit, lui eût voulu dire, ainsi qu'à cet autre roi [2] : « Diras-tu encore : Je suis un Dieu ; » toi qui es un homme et non pas un Dieu, sous la » main qui te donne la mort », en t'envoyant une si étrange maladie.

Voilà les effets funestes de la tentation, de la puissance : l'oubli de Dieu, l'aveuglement du cœur, et l'attachement à sa volonté ; d'où suivent des raffinemens d'orgueil et de jalousie, et un empire des plaisirs, qui n'a point de bornes.

Cela fut ainsi dès l'origine. Et aussitôt qu'il y eut des puissances absolues, on craignit tout de leurs passions : « Abraham dit à Saraï sa femme [3] : Vous » êtes belle ; quand les Egyptiens vous verront, ils » diront : C'est sa femme ; et ils me tueront pour » vous avoir. Dites que vous êtes ma sœur ; (comme » elle l'étoit aussi en un certain sens.) Pharaon fut » bientôt instruit de la beauté de Saraï ; et Abraham » reçut un bon traitement pour l'amour d'elle ; et » on lui donna des troupeaux et des esclaves en » abondance ; et on enleva sa femme dans la maison » de Pharaon ». Il en arriva autant à Abraham chez un autre roi, c'est-à-dire chez Abimelech, roi de Gérare dans la Palestine [4]. Et on voit que depuis l'établissement de la puissance absolue, il n'y a plus de barrière contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes.

(1) *Act.* XII. 22. 23. — (2) *Ezech.* XXVIII. 9, 23. — (3) *Gen.* XII. 11, 12 *et seq.* — (4) *Ibid.* XX. 11, 12.

Avouons donc, de bonne foi, qu'il n'y a point de tentation égale à celle de la puissance ; ni rien de plus difficile que de se refuser quelque chose, quand les hommes vous accordent tout, et qu'ils ne songent qu'à prévenir, ou même à exciter vos désirs.

### II.e PROPOSITION.

*Quels remèdes on peut apporter aux inconvéniens proposés.*

Il y en a qui, touchés de ces inconvéniens, cherchent des barrières à la puissance royale. Ce qu'ils proposent comme utile, non-seulement aux peuples, mais encore aux rois, dont l'empire est plus durable quand il est réglé.

Je ne dois point entrer ici, ni dans ces restrictions, ni dans les diverses constitutions des empires et des monarchies. Ce seroit m'éloigner de mon dessein. Je remarquerai seulement ici, premièrement, que Dieu, qui savoit ces abus de la souveraine puissance, n'a pas laissé de l'établir en la personne de Saül, quoiqu'il sût qu'il en devoit abuser autant qu'aucun roi : secondement, que si ces inconvéniens devoient contraindre le gouvernement jusqu'au point que l'on veut imaginer, il faudroit ôter jusqu'aux juges choisis tous les ans par le peuple, puisque la seule histoire de Susanne suffit pour montrer l'abus qu'ils ont fait de leur autorité.

Sans donc se donner un vain tourment à chercher dans la vie humaine des secours qui n'aient pas d'inconvénient ; et sans examiner ceux que les hommes ont inventés dans les établissemens des gouverne-

mens divers; il faut aller à des remèdes plus généraux, et à ceux que Dieu lui-même a ordonnés aux rois, contre la tentation de la puissance; dont la source est dans ce principe.

### III.<sup>e</sup> PROPOSITION.

*Tout empire doit être regardé sous un autre empire supérieur et inévitable, qui est l'empire de Dieu.*

« Ecoutez-moi, rois, et entendez : juges de la
» terre, apprenez votre devoir : prêtez l'oreille, vous
» qui contenez la multitude, et qui vous plaisez à
» vous voir environnés des troupes des peuples. C'est
» le Seigneur qui vous a donné la puissance, et toute
» votre force vient du Très-haut, qui examinera
» vos œuvres, et sondera vos pensées; parce qu'étant
» les ministres de son royaume, vous n'avez pas jugé
» droitement, et vous n'avez pas gardé la loi de la
» justice, et vous n'avez pas marché selon la vo-
» lonté de Dieu. Il vous apparoîtra tout d'un coup,
» d'une manière terrible; et ceux qui commandent
» seront jugés par un jugement très-rigoureux et
» très-dur. Car les petits seront traités avec dou-
» ceur; mais les puissans seront puissamment tour-
» mentés. Dieu ne fait point d'acception de per-
» sonne, ni il ne craint la grandeur de qui que
» ce soit; parce qu'il a fait le petit comme le grand,
» et il a un soin égal des uns et des autres : les plus
» forts auront à porter un tourment plus fort (1) ».

Il ne faut ni réflexion ni commentaire. Les rois, comme ministres de Dieu, qui en exercent l'em-

(1) *Sap.* VI. 2, 3, 4 *et seq.*

pire,

pire, sont avec raison menacés, pour une infidélité particulière, d'une justice plus rigoureuse, et de supplices plus exquis. Et celui-là est bien endormi, qui ne se réveille pas à ce tonnerre.

### IV.e PROPOSITION.

*Les princes ne doivent jamais perdre de vue la mort; où l'on voit l'empreinte de l'empire inévitable de Dieu.*

« Je suis un homme mortel comme les autres ». C'est ainsi que la Sagesse éternelle fait parler Salomon (1). « Je suis fils de ce premier homme qui a » été formé de terre; et j'ai été fait chair (c'est-à-» dire l'infirmité même) dans le ventre de ma mère, » qui m'a porté dix mois. J'ai été composé de sang; » sorti d'une race humaine parmi le trouble des sens, » dans une espèce de sommeil ». Ma conception n'a rien que de foible. « Ma naissance m'a jeté, et » comme exposé sur la terre : j'ai respiré le même » air que tous les autres mortels; et comme eux j'ai » commencé ma vie en pleurant; on m'a nourri » dans des langes avec de grands soins. Les rois n'ont » point un autre commencement : tous les hommes » ont entré dans la vie de la même manière, et ils » la finissent aussi par un même sort ».

C'est la loi établie de Dieu pour tous les mortels : il sait égaler par-là toutes les conditions. La mortalité, qui se fait sentir dans le commencement et dans la fin, confond le prince et le sujet; et la fragile distinction qui est entre deux, est trop su-

(1) *Sap.* VII. 1, 2, 3, 4, 5, 6.

perficielle et trop passagère, pour mériter d'être comptée.

V.ᵉ PROPOSITION.

*Dieu fait des exemples sur la terre : il punit par miséricorde.*

« Le prophète Nathan dit à David (1) : Vous êtes » cet homme coupable dont vous venez de prononcer la condamnation, (dans la parabole de la brebis.) Et voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai » fait roi sur mon peuple d'Israël ; je vous ai donné » la maison de votre Seigneur avec tous ses biens : » pourquoi donc avez-vous méprisé la parole du » Seigneur, pour faire mal à ses yeux, en répandant » le sang d'Urie, en lui ôtant sa femme, et le tuant » par l'épée des enfans d'Ammon ? Pour cela l'épée » ne se retirera point à jamais de votre maison, » parce que vous m'avez méprisé. Et voici ce que » dit le Seigneur : Je susciterai le mal dans votre » maison : vos femmes vous seront enlevées à vos » yeux ; vous les verrez entre les mains de celui qui » vous touchera de plus près, (de votre propre fils) » aux yeux du soleil. Car vous l'avez fait en secret ; » mais moi j'accomplirai cette parole à la vue de » tout Israël, et à la vue du soleil.... Et parce que » vous avez fait blasphémer le nom du Seigneur par » ses ennemis, l'enfant (qui vous est si cher) mourra » de mort (2) ».

Tout s'accomplit de point en point. Absalon fit éprouver à David tous les maux, et tous les affronts que le prophète avoit prédits. David jusque-là tou-

(1) *II. Reg.* XII. 7, 8 *et seq.* — (2) *Ibid.* 14.

jours triomphant et les délices de son peuple, fut contraint de prendre la fuite à pied avec tous les siens, devant son fils rebelle; et poursuivi dans sa fuite à coups de pierres, il se vit réduit à souffrir les outrages de ses ennemis; et ce qu'il y a de plus déplorable, à avoir besoin de la pitié de ses serviteurs. Le glaive vengeur le poursuivit. Jeté de guerre civile en guerre civile, il ne se put rétablir que par des victoires sanglantes, qui lui coûtèrent le sang le plus cher (1).

Voilà l'exemple que Dieu fit d'un roi qui étoit selon son cœur, et dont il vouloit rétablir la gloire par la pénitence.

### VI.e PROPOSITION.

*Exemples des châtimens rigoureux. Saül : premier exemple.*

« Qui voulez-vous que j'évoque d'entre les » morts » ? disoit l'enchanteresse, que Saül consultoit, à la veille d'une bataille (2). « Evoquez-moi » Samuel, répondit ce prince. Qui voyez-vous? Je » vois comme des dieux, (quelque chose d'auguste » et de divin) qui s'élève de la terre, (et qui sort » du creux d'un tombeau.) Quelle en est la forme? » Un vieillard s'élève enveloppé d'un manteau. Saül » reconnut Samuel à cet habit, et se prosterna en » terre ». Soit que ce fût Samuel lui-même, Dieu le permettant ainsi pour confondre Saül par ses propres désirs, ou seulement sa figure. « Et Samuel lui

(1) *II. Reg.* xv, xvi, xviii, xx. — (2) *I. Reg.* xxviii. 11 *et seq.*

» dit (1) : Pourquoi me troublez-vous dans le repos » de la sépulture ? Et que sert de m'interroger, » puisque le Seigneur vous a rejeté de devant sa » face, par votre désobéissance. Dieu livrera Israël » aux Philistins. Demain vous et vos enfans serez » avec moi (parmi les morts ;) et les Philistins taille- » ront en pièces l'armée d'Israël ».

A cette courte et terrible sentence, le cœur de Saül fut épouvanté. Le lendemain, les Philistins firent un horrible carnage de toute l'armée, comme il avoit été dit ; Jonathas et les enfans de Saül qui y combattoient à ses côtés y périrent. Ce roi, aussi malheureux qu'impie, se tua lui-même de désespoir, pour ne point tomber entre les mains de ses ennemis (2) ; et passa ainsi de la mort temporelle à l'éternelle.

### VII.e PROPOSITION.

*Second exemple : Baltasar roi de Babylone.*

« Baltasar fit un grand festin. Et déjà échauffé par » le vin, il fit apporter les vases d'or et d'argent, » que son père Nabuchodonosor avoit enlevés du » temple de Jérusalem (3) ». Comme si le vin y eût été meilleur, et que la profanation y ajoutât un nouveau goût. « Le roi donc, ses femmes, ses maî- » tresses, et les grands de sa Cour buvoient de ce » vin, et louoient leurs dieux d'or et d'argent, d'ai- » rain et de fer, de bois et de pierre. Quand tout » d'un coup il parut vis-à-vis d'un chandelier deux

(1) *I. Reg.* XXVIII. 15, 16 *et seq.* — (2) *Ibid.* XXXI. 1, 2, 3, 4. — (3) *Dan.* V. 1, 2 *et seq.*

» doigts (en l'air) comme d'une main humaine, qui » écrivoient sur la muraille de la salle du banquet. » A ce spectacle de la main qui écrivoit, le visage » du roi changea, et ses pensées se troubloient; ses » reins furent séparés; ses genoux branlèrent, et se » brisoient l'un contre l'autre. Il fit un grand cri: » toute la Cour fut effrayée; on appela les de- » vins », selon la coutume.

Mais tous ces devins ne purent lire cette écriture. On fit venir Daniel, comme un homme qui avoit l'esprit des dieux. Et ce fidèle interprète fit cette réponse (1) : « O roi, le Très-haut avoit élevé Na- » buchodonosor votre père; il fit en son temps tout » ce qu'il voulut sur la terre. Quand son cœur » s'enfla, et que son esprit s'enorgueillit, il fut » frappé, et sa gloire fut éteinte. La raison lui fut » ôtée; et déposé de son trône, il se vit rangé parmi » les bêtes, broutant l'herbe comme un bœuf, et » battu par les eaux du ciel, jusqu'à ce qu'il eût » connu que le Très-haut donnoit les royaumes à » qui il vouloit. Vous donc, ô roi Baltasar, son fils, » qui savez toutes ces choses, vous n'en avez point » profité, et ne vous êtes point humilié devant le » Seigneur; mais vous avez profané les vaisseaux » sacrés de son temple, et avez loué vos dieux de » bois et de métail. C'est pour cela que le doigt » de la main (qui a paru en l'air) vous est envoyé. » Et en voici l'écriture : Mané. Le Seigneur a » compté les années de votre règne, et en a marqué » la fin. Thécel. Vous avez été mis dans la balance, » et on ne vous a pas trouvé du poids qu'il falloit.

(1) *Dan.* v. 18.

» PHARÉS. Votre royaume a été divisé, et a été donné » aux Mèdes et aux Perses ».

« En cette nuit Baltasar fut tué, et Darius le » Mède fut mis sur son trône (1) ».

### VIII.e PROPOSITION.

*Troisième exemple : Antiochus, surnommé l'Illustre, roi de Syrie.*

« Antiochus marchoit dans les provinces supé» rieures de la grande Asie : et il apprit les richesses » d'Elymaïde, ville de Perse, et de son *temple*, où » Alexandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, » qui avoit commencé l'empire des Grecs, avoit dé» posé les riches dépouilles de tant de royaumes » vaincus. Et il s'approcha de la ville, qu'il vouloit » surprendre ; mais l'entreprise fut découverte, et » battu par ses ennemis, il revenoit en fuite avec » honte (2) ».

« Plongé dans une profonde tristesse, il apprit » auprès d'Ecbatanes, l'une des capitales de son » royaume, la défaite de ses généraux, (Nicanor » et Lysias) qu'il avoit laissés en Judée pour *la sub*» juguer. Et emporté de colère, il crut pouvoir ré» parer sur les Juifs l'opprobre où l'avoient jeté ceux » qui l'avoient contraint à prendre la fuite ; mena» çant Jérusalem, dans son orgueil, de n'en faire » plus qu'un sépulcre de ses citoyens (3) ».

Pendant qu'il ne respiroit que feu et sang contre les Juifs, poursuivi par la vengeance divine, il pré-

(1) *Dan.* v. 30, 31. — (2) *I. Mach.* VI. 1, 2 *et seq.* — (3) *II. Mach.* IX. 1, 2 *et seq.*

cipitoit le cours de ses chariots, et reçut en versant de rudes coups. Les nouvelles qui lui venoient coup sur coup, du mauvais succès de ses desseins en Judée, l'effraya et le mit en trouble. Dans l'excès de la mélancolie où l'avoient jeté ses espérances trompées, il tomba malade : la tristesse se renouveloit dans une longue langueur, et il se sentoit défaillir. Au milieu de ses discours menaçans, Dieu le frappa d'une plaie cachée qui lui causa d'insupportables tourmens. « Ce qui étoit le juste supplice de ceux » qu'il avoit inventés contre les autres. Celui qui » croyoit pouvoir commander aux flots de la mer, » et se croyoit au-dessus des astres, porté sur un » brancart, rendoit témoignage de la puissance de » Dieu, dont le bras l'atterroit. Il sortit des vers de » son corps. L'armée n'en pouvoit souffrir la puan- » teur, qui lui devint insupportable à lui-même (1) ».

« Alors il appela ses serviteurs les plus affidés, et » leur dit (2) : Je ne connois plus le sommeil ; je » suis abîmé dans la tristesse, moi dont les joies » étoient si emportées. Le souvenir des maux que » j'ai faits sans raison dans Jérusalem, et le pillage » injuste de tant de richesses, ne me laissent pas de » repos. Et je meurs sans consolation dans une terre » éloignée ».

Alors il commença à se réveiller comme d'un profond assoupissement; et dans le continuel accroissement de ses maux, rentrant enfin en lui-même. « Il est juste, s'écria-t-il (3), d'être soumis à Dieu, » et qu'un mortel ne s'égale pas à sa puissance. Il

(1) *II. Mach.* IX. 6, 8. — (2) *I. Mach.* VI. 10, 11, 12, 13. — (3) *II. Mach.* IX. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

» imploroit la miséricorde, qui lui étoit refusée. Il » protestoit d'affranchir Jérusalem qui avoit été » l'objet de sa haine. Il promettoit d'égaler aux » Athéniens les Juifs, qu'auparavant il vouloit donner » en proie, grands et petits, aux oiseaux et aux » bêtes ravissantes. Il ne parloit que des beaux pré- » sens qu'il destinoit au temple saint; et promettoit » de se faire Juif, et d'aller de ville en ville publier » la gloire et la puissance de Dieu ». Mais il ne reçut point la miséricorde qu'il vouloit acheter, et non fléchir; ni aucun fruit d'une conversion, que Dieu, qui lit dans les cœurs, connoissoit trompeuse et forcée.

« Ainsi mourut d'une mort misérable, sur des » montagnes éloignées, cet homicide et ce blasphé- » mateur; ainsi reçut-il le traitement qu'il avoit fait » à tant d'autres (1) ».

C'est assez d'avoir rapporté ces tristes exemples; et nous nous tairons du nombre infini qui reste.

### IX.e PROPOSITION.

*Le prince doit respecter le genre humain, et révérer le jugement de la postérité.*

Pendant que le prince se voit le plus grand objet sur la terre des regards du genre humain, il en doit révérer l'attention, et considérer, dans chacun des hommes qui le regardent, un témoin inévitable de ses actions et de sa conduite.

Surtout il doit respecter le jugement de la postérité, qui rend des arrêts suprêmes sur la conduite

(1) *II. Mach.* IX. 28.

des rois. Le nom de Jéroboam marchera éternellement avec cette note infamante : « Jéroboam qui » pécha, et fit pécher Israël (1) ».

Les louanges de David iront toujours avec cette restriction : « excepté l'affaire d'Urie Hethéen (2) ». Encore pour David sa gloire est réparée par sa pénitence; mais celle de Salomon n'étant point connue, il demeurera, après tant d'éloges que lui donne l'Ecclésiastique, avec cette tache inhérente à son nom (3) : « O sage tu t'es abaissé devant les femmes, » tu as mis une tache dans ta gloire! Tu as profané » ton sang; et ta folie a donné lieu au partage de ton » royaume ». Rien n'a effacé cette tache.

Et si l'on veut prendre l'Ecclésiaste comme un ouvrage de la pénitence de Salomon, profitons-y du moins de cet aveu (4) : « J'ai parcouru dans » mon esprit toutes les occupations de la vie hu» maine, l'impiété de l'insensé, et l'erreur des im» prudens; et le fruit de mes expériences a été de » reconnoître que la femme étoit plus amère que » la mort ».

### X.e PROPOSITION.

*Le prince doit respecter les remords futurs de sa conscience.*

Combien de fois, le cœur percé de componction, David a-t-il dit en lui-même? Urie étoit connu comme un des forts d'Israël, et des plus fidèles à son roi : cependant je lui ai ôté l'honneur et la vie. « O » Seigneur, délivrez-moi de son sang (5) », qui me

(1) *IV. Reg.* XIV. 24. XV. 9. — (2) *III. Reg.* XV. 5. — (3) *Eccli.* XLVII. 21, 22, 23. — (4) *Eccles.* VII. 26, 27. — (5) *Ps.* L. 16.

persécute. La plaie que je lui ai faite par les traits des Ammonites, pendant qu'il combattoit dans les premiers rangs pour mon service, est toujours ouverte devant mes yeux; « et mon péché est » toujours contre moi (1) ». Que n'eût-il pas fait pour se délivrer de ce reproche sanglant ?

Que la crainte d'un semblable sentiment arrête les mains sanguinaires, et prévienne la profonde plaie que fait dans les cœurs la victoire que remportent les basses et honteuses passions.

### XI.e PROPOSITION.

*Réflexion que doit faire un prince pieux, sur les exemples que Dieu fait des plus grands rois.*

Qui m'a dit, si j'étois rebelle à la voix de Dieu, que sa justice ne me mettroit pas au nombre de ces malheureux, qu'il fait servir d'exemples aux autres ? Dieu craint-il ma puissance ? et quel mortel en est à couvert ?

Mais peut-être que c'est seulement sur des scélérats qu'il exerce ses vengeances ? Non : il imputa à David le dénombrement du peuple, par où ce prince paroissoit seulement prendre trop de confiance en ses forces; et sans autre miséricorde que de lui donner l'option de son supplice, il lui ordonna de choisir entre la famine, la guerre et la peste. Nous venons de voir Ezéchias étaler ses richesses aux Babyloniens, ce qui n'étoit après tout qu'une ostentation, et cependant le Seigneur lui dit en punition, par la bouche de son prophète Isaïe (2) : « Je trans-

(1) *Ps.* L. 5. — (2) *IV. Reg.* XX. 17, 18.

» porterai ces richesses de tant de rois à Babylone;
» et les enfans qui sortiront de toi, seront esclaves
» dans le palais de ses rois ».

C'est des rois les plus pieux, que Dieu exige un détachement plus entier de leur grandeur. C'est sur eux qu'il venge le plus durement la confiance qu'ils mettent dans leur pouvoir, et l'attachement qu'ils ont à leurs richesses. Que ne fera-t-il donc pas, dans la nouvelle alliance, après l'exemple et la doctrine du Fils de Dieu descendu du ciel, pour anéantir toutes les grandeurs humaines?

XII.e PROPOSITION.

*Réflexion particulière à l'état du christianisme.*

Il faut ici se souvenir que le fondement de toute la doctrine chrétienne, et la première béatitude que Jésus-Christ propose à l'homme, est établie dans ces paroles : « Bienheureux les pauvres d'esprit, » parce qu'à eux appartient le royaume des cieux (1) ». Expressément il ne dit pas : Bienheureux les pauvres : en effet, comme si l'on ne pouvoit être sauvé dans les grandes fortunes. Mais il dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, c'est-à-dire, bienheureux ceux qui savent se détacher de leurs richesses, s'en dépouiller devant Dieu par une véritable humilité. Le royaume du ciel est à ce prix; et sans ce dépouillement intérieur, les rois de la terre n'auront pas de part au véritable royaume, qui sans doute est celui des cieux.

Rien ne convenoit davantage à Jésus-Christ, que de commencer par cette sentence le premier sermon,

(1) *Matth.* v. 3.

où il vouloit, pour ainsi parler, donner le plan de sa doctrine. Jésus-Christ c'est un Dieu abaissé, un roi descendu de son trône; qui a voulu naître pauvre, d'une mère pauvre, à qui il inspire l'amour de la pauvreté et de la bassesse, dès qu'il l'a choisie pour sa mère. « Dieu, dit-elle (1), a regardé la petitesse, » la bassesse de sa servante ». Ce n'est pas seulement la vertu de cette mère admirable, qu'il a choisie pour son fils, mais encore la petitesse de son état. C'est pourquoi elle ajoute aussitôt après : « Il a » dissipé ceux qui s'enorgueillissent dans leur cœur; » il a déposé les puissans de leur trône, et il a *élevé* » les petits et les humbles; il a rempli de biens » ceux qui ont faim, (ceux qui sont dans le besoin, » dans l'indigence,) et il a renvoyé les riches les » mains vides (2) ».

La divine mère exprime, par ce peu de mots, tout le dessein de l'Evangile. Un roi comme Jésus-Christ, qui n'a rien voulu garder de la grandeur extérieure de tant de rois ses ancêtres, n'a pu se proposer autre chose, en venant au monde, que de rabaisser les puissances à ses yeux, et d'élever les humbles de cœur aux plus hautes places de son royaume.

### XIII.e PROPOSITION.

*On expose le soin d'un roi pieux à supprimer tous les sentimens qu'inspire la grandeur.*

« Seigneur, disoit David (3), je n'ai point enflé » mon cœur, je n'ai point élevé mes yeux : je n'ai » point marché dans les hauteurs, ni dans des choses

(1) *Luc.* I. 48. — (2) *Ibid.* 51, 52, 53. — (3) *Ps.* CXXX. 1 *et seq.*

» admirables au-dessus de moi ». J'ai combattu les pensées ambitieuses; et je ne me suis point laissé posséder à l'esprit de grandeur et de puissance. « Si » je n'ai pas eu des sentimens humbles, et que j'aie » élevé mon ame; (Seigneur, ne me regardez pas.) » Semblable à un enfant qu'on a sevré de la mamelle » de sa mère; ainsi mon ame a été sevrée » des douceurs de la gloire humaine, pour être capable d'un aliment plus solide et plus substantiel. « Qu'Israël » le vrai Israël de Dieu, c'est-à-dire, le chrétien, » espère au Seigneur maintenant, et au siècle des » siècles ». Qu'il n'ait point d'autre sentiment, ni pour le passé ni pour l'avenir.

C'est la vie de tout chrétien, et des rois ainsi que des autres; car ils doivent comme les autres être vraiment pauvres d'esprit et de cœur, et comme disoit saint Augustin (1), « préférer au royaume où » ils sont seuls, celui où ils ne craignent point d'a- » voir des égaux ».

David, rempli de l'esprit du Nouveau Testament, sous lequel il étoit déjà par la foi, a ramassé ces grands sentimens dans un des plus petits de ses psaumes; et il le donne pour entretien et pour exercice aux rois pieux.

### XIV.e PROPOSITION.

*Tous les jours, et dès le matin, le prince doit se rendre devant Dieu attentif à tous ses devoirs.*

« Ecoutez, Seigneur, mes paroles d'une oreille » favorable; entendez le cri de mon cœur. Soyez

(1) *Aug. de Civit. Dei, lib.* v, *cap.* xxiv; *ubi inf.*

» attentif à ma prière, mon roi et mon Dieu. Je vous » ferai ma prière, et vous m'écouterez dès le matin. » Je me présenterai à vous dès le matin, et je con- » sidérerai que vous êtes un Dieu qui haïssez l'ini- » quité. L'homme malin n'approchera point de » vous; les méchans ne subsisteront point sous vos » yeux. Vous haïssez tout homme qui fait mal; vous » perdrez ceux qui profèrent le mensonge. Le Sei- » gneur a en abomination l'homme sanguinaire et » le trompeur. Pour moi, j'espère en la multitude » de vos miséricordes. J'entrerai dans votre maison; » j'adorerai dans votre saint temple en votre crainte. » Amenez-moi dans votre justice; aplanissez vos » voies devant moi, pour me délivrer de ceux qui » me tendent des piéges. La vérité n'est point en » leur bouche; leur cœur est plein de fraude pour » me surprendre; leur bouche est un sépulcre ou- » vert (pour engloutir l'innocent.) Ils adoucissent » leurs langues (par des paroles flatteuses.) Jugez- » les, Seigneur; rendez leurs desseins inutiles; re- » poussez-les selon le nombre de leurs impiétés, » parce qu'ils ont irrité votre colère. Mais que ceux » qui espèrent en vous, se réjouissent; ils vous loue- » ront à jamais. Vous protégerez ceux qui aiment » votre nom; vous habiterez en eux, ils se réjoui- » ront en vous : bénissez le juste. Vous environnerez » leur tête comme d'un bouclier, selon votre bonne » volonté (1) ».

On voit David, un si grand roi, dès le matin, et dans le moment où l'esprit est le plus net et les pensées les plus dégagées et les plus pures, se met-

(1) *Ps.* v. 1 *et seq.*

tre en la présence de Dieu, entrer dans son temple, faire son adoration et sa prière en considérant ses devoirs; sur ce fondement immuable, que Dieu est un Dieu qui hait l'iniquité : ce qui oblige ce prince à la réprimer en lui-même et dans les autres. C'est ainsi qu'on se renouvelle tous les jours, et qu'on évite l'oubli de Dieu, qui est le plus grand de tous les maux.

### XV.e ET DERNIÈRE PROPOSITION.

*Modèle de la vie d'un prince dans son particulier; et les résolutions qu'il y doit prendre.*

« O Seigneur! je célébrerai par mes chants votre » miséricorde et vos jugemens; je vous chanterai » des psaumes, et je m'instruirai dans la voie par» faite et sans tache, quand vous approcherez de » moi. Je marchois dans mon innocence, et dans » la simplicité de mon cœur, au milieu de ma » maison. Je ne mettois dans mon esprit aucune » pensée injuste; je haïssois celui qui se détournoit » de vos voies. Un mauvais cœur ne m'approchoit » pas; je ne connoissois point le mal; je ne laissois » aucun repos à celui qui médisoit en secret de son » prochain. Les yeux superbes, et les cœurs avares » et insatiables n'avoient point de place à ma table, » (et dans ma familiarité.) Mes yeux se tournoient » vers les fidèles de la terre, pour vivre en leur » compagnie; je me servois de celui dont les voies » étoient innocentes et irréprochables. Le superbe » n'habitoit point dans ma maison; le menteur ne » plaisoit pas à mes yeux ». Mon zèle s'allumoit dès

le matin contre les méchans et les impies; « je les » faisois mourir dès le matin, (je méditois leur » perte) afin de les exterminer tous de la cité du » Seigneur (1) ».

C'est ainsi que parloit David, en roi zélé pour la religion et pour la justice : et il apprenoit aux rois, par son exemple, quels conseillers, quels ministres, quels amis, et quels ennemis ils doivent avoir. Quel spectacle, de voir le plus doux et le plus clément de tous les princes, dès le matin au milieu du carnage spirituel des ennemis de Dieu, quand il les voyoit scandaleux et incorrigibles ! Mais quel plaisir de considérer, dans ce psaume admirable, son innocence, sa modération, son intégrité et sa justice; ceux qu'il approche de lui, ceux qu'il en éloigne; son attention sur lui-même, et son zèle contre les méchans !

Avec toutes ces précautions, il est tombé, et d'une chute terrible : tant est grande la foiblesse humaine; tant est dangereuse la tentation de la puissance. Combien plus sont exposés ceux qui sont toujours hors d'eux-mêmes, et ne rentrent jamais dans leur conscience ! C'est donc le grand remède à la tentation dont nous parlons. Et je ne puis mieux finir cet ouvrage, qu'en mettant entre les mains des rois pieux, ces beaux psaumes de David.

(1) *Ps.* C. 1 *et seq.*

CONCLUSION.

## CONCLUSION.

*En quoi consiste le vrai bonheur des rois.*

Apprenons-le de saint Augustin, parlant aux empereurs chrétiens, et en leurs personnes à tous les princes et à tous les rois de la terre (1). C'est le fruit et l'abrégé de ce discours.

« Les empereurs chrétiens ne nous paroissent pas » heureux, pour avoir régné long-temps; ni pour » avoir laissé l'empire à leurs enfans après une mort » paisible; ni pour avoir dompté, ou les ennemis » de l'Etat, ou les rebelles. Ces choses, que Dieu » donne aux hommes dans cette vie malheureuse, » (ou pour leur faire sentir sa libéralité, ou pour » leur servir de consolation dans leurs misères) ont » été accordées même aux idolâtres qui n'ont au- » cune part au royaume céleste, où les empereurs » chrétiens sont appelés. Ainsi, nous ne les esti- » mons pas heureux pour avoir ces choses, qui leur » sont communes avec les ennemis de Dieu : et il » leur a fait beaucoup de grâces, lorsque leur inspi- » rant de croire en lui, il les a empêchés de mettre » leur félicité dans des biens de cette nature. Ils » sont donc véritablement heureux, s'ils gouvernent » avec justice les peuples qui leur sont soumis; s'ils » ne s'enorgueillissent point parmi les discours de » leurs flatteurs, et au milieu des bassesses de leurs » courtisans; si leur élévation ne les empêche pas » de se souvenir qu'ils sont des hommes mortels; s'ils » font servir leur puissance à étendre le culte de

(1) *De Civit. Dei, lib.* v, *cap.* XXIV; *tom.* VII, *col.* 141.

» Dieu, et à faire révérer cette majesté infinie; s'ils » craignent Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'adorent; s'ils » préfèrent au royaume où ils sont les seuls maîtres, » celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux; » s'ils sont lents à punir, et au contraire prompts » à pardonner; s'ils exercent la vengeance publique, » non pour se satisfaire eux-mêmes, mais pour le » bien de l'Etat qui a besoin nécessairement de cette » sévérité; si le pardon qu'ils accordent tend à l'a- » mendement de ceux qui font mal, et non à l'im- » punité des mauvaises actions; si, lorsqu'ils sont » obligés d'user de quelque rigueur, ils prennent » soin de l'adoucir autant qu'ils peuvent par des » bienfaits et par des marques de bonté; si leurs » passions sont d'autant plus réprimées qu'elles peu- » vent être plus libres; s'ils aiment mieux se com- » mander à eux-mêmes et à leurs mauvais désirs, » qu'aux nations les plus indomptables et les plus » fières; et s'ils sont portés à faire ces choses non » par le sentiment d'une vaine gloire, mais par l'a- » mour de la félicité éternelle; offrant tous les jours » à Dieu pour leurs péchés un sacrifice agréable de » saintes prières, de compassion sincère des maux » que souffrent les hommes, et d'humilité profonde » devant la majesté du Roi des rois. Les empereurs » qui vivent ainsi sont heureux en cette vie par es- » pérance; et ils le seront un jour en effet, quand » la gloire que nous attendons sera arrivée ».

FIN DU TOME TRENTE-SIXIÈME.

# TABLE

## DU TOME TRENTE-SIXIÈME.

# POLITIQUE

TIRÉE

## DES PROPRES PAROLES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

### ARTICLE VI. *De l'amour de la patrie.*



## LIVRE DEUXIÈME.

### De l'autorité : que la royale et l'héréditaire est la plus propre au gouvernement.

### ARTICLE PREMIER. *Par qui l'autorité a été exercée dès l'origine du monde.*

## LIVRE QUATRIÈME.

### Suite des caractères de la royauté.

ARTICLE II. *De la mollesse, de l'irrésolution, et de la fausse fermeté.*



## LIVRE CINQUIÈME.

### Quatrième et dernier caractère de l'autorité royale.

ARTICLE PREMIER. *Que l'autorité royale est soumise à la raison.*

## ARTICLE II. *Moyens à un prince d'acquérir les connoissances nécessaires.*



## ARTICLE III. *Des curiosités et connoissances dangereuses : et de la confiance qu'on doit mettre en Dieu.*

ARTICLE IV. *Conséquences de la doctrine précédente: de la majesté, et de ses accompagnemens.*



## LIVRE SIXIÈME.

### Les devoirs des sujets envers le prince, établis par la doctrine précédente.

ARTICLE PREMIER. *Du service qu'on doit au prince.*



ARTICLE II. *De l'obéissance due au prince.*

## LIVRE SEPTIÈME.

### Des devoirs particuliers de la royauté.

ARTICLE V. *Quel soin ont eu les grands rois du culte de Dieu.*

Article VI. *Des motifs de religion particuliers aux rois.*



## LIVRE HUITIÈME.

SUITE DES DEVOIRS PARTICULIERS DE LA ROYAUTÉ.

### De la justice.

Article premier. *Que la justice est établie sur la religion.*

ARTICLE II. *Du gouvernement que l'on nomme arbitraire.*



ARTICLE III. *De la législation, et des jugemens.*



ARTICLE IV. *Des vertus qui doivent accompagner la justice.*

ARTICLE V. *Les obstacles à la justice.*



## LIVRE NEUVIÈME.

### DES SECOURS DE LA ROYAUTÉ.

Les armes; les richesses, ou les finances; les conseils.

ARTICLE PREMIER. *De la guerre, et de ses justes motifs, généraux et particuliers.*



*III.e*

ARTICLE II. *Des injustes motifs de la guerre.*

**Article III.** *Des guerres entre les citoyens, avec leurs motifs; et des règles qu'on y doit suivre.*



**Article IV.** *Encore que Dieu fît la guerre pour son peuple, d'une façon extraordinaire et miraculeuse, il voulut qu'il s'aguerrît, en lui donnant des rois belliqueux, et de grands capitaines.*

ARTICLE V. *Vertus, institutions, ordres et exercices militaires.*



ARTICLE VI. *Sur la paix et la guerre : diverses observations sur l'une et sur l'autre.*

## LIVRE DIXIÈME ET DERNIER.

### SUITE DES SECOURS DE LA ROYAUTÉ.

Les richesses, ou les finances; les conseils; les inconvéniens et tentations qui accompagnent la royauté, et les remèdes qu'on y doit apporter.

ARTICLE PREMIER. *Des richesses ou des finances: du commerce, et des impôts.*

ARTICLE V. *De la conduite du prince dans sa famille; et du soin qu'il doit avoir de sa santé.*



ARTICLE VI ET DERNIER. *Les inconvéniens et tentations qui accompagnent la royauté; et les remèdes qu'on y doit apporter.*

FIN DE LA TABLE DU TOME TRENTE-SIXIÈME.



